



LA MER

DANS LES

TRADITIONS ET LES INDUSTRIES INDIGÈNES

A

RABAT & SALÉ

PAR

LOUIS BRUNOT

La civilisation maritime de Rabat-Salé a été un accident passager provoqué par des étrangers.

Thèse principale présentée en vue du Doctorat ès-Lettres devant la Faculté des Lettres de l'Université d'Alger.

PARIS
ÉDITIONS ERNEST LEROUX
28, RUE BONAPARTE (VIe)

1920

LA MER

DANS LES

TRADITIONS ET LES INDUSTRIES INDIGÈNES

A

RABAT & SALE

ANGERS — IMPRIMERIE F GAULTIER ET A THÉBERT.

LA MER

DANS LES

TRADITIONS ET LES INDUSTRIES INDIGÈNES

A

RABAT & SALÉ

PAR

Louis BRUNOT

> La civilisation maritime de Rabat-Salé a été un accident passager provoqué par des étrangers.

Thèse principale présentée en vue du Doctorat ès-Lettres devant la Faculté des Lettres de l'Université d'Alger.

PARIS
ÉDITIONS ERNEST LEROUX
28, RUE BONAPARTE (VIe)

1920



A MONSIEUR G. LOTH

DIRECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT AU MAROC

TÉMOIGNAGE DE GRATITUDE

INTRODUCTION

L'embouchure du Bou-Regreg a vu de tout temps fleurir sur ses rives une civilisation maritime. Sala-Colonia dont les ruines revoient le jour, l'énigmatique Chella, Salé qui date du xe siècle et Rabat qui fut bâti au xiie sont les témoins d'une vie intense qui s'explique par la situation géographique de l'estuaire du Bou-Regreg.

La civilisation maritime indigène actuelle de Rabat-Salé perd rapidement son originalité : elle disparaît à vue d'œil devant nous, devant nos réformes et nos innovations. Les musulmans, peu portés naturellement vers la mer et la navigation, s'en éloignent définitivement aujourd'hui. Avant peu, Rabat et Salé n'offriront pas plus d'intérêt au point de vue maritime indigène que les ports algériens. Aussi avons-nous estimé qu'il était temps de décrire dans une monographie la civilisation maritime mourante d'un port important dans l'histoire du Maroc. Nous avons donc essayé ici de montrer ce qu'était la vie du port au moment où le Protectorat français s'est installé, et, à l'occasion, nous avons tenté de remonter aussi loin que possible dans l'évolution des organismes et des traditions.

Signalons tout de suite qu'aucune monographie de ce genre n'existe concernant les États barbaresques, ce

qui nous a valu les avantages, mais aussi les inconvénients, de traiter une matière encore inexplorée. Salmon, dans les *Archives Marocaines*, a esquissé une hâtive étude des industries de Tétouan, dans laquelle il a à peine effleuré les industries de la mer : obéissant à on ne sait quelle préoccupation, il n'a même pas pris le temps de traduire la plupart des termes nautiques arabes qu'il donne. Les auteurs européens, anciens ou modernes, qui se sont occupés de la marine d'Alger, soit incidemment comme Haëdo ou Dan, soit spécialement comme Devoulx, n'ont envisagé que les prises, les combats, la puissance militaire de la flotte, jamais l'art nautique des indigènes (sauf pour le juger sommairement), leurs constructions navales, leurs industries maritimes, leurs traditions. Les auteurs arabes sont encore plus pauvres de renseignements. Nous regrettons ce manque presque absolu de points de comparaison pour notre monographie : des ouvrages traitant de la civilisation maritime du littoral maghrébin nous auraient fait éviter quelques-unes des erreurs auxquelles tous les ouvrages sont exposés, surtout, ils nous auraient indiqué des voies d'investigation que nous avons sans doute négligées par ignorance.



L'étude que nous faisons n'est pas rigoureusement une monographie car les croyances superstitieuses, les connaissances plus scientifiques, les coutumes, les industries, l'histoire, l'hagiographie s'y entremêlent continuellement. Pour plus de clarté dans l'exposé du sujet, nous avons dû distinguer quatre parties princi-

pales : la mer — la côte, l'oued, le port — la pêche — la navigation, comportant chacune des chapitres d'histoire, d'ethnographie, de mœurs et coutumes, suivis de nombreux appendices. Chaque partie est pour ainsi dire une monographie par elle-même et peut devenir le point de départ d'une étude plus étendue concernant par exemple la pêche ou la navigation au Maroc, ou sur le littoral maghrébin, etc.

*
* *

Quand nous relevons les croyances, les superstitions, nous tâchons de saisir la pensée de l'indigène : c'est, en effet, un sujet des plus intéressants que l'attitude psychologique du Rbati en face de la mer. Nous découvrons en lui un demi-civilisé d'autant plus curieux à observer que ses anciennes croyances païennes s'enchevêtrent dans des croyances islamiques qui ne sont pas toujours orthodoxes. Pour suivre la pensée de l'indigène, pour la concrétiser, pour délimiter son domaine, nous n'avons qu'un moyen : relever l'expression de cette pensée et mettre dans la traduction française tout ce que contient l'expression arabe. Aussi nos traductions paraîtront-elles parfois trop littérales, parfois trop lâches : nous avons essayé de traduire des pensées, non des mots, et nos traductions veulent être en même temps, au besoin, des commentaires brefs. Les mots sont des documents en ethnographie, ce sont même les seuls documents solides sur lesquels on puisse fonder quelque théorie. Les faits et gestes en sont également, mais ils ont leur expression orale qui éclaire sur leur signification, et ls s'accompagnent de paroles rituelles ou non. C'est

donc une nécessité presque absolue de bien connaître la langue des gens dont on étudie les mœurs. En ce qui concerne notre ouvrage, nous nous sommes fait un devoir de donner toutes les expressions, tous les mots, toutes les phrases qui sont à l'appui de nos jugements et de nos descriptions. Ce sont nos références, puisées au jour le jour au contact des marins et des pêcheurs. Grâce à eux, on peut jusqu'à un certain point, voir et penser comme l'indigène, se mettre dans sa peau.

Les mots sont encore des documents précieux lorsqu'on étudie les industries indigènes. Le vocabulaire fixe le domaine de l'industrie, détermine son développement, aide à en reconstituer l'histoire. La pauvreté du vocabulaire nautique nous a laissé supposer une navigation en décadence, ce que les faits et l'histoire sont venus corroborer; l'abondance de termes espagnols nous a fait présumer que les industries de la mer de Rabat, provenaient de l'Espagne, ce que l'examen des sources historiques est venu confirmer.

Ainsi, le vocabulaire maritime indigène a dû se trouver disséminé tout le long de notre ouvrage pour illustrer les descriptions et appuyer les hypothèses qui lui doivent toute leur valeur. L'étude détaillée de ce vocabulaire au point de vue purement linguistique n'entre pas dans le cadre de ce travail : nous en avons fait l'objet d'un ouvrage à part.



Chaque fois que nous l'avons pu, nous avons esquissé l'histoire des industries de la mer à Rabat,

particulièrement celle de la course et celle de la navigation. Il ne nous était pas permis, en effet, de constater l'état de décadence dans lequel est tombé la marine de Rabat-Salé sans remonter à l'époque glorieuse, tristement glorieuse d'ailleurs, des corsaires salétins et même au-delà. Nous devions chercher les causes de la décadence, l'élément destructif d'une civilisation maritime qui semblait avoir été brillante. Il nous a été donné de constater que la réputation des hardis marins barbaresques a été surfaite et que ce sont des renégats qui ont été les plus actifs et les plus expérimentés des corsaires.



L'hagiographie, que nous avons été amené à introduire dans notre étude, a été envisagée au point de vue populaire et non au point de vue historique. Nous estimons que la valeur ethnographique de la vie des saints et de leurs miracles réside uniquement dans la croyance actuelle du peuple. Dans ce chapitre, comme dans la plupart des autres, nous nous sommes placé du côté de l'indigène illettré et non du côté de l'historien ou de l'hagiographe orthodoxes qui retranchent de la croyance populaire tout ce qu'elle peut avoir de païen. Cette hagiographie n'est pas spécifiquement maritime : si l'on excepte Sidi Abd-Allah el Yabouri, tous les autres saints du littoral sont sans caractère spécial. La situation de leurs tombeaux au bord de la mer, seule, est cause que nous avons dû en parler.



Les ouvrages qui nous ont le plus servi sont, pour

les croyances et les superstitions, ceux de Sébillot, et, pour l'histoire, les *Sources inédites de l'histoire du Maroc*, de M. de Castries. Tout le reste nous a été fourni sur place par de nombreux informateurs, charpentiers, bateliers, mariniers, pêcheurs : tous ont mis une obligeance remarquable à nous renseigner. Il nous a suffi souvent de les laisser parler pour recueillir de leur bouche des informations très complètes, bien détaillées, jamais maquillées intentionnellement : c'est un fait généralement reconnu que le marocain est sincère dans les renseignements qu'il donne : il ne cherche pas à mystifier soit par intérêt, soit par gloriole. En recoupant les renseignements pris, nous nous sommes aperçu que les erreurs provenaient de nous-même, d'une mauvaise audition, de la hâte à prendre des notes, jamais de l'informateur. Notre tâche a été ainsi rendue non seulement facile, mais encore agréable. Deux raïs, Mohammed ber Rezouq et Bennaceur, nous ont particulièrement aidé dans le contrôle des notes prises au cours des promenades sur l'oued. Nous leur adressons nos remerciements pour la bonne grâce et la compétence avec lesquelles il nous ont renseigné.

Par ailleurs nous n'avons trouvé également qu'aide et bienveillance. M. Loth, Directeur de l'Enseignement au Maroc, nous a fait profiter de tous les avantages que l'administration pouvait nous offrir pour notre travail ; ses encouragements amicaux nous ont été encore plus précieux. M. Basset, Doyen de la Faculté des Lettres d'Alger, nous a guidé tout le long de notre étude et nous a signalé une importante bibliographie spéciale que les jeunes bibliothèques du Maroc ne pouvaient nous révéler entièrement. A M. W. Marçais,

nous devons l'orientation de nos recherches vers les choses de la mer. A son frère, M. G. Marçais, nous devons des indications précieuses pour nos recherches sur l'histoire de Salé. Notre ami, M. Biarnay, chef du service des Habous à Rabat et berbérisant trés connu, nous a communiqué des renseignements précieux sur la législation de la pêche des aloses dans le Bou-Regreg. M. Mammeri Azouaou a bien voulu mettre son talent à notre disposition en reproduisant d'une façon très originale des clichés photographiques. Qu'il nous soit permis ici de les remercier et de leur exprimer toute notre gratitude.

Fès, le 17 juillet 1918.

L. BRUNOT.

BIBLIOGRAPHIE

Abou-lFeda, *Géographie.* texte publié par Reinaud et de Slane, traduction par Reinaud Paris, 1840 1844, et Guyard, 1883.

Abou Zeid Abd er Rahman ben Abd el Qader el Fasi, *El 'amel el fasi* (la coutume juridique de Fès) Edit. de Fès.

Andrews (J.-B.) *La Fontaine des Génies.* Alger, 1903.

Archives Berbères, (Publication du Comité des Etudes berbères de Rabat) Vol. I (1915-1916-1917).

Archives Marocaines, (Publication de la Mission scientifique du Maroc).

Aubin (E.), *Le Maroc d'aujourd'hui.* Paris, 1907.

Basset (R.). *Recherche sur la religion des Berbères.* Paris, 1910.
— *Nedromah et les Traras* Paris, 1901.

Bekri (El), *Description de l'Afrique septentrionale* Texte (Alger, 1911) Traduction par de Slane, Paris, 1859.

Bernard (A.). *Le Maroc.* Paris, 1913
— *Les capitales de la Berbérie* (Recueil de mémoires et textes publié en l'honneur du XIVᵉ Congrès des Orientalistes par les professeurs de l'Ecole supérieure des Lettres et des Modersas). Alger, 1905.

Berthelot (Sabin), *Etude sur les pêches maritimes dans la Méditerranée et l'Océan.* Paris, 1869.
— *La pêche sur la côte de l'Afrique* Paris.

Biarnay, *Etude sur les dialectes berbères du Rif.* Paris, 1917

Botte *Au cœur du Maroc* Paris, 1913.

Bouzourk ben Chahriyar *Merveilles de l'Inde* Texte arabe par Van der Lith et Traduction par M. Devic Leide 1883-1886.

Cagnat. *L'armée romaine d'Afrique et l'occupation militaire de l'Afrique sous les Empereurs* Paris, 1912.

Castries (de), *Sources inédites de l'Histoire du Maroc.* t. III, fonds de France Paris, 1911.
— *Les corsaires de Salé* (Revue des Deux Mondes, 15 février 1903).

Chénier (de), *Recherches historiques sur les Maures et Histoire de l'Empire du Maroc.* Paris 1787.

Coran (le) Commentaire de Baïdhawi, le Caire, 1314 H.

Cotte, *Le Maroc contemporain.* Paris, 1860

Cour, *L'établissement des dynasties des chérifs au Maroc.* Paris, 1904.

Damiri. *Kitab hayat al haïawan* (dictionnaire zoologique arabe) En marge, *Adjaïb al makhlouqat*, par Qazouini. Edition du Caire.

Dan, *Histoire de la Barbarie et de ses corsaires* Paris, 1637

Destaing. *Fêtes et coutumes saisonnières chez les Beni-Snouss* (Revue africaine, nos 261-262 263. Alger. 1907).

Devoulx, *La marine de la Régence d'Alger* (Revue Africaine. Alger, 1869).

— *Le registre des prises de la marine algérienne* (Revue Africaine, Alger, 1871).

Diego de Torres, *Chronique des Chérifs*, traduite de l'espagnol par le duc d Angoulême le père (contenue dans le t. III de *l'Afrique* de Marmol). Paris. 1667.

Doutté. *Marrakech* (Publié par le comité du Maroc). Paris, 1905.

— *En Tribu*. Paris. 1914

— *Magie et Religion dans l Afrique du Nord*. Alger, 1909.

— *L'Islam algérien en 1900*. Alger, 1900.

— *Bulletin bibliographique de l'Islam maghrébin*. Oran, 1899.

— *Notes sur l'Islam maghrébin* (les Marabouts). Revue de l histoire des religions t. XL et XLI. Paris, 1900.

Dyé. *Les Ports du Maroc* (Extrait du Bulletin de la Société de Géographie commerciale de Paris, nos de mars. mai et juin 1908)

Edrissi, *Description de l'Afrique et de l Espagne*, édit , trad et annot. par Dozy et de Goeje. Leiden, 1886.

Erckmann, *Le Maroc moderne* Paris, 1885.

Gsell. *Histoire ancienne de l Afrique du Nord*, I. Paris, 1913.

Godard, *Description et histoire du Maroc*. Paris, 1860.

Hoest. *Nachrichten von Marokos und Fes*. Kopenhagen, 1781.

Ibn el Athir, *Annales du Maghreb et de l Espagne*, trad. par Fagnan. Alger, 1898.

Ibn Abi Zra, *Roudh el Qirtas*. Edit. de Fès

Ibn Askar, *Daouhat an Nachir*. Trad. Graule (Archives Marocaines, t. XIX)

Ibn Batoutah, *Voyages d'Ibn Batoutah*. Texte arabe et trad. par Defrémery et Sanguinetti. Paris, 1893.

Ibn Khaldoun, *Prolégomènes* Trad. de Slane. Paris, 1883.

— *Histoire des Berbères*. Texte édité par de Slane Alger, 1847. Traduction par le même, Paris, 1852.

Istibçar (Kitab el), L'Afrique septentrionale au xiie siècle de notre ère Description extraite du *Kitab el Istibçar*. Trad. Fagnan, 1900.

Jurien de la Gravière *Les derniers jours de la marine à rames*. Paris, 1885.

— *La marine des Ptolémées et la marine des Romains*. Paris, 1885.

— *Les marins du XVe et du XVIe siècles*. Paris, 1879.

— *La marine des Anciens*. Paris, 1886.

Kittani (Mohammed ben Dja'far ben Idriss el), *Salouat el Anfas*. Edit. de Fès.

Lemprière (W), *Voyage dans l'empire de Maroc et le royaume de Fès pendant les années 1790 et 1791*. Trad. de l'anglais par M. de Sainte-Suzanne. Paris, 1801.

Léon l'Africain, *Description de l'Afrique*, Edit. Schefer. Paris, 1897-1898

Maçoudi, *Les Prairies d'or*. Texte et trad. par Barbier de Meynard et Pavet de Courteille. Paris, 1861.

Marmol. *L'Afrique*, Trad. Perrot d'Ablancourt. Paris, 1667.

Marrakchi (Abd el Ouahid el), *Histoire des Almohades*. Trad. Fagnan. Alger, 1893.

Martinière (A. de la), *Esquisses de l'histoire du Maroc avant l'arrivée des Arabes* (Bulletin archéologique, 1912).

Martonne (Emm. de), *Traité de Géographie physique*. Paris, 1913.

Mas-Latrie, *Traités de paix et de commerce et documents divers concernant les relations des chrétiens avec les arabes de l'Afrique septentrionale au Moyen-Age*. Paris, 1868.

Massignon, *Le Maroc dans les premières années du XVIe siècle d'après Léon l'Africain*. Alger, 1906.

Mouëtte, *Relation sur la captivité du sieur Mouëtte dans les royaumes de Fez et de Maroc où il a demeuré pendant onze ans*. Paris, 1683.

Mouliéras, *Le Maroc inconnu*. Paris, 1895-1899.

Nnaciri Sslaoui (Ahmed ben Khaled), *Kitab el Istiqça*. Texte, édit. du Caire, trad. partielle de Fumey in *Archives Marocaines*, tt. IX et X.

Oufrani (Mohammed es Seghir ben el Hadj ben Abd Allah), *Nozhet el Hadi*. Texte et trad. de Houdas. Paris, 1889.

Playfair, (Lieut col. Sir R. Lambert) and R. **Brown**, *Bibliography of Empire of Marocco from the earlist times to the end of 1891*. London.

Pêche moderne, Encyclopédie du pêcheur. Édit. Larousse. Paris.

Primaudaie (Elie de la) *Villes maritimes du Maroc*. (Revue Africaine 1872-1873). Alger.

Qadiri (El), *Nachr el Mathani*, trad. de Graulle et Maillard in *Archives Marocaines*, t. XXI.

Qazouini, *Adjaïb al Makhlouqat*. V. Damiri.

Raveret-Wattel, *Atlas de poche des poissons de mer de la France et de la Belgique*. Paris, 1909.

Relation de ce qui s'est passé dans les trois voyages que les religieux de l'ordre de Nostre-Dame de la Mercy ont fait dans les États du Roy de Maroc pour la rédemption des captifs en 1704, 1708, 1712.

Reinach (S.), *Cultes, Mythes et Religions*. Paris, 1908.

— *Orpheus*. Paris, 1909.

Roncière (de la), *Histoire de la Marine française*. Paris,

Rouard de Card. *Traités de commerce conclus par le Maroc avec les Puissances étrangères.* Paris.

— *Relations de l'Espagne et du Maroc.* Paris, 1905.

— *Une compagnie française dans l'Empire du Maroc au XVIIe siècle.* Paris, 1908.

— *Documents diplomatiques pour servir à l'étude de la question marocaine.* Paris, 1911.

Sébillot, *Légendes, croyances et superstitions de la mer.* 1re et 2e séries. Paris, 1886.

— *Contes des marins.* Paris, 1882

— *Contes populaires de la Haute-Bretagne* Paris, 1885.

— *Conte des paysans et des pêcheurs.* Paris, 1881.

— *Le paganisme contemporain chez les peuples celto-romains.* Paris, 1908.

— *Petite légende dorée de la Haute-Bretagne.* Nantes, 1897

Sonneck. *Chants arabes du Maghreb.* Paris, 1904.

Strabon, *Géographie.* Trad Tardieu Paris, 1890.

Taillis (du), *Le Maroc pittoresque.* Paris, 1905.

Tissot, *Recherches sur la géographie comparée de la Mauritanie Tingitane,* in *Mémoires à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.* Première série, tome IX. Paris, 1878.

Traditions populaires (Revue des).

Trumelet. *L'Algérie légendaire* Alger, 1892.

— *Les saints de l'Islam.* Paris, 1881.

Vars, *L'art naut que dans l'Antiquité et spécialement en Grèce.* Paris, 1887.

Vivien de Saint-Martin, *Le Nord de l'Afrique dans l'Antiquité.* Paris, 1863.

Westermark (Edw). *The moorish conception of holiness* (baraka and ceremonies and beliefs connected with agriculture, certain dates of the silar year, and the weather in Marocco), Helsingfors.

Zzayani (Abou lQasem ben Ahmed) *Le Maroc de* 1631 *à* 1812. Extrait du *Tordjman el mo'arib 'an doual elmachriq ou elmaghrib.* Texte et trad. de Houdas. Paris, 1886.

SYSTÈME DE TRANSCRIPTION

Le système de transcription que nous adoptons est une réduction de celui que M. Marçais a employé dans ses *Textes arabes de Tanger*.

CONSONNES

ء = ʼ
ب = *b*
پ = *p*
ت = *t* ou *ţ* [1]
ث = *ţ*
ج = *ž* ou *ǵ* ou *g* [2]
چ = *č*
ح = *ḥ*
خ = *ḫ*
د = ذ = *d* [3]
ر = *r* ou *ṛ* [4]
ز = *z* ou *ẓ* (emphatique rare)
س = *s*
ش = *š*
ص = *ṣ*
ض = ظ = *ḍ* [5]
ط = *ṭ*
ع = ɛ
غ = γ
ف = *f*
ڤ = *v*
ق = *q*
ڭ ou ڨ = *g*
ك = *k*
ل = *l* ou *ḷ* [6]
م = *m*
ن = *n*
ه = *h*
و = *u* [7]
ي = *i* [7]

[1] ت et ث qui se prononcent généralement *ţ* affriquée dentale sourde, deviennent *t* occlusif dans certains cas de séquence.

[2] ج se prononce généralement comme *j* français. Suivi d'une sifflante, il devient *g*.

[3] La prononciation spéciale du ذ a complètement disparu.

[4] A côté d'un *r* roulé simple, existe un *ṛ* emphatique que la graphie arabe ne distingue pas.

[5] La prononciation spéciale du ظ a complètement disparu à Rabat.

[6] A côté d'un *l* simple, existe un *ḷ* emphatique que la graphie arabe ne distingue pas.

[7] و et ي sont tantôt voyelles et tantôt consonnes. Comme consonnes, elles sont équivalentes au *w* anglais et à *y* français.

VOYELLES

a	*a* moyen	*å*	entre *a* et *o*
ạ	entre *a* et *è* français.	*o*	*o* ouvert.
ẹ	*é* fermé.	*ọ*	entre *o* et *ou*.
ị	entre *i* et *é*.	*u*	ou français.
i	*i* moyen.	*e*	*e* muet.

Le signe ˘, placé sur une voyelle, indique qu'elle est brève.

Le même signe ˘, placé entre deux consonnes ou au commencement d'un mot, indique la disparition de l'élément vocalique de la syllabe.

Le signe ´, placé sur une voyelle ou sur un ˘, indique la place de l'accent.

Le signe ^, placé sur une voyelle, indique qu'elle est longue et accentuée.

Le signe ˜, placé sur une voyelle, indique qu'elle est nasalisée : *ã* = *an*, *õ* = *on*.

Le signe ‿, placé au-dessous de deux voyelles qui se suivent, indique leur diphtongaison.

Une petite voyelle ᵘ, ᵃ, placée au-dessus de la ligne, indique une voyelle ultra brève, le plus souvent assourdie.

PREMIÈRE PARTIE

La Mer

CHAPITRE I

PSYCHOLOGIE DES INDIGÈNES AU SUJET DE LA MER

A. — La crainte de la mer.

§ 1. — Les indigènes de Rabat et de Salé sont encore sous l'impression de terreur qu'inspire généralement aux peuples primitifs l'Océan immense, aux colères terribles et incomprises. Cette impression s'explique par deux raisons ; d'une part, le tempérament des Berbères et des Arabes qui les porte peu vers la mer (nous insisterons sur cette aversion instinctive pour l'eau au chapitre de la navigation), d'autre part, la nature de la côte marocaine en général, et celle de Rabat Salé en particulier, qui malgré l'embouchure du Bou-Regreg, a toujours été méchante et inhospitalière (V. *infra*, Description de la côte).

Aussi, tandis que les Grecs et les Romains, favorisés par la structure de leurs rivages et doués d'un caractère plus hardi, ont poétisé la mer dans leurs œuvres littéraires et dans le langage de chaque jour, les écrivains et le peuple arabes n'ont parlé de la mer que comme une source de merveilles extraordinaires et de dangers innombrables. On doit s'attendre donc à plus de superstitions que de connaissances démontrées au sujet de la mer.

§ 2. — La lexicologie, d'ailleurs, à elle seule, suffit amplement à démontrer la crainte que l'Océan inspire aux populations arabes et berbères depuis la plus haute antiquité.

Le *bḥár* c'est la mer, c'est aussi un lac ou un fleuve imposant, le Nil par exemple ; c'est aussi évidemment, comme dans beaucoup de langues, tout ce qui est grand, incommensurable : la langue arabe est une « mer », un savant est une « mer de sciences », une porte extraordinaire est dite *bâb ˇlbḥár* « porte de la mer ».

Le peuple ne connaît que l'Océan et il ne suppose pas qu'il y ait d'autres mers. Quelques-uns savent que c'est « La Mer environnante » البحر المحيط qui baigne leurs rivages, l'Océan « par delà lequel il n'y a plus de terre habitée (1) », celui qui fait le tour de la terre; on l'appelle aussi *ˇlbḥár ˇzẓˇ bḥâr* « la mer violente ».

Les historiens ont dénommé l'Océan « la mer des ténèbres » بحر الظلمات ou « la mer enténébrée », البحر المظلّم. Cette dénomination indique assez la crainte que l'Océan inspirait aux Arabes. Edrissi, se basant sans doute uniquement sur les épithètes de la grande Mer, en donne une description terrifiante : « Ses eaux sont épaisses et de couleur sombre. Les vagues s'y élèvent d'une façon effrayante, la profondeur est considérable, l'obscurité y règne continuellement, la navigation y est difficile, les vents impétueux (2) ».

Cette croyance à l'obscurité de l'Océan provient de sa situation à l'ouest des pays arabes : là où se couche le soleil, il ne peut y avoir, pensait-on, que des ténèbres ; les Arabes comme les Grecs et les Romains, au lieu de diviser la terre en hémisphère boréal et hémisphère austral, distinguaient le pays de la lumière et la région des ténèbres (3).

A part ces épithètes dictées par la crainte, on ne trouve pas dans le vocabulaire maritime de Rabat-Salé de ces expressions pittoresques ou plaisantes que les marins européens employèrent

(1) *Histoire des Almohades*, p. 5.

(2) *Légendes de la mer*, t. I, p. 21. Cf. égal. : *Prairies d'or*, chap. XII.

(3) Les indigènes donnent une importance toute spéciale à l'Orient : « Ce que Dieu crée vint de l'Orient » disent-ils, et pour démontrer expérimentalement ce principe, ils ajoutent : « Si vous jetez un objet à l'eau, il se dirige toujours vers l'occident. » L'Oued Bou-Regreg étant orienté de l'Est à l'Ouest, l'expérience, pour n'être pas très scientifique, réussit toujours. Le fait que la religion prescrit à nos populations musulmanes de se tourner vers l'Est au moment de la prière renforce l'importance que les indigènes attribuent naturellement à l'Orient.

pour désigner l'Océan une fois qu'ils eurent surmonté leur terreur. C'est à peine si les mariniers l'appellent quelques fois *lmá* « l'eau », expression que l'on retrouve dans toutes les langues. Point de charades non plus, ni de plaisanteries, comme celles qu'a relevées Sébillot (1).

§ 3. — En résumé, le langage de la population maritime de Rabat-Salé, comme celui des écrivains, indique que le seul sentiment que l'arabo-berbère éprouve en présence de l'Océan est une terreur insurmontée. L'histoire vient d'autre part confirmer cette opinion : on sait la crainte des Arabes à franchir le détroit de Gibraltar pour aller à la conquête de l'Espagne ; Okba ne pensa point à équiper des navires pour pousser plus loin sa randonnée ; enfin les fameux corsaires, comme nous le verrons plus loin, étaient en majorité des étrangers venus d'Espagne et surtout des rénégats, rarement des indigènes.

§ 4. — D'ailleurs, l'attitude des populations actuelles indique une crainte atavique de la mer. Les pêcheurs espagnols seuls vont au large, le nombre des mariniers ne s'accroît pas malgré l'augmentation du trafic du port ; les vrais marins sont rares ; les hommes et les jeunes gens de l'intérieur qu'on a conduits à l'exposition de Casablanca ont énergiquement refusé de faire une promenade en barque. Les gens de mer eux-mêmes prétendent que nul ne peut se flatter de ne pas craindre l'Océan ; leur argumentation est d'ailleurs péremptoire : à celui qui soutient qu'il n'a pas peur de la mer, on offre de boire quelques gorgées d'eau salée ; il ne peut s'y résoudre, et on lui démontre qu'une petite quantité d'eau suffisant à abattre son courage, il ne peut se vanter d'affronter la haute mer.

Cette terreur qui envahit la conscience de l'indigène en face de la mer, jointe à une ignorance totale de la physique et de la cosmographie, est à la base de toutes les croyances et superstitions que nous allons décrire dans les paragraphes suivants.

B. — Le culte de la mer.

§ 5. — M. Doutté (2) fait remarquer avec raison « qu'il n'est resté que bien peu de chose d'intact des croyances antérieures

(1) *Légendes de la Mer*, t. I, ch. II, p. 21.

(2) *Magie et Religion*, p. 14.

des indigènes, de leurs divinités primitives ». Aussi est-il quelque fois périlleux de vouloir expliquer des pratiques qui n'ont rien de musulman dans leur essence. Il nous semble cependant que la mer a été et est encore l'objet d'un culte : elle a été certainement considérée comme une divinité que, de nos jours, l'Islam n'a pas fait complètement disparaître.

Que la mer ait été divinisée, rien de plus naturel : la crainte inspire le respect. L'Océan, force terrible et mystérieuse, apparut comme un être supérieur et animé : on l'a adoré. D'ailleurs, beaucoup de peuples ont établi des relations étroites entre la mer et les divinités. Chez les Anciens on en trouve des témoignages irréfutables ; chez les Modernes, on peut citer l'exemple des Vénitiens dont le Doge contractait mariage avec la mer (1). Il existe encore à Rabat-Salé des traces nombreuses de la divination de l'Océan et du culte qu'on lui rendait, qu'on lui rend encore d'une façon à peine déguisée.

§ 6. — De même qu'au Portugal et en Espagne la mer est sacrée (2), de même que chez les Perses, il était défendu d'uriner et de cracher dans les rivières, car elles se jettent à la mer (3), de même, à Rabat, on doit s'abstenir de cracher et d'uriner dans la mer, d'y jeter des ordures, du moins avec une intention injurieuse. On ne doit pas non plus insulter l'Océan : celui qui n'observerait pas ces défenses deviendrait épileptique immanquablement (4).

§ 7. — D'autre part la mer est animée. Il est des choses qu'elle ne supporte pas : elle s'agite à la mort d'un homme vertueux (5), elle inquiète la barcasse ou le navire qui transporte

(1) Cf. *Cultes Mythes et Religions*, II, p. 217.

(2) *Légendes de la Mer*, t. I, p. 85.

(3) Cp. Hesiode : « Ne va pas uriner dans le courant des fleuves qui se jettent à la mer » (*Les Travaux et les Jours*). Cf. égal. : *Cultes, Mythes et Religions*, II, p. 209.

(4) C'est une croyance généralement répandue dans l'intérieur du pays qu'on ne doit ni uriner, ni cracher, ni jeter des ordures dans une rivière, sous peine d'être puni par les démons de l'endroit. Ceci nous fait supposer que le culte de la mer et celui de l'eau douce se superposent et se confondent. Il y a également à noter dans ces croyances l'intervention des démons de l'eau.

(5) La mer n'est pas seule à être inquiète à la mort d'un saint personnage. Bêtes et gens également, éprouvent, sans en connaître la cause, un certain malaise.

un mari trompé ou des substances illicites, vin, porc (influence de l'Islam) ou un cadavre (1); elle ne peut supporter les talebs qui récitent des patenôtres, ni un sultan.

§ 8. — Sacrée et animée, la mer est en fait un dieu, il ne lui manque plus qu'un nom. On l'appelle le Sultan, car on est musulman, mais en donnant à ce nom le sens que les chrétiens donnent à celui du « Démon ». Le sultan qu'est l'Océan est bien plus jaloux et bien plus terrible qu'Allah. Comment en serait-il autrement ? On le voit devant soi immense et effrayant, on éprouve les effets directs de sa colère. Aussi pense-t-on plus souvent à lui qu'au Dieu de l'Islam si abstrait, si éloigné.

La dénomination de « Sultan » donnée à la mer est cause de croyances particulières qui rappellent le caractère sacré de l'Océan. Toutes les populations du Maroc occidental, même celles de l'intérieur, prétendent que la Mer-Sultan ne supporte pas le Sultan-Homme : les deux puissances ne peuvent coexister dans le même endroit. Si Sa Majesté Chérifienne allait en mer, le navire qui la porterait ferait certainement naufrage. Quand le Sultan monte dans son canot impérial pour aller à Salé, la mer s'agite et, bien qu'il soit dans l'Oued, l'esquif roule et tangue plus que de raison. Les vieux marins affirment que jamais l'expérience n'a démenti cette conviction (2). Serait-ce pour cette raison que jadis les Sultans, se rendant de Fez à Rabat, ne traversaient le Bou-Regreg avec leur mahalla qu'à un gué situé très en amont de la ville ?

De même, rêver que l'on rencontre le Sultan et qu'on a affaire à lui, présage un malheur en mer. C'est là une accommodation maritime de la croyance générale suivante : « Rêver qu'un roi entre là où il n'en a pas l'habitude présage un malheur, parce que le Coran prête à la célèbre reine de Saba les paroles suivantes (elle y fait allusion à Salomon) : « Lorsque les rois « entrent dans une ville, ils la ravagent et réduisent les plus « considérables de ses citoyens à une position misérable.

(1) Même croyance en France. Cf. *Légendes de la Mer*, t. II p. 298.

(2) « Les souverains eux-mêmes, les souverains surtout, accomplissaient rarement la traversée du golfe de Lion sans quelque fâcheuse aventure : les éléments semblaient mettre je ne sais quelle secrète malice à semer sur leur route, brouillards et tempêtes ». J. de la Gravière, *Les derniers jours de la marine à rames*, p. 87.

« (1) ان الملوك اذا دخلوا قرية افسدوها وجعلوا اعزة اهلها اذلة »,

§ 9. — Ce qui prouve de plus que la mer est une divinité, c'est qu'on jure encore par elle, en disant, par exemple : « Que la mer m'engloutisse si je fais telle chose, ou si tel événement se passe ». Enfin, et c'est là un fait très important, la mer n'admet pas qu'on s'adresse à Dieu quand on est sur un navire. Si un taleb parmi les passagers se met à reciter des prières, on est sûr que la mer se soulèvera. C'est une croyance qui date sans doute de l'époque où l'Islam n'était pas encore bien établi dans le pays. On la retrouve d'ailleurs dans la Méditerranée à propos des prêtres et des bonnes sœurs (2).

§ 10. — De même qu'il reste des traces de la divination de la mer, de même il reste des traces non moins évidente du culte de la mer.

C'est d'abord le sacrifice. Lorsque la barre a été mauvaise pendant de trop longs jours, les mariniers, pour apaiser l'Océan qui les empêche de gagner leur vie, achètent un bouc noir. Le « *ṛâiṣ ˇlmâṛša* ou maître de port égorge ce bouc au bord de la mer. La nuit, accompagné d'un seul marin, il part de la douane, et suit la rive aussi loin que possible en faisant des fumigations tout en gardant le silence. Arrivé à l'angle que fait la côte avec la rive, il égorge le bouc que conduit son compagnon ; le sacrifice est fait selon le rite musulman, et l'on ajoute mentalement au moment de l'égorgement la formule suivante : *ˇlᵊâṛ ᵊalîkum a ṛiẓâlˇ ssṳâḥl* = le *ᵊâṛ* s'adresse à vous, ô saints du littoral (3) ! » Le sang coule dans la mer, puis l'on jette à l'eau la victime tout entière. Le *ṛâiṣ* continue ensuite ses fumigations le long de la côte.

Ce sacrifice est très curieux par la superposition des rites qui s'y trouvent ; on pourrait presque y reconnaître une histoire de l'évolution des croyances des marins de Rabat-Salé au sujet de la mer. « Le sacrifice, fait remarquer M. Doutté (4), est un

(1) *Magie et Religion*, p. 403. *Baidhawi*, t. II. p. 198, Sourate XXVII « La Fourmi », verset 34.

(2) Cf. *Légendes de la Mer*, t. II, p. 297.

(3) Les marins prononcent « saints du littoral » mais pensent aux « démons ». Lorsqu'on leur demande la signification de *ṛiẓâl*, ils sont embarrassés visiblement.

(4) *Magie et Religion*, ch. X.

moyen de communication entre l'homme et le sacré ». L'égorgement du bouc est donc une nouvelle preuve du caractère sacré actuel de la mer. Plus loin, M. Doutté dit encore : « Le sacrifice d'une victime a pour but de mettre en relation le sacrifiant avec la divinité » (1) ; dans l'esprit des indigènes, le sacrifice s'adresse bien à une divinité qui, en fait, existe dans leur esprit à côté d'Allah, comme tant d'autres ont persisté sous des formes plus ou moins islamisées chez les populations continentales.

Le fait de jeter à la mer la victime tout entière semble indiquer une communion grossière avec la divinité (2). Celle-ci a dû être supposée mangeant la victime ; ce que nous dirons plus loin à propos de sacrifices humains en serait une preuve.

Quand vous demandez aux mariniers quelle est la nature du sacrifice, ils vous répondent que c'est un *ᵊâṛ* (3). « Or, le *ᵊâṛ* n'est mis en jeu que par un sacrifice : il faut que du sang soit versé... Le sacrifice d'une victime oblige celui pour lequel est fait le sacrifice à protéger celui qui en est l'objet et à lui donner satisfaction (4). Le *ᵊâṛ* n'est en principe qu'un sacrifice au moyen duquel on oblige quelqu'un à un service par la vertu communicative du sang répandu (5) ». Dans ce cas, la mer serait aux yeux des indigènes une puissance analogue aux autorités administratives, au sultan par exemple, en même temps qu'une divinité qu'on veut se rendre propice. Et pour cacher le caractère païen de cette cérémonie, on s'adresse soit-disant aux saints du littoral; mais, comme nous le verrons plus loin, on ne sacrifie pas de bouc noir aux saints.

Remarquons encore que le sacrifice peut se faire également au pied du mât-signal, notamment quand la mer est trop mauvaise. Or ce mât représente le Sultan, tout comme une route impériale, un édifice quelconque relevant du Maghzen. Autour de ce mât, comme autour des autres objets indiqués, s'étend une zone neutre dans laquelle on est sous la protection du Sultan. Pourquoi la cérémonie s'accomplit-elle en cet endroit si

(1) *Magie et Religion*, p. 459. Cf. égal. sur les sacrifices d'apaisement et d'expiration *Cultes, Mythes et Religions*, I, pp. 97 à 104.

(2) *Magie et Religion*, p. 472. — *En Tribu*, Les Saints et les Génies des grottes.

(3) Sur le *ᵊâṛ* et les sacrifices en général. Cf. *L'Islam Algérien*, p. 99. Cf. égal. Westermark « The moorisch conception of Holiness... ».

(4) *En Tribu*, p. 252-253.

(5) *Id.*, p. 291.

spécial? Les mariniers n'ont pas l'air de le savoir; mais le fait que la mer est appelée « Sultan » n'est sans doute pas étranger à cette façon de procéder. Ou bien, veut-on demander le secours du souverain contre l'Océan, ainsi que le faisaient les marins français en criant : « Vive le Roi » pour apaiser la tempête (1). La première hypothèse, surtout si nous rappelons que le sacrifice est considéré comme un ʿâr, nous semble être la plus acceptable.

Il est notable aussi que la victime soit un bouc noir. On sait le rôle que jouent en magie les boucs, les taureaux, les poules et les coqs noirs. On peut poser en principe qu'actuellement les moutons servent dans les sacrifices à caractère musulman, *ʿaïd kebir* par exemple ou dans les sacrifices offerts à des saints; les autres animaux sont sacrifiés aux démons; cette distinction, valable tout au moins pour Rabat-Salé (2) étant établie, on peut supposer que la mer est considérée comme un génie d'ordre supérieur.

Enfin l'Islam a recouvert ces conceptions, païennes indubitablement, d'un vernis religieux très léger. L'égorgement se fait selon le rite musulman, mais le culte des marabouts, qui est en fait la seule religion des populations, ne perd pas ses droits, comme nous l'avons vu. Nous constaterons plus loin que ces saints ne sont que les successeurs mal déguisés des divinités du littoral.

Le sacrifice actuel fait à la mer est sans doute le résultat de l'évolution adoucie d'un sacrifice humain. De nos jours la croyance est générale, même chez les terriens de Rabat, que la mer en furie ne se calme qu'après une noyade. La mer réclame donc des victimes humaines. L'hypothèse est vraisemblable que des populations frustes n'aient pas attendu qu'un accident fortuit se produisît et aient sacrifié des humains pour apaiser l'Océan; plus tard la victime put sans doute se racheter, se faire remplacer par un animal (3).

(1) Cf. *Légendes de la Mer*, t. II, p. 324.

(2) M. Doutté fait remarquer (*Magie et Religion*, p. 463) que « le bouc noir, le taureau noir sont souvent préférés à d'autres dans les sacrifices aux marabouts lorsque il s'agit de fêtes à caractère agraire, ou lorsque le sacrifice se fait en vue d'obtenir la pluie » c'est-à-dire dans les cérémonies antérieures à l'Islam. Le sacrifice décrit ci-dessus relève donc bien d'un culte païen de la mer.

(3) Remarquer que dans les marines européennes, pour calmer le vent, la tempête, on simulait un sacrifice en fouettant le mousse.

Ce sacrifice fait à la mer est signalé par le Père Dan au XVIIe siècle dans son *Histoire de la Berbérie*. « Les pirates d'Alger, en péril de naufrage, coupaient par le milieu un ou plusieurs moutons et lançaient à la mer, par tribord, la moitié de mouton pourvue de la tête, et par babord, l'autre moitié (1). »

Enfin, il nous semble que le sacrifice dont parle Andrews dans *La Fontaine des Génies* est une confusion du culte de la mer avec celui des génies des sources (2). Remarquons en effet que la cérémonie a lieu à Alger « au bord de la mer devant les ateliers du P.-L.-M. » (3). Remarquons encore que le génie principal, le plus grand des sept que l'on reconnaît dans cette fontaine, est Baba Moussa, surnommé Elbahri, c'est-à-dire le marin (4). La seule description que fait Andrews du sacrifice de *sbáɜ ɜoịûn* nous laisse donc présumer qu'un culte de la mer a existé à Alger assez semblable à celui que nous retrouvons à Rabat. Il serait curieux et intéressant de savoir vers quelle époque le rituel que nous avons donné a été introduit dans le pays. Höst nous dit qu'au XVIIIe siècle les corsaires de Rabat-Salé faisaient des sacrifices avant de partir en voyage (5), mais il ne donne aucune description non plus qu'aucun détail propre à nous éclairer. « Les barbaresques, dit le Père Dan, sacrifiaient des moutons et non des boucs. » Ne serait-ce pas l'influence grandissante des nègres dans les pratiques de sorcellerie qui aurait amené une certaine évolution dans la pratique dont nous parlons? Seule l'histoire, assez difficile à établir de la Magie et de la Religion populaires pourrait nous donner une réponse.

Les femmes font aussi à la mer un sacrifice qui leur est particulier. Pour obtenir la réalisation rapide d'un désir, elles se rendent à Sidi Kalafâṭ, c'est-à-dire au pied de la muraille de la qasba, face à la mer, au-dessus de Sidi el Yabouri. Dans la muraille se trouve une anfractuosité semblable à une lucarne, à

(1) *Légendes de la Mer*, t. II. p. 322 et *Magie et Religion*, p. 487.

(2) La confusion existait déjà au XVIIe siècle ; le Père Dan parle de sacrifice fait par les femmes des pirates d'Alger : elles égorgeaient un coq près d'une fontaine et jetaient les plumes de l'animal à la mer.

(3) *Fontaine des Génies*, p. 14.

(4) *Fontaines des Génies*, p. 10. — Cf. *infra* « Démonologie maritime §§ 18 sqq. — Cf. enfin Westermarck *Journal of the Anthropological Society*, 1898.

(5) *Nachrichten von Marokos*, p. 190, § 6.

hauteur d'homme. C'est là que les femmes allument, même en plein jour, de minces bougies faites de goudron (1). Puis elles égorgent un coq noir, l'élèvent en l'air, le présentent à la mer en l'abaissant trois fois de suite et en disant : « *A Sidi Mahámmed l'bḥár qḍi nna* (لنا) *ḥáẓtna* = O Saint Mahammed Océan, exauce nos vœux! » Les femmes abandonnent le coq, car le sacrifice est un *ʿdṛ*. Sidi Kalafâṭ leur apporte rapidement la réalisation de leurs souhaits : *ikʿlfâṭ lhûm*. Il faut noter que l'on essaie faiblement de masquer l'invocation à la mer en l'appelant Sidi Mahammed, et non Mohammed. Le prophète de l'Islam d'ailleurs, dans la conscience du peuple, est plus souvent un démiurge qu'un envoyé de Dieu.

§ 11. — Un autre vestige du culte rendu à la mer réside dans es oblations d'huile et d'objets.

Quand la mer, trop longtemps mauvaise, retient les marins à terre, ceux-ci, s'ils ne font pas le sacrifice d'un bouc noir, procèdent à une oblation d'huile. C'est toujours le maître de port qui préside la cérémonie : il verse l'huile dans la mer, près du mât-signal en disant : « *ʿala riẓál ʾssụâḥẹl* = pour les saints du littoral ». On retrouve cette pratique chez les barbaresques du XVIIe siècle (2), et dans beaucoup de pays de l'Europe. Elle a évolué et est devenue la croyance actuelle à une action mécanique de l'huile sur les vagues (3), action d'ailleurs très discutée (4). Les femmes demandent à la mer de conjurer les mauvais sorts et lui font aussi des oblations d'huile (v. § 26).

On fait aussi l'oblation d'objets à la mer. Lorsque, au cours d'un voyage, le navire se trouve dans un moment critique, le capitaine fait une collecte à bord : chacun donne ce qu'il a de plus précieux, bijoux, poignard, montre, ou une somme d'argent, et on jette le tout à la mer. La tempête se calme.

C'est un rite que l'on retrouve partout et qui était fréquent chez les marins musulmans du moyen âge (5). Il date d'une époque

(1) Noter que l'ouvrier qui se sert du goudron pour calfater les bateaux est appele *qalafâṭ*. Le goudron éloigne le mauvais œil et il est noir comme les victimes qu'on sacrifie aux génies.

(2) *Légendes de la Mer*, t. II, p. 318.

(3) *Id.*, t. I, p. 168.

(4) De Martonne, p. 286 donne une explication scientifique de l'effet du filage de l'huile sur la mer.

(5) Cf. *Merveilles de l'Inde*, passim. Cf. égal. : *Légendes de la Mer*, t. II,

où la mer était considérée comme un dieu ou un démon qu'on voulait apaiser par un don. A Rabat, il a été faussé par le culte des marabouts. On prétend que les objets jetés ainsi à la mer se retrouvent peu après aux alentours du tombeau de Sidi-bel-Abbès-Ssebti (1), enterré à Marrakech, saint aussi fameux au Maroc que le célèbre Moulay Idriss. Les gens de Rabat racontent à l'envi qu'un commerçant, lors d'un voyage en mer, jeta son poignard à l'eau dans une heure de détresse : il débarqua à Tanger sain et sauf, vaqua à ses affaires dans plusieurs villes du Maroc et arriva un beau jour à Marrakech tout juste pour voir son propre poignard mis aux enchères au tombeau de Sidi-bel-Abbès. Il racheta très cher cet objet précieux (2).

Cependant, quand les mariniers ont fait vœu d'égorger un mouton à Sidi-bel-Abbès, ils se gardent bien de le jeter à l'eau : ils envoient une certaine somme d'argent à un marrakchi de confiance en le priant de faire le sacrifice en leur lieu et place.

Cela prouve que l'égorgement du mouton relève du culte des marabouts dans toute sa pureté, tandis que l'offrande d'objets jetés à la mer relève bien d'un culte ancien et païen modifié par l'esprit maraboutique.

§ 12. — Un dernier fait rappelle encore le culte de la mer. Un marin malade, désespérant de guérir, fait des fumigations à l'Océan ; il se transporte sur la côte et brûle des parfums (3). Il prononce bien la formule : « Pour les saints du littoral », mais il ne visite aucun de leurs tombeaux. D'autre part, comme nous lev errons plus loin, le marin est persuadé que les démons ne peuvent rien contre lui ; ce n'est donc pas à eux que l'offrande des parfums est faite. C'est par conséquent d'un culte de la mer dans toute sa pureté que relève cette pratique.

Pour nous résumer, disons que la crainte de la mer a conduit les indigènes à considérer l'Océan comme une divinité, ou, ce qui revient au même, un démon supérieur, bien que le mot

p. 311 et p. 329. — Polycrate, tyran de Samos, lança son anneau dans les flots en grande pompe pour sacrifier à la mer.

(1) V. *infra*, Hagiographie, § 96.

(2) Une variante de ce récit se trouve dans le *Maroc moderne* d'Erckmann, p. 110. Des récits analogues ont été rapportés dans la *Revue des Traditions populaires*, par M. Basset R.

(3) Sur les parfums à brûler Cf. Doutté ; *Magie et Religion*, p. 72 sqq.

« djinni » ne soit jamais prononcé au sujet de la mer ; que cette croyance, cause d'un culte, est à peine atténuée et coexiste avec l'Islam, maraboutique surtout, dans l'esprit des mariniers. Le culte de la mer, sans doute ancien, persiste de nos jours à peine déguisé, et, chose très notable sur laquelle nous revenons, exclut la religion de la vie maritime (1). L'animisme, si naturel au demi-civilisé, a persisté jusqu'à nos jours.

C. — Les saints du littoral (2).

§ 13. — La terreur qu'inspira la mer aux hommes les engagea à solliciter la protection de divinités bienfaisantes. Que reste-t-il des croyances aux divinités du littoral chez les gens de Rabat-Salé ? Peu de chose. Les femmes viennent fréquemment visiter des rochers, y faire des oblations d'huile. Or ces rochers se trouvent près de la ṣqâla (3), sur un point très dangereux où plus d'un navire se brisa ; les vagues y déferlent avec rage. Non loin de là, se trouve le tombeau du saint patron de la rade, Sidi-elhadj-Abd-Allah-el-Yabouri, fort en honneur chez les mariniers. Des grottes marines, *ʾlkifân dsîdi lịabûri*, sont dans le voisinage : on les croit peuplées de génies. Un canon situé tout près est également l'objet de la vénération des femmes : elles le visitent et lui attachent des chiffons quelles ont portés pour bénéficier de sa baraka, tout comme à la porte d'un sanctuaire vénéré ; les femmes enceintes surtout visitent le canon et lui demandent une délivrance facile ; ce canon (4), appelé le canon de Sidi-Mimoun (5), a sa légende : il tirait tout seul, sans qu'on le chargeât, contre des navires de guerre étrangers qui croisaient devant la ville avec des intentions malveillantes. Enfin, Sidi Kalâfâṭ (6) domine de peu le tombeau d'el-Yabouri. La réunion sur un seul point de rochers, de grottes, d'un canon, d'un saint également vénérés laisse supposer qu'en cet endroit on adora ou la mer, comme le font les femmes à Sidi Kalâfâṭ, ou une divinité

(1) Cf. *supra*, § 9.
(2) Sur le culte des marabouts. Cf. Doutté, *L'Islam Maghrebin* et *En Tribu*.
(3) Voir *infra*, Description de la côte.
(4) Il existe un canon semblable à Larrache. Cf. *Archives marocaines*, t. III, p. 147-148.
(5) Remarquer que Sidi-Mimoun est le nom d'un génie aquatique.
(6) V. § 10.

protectrice. Le saint n'est probablement qu'un usurpateur et bénéficie du caractère sacré de l'emplacement où il se trouve. Quant au canon, il attire la vénération par la force qu'il représente, par le voisinage du saint et par sa situation dans un lieu sacré. N'est-ce pas le cas de répéter que les peuples prient toujours aux mêmes endroits ?

On peut aussi interpréter comme un reste du culte des divinités du littoral la pratique suivante. On prétend que lorsqu'un musulman et un juif étaient en contestation et que le serment religieux devait être déféré à l'un d'eux, ce serment n'étant valable que pour celui qui le prononçait, on conduisait les plaideurs sur le rivage auprès d'un gros galet dur, puis celui à qui était déféré le serment prononçait la formule : « Que Dieu rende mon bien aussi sec qu'il a rendu ce galet si je ne dis pas la vérité », formule acceptable par l'un et l'autre des plaideurs. Cette pratique indique peut-être aussi l'existence d'un culte païen de la mer ou du littoral qui persista après l'Islam en s'effaçant graduellement ; elle n'est peut-être aussi qu'une manifestation particulière de la litholâtrie (1) ou une confusion entre les deux cultes. Les vestiges qui en restent sont trop peu nombreux pour qu'on puisse trancher la question.

§ 14. — Quoi qu'il en soit, il est indéniable que les divinités du littoral ont à peu près disparu dans la croyance populaire et ont fait place aux marabouts surtout si elles étaient bienfaisantes. « C'est d'ailleurs, dit M. Doutté (2), un fait bien connu que les peuples ne changent pas brusquement de religion ; lorsqu'un réformateur se lève qui leur apporte un nouveau credo, ils adaptent seulement de leur mieux leurs anciens cultes à cette croyance ». Rien n'est plus vrai en ce qui concerne les saints du littoral.

On les appelle *ṛiẓâl ˇssựâḥẹl*, et on les invoque collectivement. Ce sont eux qui protègent contre la mer ; c'est donc une catégorie spéciale de marabouts à rôle défini, mais, remarquons-le, défini par l'emplacement des tombeaux sur le littoral ; car ceux de ces saints de Rabat-Salé qui sont mentionnés dans les livres d'histoire ou d'hagiographie ne le sont qu'au titre de leur piété

(1) Sur le culte des pierres au Maroc. Cf. Doutté, *En Tribu*, p. 111, *L'Islam Algérien*, p. 101 et *Cultes, Mythes et Religions*, III, p. 408.

(2) *L'Islam Algérien*, p. 39.

mais sans aucune mention de leur rôle maritime. Le peuple seul les range dans les *ṛiẓ̌âl ˇssụâḥẹl* du fait de leur emplacement (1).

D'autre part, ces tombeaux sont situés sur des lieux caractéristiques : celui de Sidi-elhadj-Abd-Allah el Yabouri est tout près des rochers, mais celui de Sidi-Ahmed-ben-Acher se trouve sur le haut de la falaise de Salé, Sidi-Makhlouf domine l'Oued, Lalla-Qadya est aussi sur une hauteur au bord de la rivière : comme les patrons des régions de l'intérieur, ils dominent ce qu'ils protègent (2). Or c'était une pratique commune chez les anciens navigateurs de prier les divinités ou de leur élever des temples sur les endroits élevés qui surplombent la mer, surtout sur les endroits dangereux, pratique générale d'ailleurs chez les peuples de l'antiquité. De nos jours encore, on édifie les temples sur des hauteurs. Ainsi tout confirme cette opinion que « les sanctuaires musulmans occupent pour la plupart des places que d'autres sanctuaires avaient occupées avant eux (3) ».

Si l'on considère enfin que les saints du littoral, dont nous parlerons plus en détail à la fin de la première partie de l'ouvrage, ressemblent par leurs légendes aux saints honorés par toutes les populations maritimes, qu'aucun d'eux n'est connu comme ancien marin ou pêcheur, qu'ils sont tous morts depuis longtemps, on ne peut conclure qu'une chose : c'est qu'ils ont succédé tout simplement aux divinités du littoral que créa l'imagination terrifiée des hommes pour contrebalancer la puissance de l'Océan.

§ 15. — Le culte rendu aux saints du littoral n'a rien de particulier. On leur fait des offrandes, on égorge des moutons en leur honneur et on leur rend des visites pieuses pour que la mer soit bonne ; on organise périodiquement pour eux des fêtes patronales ou moussem.

Il n'y a que Sidi-elhadj-Abd-Allah-el-Yabouri dont le culte

(1) La même chose s'est passée pour le christianisme : les anciennes divinités ont été remplacées par des Notre Dame de la Garde, du Bon-Secours, par des Saint-Sauveur, etc... Cf. *Légendes de la Mer*, I, p. 182 et II, p. 229.

(2) Nous avons eu à faire la même remarque à Mostaganem : Sidi Maazouz dominait le port avant son transfert : Sidi Kharchouch est près des rochers de la Salamandre (*ˇlᵊaṛqôb* en toponymie indigène) : Sidi Mohammed el Mejdoub vivait dans une grotte au bord de la mer ; Sidi Qacem à Mazagan, est visible en mer de très loin.

(3) Doutté, *L'Islam algérien*, p. 103.

soit un peu différent des autres. C'est à lui spécialement que s'adressent les vœux des mariniers car il est le patron de la rade. L'accomplissement du vœu n'est pas forcément personnel : le marinier, fatigué par son voyage mouvementé, va se reposer chez lui et charge quelqu'un de confiance de porter les objets promis au tombeau du saint. Quand ils passent en mer devant ce tombeau, tous les marins crient en son honneur : « *ússaɜ âllah* = sois favorable ô Dieu » tout comme les navigateurs de l'antiquité qui évoquaient les noms des divinités en passant devant leurs temples; mais l'Islam a recouvert cette pratique païenne d'un léger vernis religieux : la pensée s'adresse au marabout tandis que les lèvres parlent d'Allah. On invoque aussi ce saint particulièrement pour apaiser la mer (1).

D. — L'Islam et la mer.

§ 16. — Le culte des marabouts est une étape entre le paganisme et l'Islam (2). L'indigène s'accommode mal du monothéïsme rigide du Coran et place entre lui-même et Allah une foule de divinitée secondaires, les marabouts, auxquels il s'adresse plus facilement. La religion musulmane a effacé autant qu'elle l'a pu les vestiges des pratiques païennes anciennes; quand elle n'a pu le faire, elle les a islamisées. Devant l'anthropolâtrie naturelle des berbères, elle a inventé le dogme de l'intercession et l'a intégré. Nous avons vu plus haut que les saints du littoral se sont substitués aux divinités du littoral; mais l'Islam a-t-il pu supplanter complètement le paganisme ? Allah est-il invoqué contre l'élément terrible ?

Les marins, nous l'avons dit, (3) prétendent que la mer est un sultan qui ne supporte pas qu'on s'adresse à Dieu contre lui et qui se met en colère quand on récite le Coran à bord d'un navire. D'autre part, le culte rendu à la mer est aussi païen que cette croyance.

§ 17. — Par contre, on prétend que l'Océan ne manque pas d'inquiéter un navire ou une barcasse transportant des aliments illicites ou impurs, du vin, du porc par exemple. Pour calmer

(1) V. *infra* § 42.
(2) Cf. Doutté, *Magie et Religion*, Islam maghrebin, passim.
(3) V. § 9.

une vague, on lui dit : « *ḷḷâh qụa m‘nn‘ k* = Dieu est plus fort que toi ». Et les mêmes mariniers qui ne veulent pas que l'on récite le Coran à bord, trouvent excellent qu'on récite les litanies de la mer de Chadili (1) dans lesquelles se mêlent de nombreux versets du Coran. Avant de se baigner et en sortant de l'eau on prononce d'autre versets (2).

On fait des visites pieuses aux marabouts, on porte des talismans pour que Dieu favorise les voyages en mer.

Ce sont autant de signes de l'influence de l'Islam. Cependant, il semble que cette influence soit toute superficielle : ces versets, ces litanies, que le peuple ne comprend pas, sont pour lui des formules analogues dans son esprit non pas à des prières mais à des paroles magiques. D'ailleurs il ne pense à Dieu que dans les moments de sécurité, avant de s'embarquer, avant de se baigner quand la mer est calme ; mais au moment critique *ssâ‘a ‘nnâqṣa*, c'est aux marabouts qu'on s'adresse, surtout au grand secoureur Sidi-bel-Abbes Ssebti, jamais à Dieu ; on oublie ce verset prophétique واذ امسّكم الضرّ في البحر ضلّ من تدعون الا اياه فلمّا نجّاكم الى البرّ اعرضتم وكان الانسان كفورا Lorsqu'un malheur vous atteint sur mer, ceux que vous invoquez sont introuvables ; Dieu seul est là. Or, lorsqu'il vous a sauvés et conduits à terre, vous vous éloignez de lui : l'homme est ingrat » (3).

E. — Démonologie maritime.

§ 18. — Le caractère craintif et superstitieux des indigènes les rendait propres à accepter la démonologie musulmane, c'est-à-dire la croyance aux génies et aux anges ; cette porte ouverte au paganisme a permis aux populations de conserver leur ancien culte des démons tout en devenant musulmanes (4).

On s'attend à ce que l'ignorance des habitants de Rabat-Salé les ait conduits comme beaucoup d'autres à peupler la mer de démons. Cependant, la démonologie maritime est moins intéres-

(1) V. ces litanies dans les *Voyages d'Ibn Batoutah*, trad. Defremery, t. I, p. 40 et 41.

(2) V. *infra* : Baignades, § 78.

(3) Coran, Sourate, XVII, verset 69. Baïdhawi t. I, p. 705.

(4) Sur les démons Cf. les ouvrages de M. Doutté. V. Bibliographie.

sante qu'on le suppose ; elle n'a rien de bien particulier, et souvent même ce sont les génies des fontaines qu'on retrouve confondus avec les génies marins.

Les démons habitent la mer, mais près du rivage, surtout dans des grottes comme ils habitent les cavernes et tous les lieux où se trouve de l'eau (1). Ils sont groupés en tribus : *sîdi-Mimûm* (2), *sîdi-Ḥámmu*, *sîdi-lbaḥrâui*, noms qui conviennent également à un individu de la tribu.

§ 19. — *lbaḥrâui* qu'on appelle aussi *Sîdi-Mûsa-bḥâḥri*, quand il s'introduit dans le corps d'une personne, l'oblige à se noyer dans un puits. Les autres démons sont la cause de tous les contretemps, de toutes les maladies, de tout ce qu'on ne peut expliquer. Le pêcheur, la nuit, n'est pas sûr que les autres pêcheurs ses voisins ne soient pas des démons ; il peut retirer un poisson possédé, et alors il doit s'attendre à toutes sortes de mésaventures (3). Le batelier, dans l'Oued, peut asséner par mégarde un coup d'aviron à un génie ; celui-ci se vengera en le rendant épileptique. Quand la barque n'avance pas malgré les efforts du rameur, c'est un démon qui on est cause ; ce démon d'autres fois agite le canot d'une façon inquiétante : « *bˇsmḗllạh* ! au nom de Dieu ! (4) » dit le batelier. Ce sont encore des démons qui retiennent fixé sur le sable le navire échoué : on leur fait des sacrifices de boucs noirs pour se les rendre favorables et renflouer le bateau (5).

Les démons, marins ou non, ne peuvent rien contre les gens de mer, car ceux-ci se prétendent « *mˇšrûkin mᵓá lbḥár* associés avec la mer ». Or la mer, comme nous le verrons plus loin (6), est aussi un génie.

§ 20. — Parfois les démons marins sortent de l'eau et se promènent sur la grève sous la forme de boucs noirs. On les voit gambader sur le sable, puis se jeter à la mer et disparaître.

(1) C'est la présence des démons qui cause l'interdiction d'éteindre les tisons dans l'eau quelle qu'elle soit, interdiction qui se retrouve en Europe.

(2) Sidi-Mimoum est aussi le nom d'un génie de l'eau douce. Cf. Destaing, *Fêtes saisonnières*, p. 265, n. 5.

(3) V. *infra*, Histoire du Pêcheur du morceau de viande 361.

(4) C'est une formule religieuse d'éloignement des démons analogue au signe de croix qui a la même propriété que la formule musulmane.

(5) V. *infra*, § 332.

(6) § 22.

On raconte qu'il n'y a pas si longtemps un salétin, nommé Elmaṭmâṭi, se promenant au bord de l'eau, vit un bouc sortir de la mer; l'animal vint folâtrer près de lui. L'homme, pensant qu'il avait affaire à une bête échappée, la chargea sur ses épaules et se mit en devoir de l'amener chez lui avec l'intention de la rendre à qui la réclamerait. Mais plus il s'éloignait du rivage, plus elle devenait lourde; c'est à peine si notre homme put parvenir jusqu'à sa demeure. Arrivé là, le bouc se mit à parler et supplia Elmaṭmâṭi de le relâcher, lui promettant une fortune, car, ajoutait-il, il était génie. Malgré l'avis contraire de sa famille, l'homme relâcha le démon. Le lendemain, il trouva sous sa natte de prière une somme considérable. Telle est l'origine de la fortune des Maṭmâṭi de Salé.

§ 21. — Comme on le voit par ces exemples, les démons de la mer, n'ont rien de particulièrement marin; ils ne sont pas la cause des flots, des tourbillons; ils ne sont pas non plus la cause de la barre : celle-ci est le fait de l'Océan lui-même. Les démons ne servent qu'à expliquer des phénomènes extraordinaires, ne se produisant pas régulièrement ou fréquemment.

Les phénomènes ordinaires ou réguliers sont attribués aux anges. Un ange conduit chaque lame jusqu'au moment où elle déferle sur le rivage; un ange, en plongeant son pied dans la mer puis en le retirant, provoque les marées (1); un ange conduit chaque nuage; le tonnerre est le bruit des ailes d'un ange, l'éclair est son sourire : ce sont là des croyances tirées en partie du Coran ou des Hadits. En résumé, anges et démons restent, à part du grand génie qu'est la mer, sans influence sur eux.

§ 22. — Nous disons que la mer elle-même est un grand génie, car c'est bien ce qu'elle est devenue aux yeux des indigènes depuis l'Islam. Quand les populations se sont converties, elles ont conservé leurs divinités païennes en les transformant en démons, en génies de toute sorte, admis plus ou moins par l'orthodoxie musulmane. C'est ainsi probablement qu'a évolué le sort de la mer. Jadis divinité, comme le prouve le culte complet dont elle est l'objet, elle est devenue un génie, comme le prouve

(1) Qazouini (en marge de Damiri, t. I, p. 166 et 167) dit : « Le Prophète, que Dieu le bénisse et le salue, a expliqué très joliment la marée : l'ange chargé de la mer pose le pied sur l'eau : il en résulte le flux; quand il retire son pied, le reflux se produit ».

le fait de lui égorger un bouc noir. Cependant la mer est un génie d'un genre particulier par sa puissance et par son histoire : elle reste dans l'esprit des indigènes une divinité vaincue par Allah, réduite à l'état de démon, soumise par la force, mais non pas résignée (1).

F. — La mer en magie et en médecine.

§ 23. — M. Doutté, dans *Magie et Religion*, a magistralement exposé les relations étroites qui existent entre le magique et le sacré, et comment la médecine est fille de la magie. On doit donc s'attendre à ce que la mer serve en sorcellerie et en médecine, soit par elle-même, soit par l'intermédiaire des démons et des objets qu'elle renferme. Cependant, les faits que nous allons rapporter n'ajoutent qu'une illustration nouvelle aux théories de M. Doutté.

Le caractère sacré de l'Océan est, d'après les marins, la cause de la coutume générale de jeter à la mer la première coupe de cheveux des enfants (2). L'enfant bénéficie de la baraka de la mer, il sera fort comme elle, il se portera bien et aura de beaux cheveux : on considère ici les cheveux comme un ex-voto (3). Mais, par une sorte de réaction islamique contre le caractère païen de ce rite, on prétend que les pèlerins, et eux seuls, ne doivent ni se raser ni couper leurs cheveux quand ils sont en mer.

On jette aussi les cheveux à la mer pour préserver l'enfant de tout maléfice : la mer, qui dans l'opinion commune est sans

(1) La plupart des théogonies anciennes parlent d'une lutte entre la Divinité et l'Océan. « Quand le grand-prêtre Joad dit dans l'*Athalie* de Racine : Celui qui met un frein à la fureur des flots, sait aussi des méchants arrêter les complots..., il fait allusion à des passages bien connus de l'Écriture qui conservent le souvenir de la lutte de l'Éternel contre la mer. Ainsi Job, 26, II : « Dieu ne revient pas de sa colère..., dans sa puissance, il contraint la mer... » Jérémie aussi (5, 22) représente la mer comme contenue « domptée par Jahweh » (Orphéus, pp. 260-261). Marduk, Dieu de la Babylonie, sorti du chaos, conduit la lutte des premiers dieux contre la mer (Orphéus, p. 51). Le Grand Manitou des Indiens, lui-même, a créé le monde au prix d'une lutte contre l'eau (Orphéus, p. 230).

(2) Les cheveux, une fois coupés le quarantième jour après la naissance, sont conservés dans l'oreiller de l'enfant tant qu'il est tout jeune et exposé par conséquent à toutes les maladies. Ce n'est que lorsqu'il a atteint sa première année, qu'il commence à marcher et à manger qu'on jette les cheveux à la mer. Sur les cheveux et la maladie. Cf. *Magie et Religion*.

(3) La même pratique existe vis-à-vis des marabouts.

fond, ou tout au moins plus profonde que toute chose, conservera les cheveux à l'abri des sorciers qui pourraient, avec, composer des maléfices contre l'enfant.

Une autre conséquence du caractère sacré de la mer : les ablutions rituelles faites avec l'eau de mer ont une vertu purificatrice bien plus grande que les autres, du moins aux yeux des marins : c'est un exemple des confusions nombreuses qui existent entre les rites païens et les rites musulmans. Remarquons qu'en Grèce aussi, l'eau de mer passait pour plus efficace pour les purifications (1).

§ 24. — L'Océan, par sa vertu propre, préserve de bien des maux. Les marins, parce qu'ils sont adonnés à la mer, sont à l'abri des sorciers et même des démons : la mer les protège. On peut également se défendre contre les magiciens en buvant sept gorgées d'eau marine.

L'absorption d'eau marine préserve aussi du mal de mer. Enfin, l'eau de mer n'enrhume pas (2).

§ 25. — L'Océan fait mieux que de préserver, il guérit des maladies au sens propre du mot, et des maladies provoquées par les sorciers et les démons (3).

Les bains de mer sont excellents contre les maladies de peau, les plaies, les furoncles, les abcès qui ne se ferment pas assez vite. L'eau de mer est bonne comme vomitif : le malade qui a de la bile en excès doit boire trois gorgées d'eau marine, il vomit alors la bile avec l'eau.

On soigne encore la fièvre avec l'eau de mer. Le malade se rend au bord de l'Océan trois ou quatre jours consécutifs au crépuscule, il trempe dans l'eau ses jambes jusqu'aux genoux, et ses bras jusqu'aux coudes, puis il se mouille la tête. Il guérit s'il plaît à Dieu. La syphilis aussi trouve son remède dans la mer. Le malade doit aller vingt ou trente jours consécutifs sur la plage; il remplit de sable un sac qu'il a eu soin d'apporter et qu'il met ensuite sur l'épaule, puis il marche sur la grève jusqu'à

(1) Orphéus, p. 139.

(2) Cette croyance est universellement répandue : cf. *Légendes de la Mer*, t. I, p. 93.

(3) Cf. à ce sujet *Légendes de la Mer*, t. I, ch. IV. Dans tous les pays l'eau de mer est supposée avoir des vertus curatives. Qazouini (en marge de Damiri), t. I, p. 164, signale l'eau de mer comme remède dans certaines maladies. De même Pline, livre XXXI, ch. XXXIII.

ce qu'il sue abondamment. Il se jette alors dans l'eau. Il guérit s'il peut s'astreindre à ce dur régime (1).

Enfin la mer guérit directement le malade par sa simple volonté. Le marin qui ne trouve pas de remède à son mal finit par se rendre le soir au bord de l'Océan pour y faire des fumigations à la mer. Il prononce cependant la formule traditionnelle : « Pour les saints du littoral », mais nous avons vu que cette formule n'efface pas le caractère païen des rites.

§ 26. — La mer détruit encore l'effet des envoûtements : l'envoûté se rend au bord de l'Océan et subit le choc de sept vagues successives. Cette croyance est à rapprocher de celle que nous avons donnée au paragraphe 24.

Le cas d'envoûtement le plus courant, et aussi le plus redouté, est l'impuissance virile toujours due à un mauvais sort. L'eau de mer dénoue l'aiguillette. On trouve de vieilles sorcières qui opèrent de la façon suivante : elles vont chercher dans un seau l'eau de sept vagues successives, elles font tiédir cette eau en présence du patient, prononcent des incantations, puis invitent l'homme à se laver entièrement avec l'eau en question. Nul doute que l'aiguillette ne se dénoue. Les histoires égrillardes sont nombreuses à se sujet et très caractéristiques des mœurs du pays.

Une femme qui n'a pas d'enfants ou une fille qui ne se marie pas se croient aussi victimes d'un mauvais sort. Pour le conjurer *iṯḥáll ˇtṯqâf*, la femme (ou la jeune fille) se rend au bord de la mer, se déshabille, se remplit la bouche d'huile et entre dans l'eau ; elle laisse passer sur elle sept vagues successives et crache l'huile dans la mer. Il y a dans ce rite une véritable oblation.

§ 27. — La mer guérit aussi par l'intermédiaire de procédés d'exorcisme relevant de la magie sympathique, si un individu est très malade, on peut être sûr qu'un démon le possède (2). On fait alors venir une exorciseuse *ṭåḷḷâᵓa* (3). Celle-ci apporte

(1) La guérison de la syphilis est l'objet de pratiques très diverse dans lesquelles l'empirisme, le culte des marabouts et les croyances infondées à la vertu de telle ou telle chose se mélangent sans cesse.

(2) Tout malade est un possédé : « le médecin dans l'Afrique du Nord ne se distingue guère plus du sorcier que la maladie du djinn ». *Magie et Religion*, p 36.

(3) M. Doutté, in *Magie et Religion*, p. 33, fait remarquer que « chez les

avec elle un chapelet bleu comme la mer et un voile également bleu dont elle se recouvre entièrement, puis elle prononce certaines formules magiques qui ont pour effet de la mettre en communication avec les génies marins qu'elle appelle « les rois de la mer *mlûk˘ lbḥár* » elle les interroge au sujet du malade, et ils lui répondent : « *lậbạs ; dḍụa dịâl˘ k ɜand ṛiẓâl ˘ ssụâḥẹl ụdẓậẓa ds´ bɜa lụận ụlmessûs* = ce ne sera rien, le remède consiste à aller faire une visite pieuse aux saints du littoral, à égorger une poule dont les plumes soient de sept couleurs (1), et d'apporter des mets sans sel. » Ces derniers, destinés aux génies qui, on le sait, n'aiment pas le sel, sont placés au bord de la mer. Le malade guérit s'il plaît à Dieu. Comme on le voit aisément, tous les cultes païens se trouvent réunis dans cet exorcisme qui sollicite la mer sous toutes ses formes.

Pour guérir un épileptique, on se rend auprès des grottes (2) qui se trouvent dans le voisinage de Sidi-el-hadj Abd-Allah-el-Yabouri, on y égorge un coq noir et on dépose du couscous non salé.

§ 28. — Si la mer peut guérir, comme tout ce qui est sacré, elle peut aussi causer du mal. On se sert d'eau marine pour certains sortilèges. Les vieilles sorcières qui les font choisissent le jour de l'Achoura, fête païenne par excellence, pour puiser l'eau de mer qui servira à envoûter les jeunes gens.

Le sable du rivage, mêlé à du couscous de la veille, est employé en magie pour disperser les groupes amicaux qui se sont formés. On répand ce sable à l'endroit où les gens qu'on veut disperser ont l'habitude de se rassembler. C'est là un rite sympathique : on désire que les personnes ne soient pas plus unies entre elles que ne le sont les grains de sable.

§ 29. — Enfin, la mer, mystérieuse et sacrée, sert indirectement à dévoiler l'avenir également mystérieux.

Les galets blancs et noirs sont utilisés par les diseuses de bonne

Berbères comme chez les anciens Arabes ce sont les femmes qui sont magiciennes ». Les femmes objets d'étonnement et de crainte pour les hommes acquièrent de ce fait un caractère mystérieux et sacré c'est-à-dire magique.

(1) Rapprocher ce détail de celui que donne Andrews, *Fontaines des Génies*, p. 11, relatif au benjoin que l'on prend dans sept boîtes de couleur différente.

(2) On sait que les grottes sont habitées par des génies, des fées dans nos pays (Cf. *Contes des paysans et des pêcheurs*).

aventure *gᵉzzâna* (1) ou voyantes *ʿšuwâfa* pour tirer l'horoscope.

Les devineresses emploient auss des coquillages marins. Elles se tiennent dans la rue, un panier plat devant elles, rempli de coquillages. Le passant qui veut connaître son avenir jette quelques centimes à la bonne femme. Celle-ci prend une poignée de coquillages qu'elle répand devant elle, puis explique : « Cet escargot placé là indique telle chose, cet autre prédit telle aventure... » Ce sont toujours de vieilles femmes qui font ce métier. M. Doutté signale qu'il en a vu à Mogador et que Diego de Torrès parlait déjà en 1553 de ces devineresses (2).

En somme, les pratiques médico-magiques relatives à la mer n'ont aucune originalité à Rabat-Salé : elles confirment et soulignent le caractère sacré de l'Océan.

G. — Merveilles de la mer.

§ 30. — La crainte de la mer engendra ou fortifia l'ignorance de la mer et contribua à rendre l'Océan plus mystérieux : aussi l'imagination des indigènes, ne connaissant pas de bornes données par l'expérience, ne manqua pas de supposer au sein de l'Océan des merveilles sans nombre. « Pour une chose merveilleuse qu'offre la terre, dit le proverbe, la mer en offre quatre-vingt-dix-neuf ». Les écrivains du moyen âge nous ont également parlé des merveilles de la mer (3). L'indigène ne s'étonne de rien à ce sujet et est tout préparé à croire ce que le premier venu lui racontera pourvu que ce soit extraordinaire.

Au fond de la mer se trouve une ville peuplée de génies (4).

On trouve au fond de l'eau des montagnes, des plaines, des vallées avec des arbres de diamants et de perles. C'est d'ailleurs de la mer que proviennent toutes les pierres précieuses, tout comme les perles et l'ambre.

§ 31. — L'Océan a été de tout temps l'habitat d'animaux fantastiques.

(1) Sur ce mot cf. Doutté, *Magie et Religion*, p. 44.

(2) *Magie et Religion*, p. 34.

(3) Cf. *Les Merveilles de l'Inde* et même Ibn Batouta, passim. Cf. également Damiri et Qazouini.

(4) Cf. Basset « Les villes englouties par la mer » in *Revue des traditions opulaires*.

Les indigènes de Rabat parlent d'îles portées sur le dos d'énormes poissons, semblables à celles qui sont décrites dans les voyages de Sindebab le marin.

Ils prétendent aussi qu'il existe des chevaux marins qui sortent de la mer la nuit et viennent saillir les juments. L'un d'eux a deux têtes. Les produits sont particulièrement beaux et deviennent de magnifiques coursiers ce qui leur a valu le nom de « *ḫîl*ˇ*ṛṛîḥ* = chevaux de vent ». M. Doutté signale que « chez les Doukkala une légende très enracinée veut que tous les ans, une nuit, le cheval marin sorte de la mer et vienne saillir les juments des Bkhati (1) » ce qui explique l'existence de chevaux superbes dans cette tribu. Qazouini, d'autre part, appelle فرس البحر un cheval marin qui sort de l'eau pour s'accoupler avec les juments à terre (2).

Le veau-marin *qṛâ*ᶟ *b*ˇ*n némri* est devenu un animal légendaire, moitié homme, moitié poisson ; il se place sur le rivage et appelle les gens par leur nom, les invite à s'approcher : il saisit le malheureux qui l'écoute et l'entraîne au fond de l'eau. Chez les Rifains, on prétend que le veau-marin garde les cadavres des noyés pendant quarante jours (3).

Deux personnages semblables au veau marin sont *ḥámmo qẹ̄io* qui est mâle et sa femelle *ɛáiša q*ˇ*ndîša*, dont on effraie les enfants pour qu'ils n'aillent pas au bord de la mer.

On parle du *n*ˇ*snâs*, animal marin à tête humaine. Celui qui mange de sa chair connaît l'avenir (4) et les choses cachées. On dit de quelqu'un qui sait des choses qu'on croyait secrètes : il a mangé de la chair de *n*ˇ*snâs*.

On ignore à Rabat le الشيخ اليهودي, le vieux juif (5) de Damiri et de Qazouini. Damiri prétend que c'est un animal à tête d'homme avec une barbe blanche, à ventre de tortue et à poils

(1) *Marrakech*, p. 237. La même croyance est signalée dans les *Mille et Une Nuits*. « Voyages de Sindebad le Marin » Edlt. Machnel, p. ٢٤.

(2) Marge de Damiri, t. I, p. 220.

(3) Communication de M. Biarnay. Voir *infra*, § 218 les légendes relatives au veau-marin.

(4) Cf. Damiri, t. II, p. 308 ; *Merveilles de l'Inde*, p. 40 ; *Prairies d'Or*, ch. LXII ; Quatremère, in *Journal asiatique*, 1838, I, p. 212 sqq., a donné une étude complète des animaux fabuleux de la littérature arabe.

(5) Damiri, t. II, p. 49 et 309.

de bœufs. Qazouini parle du انسان الماء, l'homme aquatique (1) ou شيخ البحر, le vieillard marin, doué d'une queue. On ignore également à Rabat les بنات الماء, les filles aquatiques que l'imagination de Qazouini dote de grandes vulves : les pêcheurs les saisissent et les rejettent à l'eau après coït. Mais quand on en parle aux marins et aux pêcheurs, ils n'opposent aucun doute et restent persuadés que ces êtres étranges existent dans d'autres régions.

Enfin, les indigènes sont persuadés que les sauterelles ont une origine marine. Les opinions exprimées à ce sujet sont diverses : les uns disent qu'au Sous, sur le rivage, se trouve une lagune profonde qui se remplit d'eau de mer à des moments déterminés. La mer se retire ensuite, mais la lagune reste remplie d'eau. Cette eau se décompose et de la putréfaction naissent de petits vers qui se portent sur le rivage et qui deviennent criquets puis sauterelles. On dit aussi que ces vers sont produits par la décomposition d'un énorme poisson qui s'échoue dans la lagune à des moments déterminés. D'autres prétendent qu'un animal marin vient dans l'endroit susdit et ouvre la bouche : des légions de sauterelles en sortent tant qu'il a la bouche ouverte (2). Il paraît que le Maghzen luttait contre le fléau de la façon suivante : il ordonnait aux amins de Mogador de fournir du sel à des gens du Sous qu'on chargeait de salifier jusqu'à sursaturation la lagune en question au moment voulu : ce procédé empêchait les sauterelles de naître (3).

A ces croyances si répandues, et qui font à peine sourire les lettrés, il faudrait ajouter les nombreux contes merveilleux dont la mer et ce qu'elle renferme sont l'objet. Nous donnons deux de ces contes, en appendice §§ 361-362.

H. — Conclusion du chapitre I.

§ 32. — Nous ne pouvons nous flatter d'avoir donné toutes les pratiques et toutes les croyances relatives à la mer chez les

(1) Damiri (marge), t. I, p. 40 et 208.

(2) Cette croyance est à rapprocher de celle que rapporte Virgile au sujet de la génération des abeilles.

(3) Sur l'origine marine des sauterelles Cf. Qazouini, *Adjaib el makhlouqat*, p. 134 et Destaing, *Fêtes saisonnières*, p. 248. Dans la région de Aïn-Temouchent, on prétend que les sauterelles naissent de la décomposition putride d'un être monstrueux qui tombe mort du ciel dans le Sahara.

indigènes de Rabat. Néanmoins les renseignements recueillis tendent à prouver que la mer est considérée comme le réceptacle d'une foule d'objets et d'animaux merveilleux d'une part, d'autre part comme une puissance animée obéissant à peine à Dieu, toute prête à la révolte. L'idée de lutte entre la mer et Dieu s'aperçoit dans le Coran lui-même, ch. XVI, verset 14 : « C'est Lui qui a soumis la mer pour que vous en retiriez une chair fraîche; vous en retirez aussi des parures que vous revêtez; vous voyez les vaisseaux fendre les flots pour demander à Dieu les trésors de sa bonté. Peut-être serez-vous reconnaissants وهو الذي سخر البحر لتاكلوا منه لحما طريا و تستخرجوا منه حلية تلبسونها وترى الفلك مواخر فيه و لتبتغوا من فضله و لعكم تشكرون. Baïdhawi, t. I, p. 660. Cette idée de soumission de la mer se retrouve dans la légende de la salure de la mer (1). La mer provoque chez le peuple une recrudescence de sa terreur instinctive pour l'eau, ce qui n'est pas sans conséquence pour le développement de la pêche et de la navigation dans le pays.

CHAPITRE II

DESCRIPTION DE LA MER

Nous avons eu l'occasion de signaler l'ignorance des indigènes relativement aux choses de la mer.

Cette ignorance se marque encore bien mieux lorsque quittant le domaine de la magie et de la religion on veut sonder les connaissances thalassiques des mariniers eux-mêmes.

A. — La mer en cosmographie et en géographie.

§ 33. — Pour les habitants de Rabat-Salé, comme pour la plupart des musulmans sans doute, la mer a été créée par Dieu en même temps que la terre, les cieux et tout l'univers. Aucune légende ne contredit directement cette croyance orthodoxe sur l'origine de la mer.

(1) V. *infra* : L'eau de mer, ch. II, § 36.

Il y a sept mers qu'on croit superposées comme les sept cieux (1), mais on n'en connaît qu'une. Les affirmations de Maçoudi (2) et de Tabari relatives à la disposition de ces mers et à leurs rapports avec notre planète ne sont pas connues à Rabat, mais les mariniers, lorsqu'on leur en fait part, les considèrent comme des vérités qu'ils ont le tort d'ignorer. Nul doute qu'ils n'adoptent un jour ces croyances si un taleb réputé se met à les propager.

§ 34. — Le rôle de la mer dans l'univers est assez illogique chez les indigènes : ils prétendent que la terre est posée sur les cornes d'un taureau lequel est posé lui-même sur un poisson qui se trouve évidemment dans une mer. Il y a là, semble-il, des interférences de croyances diverses relevant de cosmogonies différentes. Damiri (3) dit gravement que Dieu créa les poissons puis étendit la terre sur eux; la terre fut doucement agitée. L'auteur continue ainsi en exposant toutes les fantaisies qu'il connaît relatives au rôle cosmographique de la mer. Les indigènes de Rabat-Salé, moins curieux, ont adopté quelques points seulement de ces diverses théories. On pourrait supposer d'après leurs croyances actuelles une croyance ancienne propre ou adoptée à la préexistence de la mer.

§ 35. — En géographie maritime, les habitants de Rabat-Salé ignorent tout. Leur Océan est celui qui entoure la terre : *ˇlbḥár lmuḥîṭ* البحر المحيط; il est aussi l'Océan, la Mer, celle qu'on retrouve partout (4). Les indigènes ne distinguent aucune autre mer : ils ignorent la Méditerranée, dans laquelle les corsaires salétins n'ont guère navigué, et sont très étonnés lorsqu'on leur parle d'une mer sans marée appréciable. A plus forte raison ignorent-ils la Mer des Indes par exemple dont parlent les ouvrages arabes, et les autres océans. Les auteurs musulmans ne sont guère mieux renseignés, sauf cependant Ibn Khaldoun.

(1) Coran ch. XLI, vers. 2.

(2) *Prairies d'Or*, ch. III.

(3) Tome II, p. 324.

(4) Même croyance chez les Anciens. Cf. Ovide, *Métamorphoses*, t. I, ch. IV « qua totum Nereus cincumsonat orbem : le globe que Nérée entoure de ses eaux retentissantes. *Ibid.* livre II, ch. I.

« Nam mulciber illic
« Aequora caclarat medias cingentia terras

Vulcain y avait gravé les mers qui entourent la terre comme une ceinture.

Ibn el-Athir appelle l'Atlantique « Mer Verte » ce qui est l'appellation ordinaire de la Mer des Indes (1); Abd el Wahid el Marrakchi l'appelle « Oknabos », ce qui résulte peut-être d'un simple déplacement des points diacritiques de اوقيانوس (2). Ibn Khaldoun l'appelle « Okianos » (3). La Méditerranée est appelée « Mer de Manitas » (4), « Grande Mer » (5), « Mer Romaine ».

Quant au point de démarcation entre l'Océan et la Méditerranée, il n'est pas toujours bien connu des historiens et des géographes arabes. L'auteur de l'*Istibçar* fait pénétrer la Grande Mer dans la Mer Environnante auprès du port d'Azemmour (6). Cette ignorance totale de la géographie maritime s'explique par le peu de goût des indigènes pour la navigation et par le fait que les pirates turcs et tétouannais ne leur laissèrent que l'Atlantique comme champ d'action.

B. — L'eau de mer. — Différentes régions de la mer.

§ 36. — Comme dans tous les pays, l'eau de mer est « l'eau » par excellence *ˇlmá*, aux yeux des marins. Les propriétés curatives et magiques de l'eau de mer ont été données plus haut.

Il nous reste à parler d'une légende relative à la salure de la mer. On prétend qu'autrefois l'eau de mer était douce. Un jour la mer, orgueilleuse et fière de sa force, se crut supérieure à Dieu. Celui-ci, pour la punir, créa un petit insecte qui avala tout l'Océan. Alors la mer se repentit et Dieu ordonna à l'insecte de la vomir, mais l'eau, douce à l'origine, ayant séjourné dans l'estomac de l'animal, était devenue saumâtre.

La même légende se retrouve à Mostaganem ; chez les Rifains (7) elle est plus complète. Dieu interdit à la mer d'envahir les régions où vivait l'homme; la mer désobéit et Dieu la punit comme dans le conte précédent (8).

(1) Geographie d'Abulfeda, t. II ; p. 27. Ibn El Athir, Trad. Fagnan, p. 49.

(2) *Histoire des Almohades*, p. 4, note III.

(3) *Prolégomènes*, t. I, p 91,

(4) *Histoire des Almohades*, p. 4, note II, peut-être pour Manṭa, c'est-à-Malte.

(5) *Istibçar*, p. 120.

(6) *Idem*.

(7) *Boletin Folklorico Español*. Janvier 1885.

(8) Cf. Légendes analogues dans *Légendes de la Mer*, chap. I. — Qazoutni, (Marge de Damiri, t. I, p. 16) dit que la mer est salée du fait de terres salsugineuses brûlées par le soleil puis mêlées aux eaux marines.

Il faut noter dans cette légende la révolte de l'Océan contre Dieu ce qui lui confirme le caractère de puissance presque égale à Dieu dont nous avons parlé précédemment.

§ 37. — Les mariniers de Rabat-Salé distinguent dans la zone où ils naviguent la « petite mer » *ˇlbḥár ˇṣṣγîr* ou *ṭĕrṣia*, l'ancrage, c'est-à-dire la rade, et la « grande mer », le large *ˇlbḥár ˇlkbîr* qui s'étend jusqu'à l'horizon, *šfâq*. Le fond de la mer *qáᵊˇlbḥár*, c'est pour eux la haute mer, la partie la plus éloignée. Expulser quelqu'un de chez soi, l'envoyer au diable, se dit : « *bšˇṭṭâba ųulmá mˇnbná ḥˇṭṭa qáᵊˇlbḥár* = avec le balai et l'eau jusqu'au fond de la mer » (1). Le fond de la mer proprement dit n'est pas désigné par un terme particulier. La surface est appelée *ųẓáhˇlmá* = « le visage de l'eau », expression qui correspond à *ųẓáh lárḍ* = « la surface de la terre » et à bien d'autres analogues, ou *ųẓáh* est employée avec le sens de surface.

En somme, les mariniers n'ont donné une dénomination quelconque qu'aux différents points de la côte et de l'oued, où se trouve leur travail habituel. Les pêcheurs ne s'aventurant pas en mer, ignorent également la topographie sous-marine, ces hauts-fonds poissonneux, les rochers, que les pêcheurs méditerranéens connaissent si bien chez eux.

C. — L'état de la mer.

§ 38. — Quand la mer laisse sortir les barcasses on dit *ˇlbḥár mˇẓián* « la mer est bonne »; si elle est très calme on dit : « *ˇlbḥár nâᵊăs* = la mer dort », expression imagée qui rappelle que l'Océan est un être animé. La « mer d'huile » des méditerranéens correspond à « *ˇlbḥár mfârreš* = la mer est étendue » (comme un tapis) ou bien à *ˇlbḥár γellîni* (terme emprunté au grec). Quand la mer à marée haute, au plein, présente une surface lisse on dit « *ṭkûn kâlma* = il y a du calme » ou « *ˇlbḥar bulănṣa* = la mer est bonasse ». Par beau temps, la phosphorescence se manifeste quelquefois : « *ˇlbḥár ṭáiḍųi* = la mer brille », ce qui est nuisible à la pêche.

§ 39. — La mer agitée est dite « éveillée = *ˇlbḥár fâiq* », ce

(1) Comparer à l'expression française : envoyer quelqu'un sur la mare aux harengs = bannir, *Légendes de la Mer*, I, p. 23.

qui correspond à l'expression donnée plus haut « la mer dort ».

Plus forte, on la qualifie de *mṛóuụaɜ* = effrayée, à moins que ce mot ne provienne de *mróuụaγ* = révoltée », ce qui serait conforme à la psychologie indigène (1). Quand la mer moutonne, on dit « *ˇlbḥár iqândel* = la mer fait des chandelles ». Si elle devient houleuse, on dit : *itnˇγγel* « elle grouille ». La houle est appelée aussi *ṭṛönfâda* ou *ṭóṛma*, surtout quand elle est forte.

La mer houleuse est dite « *mḫâṛšˇš* = inquiète, prête à devenir mauvaise ». On dit aussi « *ˇlmá mṛîḍ* = l'eau est malade » ou bien « *ˇlmá mˇṭɜûn* = l'eau est inquiète ». Il n'y a pas alors de grandes vagues, mais les lames sont mauvaises. Le pêcheur s'en aperçoit bien : le poisson ne mord pas. « *ˇlbḥár fîh ˇẓẓịâda* » est une expression qui s'emploie au moment des crues du fleuve qui troublent l'eau assez loin du rivage.

§ 40. — Quand la mer devient franchement mauvaise, on lui donne les épithètes de « *kbîr* = grande », « *mkˇšbâṛ* ou *ụâɜăṛ* = difficile », « *ḫâib* = mauvaise », « *qbîḥ* = méchante », « *ḫâiẓ* = en furie », « *mkˇškˇš* = irritée ». La barre gronde alors et on l'entend de loin : « *ˇlbḥár ibéṛgˇm, iẓeglˇm* = la mer mugit » (2). La tempête c'est « *ˇlbḥár dˇlγḍŏb* = la mer de colère » ; on ajoute « *γîr ṛâbbụi iḥᵃfâḍ ˇlli fîh* = Dieu seul peut sauve celui qui s'y trouve ». On parle aussi de la tempête en l'appelant *ṭferṭîna*, expression euphémique tirée de l'italien « fortuna » signifiant aussi bien chance, bonheur que tempête.

Un fort grain, un ouragan se dit *bénṭbol*. — Enfin pour dire que la mer se calme après la tempête, on emploie l'expression d'origine espagnole « *iskanṣâṛ* = elle se fatigue ». Les trombes ne paraissent pas connues à Rabat; cependant les marins arabes du moyen âge en donnèrent des descriptions effrayantes avec force détails fantastiques (3).

Comme on le voit, l'état de la mer qui intéresse directement les mariniers, est assez bien décrit et les termes ne manquent pas pour l'exprimer. Remarquons cependant la présence de quelques locutions étrangères qui ne s'imposent pas puisqu'elles ne se rapportent pas à un objet nouveau ou importé.

(1) Tanger : *mfâɜfaɜ*.

(2) Entre Basrah et Ahwaz on a appelé « *Eddib* = le loup », les mugissements, les bouillonnements de la mer (Maçoudi, ch. XI).

(3) Cf. *Merveilles de l'Inde* et *Prairies d'Or*, passim.

§ 41. — Personne ne songe à exciter la colère de l'Océan mais il est des choses qui irritent la mer ; nous en avons parlé plus haut : demander à Dieu une bonne mer, et prier sur un navire, transporter des aliments illicites, un cadavre, un mari trompé, un sultan, etc. Il est encore autre chose qui excite la mer : c'est de se féliciter qu'elle est bonne depuis longtemps : « *˘lbḥár ḫᵘmậž* = La mer pourrit, dit l'un — *skóṭ! la iṭᵃᵊḍi̯ien, iu̯úlli nna qbîḥ* = « Tais-toi, dit l'autre, de crainte qu'elle ne soit atteinte ainsi par le mauvais œil et ne devienne mauvaise pour nous ». Cette crainte que le bonheur exprimé n'attire le contraire se retrouve dans la vie quotidienne à chaque pas. Une mère ne dit jamais que son enfant est beau et bien portant et elle ne supporte pas non plus qu'on le lui dise ; on ne dit pas qu'on est en bonne santé mais qu'on est « sans mal = *lậbậs* ».

§ 42. — Si on ne songe pas à déchaîner la tempête, par contre on cherche toujours à la calmer. Pour ce faire, le moyen le plus répandu consiste à mettre un talisman, un écrit magico-religieux au grand mât du navire (1). C'est un procédé qui sert en toutes circonstances contre les démons et le mauvais œil. On fait aussi un vœu au grand secoureur Sidi-Bel-Abbès-Ssebti, ou au patron de la rade Sidi-el-Hadj-Abd-Allah-el-Yabouri.

Nous avons vu plus haut (2) qu'on fait des sacrifices à la mer et qu'on lui porte des offrandes d'huile ou d'objets précieux, destinés dit-on à Sidi-Bel-Abbès-Ssebti qui calme l'Océan. Nous verrons, à propos de la météorologie maritime, comment on excite et on calme le vent, comment on fait venir ou cesser la pluie, le brouillard, etc.

D. — Mouvements de la mer.

§ 43. — Il est assez notable que le mouvement le plus connu de la mer, la marée, porte en arabe dialectal un nom d'origine espagnole *˘lmárii̯a* ; ce fait serait une nouvelle preuve du peu d'aptitude nautique naturelle des indigènes. Cependant les expressions ne manquent pas pour indiquer les deux phases de la marée : pareille chose arrive souvent chez les Arabes qui ont

(1) Cette manière de faire, rappelle le procédé chrétien qui consiste à jeter de l'eau bénite sur la mer.

(2) Cf. §§ 10 et 11.

peine à s'élever à des conceptions générales ; ils désignent seulement les éléments d'un phénomène, les détails qui les intéressent et ne pensent pas au phénomène pris dans son ensemble (1).

§ 44. — Quand la mer baisse on dit :

ˇlbḥár ịúkạḥ, la mer descend,
ˇlbḥár ṛâẓaɜ, la mer s'en retourne,
ˇlbḥár haṛbân, la mer fuit,
dạba laḥṣâṛ, c'est le jusant (Classique جزر).

Quand la mer est très basse on dit :

lụâd mkáṛṛâṭ, la rivière est raclée,
ˇlmá ụâqˇf fˇ tṭˇkṛâṭ, l'eau s'est arrêtée de descendre,
lụâd ḫâụi, la rivière est vide,
lụâd nâšˇf, la rivière est à sec,
lụâd ɣellâb ɜál lˇbḥár, la rivière l'emporte sur la mer.

Quand la mer remonte on dit :

ˇlbḥár idfáɜ, la mer pousse, refoule,
ˇlbḥár ṭâlaɜ, la mer monte,
lụâd imlá, l'oued se remplit,
ˇlmá iɜámeṛ, l'eau augmente, est au plein.

Quand la marée montante est à son point culminant on dit :

ˇlɜămâṛa, lmˇlịá, la marée montante,
ˇlbḥár ɜámeṛ, mạli, la mer est au plein,
ˇlbḥár ụâqˇf fˇl ɜˇămâṛa, la mer est au plein.

On évalue d'ailleurs la hauteur du flot :

« *šḥál lbḥár fˇlmló* ? = qu'a fait la mer comme flot ? A quelle hauteur est parvenu le flot ? »

« *dạr nŏṣṣ mˇlịá* = Il est à moitié hauteur ».

« *dạr mˇlịá llâṛˇb* = Il est aux trois quarts de la hauteur totale ».

— « *hạda luqộf* = C'est l'étale de la mer ».

Cette variété d'expression parmi lesquelles on ne trouve pas de vocables étrangers prouve que le phénomène de la marée est bien connu et bien observé par les indigènes.

(1) Maçoudi, dans les *Prairies d'Or* ch. II, appelle la marée : « Le flux et le reflux = المد والجزر ».

§ 45. — Ceux-ci n'ont pas été non plus sans remarquer les corrélations qui existent entre les marées et les phases de la lune « *kâil lmáriịa lli kaṭᵃᵊšâq ᵊal lqamar* (*ᵊalˇḍḍlâm*) = Il y a des marées qui sont éprises de la lune ou de l'obscurité. » — (*máriịa dˇllîl* = marée de nuit).

Rappelons d'abord que les mois arabes étant des mois lunaires, le mot *šhár* indique aussi bien un mois qu'une révolution totale de la lune. Les barcassiers, à cause de la marée, connaissent mieux le calendrier musulman que le calendrier julien employé généralement par les ruraux. Le 15 et le 30 du mois lunaire c'est la haute marée ; on dit « *ˇlmáriịa ụâqfa* ou *lmáriịa ṭûqˇf* = la marée ne va pas plus loin. » Le 8 et le 21 du mois c'est la basse mer. On dit *ˇlmáriịa hámẓeṭ*.

D'autre part les indigènes savent aussi que la lune se couche avec la marée descendante, mais ils n'en déduisent pas nettement que la lune exerce une action attractive sur l'eau ; ils ne se doutent pas non plus que le soleil puisse lui aussi exercer une action semblable en conjonction ou en opposition avec celle de la lune. En somme ils se bornent à constater les phases de la marée sans les expliquer autrement que par la légende de l'ange trempant son pied dans la mer puis le retirant (1), légende à laquelle ils ne croient pas d'ailleurs (2).

§ 46. — De même, les indigènes ne s'expliquent guère les marées d'équinoxe. Les jours de grande marée, ils disent « *lmáriịa kébreṭ* = la marée a augmenté », ou bien « *ˇlmáriịa kbîra* = la marée est forte », « *mẓóụra* = violente ». La plus forte marée, d'après eux, a lieu en été. On l'appelle *γŏšṭịa* (d'août) ; la plus basse marée est dite « *ḥsîba* = prudente » ou « *mˇṛḫôfa* = lâche ». Il se produit quelquefois à l'équinoxe des raz de marée « *fîḍa* = débordement » qui couvrent d'eau toute la plage de Salé ; on appelle aussi « *ḥámla* = crue » les fortes marées mais ce terme est plutôt réservé aux crues de l'oued.

§ 47. — A côté de ces connaissances expérimentales peu étendues mais non opposées aux sciences exactes, citons quelques croyances curieuses.

(1) Voir *supra*, § 21.
(2) Voir, au chap. II des *Prairies d'Or*, des opinions diverses sur le flux et le reflux.

Les indigènes de Rabat sont persuadés qu'on ne meurt qu'au moment du reflux. Cette croyance est très répandue dans les pays où existe la marée : Pline et Aristote en ont parlé (1). On est également persuadé que la prunelle des chats se dilate à marée haute et se contracte à marée basse, et qu'on peut ainsi savoir, au seul examen des yeux d'un chat, à quel point en est la marée. C'est peut-être à son caractère magique que le chat doit cette propriété. Cette croyance est fort répandue en Europe (2).

Enfin les gens de Rabat ont peine à s'imaginer ce qu'on leur dit de l'absence de marée dans la Méditerranée : l'alternance du flux et du reflux est un phénomène si régulier pour eux qu'il ne les étonne plus, et, comme au fond ils sont peu curieux, ils n'ont pas forgé pour l'expliquer des légendes et des théories nombreuses.

§ 48. — La marée produit dans l'oued un courant dominant au centre et deux contre-courants latéraux. Le courant de jusant *ḥṣåṛ* est le plus important, le plus fort *m˘ẓhed* car l'eau de l'oued et celle de la mer se dirigent alors dans le même sens. Le courant du flot est moins fort, l'eau de la rivière s'opposant à celle de la mer. C'est le *˘ẓẓôṛ*. Les contre-courants, utilisés par le batelier qui remonte le courant principal sont dits *ḍdîṛ*. Ces contre-courants sont très faibles : *ikûl lmá m˘ṛḫôf*.

Quant aux courants de haute mer ou côtiers, les mariniers ne les connaissent pas parce qu'ils ne sortent guère au large et parce que sur la côte, la terrible barre domine tout courant.

§ 49. — Les autres mouvements de la mer sont les vagues et les lames de la barre.

Les vagues en général sont appelées *mûẓ, mûẓa, muḍẓ*. Les indigènes ne croient pas à la présence de démons dans les vagues : ils savent que c'est le vent qui agite la surface de l'eau : « *lahuá iḫd˘m ɜalîh kṭîr*. Le vent agit beaucoup sur l'eau » ; il produit la houle courte *maṛẹ̇ṭa* ou la houle forte *ṭṛõnfåda* (deux mots d'origine espagnole).

Ce qui intéresse le plus les mariniers ce sont les lames que par métonymie on appelle *bḥár* ; ces lames successives forment la

(1) Cf. *Légendes de la Mer*, I, p. 131, 132.
(2) *Idem*, p. 133.

barre *dâla* qui forme l'embouchure de l'oued et se brisent sur la côte produisant une écume abondante = *rˇγųá* ou *kˇškûša* et des embruns *šọṭa dˇlbḥár*. Les différentes phases d'une lame sont bien observées par l'indigène : *ˇlbḥár ṭaihézẓ* = la lame se secoue, frémit, se forme; *ˇlmûẓ iṭbérmẹl* = la lame s'enfle et roule comme un tonneau; *ˇlbḥár iṭqâllĕb* = la lame se retourne sur elle-même, elle déferle; *iṭḥârrẹṣ* ou bien *iṭkˊssạr* = elle se brise.

Nous avons vu que la croyance est générale qu'un ange conduit chaque lame. Mais cette croyance, importée avec l'Islam, n'a pas déraciné l'ancienne qui donne une âme à la mer, à la vague, qui suppose la mer en révolte contre Dieu ; pour calmer la lame, on lui dit : « *ˇrẓá ịa mûža ; allâh qụá mˇnnˇk* ! = attends vague ! Dieu est plus fort que toi » et la vague, rappelée ainsi au sentiment de son infériorité, se calme.

§ 50. — La conclusion s'impose que si les mariniers de Rabat-Salé connaissent peu la géographie maritime, par contre ils observent bien et décrivent suffisamment les états et les mouvements de la mer. Cependant, en examinant le domaine décrit par leur vocabulaire, on s'aperçoit que les indigènes de Rabat ne connaissent que la côte et surtout l'oued : nous n'avons pas trouvé de termes désignant les grands courants marins, les courants chauds ou froids, les tempêtes, les cyclones, les trombes, etc., alors que les marins musulmans du moyen âge ont parlé de ces phénomènes (1).

E. — Météorologie maritime.

§ 51. — L'état de l'atmosphère et celui de la mer ont assez de corrélation entre eux pour que la météorologie intéresse les marins. Ceux de Rabat-Salé, comme ceux des autres pays, ont forgé par nécessité une science empirique qui, malgré des interprétations fantaisistes et des croyances étranges, n'est pas sans contenir un fonds de vérité non négligeable, résultat d'une observation continue. Nous plaçant tout d'abord au point de vue de l'idée que se font les indigènes de l'état du temps et de celui de la mer, signalons que pour eux les deux choses n'en font

(1) Cf. *Merveilles de l'Inde*, passim.

qu'une : le vent qui soulève les vagues, la pluie, le brouillard sont spécialement marins à leurs yeux, produits par ou pour la mer et ne s'étendant guère en dehors de la côte. Une tempête par exemple n'est pas causée uniquement par le vent, la mer aussi y est active.

§ 52. — On reconnaît cependant parfois, quand le temps n'est pas trop mauvais, l'action du vent sur l'Océan passif : « *˘šḫbâṛ˘k ịá lbḥár* ? Comment vas-tu ô mer ? » dit-on — « *ʿala ḫịṛ îlá háddenni ṛṛîḥ* = Bien si le vent me laisse tranquille » répond la mer. C'est reconnaître l'influence du vent sur l'état de la mer. Le vent du Nord agite l'Océan = *˘nnoṛṭẹ̄ịa ṭatn°γγel lbḥár*. Le vent *šlộq* (1) produit la houle. Enfin c'est encore le vent qui dissipe la brume = *iš°tṭ˘ṭ ˘ḍḍbâba*. Il a donc une fonction particulière.

§ 53. — Que les vents aient pour le marin une importance considérable, rien de plus naturel. Cependant, à Rabat-Salé, le tempérament craintif et peu navigateur des indigènes et la violence de la mer sont cause que les vents ne sont considérés qu'au seul point de vue des dangers qu'ils font courir, de leur influence, toujours regrettable pour des mariniers, sur l'état de la mer ; on ne connaît pas leur rôle utile pour la navigation ; aussi n'y a-t-il point à Rabat de légendes semblables à celles de la Haute Bretagne (2) dans lesquelles les vents sont personnifiés et viennent en aide aux matelots obligés autrefois d'aller toujours à la rame faute de vent.

§ 54. — Pour les indigènes de Rabat-Salé, les vents sont produits par des génies *ʿafrîṭ* qui soufflent sur l'ordre de Dieu. C'est une croyance qu'on retrouve dans les légendes des religions sémitiques et chez beaucoup de peuples (3).

Il y a sept vents, comme il y a sept mers, sept cieux, etc. « *sbáʿṭo aṛịâḥ u sbáʿṭo boḥár* » disent les marins en prenant l'air pénétré des fqihs, ce qui ne signifie pas qu'il y ait sept directions de vents ; pour le musulman il y a sept puissances aériennes pourrait-on dire qui s'exercent chacune dans une direction quelconque et variable avec une intensité également variable ; ces

(1) Voir *infra*, § 56.
(2) *Contes des marins*.
(3) Cf. *Légendes de la Mer*, t. II, p. 151.

vents, ainsi compris, n'ont pas de noms particuliers, mais, selon leur direction et leur intensité, ils prennent des appellations différentes (1).

C'est le vendredi que les vents s'assemblent et luttent pour savoir quel est le plus fort, car c'est ce dernier qui soufflera = *iṣộṭ, ihébh*, ou bien *iḥdᵉm* = qui travaillera toute la semaine.

Parfois le démon géant *ɛ̄áiṛoḍ* mêle et embrouille les vents *iṣ̌âbˇk lˇṛiâḥ* : c'est la cause des tourbillons et des tempêtes.

§ 55. — Selon leur direction, on distingue les vents suivants :
le *nóṛtẹ* = *nˇsmá noṛṭẹ̄ia* ou vent du Nord,
mauvais et redouté,
le *šåṛqi* ou vent d'Est,
le *qâbli* ou vent du Sud,
le *γåṛbi* ou vent d'Ouest.

Chacun de ces vents est *ṣâfi* = franc, s'il suit bien la direction indiquée ; il est *ṭọ́ṛṭ* ou *mṭérreṭ*, si sa direction est inclinée légèrement à droite.

Le « *smáu̯i* = céleste » est un vent qui souffle dans les régions supérieures de l'atmosphère sans intéresser la surface de l'eau.

Le « *beṛṛâni* » est une brise légère, *nˇsmá ḥnîna*, qui souffle du Sud et dure une heure ou deux. Il est favorable à la navigation.

Le « *lbâš* » souffle du Sud-Ouest.

Comme on le pense bien ces appellations n'ont rien de scientifique. La rose des vents des Européens est totalement inconnue des mariniers indigènes de Rabat-Salé.

§ 56. — Selon son intensité, un vent est appelé « *ɛ̄aṣîf* = violent », « *mᵉẓhed* = fort », ou « brise = *nˇsmá* », « zéphir = *nsîm* ».

Le *šlộq* est un vent de force moyenne ; on l'appelle *bẹ́rri* ou *báḥrî* selon qu'il souffle de terre ou de mer. Il ne souffle pas longtemps = *ma kaiu̯anṭâṛ ši*.

Là *bˇṛṛâška* est la bourrasque, le vent soufflant par saccades : *lᵃhu̯á dḥọ́l bˇṛṛâškaṭ*.

Un terme généralement employé pour désigner un vent quel qu'il soit est « *hu̯á* = air », quand ce n'est pas le terme espagnol *laṛîi̯a* ; on dira par exemple : « *laṛîi̯a mẓi̯âna* = le vent est favorable ».

(1) Dans les légendes européennes également les vents sont au nombre de sept. Cf. *Contes des marins*, p. 220.

Quelques autres expressions : « *nnˇsmá ḫˇddâma lfôq* = la brise souffle dans les hautes régions de l'atmosphère », *laḫụá ma ḫˇddâm ši* = il n'y a pas de vent »; « *laḫụá ṭbéddĕl* = le vent change de direction ».

§ 57. — Les indigènes de Rabat-Salé ne vont pas à la voile; aussi ne demandent-ils pas souvent que la brise souffle. Ils ne font aucune opération magique pour la provoquer; ils adressent simplement une prière à Dieu :

« *ịa ṛâbbi nˊssˇm hụâna, ịa mẹl la insâna* (ويامن لا ينسانا) O Maître! fais que notre atmosphère ait de la brise, ô toi qui ne nous oublies pas » (1)!

§ 58. — On préfère l'absence de vent ou son arrêt, *iskˊn ˇṛṛîḫ, iṛqód*; pour le calmer on lui dit comme aux vagues : « *aḷḷáh qụá mˊnnˇk*, Dieu est plus fort que toi »; ou bien encore on adresse à Dieu cette prière qui ressemble à celle qui sert à exciter le vent : « *ịa ṛâbbi hádden hụâna ịa mẹl la insâna* = O Maître, calme notre atmosphère, ô toi qui ne nous oublies pas ». On peut aussi réciter certains versets du Coran (2). Enfin il y a des Tolba qui envoûtent le vent, *iṭˊqfu ṛṛîḫ*, et même la pluie; mais ce sont des gens qui ne craignent pas Dieu; le marin ne s'adresse pas à eux (3).

Signalons qu'à Mogador les Juives font cesser le vent de la façon suivante : elles sortent dans la rue, écartent les jambes et secouent violemment leurs jupes.

En principe, les rites observés pour calmer la mer valent pour apaiser le vent, puisque dans l'esprit des indigènes le vent qui agite l'Océan et l'Océan lui-même ne font qu'un, surtout au moment de la tempête. Nous aurons lieu d'ailleurs de constater dans les paragraphes suivants que les mêmes rites s'emploient

(1) Le Père Dan signale que les pirates d'Alger employaient des procédés superstitieux pour amener la brise favorable : sacrifice de mouton, oblation d'huile (P. Dan, p. 291).

Pour les Djebala, Sidi-Bel-Abbès-Ssebti est un Éole marocain, ou plutôt un saint Clément. Il est le dispensateur des vents et des tempêtes. Les Tsoul l'invoquent au moment du vannage (*Maroc inconnu*, t. II, p. 439).

(2) Voir dans *Fêtes saisonnières*, p. 245, note 2, d'autres pratiques pour arrêter le vent chez les musulmans.

(3) Dans l'antiquité les magiciens grecs et assyriens employaient des charmes pour commander aux sept esprits des tempêtes.

suivant les pays contre des phénomènes atmosphériques différents : la fonction du rite ne change pas; elle consiste toujours à faire cesser le temps qui déplaît : pluie, vent ou brouillard; c'est là que réside l'unité de pratiques qui ne sont différentes que dans leur objet.

Quoi qu'il en soit, il apparaît bien que l'attitude de l'indigène en face du vent comme en face de la mer est surtout la crainte; il connaît trop bien par expérience les relations de cause à effet entre le vent et la tempête pour n'avoir pas englobé les deux choses dans la même terreur ».

§ 59. — Il en est tout autrement pour la pluie : l'eau douce est toujours la bienvenue, bien qu'elle force à l'inaction aussi bien le cultivateur que le marin. Les mariniers prétendent que la pluie (*šṭa*, terme général; *ᶓammîi̯a*, si elle est abondante; *γdîra*, si elle est continue; *băḫḫ lu̯ắrḍ*, si elle est fine; *mẓĕhda*, si elle est forte) est aussi utile à la mer qu'aux campagnes : elle en est la nourriture. Les années de sécheresse, dit-on, la mer est toujours mauvaise; au contraire, les années de pluie, la mer est bonne (1). Quand la mer est longtemps mauvaise et fait entendre ses mugissements on dit qu'elle demande de la pluie; s'il pleut, elle s'améliore : *itṣâub ˘lbḥár*.

Les poissons également recherchent l'eau de pluie : l'eau douce que boivent les animaux marins est la cause des perles, de la nacre (2) qui se forment dans leur corps ou sur leurs coquillages.

§ 60. — Aussi les marins font-ils des vœux à Sidi-el-Hadj Abd Allah-el-Yabouri pour que la pluie bienfaisante calme l'Océan. Ils prennent part également aux autres rites terriens de la pluie, la *ṭγọ́nẓa* par exemple (3).

Les rites de la pluie chez les barcassiers de Rabat-Salé n'ont rien de particulièrement marin.

§ 61. — Pour arrêter la pluie, ils n'ont aucune pratique spé-

(1) A rapprocher des croyances suivantes : en Bretagne « s'il pleut la mer devient droite, sans lame ». Danemark « la pluie arrête la tempête ». France « petite pluie abat grand vent ». Naples « la pluie calme la mer ».

(2) Cf. *infra*, chapitre des poissons. Damiri, t. II, p. 47. *Fêtes saisonnières*, p. 258.

(3) Sur les rites de la pluie très variés et très nombreux, cf. *Magie et Religion*, p. 582, *Marrakech*, p. 384, *Religions des Berbères*, p. 18. Bel. *Quelques rites chez les musulmans pour obtenir la pluie. Fêtes saisonnières*, p. 254, note 1.

ciale; mais les femmes, à Rabat, emploient un procédé radical, à ce qu'elles affirment : la fille aînée vierge de la famille s'adresse au ciel et dit : « *ṣḥái ula nᵊárri* = mets-toi au beau ou je me découvre ». Si la pluie continue à tomber, elle retrousse ses jupes et montre au ciel son postérieur (1). A Salé, on tourne un miroir vers le ciel (2). Le rite qui consiste à se découvrir se retrouve ailleurs à propos du brouillard : « les matelots italiens font changer le vent en lui montrant le derrière ». « Pline rapporte aussi qu'une femme en se montrant nue fait calmer le vent (3) ». Ces rites soulignent surtout le rôle magique de la femme. Ils n'ont rien de particulièrement marin eux non plus.

§ 62. — Sur l'origine de la pluie, les indigènes de Rabat ont des croyances assez peu originales. Elle provient des nuages, mais ceux-ci ne sont que des agents de transport chargés de prendre l'eau dans la mer et de la répandre ensuite sur la terre. La pluie provient donc de la mer et seulement de la mer, croyance partagée par beaucoup de peuples auxquels l'évaporation terrestre est inconnue (4). D'ailleurs à Rabat, comme dans tout le Maroc occidental, les nuages ne viennent que poussés par le vent d'Ouest d'où l'expression : « *ššṭá γâṛbîia* = la pluie arrive toujours de l'Occident ».

§ 63. — Il y a sept espèces de nuages sans dénomination spéciale. Cette classification n'a rien d'analogue à la nôtre qui connaît les cumulus, les nimbus, etc. Il faut qu'il y ait sept sortes de nuages comme il y a sept mers, sept cieux, sept vents. On ne désigne que le nuage noir prêt à se condenser, sous le nom de « *ᵊázzi* = esclave noir », ou « *zúkk ᵊázzi* = cul de nègre ». Si ces nuages sont nombreux on dit : « *ˇttẹ́npo ṭâlaᵊ* = le mauvais temps monte, le temps menace ». Chaque nuage est conduit par un ange qui obéit aux ordres de Dieu. Le Coran (Sourate XIII, verset 13)

(1) Mêmes rites à Nedromah et Tlemcen. *Fêtes saisonnières*.

(2) Même rite à Marrakech, *Magie et Religion*, p. 306; il faut que le miroir soit volé. Même rite chez les Beni-Snous, *Fêtes saisonnières*, p. 255.

(3) *Légendes de la Mer*, t. II, p. 254.

(4) Cf. *Légendes de la Mer*, t. II, p. 8, cf. Ovide, *Métamorphoses*, Liv. 1er, chant VI, le déluge.

« Nuntia, Junonis, varios induta colores »
« Concipit Iris Aquas, alimentaque nunibus affert ».

La messagère de Junon, Iris à l'écharpe aux mille couleurs, aspire les eaux et apporte aux nuages de nouveaux aliments.

dit : « وينشئ السحاب الثقال = c'est Dieu qui suscite les nuages chargés de pluie ». Le nuage qui doit donner de la pluie s'étend sur la mer, supe l'eau = *ˇssáḥba ṭatˊskˇfˇlmá mlĕbḥár* et l'emporte. La croyance n'existe pas que les nuages puissent absorber des poissons, des animaux ou des pierres du rivage comme le pensaient les habitants de Chypre par exemple (1).

§ 64. — L'arc en ciel « *qáuṣˇnnbí* = l'arc du Prophète » n'est semble-t-il l'objet d'aucune croyance : il n'est d'ailleurs sans aucun effet sur l'état de la mer ni sur celui de l'atmosphère. Néanmoins chez certains peuples, dont les Berbères, son origine a intrigué les hommes qui en ont donné des explications variées (2).

§ 65. — Pour résumer ce qui concerne les phénomènes aqueux, disons que la pluie est parmi ceux qui ont rapport à la mer, l'élément favorable, espéré. On trouve des charades dans le genre de la suivante relative à la pluie, tandis que la mer et le vent ne font pas l'objet de propos plaisants.

ḥaẓîṭˇk ɜala lálla bˇnṭ qâṣˇm, devine qui est Lalla bent Qacem ?
ṭlâɜăṭ lˊssma ṭḥâṣˊm, elle est montée au ciel pour plaider.
ḥállˇṭ ḥẓâma (حزامها), elle a défait sa ceinture (3).
ṭâḥo ɜăḍâma (عظامها), ses os sont tombés.
Réponse : la pluie.

§ 66. — La brume *ḍbâba* (brouillard) est assez fréquente sur la côte de Rabat, mais elle dure généralement peu. On ne la craint pas, car les jours de brume la mer est calme. S'il arrive qu'on s'égare dans l'oued à cause du brouillard, c'est à peine si on lui attribue ce mécompte ; on dit : *iblís lăɜáb ɜalîịa* = Satan s'est joué de moi.

Comme la pluie, le brouillard est d'origine marine. C'est une vesse de la mer *fˑsịá dˇlbḥár*. Victor Hugo l'appelle aussi dans les *Travailleurs de la Mer* « une vraie malpropreté de la mer. » Nous avons retrouvé une conception analogue de la nature du brouillard dans un conte du Sous : un géant, qui fait songer à Gargantua par le genre de ses exploits, ayant été mal reçu dans

(1) Politis, *Météorologie*, p. 49. *Légendes de la Mer*, t. II, p. 9.
(2) Cf. *Religions des Berbères*, p. 17 et *Légende de la Mer*, t. II, p. 65.
(3) Il est fait allusion à l'arc-en-ciel, à Iris à l'écharpe aux couleurs variées.

une ville, fit une vesse, et la ville fut longtemps enveloppée d'un brouillard opaque.

Pour faire lever la brume, le marin s'écrie : « *ˀdrri ula nˀdrri* = découvre-toi, ou je me découvre » ; ce disant, il baisse son capuchon et se retrousse jusqu'à la taille. Le procédé le plus employé, et dont les marins ne manquent pas de s'amuser, consiste à prier un teigneux de se découvrir la tête ; on lui dit :

ịa lqṛáˀ bẹ́iḍ ˇṛṛâṣ, eh ! teigneux à la tête blanche.

fîk ˇnnóqṛa fîk ˇnnḥâs, en toi on trouve de l'argent (1) et du cuivre (2).

fîk ˇlbĕlbûl(a) lḥáila, en toi on trouve la mouture de l'an passé (qui ne vaut plus rien) ;

ˀdrri ṛaṣˇk lˇlgáila (3), découvre ta tête à la chaleur solaire.

Sommes-nous en présence d'un rite de sympathie ? Peut-être, sommes-nous en présence d'un de ces rites de colère si fréquents dans les populations marocaines.

§ 67. — Sur les phénomènes électriques, il y a peu à dire. Nous avons déjà indiqué que, pour les indigènes, l'éclair *bṛåq* est le rire d'un ange, le tonnerre *ˇṛṛˀád*, le bruit de ses ailes. Quant à la foudre *såḥqa*, on lui donne l'épithète double de *mkˊbbla* (4), *msˊnsla* = en forme de chaîne. C'est ainsi que la voient les indigènes.

On peut, disent les marins, jurer par le tonnerre si on l'entend au moment de prononcer un serment, ce qui fait s'indigner les bons musulmans. Il faut remarquer que les Kabyles du Djurjura jurent par la foudre très couramment et disent *assáˀăqa* comme ils diraient *ụ́ḷḷah*.

§ 68. — La prévision du temps, d'après l'observation des phénomènes météorologiques ou non, n'est pas une science très exacte, tant s'en faut, chez les marins de Rabat-Salé ; elle n'en est pas moins très catégorique dans ses aphorismes.

(1) Parties blanches de la teigne.

(2) Parties rouges du cuir chevelu provoquées par l'iritation due à la teigne. Les teignes sont très répandues au Maroc.

(3) De *kúbˇl* = chaîne de prisonnier.

(4) Voir ce dicton plus complet in *Textes de Tanger*, pp. 115 et 202, note 3, et p 202 note 3. A Rabat on dit en parlant d'une nourriture trop simple : *bĕlbûla dˇššăˀîr ulmá dˇlbîr* = de la belboula d'orge et de l'eau de puits.

En principe, la mer n'est bonne que la moitié de l'année, et deux bonnes années ne se suivent jamais. On est très assuré de la chose. La mer se comportera pendant la plus grande partie de l'année comme elle se comporte le jour de la *ᵊánṣra*. Il faut noter que la fête de la *ᵊánṣra* est une fête très païenne, une fête de l'eau également (1). C'est à partir de la *ᵊánṣra* que commence la saison froide « *lᵊánṣ˘ra hịia ọuọl lᵊâm d˘lbérd; kaidẓâd ˘lbérd qâdd ˘lbĕrγôṭa* = c'est le premier jour où le froid apparaît dans l'année; il est alors de la grosseur d'une puce ». Ensuite il augmente tous les jours. Nous avons entendu des Napolitains soutenir à Oran qu'après l'Assomption l'hiver commence.

Pendant la période des jours de *ḥsûm*, la mer est toujours mauvaise. Le premier jour, appelé *nhál lḥsûm*, on ne se lave pas, on ne rase pas, on évite de travailler. Tout le monde se souvient qu'un équipage de barcasse ayant voulu travailler ce jour-là, onze matelots trouvèrent la mort en mer. Cette période comprend sept nuits et huit jours et commence le 25 du mois de février du calendrier julien, ce qui correspond au 8 de notre mois de mars. La croyance au mauvais état de la mer pendant cette période est générale même dans les pays les plus éloignés de l'Océan comme Figuig, Nedromah, Tiaret; elle a été relevée par des auteurs arabes de différentes époques (2).

Une tempête ne dure pas plus de vingt-quatre heures, prétendent les marins, ce qui nous paraît exagéré; les tempêtes durent certainement plus longtemps sur la côte marocaine.

§ 69. — On prévoit le temps par l'état de l'eau de mer : « l'eau trouble appelle le mauvais temps = *˘lmá lmḥóuuọḍ ṭaiᵊdịịâṭ ᵊál˘ttẹmpo* ».

L'eau claire, celle qui laisse voir les rochers du fond, présage le beau temps : « *˘lma nîli, ṭaikul lḥâl ṣâfi* ».

La phosphorescence de l'eau est aussi un indice de beau temps.

La mer calme mais très foncée de couleur ne tardera pas à se soulever : « elle sent qu'il y aura du nouveau = *ḥáss bši ḥâẓa γâda ṭkûn* ».

La mer d'un calme trompeur répand une odeur de pastèque (*sic*),

(1) Sur la *ᵊánṣra*, cf. entre autres : *Textes de Tanger*, pp. 40 à 152 et « l'Achoura à Rabat » par Caslells in *Archives Berbères*, vol. I, fasc. 4, p. 235.

(2) Cf. *Fêtes saisonnières*, p. 244 note 2 et 247, note 2.

que les marins reconnaissent bien, quand un raz-de-marée se prépare. Lorsque l'Océan mugit, le temps change et devient mauvais : *mnîn kaibérg˘m l˘bḥár, iṭbéddĕl lḥâl.* On dit aussi « la mer gronde comme le tonnerre, il y aura un raz-de-marée = ˘tt˘klậm bḥal˘ṛṛ³ăd, fîḍa ».

Il y a cependant des raz-de-marée qui se produisent sans bruit : ils sont sourds = *lfîḍa ṣ˘mka.*

Avec une marée faible, le temps ne peut être que beau.

§ 70. — Les poissons aussi, disent les pêcheurs, pressentent l'état de la mer. Lorsqu'une tempête est sur le point de se déchaîner, les poissons, par prévoyance, s'approchent en grand nombre de la côte afin de prendre suffisamment de nourriture et passer sans trop souffrir la mauvaise période. L'abondance du poisson avant la tempête est un fait observé un peu partout (1).

§ 71. — Les nuages, par leur disposition, présagent le temps du lendemain. Le ciel étant couvert, la pluie tombant, *lḥâl mṭ˘qqâl*, si une éclaircie se produit à l'horizon, le temps se mettra au beau. Quand, le soir, il y a un nuage à l'horizon, on dit : « la mer a mis sa calotte de toile = *lĕbḥár dạil la³raqṭịa* » ; il fera très beau ou très mauvais le lendemain.

Des nuages rouges et légers au soleil couchant présagent le vent pour la marée suivante.

Si les nuages sont blancs au crépuscule, ils indiquent le beau temps. Les nuages noirs présagent le mauvais temps.

Si le soleil couchant est blafard, sans rayons, ne présentant qu'un disque pâle, on l'appelle *šĕms ˘lḇd˘m* « le soleil des négresses » ; il présage le beau temps.

La brume du matin annonce toujours une chaude journée : « le jour où il y a de la brume, fais sauver tes enfants (2) dans la forêt (car le soleil sera piquant) = *nhár ˘ḍḍbâba hérr˘b ulậd˘k l˘lγâba.* »

Des proverbes analogues existent dans beaucoup d'autres pays (3).

(1) Cf. *Légendes de la Mer*, t. II, pp. 271.

(2) Peut-être aussi « femme » car dans la plupart des dialectes marocains les pluriels des mots désignant l'enfant servent à désigner aussi la famille, la femme.

(3) Cf *Légendes de la Mer*, t. II, p. 75-76.

§ 72. — Le vent d'Ouest rapide présage la pluie.

Quand l'atmosphère est calme mais que la pression barométrique est faible, on dit « *ˇnnˇsmá maˀṣôṛa* = la brise est retenue compressée ». On aura du vent le lendemain (1).

Telle est, dans ses grandes lignes, la météorologie pratique des mariniers de Rabat-Salé, faite de beaucoup d'observations directes non dépourvues de justesse et de croyances inébranlables au rôle des anges, à celui de certains jours de l'année. Il est remarquable que les démons ne soient jamais les facteurs des phénomènes météorologiques ou marins.

F. — Astronomie maritime.

§ 73. — L'influence des astres sur la mer n'a pas échappé aux marins indigènes ; de là, des croyances extraordinaires ou mal fondées. D'autre part, les indigènes, mauvais navigateurs, ignorent l'astronomie, c'est à peine s'ils connaissent quelques étoiles dont ils n'ont pas, d'ailleurs, observé les mouvements. Aussi l'astronomie maritime se réduit-elle à quelques notions exactes noyées au milieu des superstitions plus ou moins extravagantes.

§ 74. — Nous avons vu que les mariniers connaissent les variations corrélatives de la marée et des phases lunaires (2). A la nouvelle lune *ḥâẓba*, alors que la planète n'apparaît pas, on dit « *ˇlqámaṛ ṭaiṭḥăẓẓĕb* = la lune se cache », puis on voit le croissant = *ḥalâl*, puis la pleine lune « *ṭkĕmmĕl ˇḍḍâṛa* = elle achève le cercle ».

Les marins prétendent que la lune et le soleil sont deux anges rebelles accrochés au ciel par les cils d'un œil : c'est cet œil qu'on voit briller, selon l'ange qui est accroché, sous forme de soleil ou de lune. Cette disposition psychologique à considérer un astre comme un œil se retrouve chez les Berbères Ahaggar : la septième étoile des Pléiades est pour eux l'œil d'un garçon qui a été détaché et qui s'est envolé au ciel (3).

(1) Un présage de pluie chez les agriculteurs des environs de Rabat : si un chien urine dans le foyer la pluie est proche. Cf. *Magie et Religion* : le chien qui se vautre à l'endroit où on a fait du feu présage la pluie.

(2) Voir *supra*, § 41.

(3) Cf *Religion des Berbères*, p. 16.

Les éclipses de soleil ou de lune *ˇššéms* (*lqámaṛ*) *sˇḫfaṭ* (1) présagent un malheur, une calamité publique. On s'écrie en constatant l'éclipse : « *aḷḷâh iḥăḍḍâṛ ˇsslâma* = Dieu amène le salut ! »

La lune a des effets nocifs sur l'homme : celui qui s'endort au clair de lune devient anémique : « *ˇlqámaṛ iskˇf ˇddĕmm* = la lune aspire le sang ». Le poisson pris au clair de lune est tout blanc. Dans certains pays de l'Europe on a des croyances analogues : le poisson pris au clair de lune pourrit facilement, est empoisonné, etc (2).

Enfin la lune agit sur les nuages en les absorbant, *iskˇf ˇssḥâb*, à condition toutefois qu'il y en ait peu.

La lune semble donc être pour les mariniers de Rabat ce qu'elle est pour beaucoup d'autres peuples : un être mystérieux dont le rôle est pressenti sans qu'on se l'explique et auquel on attribue facilement les méfaits de la nuit.

§ 75. — Quant à ce qui est des étoiles = *nẓûm*, il y a longtemps que les gens de Rabat-Salé ne connaissent plus les quelques-unes que les rénégats leur avaient appris à distinguer pour naviguer. Les marins arabes du moyen âge avait remarqué que l'état de certaines mers coïncidait avec le mouvement des astres (3) et savaient se diriger d'après les étoiles ; mais, pour les rbatis et les slaouis, l'astronomie la plus élémentaire est chose à peu près inconnue. Quelques vocables sans précision c'est tout de ce qui reste chez eux d'une science qui ne fut semble-t-il jamais en honneur (4).

ˇṭṭriịa = « le lustre » est la grande ourse.

ˇẓẓóhra = « la brillante » est l'étoile polaire.

nĕẓmˇt ššhár est celle qui brille tout près de la lune.

nĕẓmˇtˇ lγåṛṛâṛ se lève vers deux heures. On la prend pour l'étoile du matin, elle trompe ainsi, d'où son nom (5).

nĕẓmˇ t ˇṣṣóbḥ c'est l'étoile du matin.

srâb désigne la voie lactée, visible par une nuit noire = *lîla káppa* ; quand on l'aperçoit, c'est signe que le sultan a des ennuis avec une tribu quelconque.

(1) De la racine خفي.
(2) Cf. *Légendes de la Mer*, t. II, p. 61.
(3) Cf. *Prairies d'Or*, chap. XVI
(4) Voir *infra*, §§ 292 sqq.
(5) Cf. *Mots usuels*, p. 158.

L'étoile filante « *ˇnnĕẓma lli ṭṭîḥ* = étoile qui tombe » laisse une trace « *ṣọuṭ̣a* = trace de coup de fouet » (1). Cette étoile indique la mort de quelqu'un ; aussi une pluie d'étoiles filantes est-elle le signe d'une grande calamité.

Il faut ajouter que chaque individu a son étoile qu'il ne peut d'ailleurs reconnaître dans le firmament ; c'est une croyance si généralement répandue qu'elle ne surprend pas chez les indigènes. Ils ajoutent que les braves gens ont une étoile brillante.

Les étoiles n'inspirent aucun sentiment de crainte : les pêcheurs plaisantent la nuit quand ils sentent le froid leur tomber sur les épaules : « *ˇnnẓûm ibûlu ˀalîna* = les étoiles urinent sur nous, disent-ils ».

§ 76. — En somme les connaissances et croyances astronomiques que possèdent les mariniers n'ont rien de particulièrement nautique ; il est notable même qu'elles ne diffèrent en rien des connaissances astronomiques des paysans. Il suffit pour s'en convaincre de remarquer que les étoiles connues servent à la division du temps pendant la nuit et non pas à l'orientation (2).

Signalons enfin que les indigènes prétendent apercevoir dans le ciel, la nuit, des traces rouges, blanches ou noires ; ce sont les portes du ciel qui s'ouvrent, dit-on ; on en présage un grand bien ou une calamité publique.

G. — Conclusion du chapitre II.

§ 77. — Le chapitre I a démontré que l'indigène craint l'Océan. Le chapitre II démontre que l'indigène le connaît peu, ce qui est une conséquence de la proposition précédente. Le marinier actuel de Rabat n'est pas un marin : il ignore tout de la grande mer ; il ne connaît bien que l'embouchure du Bou-Regreg. Nous donnons *infra* au début de la IVe partie les raisons diverses qui, à notre avis, expliquent la répulsion du Rbati pour la mer.

(1) D'après la cosmogonie de Mohammed les étoiles filantes sont les traits que les gardiens du ciel lancent contre les démons qui veulent écouter et voir ce qui se passe au ciel. Sourate LXXII, vers 8.

(2) Cf. in *Revue des Traditions populaires*, passim, les articles de M. Basset sur les croyances populaires relatives aux astres.

CHAPITRE III

BAIGNADE. — NOYADE

A. — Les bains de mer et la natation.

§ 78. — Les bains de mer sont une des grandes distractions des enfants. Les hommes se baignent peu ; quant aux femmes, elles ne se baignent pas. Les endroits choisis de préférence sont les *ḍâịa*, flaques d'eau comprises entre les rochers comme par exemple *mṛîṣa dˇ ssúkkâr* (1). On se baigne *iᵊûmọ* aussi dans l'oued quand on est bon nageur. Les Juifs se baignent au pied du tombeau de Sidi-Makhlouf.

Le costume spécial de bain n'existe pas pour les enfants qui se mettent à l'eau tout nus. Les hommes revêtent une sorte de pagne en *ḥaịaṭi* (toile fine). On se déshabille « coram populo » : point de cabine ni d'installation d'aucune espèce.

Le nombre de bains qu'on doit prendre est indifférent, mais l'heure ne l'est pas. On choisit le moment de la marée montante parce que les flaques se remplissent à ce moment et aussi parce que c'est de bon augure, et de préférence le matin ou le soir quand le soleil n'est pas ardent, faute de quoi on prendrait un hâle indélébile.

Il est un jour où on ne doit pas se baigner, c'est celui de la *ᵊánṣṛa*. Le proverbe dit « *ˇlli iᵊûm nhâl lᵊánṣṛa kạibqa lᵊâm kúllọ mˇngộṣ* (2) = qui se baigne le jour de la *ᵊánṣṛa* reste impur l'année entière ». C'est sans doute là une réaction religieuse toute locale contre le paganisme évident de la *ᵊánṣṛa*. Ailleurs, à Mostaganem par exemple, et dans beaucoup de pays qui sont au bord de la mer, dans la province d'Oran et particulièrement dans le Nord du Maroc, tout le monde se rend le jour de la *ᵊánṣṛa* au bord de la mer pour se baigner (3). Il est assez remarquable que cette pratique se retrouve aussi chez les chrétiens depuis long-

(1) Voir *infra*, description de la côte de Rabat.

(2) Pour منكوس

(3) *Magie et Religions*, p. 567.

temps : à Banyuls, récemment encore, existait le bain de mer rituel de la Saint-Jean (1).

Avant de se jeter à l'eau on doit dire ; « *bismillâhi, mˇẓrâha* ou *mˇrṣâha* = au nom de Dieu ; qu'il vogue (le navire de Noé) et qu'il jette l'ancre », fragment du verset 43 de la sourate de Hûd : « Noé leur dit : Montez dans le vaisseau au Nom de Dieu qu'il vogue et qu'il jette l'ancre ; Dieu est indulgent et miséricordieux (2) بسم الله مجراها ومرساها ان ربّي لغفور رحيم ».

On ne laisse pas les enfants aller à la mer avant dix ans, et même après on les en éloigne autant que possible. On les effraie avec *ᵊdîša qˇndîša* et *ḥámmo qẹ̄io* croque-mitaines marins moitié poisson moitié femme ou homme qui attirent au fond de l'Océan ceux qui se trouvent sur la côte. Cela n'empêche pas plus d'un galopin de passer son après-midi dans l'eau. Le soir, quand il rentre, pour savoir s'il a enfreint la défense paternelle, ses parents lui disent : « Donne ta main qu'on la goûte ». On lui prend le bras et on suce un endroit quelconque ; le bras a un goût salé si l'enfant est allé à la mer.

§ 79. — La natation chez les indigènes ne diffère pas beaucoup de ce qu'elle est chez nous. Nager au sens général du mot se dit *ᵊâm, iᵊûm* ; un bon nageur est un *ᵊáuụâm*. Des indigènes pratiquent la brasse *ṭˇfṭâḥ* qui est l'enfance de l'art, la coupe *ṭˇdrâᵊ* plus difficile et la planche *qụẹ̄rba*. Quelques-unss avent plonger *γṭâṣ* ; le bon plongeur est dit : « *γṭṭâṣ ṭórqi* = plongeur expert. » Une virtuosité du nageur consiste à avancer, le corps et la tête sous l'eau, en ne laissant émerger qu'un seul pied qui frappe l'eau et produit de l'écume *iḍrâb ˇlfĕrrâdi*.

Pour apprendre à nager, on s'exerce d'abord dans un endroit où on a pied *fîh lgédd*, plus tard là où l'on n'a pas pied *fêh lfọndo* La première condition à remplir est de s'abandonner à l'eau sans se raidir : *irḫi nˊfsu mᵊá lma*.

(1) Cf. *Légendes de la Mer*, t. I, p. 87. Saint Augustin regardait comme un reste de paganisme le fait que le jour de la Saint-Jean les chrétiens de Lybie venaient au bord de la mer et s'y baptisaient (*Légendes de la Mer*, t. I, p. 88). Bains rituels des femmes musulmanes de Sidon même page. Cf. *Fêtes saisonnières*, p. 266 *Textes de Tanger*, p. 40 et *Marrakech*, p. 378.

(2) Baidhawy, t. I, p. 562. On récite le même verset pour sauver un navire.

Quelques-uns, pour s'exercer au début, placent sous leurs aisselles soit des vessies de bœuf soit une ceinture de liège *fårṣîia* ou *ɛauuâma*.

La natation n'est pas sans danger à Rabat : la marée produit dans l'oued un fort courant ; quant à la côte, elle n'offre que peu d'endroits où l'on puisse se baigner les jours de beau temps. Aussi le nombre des nageurs est-il très restreint. Les gens du peuple seuls se livrent au sport de la natation. Les personnages respectables par leur savoir ou leur fortune ne prennent de bains de mer que pour se soigner ; ils ne nagent pas.

B. — Noyade. — Soins donnés au noyé.

§ 80. — L'homme qui se noie remonte trois fois de suite à la surface de l'eau ; c'est ce que veut la croyance populaire de Rabat qu'on retrouve dans beaucoup de pays. Si sa vie doit être encore longue, Dieu lui envoie un moyen de se sauver ; mais si le terme fatal est échu, l'homme replonge et meurt par suite d'une absorption d'eau considérable.

Le noyé *mâγrộq* reste plusieurs jours sous l'eau ; sa vésicule biliaire se rompt et il remonte à la surface « *ibẓ̌qo lmá* = l'eau le crache ». Les poissons lui mangent la paume des mains, la plante des pieds et les yeux. Les marsouins repoussent le cadavre vers la côte (1).

Le noyé est lavé de tout péché, *ma ɜalîh dnéb*, tout comme un guerrier mort à la guerre sainte. Le Hadits de Bokhari rapporte que le noyé, le brûlé et l'enfant mort dans le sein de sa mère sont indemnes de péché.

§ 81. — Si l'homme s'est noyé sur la côte, on transporte son corps au marabout de Sidi l Khattab qui se trouve dans un cimetière, au haut de la dune, près de la porte d'El-Alou. On l'y lave et on l'enterre à proximité. On procède de même pour un individu tué dans les environs de la ville.

Si l'homme s'est noyé dans l'oued, ou s'il est mort dans les jardins, en dehors des remparts, du côté de la tour Hassan, on l'enterre dans le petit cimetière de Sidi Makhlouf. C'est une coutume générale dans l'Afrique du Nord de n'enterrer dans les

(1) Cf. *infra*, les animaux marins : légendes du marsuoin et du veau marin, § 224.

cimetières ordinaires que les gens morts dans la ville. Ceux qui sont morts en dehors des murs sont lavés hors de la ville et inhumés à part (1).

§ 82. — Pour ranimer un noyé qu'on vient de retirer de l'eau, on lui applique sur la tête, dans le nez et aux tempes un mélange de goudron, d'oignon et de thym pilés au préalable dans un mortier, et on lui enroule un chiffon autour de la tête. On peut aussi faire cuire un oignon dans du beurre et en faire boire la sauce au noyé. On a soin de le couvrir et de le réchauffer. On le tient droit autant que possible, et on se met à deux pour le presser et lui faire rendre l'eau qu'il a bue. S'il en a trop absorbé, et que, de ce fait, « son estomac soit loin = *lmᵊádda baᵊída* », on le met la tête en bas et on le presse énergiquement.

C'est une pratique que l'on trouve partout ailleurs, basée sur la croyance que le noyé meurt pour avoir ingéré trop d'eau. Les indigènes de Rabat ignorent la respiration artificielle et les tractions rythmées de la langue.

CHAPITRE IV

HAGIOGRAPHIE MARITIME

§ 83. — Nous avons indiqué plus haut (2) que les saints du littoral ne sont ni d'anciens marins ni d'anciens corsaires et que la vénération dont ils jouissent est due surtout et avant tout à l'emplacement de leurs tombeaux. Chez le peuple d'ailleurs l'histoire véritable de ces marabouts est totalement inconnue; beaucoup n'ont même plus de légendes, bien qu'ils continuent à être vénérés. On ne peut guère se fier d'autre part aux hagiographes musulmans; comme le fait remarquer M. Doutté (*En tribu*, p. 199) « ils cherchent à incorporer à l'orthodoxie la masse des croyances populaires relatives aux saints; ils se gardent bien d'éliminer un trop grand nombre des miracles des saints; ils maintiennent même souvent les plus incroyables, mais ils les trient soigneusement et ils omettent régulièrement tous ceux qui

(1) *En tribu*, p. 288.
(2) Cf. §§ 14 et 15.

pourraient receler le germe d'une atteinte au dogme ou à la morale de l'Islam ».

Le rôle purement maritime des saints du littoral s'efface peu à peu. Il n'y a plus que Sidi-el-Hadj Abd-Allah el Yabouri, situé près de la barre, qui reste le vrai patron des marins; les autres, vénérés également par les marins et par les terriens, ont des baraka plus ou moins spéciales qui n'ont aucun rapport avec la mer et les dangers qu'elle fait courir. On retrouve cependant dans les légendes des saints du littoral marocain, comme dans celle des saints de tous les pays (1) maritimes le pouvoir de marcher ou de faire marcher sur l'eau.

A. — Saints de Rabat.

§ 84. — *Sidi el Hadj Abd-Allah el Yabouri* a son tombeau sur la côte tout près du fortin, au bas du cimetière d'El Alou. C'est le patron de la rade *mûl lmârṣa*; c'est celui que les marins implorent quand ils sont en péril. Ce saint est le plus vénéré de tous ceux qui sont enterrés sur la dune; aussi le peuple n'a-t-il pas manqué d'établir des relations de parenté ou de maître à élève entre Sidi Abd-Allah et les autres marabouts : ainsi, le tombeau qui se trouve auprès de celui du saint recèle la dépouille de son fils, Sidi el Mahdi, celui qui est sur le sommet de la dune entre Dar el Baroud et la casbah des Oudaya est, dit-on, celui de Lalla Aïcha Elyabouriya, sœur du santon; on croit aussi que Sidi-el-Hadj-Ahmed-ben-Acher, Sidi-Ttourki, Sidi-Ssaïdi, dont nous parlerons plus loin, furent des disciples de Sidi-Abd-Allah, ce que l'histoire contredit formellement, car les uns moururent avant l'arrivée du saint à Rabat, d'autres ne virent le jour qu'après la mort du marabout. Mais le peuple ne lit pas les ouvrages d'histoire ou d'hagiographie et groupe ses santons vénérés en un seul faisceau familial.

Pour lui, l'histoire du saint se résume en ceci; Sidi-El-Hadj Abd-Allah-El-Yabouri était un homme savant, pieux, et craignant Dieu qui arriva un beau jour à Rabat. Il s'installa sur la *rgûba*, c'est-à-dire au sommet de la dune : son savoir et sa vertu attirèrent des élèves qui devinrent comme lui savants et vertueux. Parmi les miracles opérés par ce saint, on cite le sui-

(1) Cf. *Légendes dorées de la Bretagne*, p. 1.

vant : son disciple Sidi el Hadj-Ben-Acher, qui demeurait à Salé, traversait le Bou-Regreg chaque jour pour venir assister aux leçons du maître. Or il arriva une fois que Ben-Acher se trouva en retard parce que les bateliers étaient trop peu nombreux pour transborder tout le monde. Pour que la chose ne se reproduisit plus, le maître donna à l'élève une amulette qui lui permit de marcher sur l'eau. Un jour Iblis demanda à Ben-Acher de lui montrer cette amulette; Ben Acher obéit, et Iblis la déchira en affirmant qu'il saurait bien en fabriquer une autre plus efficace ; mais Ben-Acher, trop confiant, faillit se noyer et ne fut sauvé que grâce à l'intervention de son maître; celui-ci lui donna une nouvelle amulette.

§ 85. — L'histoire n'a que peu de renseignements sur Sidi-el Hadj-Add-Allah-el Yabouri. L'ethnique Yabouri indique qu'il était originaire d'Évora, qu'Ibn Khaldoun (1) appelle « Yaboura ». La Salouat-el-Anfas en parle comme d'un homme de grande vertu et de grand savoir (2). La sainteté est généralement incompatible avec l'action ; c'est pour cette raison que l'histoire des saints se réduit à l'énumération de miracles.

§ 86. — Sidi-el-Hadj-Abd-Allah-el-Yabouri est l'objet d'un moussem ou fête patronale annuelle de la part des marins. Le jour fixé, on hisse un drapeau à la porte de la qoubba. Vers dix heures du matin, les marins arrivent accompagnés de tambours et de musettes; ils égorgent un bœuf quelconque dont ils font apporter une partie de la chair aux descendants du saint et aussi aux heddaoua, confrérie dont nous parlerons plus loin. Puis ils procèdent à la ziara traditionnelle qui procure argent, bougies et huile à la caisse du moqaddem. Le soir, à l'acer, les délégations des congrégations se livrent à des exercices rituels qui doivent amener l'extase.

Vers six heures, la viande du bœuf égorgé est préparée; on l'apporte accompagnée de nombreux plats de couscous. On partage le tout entre les convives qui, après s'être rassasiés, se dispersent. Alors, la nuit venue, les marins arrivent avec les descendants du saint et les heddaoua. Le couscous est servi, avec

(1) *Prolégomènes*, t. I, p. 139.

(2) Cf. également, *Archives marocaines*, t. VIII. Mercier, les Saints de Rabat.

du thé. On passe la nuit à jouer de la musique et à boire du thé. Les gens de la famille du saint se partagent le lendemain le montant des aumônes pieuses.

§ 87. — Outre ce moussem, les marins organisaient de temps à autre une nuit de réjouissances *iᵉâmlọ lîla* en l'honneur de Sidi-el-Hadj-Abd-Allah-el-Yabouri, pour calmer la mer quand elle avait été trop longtemps mauvaise. On faisait une ziara, on préparait du couscous, de la viande ; on étendait des tapis devant le tombeau et on dressait une bâche pour protéger les fidèles. Ces préparatifs faits, les marins demandaient à Dieu et aux saints que la mer jusqu'alors mauvaise devint belle ; puis ils faisaient leur banquet et passaient la nuit comme les hebdaoua = *ibâṭọ lîlṭ ˇlhˇddâụa*, c'est-à-dire en faisant de la musique et en buvant du thé. Le karakji ou intendant de la corporation prenait quelques réaux dans la caisse et les distribuait aux chorfa de la famille d'El Yabouri pour qu'ils bénissent les marins. Les musulmans lettrés sourient de la façon agréable qu'ont les marins d'honorer leur saint patron.

§ 88. — Comme tous les tombeaux des saints vénérés, celui de Sidi-el-Hadj-Abd-Allah-el-Yabouri est le lieu de réunion des heddaoua (1) que les gens de Rabat appellent *hˇddâụa buhâla* « les heddaoua idiots ». Cette confrérie de pouilleux, amis du plaisir (2), du kif et des chats, s'installe dans les sanctuaires les plus en renom et participe aux ziaras. Les séances des heddaoua ont lieu dans la nuit du jeudi au vendredi : ils entonnent des chansons interminables, au rythme étrange, frappé sur d'énormes tambourins dans le genre des « gual » et appelés *harrâẓi*; de temps en temps, il y a une pause et les frères boivent du thé et fument du kif : « *šụîịa lṛâbbi ušụîịa lqâlbi* = un peu pour Dieu et un peu pour mon cœur », disent les musulmans en se moquant de ce culte qui consiste à s'amuser. La présence des heddaoua dans le sanctuaire est cause que leurs amis les chats y sont très nombreux. Les pêcheurs leur apportent les poissons dont ils ne veulent pas. Les gens qui désirent se débarrasser de

(1) Sur la confrérie des Heddaouas, cf. Mouliéras, *Maroc inconnu*, t. II, p. 61, 183, 189. Doutté, *Marrakech*, p. 52-53, Mercier : *Archives marocaines*, VIII, p. 154. note I. Le Moqaddem dont parle Mercier est mort.

(2) Ils se disent cependant *msˇllmin fˇd dnịa* = qui ont renoncé au monde.

leurs chats les portent au tombeau de Sidi-el-Hadj-Abd-Allah-el-Yabouri.

§ 89. *Sidi Ttourki* (1). — Le tombeau de Sidi Ttourki est proche de celui de Sidi-el-Hadj-Abd-Allah-el-Yabouri, à l'Ouest. On raconte que le saint était autrefois joaillier et exerçait sa profession en Orient; un jour, pendant qu'il travaillait, une perle extraite d'un bijou avec effort lui sauta dans une des narines et vint se fixer très haut dans le nez, gênant beaucoup notre homme. Il consulta de nombreux médecins; les uns voulaient lui ouvrir le nez, d'autres prétendaient le guérir avec des onguents, mais tout était inutile. Il rencontra un jour un Marocain qui lui conseilla d'aller rendre visite au tombeau de Sidi-Ahmed-ben-Acher (2) à Salé. Le joaillier, convaincu, fit seller sa mule et partit. En arrivant près du tombeau, qui n'était alors entouré que d'un simple mur bas rectangulaire, il fut étonné et dépité de le voir si humble : « C'est là, s'écria-t-il, le saint pour lequel je suis venu de si loin. » Il n'avait pas achevé ces paroles que sa mule fut précipitée à terre avec lui ; il heurta le sol de la tête et la perle tomba; il était guéri.

D'autres racontent que le joaillier, dès qu'il fut en vue du tombeau, éternua et rendit la perle. Sidi Ttourki, plein de reconnaissance, construisit de ses mains la coupole qui surmonte la tombe du saint ainsi que les deux pavillons qui le flanquent de chaque côté. L'auteur du *Kitab-el-Istiqça* contredit la légende en affirmant que le mausolée fut édifié par les soins du caïd Abou-Abd-Allah-el-Hauwât en 1146 de l'hégire (1737 de notre ère) (3).

Un soir le joaillier vit venir à lui Sidi-Ahmed-ben-Acher qui lui recommanda d'aller étudier chez Sidi-el-Hadj-Abd-Allah-el-Yabouri (la légende oublie que ce dernier était mort avant Ben-Acher comme l'indique la *Salouat el-Aufas*). Ttourki obéit, devint un saint personnage et mourut peu de temps après son maître en odeur de sainteté (4). L'histoire ne parle pas de Sidi Ttourki. Il n'est pas non plus l'objet d'un culte spécial. Il compte simplement parmi les saints du littoral qui protègent les marins.

(1) Cf. *Archives marocaines*, t. VIII, p. 165.
(2) V. infra Sidi-Ahmed-ben-Acher.
(3) *Istiqça*, p. 380.
(4) Cf. Mercier, *Archives marocaines*, t. VIII, p. 166.

§ 90. — *Sidi Ssaïdi* est enterré près des remparts ouest non loin de la mer. D'après les lettrés de Rabat, sa mort ne remonte pas à bien loin ; le vulgaire veut cependant qu'il ait été un élève de Sidi-el-Hadj-Abd-Allah-el-Yabouri.

§ 91. — *Sidi Makhlouf* est le patron de l'oued et des bateliers. Son tombeau, situé à l'angle est des remparts, domine l'oued de toute la hauteur de la falaise. Un petit cimetière, dans lequel on enterre ceux qui se noient dans la rivière ou qui sont tués hors des remparts, s'étend à côté du mausolée.

M. Mercier (1) a eu le bonheur de trouver avant notre arrivée au Maroc une tradition arabe d'après laquelle Sidi-Makhlouf, juif converti, aurait passé l'oued à sec en écartant les eaux sur son passage. Les indigènes lettrés ou non, que nous avons interrogés, n'ont jamais voulu nous répéter cette légende ; ils reconnaissent bien que le nom du saint implique une origine juive, mais ils ne veulent pas avouer à un chrétien, surtout depuis que nous gouvernons le pays, qu'un de leurs saints ait été un juif (2).

Quoi qu'il en soit Sidi-Makhlouf est l'asile des pèlerins la veille de leur départ pour la Mekke. On raconte que cette coutume assez récente est due à l'incident suivant : des pèlerins, arrivés au port pour s'embarquer à l'heure fixée, furent informés que le départ était remis au lendemain. Ils ne voulurent pas s'en retourner chez eux car il est de mauvais augure de revenir sur ses pas. Ils résolurent alors de chercher asile cette nuit-là près du marabout de Sidi Makhlouf. Depuis la coutume s'est établie d'attendre à Sidi-Makhlouf le départ du bateau emmenant les pèlerins et d'y passer la nuit qui précède ce départ.

§ 92. — *Lalla* (3) *Qâdya* est enterrée près de bab-el-bhar à côté d'une tour carrée appellée « *lbrîẓa dlálla qâḍia* = le petit bordj de Lalla Qâdya ». Tout près se trouve un palmier qui complète le pittoresque de la tour. Le sanctuaire est très vénéré ; on y dit des prières comme dans les mosquées. Les pèlerins qui reviennent de la Mekke doivent y passer la nuit de leur arrivée avant de retourner chez eux. On étend des nattes, on apporte le thé, et

(1) *Archives marocaines*, t. VIII, p. 167.

(2) Doutté, in *Notes sur l'Islam Maghrebin*, p. 71, cite des juifs devenus ouali.

(3) Mot berbère « maîtresse ».

les voyageurs racontent à leurs parents et à leurs amis les péripéties de leur pèlerinage. La vénération du sanctuaire s'étend au palmier qui l'avoisine. Les voyageurs font des nœuds aux feuilles et s'assurent par ce moyen de la fidelité de leurs épouses pendant la durée de leur absence : si le nœud est défait au retour, nul doute que le mari n'ait été trompé. On fait aussi ces nœuds dans le but de se préserver des maladies et des démons (1).

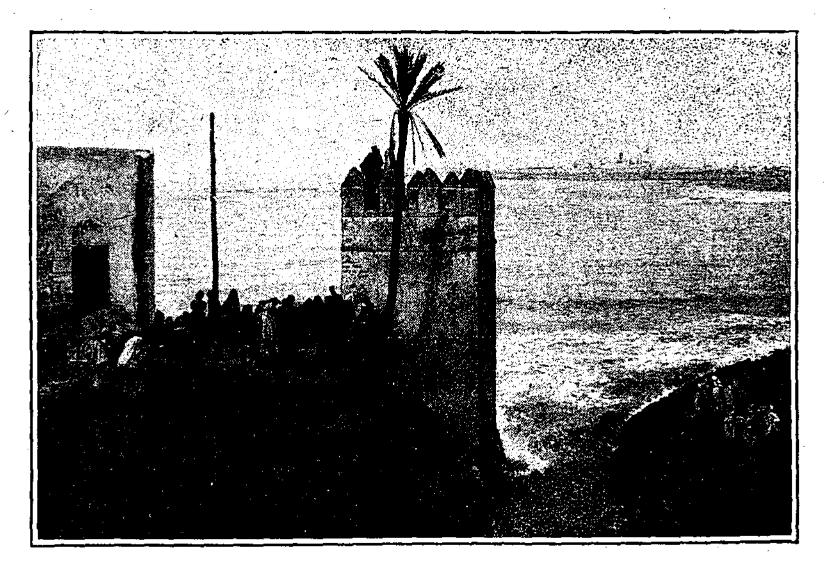


Fig. 1. — Le Bordj de Lalla Qadya.

L'histoire ne nous dit rien de cette sainte ; M. Mercier, dans son histoire sur la vie religieuse de Rabat (*Archives marocaines*, t. VIII) ne l'a pas citée. Le peuple prétend que Lalla Trêda, enterrée au souq, rue des consuls, près de la fontaine, était une sœur de Lalla Qadya. Le sanctuaire de Lalla Trêda est également très vénéré, on y fait une prière le vendredi.

B. — Saints de Salé.

§93. — *Sidi-Ahmed-Ben-Acher* (2) est le grand saint de Salé. Son tombeau, composé d'une coupole flanquée de deux pavillons, est situé près des remparts qui longent l'Océan. Sa baraka n'a rien

(1) Sur les nœuds, cf. *Magie et Religion*, p. 87 sqq.
(2) Cf. *Archives marocaines*, t. VIII, pp. 148 et 151.

de marin : il guérit les fous. Les aliénés sont attachés au mur par une chaîne et un collier scellé comme c'est l'habitude au Maroc. Les hommes et les femmes sont séparés, chaque sexe se trouvant dans un pavillon du tombeau. La générosité publique et l'administration des habous subviennent aux besoins des malades. Quand un aliéné retrouve sa raison, le mérite en revient à Sidi-Ahmed-ben-Acher qui d'ailleurs prouve son intervention miraculeuse en délivrant le fou de sa chaîne pendant la nuit.

La légende, comme nous l'avons vu plus haut, à propos de Sidi-Ttourki, veut que Sidi-Ahmed-ben-Acher ait été l'élève de el-Yabouri et soit mort en odeur de sainteté avant son maître. Nous savons qu'il mourut après lui.

L'histoire connaît ce saint; comme l'indique M. Mercier, (*Archives marocaines*, t. VIII, p. 152 et 299) Ibn-Acher a une biographie due à Ibn El-Khatib dans la *Salouat-el-Anfas* (1) ; il est mentionné également dans le *Kitab-el-Istiqça*. Un savant salétin, Abou-el-Abbas-ben-Acher-el-Hafi, a consacré tout un ouvrage en l'honneur d'Ibn-Acher تحفة الزائر في مناقب الشيخ ابن عشر. Il faut remarquer qu'aucune de ces biographies ne signale Ibn-Acher comme ayant été marin. Ibn-Acher mourut en 754 de l'hégire (1362).

§ 94. — Parmi les saints de la mer on ne peut guère citer à Salé, outre Sidi-ben-Acher, que Sidi-Moussa-Ddoukali qui est l'objet d'un moussem semblable à celui de Sidi-el-Hadj-Abd-Allah-el-Yabouri. Il est enterré sur la plage de Salé.

C. — Saints marins étrangers, connus et invoqués à Rabat.

§ 95. — *Sidi-Bel-Abbès Ssebti* (2) de son vrai nom Ahmed-ben-Djaafar-el-Khaznadji-essebti, naquit en 524 de l'hégire (1130) et mourut en 601 (1204). On le connaît dans tout le Maroc septentrional sous le nom de « *ṛâịṣ ˘ṛṛọịịâṣ* = le chef des chefs ». C'est le Moulay Idriss de Marrakech et plus d'un sultan a fait

(1) Voir *apud* Mercier la traduction de l'extrait de la *Salouat-el-Anfas* relatant la vie d'Ibn-Acher.

(2) Voir dans *Nédromah*, Basset, p. 206, toute une biographie de Sidi-bel-Abbès et cf. également. in *Note sur l'Islam Maghrebin*, de Doutté, p. 60 61 ; toute une bibliographie relative au saint se trouve à la note 3.

agrandir ou réparer son mausolée (1). C'est aussi le grand secoureur, celui qu'on invoque au moment du danger; chaque jour, dit-on, soixante-dix-sept mille personnes demandent sa protection (2). Dans certaines régions du Maroc, Sidi-bel-Abbès apparaît comme une sorte d'Éole dispensateur des vents et des tempêtes. Chez les Tsoul il est invoqué par les agriculteurs au moment du vannage (3).

Sidi-bel-Abbès-Ssebtî était originaire de Ceuta comme son nom l'indique. Tout jeune, dit la légende, on reconnut qu'il serait un grand saint. Le taleb qui lui enseignait le Coran, voulant un jour mettre ses élèves à l'épreuve, leur dit : « Vous ferez tel travail, mais dans un endroit où personne ne vous verra ». Sidi-bel-Abbès ne fit pas sa tâche et déclara à son maître qu'il n'avait pu trouver un endroit où Dieu ne le vît point.

La légende ajoute que Sidi-bel-Abbès, dès qu'il put gagner sa vie, ne pensa qu'à abandonner sa ville natale qu'il n'aimait pas. Un jour il s'écria dans la rue : « Je donnerais bien cette ville pour le quart d'un pain » (4). Un juif qui l'entendit lui présenta le quart d'un pain. Sidi-bel-Abbès vit dans cet incident un ordre divin : il quitta sa ville natale — qui tomba ensuite sous le joug des Espagnols — et se dirigea vers Marrakech suivi d'un esclave nègre, Sidi-Messaoud-el-Hadj. Comme le fait remarquer M. Basset (5), les indigènes expliquent ainsi d'une façon honorable la prise de Ceuta par les Chrétiens.

Pour expliquer comment Sidi-bel-Abbès se rendit à Marrakech, on raconte ceci : « Le saint homme et son esclave, sortis de Ceuta, s'arrêtèrent au bord d'un ruisseau pour faire leurs ablutions rituelles; une figue, portée par l'eau, arriva jusqu'à eux; ils la prirent, la partagèrent et la mangèrent. Cependant Sidi-bel-Abbès eut des remords en pensant que cette figue ne lui appartenait pas. Il voulu indemniser le propriétaire ou lui demander son pardon. Il remonta le ruisseau jusqu'à ce qu'il fût arrivé dans un jardin où effectivement se trouvait un figuier.

(1) Cf. *Istiqça*, passim.

(2) Voir plus haut § 11 : oblations à la mer.

(3) Cf. *Maroc inconnu*, Mouliéras, t. II, p. 439 et 703.

(4) Dans Erckmann, *Le Maroc moderne* se trouve la même légende. Dans Mouliéras, *Maroc inconnu*, t. II, p. 702-703, Sidi bel Abbès donne la ville aux Espagnols pour une pièce de monnaie.

(5) *Nédromah*, p. 286, note 1.

Ce jardin était la propriété commune de deux sœurs résidant, l'une près de Ceuta, l'autre à Marrakech; Sidi-bel-Abbès obtint remise de son larcin pour ce qui concernait la moitié du fruit revenant à la femme de Ceuta; pour avoir remise de l'autre moitié, il se rendit à Marrakech.

Quand Sidi-bel-Abbès arriva devant Marrakech, les autres saints voulurent l'éloigner (1). Ils s'avancèrent à sa rencontre et lui présentèrent un vase plein de lait, ce qui signifiait que la ville ne pouvait pas plus le recevoir qu'on ne peut introduire un objet dans un vase plein sans faire déborder le liquide. Alors Sidi-bel-Abbès tira de sous ses vêtements une grosse fleur qu'il posa sur le couvercle cônique du vase, ce qui signifiait qu'il surpasserait tous les saints en réputation et en piété et qu'il les protègerait sans les gêner (2). On accepta donc Sidi-bel-Abbès dans la ville dont il devint l'ornément. Son tombeau très vaste est l'objet de nombreux pélerinages; on y voit des ex-voto de grande valeur, des pendules des chandeliers déposés par les personnes que Sidi-bel-Abbès a tirées du danger, des marins particulièrement.

§ 96. — Parmi les nombreux miracles de ce saint, citons le suivant : un jour il reconnut que son serviteur Sidi-Messaoud était touché de la faveur divine; il le renvoya, ne voulant pas qu'un saint fût son domestique. Sidi-Messaoud lui demanda alors de le marier « Avec qui? lui demanda Sidi-bel-Abbès. — Avec la fille du Sultan — Va, lui dit le saint homme, demander la main de la fille du Sultan ». Sidi-Messaoud, arrivé devant la porte du mechouar, hésita longtemps puis, sur les conseils du Tentateur, retourna vers son ancien maître en lui expliquant qu'il craignait le sabre du bourreau. « Retourne chez le Sultan, dit Sidi-bel-Abbès, ne crains rien ». Sidi-Messaoud eut le courage de faire sa demande au souverain; celui-ci lui répondit simplement : « Je vais informer la mère de la jeune fille et demain je te donnerai une réponse ». A cette époque les sultans étaient beaucoup plus abordables que maintenant. La mère mit pour condition au mariage que le prétendant apporterait

(1) Les saints établis n'aiment pas les nouveaux saints; même attitude à propos de Sidi Rahhal. Cf. Doutté, *En Tribu.*

(2) Dans Erckmann, *Le Maroc Moderne*, Sidi-bel-Abbès retourna le bol de lait sans qu'une goutte tombât. Le miracle le fit admettre dans la ville.

10.000 diamants (1). Le sultan ajouta qu'il trancherait la tête de Sidi-Messaoud s'il n'apportait pas les pierres précieuses. Quand, le lendemain, Sidi-Messaoud apprit qu'il devait présenter 10.000 diamants ou perdre la vie, il s'en alla en pleurant trouver son protecteur. Celui-ci lui dit : « Va à la rivière, emplis un sac de gravier et porte-le au Sultan ». Sidi-Messaoud s'y prit encore à deux fois pour obéir à Sidi-bel-Abbès, car le Tentateur lui fit croire la première fois que le Sultan en colère lui couperait la tête pour s'être moqué de lui. Mais quand il se présenta devant le Sultan et vida le sac, tous les petits cailloux étaient devenus des diamants. Le souverain lui donna sa fille le jour même.

Mais le soir, au moment ou Sidi-Messaoud s'apprêtait à goûter les suprêmes joies conjugales, Sidi-bel-Abbès se présenta, vêtu de sa derballa, offrit ses félicitations, bénit les conjoints, puis, ouvrant son vêtement sur sa poitrine, il dit à son ancien serviteur « Regarde sous mon aiselle l'image du paradis et compare le bonheur d'y vivre éternellement avec ton bonheur actuel ». Aussitôt Sidi-Messaoud se leva et les deux saints s'envolèrent comme deux colombes par la fenêtre. La nouvelle mariée et son époux restèrent vierges jusqu'à la fin de leurs jours (2). Sidi-Messaoud devint un grand saint. Son tombeau est à Marrakech. Sidi-bel-Abbès, comme nous l'avons dit plus haut, a aussi son tombeau à Marrakech; on lui rend des visites pieuses, de préférence le samedi parce qu'il est Sebti. On l'appelle *mûla bâb ˇlḫmîs* à cause de l'emplacement de son mausolée près de la porte de ce nom.

§ 97. — L'histoire nous présente Sidi-bel-Abbès comme un « *muẓahid* » un corsaire qui fit beaucoup de mal aux chrétiens; c'est pour cette raison qu'on l'appelerait *ṛâiṣ ˇṛṛọiịdṣ* et qu'il serait si honoré. La légende d'ailleurs doit, elle aussi, parler de ses exploits de corsaire, mais nul n'a voulu nous en faire part de crainte sans doute de nous déplaire ou de s'attirer des ennuis d'ordre politique.

(1) Cf. Basset, *Nédromah*, p. 206 : Le sultan ne demande qu'un rubis semblable à celui qu'il montre.

(2) Cf. La légende de Sidi-bel-Abbès et du Sultan dans *Nédromah*, p. 205 et 199. La légende que nous donnons ici nous a été rapportée par des gens du peuple de Marrakech.

§ 98. — *Légende de deux saints qui marchaient sur l'eau.* — Sidi-Bou-Zemmara, qui est enterré du côté de Casablanca près de la mer, était un simple d'esprit qui passait sa journée à siffler dans un sifflet. Le soir il s'arrêrait et disait invariablement : « Tout ce que nous avons sifflé nous l'offrons à Dieu ». Un saint, un jour, vint le trouver et l'interrogea; il s'aperçut que Bou-Zemmara ignorait tout de l'Islam et ne savait que siffler pour servir Dieu. Il se mit en devoir de lui enseigner les principes essentiels de la religion, les ablutions, les prières, etc. Bou-Zemmara y mit beaucoup de bonne volonté et finit par connaître suffisamment les pratiques religieuses. A ce moment le saint voulut s'en aller; il déploya sur la mer sa peau de mouton *haidura* qui lui servait à prier, il monta dessus et s'éloigna sur les flots. Bou-Zemmara, en voulant prier quelques heures plus tard, dut reconnaître qu'il avait oublié certains détails; il s'élança sur les flots à la poursuite du saint qu'il atteignit bientôt car il marchait sur l'eau comme sur la terre et allait même très vite. Il saisit le saint au bras : « Fais attention, lui dit celui-ci, tu vas me noyer ». Il s'aperçut que Bou-Zemmara marchait sur les flots : « J'ai passé toute ma vie en prière, dit-il, et je ne suis arrivé à marcher sur l'eau qu'à l'aide d'une peau de mouton, et toi qui ne sais que siffler tu n'as même pas besoin de peau de mouton. Va-t-en siffler pour la gloire de Dieu! » Bou-Zemmara s'en revint et continua à siffler pour honorer l'Être suprême.

Depuis, dans le langage courant, lorsqu'on a fait un mauvais travail dont on n'est pas satisfait ou qu'on est obligé de recommencer, on dit : « *kúlma z̨ʿmmeṛna l'llâh* = Tout ce que nous avons sifflé nous l'offrons à Dieu » (1).

(1) Chaque rivage à un saint qui marche sur l'eau. A Mazagran, près de Mostaganem, se trouve le tombeau de Sidi Qacem, marabout très honoré, dont voici la légende : Sidi Qacem jouissait de son vivant d'une réputation de sainteté très établie. Il vivait à Mazagran. Un de ses serviteurs, marié à une femme du pays, s'embarqua un jour sur un corsaire espagnol, se fit chrétien et vécut avec les infidèles, buvant du vin et mangeant du porc. Il disait cependant : « Un jour mon maître viendra et m'emmènera. — S'il vient, lui répondaient ses amis espagnols avec ironie, nous partirons avec toi. » Or la femme du rénégat, après cinq ans d'attente, demanda et obtint le divorce et voulut se remarier. Le jour de la noce, la mère du rénégat alla trouver Sidi Qacem, l'injuria grossièrement et lui dit : « Tu n'es qu'un marabout de pacotille, car si tu avais quelque pouvoir, tu aurais déjà ramené

Le cadre de notre étude ne nous permet pas de rapporter les nombreuses légendes des saints du littoral marocain. Cf. Dans *Le Maroc pittoresque* p. 193 et 194 les légendes de Sidi-Tayar qui pêchait chaque jour avec son doigt le poisson dont il se nourrissait, celle de Sidi-Bou-Selham qui lui lança un défi et celle de Lalla Meimouna Taguemount qui intervint à propos — Cf. également *En Tribu*, p. 390 les légendes d'un saint dont le corps fut apporté par la mer depuis la Syrie jusqu'à Oualidiya.

Nous donnons au chapitre de la navigation § 356, la légende Moulay Mekki qui fait voguer les navires.

mon fils ». Le saint, outragé, garda le silence, mais il monta à cheval et descendit vers la mer. On le vit alors marcher sur l'eau et disparaître à l'horizon. Il arriva en Espagne et arriva dans une famille espagnole au milieu de laquelle se trouvait son serviteur. Stupeur générale. Il ordonna au rénégat de saisir la queue de son cheval. Les Espagnols voulurent retenir leur ami et le saisir mais tous durent suivre Sidi Qacem qui, franchissant de nouveau la mer, arriva à Mazagran. Le cadi prononça un nouveau divorce entre la femme du rénégat et son deuxième époux. Le premier mari reprit sa femme, fit amende honorable, redevint bon musulman. Les Espagnols se convertirent à l'Islam et vécurent à Mazagran jusqu'à leur mort. Ils sont enterrés près de la coupole du saint dans une chambre appelée *'bît ˉṣṣbanịol* = la chambre des Espagnols.

DEUXIÈME PARTIE

La Côte, l'Oued Bou-Regreg, le Port.

CHAPITRE Ier

LA CÔTE

A. — Généralités.

§ 99. — La côte atlantique du Maroc, d'une façon générale, est fort peu indentée et d'un caractère monotone; elle n'offre presque pas d'abris et encore ces abris sont-ils, à certaines époques, inaccessibles aux navires. « Au bord de la mer, dit M. Augustin Bernard, une berge escarpée attaquée par les vagues. Dans l'ensemble cette côte du plateau marocain est mal articulée » (1). De tout temps, les géographes ont signalé le caractère inhospitalier de la côte marocaine. Cette nature particulière du littoral n'a pas été certainement sans agir sur l'esprit des indigènes et sans avoir eu une influence profonde sur la navigation.

D'ailleurs, la lexicographie va nous montrer que les indigènes de Rabat-Salé ne connaissent et ne décrivent guère la côte que vue du continent et non aperçue de la mer : ils considèrent la côte en terriens et non en marins.

(1) *Le Maroc*, page 20.

B. — Termes géographiques et marins.

§ 100 — Le continent *lbẹ̄rr* s'oppose à l'océan *l'bḥár* et se termine par le littoral *sâḥ'l* qu'on appelle aussi *šâṭṭ* ou *ċâli*. Le mot *kǫšta* signifie « les ports du littoral marocain ». C'est l'équivalent du terme administratif المرسى.

La plage est désignée par *ṛĕmla* = « le sable », terme général, ou par un mot emprunté à l'espagnol *plâịa* ou *blâịa*.

Une falaise est appelée *ḥâfa*, le mot *kâf* étant réservé pour les rochers escarpés et pour les grottes qui s'y trouvent généralement.

Le terme *dzîra* qui proprement signifie « île », désigne auss à Rabat les gros rochers détachés du rivage.

Les flaques d'eau que laisse entre les rochers la marée descendante sont désignées par les termes tout à fait terriens de *ḍâịa* et de *g'lṭa*.

Les hauts fonds rocheux et plats s'appellent *bṣịṭ* ou *ṣṭâḥ* = « terrasse ».

Les gros galets durs sont désignés par un terme qui n'a rien de spécialement marin *ṣ'mm*.

Enfin les dunes s'appellent *kŭdịâ* c'est-à-dire « collines », monticules.

En somme peu de termes vraiment marins : ils ne décrivent la côte que considérée comme l'extrémité du continent et non comme faisant partie de l'Océan.

§ 101. — Les termes qui la décrivent vue de la mer sont très peu nombreux. D'ailleurs, l'arabe classique lui-même est très pauvre en termes géographiques : ainsi Ibn Batoutah (1) pour désigner une presqu'île est obligé d'en donner tout au long la définition, le terme équivalent à « péninsule » n'existant pas en arabe.

Pour « archipel », on observe la même impuissance de l'arabe classique à exprimer la chose par un terme précis. En outre, on ne trouve pas en arabe cette richesse de vocables des peuples marins pour indiquer tous les aspects que peut présenter un accident de la côte ; par exemple « golfe, baie, crique, anse » se traduisent en arabe par plusieurs mots tous synonymes.

(1) *Voyages*, t. I, p. 29, deuxième ligne avant dernière.

Le vocabulaire dialectal de Rabat est tout aussi pauvre et ce fait s'explique par deux raisons : d'abord l'aspect monotone de la côte occidentale marocaine qui n'offre ni île ni indentation bien remarquable (un vocabulaire ne saurait exister là ou les choses qu'il désignerait font défaut); ensuite, le fait que les mariniers marocains n'ont guère voyagé au-delà du détroit de Gibraltar et n'ont connu par conséquent que leurs côtes peu sculptées et inhospitalières.

§ 102. — Le vocabulaire concernant les accidents géographiques côtiers se réduit à quelques mots : *ṛâṣ* = cap, *dẕîra* = île, *fúmmf˘ lṷâd* ou *ḫălq˘ lṷâd* = embouchure du fleuve, *ṭệrṣịa d˘ lbabọrạṭ* = rade, c'est-à-dire « ancrage de vapeurs » au large, dénomination qui ne résulte pas d'une observation du littoral et enfin *buɣdẕ* = détroit, mot qui est devenu nom propre et désigne le détroit de Gibraltar (1).

Le Détroit de Gibraltar a son histoire légendaire. Autrefois il était occupé par une montagne. Un jour, l'éfrit (2) *Buḫŏlḫâl* (3) tomba amoureux d'un génie femelle *ɛaqîṣa*. Il demanda à Salomon de la lui donner. Salomon y mit pour condition que l'éfrit ouvrirait le détroit de Gibraltar.

Buḫŏlḫâl, toujours amoureux, se mit à l'ouvrage. Il ne lui restait plus qu'un coup de pioche à donner, quand Iblis vint le trouver et lui affirma que Salomon ne tiendrait pas sa promesse.

Buḫŏlḫâl aussitôt lâcha sa pioche et s'en vint chez Salomon à qui il fit part de ses doutes. Salomon le rassura en lui faisant apparaître l'image de *ɛaqîṣa*. L'éfrit se remit à l'ouvrage et acheva d'ouvrir le détroit tel qu'il est maintenant. Mais il n'eut pas *ɛaqîṣa*, car le géant *ɛâịrọḍ* métamorphosa *Buḫŏlḫâl* en abeille.

En résumé, l'indigence du vocabulaire géographique et marin nous laisse supposer que les indigènes n'ont été ni de grands navigateurs ni même des matelots aventureux. L'histoire de la navigation que nous esquisserons plus loin (4) nous confirmera dans cette opinion.

(1) Les indigènes appellent *Žbel ˘ṭṭâr* la ville de Gibraltar. Voir à ce sujet note du vers 14 dans la poésie sur les corsaires § 369.

(2) Cf. sur ce mot, *Textes de Tanger*, p. 386.

(3) C'est-à-dire « qui a des anneaux de pied ».

(4) §§ 292 sqq.

C. — Description de la côte de Rabat (1).

(*V. Carte de Rabat*).

§ 103. — En partant de la pointe des Oudayas, pour se diriger vers le camp Garnier ou plutôt vers l'hôpital militaire, au Sud-Ouest, on trouve les accidents géographiques suivants : Sur un promontoir rocheux et élevé se dresse, dominant l'embouchure de l'oued, la *ṣqâla*. C'est un bordj quadrangulaire

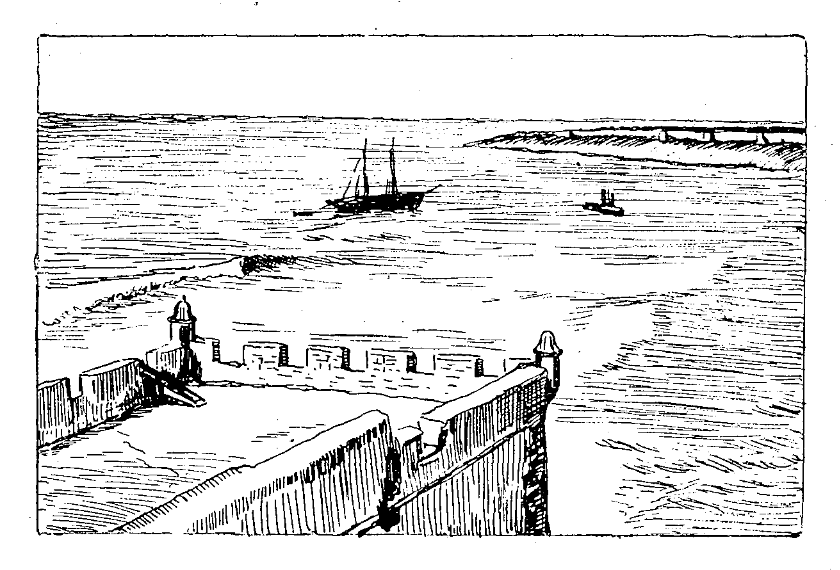


Fig. 2. — La squâla et l'embouchure de l'oued (d'après un cliché Schmitt).

solidement bâti, avec des échauguettes aux angles et qui rappelle les constructions militaires européennes d'il y a deux cents ans. Les marins prétendent qu'on l'appelle *ṣqâla* parce qu'il se trouve à babord (*ṣqâla*) quand on sort de la rivière. Les étymologies populaires de cette valeur ne manquent nulle part. Il est évident que ce mot vient de l'espagnol : il désignait chez les chrétiens une escale fortifiée. Cet édifice, s'il faut en croire Lemprière, a été construit par un rénégat anglais (2); il ressemble aux travaux espagnols et portugais du même genre :

(1) Les numéros précédés d'un C se rapportent aux numéros en rouge du plan de Rabat.

(2) *Voyage dans l'empire du Maroc et le royaume de Fez.*

les échauguettes, la pierre de taille employée, le plan lui-même, tout rappelle les fortifications espagnoles d'Oran par exemple, celles des Portugais dans le sud marocain à Safi et à Mazagan (1).

Si on interroge les marins au sujet du prince qui fit élever la *ṣqâla*, ils répondent : « C'est Moulay Yazid ». Ce souverain,

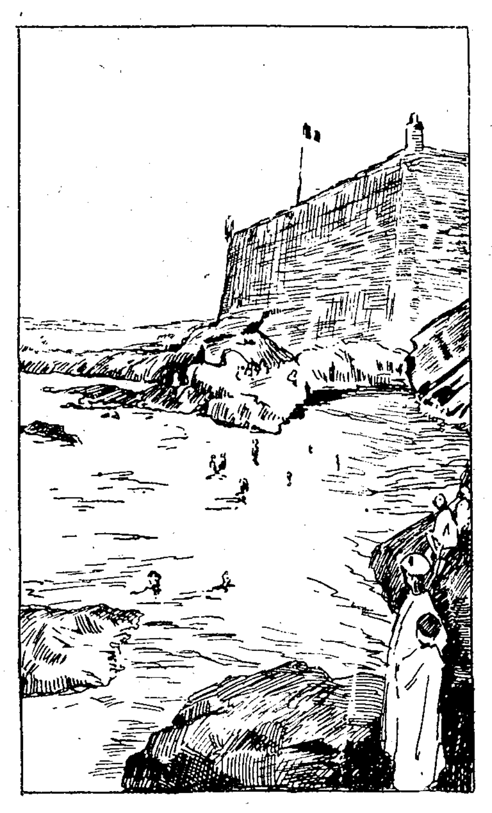


Fig. 3. — *mṛîṣa d˘ssŭkkdr.*

très cruel pour les esclaves chrétiens, clouait leurs têtes et leurs pieds aux portes des villes maritimes (2) : aussi a-t-il laissé chez les indigènes l'impression d'un prince puissant. Le peuple surtout, dans les ports, lui attribua l'honneur d'avoir fait édifier beaucoup de monuments. Quelques marins cependant préten-

(1) *En Tribu*, passim.
(2) *Maroc inconnu*, t. II, p. 731.

dant que la *ṣqâla* est dûe à un certain raïs Ben-Aissa; l'histoire dément ces deux assertions populaires : les *ṣqâla* de Rabat, Salé, Casablanca, Larache et Tanger sont dûes au sultan Sidi-Mohammed ben Abd-Allah qui régna de 1757 à 1789 (1).

§ 104. — Une fois sorti de la *ṣqâla*, on passe sous le *bórẓ ˘lqăṣba*, ou *bórẓ ˘lḫ˘nzîra*, également construit par Moulay Yazid, d'après la légende populaire; il est très élevé et garni de vieux canons, comme d'ailleurs la *ṣqâla*. La côte s'incurve sous le bordj faisant une petite anse à fond plat entourée et protégée par de gros rochers : c'est *˘lmṛîṣa* (*ḍâịa*) *d˘ssŭkkâr* (c. 1). Les petits enfants y apprennent à nager. Le cimetière d'El Alou commence là pour s'étendre sur toute la dune jusqu'au point culminant, la *rgûba*, marqué par le tombeau de Lalla-Aïcha-el-Yabouria (2).

§ 105. — Les rochers plats *ṣfâịḫ* apparaissent formant une pointe. Nous sommes à la *ṣ˘bbâna d˘ll˘bbâṭa* (3). C'est là que les femmes viennent laver les peaux de moutons. L'eau de mer est en effet recherchée pour le nettoyage de la laine. Les femmes trempent les peaux dans l'eau, les savonnent avec du *ṭîɣ˘št* ou *ṭiɣîɣ˘št* (4) puis les battent vigoureusement avec un bâton de palmier; elles les rincent ensuite, les suspendent à une aspérité de rocher et les battent *qâṭṭâb* avec un bâton ordinaire *qṭîb* (5). On opère de la même façon pour les toisons séparées de la peau. Ce sont les femmes des Oudaya qui accomplissent cette besogne, pour préparer la laine filée en trame. Les rochers plats de la mer sont favorables à ce travail parce qu'ils présentent de ci de là des cuvettes pleines d'eau renouvelée à chaque marée et des surfaces planes propres au battage.

(1) *Istiqça*, p. 360. *Le Maroc de 1631 à 1802*, p. ٧٢ du texte et 131 de la traduction. Un croquis fait au début du XVIIe s. (*Sources inédites*, III, p. 186) montre que la *ṣqâla* n'existait pas à cette époque.

(2) Voir § 84.

(3) *l˘bbâṭ* = qui lave le linge en le frappant avec le pied. Cf. *Supplément aux dictionnaires*, VII, p. 513, *Le travail de la laine à Tlemcen*, p. 344, et *Glosario*, de Simonet, p. 40.

(4) Plante saponacée indigène d'un usage général au Maroc. Cf. *Le travail de la laine à Tlemcen*, p. 290.

(5) Également bâton d'ânier d'où l'on a *qăṭṭâb* = ânier.

§ 106. — C'est à cette *ṣ˘bbâna* (c. 2) que commence le rempart maritime dénommé spécialement, *ašbâṛ*, le nom de *ṣôr* étant réservé aux remparts terrestres. Le rempart maritime est différent d'aspect du rempart terrestre : c'est une simple muraille très épaisse dans laquelle des embrasures *ṭâqa dm˘dfá*ə ont été ménagées pour les canons; on n'y voit ni créneaux ni chemin de ronde ni tourelle carrée. Le *ašbâṛ* diffère encore du

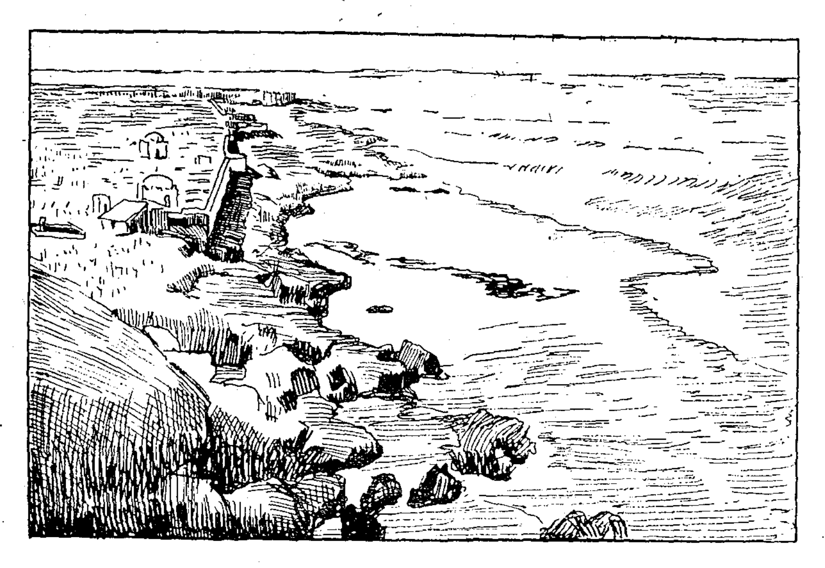


Fig. 4. — Le rempart maritime et la côte (d'après un cliché Schmitt).

rempart par sa hauteur : il n'a que deux ou trois mètres, tandis que le *ṣôr* est plus haut qu'une maison. Le même genre de rempart maritime existe à Tanger, Casablanca, Mazagan...

Cet *ašbâṛ* suit la côte selon une ligne à peu près droite jusqu'au bordj Sirat; l'extrémité Nord fait un angle très ouvert qui masque le tombeau du fameux Sidi-el-Hadj-Abd-Allah el Yabouri (c. 3), le patron de la mer (1). Devant la koubba se trouve le *ḥáuš* (simple murette qui entoure une tombe), de Sidi el Hadj-el-Mahdi que le peuple prend pour le fils d'El-Yabouri.

Le rempart fait une saillie vers la mer : à l'intérieur se trouve un édifice très simple formé de quatre murs de la hauteur du

(1) Cf. § 84.

rempart, l'une des faces étant constituée par le rempart lui-même. On appelle cet endroit la *˘lḥŏfṛá dmulḁ̄i Ibrâhim* (c. 4). Moulay Ibrahim est un chérif de Rabat, le patron de la ville. Il est enterré près du souq des cordonniers. Il était originaire de Salé, mais il demeura à Rabat. Il était extatique, même fou. Il aimait à carresser les femmes et les fillettes qui passaient devant lui. Il mourut à Rabat. On l'enterra dans cette *ḥŏfrá*. Peu après les gens de sa famille le virent en songe : il leur demandait de l'inhumer dans sa maison. Ses parents obtinrent du Maghzen l'autorisation de transporter ses restes dans sa maison ce qui fut fait; on continua cependant à honorer la première sépulture.

De l'autre côté se trouve le tombeau de Sidi Ttourki (1). On arrive ainsi à une porte vers laquelle converge tous les chemins qui descendent d'El-Alou vers la côte : c'est « *bâb˘ lbḥár ˘dsîdi lịabộri* = (c. 5) la porte de la mer, située près de Sidi el Yabouri »; elle n'offre aucun caractère; elle était la seule qui permît l'accès à la mer de ce côté-là.

§ 107. — Puis on suit le rempart percé régulièrement de larges embrasures pour de grosses pièces de canon qui gisent actuellement à terre sans affût. Autrefois elles tonnaient contre les navires des infidèles. Ces pièces sont en fer ou en bronze; on en voit d'espagnoles et de portugaises, prix de traités de commerce ou de conventions visant la sécurité de la navigation européenne. Les indigènes expliquent la présence de ces canons par la légende suivante : Les Portugais, un jour, souffrirent de la famine; ils s'adressèrent au sultan du Maroc pour lui acheter du grain : « Je consulterai une de mes femmes, dit le sultan; venez demain, je vous donnerai une réponse. » Le lendemain, les Portugais revinrent. Le sultan leur dit : « J'ai causé avec ma femme : donnez-moi des canons et de la poudre, et elle vous donnera ce qu'il vous faut. » Les Portugais apportèrent des canons : « Qui est cette femme, demandèrent-ils, qui doit nous donner le grain ? — C'est la Chaouia, répondit le Sultan ». Les Portugais se rendirent alors en Chaouia de la part du souverain et purent acheter du grain.

(1) Cf. § 89.

§ 108. — Au milieu du rempart, se trouve un petit fortin, construit, toujours d'après la légende, par Moulay Yazid, *bǫ́ṛẓ˘ḍḍâṛ* (1); il est bas, au ras du sol, tandis que les deux autres forts à droite et à gauche sont très élevés. Il est constitué par une plate-forme rectangulaire : le côté qui est face à la mer fait suite au rempart; le côté opposé est percé au centre d'une porte très ordinaire qui donne accès au fortin; de chaque côté de la porte, on voit une banquette, haute d'un mètre, large d'autant, longue de trois mètres environ, surmontée d'un toit que soutiennent des colonnes. Ce sont des *gŭbîbaṭ* servant de poste d'observation; c'est là que se plaçait, dit-on, le chef artilleur pour examiner à la longue vue les navires étrangers et les effets du tir. A droite et à gauche sont des magasins. Là gisent aussi des canons et des mortiers de bronze montés sur leurs affûts.

En continuant, mais du côté de la mer, nous trouvons encore une grande terrasse rocheuse que recouvre l'eau à chaque marée (c. 6). A marée basse, les femmes vont laver les toisons dans les flaques d'eau qui y restent. C'est là *ṣ˘bbâna dlaᶟịâlạṭ* (2).

Brusquement l'eau devient plus profonde; une sorte de tranchée naturelle a été creusée par la mer dans le rocher perpendiculairement à la côte on l'appelle *lụäd mṭaᶟ ṣṣ˘bbâna dlaᶟịâlạṭ* (c. 7). Un courant, violent dans les grandes marées, y a entraîné plus d'une femme.

§ 109. — On arrive ainsi à l'extrémité du rempart maritime qui se termine au *bǫ́ṛẓ ṣịṛâṭ* (3). Ce bordj, construit par Moulay Yazid, toujours au dire des indigènes, fait l'angle entre le rempart maritime et le rempart terrestre; il est très élevé au-dessus d'une plate-forme rocheuse massive. On ne trouve plus alors de rochers plats *ṣfâịḥ*, mais des terrasses où la mer a creusé des cuvettes d'un diamètre moyen de soixante centimètres; toutes ces cuvettes juxtaposées, ne laissant entres elles qu'une arête étroite, donnent au rocher l'aspect d'un nid de guêpes; la marche est particulièrement pénible. On appelle ces endroits des *ḥfâṛị.*

(1) Lemprière dit que les trois fortins de Rabat (*ṣqâla*, *bóṛž˘ḍḍâṛ* et *bóṛž ṣịṛâṭ*) ont été construits par un rénégat anglais.

(2) Sur *ᶟạịalạṭ*, cf. *Textes de Tanger*, pp. 398 et 399.

(3) Le mot *ṣịṛâṭ* fait penser à l'adjectif *mustaqîm* = « droit » qui lui est accolé dans la Fatiha. Aussi les indigènes prétendent-ils que le bordj tire son nom du fait qu'il était bien placé pour tirer droit sur les frégates ennemies.

§ 110. — A partir du bordj, apparaissent les lieux de pêche *mṣḍịḍ* : ce sont de larges rochers, la plupart découverts à marée basse, souvent séparés de la côte. C'est là qu'on s'installe pour pêcher parce que le poisson y vient plus volontiers. Près du bordj on trouve *˘lm˘gṭộᵊa* = la séparée (c. 8), *˘ssdệr* = le poitrail (c. 9) (de la mer) *lmîda* = la table (c. 10), *lḥâẓra lᵊâlịa* = la pierre haute (c. 11). On y pêche toute espèce de poissons.

Le bordj domine à pic la mer du côté du Sud et on doit retourner sur ses pas si l'on veut suivre la côte. On franchit le rempart terrestre contre lequel est accolé le tombeau de Sidi Ssaïdi, et on arrive au nouvel abattoir non loin duquel est installé le marché aux peaux fraîches. Il y a peu de temps, l'abattoir se trouvait à Bab-Djid, et le fondouk des peaux, dans la rue Souiqa, près de la grande mosquée; ils ont été transférés près de l'Océan par mesure d'hygiène publique.

Une grande anfractuosité, aux parois verticales, se présente près de l'abattoir. Au milieu, un bloc monstrueux, auquel on accède à marée basse, dresse ses falaises à pic. C'est là « *ḥmîrịịa* = terre rouge » (c. 12). Autrefois, paraît-il, ce rocher était recouvert de terre rouge. Plus loin, c'est un rocher dans le même genre, à peu près séparé de la côte : on l'a appelé la *qắlᵊa* = « la forteresse » (c. 13) ; un coin de ce rocher offre de l'ombre aux pêcheurs, *lmḍâḷḷ d˘lqắlᵊa*, « la partie ombragée de la forteresse ».

Dans l'angle que forme la côte et le rempart, s'étend le cimetière de Sidi-el-Khattab, dont la coupole se trouve non loin de la porte d'El-Alou ; ce saint était un Cherkaoui. Le peuple veut, qu'il soit un descendant du Kalif Omar ben el Khattab. C'est dans ce cimetière qu'on enterre ceux qui sont morts en mer ou dans les jardins en dehors de la ville (1). C'est une pratique commune au Maroc de n'enterrer dans les cimetières ordinaires que les gens qui sont décédés dans l'enceinte des remparts.

Nous atteignons une autre grande anfractuosité, où l'on jetait les ordures autrefois. Le grand rocher qui se trouve au milieu de cette anfractuosité a été dénommé le « *mṣịệḍ ˘ẓẓ˘bbâla˘*, le lieu de pêche du dépôt d'ordures », (c. 14). Il était jadis très poissonneux. Plus loin apparaît un rocher plat qui s'avance en pointe. C'est là le « *mqâddam γŭṛâb*, le maître corbeau » (c. 15) ; aucune

(1) Voir § 81.

des explications qu'on nous a données au sujet de cette appellation n'est satisfaisante.

Au delà, plusieurs rochers peu élevés s'appellent « *ṛṛôṣ* = les têtes » (c. 16). On ne peut y pêcher. Ils sont suivis d'un endroit où la mer est très profonde « *séb*ᵊ*sa qîm* = les sept brasses », (c. 17). Le nombre fatidique *sept* (1), indique seulement que l'eau y est profonde.

Après une portion de côte assez plate, appelée « *γdîr* = mare » (c. 18), on trouve encore un *séb*ᵊ*a qîm* = dit *d*ᵛ*lbóṛẓ* (c. 19),

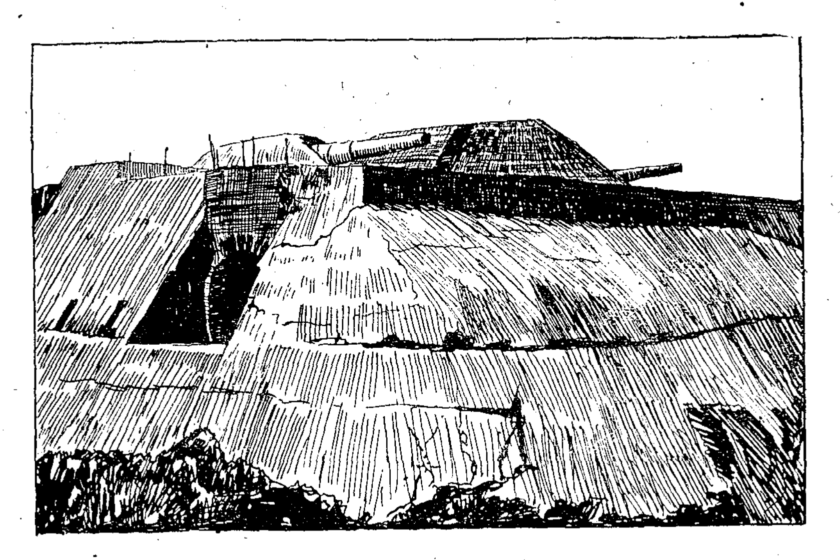


Fig. 5. — Le Fort Hervé (d'après un cliché Schmitt).

parce qu'on s'approche du fort Rottembourg ; c'est une sorte de vivier naturel : la mer y apporte le poisson qui n'en sort que difficilement.

Avant d'arriver au fort, on trouve le grand égout de Rabat (2), puis un rocher appelé « ᵊ*aṭîba* = le petit seuil » (c. 20), enfin une grotte marine très profonde où nichaient des pigeons autrefois, c'est le *kâf*ᵛ*ẓẓhâra* « la grotte de la désolation », (c. 21), le mot « *ẓhâra* = floraison ou richesse » étant un euphémisme. Cette grotte fut, paraît-il, un repaire de brigands.

(1) Remarquer que le nombre sept se retrouve souvent en toponymie, maritime ou non : septem fratres, septis (d'où Ceuta).

(2) Construit depuis le Protectorat.

Nous arrivons ainsi à un fort moderne édifié par des Allemands ; les Européens l'appellent fort Rottembourg du nom de l'ingénieur allemand qui l'a construit ; les indigènes le nomment « *lboṛẓ ˘ẓẓdîd* = le château neuf (1) ».

De l'autre côté du fort, un rocher élevé porte le nom de « *mḥîr˘m* = l'asile » (c. 22) ; c'est sur ce rocher que l'on grimpe à marée haute quand la *ˁaṭîba* est recouverte ; un autre rocher, également élevé, s'appelle « *iˁâla* = la hauteur », (c. 23). La côte devient alors moins découpée et plus basse, quoique rocheuse.

Devant les carrières, s'étend le « *bu-ṛmél* = ce qui a du sable », (c. 24), limité par une petite plage que des rochers protègent.

On arrive à l'hôpital militaire, une ancienne résidence du sultan « *ḍâṛ˘ṣṣolṭân dgŭbîbaṭ* = la maison impériale des petites coupoles » ; un vieux rempart descend vers la mer : c'est l'ancienne enceinte du palais dans laquelle se trouvaient les deux petites coupoles. On dit que le souverain avait fait élever ces coupoles pour pouvoir examiner la mer tout en étant à l'abri des intempéries. A Larache se trouve aussi une résidence impériale située au bord de la mer et dénommée *gŭbîbaṭ* (2). Celle de Rabat fut construite par Moulay Sliman. On l'appelle aussi *ḍâṛ lbḥár* (3).

Au delà se présente une anfractuosité rectangulaire ; aux deux extrémités, deux petites tourelles ont été construites : ce sont les *gŭbîbaṭ*. L'anfractuosité est appelée *˘lkăḥḥâša d˘ ḍâṛ˘ṣṣolṭân* (du verbe *kḥâš* = prendre, saisir), « celle qui enlève », (c. 25), car il s'y trouve deux passages difficiles au Nord et au Sud, au pied de la falaise. L'imprudent qui se laisse saisir par la lame est enlevé irrémédiablement. Les deux pointes qui limitent l'anfractuosité sont, du côté de la ville, *ṛâṣ˘ lkăḥḥăša˘dd˘ḥlâni* et, du côté de la campagne, *ṛâš˘ lkăḥḥâša ṛbbeṛṛâni*.

La côte se poursuit ainsi avec une alternative de rochers saillants et d'anfractuosités, inhospitalière aux navires et aux barques, dangereuse pour les baigneurs et même pour les pêcheurs. On s'explique en la parcourant que l'indigène se soit

(1) Depuis la guerre, il porte le nom de Fort-Hervé.

(2) Cf. *Le Maroc de 1631 à 1812*, p. 42 et *Istiqça*, p. 98 de la trad., t. IV, p. 34, l. 25 du texte.

(3) *Istiqça*, II, p. 104 de la trad., t. IV, p. 171, l. 26 du texte.

toujours gardé prudemment de quitter la terre ferme pour naviguer même en vue de la côte.

D'ailleurs les Rbatis, pas plus que les princes, n'ont tenté de diminuer les dangers de la navigation en plaçant des phares, des bouées, des balises; ils n'ont même pas de ces tours, aujourd'hui en ruines, qu'on trouve entre Ceuta et Tétouan et qui servaient de vigie aux corsaires (1).

D. — Description de la côte de Salé.

(*V. carte de Salé.*)

§ 111. — La côte de Salé est d'une nature identique à celle de Rabat; il est inutile d'ajouter à la nomenclature des différents points de la côte de Rabat celle des lieux de pêche et des rochers de Salé. D'un côté du Bou-Regreg comme de l'autre, l'esprit qui a présidé aux dénominations des accidents côtiers est le même. Il faut cependant signaler, au pied de l'énorme falaise qui limite Salé vers l'Océan, une sorte de bassin naturel, formé par un banc de rochers élevés, parallèle à la falaise. On l'appelle *lbrîma*; on n'a jamais pu l'utiliser comme abri : l'accès en est impossible aux barques elles-mêmes.

E. — La rade.

§ 112. — « La rade de Salé, dit Elie de la Primaudaie (2), est vaste et belle; mais elle est trop découverte. Elle est cependant assez sûre depuis la fin avril jusqu'en septembre. Les navires d'un fort tonnage, qui ne peuvent entrer dans la rivière, mouillent dans la rade du côté de Rabat sur un fond de sable de seize à quarante brasses. » La sécurité qu'offre cette rade est donc assez précaire; plus d'un navire, un jour de tempête, a chassé sur ses ancres et est venu se briser contre les rochers. Elle présente un gros inconvénient au commerce : elle est très souvent privée de toute communication avec la côte à cause de la barre. Aussi la rade, comme la côte, est-elle presque toujours déserte. Par les beaux jours on voit quelques navires à l'ancre, des remorqueurs ou des barcasses qui font la navette entre ces navires et le port,

(1) *Maroc inconnu*, t. II, p. 734.
(2) Villes maritimes du Maroc, § XIII.

Cependant, le plus souvent, ni barques ni bateaux ne viennent animer l'Océan qui brise ses lames furieuses sur une côte ingrate.

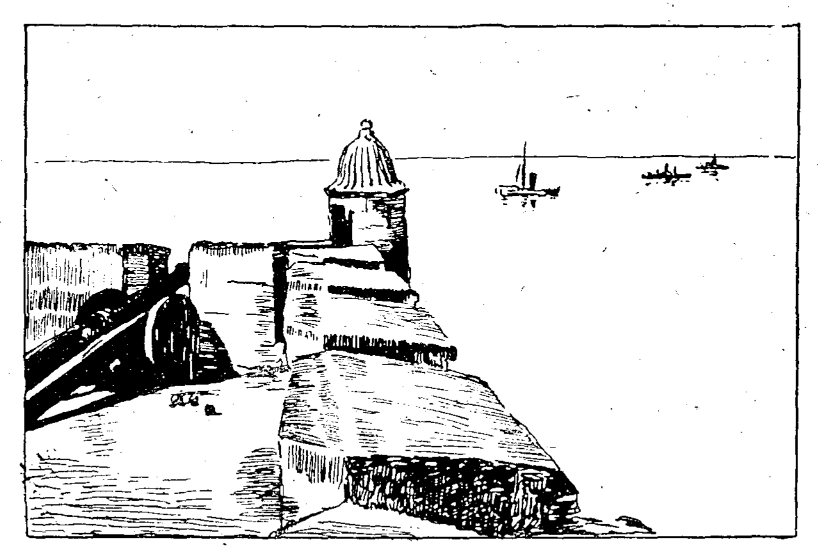


Fig. 6. — Navire en rade. Vue prise de la sqâla (d'après un cliché Schmitt).

CHAPITRE II

L'OUED BOU-REGREG DANS SA PARTIE MARITIME (1)

§ 113. — Autant la côte et l'Océan sont déserts et peu animés, autant l'oued est rempli d'une vie intense. C'est un élément important de la vie de Rabat-Salé, surtout à l'époque actuelle. Aussi les marins et les bateliers, s'ils connaissent peu l'Océan, savent, par contre, désigner amoureusement tous les coins de l'oued.

Le mot « Oued » est presque impropre à désigner l'embouchure du Bou-Regreg : la rivière est un véritable bras de mer profond et large, qui subit les effets de la marée tout aussi bien que la côte. Le flot se fait sentir, d'ailleurs, jusqu'à vingt kilo-

(1) Les numéros précédés d'un C rapportent aux numéros en rouge du plan de Rabat.

mètres en amont dans l'oued proprement dit. D'autre part, l'embouchure du Bou-Regreg ne contient jamais que de l'eau salée. Elle est comparable ainsi aux embouchures des cours d'eau bretons qui s'ouvrent largement et deviennent à marée haute de véritables golfes marins.

Qu'une disposition si favorable ait attiré vers l'oued une grande activité humaine, rien d'étonnant à cela. Cependant les circonstances géographiques et aussi l'indolence de l'indigène ont fait que tous les avantages qu'on pouvait tirer du Bou-Regreg n'ont été exploités que partiellement.

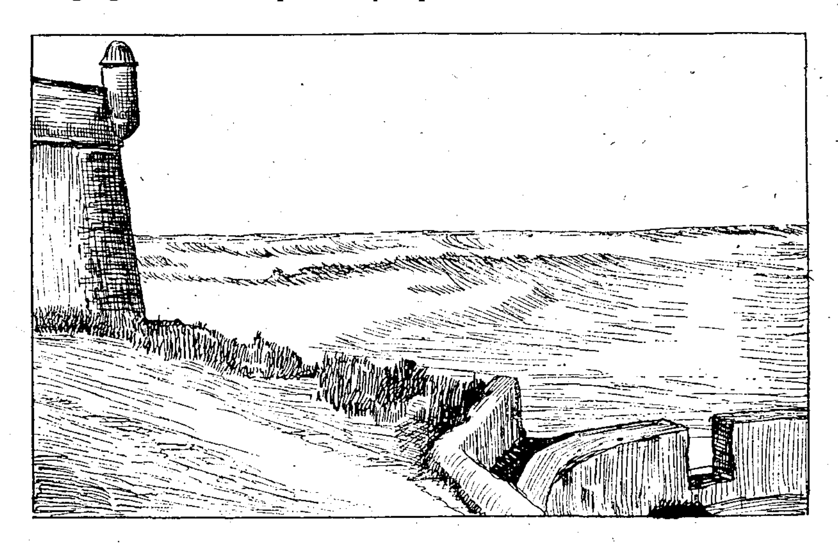


Fig. 7. — La barre (d'après un cliché Schmitt).

§ 114. — Le plus gros inconvénient qui s'offre à la navigation est la barre (1) ˇ*ddâla* : comme beaucoup de fleuves du Maroc, le Bou-Regreg voit son embouchure se fermer tous les jours davantage ˇ*lfúmm ṭérdˇm* par un haut-fond de sable sur lequel la vague déferle. Cette barre existe depuis très longtemps : Léon l'Africain (2) signale que la barre est mauvaise entre Rabat et Salé. D'ailleurs il n'est pas un voyageur qui n'ait remarqué cette barre particulièrement dangereuse de Rabat. Nous n'avons pas à rapporter ici les nombreuses théories émises au sujet de ce phénomène marin; tout ce que nous pouvons dire c'est que,

(1) Cf. Mercier, *Archives Marocaines*, t. VII, p. 378, note 1.
(2) *Le Maroc dans les premières années du XVI*e *siècle*, p. 79.

pendant longtemps, on l'a cru, à tort, tout-à-fait infranchissable, et que les barcassiers ne se sont pas fait faute, par intérêt, de répandre et de fortifier cette opinion.

§ 115. — A marée basse, les barcasses peuvent seules franchir la barre. A marée haute, les navires ne peuvent entrer en rivière que si leur tirant d'eau est faible, en passant par un chenal,

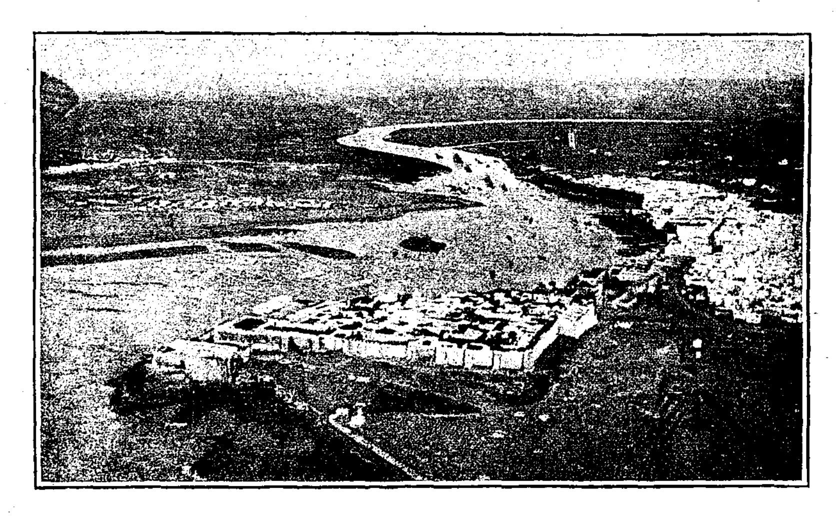


Fig. 8. — Vue générale de Rabat et du fleuve prise en avion (cliché de *France-Maroc*).

ṣâqịa. Il y a trois chenaux naturels connus : celui du milieu *ˇṭṭrîq ˇlụosṭanîịa* (c. 26), qui sert aux navires; celui de gauche (quand on fait face à la mer) appelé *ˇṭṭrîq ˇṭṭurkîịa* (c. 27) qui passe en travers de l'embouchure et se dirige vers les rochers de Sidi-Abd-Allah-el-Yabouri (1); celui de droite appelé *ˇṭṭrîq dˇmhâlˇm* (2) qui se dirige vers Salé (c. 28); par beau temps, c'est ce dernier chenal qui est préféré par les barcasses. A chaque raz-de-marée, l'un ou l'autre des chenaux s'ensable.

§ 116. — Les indigènes prétendent, comme c'est vraisemblable, que l'entrée de l'oued était autrefois plus commode que maintenant. Actuellement on est obligé de sonder *skˊndẹl* = *qẹịṣ*

(1) Les indigènes prétendent que ce chenal tire son nom de Sidi-Ttourki enterré auprès de Sidi Abd-Allah-el-Yabouri. Nous pensons que cette étymologie est fausse.

(2) On ne connaît pas l'étymologie de ce vocable.

la passe presque à chaque marée. On se sert à cet effet d'une sonde « *sk'ndẹl* » formée d'une corde lestée d'un gros morceau de plomb. Jadis les indigènes se servaient d'une perche « *γánẓo* » sur laquelle les pieds étaient marqués par des traits à la peinture. Le pied *qdém* est, pour l'indigène, la distance qui sépare les deux auriculaires du même individu quand il ferme les deux mains, les pouces écartés se touchant par l'extrémité. Quand on connaît la profondeur du chenal, et qu'un navire veut entrer en rivière, on lui demande combien il jauge = « *šḥál iẓọ̀ṛṛ mn ṭŏnn* », quel est son tirant d'eau = *šḥál iẓọ̀ṛṛ mn qdém* ». S'il ne dépasse pas la profondeur du chenal, on le laisse entrer. Malgré ces précautions, il arrive souvent que le navire manque la passe *ma*

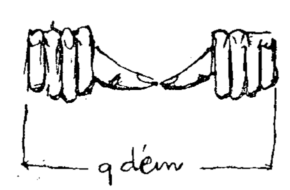


Fig. 9. — Mesure du pied.

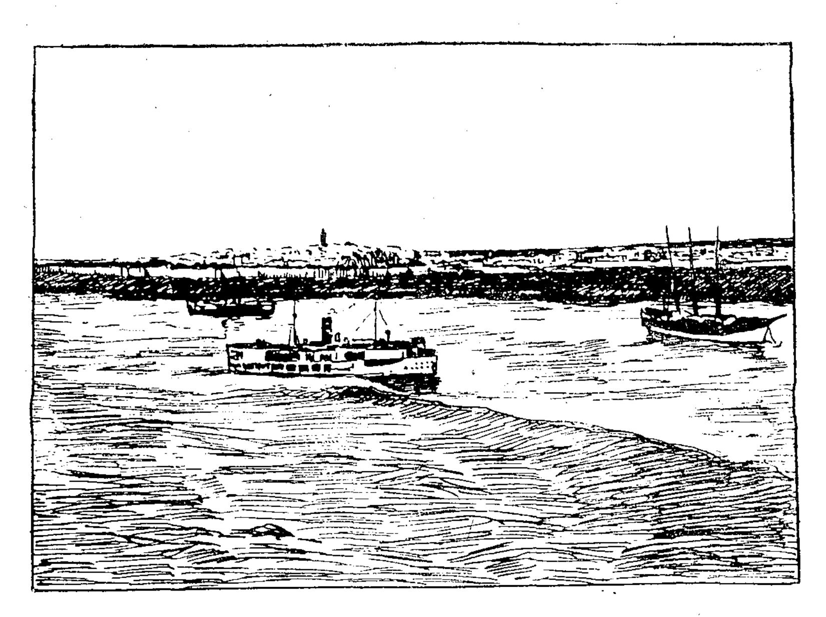


Fig. 10. — Bateaux échoués sur la plage de Salé (d'après un cliché Schmitt).

idḫọl ši ǝál ṣṣâqịa et touche le sable « *iglés* = *il s'asseoit* ». La mer le rejette sur la plage du côté de Salé et le démolit *ikårfso lbḥár fọ̀q lqṣịr ụimérmdo*; le haut fond s'appelle *qṣịr* : il a à peine une brasse de profondeur à certains moments; le grand fond un peu au-delà de l'embouchure, en mer, s'appelle *fọndo*. Quand la

mer est mauvaise, elle rejette les navires échoués *mhárrṭin* jusqu'au *ṛâṣˇddérs* sur les bancs rocheux *šnâqâṛ* (*syn* = *hfâṛi*) qui terminent l'embouchure de l'oued du côté de Salé. Il faut attendre alors qu'une forte marée remette le navire à flot s'il n'est pas ouvert *mäḥlûl*; si cette marée tarde à se produire il s'ensable de plus en plus et est perdu *mpęrdi* irrémédiablement.

§ 117. — Quand on a franchi la barre, on remonte le fleuve sur la rive gauche dans le chenal. On trouve d'abord un petit bastion circulaire avec quatre vieux canons braqués sur l'oued. C'est « *lbọ́ṛẓ dˇlfúmm* le bastion de l'embouchure » (c. 29). Tout près, un énorme rocher « *ḥáẓra beṛgâma* = pierre mugissante » (c. 30), qui provient probablement d'un éboulement de la falaise, abrite un emplacement rocheux et plat où la mer a creusé des petites cuvettes; les femmes des Oudayas viennent y laver leur laine. On l'appelle pour cette raison *ṣṣˇbbâna*. On longe ensuite une construction très élevée, désignée sous le nom de « *lˇhri dmulâi iaẓîd* = l'entrepôt de Moulay-Yazid (1) » (c. 31). Une autre construction lui fait suite, terminée par une tour dont une porte est presque au niveau de la mer; c'est : « *dâṛ mulâi iaẓîd* = la maison de Moulay-Yazid » (c. 32) La « *mdóuṛa* = la ronde » (c. 33) qui y fait suite est un édifice circulaire de deux ou trois mètres au-dessus du niveau de la mer, bâtie sur un rocher; des organeaux y sont fixés. C'est là que se plaçaient les douaniers pour surveiller l'entrée de l'oued; c'est là aussi, qu'à marée basse, s'amarraient les barcasses, arrivées en retard du large, qui ne pouvaient atteindre l'amarrage ordinaire. Non loin de là un rocher qui offre des aspérités très saillantes (c. 34) s'appelle *rbîịib* (2); on y attachait les barcasses comme à la *mdóuṛa*. Une toute petite grève s'étend ensuite, surmontée de la falaise ininterrompue; une grotte marine est creusée dans le rocher; la voûte en est perçée comme par une cheminée : on la désigne sous le nom « *Kâfˇlbîr* = la grotte du puits » (c. 35), l'ouverture supérieure étant prise par les indigènes pour un puits creusé jadis. On passe devant la médersa puis devant un rocher, garni de chaînes et de corps-morts, auxquels on pouvait amarrer les mahonnes : c'est le *mṛâbˇṭ dˇlmâṛṣa* (c. 36). Arrivé

(1) Au sujet de ce prince voir *supra* § 103.

(2) Diminutif de *rbîb* = enfant du conjoint. On ne voit pas bien comment ce terme a pu désigner un rocher.

là, si la marée est haute, on peut doubler la pointe de rocher appelée « *râṣ lmṛiṣâ* = le cap du petit port », (c. 37) et entrer dans l'abri aux barcasses; encore faut-il suivre le petit chenal *ṣụîqịa*, sinon la mahonne se heurte aux rochers; à marée basse, il fallait attendre le flot pour entrer dans l'abri.

L'abri aux barcasses (c. 38), dont le fond en pente s'appelle « *lmîda* = la table » est très étroit. Il n'avait point de quai sauf devant la douane.

En face, jusqu'à la mer, s'étend une immense plage de sable d'un dessin variable sur laquelle se sont échoués de nombreux navires.

On s'aperçoit, par la simple description de cette partie de l'oued, que la navigation y était difficile pour des mariniers ne connaissant que leurs mahonnes à rames. Actuellement la construction de quais et l'emploi des remorqueurs et des chalands automoteurs ont facilité grandement l'aconage.

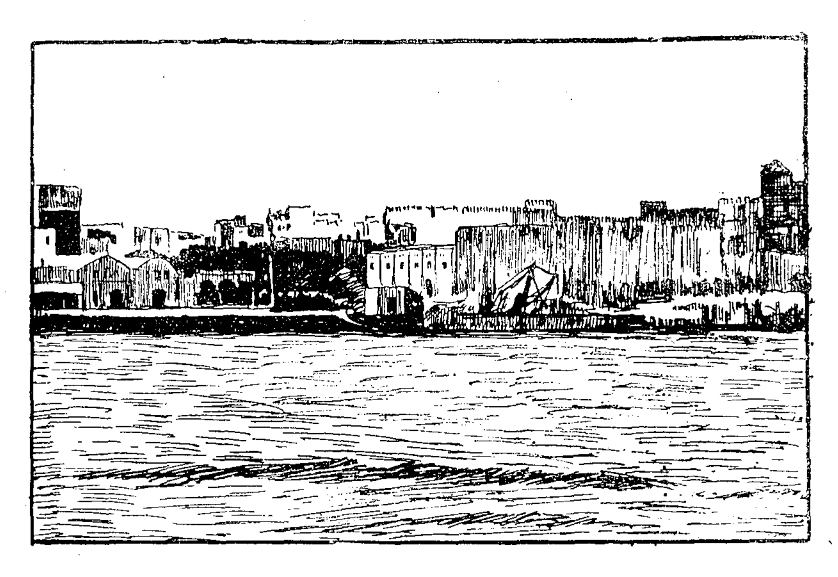


Fig. 11. — La douane (d'après un cliché Schmitt).

§ 118. — Revenons à la description de l'oued. La douane *ddiụâna*, les docks *hĕriạn*, le chantier de constructions navales *lmănẓṛi* se trouvaient, comme aujourd'hui encore, près de l'abri aux barcasses ; un grand mât à signaux, *šenịâr,* était dressé juste à l'angle de l'abri ; on en voyait encore les vestiges il n'y a pas longtemps. C'est autour de ce mât que les mariniers mécontents se

rassemblaient et refusaient de travailler. C'est d'ailleurs toujours près d'un objet qui rappelle le maghzen ou qui lui appartient que l'on fait des manifestations en lui demandant sa protection *izâugu fîh*. Les fonctionnaires chérifiens ne pouvaient se désintéresser des réclamations faites par des gens groupés autour d'un objet maghzen (1). La Douane et les docks étaient dominés par un mur très haut ; seule, une petite ruelle mettait en communication le port et la rue des consuls. Les Français ont abattu récemment une partie de la muraille et ont établi une rampe qui dégage plus facilement le port ; ce faisant d'ailleurs, ils ont supprimé une fontaine à laquelle les mariniers venaient s'abreuver.

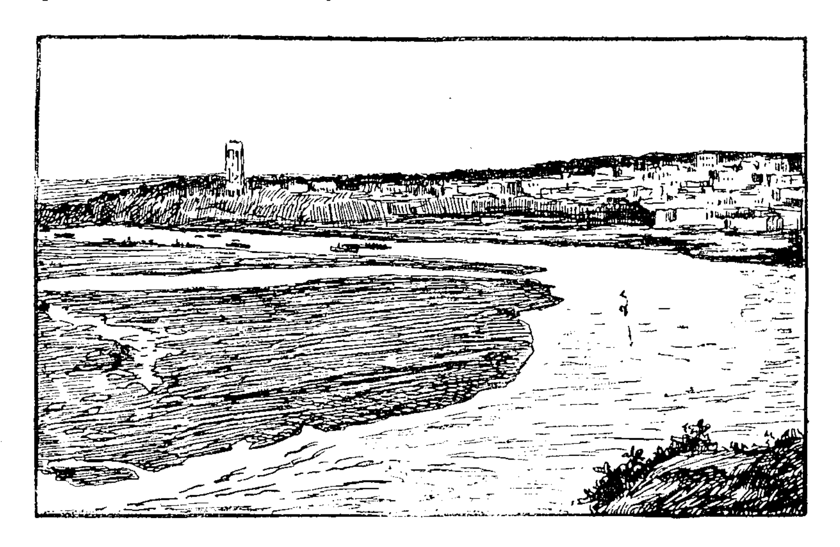


Fig. 12. — La plage de Salé (d'après un cliché Schmitt).

§ 119. — On peut aujourd'hui suivre le rivage de l'oued depuis la douane jusqu'à Sidi-Makhlouf grâce aux nouveaux quais. En 1913 encore, à la place de ces quais, s'étendait une terrasse rocheuse que la mer recouvrait à chaque marée ; le pied des maisons des consuls était baigné par l'eau ; ces maisons étaient des points de repère pour les bateliers qui les appelaient : maison du consul d'Angleterre, maison du consul d'Espagne ; celle du consul de France était plus connue que les autres. On la désignait par *dâr ninõ* du nom d'un consul du fameux (2).

(1) Cf. § 10.

(2) Nino n'était qu'un agent consulaire, il vivait il y a vingt ans environ.

En face des nouveaux quais, s'étend toujours le sable qui sépare de plus en plus Salé de l'Oued et la retranche de la vie maritime. Il faut parcourir une distance telle de la rive aux remparts, qu'un service d'automobiles à prix réduits a pu s'installer:

La partie la plus avancée de la plage, qui, était autrefois une île de sable, s'appelle « *ḍâl lqâḍi* = la maison du Cadi »; (c. 39); c'est un endroit redouté des bateliers parce que la mer y est toujours plus violente et plus mauvaise qu'ailleurs, le courant plus difficile à remonter ; tout le monde à Rabat raconte que le sultan Moulay Hassen, traversant le Bou-Regreg dans son canot impérial, eut à subir une forte houle en arrivant à ce point du fleuve. Il en demanda le nom, on lui répondit : « C'est la maison « du Cadi ! » — Eloignez-nous de la maison du Cadi, dit-il, elle n'a aucun pouvoir sur nous et nous ne pouvons rien contre elle : *báɜɜăduna mn ḍâl lqâḍi ma ṭăḥkᵕm ɜalîna, ma nḥăkmu ɜalîha.* »

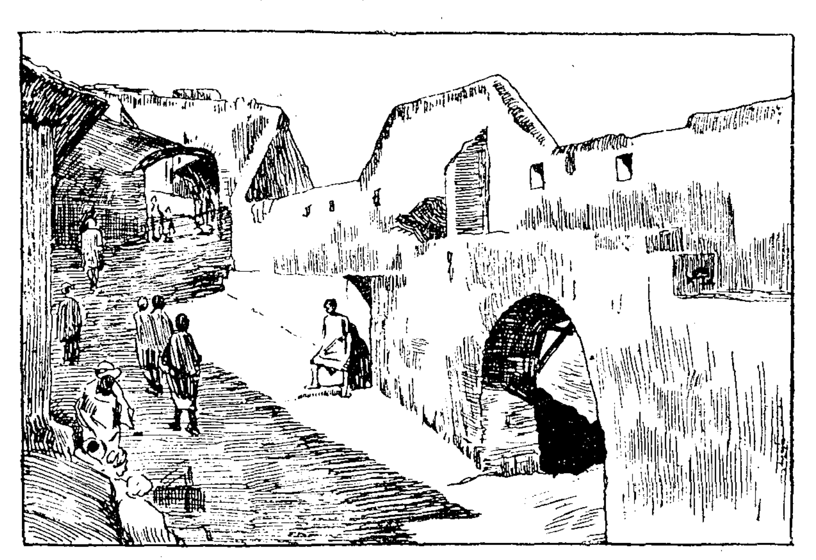


Fig. 13. — La porte de la marine (d'après un cliché Schmitt).

§ 120. — Revenons sur la rive gauche. Les nouveaux quais s'arrêtent à une pointe rocheuse « *ᵕṛṛâs* = le cap, la tête », (c. 40) à laquelle donnait accès une porte « *bâbᵕ lbḥár* = la porte de la mer ». Cette porte a une inscription ovale, mais il est impossible de la lire, l'humidité marine ayant rongé la pierre. Au-dessus et à côté se dresse un petit édifice; c'était un poste vigie de douaniers *ḡâṛḍia*. A côté, se trouve une tour carrée

très pittoresque *lbrîẓ dlạlla qâḍia* qui tire son nom du tombeau d'une sainte situé tout près (1). C'est au *ˇṛṛâs* que les bateliers embarquent et débarquent les passagers ; c'est là que se tient leur amin ; c'est là aussi que le bac à vapeur s'était installé au début avant qu'une crue l'ait emporté ; il est maintenant un peu plus en amont.

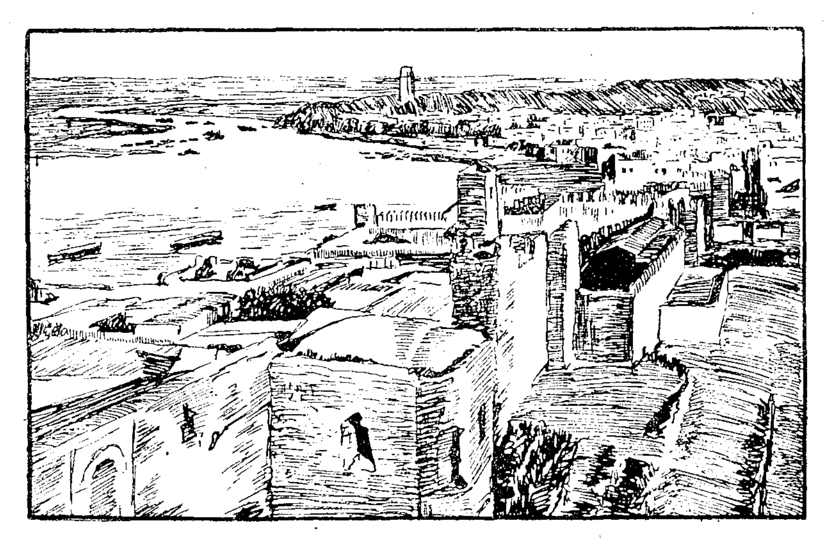


Fig. 14. — La rive de Rabat (d'après un cliché Schmitt).

Ensuite, la rive s'incurve, formant une plage parsemée de rochers schisteux qui émergent, recouverte souvent d'une vase nauséabonde *ạmạlûs*. La falaise, minée au pied par les vagues, domine à pic, empuantie autrefois par les égoûts du Mellah et ceux des tanneries qui tombaient en cascades du sommet dans la mer ou sur la vase.

A l'extrémité de la plage, les grosses barques à bestiaux et à marchandises stationnent à l'endroit appelé « *bîn ḥặẓṛạin* = entre deux pierres » (c. 41) ; on ne voit plus ces deux pierres. Le bac part de cet endroit.

§ 121. — Nous arrivons ainsi au rempart qui limite Rabat au Nord-Est, dont l'angle abrite à l'intérieur Sidi-Makhlouf, le patron des bateliers ; nous en avons parlé plus haut (2). C'est là qu'on

(1) Cf. § 92.
(2) Cf. § 91.

enterre, dans un tout petit cimetière, les gens qui se sont noyés dans l'oued ou les étrangers morts hors des remparts. La muraille se prolongeait jadis jusque dans la rivière pour préserver le port des agressions toujours possibles des voisins. Salé, en face, avait aussi dans le même but un rempart qui se prolongeait vers l'oued, mais les apports incessants de sable et de vase l'ont rendu inutile car il n'atteint plus la rivière.

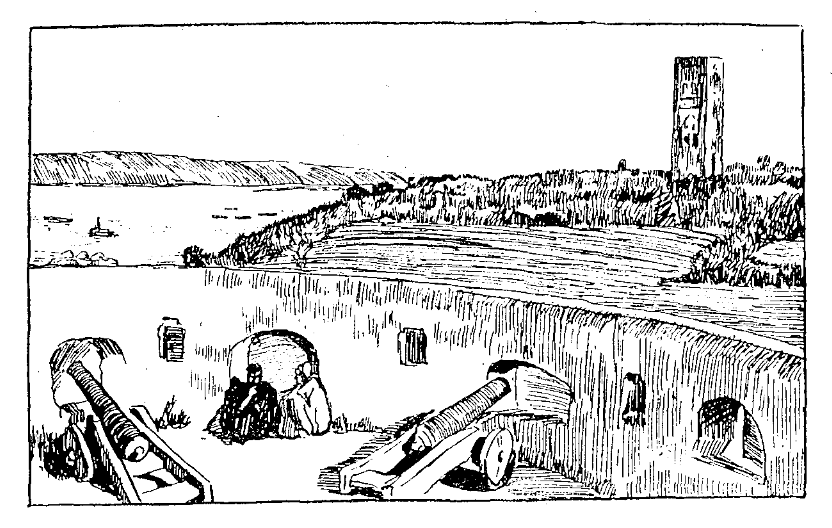


Fig. 15. — Le fortin de Sidi-Makhlouf (d'après un cliché Schmitt).

A partir de Sidi-Makhlouf, la rive gauche du fleuve est formée par une falaise au pied de laquelle sont épars des rochers éboulés d'un effet très pittoresque ; l'un deux « *˘ssrîẕa* = la selle de mule » est recouverte à marée haute. Si on ne l'évite pas, la mahonne reste au-dessus comme sur une selle. Plus loin des ancres et des corps-morts sont fixés aux rochers ; on y amarre les barcasses après le travail : c'est le *mṛâb˘ṭ dsîdi m˘ḫlûf* (c. 42).

§ 122. — A partir de la « *ḫăẕṛaṭ ᵓaomaṛ* = le rocher d'Omar », (du nom du propriétaire du jardin d'où il se détache), au niveau de la tour Hassen, on trouve, au pied de la falaise, une large plaine d'argile alluviale qui se prolonge jusqu'au pied du Chella et au-delà ; cette plaine, recouverte par la mer pendant les fortes marées, est coupée de canaux parfois profonds où les felouques peuvent facilement circuler à marée haute ; le plus important est la *ṣṣâqẓa dḫásạn*. Ces canaux alimentent des salines nom-

breuses dont nous parlerons plus loin. Les Européens ont dénommé cette plaine alluviale « Merja » = marais, mais les indigènes ne l'appellent pas ainsi. La partie qui se trouve en aval est dite *qâ' ḫlîẓ dḫásạn*, (c. 43) ; ensuite, en amont, se trouve, du côté de l'eau, *amáres*, (c. 44) du nom berbère d'une plante particulière qui couvre le sol, et du côté de la falaise, *˘lmlâlạḫ* = les salines. La plaine alluviale se poursuit très loin en amont de chaque côté de l'oued. On l'appelle *ụᵘlẓa d˘ṛṛbâṭ* ou *ụᵘlẓa d˘sla*.

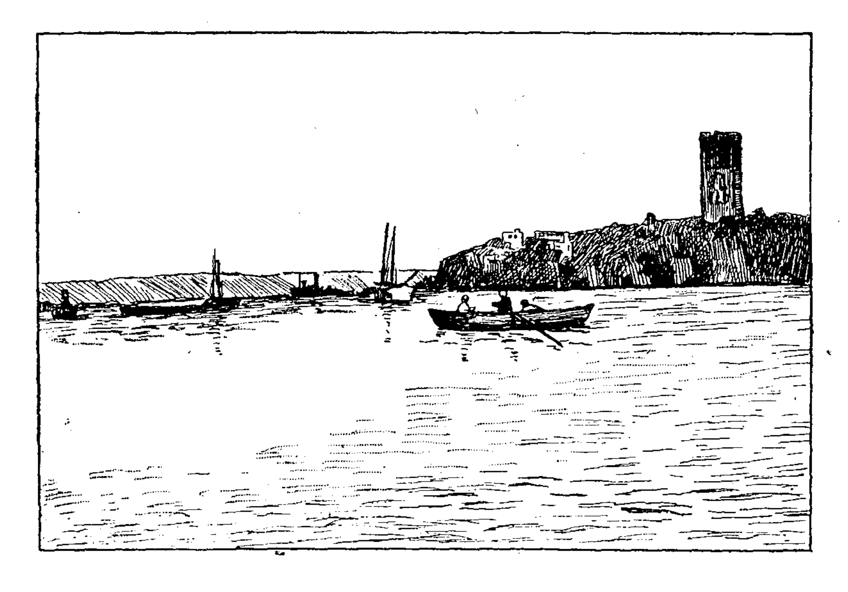


Fig. 16. — La Tour Hassan et les falaises (d'après un cliché Schmitt).

§ 123. — Sur la rive droite, les apports argileux de l'oued se sont déposés à la hauteur de Sidi-Makhlouf, d'abord mêlés aux sables, puis seuls ; c'est ce qu'on appelle *qâ' lḫáṛṭa dbụîb ˘ṛṛiḫ* (c. 45). On trouve aujourd'hui un atelier de réparation et de construction des mahonnes et des barques non loin de la gare des marchandises ; autrefois cette *mãnẓṛa* était située de l'autre côté des remparts, vers *Bụîb ˘ṛṛîḫ*, la porte par laquelle passe le chemin de fer actuel ; un canal maritime y conduisait qui existe encore aujourd'hui *˘ṣṣâqịa d˘lmãnẓṛa*, (c. 46). Ce seul détail montre suffisamment combien les apports du fleuve ont été considérables. Nul doute qu'à une époque peu reculée, le fleuve passait non loin des remparts de Salé et

que son embouchure était beaucoup plus large(1). Les modifications de son cours sont d'ailleurs connues par les vieux marins qui affirment avoir vu l'oued plus large et d'un accès plus facile. Ils prétendent ainsi qu'autrefois la mer arrivait jusqu'au puits de Sidi-Bou-Haja, aux portes de Salé. Cependant il existe là un très vieil arbre, ce qui laisse supposer qu'il y aurait déjà bien longtemps que la mer s'est retirée, si toutefois elle s'est étendue jusqu'à ce point.

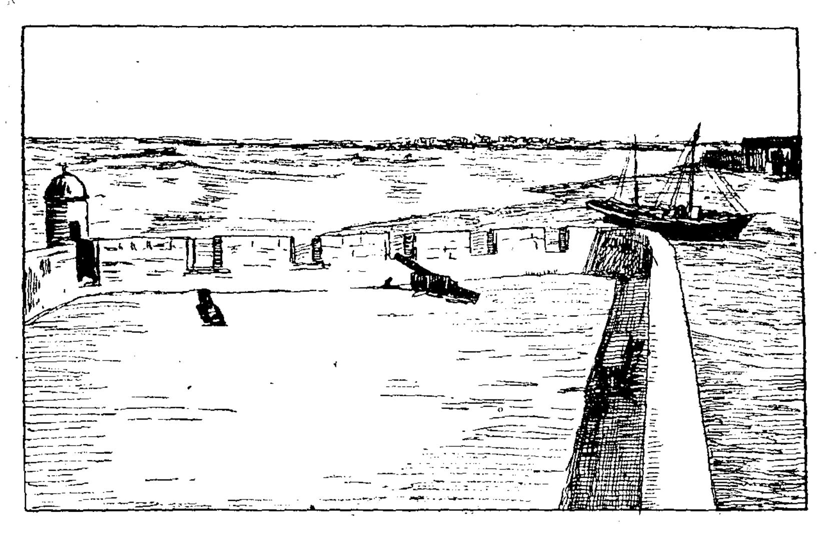


Fig. 17. — Navire franchissant la barre (d'après un cliché Schmitt).

Il y a longtemps que Salé a perdu toute prépondérance maritime; Rabat l'a supplantée. Actuellement, comme nous le verrons plus loin, les mariniers de Salé ne sont que les auxiliaires de ceux de Rabat. La rive de Salé est d'ailleurs ingrate : elle est constituée par du sable ou de la glaise et n'offre aucun intérêt ni au marin ni même au promeneur. Celle de Rabat, au contraire, très pittoresque, a été facilement aménagée pour servir aux besoins du port.

Nous arrêtons aux salines la partie maritime de l'oued; au-delà, c'est encore le bras de mer qui se prolonge en se rétrécissant, mais les navires ne remontent guère plus en amont

(1) M. Henri Basset a découvert dans la berge du fleuve, des ossements de rhinocéros visibles à marée basse. Les alluvions se sont donc étendues en largeur au lieu de s'accumuler en hauteur.

et c'est pour cette raison que nous appellerons le reste du cours de l'oued : sa partie fluviale.

Les salines de Rabat et de Salé.

§ 124. — Les salines *m'llâḥa* sont situées dans la portion alluviale du lit du fleuve que l'on appelle improprement la merja, au pied des falaises de la région de la Tour Hassan, les falaises de Sidi-Guedour, et au delà en remontant le fleuve.

C'est un terrain plat, argileux, recouvert d'une végétation spéciale aux terrains salés. Il est parcouru par une série de canaux naturels ou creusés artificiellement qui parfois s'élargissent en forme de bassins peu profonds et communiquent tous avec la mer. Il est facile à une barque d'y naviguer à marée haute très loin dans l'intérieur de la plaine. L'eau de mer pénètre jusqu'au pied des falaises. A l'époque des fortes marées et particulièrement en hiver, quand la pluie et la crue de la rivière accentuent les effets de la marée, toute la Merja est recouverte d'eau marine : on ne distingue ni canaux ni salines.

Ce terrain est tout particulièrement désigné pour l'installation de marais salants.

Les salines, groupées par quartiers = *ḥáuma*, sont la propriété de négociants de la ville qui tirent ainsi profit de terrains impropres à la culture. Les Habous ne possèdent de salines qu'à Salé.

§ 125. — La saline est creusée dans le sol; elle occupe une surface rectangulaire variable. Un talus *siâẓa* (1), haut de 1 mètre à $1^m,50$, qui s'augmente sans cesse de la boue raclée dans les bassins, la sépare du canal marin d'adduction d'eau la *ṣâqịa* (1). Près de chaque saline, ce canal est coupé par un « pont = *gânṭra* » qui ne laisse passer l'eau de mer qu'à volonté, par un trou. Une entente préalable est établie entre les différents propriétaires de salines pour la distribution de l'eau de mer et aussi pour l'installation et le curage de la *ṣâqịa*. Moyennant finances, on s'arrange toujours.

(1) Les chiffres rapportent au plan des Salines.
Voir description de Rabat par Mercier, in *Archives marocaines*, t. VII, p. 296.

Un canal souterrain = *m˘ẓrą́* [2], traverse le talus : il est constitué par un cylindre en poterie qu'on bouche à volonté avec de la terre glaise. Cette varaigne fait communiquer l'eau de mer avec la saline. L'eau salée se déverse dans un premier bassin, une vasière, assez étroite, de 1 m. 50 à 2 mètres de large,

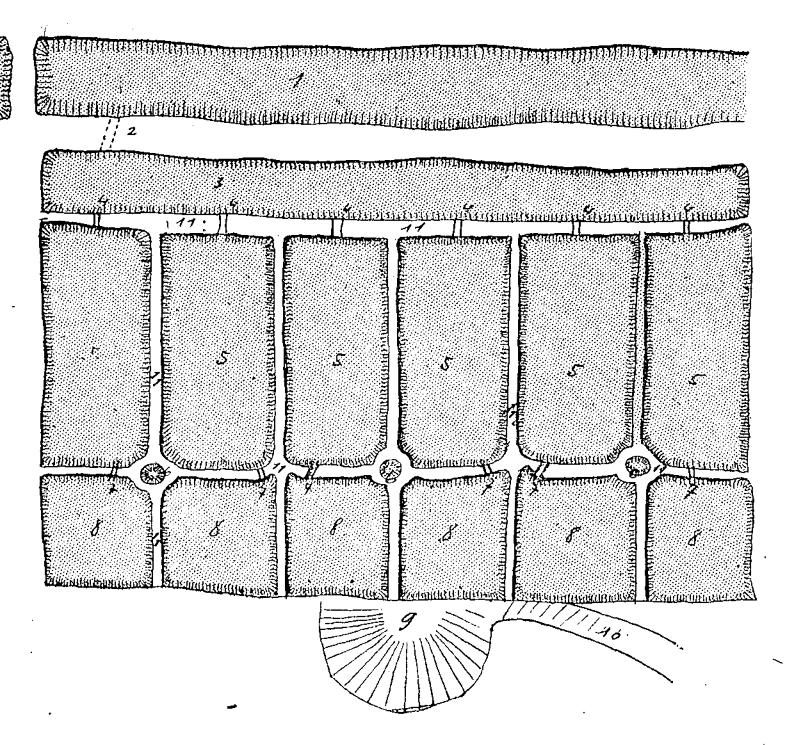


Fig. 18. — Plan d'une saline à Rabat.

tenant toute la longueur de la saline. C'est le *s˘ḅḅân*, [3], bassin d'évaporation et surtout de répartition.

En contre-bas s'étendent des cobiers, bassins rectangulaires, *dbâbăγ* [5], appelés ainsi sans doute à cause de leur ressemblance avec les fosses à tan. Le nombre de ces cobiers dépend de la surface de la saline : il varie de trois à vingt. Ces bassins ont à peu près partout les mêmes dimensions, 2 m. × 6 m. environ; ils se trouvent à 1 m. 50 ou 2 m. au-dessous du niveau du sol.

En contre-bas encore, à 2 m. 50 au-dessous du niveau du sol, sont les *ḥụâḍ* [8] (planches de potager) en nombre égal à celui des *dbâbăγ* : ce sont les bassins de salification, des cristallisoirs; ils sont carrés.

Les bassins de toute espèce sont séparés entre eux par de petits talus *ḥărdûf* (11); ces cloisons sont échancrées entre la vasière et chaque cobier pour laisser passer l'eau; ces ouvertures, qu'on obstrue facilement d'un coup de sape, sont les *bŏqqâṛaṭ* (4).

La communication entre les deux séries de bassins, cobiers et cristallisoirs, se fait au moment opportun par un trou *mᵉṭqâb* (7) d'un diamètre de dix centimètres environ dont on perce la cloison.

On a soin de ménager entre deux séries de bassins des fosses *ḥŏfṛá* (5) au nombre de une pour deux bassins. Ces fosses qui ne communiquent avec rien, ont un diamètre de o m. 50 environ.

Enfin la *gâˁa* (9), qui a vaguement la forme d'un quart de sphère, est destinée à recueillir le sel sec. Le chemin qui y accède est dénommé *bṣîṭ* (10).

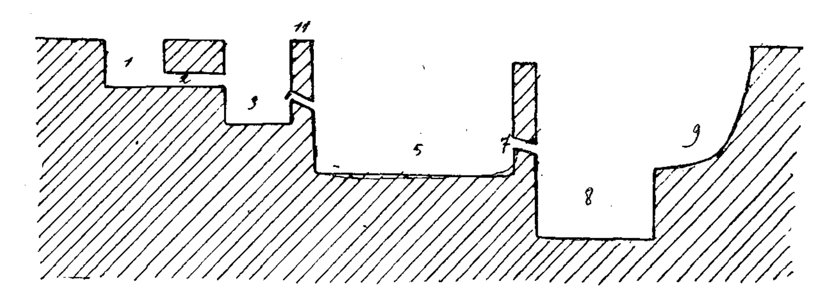


Fig. 19. — Profil d'une saline à Rabat.

§ 126. — Tel est le dispositif de toutes les salines sans aucune variété. Avant d'étudier le travail des saliniers, décrivons leurs outils. Ils sont simples et peu nombreux. Ce sont d'abord des couffins en palmier-nain tressé, qui servent à puiser l'eau des différents bassins, et des couffins en alfa qui laissent s'égoutter l'eau, et servent à recueillir le sel. D'autre part, une sape ou pioche plate *ˁátla*, et une binette *mᵉnqáš* servent à aménager les communications de bassin à bassin; un rateau de bois plein, *ẓâṛṛâf*, sert à nettoyer la saline ou à enlever le sel. Ce dernier instrument est composé d'une planchette longue de 75 cm, large de 20, emmanchée d'un bâton très long qui atteint presque trois mètres,

§ 127. — On recueille le sel de la façon suivante : Le travail des saliniers ne commence qu'après la saison des pluies une fois que la mer s'est retirée de la merja. On commence par couper les communications entre la saline et la mer en bouchant la varaigne; ensuite on vide l'eau des cobiers dans la vasière à l'aide de couffins, puis on nettoie comme il faut ces cobiers; on racle la vase que l'eau a déposée avec le rateau *iẓâṛṛfọ b˘ẓẓâṛṛâf* et on la colle sur les parois des talus, puis on rectifie l'alignement des bassins. Cela fait, on vide l'eau des cristallisoirs dans les fosses et de là dans les cobiers, puis on cure ces cristallisoirs. Les fosses sont utiles à cause de la différence de niveau existant entre les deux séries de bassins; elles constituent une sorte de degré. Pour faire ce travail, les saliniers entrent nu-pieds dans l'eau, retroussent leurs djellabas, et se servent des couffins en palmier nain.

Il ne reste plus qu'à laisser au soleil le soin de faire évaporer l'eau. L'eau commence à se saturer *˘lma iṭîb* dans les cobiers et même dans la vasière; au mois d'août, au commencement de la canicule *ṣmâim*, on fait passer l'eau dans les cristallisoirs en perçant un trou dans la cloison et on remplit de nouveau les cobiers et la vasière en ménageant les *bŏqqâṛạṭ* et en ouvrant la varaigne.

L'eau se sature de sel dans les cristallisoirs; puis le sel se cristallise *lm˘lḥa ṭăqâd*. Quand un bassin est recouvert d'une couche de sel épaisse, qu'il est *maᵓqọd*, les saliniers raclent le sel et en font de petits tas, des mulons, « *iᵓdṛṛmoh* » dans le bassin lui-même, l'eau continuant à y séjourner. Ils placent le sel dans des couffins d'alfa, le rincent dans l'eau du bassin puis le déposent dans la *gdᵓa* où il ne tarde pas à sécher.

On en fait un grand tas sur lequel on imprime des traces conventionelles avec le manche d'un outil afin qu'on s'aperçoive des vols toujours possibles.

§ 128. — Le sel ainsi recueilli s'appelle le sel de la canicule : « *m˘lḥa ṣmaimîịa* »; on opère de nouveau une fois ou deux au maximum, jusqu'à l'automne en amenant de l'eau de mer fraîche *ma bḍâṛ*. Le sel est très blanc. On l'enlève dans des chouaris d'âne, la nuit, pour éviter la poussière et les accidents de la rue. On l'apporte en ville près de l'ancien marché aux grains où on le vend après l'avoir pilé avec un pilon de bois.

Le propriétaire de la saline ne s'occupe pas lui-même de l'exploitation : il la confie à un maître-salinier qui perçoit la moitié des revenus et se charge de payer les ouvriers à la journée.

En somme les salines de Rabat sont d'un dispositif simple quoique ingénieux et le travail des saliniers est peu compliqué; elles donnent néanmoins un rendement suffisant qui explique leur nombre et leur importance.

§ 129. — Les salines de Salé se trouvent loin de la ville dans un terrain alluvial argileux en face de celles de Rabat. Leur installation est plus rudimentaire encore. L'eau de mer arrive par un canal dans une sorte de vasière *s˘ḇḇân* qui n'a pas de forme déterminée; elle commence à s'y saturer; puis on la jette dans des cristallisoirs plus élevés, également sans forme déterminée, où elle se salifie. Quand on a retiré le sel, l'eau en excès est reversée dans la vasière par une brèche qu'on fait dans le cristallisoir. Malgré cette installation rudimentaire, les salines de Salé produisent autant que celles de Rabat parce qu'elles sont mieux exposées au soleil *mšᵋmm˘s*. Cependant, entre Bab-el-Mellah et Bab-Fès, on a installé une saline semblable à celles de Rabat, très grande et d'un travail soigné.

On trouvera dans les Archives Marocaines, t. V, p. 276, une étude de M. René Leclerc sur les salines de Tanger. Elles sont plus compliquées que celles de Rabat sans être cependant comparables à celles de France.

CHAPITRE III

L'OUED BOU-REGREG DANS SA PARTIE FLUVIALE

§ 130. — Si l'on ne considérait comme partie fluviale du Bou-Regreg que celle où l'eau n'est pas saumâtre, elle serait sans importance, car la salure dûe à l'eau de mer se manifeste très loin en amont.

Nous ne considérons dans ce chapitre que la partie de la rivière qui est remontée par les bateliers, en retranchant celle déjà décrite où le port se trouve installé.

§ 131. — L'oued est appelé aujourd'hui du nom de Bou-Regreg usité depuis le XIII[e] siècle (1) à l'exclusion de tout autre. Ibn Kahldoun l'écrit بو رجراج sans doute parce que l'écriture arabe ne peut représenter le son *g*. El-Marrakchi, dans son histoire des Almohades, ainsi qu'Edressi orthographient également بورجراج. Le nom berbère de l'oued était *asif urgraẓ* arabisé facilement en *bu rgrâg*. L'arabe dialectal, en effet, réduit à deux ou trois syllabes les mots étrangers ou classiques qui en ont davantage, d'où suppression de *asif* remplacé par son équivalent *ụâd* ; d'autre part, si le *u* de *urgraẓ* était labialisé si peu que ce fût, il a donné un *b* arabe ; enfin le *ẓ* s'est assimilé totalement au *g* qui le précède ?

On a voulu faire remonter l'étymologie de *rgrâg* à un mot berbère qui signifie « gravier ». Il faudrait plutôt supposer que ce fleuve, comme beaucoup d'autres, porte le nom d'une tribu installée autrefois sur ses rives. Remarquons d'ailleurs que le mot Rgrâga sert à désigner chez Edrissi (2) une tribu des Maçmouda. Une tribu du Sud marocain porte encore ce nom (3). Il se peut que des Rgrâga aient séjourné plus ou moins longtemps sur les rives du fleuve.

L'oued Bou Regreg a été appelé aussi *Oued erroummâne*, « le fleuve des grenadiers », par plus d'un auteur, El-Marrakchi par exemple, ou encore Oued Ismir, par Fazari, Edrissi et El-Marrakkchi (4), ou encore, Oued Sala, « la rivière de Salé », par Ibn-Hauqal et El-Bekri. Toutes ces appellations sont inconnues aujourd'hui. Le maghzen conserve la dénomination de وادي العدوتين.

§ 132. — Dans l'oued, les indigènes distinguent la rive de Rabat ˘*lədua d˘ṛṛbâṭ* et la rive de Salé ˘*lədụa dslá*. Chaque rive est constituée par une alternance de parties basses « *Kis* » et de falaises « *ḥâfa* ». Le long des falaises la rivière est profonde, le courant y est fort « *lma mẓouụẹṛ*. Sur les plages, au contraire, il se forme des contre-courants.

(1) Cf. *Le Maroc dans les premières années du XVI[e] siècle*, p. 213.

(2) Cf. p. 72.

(3) *En tribu*, p. 360. On trouve dans la région de Sefrou une source appelée « Aïn-Regrâg ».

(4) Entre Ceuta et Tétouan il existe aussi un Oued Ismir (*His. des Almohades*, p. 198. Edrissi, p. 72. El Bekrip. 106. *Istiqça* t. II p. 218 de la Trad. t. IV p. 215 l. 21 du texte. Un petit affluent de l'oued a conservé le nom d'Ismir, v. infra.

Le cours de l'oued fait de nombreuses boucles appelées *bọ́lṭa*. Le sommet de chaque boucle est dit *ṛâṣ ˇlbọ́lṭa*, les extrémités se dénomment *qắnṭ*.

Le point où les collines se rapprochent et où cesse la plaine alluviale est appelée « *qâᵌ luâd* = le fond de la rivière ». La rive gauche est souvent à pic, la rive droite, au contraire, est longtemps plate : aussi remarquerons-nous que les points de repère des indigènes dont la liste suit sont presque tous sur la rive gauche.

§ 133. — En remontant l'oued, on trouve les boucles suivantes : en face des salines de Rabat, celle du petit bassin *suîrˇz̧*, à gauche, et celle de *suisîia* qui tire son nom d'un jardin ayant appartenu au caïd *suîsi*, à droite. Vient ensuite le « *z̧bél lbiâḍa* = la montagne de la blancheur », ainsi nommée à cause de la glaise grise qui apparaît à sa surface, toujours à droite. On franchit la boucle du petit palmier *nḫáila*, puis celle de la ferme de Nino, ancien agent consulaire de France *ˇssâs* (1) *dninõ*. La boucle de *ismîr* tire son nom d'une source et du ruisseau qui en coule, sur la gauche en remontant. Rappelons que « Ismir » fut un des noms de l'oued. On trouve encore à droite *lḫállâq* et le jardin de *z̧ˇbdîia* (2) qui ont donné leur nom à deux boucles. On arriv ainsi à « *ˇlmˇṣṛáᵌˇlkbîr* = le grand gué » après avoir dépassée l'île et le gué de *murz̧ân* (corail). C'est là que passaient autrefois les sultans pour franchir l'oued plutôt que d'utiliser les barques des gens de Rabat et Salé. On voit ensuite, « *ᵌauinṭˇddhĕb* = la petite source d'or », sur la gauche ; plus loin et à droite, se dresse le « *Kâf* = le rocher », percé de cavernes curieuses, au pied duquel se trouve le confluent de l'oued *ˇlᵌakrâš*. Au-delà, c'est « la falaise des oliviers = *Kâf ˇz̧z̧îṭun* » à droite, puis le rocher appelé « *ˇṭṭúrki* = le turc » faisant face à « *laᵌṛộṣa* = la fiancée », autre rocher qui est à gauche ; l'imagination des bateliers a voulu voir deux figures humaines dans ces rochers ; puis ce sont : « le jardin potager = *ṭabḥîrṭ* », une plage à gauche également, « la pierre du registre = *ḥáz̧rˇṭ ˇz̧z̧mâm* », la hutte = *nnuuâla* », où s'abritent les pêcheurs d'aloses, et le *ᵌâqâˇl* ;

(1) Le mot « sâs » est très couramment employé pour désigner une propriété rurale. Syn *ᵌaz̧îb*.

(2) Les jardins sont désignés par le nom du propriétaire qui les a créés ; ils sont donc désignés par un ethnique féminin.

après avoir dépassé les deux gués de *m˘ṣṛâᵌ˘ṛṛqîba* et *m˘ṣṛâᵌ ɛaîn lḥâuli* (la source du mouton), on atteint le confluent, *ṛâṣ˘ lmgṛân* formé par deux rivières qui tirent leur nom de tribus qu'elles traversent, *uâd shûl* à gauche et *uad ˘ẓẓâᵌẹṛ* à droite en remontant.

§ 134. — Cette partie de l'oued que nous venons de décrire est fréquentée par des bateliers ; elle est, malgré des gués nombreux, d'une navigabilité à peu près constante. Les bateliers doivent cependant tenir compte de la marée pour pouvoir passer les gués et pour n'avoir pas à lutter contre le courant. Quelquefois, après de fortes pluies, il se produit une crue : « *ṭhôuuod lḥámla* (˘*ssîla*), disent les bateliers ; la crue descend ». Le courant est alors assez fort pour empêcher la navigation dans l'oued.

§ 135. — Autrefois, comme aujourd'hui, les bateliers allaient chercher jusqu'au confluent du charbon, du bois, des roseaux qui provenaient de chez les Zaers. Le voyage n'était pas sans danger car les riverains ne se privaient pas de piller aux bateliers tout ce qu'ils avaient. Aussi, pour ne pas exciter l'envie, les bateliers se revêtaient d'une mauvaise djella rapiécée et cachaient jusqu'à leur pain. C'est aussi dans cette partie du fleuve que les pêcheurs d'alose tendent leurs filets, aujourd'hui en toute sécurité, autrefois après avoir payé assez cher aux farouches zaers une protection bien précaire (1).

§ 136. — L'oued Bou-Regreg dans toute son étendue n'est pas régi administrativement comme les autres fleuves du Maroc. Chaque année le Maghzen met en adjudication le monopole du passage et de la pêche dans les biefs des différentes rivières. Le Bou-Regreg, lui, est Habous, comme nous le verrons plus loin, mais seulement en ce qui concerne la pêche des aloses.

Quant au passage, il est libre : tout le monde a le droit de transporter des voyageurs d'une rive à l'autre. Les bateliers expliquent cette faveur par le fait que, la barre étant souvent mauvaise, les mariniers, pour vivre, doivent pouvoir exercer un métier qui ressemble au leur, pendant les périodes de chômage. C'est ce que les Sultans ont bien compris, sans doute, car le régime administratif du Bou-Regreg est caractérisé par la grande liberté laissée aux riverains d'exploiter les ressources du fleuve.

1) V. *infra* : la pêche aux aloses §§ 262 sqq.

§ 137. — Une fête nautique sur l'oued. La *ša‘bâna*. — On retrouve chez les indigènes du Maroc quelque chose de notre carnaval considéré en tant que jour de liesse précèdant le carême. Le dernier jour du mois de Chaaban, c'est-à-dire la veille du premier jour de carême, on fait à Rabat une partie de plaisir générale. Les femmes vont par groupes dans les différents jardins qui entourent la ville et là, bavardent, chantent avec ou sans accompagnement, boivent du thé, mangent de la viande. Les hommes vont s'amuser sur l'oued et dans les jardins qui en bordent la rive gauche. De bonne heure, le matin, ils font descendre dans les barques qu'ils ont retenues, des tapis, des provisions, les ustensiles nécessaires à la cuisine et à la confection du thé. Au fur et à mesure que les gens arrivent, les barques se garnissent, chacun retrouve ses compagnons; on installe un tapis au fond de la barque, on s'y assied à moins qu'on ne prenne les plats-bords comme sièges; au milieu règnent un samovar et un plateau de cuivre sur lequel des verres coloriés et dorés sont placés en rond autour d'une théière. Quand une barque a son chargement, elle se détache et remonte l'oued : les canots se suivent ainsi en une longue théorie. On chante, on parle, on déclame des vers ; les instruments de musique sont aussi de la partie. On arrive ainsi dans les différents jardins qui bordent la rivière dans les environs de Chella ; on débarque tout à terre et on s'installe : pendant que les uns chantent et devisent, les autres préparent la nourriture. Le déjeûner a lieu vers dix heures ; il interrompt un moment les chants ; à trois heures ou trois heures et demie, on fait un second repas. Après quoi, on rembarque.

La nourriture, le grand air et, faut-il le dire, le vin que quelques jeunes gens ont apporté sans aucun respect pour Chella et pour le jeûne qui va commencer, font leur effet. Sur les barques qui descendent l'oued par groupes, l'un récite une *qaṣîḍa* (1) l'autre une *gṛîḥa* (2) ou une *s̆rrâba* (3) ; il en est qui ont des violons, des mandolines. On arrive ainsi à Rabat au crépuscule, on débarque tout et on rentre chez soi.

Depuis l'arrivée des Français, les indigènes de Rabat ont

(1) Pièce de vers en arabe régulier ou en melhoun.

(2) Pièce de vers en melhoun; *gĕṛṛâḥ* = chanteur, poète en melhoun. A rapprocher de فرح « exciter, animer » de فريحة « génie, talent, verbe ». Cf. Dozy, supplément aux dictionnaires sub فرح.

(3) Chanson en melhoun avec refrain et accompagnement de chœurs.

supprimé cette fête spontanément. Ce n'est d'ailleurs pas la seule cérémonie publique à laquelle ils aient renoncé depuis notre installation au Maroc.

§ 138. — UNE PARTIE DE PLAISIR SUR L'OUED AU PRINTEMPS. — Avant l'arrivée des Français, les gens de Rabat, en temps ordinaire, ne sortaient guère des remparts, et ne remontaient jamais l'oued au delà de la *sụisîạ*. Les terribles Zaers ne laissaient passer personne sans danger. Cependant, au printemps, à l'époque de la pêche des aloses, la navigation était un peu plus sûre, grâce aux *k^{u}ssạ̈i* (1) ou protecteurs choisis chez les tribus riveraines, et payés par les habous. Les gens les plus riches de Rabat en profitaient pour aller faire une partie de campagne de plusieurs jours sur l'oued.

Ils s'entendaient au préalable et préparaient des tentes des tapis, des provisions; puis ils louaient quelques barques. Ils partaient en chantant et en jouant de leurs instruments, ce qu'on ne manque jamais de faire quand on navigue sur la rivière. Nos fêtards arrivaient à la *nuụâla* « hutte » des pêcheurs d'aloses et dressaient leurs tentes de toile non loin de là.

La partie de plaisir durait à peu près une semaine. On commençait par se mettre en relation avec le raïs des pêcheurs d'aloses en lui donnant un ou plusieurs pains de sucre, des bougies, du thé, etc. De temps en temps on l'invitait à déjeûner. En retour, le raïs ne se faisait pas faute d'envoyer des aloses toutes fraîches ou rôties à la broche de la façon suivante : le poisson est découpé en tranches qu'on passe par une tige de bois et qu'on rôtit en plein air : c'est un mets très estimé. Entre les repas, les promeneurs allaient visiter la campagne ou se divertissaient sur la plage de *ṭabḥîrṭ* en voyant ramener le poisson dans les filets. Le dernier jour, on faisait une grande fête gastronomique et musicale à laquelle le raïs prenait part; il donnait quelques poissons à chaque convive. La fête terminée, on remontait en barque et on revenait à Rabat heureux et triomphant d'être allé si loin en amont sur l'oued.

(1) Voir *infra* IIIe partie : la pêche des aloses §§ 262 sqq.

CHAPITRE IV

LE PORT DE RABAT-SALÉ

A. — Le port.

§ 139. — LE PORT NATUREL. — La seule raison géographique qui a fait un port de Rabat-Salé est l'existence de la partie maritime de l'oued, bras de mer profond, à l'abri de la tempête, où les navires sont en sécurité, sauf toutefois quand il se produit un raz-de-marée.

Cependant de nombreux inconvénients naturels diminuent considérablement l'avantage qu'offre toujours à l'installation d'un port l'embouchure d'un fleuve. La barre, dûe à un haut-fond de sable, rend l'entrée en rivière difficile pour les bateaux de faible tonnage, impossible pour les autres. Cet état de choses a été signalé depuis longtemps. Au XII[e] siècle, l'auteur du Kitab-el-Istibçar note que « l'entrée et la sortie de la rivière présentent beaucoup de risques à cause des difficultés du chenal; c'est ce que savent bien les marins expérimentés » (1). Dès que l'océan est agité, les navires de toute espèce doivent rester dans la darse, largement ouverte, où ils ne sont guère à l'abri.

D'autre part, l'oued lui-même s'ensable de plus en plus et il arrive fréquemment qu'un navire s'échoue en pleine rivière.

Enfin, le débarquement des marchandises et des passagers ne peut se faire que dans l'oued et non sur la côte.

De ce fait le port de Rabat comprend deux parties : la rade *mârṣa* ou *ṭérṣia* = ancrage, et l'oued, séparés par la barre souvent infranchissable. Le rôle des mariniers consiste à relier ces deux parties du port.

§ 140. — AMÉNAGEMENT DU PORT. — Qu'ont fait les indigènes pour améliorer les avantages naturels du port? Peu de choses.

Les gens de Rabat-Salé n'ont rien tenté pour faciliter l'entrée en rivière ou le déchargement des marchandises. Trop occupés des intérêts particuliers de l'importante et turbulente corporation des barcassiers, ils ont négligé de parti pris ceux du com-

(1) P. 53.

merce. Aussi n'existait-il, lors de notre arrivée, ni phare *fnâṛ* ni bouée, ni quais, ni grue *bûẓi*, encore moins de warf ou de môle ou de bassin à flot. D'ailleurs les indigènes n'ont jamais eu la moindre connaissance de l'architecture maritime.

Tous les perfectionnements qu'ils apportèrent à la disposition naturelle du port servaient simplement au débarquement des marchandises dont vivaient les barcassiers, et non à l'accostage des navires qui aurait diminué leurs profits.

Les indigènes avaient placé de-ci de-là quelques boucles ou organeaux d'amarrage, mais le plus communément, les barcasses étaient amarrées comme aujourd'hui à un *mṛâbṭ* ou chaîne reliant un rocher de la rive à un corps mort (1). Quant aux barques, elles sont encore munies d'une pierre assez lourde *ḥẓîra dˇ lbẹrr* reliée à l'avant par une corde *sîlga* : il suffit de lancer cette pierre sur la plage pour que la barque reste immobile. On se sert aussi de petits corps morts *ṭamadoṛa* quand le canot doit rester amarré assez longtemps.

Le seul travail important que les indigènes avaient fait était l'abri aux barcasses, le « petit port *mṛîṣa* » près de la douane, se terminant par un plan incliné.

§ 141. — Depuis notre arrivée, des travaux importants ont rendu le port de Rabat méconnaissable à qui l'a vu en 1912. Nous avons d'abord fait une sorte de warf *lmûn dˇ lᵊûd* perpendiculaire à la rive, en face de Bab-el-Bahar. Il servait à l'embarquement des voyageurs traversant l'oued pour aller à Salé. L'établissement des quais a amené la suppression de ce warf. Toute la rive de Rabat a été garnie de vastes quais; une route longe l'oued depuis la douane jusqu'à Sidi Makhlouf; des grues se trouvent tout le long de ces quais. Enfin nous avons relié les deux villes de Rabat et Salé par un bac à vapeur qui rend d'immenses services. Auparavant, voyageurs et marchandises ne pouvaient employer que les barques pour la traversée de l'oued; ce mode de transport existe toujours (2).

§ 142. — Les auteurs arabes signalent qu'un pont fut construit au XIIᵉ siècle de notre ère entre Rabat et Salé. « Pour franchir

(1) V. §§ 117, 121 et 315.

(2) Le passage des oueds au Maroc se fait souvent à l'aide de radeaux flottant sur quatre outres gonflées d'air *mᵊáddịa*; cf. Marrakech, p. 114, et *infra* § 333.

la rivière il y a un pont formé de vingt-trois bateaux sur lesquels sont placées des traverses de bois; par-dessus sont fixés transversalement des planches et un pavage solide que les sabots du cheval ne peuvent entamer. A marée haute, la mer s'élève et les barques peuvent passer sur la chaussée recouverte par l'eau, mais les grands bateaux doivent jeter l'ancre plus bas (1) ».

Dans l'histoire des Almohades, on trouve aussi ce passage : « Au moment de la construction de Rabat, on bâtit sur le Bou-Ragreg un pont de bois et de pierre qu'on employait lors des basses eaux, tandis que lorsqu'elles étaient hautes on passait la rivière en barque (2) ».

Il en fut probablement de ce pont comme de toutes les constructions arabes du Maroc : un homme de génie le fit construire, mais lorsque le premier raz-de-marée l'eût endommagé, nul ne songea à le réparer ou à le remplacer. Ce manque de persévérance et de soins explique l'état de délabrement dans lequel se trouvent des monuments fort beaux datant à peine du XIVe siècle.

Si les indigènes ont peu fait pour profiter des avantages naturels que leur offrait l'embouchure du Bou-Regreg, ils n'ont absolument rien fait pour en supprimer ou pour en atténuer les inconvénients. Aucun dragage n'a été opéré, aucune jetée n'a été construite pour annuler la barre.

Nos ingénieurs prétendent qu'un double épi prolongeant les rives jusqu'à l'endroit où le fond existe suffira pour supprimer le danger de la barre.

§ 143. CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES. — Les conséquences de cet état de choses pour le commerce sont importantes : les navires, obligés de stationner dans la rade jusqu'à ce que le beau temps permette aux barcasses de venir les décharger, étaient obligés de demander un fret énorme; ceux qui se risquaient à entrer en rivière n'étaient pas sûr d'en sortir quand ils le voulaient et demandaient aussi des sommes élevées pour le transport des marchandises. Ajoutons que les barcassiers, par intérêt, et les Rbatis, par haine des chrétiens, ne songeaient qu'à tenir les bateaux en rade, et nous aurons fait comprendre qu'avant notre arrivée rien ne sollicitait l'activité commerciale

(1) *Istibçar*, p. 53.
(2) *Histoire des Almohades*, p. 308.

dans le port de Rabat. Actuellement encore, le trafic de Rabat est considérablement gêné à cause des inconvénients naturels signalés et auxquels nous n'avons pas complètement paré.

B. — Exploitation du port.

§ 144. ADMINISTRATION GÉNÉRALE. — Il a existé autrefois des règlements maritimes قوانين البحر auxquels il est fait allusion dans « le Maroc de 1631 à 1812 » (1). Puis ces règlements d'ordre général ont disparu et lors de notre installation au Maroc nous n'avons pu trouver que des coutumes plus ou moins disparates que notre organisation a fortement entamées.

Les deux grands personnages du port étaient le *râịṣ ˇlmâṛṣa* ou capitaine du port et le *ʿạmîn ˇddiụâna*, le receveur de la douane, nommés tous deux par le Sultan, le premier s'occupant des mariniers et des navires, l'autre des commerçants et des droits à percevoir sur la marchandise.

§ 145. PILOTAGE. — Le service du pilotage était des plus rudimentaires. Un mât à signaux, planté près de l'abri aux barcasses, servait à indiquer à l'aide d'un pavillon si la barre était praticable ou non. Nous verrons au chapitre de la navigation (§ 331) comment, sans sortir de l'oued, le capitaine du port, avec un petit drapeau, indiquait aux navires s'ils devaient mettre la barre à babord, ou à tribord pour s'engager dans le chenal et s'y maintenir.

§ 146. SANTÉ. — *Sạnîda*. Il n'y avait pas de médecin du port. La première barcasse qui se rendait à bord du navire en rade remportait les colis-postaux *kȯlibọ́ṣt*, les papiers du bord *lbatínta* et la déclaration du capitaine qu'aucune maladie épidémique ne régnait parmi l'équipage ou les passagers. Les fonctionnaires de la douane vérifiaient les papiers et, si le navire était en règle *mṣȯ̇ffi*, lui permettaient de débarquer ses marchandises.

§ 147. ACONAGE. (2) — L'aconage jadis, comme encore d'aujour

(1) P. 96 du texte arabe, p. 176 de la traduction.
(2) Cf. *Archives marocaines*, t. VII, p. 380.

d'hui, absorbait la plus grande partie de l'activité du port. C'était surtout lui qui faisait vivre la population maritime des deux villes. Le service de l'aconage, étant une source de revenus, était fait par le Maghzen, car c'est un principe administratif du Maroc que tous les revenus des rivières et des ports appartiennent au Maghzen. Cependant les revenus de l'aconage de Rabat et de Larache, par faveur spéciale, étaient intégralement répartis entre les barcassiers.

Le matériel se composait de six mahonnes seulement, auxquelles ont avait ajouté tout récemment deux remorqueurs *ṛmộk*. Les équipages de ces remorqueurs étaient musulmans; on les payait au mois et ils ne faisaient pas partie de la corporation des mariniers. Depuis, le nombre des barcasses et des remorqueurs a été considérablement augmenté. Le matériel de l'aconage est toujours construit ou acheté par le Maghzen et lui appartient.

§ 148. — La corporation des barcassiers.

1° *Les mariniers.* — Le personnel de l'aconage se groupait et se groupe encore dans la corporation des barcassiers *baḥriịa*. Ceux-ci se distinguent physiquement et moralement de leurs compatriotes terriens. Ils sont hâlés, nerveux et robustes; ils s'habillent d'une façon un peu spéciale : ils sont les seuls à porter la ceinture de laine *kŭrẓîịa* (1). Quand le Sultan voulait faire une promenade sur l'oued dans son canot impérial, il faisait choisir quelques marins expérimentés et leur donnait une tenue complète composée d'une chemise, d'un pantalon, d'un gilet *bdáᵊịa* (2) et d'une veste assez longue appelée *mᵘnṭâl* (3) ou *kabbộṭ* (4). Chaque vêtement était d'une couleur différente et échéait à tel ou tel marinier au petit bonheur *kúllao ṣụịṛtẹ*; mais le rouge était la couleur préférée. En même temps que ce vêtement, quelques pièces de monnaie étaient distribuées aux barcassiers, c'était la *ṣadaqa* du Sultan. Les mariniers ont pour

(1) Sur ce mot cf. Fischer, *Hieb und stichwaffen*, p. 226 note 2.

(2) Sur ce mot cf. Dozy, *Dictionnaire détaillé des noms de vêtements chez les Arabes*.

(3) Sur ce mot cf. Simonet « Glosario » p. 334.

(4) Cf. Marçais « Texte de Tanger » p. 446. Ricard et Bel « Travail de la laine « à Tlemcen », p. 342.

principe de ne pas travailler à jeun. La nourriture qui leur convient les jours de travail se compose de viande, de graisse, de semoule. Les légumes, disent-ils, leur sont nuisibles parce qu'ils augmentent la sécrétion de la bile. Le vin est recommandable. Un matelot ne pense pas désobéir à sa religion en buvant de l'alcool car il soutient que c'est sa profession qui l'exige.

Moralement, les marins indigènes se distinguent par leur caractère énergique, indépendant, souvent violent. Tout le monde, y compris les employés français de l'aconage, s'accorde à déclarer que les bahariyas ne sont pas commodes. De fait, ils ont été, sous les sultans, fort peu maniables : dès qu'il se croyaient lésés, dès qu'ils supposaient qu'un commerçant ne payait pas tous les droits ou que le *ṛâiṣ ˇlmâṛṣa* « mangeait leur dû = *iakul diâlhum* », ils se mettaient en grève et se groupaient autour du mât à signaux : c'était leur façon d'invoquer la protection du Sultan représenté concrètement par le mât qu'il avait fait édifié. Les fonctionnaires de la douane devaient immédiatement entrer en pourparlers avec les barcassiers; plus d'une fois le pacha dut intervenir car si satisfaction n'était pas donnée aux marins, l'aconage cessait. Les marins en grève *ibqâu mẓaugîn* se rendaient au marabout de Sidi el-Hadj Abd-Allah el-Yabouri. Ils étendaient des tapis, se procuraient du thé du sucre de la viande, et faisaient ripaille. Les agents commerciaux essayaient de les amadouer en leur envoyant du sucre et du thé. Le pacha était bien obligé d'arranger l'affaire au gré des barcassiers.

Une manifestation de cette indépendance de caractère s'est produite lors de notre prise de possession du service du port : plusieurs mariniers, et des meilleurs, ont abandonné leur emploi sous des prétextes divers. Cet incident se rattache d'ailleurs à une autre particularité des barcassiers : ils ont l'esprit de clocher très prononcé. Ils n'admettent pas qu'un étranger, même musulman, même marocain, viennent les commander s'il n'a été intégré dans la corporation par un long séjour. Lorsque nous installâmes à Rabat un *ṛâiṣ ˇlmâṛṣa* que nous amenions avec nous de Casablanca, les barcassiers le supportèrent difficilement au début, quelques-uns se querellèrent avec lui et cessèrent de faire partie des équipages. D'ailleurs, l'histoire ou pour mieux dire la tradition et la légende, expliquent cette xénophobie : Rabat a presque toujours été indépendant en fait tout comme Salé. Les gens du peuple et les lettrés racontent

avec plaisir les hauts faits de certains raïs qui se signalèrent beaucoup plus par leur lutte contre les sultans et contre les autres musulmans que par la guerre sainte (1).

Enfin les barcassiers sont fiers de leur état, et tous ceux qui les connaissent trouvent cette fierté légitime. Les mariniers, en effet, sont adroits et courageux, très experts dans un métier rendu difficile par la barre.

Terminons le portrait de ces braves gens en disant qu'ils ont le verbe haut et profèrent à tous propos des serments solennels qu'ils sont bien en peine de tenir. Au reste, bons musulmans d'intention et très païens en pratique comme d'ailleurs la grande majorité des populations maritimes quelles qu'elles soient.

§ 149 — 2° *Organisation de la corporation* (2). Lorsqu'on parle de groupements corporatifs indigènes, on est tenté, bien à tort, d'établir entre eux et nos corporations du Moyen-Age ou nos syndicats actuels des rapports d'anologie si ce n'est de similitude.

Rappelons-nous tout d'abord que les corporations de l'époque antérieure à la Révolution présentaient une assez riche variété d'organisations, et que le modèle type donné par nos manuels d'histoire n'existait pas partout : il se peut que la corporation des barcassiers ait une organisation analogue à celle de telle ou telle corporation française; nous laissons aux spécialistes le soin de faire les rapprochements possibles; nous nous bornerons à décrire la corporation des mariniers de Rabat-Salé en signalant en outre que des syndicats de pêcheurs arabes ont existé à l'Albuféra de Valence au moment de la domination musulmane (3). La corporation des barcassiers réunit obligatoirement tous les mariniers. L'aconage n'est pas libre, il est monopolisé par le Maghzen, comme nous l'avons vu plus haut, et c'est ce Maghzen qui groupe ses employés. D'ailleurs il possède le matériel et pour cette raison c'est lui qui préside à l'organisation du personnel.

Ce personnel est dirigé par le *ṛâiṣ ˇlmâṛṣa* ou « capitaine du

(1) Voir l'histoire du raïs el Mâaté, § 365.
(2) Sidi el-Hadj Abd-Allah el-Yabouri est le patron de la corporation.
(3) Cf. *Pêches maritimes*, par Sabin Berthelot, p. 394.

port » nommé par dahir impérial et choisi parmi les marins les plus expérimentés du port. Il semble, d'après les récits populaires, qu'à l'époque où l'autorité des sultans était précaire, les raïs furent élus ou plutôt s'imposèrent par leur audace et leur violence avec l'assentissement tacite des autres marins; il leur est arrivé même de gouverner la ville. Le Raîs el Marsa est le grand maître du port : il autorise l'entrée et la sortie des navires, règle les tours des barcasses pour le déchargement des bateaux, agrée les barcassiers, fixe la composition des équipages : en un mot, rien ne se fait du service de l'aconage sans son ordre ou sans son assentiment. Il est maintenant doublé d'un maître de port français.

Il est aidé d'un lieutenant *ḫlîfa,* nommé par le sultan, qui le supplée au besoin. Il choisit un intendant *kar̥akži* (1) et un secrétaire *kâṭib* généralement le *ḫlîfa* devient Rais el Marsa quand la place est vacante.

Il y a autant de *r̥âi̥ṣ ˇlqâr̥ˇb* = « patron de barcasse » qu'il y a de mahonnes mais chaque raïs n'a pas sa mahonne en propre : il prend le commandement de la barcasse qui se trouve prête quand son tour arrive. Les patrons de barcasse sont désignés par le capitaine du port.

La nomination de *r̥âi̥ṣ ˇlmâr̥ṣa* ou de *ḫlîfa* ou de *r̥âi̥ṣˇlqâr̥ˇb* donnait lieu à une fête qu'on pourrait classer dans les rites de passages. Le nouveau promu, afin de conserver sa place longtemps, devait offrir à toute la corporation une nuit de réjouissance. Il commençait par faire une visite pieuse aux saints du littoral et plaçait sur leurs tombeaux des bougies et de l'huile. Il faisait aussi une visite pieuse, une *ẓi̥âra,* au canot impérial comme à un marabout. Partout, sur son passage, il distribuait les aumônes. Ce pèlerinage local accompli, les marins se rendaient au tombeau de Sidi el Hadj Abd-Allah el Yabouri, récitaient la Fatiha pour appeler les bénédictions de Dieu sur le nouveau rais, puis le félicitaient. Alors la musique commençait et la fête durait jusqu'au lendemain. Ces genres de fêtes ne sont pas très variées : la musique mise à part, les réjouissances que s'offrent les indigènes, cultivés ou non, con-

(1) Mercier, *Archives marocaines*, t. VII, p. 387, spécifie que le karrakji étai l'intendant des portefaix.

sistent dans la satisfaction plus ou moins naturelle des deux grands instincts animaux : la conservation de l'individu et celle de l'espèce.

Les matelots ne sont pas groupés en équipages : les treize premiers d'entre eux qu'on trouve forment, avec un mousse, l'équipage de la barcasse qui doit partir. La barcasse n'est donc pas, comme elle le serait chez nous, une sorte de personne qu'on connaît, à qui on donne un nom ; elle est anonyme comme une charrette (1).

Pour être barcassier, il faut être admis par le capitaine du port après un examen uniquement pratique. Le candidat, une fois admis, est inscrit sur la liste des mariniers du port. C'est ce en quoi consiste l'inscription maritime.

Quand un jeune homme se destine à la profession de marin « *˘lḥáq ᵊalîh ˘lmâṛṣa* = le port le prend ». il doit commencer par être mousse « *m˘ṭᵊállĕm* = apprenti » et ne touche qu'un quart de paye. Son premier travail consiste à enfoncer les tolets, lorsque la mahonne est en marche, avec une pièce de bois longue d'une coudée appelée *mṭôla*,

Les marins de Salé étaient en nombre égal à celui des marins de Rabat, mais le raïs résidait à Rabat, dont il était originaire la plupart du temps. Dans la période qui précéda notre arrivée, les gens de Rabat avaient pris tout à fait l'ascendant sur ceux de Salé. Ces derniers n'étaient considérés que comme les auxiliaires des autres (2).

L'histoire de la corporation des barcassiers est difficile à établir car les documents sont rares. A l'époque où la course commença, au XVIIᵉ siècle, les équipages se formèrent sans être l'objet des soins du Sultan : il n'était pas question alors d'aconage. Plus tard, lorsque le Maghzen s'aperçut que la course était une source de profits, il voulut prélever sa part (3), ce qui lui causa de nombreux ennuis. Ensuite, il fit procéder lui-même à la course et commença à inscrire les marins sur des

(1) A Casablanca, au contraire, chaque barcasse avait son équipage.

(2) Mercier in *Archives marocaines*, t. VII, p. 384, dit que les deux-tiers des marins étaient de Rabat et un tiers seulement de Salé. Autrefois les Salétins ont été tout ensemble des marins et des charpentiers de marine. Il semble qu'avant le protectorat, Rabat fournissait surtout des marins et Salé des constructeurs.

(5) Il réclamait le dixième. La loi lui donnait droit au cinquième.

états spéciaux; il désignait ceux qui devaient former ces équipages. C'était en somme le principe de l'inscription maritime de Colbert établie dans le même but : avoir des marins à la disposition du gouvernement pour équiper les navires de guerre. Lorsque les puissances européennes purent se faire respecter et que des traités de plus en plus nombreux lièrent les sultans, ceux-ci firent cesser la course qui s'éteignait d'elle-même faute de matériel, et la marine marocaine disparut rapidement. Le commerce reprit plus intense et les sultans récupérèrent dans l'aconage par la douane les profits qu'ils devaient autrefois à la course. On peut aussi supposer que l'aconage, exploité par le Maghzen, existait même au temps des corsaires, ne fût-ce que pour le déchargement des navires des nations amies ou privilégiées en vertu d'un traité.

Notre installation au Maroc n'a pas amené la suppression de la corporation des barcassiers. Nous n'avons fait qu'ajouter quelques pilotes bretons et nous avons augmenté le nombre des équipages de remorqueurs. Le Raïs el Marsa, doublé maintenant d'un officier de la marine française, n'est plus le personnage important qu'il était autrefois; il est certain que la présence d'éléments français, très supérieurs en activité et en savoir, masque celle des mariniers indigènes; ceux-ci en sont quelque peu offusqués; d'autre part, les équipages des remorqueurs, en simplifiant le travail, mettent au second plan la virtuosité des rameurs : de plus en plus la barcasse devient un chaland et le barcassier un débardeur. Par ailleurs, l'activité du port ne laisse plus aux mariniers indigènes les loisirs qui s'accordaient avec leur dignité; ils sont obligés de travailler beaucoup et sans cesse, ils ne connaissent plus le temps où l'on venait les supplier de décharger un navire : payés régulièrement comme des employés, ils n'ont plus que le droit d'obéir. Enfin leur nombre a quelque peu augmenté et des étrangers musulmans sont venus s'ajouter à eux en même temps que nous. Aussi la corporation a-t-elle déjà perdu, malgré le maintien des formes extérieures, le caractère pittoresque qu'elle avait autrefois. Quand le port sera d'un accès plus facile, quand seulement les remorqueurs seront plus nombreux, les barcassiers nerveux qui se raidissent à leurs bancs en tirant sur la longue rame auront cessé d'exister et seront remplacés par des employés d'aconage, quelque chose comme des hommes d'équipe sans caractère.

§ 150. — *3° Le travail de l'aconage.* Les barcassiers ne pouvaient travailler que par les beaux jours, c'est à-dire, les bonnes années, un jour sur deux. Par intérêt, ils exagéraient le plus possible la difficulté du passage de la barre afin que les bateaux restassent au large; ils exploitaient ainsi les représentants de commerce et se donnaient de l'importance. Quand ils avaient travaillé assez pour avoir quelque argent devant eux, ils se faisaient prier pour se mettre à l'ouvrage, et les agents des maisons de commerce *ukîl* étaient obligés de leur promettre des suppléments à la taxe obligatoire pour faire décharger des navires. Cet état d'esprit est commun à tous les indigènes et n'est pas une des moindres causes de leur décadence.

En principe, c'était le Raïs el Marsa qui déclarait si la barre permettait ou non l'aconage, et nul ne pouvait contraindre les bateliers à travailler quand le capitaine du port avait décrété que la barre était impossible à franchir sans danger. Néanmoins, quand un bateau était en rade depuis longtemps, qu'il ne lui manquait qu'une barcasse pour achever son débarquement ou qu'il apportait une marchandise manquant sur la place, l'agent commercial qui s'occupait du navire sollicitait un patron de mahonne de se rendre à bord malgré le mauvais temps et promettait un *ṛẹgâlo* c'est-à-dire une belle gratification. Il payait en outre les taxes réglementaires *ḥáqq ˘ss˘lʕa*; le total de ces sommes était partagé entre les gens de la barcasse et l'état-major du port de la façon suivante : chaque marin recevait une part, le patron une part un quart ainsi que l'intendant, le capitaine du port deux parts et son lieutenant une part et demie

La pratique du régalo s'était vite étendue. Les marins avaient pris l'habitude de ne faire que deux voyages par jour du port à la rade *bǫ́ṛdo = bịâḥi*; ils avaient alors rempli tous leurs devoirs *dậru lụạžibậṭ*. Si le capitaine du navire ne voulait pas passer une nuit de plus en rade alors qu'une barcasse pouvait achever son déchargement en un seul voyage, *ma ibật ši ʕdála qâṛ˘b*, il hissait des signaux *bnâdẹr* ou faisait fonctionner la sirène *idzǫ́ụǫg* pour prévenir le représentant de la compagnie à terre. Celui-ci répondait par un signal, car les mandataires avaient un mât sur le haut de la dune, puis il allait trouver l'intendant qui engageait un équipage à achever le déchargement du navire *iṣâffio lbâbor* moyennant un régalo.

Le jour de l'aïd-kebir on ne travaillait pas dans certains ports

du littoral marocain, à Casablanca par exemple. Mais à Rabat, Mazagan, Larache où l'aconage ne rapportait pas grand'chose, où la barre est si souvent mauvaise, on faisait ce jour-là au moins un voyage par barcasse pour décharger les navires.

Nous avons vu plus haut que les barcassiers se mettaient facilement en grève et refusaient de travailler dès qu'ils se croyaient lésés.

Un règlement existait pour fixer le nombre de mahonnes à attribuer à chaque navire en rade. Selon que le temps passé en rade était plus ou moins long, le nombre de mahonnes qui travaillaient au déchargement était plus ou moins grand. Si trois bateaux par exemple étaient en rade, on envoyait au premier tour trois mahonnes à celui qui était en vue de Rabat depuis le plus long temps, *mûl ˇṭṭọrno* = celui du tour, deux à celui qui était venu ensuite, et une au dernier arrivé. Au deuxième tour, chaque navire avait deux barcasses. On continuait ainsi jusqu'à ce qu'un navire eût terminé son séjour en rade, et l'on prenait de nouvelles dispositions. La première mahonne qui abordait le navire ramenait les colis-postaux, les papiers sanitaires et le connaissement des marchandises *pọlîsa* qui étaient remis aux fonctionnaires de la douane.

L'équipage de chaque mahonne devait fournir, sur ses treize hommes, huit aides qui retiraient la marchandise des cales *iụụ̈ṣqo mˇ lᵊánbaṛ* pendant que les cinq autres l'arrimaient dans la barcasse (1). Au moment où la mahonne s'éloignait, le capitaine du bord donnait deux attestations, l'une *risibo dˇ lḥˇ ddâma* concernant le travail des mariniers, l'autre *risibo dˇ ssˊ lᵊa* qui énumérait les marchandises remises au patron de la barcasse.

§ 151. — 4° *Les taxes d'aconage.* Les taxes d'aconage étaient multiples et variées : elles ne formaient pas, comme maintenant, une redevance unique, proportionnelle au poids ou au volume de la marchandise : les unes s'appliquaient au nombre de barcasses employées, les autres au travail des barcassiers, d'autres à la nature des marchandises. Nous allons les énumérer sans toutefois affirmer que la liste en soit complète.

1° Le doit d'ancrage ou d'entrée dans la rade ou dans l'oued

(1) Voir *infra*, manœuvre de la barcasse, § 323.

appelé *möḫṭâf* = ancre, s'élevait à quatre ou cinq réaux (1) selon le tonnage du navire.

2° Un réal par barcasse pour la coopération des mariniers au déchargement des marchandises.

3° Deux réaux par navire à payer par le représentant commercial à terte, sorte de pourboire.

4° *ˇlkuds* c'est-à-dire deux réaux par tonnes *ṭönn* de marchandises d'une façon générale, ou un guirch (2) par sac de sucre ou caisse de thé ; deux billiouns (3) par caisse de bougies, etc. Pour les grosses balles de sucre, on payait deux réaux. Pour la ferraille, il y avait un autre prix. En principe les taxes de l'aconage, basées sur la nature des marchandises transportées étaient variables ; il appartenait au raïs et à l'agent commercial de débattre les prix et de s'accorder.

5° Il y avait aussi le droit de remorquer *mádda* variable suivant le tonnage.

6° Quant aux passagers *pasaẓîr*, ils devaient s'arranger avec les marins pour être débarqués avec leurs bagages : *ṣnáḍˇq* = malles, *malẹṭáṭ* = valises, *lfûfaṭ* = petits bagages de main ou *sḥâḥar* = bagages des pèlerins (4).

§ 152. — 5° *Rétribution des barcassiers et revenus du Maghzen.* Dans tous les ports, sauf Larache et Rabat, le Maghzen percevait un tiers des revenus de l'aconage et retenait de quoi payer les réparations du matériel. De même, il percevait un droit sur le passage des oueds. A Rabat, un régime administratif spécial existait en faveur des marins et des bateliers. Le maghzen ne prélevait rien sur le passage de l'oued ni sur les revenus de l'aconage : il abandonnait ses droits au gens du port ; bien mieux, il entretenait le matériel de ses deniers. Comment s'expliquer cette faveur faite à Rabat Salé ? Il est évident tout d'abord que les revenus de l'aconage n'étaient pas considérables à cause des inconvénients naturels du port et le maghzen pouvait en les

(1) Le réal vaut cinq pesetas, environ cinq francs.

(2) Pièce de 0PH25. Sur ce mot cf. Douté, « Un texte arabe en dialecte oranais » (mémoires de la société de linguistique 1903) p. 360 note 90.

(3) Pièce de 0PH50 v. « *Textes de Tanger* » de W. Marçais, p. 237.

(4) Cf. Mas. Latrie Introd. p. 191. Le service de l'aconage au XIVᵉ siècle dans tout ce Moghreb ressemblait fort à celui que nous venons de décrire.

abandonnant être généreux à bon compte. Les marins expliquent que leur métier était trop peu lucratif pour que le Sultan osât amoindrir leurs ressources. Il se peut en effet que Rabat et Salé ayant joui longtemps d'une indépendance presque totale, les sultans n'aient pas osé toucher aux bénéfices de marins turbulants qui formaient les meilleurs équipages de corsaires. Enfin, il semble que l'oued Bou Regreg ait été, on ne sait trop pourquoi, l'objet de la faveur des sultans, ou tout au moins d'un sultan, Moulay Ismaël. Nous verrons à propos des aloses, que ce prince constitua en habous les revenus de la pêche de ce poisson dans l'oued pour les mosquées de Rabat et Salé : il n'a pas constitué en habous les revenus de l'aconage parce que ceux-ci n'existaient pas sans doute, mais il semble qu'il ait fait abandon de tous ses droits sur l'oued. Une légende, que nous rapportons plus bas, toujours à propos des aloses, explique ce fait : une belle jeune fille de Rabat ayant été demandée en mariage par un prince, imposa cette condition que l'oued serait habousé (1) en faveur des marins, des pêcheurs et des artilleurs. Il est regrettable que les documents historiques arabes manquent et surtout que le maghzen n'ait pas conservé d'archives ; nous y aurions peut-être trouvé l'explication du régime de faveur dont jouissent les barcassiers.

Les revenus de l'aconage étaient partagés par le karakji entre les marins, après le départ de chaque navire, de la façon suivante :

Le capitaine du port touchait deux parts *žuž ˇppuạ́i*,
Son lieutenant, une part trois quarts *žuž ˇppuạ́i ˇllạ̀rˇb* (2),
L'intendant, une part un quart,
Chaque patron de mahonne, une part et demie,
Chaque marin, une part,
Chaque mousse, selon son ancienneté ou son habileté, trois-quarts, demie ou quart de part.

En outre, le capitaine du port touchait du Maghzen une mensualité fixe de 30 réaux et son lieutenaut une mensualité de 15 réaux.

(1) Ce néologisme est devenu nécessaire dans la langue administrative du Protectorat.

(2) Pour غيرربع Cf. *Textes de Tanger* sub ربع p. 308.

On infligeait des retenues sur la paye à ceux qui arrivaient en retard au travail ou qui travaillaient mal = *ma ši fạr̆s* = *báḥri apẹ́ppos* ; à Casablanca on était plus énergique, on les suspendait = *iᵊállqọḥạm*.

§ 153. — 6° *Conclusion sur le service de l'aconage. Nos réformes.* — De ce qui précède, on conclut que le service de l'aconage avait une organisation complète quoique imparfaite. Le plus grand reproche qu'on pouvait lui faire était sa cherté dûe à la longueur du temps employé au déchargement du navire. Toutes les exigences et toutes les fantaisies des barcassiers rendaient le fret très onéreux et ainsi les hommes ajoutaient aux difficultés naturelles du port pour rendre le commerce à peu près impossible. Semblables à tous leurs compatriotes, les marins imprévoyants cherchaient à tirer le plus de bénéfice possible des rares navires qui jetaient l'ancre dans la rade au lieu de faciliter l'aconage et d'attirer beaucoup de bateaux.

Notre administration a mis fin à tous ces abus. Les barcassiers au nombre de sept raïs, sept adjoints, cent cinquante marins et dix mousses, sont payés régulièrement ; ils touchent, les raïs un demi réal par un jour, et les marins une peseta et demie ; ils ont en outre un réal par voyage. Ils doivent se présenter au port chaque matin et être disponibles à toute réquisition. D'autre part, le travail est commandé par le directeur du service du port. Ainsi les barcassiers n'ont plus le droit de laisser les navires rouler de longs jours sur la rade et de se faire payer des régalos. Cette seule réforme a suffit pour faire disparaître l'esprit frondeur et indépendant de la corporation.

Le commerce a également trouvé son compte dans notre nouvelle organisation : d'abord un grand nombre de navires a pu entrer en rivière ; on s'est aperçu que si la barre était difficile à franchir, du moins elle ne l'était pas autant que les barcassiers voulaient le faire croire ; puis les commerçants n'ont plus eu à payer qu'une taxe unique bien moins élevée que ce qu'ils étaient obligés de verser autrefois.

A cette transformation du service de l'aconage, les barcassiers eux-mêmes ont gagné : ils ont leur subsistance assurée en tout temps et n'ont plus à endurer sans ressources de longues périodes de chômage. Mais ils ne sont plus les maîtres dans leur port et n'ont plus la satisfaction de voir les agents commerciaux

passer par leurs fourches caudines; ils ne sont plus au premier plan, leur importance a diminué, ils ne sont que les simples employés d'une administration anonyme.

§ 154. DES PORTEFAIX. — Les barcassiers apportaient la marchandise à quai; là, les portefaix *ḥămmạla* changeaient les colis et les portaient dans les docks ou dans les entrepôts particuliers. Ils étaient organisés en corporation, ayant à leur tête un syndic *lạmin* et un intendant *kạrạkẓi*. Les représentants de commerce devaient leur remettre une somme égale à la moitié de celle qu'ils donnaient aux marins, Les revenus étaient partagés entre les portefaix à raison d'une part par porteur seul et deux parts par porteur muni d'une bête de somme. Cette corporation était très pauvre et passait de longs jours de chômage sur la place de la marine *lmûqˇf* en attendant qu'un navire fût déchargé. On disait en plaisantant aux portefaix : « *mûl lmûqˇf ụâqˇf* = celui qui est sur la place stationne » c'est-à-dire « celui qui attend du travail ne s'enrichit pas ». Le Maghzen ne prélevait rien sur les revenus des portefaix.

§ 155. LA DOUANE (1). — La douane était une source importante de revenus pour le Maghzen ou tout au moins pour ses fonctionnaires. Elle était installée à Rabat dans un local assez exigu qui existe encore avec la même destination. Tout près se trouvait, comme aujourd'hui, le magasin ou dock *lˇhri*.

§ 156. — 1° *Les employés*. Les employés de la douane comprenaient des *umâna* c'est-à-dire des percepteurs et des *ụâṛdịạṭ* c'est-à-dire des préposés. Les oumana (2), comme tous leurs collègues du Maghzen, étaient des concussionnaires avérés. C'était devenu une habitude non blâmable que de dilapider les deniers publics : voler le Maghzen n'est pas voler, disait-on, aussi bien chez les fonctionnaires que dans le peuple; la morale courante à l'usage des peuples n'est qu'une question d'habitude : ce que tout le monde fait devient moral; aussi, actuellement

(1) L'institution de la douane date du Khalife Omar. C'était au début un bureau chargé de tenir les comptes des sommes perçues et du butin et de les partager entre les soldats. *Prolégomènes*, II, p. 19.

(2) Cf. Mercier in *Archives marocaines*, t. VII, p. 377, personnel des oumana.

encore, considère-t-on chez les marocains que les rapines des fonctionnaires étaient choses vénielles; on regarde un amin intègre comme un homme extraordinaire. Il faut entendre, à Fès, les conversations des gens qui sont ou qui furent dans les administrations d'Etat : « Un tel dit-on, détient le record de la concussion ; en huit mois il réalisa une fortune de plusieurs centaines de mille francs, personne ne put en faire autant. » Et tout le monde de rire de bon cœur. L'amin en question restitua le quart environ de ce qu'il avait volé, moyennement quoi il conserva sa place. Aussi les gros appointements fixes qu'on donne actuellement aux umana de la douane leur paraissent-ils très insuffisants. Un ex-gestionnaire de la douane chérifienne nous déclarait un jour : « Il est impossible de travailler avec les Français : ils vous demandent les mêmes justifications pour dix centimes que pour cent mille francs; c'est inconcevable ». On se doute bien que des fonctionnaires semblables obligeaient les commerçants à leur verser de grosses sommes à titre de cadeau : la douane venait s'ajouter à l'aconage et aux difficultés naturelles du port pour rendre le commerce plus difficile.

Les préposés étaient de simples gardiens qui stationnaient le long de l'oued pour empêcher la contrebande *lkontrabándo*. Un poste existait à la *mdóura*, à l'entrée du port, et un autre à Bab-el-Bahar (1). Leur service était d'autant plus facile à assurer qu'il était impossible matériellement de débarquer des marchandises ailleurs qu'en face de la douane; en outre, les voies d'accès du port se réduisaient à deux étroites ruelles faciles à surveiller.

§ 157. 2° *Tarifs douaniers.* — Dans les ports marocains, toute marchandise devait payer 10 o/o ad valorem *ᵊdšsar* de droits de douane. Cette dîme existait dans les ports du Maroc depuis le moyen âge (2). Nous savons qu'à la frontière d'Algérie les droits étaient moins élevés. Une exception était faite pour l'alcool et la viande de porc : le trésor d'un gouvernement chérifien, pensait-on, ne devait pas avoir de ressources provenant d'objets de consommation illicite. Aussi l'alcool et les liqueurs

(1) Voir description de l'oued § 117 sqq.

(2) Voir *infra* aperçu historique du port de Rabat-Salé. Cf. aussi Mas-Latrie sur le régime des douanes au Moyen-Age, p. 186 sqq. de l'Introduction.

de toute espèce n'étaient pas chers dans les ports ni même dans l'intérieur du pays, et les marocains ne se privaient guère de les consommer en grande quantité; ceux qui ont vécu au Maroc avant le Protectorat ou peu après son installation ont pu se rendre compte du penchant pour l'alcool qu'ont les hommes et les femmes de toute race de ce pays.

Il nous a été impossible de remanier un tarif douanier qui couvre les emprunts du gouvernement marocain et qui sert de base à des traités de commerce avec des puissances européennes. Trop de nations sont diversement intéressées au maintien de ce tarif. Le pays en subit les conséquences, ce qui, évidemment, n'augmente pas ses ressources et l'empêche de s'acquitter de ses dettes. Nous avons donc maintenu les droits anciens en nous efforçant d'augmenter les revenus de la douane par une sage et honnête administration. Nous avons également mis des droits sur l'alcool, plus dans l'intérêt de la population que dans celui des finances du pays.

Les inconvénients d'un tarif frappant uniformément toutes les marchandises sont faciles à deviner : le moindre est de rendre très chers les objets importés et l'on sait s'ils sont nombreux. Tout le monde souhaite que ce système douanier, qui se comprenait au temps où les chérifs ne voulaient avoir que le moins de relations possible avec les chrétiens, disparaisse rapidement pour faire place à un régime en rapport avec les conditions actuelles du pays : la dette du Maroc n'en sera que plus vite allégée.

Quand la marchandise était débarquée, le commerçant devait en montrer les échantillons *mᵘíšṭṛa* à la douane. Il pouvait payer les droits en nature en donnant le dixième de sa marchandise *ᶾašâṛo mˇn ᶾḍino.*

§ 158. 3° *Utilisation des revenus de la douane.* — Le Maghzen n'avait pas une administration centrale des finances : chaque organisme local percevant des fonds était obligé de satisfaire à certaines dépenses également locales; le surplus était envoyé au Sultan. Il n'y avait jamais de déficit car si les dépenses à faire étaient supérieures aux revenus, très diminués par les malversations des fonctionnaires, on ne les faisait pas. C'est ce système qui est la cause de l'état de délabrement dans lequel on trouve les monuments publics anciens.

Chaque recette de douane avait à couvrir certaines dépenses; celle de Rabat devait, comme les autres, payer l'état-major de la corporation des barcassiers, entretenir et augmenter le matériel de l'aconage, en un mot solder tous les frais relatifs au port. A l'occasion du lancement d'une barcasse, la douane payait un bon repas aux charpentiers et fournissait le mouton à égorger rituellement (1). Elle devait aussi entretenir le matériel de l'artillerie et les portes des remparts.

En fait la douane était une grasse prébende pour les oumana; elle payait les gens qu'elle devait payer parce qu'il ne pouvait en être autrement; quant au matériel de l'aconage, elle l'entretenait tout juste pour l'empêcher de disparaître; le matériel de l'artillerie n'existait plus.

Naturellement, nous avons fait perdre à l'administration de la douane ce caractère d'un pittoresque choquant. Les revenus de la douane sont versés dans la caisse du Trésor; les oumana s'occupent uniquement de percevoir les droits réglementaires et non de subvenir à des dépenses étrangères à leur service.

Les bateliers.

§ 159. 1° *La corporation* (2). — Il nous reste encore à parler des bateliers *flaikîia* pour terminer la description du port.

Ce sont eux qui donnent à l'oued son animation, car de tout temps, nombreux ont été les passants qui demandaient à franchir la rivière. Nous avons vu plus haut qu'un bac à vapeur à été installé et rend de grands services surtout aux véhicules. La corporation des bateliers n'en existe pas moins toujours quoique affaiblie. Elle a vu le bac emporté par un raz-de-marée; elle espère bien que cet accident se reproduira assez souvent et que, semblables aux indigènes, nous finirons par abandonner sans regret ce que nous avons créé; alors on sera tout heureux de retrouver les bateliers et leurs vieilles barques. Nous donnerons plus bas au chapitre des embarcations la description du matériel des bateliers (3). Ce qui nous intéresse le plus dans ce chapitre

(1) Voir *infra* constructions navales, § 354.

(2) Nous avons vu *supra* § 91, hagiographie, que Sidi Makhlouf est le patron des bateliers.

(3) § 309.

c'est l'organisation de leur corporation et l'exploitation du passage de l'oued.

La corporation réunissait obligatoirement tous les bateliers et avait à sa tête un amin pour Rabat et un autre pour Salé. C'était un principe excellent de police générale dans le Maroc que tous les artisans d'une même industrie fussent groupés sous la direc-

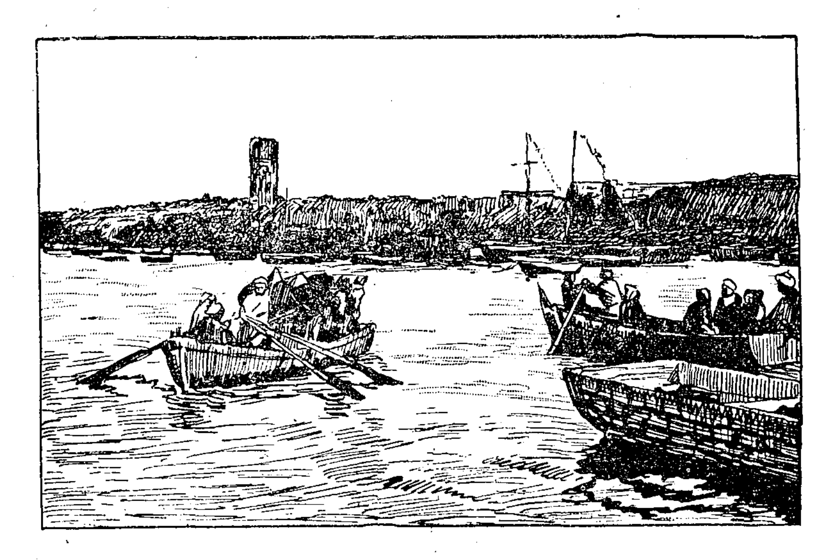


Fig. 20. — Traversée de l'oued en barque (d'après un cliché Schmitt).

tion d'un amin responsable chargé de trancher les litiges de la corporation et de faire appliquer les réglements. Sans doute, il n'avait aucun pouvoir coercitif, et des sanctions ne pouvaient émaner que du cadi ou du pacha, mais c'était lui qui provoquait ces sanctions et qui devait juger les différends en première instance.

On avait l'habitude d'appeler l'amin des bateliers « raïs » quoique ce titre ne fût dévolu qu'aux patrons de barcasses. Cette coutume s'explique par le fait que l'amin était souvent un ancien raïs.

Les bateliers étaient en général des barcassiers fatigués; mais tout le monde pouvait être batelier à condition d'avoir une barque en propriété ou en location, car l'organisation du travail ne considérait que le matériel et non le personnel.

Il existait, comme aujourd'hui encore, deux points de stationnement pour les embarcations à Rabat l'une *ˇṛṛâṣ* près de Bal-el-Bahar, servait pour les passagers sans bagages, l'autre *bin ḥăẓṛâin* servait pour les marchandises et les bêtes de somme (1).

§ 160. — 2° *Organisation du service de batellerie.* Les embarcations quelles qu'elles fussent s'alignaient, la dernière venue se

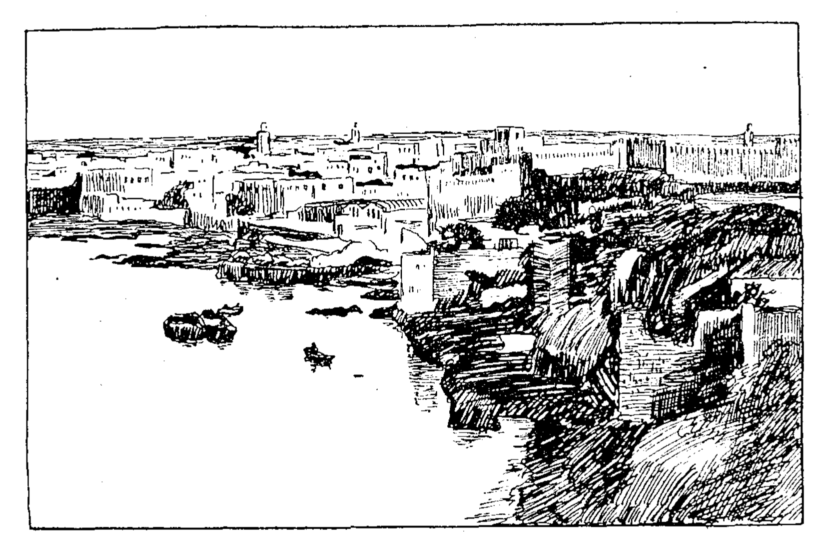


Fig. 21. — Les points d'embarquement à Rabat (d'après un cliché Schmitt).

plaçant tout à fait au bout; elles formaient ainsi le *ˇṛṛébg dˇṛṛbâṭ* et le *ˇṛṛébg dsla*, c'est-à-dire la ligne de Rabat et celle de Salé; elles prenaient l'une après l'autre *bˇnnûba* leur chargement, allaient à Salé et en revenant se replaçaient en queue. A Salé, la même organisation existait avec cette seule différence que, selon l'heure ou la marée, le point de débarquement variait : la rive de Salé est en effet sablonneuse et plate, tandis que celle de Rabat est rocheuse et profonde.

Pour les voyageurs, on fixait un maximum de douze personnes par barque : chaque canot attendait d'avoir ses douze passagers pour partir à moins que l'affluence ne fût par trop restreinte : il partait alors avec moins de monde. A chaque tour complet l'amin avait droit à la recette d'un voyage; c'est-à-dire que s'il y avait douze barques à travailler, l'amin percevait la

(1) Voir *supra*, description de l'oued, §§ 119-120-121.

recette d'un voyage sur douze. Le premier batelier qui partait le matin versait à l'amin ce qu'il avait perçu dans ce premier voyage; mais au retour au lieu de se placer en queue, il se replaçait en tête et repartait en emportant six voyageurs seulement : on le désignait alors par « *mûl sᵉṭṭa* = celui de six », après quoi il reprenait sa place en queue. Quand toutes les barques avaient fait chacune un voyage, le batelier qui se trouvait alors en tête faisait à son tour une traversée pour l'amin et l'on continuait ainsi jusqu'à la fin de la journée. Le prix du passage s'élevait à la modique somme de deux centimes *uẓhạin* (1).

Les chaloupes *ẓᵉmmâlịia* (chamelières) emportaient huit bœufs à raison d'un guirch et demi l'un, le prix du transport du huitième revenant à l'amin, — ou quatre chameaux à raison de deux biliouns (2) l'un avec trois ânes, à raison d'un guirch l'un, l'amin percevant le prix du transport d'un chameau — ou huit chevaux ou mulets, à raison d'un guirch et demi, le huitième de la recette revenant à l'amin, — ou onze ânes à raison d'un guirch par tête, l'amin percevant le prix du transport du onzième. Les moutons étaient transportés à raison de dix mitsquals (3) le cent, une barque achariya en prenant douze et une jemmaliya cinquante. Les prix ont varié quelquefois.

On devait payer pour le transport des marchandises selon le tarif d'un guirch et demi par charge d'homme *rᵉfdá*. L'amin aurait pu percevoir une part de la recette provenant des marchandises, mais de ce fait il aurait été responsable; aussi préférait-il renoncer à ses droits et laisser aux bateliers la charge d'indemniser les propriétaires des colis pour les dommages et les pertes qui pouvaient survenir.

Le propriétaire d'une barque pouvait ne pas la conduire lui-même et la confier à un batelier à qui il la louait. La location d'un canot s'élevait généralement à un réal par semaine, soit quatre à cinq francs.

§ 161. — 3° *Perfectionnements nouveaux*. C'était un spectacle

(1) Sur ce mot, cf. *Textes de Tanger*, p. 490 sub وجه.

(2) V. notes du paragraphe 151.

(3) Monnaie fictive valant 10 onces, environ 0 fr. 40. Cf. Alarcon, *Textos arabes en dialecto vulgar de Larache*, p. 160 sub مثقل.

plein de pittoresque que celui de l'embarquement des animaux : il fallait faire entrer les bêtes dans l'eau puis les faire sauter dans la barque et ces deux opérations ne se faisaient pas sans cris ni sans incidents.

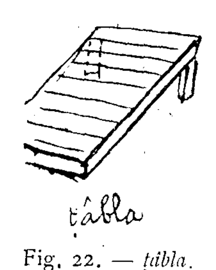


Fig. 22. — *ṭâbla*.

Dès l'arrivée de nos troupes, le génie militaire simplifia le passage de l'oued pour le service de la guerre en accouplant deux à deux de grandes barques qui supportaient un plancher. C'étaient des *mgrûna*; puis on établit des plans inclinés mobiles en bois *ṭâbla* qui servaient à accéder à la *mgrûna* sans se mouiller et sans faire entrer les bêtes dans l'eau. Enfin le bac à vapeur fut construit et depuis, les grandes chaloupes ne font que très peu de recettes.

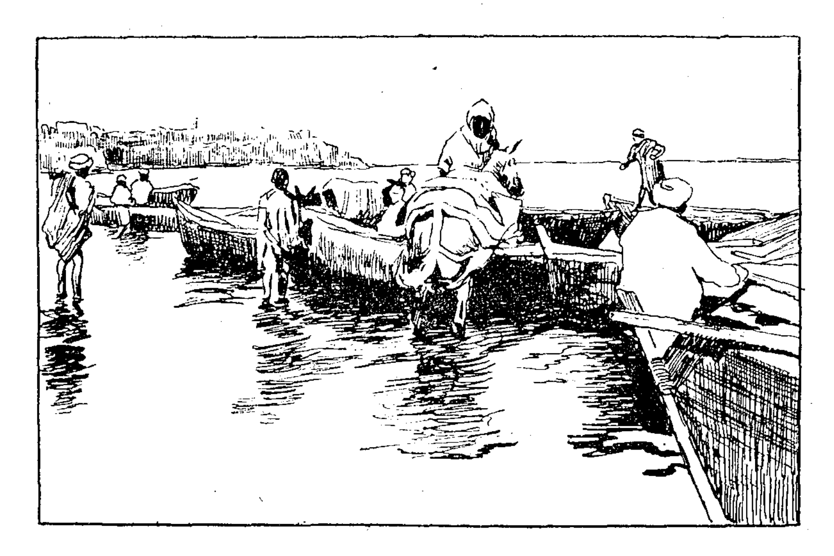


Fig. 23. — Embarquement sur une rive de l'oued (d'après un cliché Schmitt).

Le bac et un service de canots automobiles ont porté un coup mortel à la corporation des bateliers, car les indigènes marocains, fort peu conservateurs dédaignent les vieilles felouques de leurs coreligionnaires et apprécient hautement les avantages matériels immédiats de nos innovations. Lorsqu'un pont reliera les deux rives de l'oued, les canots et les chaloupes des bateliers

ne serviront plus qu'aux besoins du port et des navires et non aux passants.

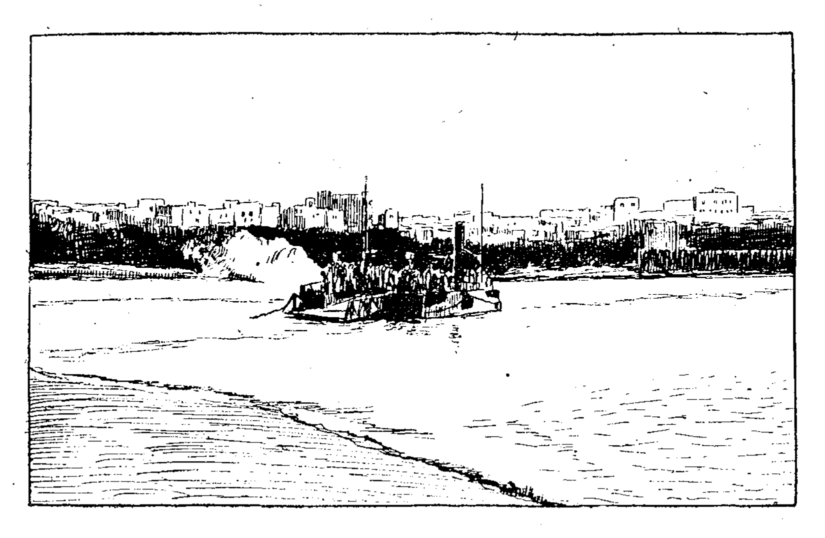


Fig. 24. — Le bac à vapeur (d'après un cliché Schmitt).

§ 162. — Conclusion sur l'exploitation du port.

Nous avons trouvé en arrivant à Rabat un port mal aménagé ou plutôt pas aménagé du tout, et des services organisés suffisants pour l'exploitation sommaire du port : mais le commerce était plutôt géné par ces organismes, et seul, l'intérêt particulier des employés du port était satisfait quoique mal compris. Nous avons voulu, en conservant les choses, changer radicalement leur esprit : nous leur avons enlevé l'âme, et l'ancien port pittoresque et incommode est bien mort. Il se mourait d'ailleurs depuis longtemps comme nous le verrons dans le chapitre d'histoire qui suit. Nous l'avons achevé. Le nouveau port avec ses quais, son bac, ses docks, ses remorqueurs, avec des navires plus nombreux à l'ancre en rivière ou en rade, avec les éléments européens des services et des équiqages, avec les pêcheurs espagnols ou napolitains ne ressemble en rien à l'ancien. Les indigènes insouciants et indolents passent au second plan, ils deviennent des auxiliaires plus ou moins éphémères, ils voient leur corporation se dissoudre, et, par la force des choses, ils deviennent ce que sont devenus les Algériens et les Tunisiens.

C. — Conditions géographiques du développement du port de Rabat-Salé.

§ 163. — Nous avons étudié jusqu'à présent le port de Rabat-Salé tel qu'il apparaît actuellement aux yeux de l'indigène. Pour parler plus exactement, c'est la vie maritime de l'indigène lui-même que nous avons essayé de décrire. Il est indispensable maintenant d'étudier les conditions géographiques dans lesquelles s'est développée cette vie maritime, d'envisager plus attentivement et plus objectivement le cadre de la civilisation thalassique de Rabat-Salé : l'aperçu historique que nous donnons plus loin n'en acquerra que plus de clarté, comme d'ailleurs les observations psychologiques que nous avons été amené à faire tout le long de notre ouvrage.

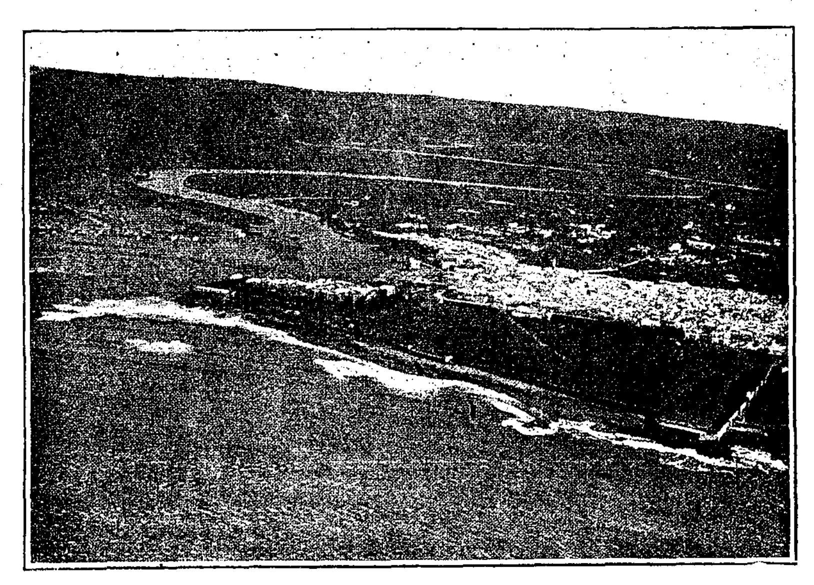


Fig. 25. — Rabat, vue du large en avion. Aspect de la plaine alluviale (*France-Maroc*).

§ 164. — I. Géographie physique du port de Rabat-Salé. — La géographie physique du port de Rabat-Salé est curieuse et originale par les actions et réactions réciproques du Bou-Regreg et de la mer. Le fleuve et l'océan ont combiné leurs efforts ou les ont fait alterner pour donner à ce havre sa forme et son régime particuliers.

§ 165. — a) *La Côte.* — La région de Rabat-Salé est indubitablement une plaine émergée ainsi que le prouve l'existence de sables et de galets assez loin dans l'intérieur des terres. C'est très improprement qu'on appelle « dune » la hauteur ˘*ləᵘlọ* sur laquelle s'étage le cimetière musulman de Rabat : cette élévation appartient au même système que le promontoire rocheux des Oudaya dont il est le prolongement. La côte de Rabat-Salé borde, dans l'ensemble, une plaine qui s'élève insensiblement vers l'intérieur. Malgré la coupure que forme l'estuaire du Bou-Regreg, la côte de Rabat-Salé présente par la nature de ses roches et par le modelé, une continuité absolue. Le promontoire des Oudaya dépasse légèrement le niveau moyen de la plaine, mais, sur la côte, avec ses falaises à pic, il constitue un accident géographique remarquable, ce qui lui a valu sa citadelle.

La côte de Rabat-Salé prolonge ses terrasses rocheuses assez loin sous la mer ; de ce fait, toutes les vagues, même le flot de la marée, déferlent avec force, provoquant un ressac toujours violent (cf. de Martonne, p. 286). Le ressac d'une part, et la nature rocheuse du littoral d'autre part rendent l'abordage de la côte complètement impossible par tous les temps. A l'embouchure du Bou-Regreg, le ressac se produit sur un banc de sable sous-marin (V. carte bathymétrique) et forme une barre difficile à franchir dont l'importance est augmentée par la marée (cf. de Martonne, p. 287).

La seule anfractuosité à signaler est l'embouchure du Bou-Regreg, qui s'étend de Salé à Rabat. Elle a été comblée en partie par une plage que la mer a formée entre Salé et Rabat et qui tend à obturer complètement l'embouchure du Bou-Regreg. Les dépôts de sable d'origine nettement marine se sont faits sur la rive fluviale de Salé à l'intérieur de l'estuaire jusqu'au niveau de la briqueterie (V. carte de Salé), puis ils se sont accumulés progressivement vers l'embouchure en prenant une orientation de plus en plus parallèle à la côte. L'axe des dépôts, d'abord perpendiculaire au rivage, a fait une conversion vers le littoral en prenant comme charnière la pointe de Salé. Actuellement, les sables s'accumulent en pointe perpendiculairement à la rive de Rabat sous le promontoire des Oudaya et tendent à rétrécir puis à fermer le chenal (V. carte bathymétrique).

La formation de la plage de Salé s'explique très naturellement par le modelé de la côte de la prédominance des vents d'Ouest.

Le courant de marée, violent comme dans tous les chenaux, a emporté les débris très loin dans l'intérieur. Les vagues, dont la direction générale est un peu oblique à celle de la plage actuelle, ont déposé dans l'anfractuosité que constitue l'embouchure du Bou-Regreg, les sables arrachés ailleurs (cf. de Martonne, p. 687). La rive de Rabat plus élevée, bordée par le fleuve de plus près, abritée du vent d'ouest par le promontoire des Oudaya n'a pas reçu d'alluvions marines et a conservé son modelé en falaises abrutptes (nous n'envisageons que l'embouchure proprement dite), de plus, sa forme concave lui a valu d'être constamment déblayée par le courant du fleuve.

Nous n'avons parlé que de la plage émergée, visible. En réalité, la plage se poursuit vers Rabat sous la mer, et ferme à peu près complètement l'embouchure du Bou-Regreg par un haut-fond qu'on appelle la barre tout comme le ressac qu'elle produit (v. carte bathymétrique). La marée et les vagues sont heureusement assez fortes pour écréter continuellement le cône de débris qui tend à boucher l'estuaire. En outre, le courant de la marée, qui en s'engageant dans l'estuaire acquiert une force remarquable, balaie les débris de toute sorte, empêche l'envasement des chenaux, les entretient, les crée après un raz-de-marée ou une crue malgré l'abondance des apports de sable ou de limon (cf. de Martonne, p. 291). Sans la force de la marée, l'estuaire du Bou-Regreg présenterait tous les caractères d'un delta et ne tarderait pas à se transformer en lagune. La barre, on le conçoit, est instable : selon l'amplitude de la marée, ou la force du vent, les chenaux s'obtruent ou se creusent davantage. Un sondage est obligatoire avant l'entrée de chaque navire.

Telle qu'elle est, la côte de Rabat est des plus difficiles. Elle ne se prête nullement à la navigation. Les navires qui parviennent à franchir la barre, dans un sens ou dans l'autre, ne peuvent jamais prévoir quand ils pourront de nouveau la franchir, soit pour quitter le port, soit pour y retourner. La nature a condamné Rabat à n'être qu'un havre de barre. On conçoit que les indigènes, qui ont toujours trouvé dans l'agriculture des ressources très suffisantes, n'aient point été attirés vers l'Océan dont tous les dangers de la côte les séparent.

§ 166. — *Le fleuve.* — Après avoir envisagé la côte, sa structure et l'action de l'Océan, il semble qu'on devrait aborder

l'étude de la plaine alluviale. Mais celle-ci a été formée à la fois par le fleuve et par la mer. Il est donc indispensable d'étudier le fleuve au préalable.

Dans sa partie purement fluviale, en amont de Rabat, il coule entre des falaises formant des méandres encaissés, beaucoup moins intéressants pour notre sujet que les méandres divagants du cours inférieur. Il transporte des matériaux relativement abondants pour son faible débit ordinaire.

Au printemps, et en hiver à la suite de fortes pluies, le Bou-Regreg a des crues très fortes : il arrache alors à ses rives des débris végétaux et minéraux considérables qu'il dépose dans son cours inférieur. Dans sa jeunesse, le Bou-Regreg a dû être un torrent au débit abondant, charriant un volume d'alluvions très important.

Nous allons voir maintenant de quelle façon les apports du fleuve ont contribué avec ceux de la mer à former la plaine alluviable qui s'étend depuis le point appelé le Kef (V. description du fleuve § 133) jusqu'à la mer.

§ 167. — c) *La plaine alluviable.* — Dans son ensemble, cette plaine est un grand triangle dont la base est la côte entre Rabat et Salé, le sommet, le point appelé le Kef et les côtés, au sud, le versant de Rabat le plus souvent à pic, au nord, celui de Salé plus doux, parfois étagé, plus souvent plat. (V. fig. 25. Rabat vu du large en avion). Le fleuve dans cet espace trace des méandres divagants dont nous avons donné plus haut (§ 133) la description.

Le courant du flot, se propageant en sens contraire de l'écoulement des eaux fluviables, ne produit pas de mascaret parce que la vitesse du fleuve est très inférieure à celle de la marée; mais la rencontre des eaux douces et des eaux marines a pour résultat de provoquer la précipitation des apports du fleuve et des apports de la marée. Le Bou-Regreg a colmaté ainsi sa vallée, et actuellement il présente des cônes de déjection des îlots qui se rattachent toujours à une rive par un gué (§ 133). Tous les débris sont progressivement convoyés d'étape en étape vers les points les plus bas et forment la plaine d'inondation où le fleuve se traîne en méandres nombreux (cf. de Martonne p. 435).

Les débris marins ne semblent pas remonter au-delà de la briqueterie de Salé (V. carte de Salé). Ils sont recouverts par

des alluvions du Bou-Regreg qui gagnent vers la mer. Tout le reste de la plaine est d'origine fluviable par la nature des alluvions; elle est très large sur la rive de Salé en amont et plus développée entre la Tour Hassan et Chella sur la rive de Rabat où elle forme la Merja.

Dans la plaine alluviale, le Bou-Regreg est important par la quantité de ses apports. Le volume de ses eaux, naturellement peu considérable, s'augmente, du fait de la marée, de l'eau de mer qui envahit l'embouchure et remonte très loin à l'intérieur (15 km. environ). Le fleuve, profond à la hauteur de Rabat, avec ses eaux constamment salées, fait penser à un golfe marin où les navires caboteurs peuvent jeter l'ancre et flotter même à marée basse.

Le thalweg du fleuve a changé souvent de direction, soit d'une façon lente et continue à cause de l'alluvionnement, soit brusquement à la faveur d'une crue exceptionnelle ou d'un raz de marée, ces deux phénomènes ayant ici des conséquences identiques. Comme le fait remarquer de Martonne (p. 441) « la migration des méandres doit avoir comme résultat, si elle se poursuit librement, la disparition complète les lobes convexes. La vallée, très élargie, devient une plaine alluviale où le fleuve décrit des méandres ne touchant au versant que par quelques points. Lorsqu'une rivière, parvenue à ce stade est appauvrie par des captures ou surchargée d'alluvions, il arrive qu'elle ne peut plus suivre la courbe des méandres et que le thalweg ne touche plus du tout le pied des versants. » C'est à peu près le cas du Bou-Regreg qui ne suit guère son versant sud qu'à l'embouchure même et reste presque toujours éloigné du versant nord.

On doit une mention spéciale à la partie de la plaine alluviale qu'on appelle « merja ». Très basse, les grandes crues et surtout les grandes marées d'équinoxe la submergent fréquemment. On se rend compte aisément qu'elle est de formation récente. La saqia de Hassan (V. carte de Rabat) par sa profondeur et sa direction peut être à bon droit considérée comme un ancien lit du fleuve, elle date de l'époque où la boucle du fleuve à cet endroit était symétrique de la boucle actuelle. De l'autre côté du fleuve, sur la rive de Salé, la saqia devait se poursuivre jusque sous les murs de la ville. Des chenaux naturels amènent encore de nos jours l'eau marine au nord de la porte du Mellah et y

alimentent une saline. On peut supposer qu'à une époque relativement récente, ainsi que le veut la tradition populaire (V. infra., *Histoire de Salé punique*) les petits navires pouvaient entrer dans Salé. Tout porte à croire que le premier arsenal construit par les Mérinides fut installé à l'intérieur des murs et que la grande porte non coudée du Mellah (V. fig. 27) était l'entrée de l'arsenal.

Les lois physiques de la formation des méandres expliquent que l'alluvionnement ait développé constamment le lobe convexe

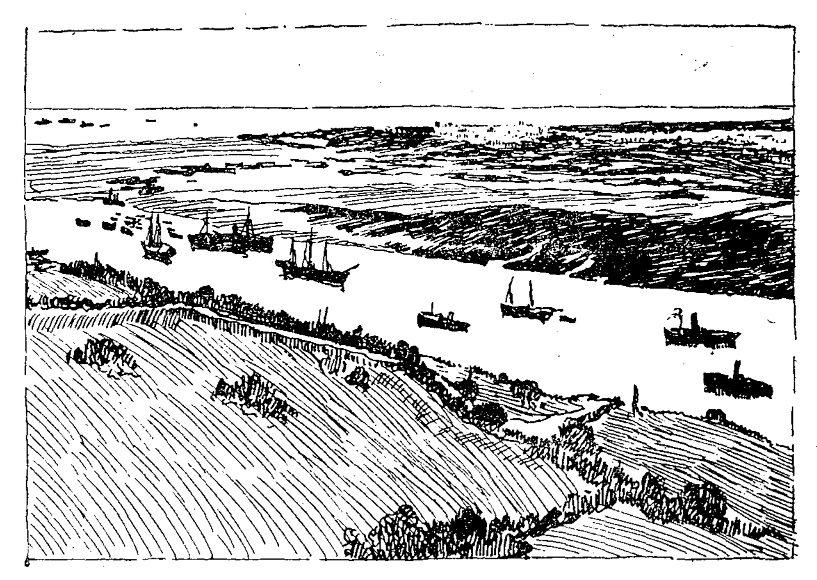


Fig. 26. — Vue du port fluvial en 1913 (d'après un cliché Schmitt).

que forme la merja. De ce fait, le fleuve alla butter contre les hauteurs qui dominent la briqueterie et, par un effet de mécanique naturel, se rabattit sur la rive concave de Rabat et en accentua la concavité. Par contre les dépôts s'accumulèrent en aval de la briqueterie vers Salé et isolèrent cette ville du fleuve, comme le sable l'isolait de l'embouchure proprement dite. Il se forma ainsi sur la rive de Salé et immédiatement en aval, une réplique de la merja.

L'alluvionnement de cette réplique fut accentué sans doute par les apports d'un oued très encaissé venu du plateau de Salé et qui est aujourd'hui complètement desséché. La plaine alluviale de Salé ressemble en effet à un delta. Mais nous sommes ici en pleine hypothèse.

§ 168. d) *Conclusion.* — Alluvionnement important, à la fois fluvial et marin, prédominance de la marée sont les caractéristiques physiques du port de Rabat-Salé.

L'alluvionnement marin a eu pour résultat de créer une barre qui rend l'accès du port difficile et précaire. Eu outre, il a séparé Salé du port par une plage incommode, sans cesse agrandie. L'alluvionnement fluvial a isolé Salé de la rivière. Ces deux phénomènes sont sans nul doute la cause de la déchéance maritimes de Salé, et, par contre-coup, de la prédominance de Rabat dont la rive s'est toujours maintenue profonde et proche de la ville.

La suppression de la barre est la question importante pour les ingénieurs chargés de l'aménagement du port. Ils comptent que le courant de marée sera assez fort pour draguer naturellement lui-même l'embouchure du fleuve. Deux épis partant de Rabat et de Salé, convenablement orientés et prolongés au-delà du haut-fond, protègeront la passe de l'ensablement et donneront plus de force au courant marin. Par ailleurs des dragages artificiels annuleront les apports fluviaux.

II. — Géographie humaine du port de Rabat-Salé.

§ 169. — Tel que la nature l'a fait, le port de Rabat-Salé est et a toujours été un hâvre de barre offrant les inconvénients inhérents à cet état; nous l'avons démontré dans les paragraphes qui précèdent. Cette infériorité physique explique en partie la destinée de Rabat-Salé; la situation géographique du port a été un deuxième facteur très important de son développement commercial.

En étudiant ces conditions, il faut admettre que, selon les époques, les perfectionnements apportés à la navigation, les découvertes de terres nouvelles, les changements d'orientation des routes maritimes..., l'importance des facteurs de la prospérité d'un port a varié beaucoup. Néanmoins, nous verrons qu'à peu près toutes les époques, Rabat-Salé s'est trouvé dans des conditions d'infériorité marquée.

§ 170. — Une embouchure de fleuve avec des méandres a presque toujours abrité un port dans l'Antiquité. Le Bou-Regreg n'y pouvait manquer avec ses plages fluviales favorables aux aterissages; bien mieux, la marée très sensible à l'intérieur du fleuve

permettait d'y pénétrer assez loin avec facilité et assurait aux marins la possibilité de remettre toujours leurs navires à flot sans effort. Si, actuellement, les ports ne s'abritent plus naturellement dans les embouchures des fleuves, du moins, pendant très longtemps, y ont-ils trouvé un avantage certain. La barre du Bou-Regreg n'a sans doute pas gêné considérablement les navires de l'Antiquité dont les dimensions ne dépassaient pas celles de la mahonne actuelle. La nécessité d'arriver et de partir à l'heure voulue ne s'imposait pas. En somme, l'embouchure du Bou-Regreg présentait plutôt des avantages physiques pour l'installation d'un port. Mais sa situation excentrique dans le monde ancien fut cause de son infériorité commerciale. En effet, toute l'activité maritime était concentrée dans la Méditerranée, surtout dans le bassin oriental riche en îles et en ports; toutes les races qui s'y rencontraient se connaissaient de longue date et avaient des intérêts commerciaux réciproques ou communs. Salé, ou pour mieux dire Chella, était, au contraire, pour les Anciens sur les confins de la terre habitée, sur le rivage de cette mer environnante que l'on craignait et dont Ovide raconte la création dans des termes révélateurs de l'inquiétude des Anciens :

Tum freda diffudit, rapidisque tumescere ventis
Jussit, et ambitae circumdare littora.

« Puis un dieu ordonna aux mers de se répandre, de s'enfler sous le souffle impétueux des vents et de former autour de la terre une ceinture de rivages. (*Métamorphoses*, livre I, ch. I) ».

Aussi, à part de rares exceptions comme le périple de Hannon, ne vit-on les navires de l'Antiquité dépasser Chella vers le Sud. Ce port était donc un des plus éloignés du centre de la vie civilisée. Les géographes signalent parfois comme une condition favorable pour un port d'être au terminus d'une grande ligne de navigation; mais les exemples qu'ils donnent, Marseille, Hambourg, ne le prouvent pas péremptoirement. Ces ports florissants, loin d'être des « terminus » sont des « têtes de lignes » avant tout; ils ne sont terminus que pour quelques autres grands ports étrangers et ce n'est pas cette qualité qui fait leur prospérité. Chella n'était qu'un terminus et non une tête de ligne, son commerce était conditionné par l'activité d'autres ports éloignés dans la Méditerrannée.

En outre, l'homme, facteur important de la prospérité d'une ville ou d'un port, se refusait à toute activité maritime; les

autochtones de Chella et de l'arrière pays vivaient dans un état de sauvagerie que tous les auteurs ont signalé; peu industrieux, ils n'offraient au commerce que des matières premières brutes ou peu travaillées.

Au moyen âge la situation excentrique de Salé fut à peu près identique et tout ce que nous venons de dire pour l'Antiquité pourrait se répéter pour l'époque médiévale. Cependant, le bassin occidental de la Méditerrannée voyait éclore sur ses rivages une civilisation maritime de plus en plus remarquable : Venise, Naples, Pise, Gênes, Marseille, Barcelone, Valence devenaient des ports importants. De ce fait, Salé se trouvait moins éloigné du centre commercial du monde désormais plus à l'Ouest. Néanmoins, Salé était toujours le terminus des lignes de navigation, ses habitants restaient passifs, son arrière-pays ne donnait pas en assez grande abondance des produits bruts ou manufacturés qui pussent alimenter un commerce très actif : Salé ne devenait pas une tête de ligne.

§ 171. — A l'époque moderne, au XVIIe siècle par exemple, pour prendre un terme précis, les conditions géographiques de Rabat-Salé changèrent considérablement. Les navigateurs s'élançaient alors sans hésitation vers le Sud, ramenant des cargaisons abondantes et variées : le grand commerce était en pleine période de développement; Rabat-Salé, cessant d'être un terminus, aurait pu devenir un port d'escale, comme Rotterdam de nos jours, et tirer de cette situation privilégiée des avantages notoires. Mais alors, la nature et l'homme contrarièrent les conditions géographiques devenues favorables : la barre, autrefois obstacle sans grande importance pour les petits navires de l'Antiquité et du Moyen-Age, devenait pour les lourds galions un obstacle souvent insurmontable, parfois dangereux. L'homme, au lieu de parer à cet inconvénient par son industrie, ne fût-ce qu'en organisant un service de batellerie, l'accentua en devenant pirate, en attaquant les bateaux, en pillant les marchandises. La barre, pour les corsaires, était une excellente défense contre les frégates ennemies, un facteur favorable. D'ailleurs, Tanger était mieux situé pour attirer les navires, pour servir d'escale ; il était placé au croisement des nouvelles routes commerciales maritimes. Rabat était trop près d'un port favorisé comme Tanger pour lui ravir une partie de son activité. Il est curieux de noter

que, même comme port de pirates, Salé ne dut son importance qu'à des circonstances historiques : Tétouan, Badis, Tanger, Larache, Méhédia (Mamoura), nids de corsaires, furent occupés ou bloqués successivement par les chrétiens, et Salé, devenu le seul et dernier refuge de la course, accrut sa détestable prospérité à chaque victoire des ennemis de l'Islam.

§ 172. — Depuis la navigation à vapeur, Rabat-Salé n'offre aucun intérêt comme port. Physiquement, il est incapable de recevoir de grands navires ; commercialement, il n'a rien qui les attire ; l'arrière-pays n'a pas de produits riches ou abondants, aucune ville importante, aucune région surpeuplée n'exige de port à cet endroit. Rabat-Salé, comme dans l'antiquité, est destiné à n'être qu'un port pour caboteurs.

§ 173. — Les conditions géographiques défavorables de Rabat-Salé que nous venons d'étudier, s'ajoutant aux conditions physiques naturelles non moins défavorables depuis longtemps, expliquent suffisamment le peu d'importance commerciale qu'à eu le port d'une façon générale. Elles expliqueraient aussi, du moins en partie, pourquoi les habitants de Rabat n'ont pas été des marins véritables; mais il nous semble qu'il y a eu chez eux plus qu'une apathie compréhensible en face d'éléments si nettement hostiles : ils ont éprouvé pour la mer de véritable répulsion de terriens invétérés. En tout cas, après avoir étudié l'histoire du port de Rabat-Salé (V. inf.) on constatera que la nature de ce port, sa situation géographique, l'histoire et le caractère de ses habitants, tout à contribué à le maintenir au point commercial dans un état à peu près continuel de médiocrité.

D. — Aperçu historique du port de Rabat-Salé.

§ 174. — GÉNÉRALITÉS. — L'objet de ce chapitre devrait être traité dans un ouvrage tout entier, bien que les documents connus se rapportant à l'histoire de Rabat et Salé soient encore rares. Aussi nous bornerons-nous à esquisser le sujet, à exposer certaines hypothèses que font naître la connaissance des lieux et de leurs légendes, en laissant à d'autres, ou en réservant pour plus tard, le soin de faire sur l'histoire de Rabat-Salé et de l'énigmatique Chella une étude complète.

Jusqu'au XIIIe siècle, Salé, ou la ville qu'elle remplaça, exista

seule. Quand sa rivale Rabat fut construite, l'histoire maritime de deux villes se confondit, car le port commun concentra en lui toute l'activité commerciale et politique de Rabat et Salé. Le Maghzen d'ailleurs dénomma par un seul terme العدوتان = « les Deux-Rives » le groupement Rabat-Salé. Le peuple ne vit dans ce terme que le sens d'ennemi عدو et supposa qu'il voulait dire « les deux ennemies », car en effet la rivalité des deux villes voisines fut longtemps très aiguë.

L'histoire des cités qui furent bâties sur l'embouchure du Bou-Regreg peut se diviser en cinq parties : celle de Salé punique, celle de Salé romaine, de Salé du Moyen-Age, celle des corsaires, et celle du port au XIXe siècle. « Chaque domination, dit Godard, s'est assise à l'embouchure du Bou-Regreg, comme sur la meilleure position de la côte » (1).

§ 175. — HISTOIRE DE SALÉ PUNIQUE. — Il est certain qu'une ville exista dès la plus haute antiquité à l'embouchure du Bou-Regreg, bien que le périple de Hannon ne la signale pas (2).

Rien ne prouve, en effet, que Thymiatherion, dont parle Hannon, soit l'antique Chella (3) ; mais il n'en est pas moins attesté par tous les historiens qu'une ville punique s'élevait sur les bords du Bou-Regreg. La question se pose de savoir si cette ville était Chella ou Salé, car nul auteur ne signale la coexistence de deux villes, l'une sur la rive droite, l'autre sur la rive gauche. On peut supposer par conséquent que l'une des deux est antérieure à l'autre.

La similitude des noms de « Chella » arabe sans signification et de « Sala » punique = « les roches » ajoute à la perplexité de l'historien qui veut débrouiller l'énigme. Chella ressemble à une corruption arabe du phénicien Sala ; c'est du moins ce que suppose M. de la Martinière : « Sala, la Chella des arabes » (4),

(1) *Description et histoire du Maroc.*

(2) Cf. Gsell, *Histoire de l'Afrique du Nord*, Ch. III, p. 468.

(3) Cf. Botte, *Au cœur du Maroc*, p. 91. Il est regrettable que cet auteur n'ait pas cru devoir indiquer les documents avec lesquels il a construit ses théories séduisantes relatives à Chella et à Salé. Cf. également Vivien de Saint-Martin, *Le Nord de l'Afrique dans l'antiquité*, p. 356.

(4) *Esquisse de l'histoire du Maroc avant l'arrivée des Arabes*, p. 10 ; sur le sens phénicien du mot Salé, cf. Gesenius : *Linguæ scripturaeque phœniciae monumenta* (Bonn, 1822).

mais rien n'indique jusqu'à quel point cette hypothèse est vraie.

Géographiquement, Chella semble mieux placée que Salé pour l'établissement d'un port comme l'entendaient les Anciens. Chella est complètement à l'abri, au fond d'une boucle qui s'avançait certainement jusqu'au pied de la colline où s'élevait la ville; le terrain plat qui s'étend actuellement de Chella à la rivière est composé d'argile d'apport récent.

Salé, au contraire, est exposé aux vents et aux raz-de-marée.

Par contre, il se peut aussi que la plage s'étendant aujourd'hui entre le fleuve et le rocher sur lequel se dresse la ville n'existait pas, et que les bateaux remontant vers l'est dans une boucle ou dans une baie se trouvaient tout aussi bien à l'abri qu'à Chella. En effet, la mer, aujourd'hui encore, remonte à marée haute dans des canaux, peut-être naturels, jusqu'au dessus du Mellah de Salé et alimente une saline située à l'est de la grande porte du Mellah (Bab el Mrîsa). Les indigènes disent tous que le quartier juif de Salé était occupé autrefois par la mer. On appelle encore la place de ce quartier el Mrîsa : le petit port. On peut remarquer que la porte du Mellah est beaucoup plus haute que les autres, qu'elle n'est point coudée, que les piliers qui en supportent l'arceau sont à moitié enterrés par les alluvions. Tous ces détails viennent corroborer la tradition populaire qui veut que Salé ait eu son port à l'intérieur des remparts actuels. L'histoire relate d'ailleurs que ce fut moulay Sliman qui fit quitter aux juifs le quartier de Bab Hosein au centre de la ville pour leur faire élever le quartier spécial qu'ils habitent aujourd'hui (1).

Il n'y a donc pas de raisons d'ordre géographique pour que la ville punique ait été Chella plutôt que Salé.

La question du ravitaillement en eau potable est plus importante. Chella avait des sources, Salé était obligée de faire venir l'eau d'assez loin. Cependant qui peut dire que Salé n'avait pas de puits ou même une source tarie depuis longtemps.

M. Botte, dans son livre *Au cœur du Maroc* affirme que Chella punique, puis romaine, fut détruite par Yousef ben Tachfin en 1060 et que Salé fut construite à cette époque. Nous ne savons sur quoi M. Botte s'appuie pour être si catégorique;

(1) *Kitab el Istiqça*, tome II, p. 113 de la traduct., t. IV, p. 171, l. 25 du texte.

toutefois l'auteur inconnu du *Kitab el Istibçar* (1) déclare également que Salé fut construite par les Acharites (descendants des dix principaux disciples du Mahdi) sur la rive orientale du fleuve. Cette assertion éveille les soupçons, mais n'apporte pas un élément de certitude. Edrissi (p. 83-٧٣), qui écrivait au début du

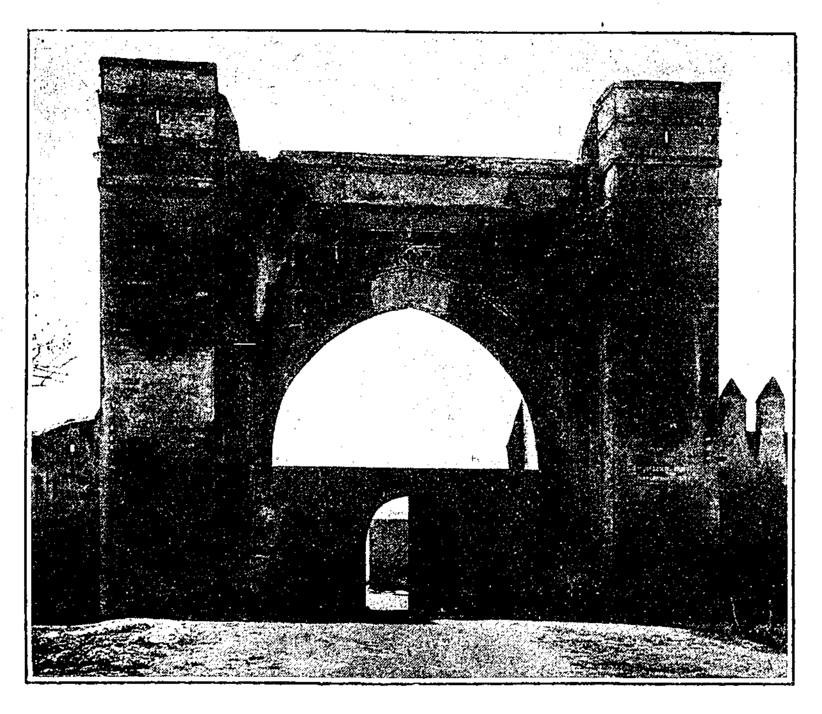


Fig. 27. — Grande porte du Mellah de Salé.

XIIe siècle, avant la fondation de Rabat, donne à Salé l'épithète de « neuve » et mentionne Chella à deux milles de la mer sur la rivière en indiquant qu'elle est abandonnée.

(1) Trad. Fagnan p. 52 et 53; cf. également Dr Huguet in *Archives Berbères*, vol. I, fasc. 4, p. 255 n° 1 : « Salé actuelle a été bâtie en 1006 par Achara (originaire de Chella) caïd des Banou Oumaya et fondateur de la secte des Achariyouna. Envoyé par le Sultan Ichan en Andalousie, il avait reçu le territoire de Salé en récompense de ses exploits ».

M. de Castries, *Sources inédites*, *fonds de France*, t. III p. 332 note 1 dit : « Chellah est la plus ancienne des cités fondées à l'embouchure du Bou-Regreg. Elle fut abandonnée en 1154 au temps de la dynastie des Edricides pour l'emplacement de Salé. »

Il faut signaler aussi l'existence d'un limes dont nous allons reparler plus bas et qui passe à quelques kilomètres en amont de Chella pour aller vers la mer entre Rabat et Temara. Si les Romains étaient installés à Salé et non à Chella, ils n'avaient nullement besoin d'établir aussi loin un système défensif : la rivière large et profonde était leur meilleure sauvegarde (1). Il faut donc croire que Chella fut romaine et par conséquent punique très probablement, et que le limes, sur la rive gauche du fleuve, protégeait une ville sur la même rive.

Enfin, tout autour de la Chella actuelle, en dehors des remparts almohades, et jusqu'au pied de la colline, vers le fleuve, on trouve des ruines importantes attestant un génie qui n'a rien d'arabe : la Chella antique n'avait pas l'emplacement circonscrit par l'enceinte que nous voyons aujourd'hui, enceinte assez bizarre d'ailleurs, au point de vue militaire, comme le fait justement remarquer le capitaine Maitrot (2).

Nous conclurons en disant qu'il nous semble que la ville ancienne fut Chella. Salé, inaccessible sur son rocher, aurait pu être comme Saint-Malo un nid de corsaires, mais ne correspondait pas bien à l'idéal que recherchaient des marchands comme les Phéniciens pour établir un port. Les Romains se fixèrent peu dans le Maroc et tout porte à croire qu'ils se contentèrent de s'installer, chaque fois qu'ils le purent, dans les ruines qu'ils trouvèrent. Quand des fouilles à faire à Chella comme à Salé auront donné des résultats, on pourra déchiffrer l'énigme qu'est pour nous comme pour les indigènes la création de ces deux villes (3).

Quoi qu'il en soit, la ville punique n'a laissé que ses ruines et l'histoire ne dit pas quelle fut la prospérité du commerce dans ce port (4).

(1) M. Cagnat (*L'armée romaine d'Afrique*, p. 68) fait la remarque suivante : « La plupart du temps, il semble que la frontière ait coupé ces limites naturelles plutôt qu'elle ne les a suivies; parfois même alors qu'on s'attendrait à la voir profiter d'une ligne tout indiquée, on constate qu'elle l'a laisse en arrière et l'enveloppe. »

(2) La fortification Nord Africaine, *Archives Berbères*, volume I, fasc. 3.

(3) Sur l'histoire de Chella, cf Marmol, t. II, p 143 et Léon l'Africain. p. 24. — On vient de découvrir une nécropole romaine à l'ouest de Chella. ce qui confirme notre opinion. — Cf. également : *Le Nord de l'Afrique dans l'Antiquité* p. 358, par Vivien de Saint-Martin.

(4) Le Dr Huguet, d'après les travaux inédits du capitaine Marion, fait

§ 176. SALÉ ROMAINE (1). — Les Romains s'installèrent à peine au Maroc; ils établirent une sorte de protectorat sur les territoires occupés. Ils édifièrent peu de monuments si l'on en juge par les ruines découvertes jusqu'à ce jour. En tout cas, il est à peu près certain que leur domination ne s'étendit guère au delà de Salé. « La limite extrême de l'occupation romaine au S.-O. de la Tingitane fut le poste d'Ad Mercurios encore inexploré (2). »

De ce fait, Salé acquit une importance militaire spéciale. « Cette place devait assurer le libre passage le long de la côte en dépit du voisinage d'indigènes sans cesse en rebellion (3) ».

M. Bernard (4) fait également remarquer que Sala colonia paraît avoir eu une certaine importance à l'époque romaine.

Les travaux militaires des Romains, dont il reste quelques traces encore, viennent confirmer cette opinion. Lorsqu'en barque, on remonte l'oued assez loin, au bout de quatre heures environ on arrive à un énorme rocher appelé le Kef (5). Peu avant d'y atteindre, on franchit un gué. Là, sur la rive gauche, la falaise à pic est escaladée par un chemin taillé dans le rocher qui part du gué pour arriver jusqu'au sommet de la côte. Ce chemin n'est certainement par l'œuvre des arabes qui, nulle part, n'ont fait de semblables travaux. En le suivant, on arrive à des ruines romaines laissant deviner l'existence d'une tour carrée solide. Il nous a été impossible de nous rendre compte si cette tour était isolée, n'était qu'une specula, ou si elle était un élément d'un burgus ou turris. En tout cas, l'emplacement était bien choisi au point de vue militaire : de cette tour, on pouvait surveiller le coude que fait l'oued ainsi que les vallées adjacentes. Nous avons questionné des indigènes au sujet de ces ruines : en général, ils les ignoraient; l'un d'eux nous répondit cependant que les gens de la région les appellent du nom de *dâr dqiôs*, la
[illegible]

remonter la fondation de Chella à l'an 40 après J.-C. (?) *Archives Berbères*, vol. I, fasc. 4, p. 253.

(1) Sur Salé antique, cf. Tissot, *Recherches sur la Géographie comparée de la Mauritanie Tingitane*, p. 231.

(2) Cf. *L'armée romaine d'Afrique*, II, p. 672, de Cagnat.

(3) Cf. de la Martinière, *Esquisse de l'histoire du Maroc avant l'arrivée des Arabes*, p. 25.

(4) *Le Maroc*, p. 119.

(5) Voir description de l'oued dans sa partie fluviale § 133.

maison de Decius, ce qui prouve simplement que ces ruines sont très anciennes même aux yeux des indigènes.

De cette tour, part vers la mer à l'ouest, se dérigeant entre Rabat et Temara, un fossé à peu près rectiligne, facilement reconnaissable et que les indigènes appellent *ṣâqiaṭ farɜûn* = la conduite d'eau de Pharaon. Tout travail considérable et ancien est attribué regulièrement à Pharaon (1) par les indigènes.

De distance en distance, on rencontre le long du fossé, des ruines de tours : c'est un véritable limes, une suite ininterrompue de retranchements et de fortifications ; très probablement, nous sommes là en présence du limes qui bornait au sud les possessions romaines du Maroc. (2).

Si, de la specula dont nous avons parlé plus haut, on regarde la rive opposée de l'oued, on voit la crête entaillée nettement comme par un chemin qui serait parti du gué pour atteindre en ligne droite, en suivant la plus grande pente, le sommet de la colline. Il faudrait suivre le limes dans cette direction et se rendre compte s'il peut s'identifier avec celui dont parlent MM. Cagnat et de la Martinière (3).

Si les renseignements que donne E. de la Primaudaie (3) sont exacts, c'est sous le règne de Claude que la limite de la domination romaine passa de Lixus à Sala. La Mauritanie cessa alors d'être un royaume pour devenir une province romaine : Sala parait-il, serait vite devenue une place de commerce importante.

« Les Daratites et les Pharousiens (habitants du Draa et de l'oued Hamroun) venaient y trafiquer avec les affranchis romains comme ils faisaient autrefois avec les marchands de Carthage (4) ».

(1) Les ruines de Volubilis sont dénommées par les indigènes *qṣar farɜûn* = le château de Pharaon.

(2) Cf. *Le Maroc* p. 80. La colonisation romaine ne dépassait guère Sala. Le poste extrême parait avoir été une tour de gué Ad Mercurios à 16 milles de Sala.

(3) *Esquisse de l'histoire du Maroc avant l'arrivée des Arabes*, pp. 23, 24 et 37 et *l'Armée romaine d'Afrique*, II, p. 679.

(4) Cf. *Villes maritimes du Maroc*. Cet article de E. de la Primaudaie n'a pas de valeur scientifique et ne doit être consulté qu'avec circonspection. Cf. également. *Latins et Berbères* du Dr Huguet in *Archives Berbères* vol. I, fasc. 4 p. 252, note 2. Sur les relations de Rome et Salé, et sur l'histoire ancienne de Salé, tout l'article est à lire.

§ 177. SALÉ DEPUIS LA CHUTE DE L'EMPIRE ROMAIN JUSQU'A LA FIN DU XVI[e] SIÈCLE. — L'histoire de cette période est peu claire à cause du manque de documents copieux dont nous souffrons. En l'étudiant on pose plus de questions qu'on n'en résoud.

Fondation de la ville de Salé au XI[e] siècle sur son emplacement actuel. Abandon de Chella. — Après la chute de l'Empire romain, on n'entendit plus parler de Salé, ou pour mieux dire de Chella, jusqu'au XI[e] siècle. C'est à cette époque que Chella, dit-on, fut détruite ou abandonnée et que Salé fut fondée. Pour démontrer que Chella, fut bien la ville antique, nous avons essayé de prouver que Salé date du XI[e] siècle. Les témoignages D'El Idrissi et de l'auteur anonyme du Kitab el Istibçar à ce sujet sont concordants et précis. Il faut remarquer cependant qu'El Bekri ne parle pas de Salé, ce qui peut être considéré comme une nouvelle preuve que cette ville fut bâtie à l'époque sus-dite.

Pourquoi Salé fut-elle construite? Les raisons de cette fondation n'apparaissent pas clairement des rares documents que nous possédons. Pourquoi fut-elle bâtie si près de Chella? On ne le voit pas davantage. En tout cas, et très certainement, aucun mobile d'ordre économique ne doit être invoqué : Salé ne fut pas pour Chella, ce que le Hâvre est pour Rouen. Ce sont plutôt des motifs politiques, que nous ignorons, qui ont provoqué la fondation de Salé.

Avant d'aborder l'histoire désormais prépondérante de Salé, il nous faut terminer celle de Chella. Au début du XI[e] siècle, Hammama, devenu chef des Beni-Ifren, fonda un deuxième royaume ifrenide et prit Chella pour capitale (1). Après des vicissitudes diverses, ce royaume fut détruit vers la fin du XI[e] siècle par les Almoravides. (2)

La ville, semble-t-il, fut alors abandonnée. On n'en entendit plus parler que comme d'une sépulture royale pour certains sultans mérinides : les corps d'Abou Yaqoub Youçof ibn Yaqoub et d'Abou l'Hassan, entre autres, y furent transportés (3). Les Mérinides eurent d'autres sépultures particulières,

(1) Le premier royaume ifrénide avait été fondé dans le Maghreb central. Sur l'histoire de cette dynastie berbère, cf. Ibn Khaldoun, *Histoire des Berbères*, t III.

(2) Cf. Ibn Khaldoun, *Histoire des Berbères*, t. III, p. 221.

(3) Cf. Ibn Khaldoun, *Histoire des Berbères*, t. IV, pp. 169 et 292.

mais aucune d'elles n'eût l'importance de celle de Chella. On se demande pourquoi le choix de cette dynastie se porta sur une ville abandonnée; aucune raison précise d'ordre historique ne peut-être invoquée : la question reste sans réponse plausible.

Il faut noter cependant que la région de Chella-Salé-Rabat a eu un caractère sacré qui semble dater de la plus lointaine époque. Chella et ses environs conservent encore aujourd'hui leur réputation de lieux sanctifiés (V. § 137, fête nautique sur le Bou-Regreg). D'autre part, cette région a eu une large place dans les traditions almohades. D'après Zerkechi, Abou Yaqoub fut enterré à Ribat-el-Fath en 580 (1184). Le Qirtas prétend qu'il fut enterré à Tinmal. Il n'en reste pas moins que du temps des Almohades, Ribat-el-Fath pouvait servir de sépulture royale. Peut-être les Mérinides, qui ont tant imité les Almohades, voulurent-ils les imiter en cela et choisirent-ils Chella tout proche du Ribat. Ce n'est qu'une hypothèse.

La Chella berbère ne semble pas avoir été un port de commerce. Les remparts — qui paraissent être almohades — circonscrivent un espace assez élevé au-dessus du niveau du fleuve et éloigné de la rive. Or ces remparts ont dû entourer la ville berbère ancienne, remplacer des remparts démolis ou marquer un agrandissement de la cité.

§ 178. *Salé au XIe et au XIIe siècles. Fondation de Rabat.* — Salé au XIe et au XIIe siècles dut faire quelque commerce avec l'Europe. On peut le supposer par le fait que des négociants de la Méditerranée, au milieu du XIIe siècle, constituèrent des associations pour commercer sur les côtes de Barbarie jusqu'à Salé (1). Il faut remarquer que ce port semble être l'extrême limite qu'aient pu atteindre les navigateurs les plus hardis de l'époque, situation désavantageuse pour sa prospérité commerciale.

C'est au XIIe siècle, sous la domination almohade, qu'apparaît le plus nettement dans l'histoire le caractère sacré de la région de Rabat-Salé dont nous parlions plus haut.

Bien que les développements qui suivent n'aient pas des rapports immédiats avec l'histoire proprement maritime du port, ils ne seront pas inutiles pour expliquer ou éclairer certaines questions qui restent encore énigmatiques : régime spécial du Bou-Regreg

(1) Cf. Mas. Latrie, Introd., p. 48.

dans l'exploitation de la pêche des aloses (V. *infra* IIIe partie), sépulture mérénide de Chella, fondation de Rabat.

Salé fut prise le 24 de dou lhija 526 (11 novembre 1132) par les Almohades. Abd el Moumen paraît avoir voulu en faire une résidence royale, après qu'il eut démantelé Fès de parti pris. En 540 (1145), en effet, il s'empara de Fès, les Almoravides qui s'y trouvaient ayant demandé l'aman. Il les fit tous massacrer, démolit la majeure partie des remparts (1).

En 545 (1150), dit le Qirtas, Abd el Moumen vint à Salé et fit faire les travaux nécessaires pour y conduire les eaux de la Source de Ghaboula à Ribat-el-Fath (2). On pourrait croire que c'est par erreur ou par habitude que l'auteur parle de Ribat-el-Fath en voulant par là désigner Salé. Il n'en est rien : la source de Ghaboula est au Sud de Rabat; un grand aqueduc très ancien, que Yaqoub el Mansour a terminé sans doute, (V. *infra*) est visible qui conduisait l'eau de cette source vers la Tour Hassan et de là à la Casbah des Oudaya (appellation moderne). Il était impossible de faire aller l'eau de Ghaboula à Salé. Il existait donc, à l'époque d'Abd el Moumen un *Ribat*, appelé *Ribat el Fath* à l'emplacement actuel de Rabat (3). Salé avait un ribat de l'autre côté de l'Oued, séjour préféré des Almohades, leur résidence royale et même pourrait-on dire religieuse. Dorénavant, chaque fois que les auteurs parlent de Salé ils comprennent dans ce terme la ville bourgeoise et commerciale au nord du Bou-Regreg et la ville religieuse, militaire et royale au Sud. (4)

C'est sans doute dans son ribat qu'Abd el Moumen reçut en 545 (1150) des députations envoyées sur sa demande d'Andalousie : 500 cavaliers, qadis, fequihs, prédicateurs, docteurs, etc. et non à Salé-ville comme on pourrait le croire à la lecture du *Qirtas* qui parle de Salé (5).

(1) *Qirtas*. Ed. Tornberg p. 123 du texte. Fès resta ainsi sans murailles usqu'à l'époque où El Mansour, petit-fils d'Abd el Moumen les fit reconstruire.

(2) *Qirtas*, Edit. Tornberg p. 125 du texte.

(3) Par ailleurs, le *Qirtas*, p. 151 du texte de l'édit. Tornberg laisse croire que Rabat fut fondé avant 591 (1194).

(4) Ne serait-ce pas par imitation que les Mérinides, qui ont tant copié les Almohades, auraient créé Fès Djedid.

(5) Edit. Tornberg, p. 125 du texte.

C'est encore à Salé, qu'Abd el Moumen en 548 (1153) au retour de Tinmal où il avait fait des constructions, vint achever l'année (1).

Dès cette époque, Salé et son Ribat sont toujours associés à la préparation de la guerre sainte. En 546 (1154) Abd el Moumen se rend à Salé, où il séjourne deux mois et de là se rend à Ceuta pour faire croire qu'il passe en Andalousie (2). En 553 (1158), préparant encore la guerre sainte, c'est à Salé qu'il établit son camp (3). En 558 (1163), il quitte Marrakech le jeudi, 5 rabi' 1[er] et, arrivé à Ribat-el-Fath (*sic*), il fait un appel général aux armes en Maghreb, Ifriqiya.... Un peuple entier y répond : 300.000 Almohades, Arabes, Zenata viennent se joindre à ses troupes, soit 80.000 cavaliers et 100.000 fantassins. Le camp s'étend aux environs de Salé depuis Aïn-Raboula jusqu'à Aïn el Khamis et se déploie jusqu'à Halq el Mamoura (sur le Sebou en face de Mehediya). Abd el Moumen meurt sur ces entrefaites (4).

Dans cette citation nous constatons une deuxième fois que Ribat-el-Fath existe sinon en tant que ville, du moins en tant que ribat, de forteresse, de point de concentration des *moujahidin*.

Sous le successeur d'Abd el Moumen, Salé et son ribat continuent à conserver ce caractère. C'est à Salé que Abou Yaqoub ben Abd el Moumen, venu en hâte d'Andalousie à la mort de son père, est proclamé par la grande armée dont nous venons de parler (5). En 579 (1183), avant de partir pour la guerre sainte, il se rend à Salé, et reste un jour campé en dehors des murs (6).

Salé n'était pourtant point un port d'embarquement des troupes. Il ne fut pas non plus au XII[e] siècle un port de pirates. Il n'avait pas encore d'arsenal ni de chantier de constructions navales. En effet, lorsqu'en 1162, Abd-el-Moumen fit construire quatre cents navires, il ne fut pas question de Salé (7).

(1) *Qirtas*, Ed. Tornberg, p. 126 du texte.

(2) *Qirtas*, Ed. Tornberg, p. 126 du texte.

(3) Zerkechi, *Histoire des Almohades et des Hafsides*, trad. Fagnan, p. 7 du texte et 11 de la traduction.

(4) *Qirtas*. Ed. Tornberg, p. 131 du texte.

(5) *Ibidem*, p. 137 du texte.

(6) *Ibidem*, p. 139 du texte.

(7) Cf. *Qirtas*, p. 141, 3 dern. l. Cf. également de Castries, *Les Corsaires de Salé*.

Dans la deuxième moitié du XIIe siècle, Abou Youçof Yaqoub ben Abd el Moumen, appelé aussi Yaqoub el Mansour fonda Rabat رباط الفتح « le couvent de la Victoire » (1).

Le mot *ribat* éveille tout de suite l'attention. La définition courante du mot veut que ribat désigne un établissement à la fois militaire et religieux, une citadelle qui est aussi un couvent (2). Nous pensons que cette définition, qui convient hors du Maroc, n'est pas entièrement exacte en ce qui concerne Rabat. Il apparaît bien nettement que Rabat fut une citadelle, pas davantage, dans laquelle se groupaient des contingents de Moujahidin avant de partir pour la guerre sainte en Espagne. De Slane, dans sa traduction de l'*Histoire des Berbères* (T. I p. 83 note 2) fait remarquer que « les *ribats* étaient d'abord des forts bâtis sur la frontière du territoire musulman pour tenir en respect les nations voisines. Il devint de mode chez les dévots d'aller passer quelques mois dans un de ces établissements pour se donner le mérite d'avoir fait la guerre sainte. » Il est certain que Ribat el Fath conserva son caractère fondamental de forteresse. Si, ailleurs, comme le dit de Slane, les ribats perdirent leur caractère militaire et devinrent des couvents — pour mieux dire des zaouias — au Maroc il restèrent avant-tout des points fortifiés, toujours importants dans les guerres dynastiques, nationales ou religieuses.

Ribat el Fath, néanmoins eut un caractère religieux. Nous le supposons par ce fait que Abou Youçof Yaqoub le mérinide choisit cette ville pour y passer le mois de ramadhan en 1284 (3) La citadelle de Rabat était sans doute déjà construite depuis Abd el Moumen sur le rocher qui domine l'embouchure du Bou-Regreg et qu'on appelle aujourd'hui la pointe des Oudaya.

Le choix de l'emplacement du Ribal-el-Fath ne fut pas un effet du hasard. Salé et la côte qui lui fait face semblent avoir en effet joué un rôle important dans les traditions Almohades. Marrakchi nous en rapporte une, à laquelle s'associe le souvenir d'Ibn Toumert et de son premier voyage au retour de Bougie

(1) De nombreux auteurs ont confondu Rabat et Mehediya. Fischer, in *Marok. Sprichw.*, p. 189 indique les auteurs qui ont commis cette erreur.

(2) Dans Ibn Khaldoun *ribat* prend aussi le sens de Zaouia, de mausolée. Cf. notamment t. IV de *l'Histoire des Berbères*, p. 119 et p. 347.

(3) Cf. Ibn Khaldoun, *Histoire des Berbères*, t. IV, p. 110.

avec ses douze premiers disciples. « Je tiens de plusieurs personnes dont j'accepte le témoignage que, arrivé à Salé — ville situé sur l'Océan Atlantique et arrosée par une rivière importante, qui se jette dans la mer, — Abd-el-Moumen franchit cette rivière, sur la rive de laquelle on lui dressa une tente, (sur l'emplacement de Rabat par conséquent) et les troupes la traversèrent ensuite tribu par tribu. En voyant combien elles étaient nombreuses et jusqu'où elles s'étendaient, il tomba prosterné et quand il se releva on vit sa barbe humide de larmes. « Je connais, dit-il en se tournant vers ceux qui l'entouraient, trois personnes qui arrivèrent en cette ville n'ayant qu'une seule galette. Comme elles voulaient traverser cette rivière, elles se rendirent auprès du patron du bac en lui offrant leur galette pour payer leur passage à tous les trois, mais il déclara n'en pouvoir à ce prix passer que deux. « Eh bien dit l'un des voyageurs jeune et robuste, emportez mes vêtements et je passerai à la nage. » Les deux autres se chargèrent de ses vêtements et montèrent dans le bac, tandis qu'il se jettait à la nage; quand il était fatigué, il s'accrochait à la barque pour se reposer, mais le patron le frappait à coups d'aviron et le blessait, si bien qu'il n'atteignit la rive que péniblement. » Aucun des auditeurs ne douta que le prince ne se désignât comme étant le nageur et que ses compagnons ne fussent Ibn Toumert et Abd el Wahid l'oriental » (1).

Cet emplacement était en outre fort bien choisi pour bâtir une forteresse inexpugnable interdisant l'entrée du fleuve. Abou-Youçof voulut faire davantage : par orgueil dynastique et par ferveur religieuse surtout, il créa une ville qui devait être la preuve manifeste de sa puissance et de sa foi. Il fit élever, en effet, une mosquée grandiose dont le minaret imposant, la Tour Hassan, seul subsiste aujourd'hui. Il fit aussi terminer les travaux considérables d'adduction d'eau qu'Abd el Moumen avait commencés (V. *supra*). Les restes de l'aqueduc ancien sont encore visibles le long de l'aqueduc actuel. L'eau était amenée du côté de la Tour Hassan, puis à la casbah à l'aide d'un énorme syphon en maçonnerie dont on a trouvé des vestiges dans la

(1) Marrakchi, trad. p. 193-194. Les documents que nous avons ne nous permettent pas d'établir l'époque à laquelle remonte les traditions Almohades dont nous parlons. En tout cas, ces traditions soulignent le caractère pour ainsi dire sacré de la région Rabat-Salé.

ville. Ribat el Feth devait donc être dans la pensée de son fondateur un camp immense à côté d'une citadelle remarquablement bien située. Rabat devait être sa ville fortifiée sur la côte atlantique, une ville militaire où il aurait installé ses troupes pour les tenir isolées près de lui et peut-être pour garantir les habitants du pays contre leurs violences et leurs exactions (1). Le Sultan, comme son père, ne s'occupa aucunement du port : Rabat était pour lui une cité militaire et non une cité maritime.

L'auteur du Qirtas affirme que Yaqoub ne tarda pas à regretter d'avoir édifié la ville de Rabat qui avait absorbé inutilement ses trésors sans qu'il ait pu la peupler (2). Le Sultan prévoyait-il que deux siècles plus tard, Léon l'Africain pourrait dire de Rabat qu'elle était en pleine décadence? (3) Il semble bien, ne serait-ce que par l'abstention des auteurs qui négligent de parler de cette ville, tel Ibn-Khaldoun, qu'elle n'eut aucune importance politique, qu'elle ne fut que la citadelle de Salé sur l'autre rive du fleuve (4). Tout le négoce se faisait à Salé.

§ 179. *Salé au XIIIe siècle. — Les Espagnols pillent la ville. — Création de l'arsenal maritime.* — Au XIIIe siècle, le commerce maritime était très actif dans le bassin occidental de la Méditerranée. Gênes, Pise, Venise commerçaient alors régulièrement avec le Maroc et avec le Maghreb (5). Mais c'est surtout avec Bougie et Ceuta que les Européens avaient des relations. Nulle part on ne fait mention de Salé.

En même temps que le commerce, la piraterie se développait, aussi bien chez les chrétiens que chez les musulmans. Mas-Latrie (Introd., p. 94) dit justement que « la piraterie était absolument et réciproquement proscrite par les chrétiens et par les arabes... La piraterie a été le fléau permanent et irrémédiable du moyen-âge. Il faut ici rejeter ce préjugé historique qui mettait au compte seul des arabes les déprédations des corsaires de la Méditerranée. Le mal était universel. On doit même remarquer que les stipulations des traités, jusqu'au XIVe siècle, concernent

(1) Obéissant à des suggestions semblables, Abou Youçof Yaqoub en 1275 construisit une ville militaire près d'Algésiras. Cf. Ibn Khaldoun, *Histoire des Berbères*, t. IV, p. 81.

(2) *Qirtas*, p. 164, l. 12 sqq.

(3) Cf. Marmol, II, p. 142.

(4) Cf. notamment Ibn Khaldoun, *Histoire des Berberes*, t. IV, pp. 46-47.

(5) Cf. Mas-Latrie, Introd., p. 64.

bien plus les corsaires chrétiens que les corsaires musulmans ». Il n'est fait mention que de la Méditerranée, et nous pensons que Salé n'avait pas encore fait de la course une industrie lucrative au XIII[e] siècle : ce n'est qu'après 1260 que le premier arsenal maritime fut créé (V. *infra*). Il semble qu'à cette époque, Salé recevait quelques navires européens mais n'armait pas lui-même. Quant à Rabat, nul n'en fait mention.

Les relations de Salé avec la chrétienté ont dû être excellentes à un certain moment, car on voit en 1245 un Emir de cette ville, sans doute indépendant des Almohades, manifester l'intention de recevoir le baptême (1). (Il est curieux, à ce sujet, de noter ici combien la foi des musulmans, comme celle des chrétiens, à la suite de luttes et d'alliances éphémères, était devenue incertaine; nous verrons au XVI[e] siècle, les Moriscos, après des conversions forcées à l'islamisme, puis au christianisme se demander à quelle secte ils appartenaient).

En 1248, Rabat et Salé passèrent sous la domination mérinide et envoyèrent leur soumission à Abou-Yahia ibn Abd el Haqq (2). Il faut croire que les Almohades ne tardèrent pas à reprendre ces villes, car en 1251-1252, l'Emir Abou Yahia s'en empara de nouveau. Voici ce que rapporte Ibn Khaldoun (3) : « En l'an 649 (1251-1252) l'Emir Abou-Yahia marcha contre Salé et s'en rendit maître, ainsi que de Ribat el Feth, forteresse qui couvrait la frontière almohade. Alors, il donna à son neveu, Yacoub ibn Abd-Allah ibn Abd-el-Haqq, le gouvernement de Ribat et des contrées voisines.

El Morteda ressentit une vive inquiétude à la réception de cette nouvelle, et, après avoir consulté les chefs de la nation almohade, il prit le parti de la guerre. En l'an 650 (1252-3), les troupes qu'il fit marcher contre les Mérinides leur enlevèrent la ville de Salé, et un des grands cheikhs almohades, Abou Abd-Allah ibn Abi Yalou, en reçut le commandement ».

En 1260, Salé et Rabat passèrent de nouveau sous la domination mérinide à la suite d'événements douloureux dont Ibn Khaldoun encore nous donne le détail (4) : « Quand l'Emir

(1) Cf. Mas-Latrie, p. 12, Doc. XIII.
(2) Cf. Ibn Khaldoun, *Histoire des Berbères*, t. IV, p. 38.
(3) *Histoire des Berbères*, t. IV, p. 42.
(4) Cf. *Histoire des Berbères*, t. IV, pp. 46-47. Cf. également *Qirtas*, p. 216, l. 10 sqq. qui est moins explicite.

Abou Yahia (le Mérinide) s'empara de Salé, il en donna le commandement à son neveu, Yaqoub ibn Abd-Allah. Les Almohades reprirent la ville peu de temps après, et Yaqoub se mit à en parcourir les environs dans l'espoir de pouvoir surprendre la garnison et les habitants de la place. Après l'inauguration de son oncle, Abou Youçof, il s'offensa de quelque injustice que ce prince lui avait faite et alla se fixer à Ghaboula. Pour accomplir ses projets de vengeance il employa d'abord toute son adresse afin de rentrer en possession de Salé et de Ribat el Feth. Ses stratagèmes lui réussirent et le gouverneur, ibn Yalou, s'embarqua pour Azemmor avec tant de précipitation qu'il abandonna ses trésors et son harem.

« Devenu encore maître de Salé, Yacoub ibn Abd-Allah voulut se mettre en mesure de soutenir une lutte contre le Sultan et fit un contrat avec des négociants européens pour la fourniture d'une quantité d'armes. En l'an 658 (1260), le port se remplit tellement de leurs navires que le nombre des matelots dépassa celui des habitants de la ville (1). L'occasion fut trop favorable aux infidèles pour être négligée ; et à la fin de Ramadan (commencement de septembre), pendant que tout le monde était à célébrer la fête de la rupture du jeûne, ils s'emparèrent de la ville, enlevèrent les femmes et mirent tout au pillage. Yacoub ibn Abd-Allah s'enferma dans Ribat et expédia un courrier au Sultan Abou-Youçof pour l'informer de ce malheureux événement et pour lui demander secours.

Abou-Youçof était à Téza d'où il surveillait les démarches de Yaghmoracen, quand cette nouvelle lui fut apportée. Il rassembla aussitôt ses hommes de guerre et partit au grand galop ; de sorte qu'au bout de vingt-quatre heures, il arriva sous les murs de Salé (2). De nombreux renforts, tant de troupes soldées que de volontaires, accoururent auprès de lui ; et, après avoir assiégé la ville pendant quatorze jours, ils l'emportèrent d'assaut et massacrèrent tous les infidèles qu'ils purent atteindre (3). Le

(1) Il faut voir là une excuse très certainement et peut-être une exagération, à moins que l'auteur n'ait compté que les hommes habitant la ville, comme on le faisait au M. A.

(2) Le *Qirtas* dit que le troisième jour, l'Emir arriva à Salé ; les deux renseignements sont concordants puisqu'il faut compter le temps nécessaire au courrier pour aller de Rabat à Taza.

(3) Le *Qirtas* dit que les chrétiens étaient des Espagnols et qu'ils purent se retirer en emportant leur butin.

sultan donna ensuite l'ordre de fermer par un ouvrage en maçonnerie la brèche de la muraille occidentale qui avait permis à l'ennemi de pénétrer dans la place ; et, pour mériter encore plus la faveur divine, il y travailla de ses propres mains. Ayant alors placé une garnison dans Ribat el Feth, forteresse que Yacoub ibn Abd Allah avait abandonnée par crainte des a colère, il se remit en campagne pour soumettre la province de Temsna et la ville d'Anfâ ».

Ces prises et reprises de Salé à courts intervalles furent nécessairement accompagnées de pillages et de massacres dont la ville souffrit. « Elles la mirent, dit Marmol dans un tel état qu'elle ne put jamais se rétablir ni rentrer dans son ancienne splendeur » (1).

De l'examen de ces textes, il appert que Rabat n'était au XIIIe siècle qu'une citadelle dont le sort était lié à celui de Salé. Quant à cette dernière ville, elle avait une importance certaine puisque les Almohades, les Mérinides, les chrétiens s'en disputaient la possession. Le texte de Marmol laisse d'ailleurs entendre clairement que Salé était riche. Ce port avait la réputation d'être le premier du royaume de Fès, le plus opulent entrepôt de la côte occidentale. Les marchands pisans, génois, catalans, vénitiens achetaient à Salé des laines, des peaux, des tissus, des tapis, de l'ivoire, de la cire, du miel de Meknès ; ils vendaient des draps et des objets manufacturés. Cependant, il faut constater que les relations de Salé avec la chrétienté ne paraissent pas avoir eu, un caractère permanent et régulier, car on n'a trouvé aucun traité de commerce concernant cette ville à cette époque (2).

On se demande si réellement Salé fut irrémédiablement ruinée dans sa splendeur en 1260, comme le dit Marmol. Le soin que prend le Sultan de rebâtir les remparts et de construire sans doute cette magnifique porte qu'on appelle Bab el Mrîsa, montre une intention très arrêtée de relever Salé (3). Il fait procéder à l'installation d'un arsenal maritime (4), ce qui laisse

(1) *L'Afrique* (de Marmol), II, p. 148.

(2) Cf. Mas-Latrie qui ne mentionne pas Salé à cette époque.

(3) Mouëtte vit Salé au XVIIe siècle. « Salé, dit-il est entourée de bons murs d'environ six brasses de hauteur et de neuf ou dix palmes d'épaisseur. Ces murailles sont garnies de leurs créneaux et flanquées de tours. Elles étaient presque toutes ruinées avant le règne de Moulay Archy (Moulay Rachid) qui les fit relever à neuf. »

(4) Cf. *Qirtas*, p. 216, l. 20.

supposer qu'il voulait faire de Salé un port de corsaires. Les habitants de la ville n'avaient guère perdu que leurs femmes dans l'expédition des Espagnols ; ils purent rentrer dans leurs maisons et acquérir de nouvelles richesses. Enfin l'on sait avec quelle aisance les Sultans repeuplèrent des villes conquises avec des contingents ruraux : Tanger, Badis, El Qsar, Arzila, Larache furent ainsi repeuplées au dire des auteurs marocains. D'ailleurs, Salé est connu quelque vingt ans plus tard comme un arsenal maritime. En 1279, Abou Yaqoub, fils du Sultan Abou Youçof Yaqoub le Mérinide, ordonna d'équiper les navires de Salé en même temps que ceux de toutes les villes de la côte et de les réunir à Ceuta, à Tanger et à Salé : il les destinait à une expédition contre Algériras. Ceuta put équiper quarante-cinq navires, mais Tanger, Badis, Salé et Anfa n'en purent fournir que quinze à elles quatre (1). Ainsi, Salé commence à s'équiper pour la course à la fin du XIIIe siècle. Un peu plus tard, en 1285, c'est Rabat qui contribue, avec les autres ports du Maroc à fournir à Abou Youçof Yaqoub une flotte de trente-six vaisseaux (2). Il semble que ce n'est pas spécialement Ribat el Feth qu'Ibn Khaldoun veut désigner, mais le groupe Rabat-Salé. C'est cependant Ribat el Feth qui est la ville choisie par le prince pour passer le Ramadhan en 1284 (3), la ville militaire, celle qui par conséquent doit fournir sinon les navires, du moins les soldats qui les monteront. Le XIIIe siècle se termine donc en voyant poindre l'organisation de la course à Rabat-Salé.

§ 180. *Rabat-Salé au XIVe siècle.* — Aucun événement important n'illustra l'histoire de Rabat-Salé au XIVe siècle. Le commerce avec l'Europe ne fut ni très actif ni très régulier. A cette époque, d'ailleurs, on ne signale aucun traité de commerce avec les Etats barbaresques (4). Mas-Latrie (introd., p. 184) signale que de 1318 à 1375 « dans le royaume de Maroc, Azilla ou Arsilia, petite ville située à dix lieues environ de Tanger, à sept ou huit lieues de Larache au-delà du détroit de Gibraltar, était le point le plus éloigné vers le S.-O. qu'atteignît

(1) Cf. Ibn Khaldoun, *Histoire des Berbères*, t. IV, p. 101, et *Qirtas*, p. 240, l. 5 sqq.

(2) Cf. Ibn Khaldoun, *Histoire des Berbères*, t. IV, p. 114.

(3) Cf. Ibn Khaldoun, *Histoire des Berbères*, t. IV, p. 110.

(4) Consulter Mas-Latrie qui n'en signale aucun.

le commerce européen. Les navires ne descendaient pas habituellement jusqu'à Salé, Azemmor, Saffi, Mogador, stations marquées cependant par les portulans et fréquentées dans le siècle suivant par les Portugais et peut-être même par les Français (1) ».

D'ailleurs, d'une façon générale, le gouvernement musulman mettait déjà des entraves au commerce européen. Quand par exemple, Jacques II de Majorque traite avec Aboul'Hassan Ali, le 15 avril 1339, il est stipulé que les chrétiens paieront certains droits et n'exporteront ni blé, ni peaux, ni armes, ni chevaux (2). Les droits à payer, selon Baduccis Pegolottis que rapporte E. de la Primaudaie (3) étaient les suivants : la décime qui existe aujourd'hui encore, était imposée sur toutes les marchandises, mais en nature ; en outre les négociants devaient payer en espèces une contribution de 1/16[e] de la valeur des objets importés, c'était la « mangona » ; le Sultan prélevait ensuite 1 1/2 0/0 du prix de chaque article, c'était le droit de « intalaqua ». Ces droits, une fois payés, on pouvait faire du commerce dans tout l'intérieur du pays sauf avec Fès, Rabat, Meknès et Marrakech qui, elles aussi, percevaient des droits identiques.

§ 181. *Rabat et Solé aux XV[e] et XVI[e] siècles.* — Les relations, commerciales de Salé avec l'Europe semblent se développer à cette époque. Léon l'Africain (4) signale Salé comme un port de commerce important au XVI[e] siècle où Gênois, Vénitiens, Flamands et Anglais sont bien vus. Marmol (5), après avoir déclaré qu'il y a à Salé « un bon port à l'embouchure du fleuve, quoique petit où abordent les marchandises de l'Europe », ajoute que la course y est pratiquée : « On y

(1) Mas-Latrie, Introd. p. 185, fait remarquer pour la même période que « le séjour pour affaires de négoce et pour toutes les opérations des ventes et achats n'était possible que dans les ports ou existaient des douanes arabes. Nulle part nous ne trouvons de désignation précise des lieux pourvus de ces bureaux de recette, et, par cela seul, ouverts au commerce chrétien. »

(2) Cf. Mas-Latrie, p. 192 doc. VI. V. aussi le doc. VI de la p. 291 : la municipalité de Barcelone prie Abou Yaqoub Youçof le 1[er] juin 1332 de permettre l'exportation du blé de ses États à Barcelone.

(3) *Villes maritimes du Maroc.* Cf. aussi Mas-Latrie sur le régime des douanes arabes au M. A. p. 186 de l'Introduction.

(4) P. 37.

(5) T. II, p. 147.

équipe, dit-il, des fustes pour courre les côtes de la chrétienté... mais ces fustes retournent passer l'hiver dans le port dont l'entrée est assez difficile. » Ainsi, ce dont on ne doit pas trop s'étonner, le développement commercial va de pair avec un accroissement de la piraterie. Cependant, Salé n'est pas encore un nid de pirates particulièrement dangereux (1).

En résumé, l'agglomération Rabat-Salé, du XIe au XVIe siècle inclus, eut une existence assez terne, sans événements historiques importants. Pour les Emirs, elle ne fut généralement qu'une ville quelconque, non spécialement un port. Aux yeux des Européens, elle était trop éloignée pour attirer leurs navires. En tout cas, les indigènes s'abstinrent à peu près radicalement de toute activité maritime; le négoce maritime qui enrichit Salé et fit sa splendeur relative, fut le fait des chrétiens, fut provoqué par leur initiative.

§ 182. LES CORSAIRES. — Après être restée ainsi longtemps dans une sorte de torpeur relative, Salé, au XVIIe siècle, reprit sa place dans l'histoire et devint tristement célèbre par les exploits de ses corsaires. Son histoire fut alors pleine de péripéties pendant deux cents ans.

La piraterie, en Algérie, s'exerçait depuis le XVIe siècle : elle était le fait des Turcs; à Salé, ce furent les Maures chassés d'Espagne qui organisèrent ce qu'ils appelaient la guerre sainte *ẓihâd* (2).

Le 18 Janvier 1610, le Roi d'Espagne Philippe III signa un édit d'expulsion qui visait tous les musulmans restés encore en Espagne, même ceux qui avaient embrassé la foi catholique, les Moriscos. Les conséquences de cette désision générale furent identiques à celles de la révocation de l'édit de Nantes en France : les Andalous musulmans, civilisés et instruits, habiles à beaucoup d'arts et métiers, quittèrent leur patrie malgré eux en emportant à l'étranger la haine des chrétiens et leurs industries. Quelques-uns d'entre eux restèrent en Europe, d'autres allèrent

(1) V. dans es paragraphes suivants l'histoire du développement de la course.

(2) Nous verrons plus loin que l'épithète de Turc ou de Maure n'est pas tout à fait exacte : les pirates étaient pris pour tels mais leur origine était nettement européenne. Cf. à ce sujet de Castries, *Les corsaires de Salé*.

jusqu'en Orient; la plupart cependant débarquèrent dans l'Afrique du Nord et surtout au Maroc, à Tetouan, Salé et Fez. C'est ainsi que Rabat et Salé reçurent un contigent de plusieurs milliers d'Andalous qui repeuplèrent les deux villes. L'exode des Maures vers le Maroc avait commencé bien avant, depuis 1502 date du premier décret d'expulsion des musulmans d'Espagne; au fur et à mesure que les chrétiens refoulaient les musulmans, ceux-ci se repliaient sur les villes du Maghreb; quand le dernier royaume arabe cessa d'exister, l'exode devint plus intense. Rabat et Salé abritaient avant le XVIIe siècle de nombreux exilés qui restaient toujours en relation avec leurs parents et amis d'Espagne. Il faut supposer que c'est la présence d'une colonie andalouse déjà importante à Rabat et Salé qui y attira après 1610 ce fort contigent de trois ou quatre mille âmes.

On ne se rend pas très bien compte, d'après les historiens arabes, de l'accueil qui fut fait aux andalous : on les considéra comme des étrangers très probablement sans tenir compte de leur qualité de musulmans; les princes, en effet, se crurent obligés de rappeler aux populations indigènes que les Andalous devaient jouir des mêmes privilèges que les autres sujets de l'empire puisqu'ils étaient de vrais croyants (1). Néanmoins les nouveaux arrivés se distinguèrent des indigènes par leur civilisation avancée, leur langage, leur caractère turbulent aussi. Tandis qu'à Fez et à Tétouan les Andalous furent assez vite absorbés par la population, il ne se fondirent pas à Salé avec les habitants de la cité et arrivèrent à la dominer par leur richesse (2). Si l'on juge d'autre part de l'attitude des indigènes vis-à-vis des andalous d'après celle des marocains d'aujourd'hui vis-à-vis de leur coréligionnaires algériens et tunisiens, on est en droit de supposer que les exilés d'Espagne furent reçus avec défiance, mais que leur nombre imposant d'abord, leur prise de possession du gouvernement local ensuite, leurs mariages avec les filles du pays les firent admettre progressivement. L'indigène marocain est xénophobe par nature, même en présence de musulmans; il faut sans doute attribuer cette xénophobie à son état de demi-civilisé soumis à l'influence d'anciennes croyances payennes : l'étranger pour lui apporte la mauvaise chance; il a le mauvais œil, il est

(1) Cf. Cour, *Établisement des dynasties des Chérifs*, p. 45.
(2) *Les Corsaires de Salé.*

inconnu et il commet sans le savoir des actes maléfiques ; on le craint alors plus qu'on ne le hait ; en parlant des indigènes le mot « xénophobie » doit prendre son sens étymologique « d'effroi causé par l'étranger » plutôt que celui de « haine de l'étranger ».

Il est nécessaire de bien marquer qu'au début du XVIIe siècle, au moment où la course devint l'industrie habituelle de Salé et Rabat, il existait dans ces villes une population andalouse très importante non encore mêlée avec les anciens habitants et qui présidait aux destinées du port.

§ 183. — Les nouveaux arrivés, comme ceux qui les avaient précédés, ne songeaient qu'à prendre leur revanche sur les Espagnols : à cet effet, ils organisèrent, ou plutôt ils intensifièrent la course. Salé ne leur offrait, dit E. de la Primaudaie, que deux grandes barques qui osaient quelquefois s'aventurer jusqu'à Larache (1), ce qui laisserait supposer que la course n'existait pas du tout. M. Cour, au contraire, dit avec plus de raison : « La plupart des Andalous émigrés se retirèrent le long de la côte particulièrement du côté de Salé. Là, la course était sérieusement organisée (2) ». Dès les premières expulsions, les Andalous fugitifs d'Espagne s'y étaient retirés et avaient cherché à assouvir dans la course et dans la guerre sainte la haine dont ils étaient animés contre les chrétiens. Dès le XVIe siècle, un refugié grenadin El Dogaïli, reprenant la guerre de course commencée par les gens d'Anfa et de Badis, avait créé la célèbre flotte de course salétine (3). Les Andalous, arrivés au XVIIe siècle, trouvèrent donc à Salé une organisation de la course bien établie mais non prédominante. Comme le fait remarquer le père Dan, Salé n'existait pas comme un port de pirates avant l'arrivée des Moriscos « car bien que longtemps auparavant, cette ville eût quelque petits vaisseaux de course, lorsqu'elle estoit entièrement sous l'empire du roi du Maroc... c'était néanmoins si peu de chose qu'à peine s'en parlait-il. » (4). En un mot, la course n'était pas une industrie locale à Salé. Les Andalous achetèrent dans les pays protestants, notamment en Hollande et en Angleterre des navires, des armes, des munitions ; ils réussirent faci-

(1) *Villes maritimes du Maroc* § IV.

(2) *Etablissement des dynasties des Chérifs au Maroc*, p. 160, *op. cit.*

(3) Massignon, *Le Maroc dans les premières années du XVIe siècle*, p. 176.

(4) Dan, édition de 1637, p. 174.

lement à construire eux aussi quelques navires mais ils durent toujours se fournir en Europe de tous les engins de gréement, de canons et de poudre.

En peu d'années, dit le père Dan, ils devinrent très redoutables, grâce à la situation de leur hâvre éloigné seulement d'une cinquantaine de lieues du détroit de Gibraltar. Ce voisinage leur donnait la facilité d'être toujours en embuscade à la rencontre des bâtiments de commerce qui passaient du ponant au levant et de la Méditerranée dans la Mer Océane ».

La haine des Andalous contre les Espagnols ne fut pas la seule cause qui contribua à transformer Rabat et Salé en un repaire de pirates. « Depuis longtemps, la course était usitée sur les côtes de l'Afrique du Nord : c'était une des formes de la guerre sainte... ; du côté du Maroc, les corsaires de Tétouan rivalisaient d'audace avec ceux de Bougie et de Tunis. L'organisation de la course n'était pas possible dans les ports musulmans de l'Espagne, à cause des traités qui liaient les émirs de Grenade avec les rois de Castille. Mais Tétouan... offrait aux corsaires les avantages de la position et les garanties nécessaires du côté des pouvoirs publics... ; en 1399, Henri III se résolut à une expédition pour châtier les corsaires de Tétouan... Tétouan fut prise, saccagée ; cette ville resta dépeuplée et ruinée pendant presque tous le siècle suivant.

La prise de Tétouan eut des conséquences politiques considérables. Elle mit en émoi le monde religieux (1) » et servit le mouvement maraboutique qui tendait à substituer les chefs religieux aux princes mérinides : ceux-ci, liés par des traités avec les chrétiens, ne pouvaient encourager la course ; ce furent les marabouts qui les remplacèrent dans ce rôle. Après Tétouan, ce fut Ceuta qui tomba aux mains des Portugais en 1415. En 1434, Tanger fut attaquée à son tour, inutilement il est vrai, mais le siège de cette ville par les Portugais montra le rôle important des marabouts. En 1458, les Portugais prirent Elksar Esseghir. Enfin, le 6 août 1614, les Espagnols s'emparèrent de Méhédia qu'on appelait alors Mamoura et qui était un nid de pirates. Ainsi peu à peu la haine contre les chrétiens augmentait à chaque incursion de ceux-ci, tandis que la course devenait impossible dans les ports méditerranéens du Maroc : refoulée au

(1) *Établissement des Dynasties des Chérifs au Maroc*, p. 24-25, *op. cit.*

Nord, elle s'organisa à Salé, et, après 1610, l'arrivée d'un fort contingent andalous la porta à son maximum d'intensité.

La piraterie, qui n'était aux yeux des musulmans que la continuation de la guerre contre les reconquistadors, n'eût d'abord pour objet que les navires espagnols ; mais les pirates ne tardèrent pas à s'attaquer à tous les vaissaux chrétiens. De nombreux traités signés avec les différentes puissances chrétiennes furent la conséquence d'une guerre maritime qui ne cessait avec une nation que pour reprendre avec l'autre (1). L'Europe trop divisée — elle l'était encore en 1905 au sujet du Maroc — trop intéressée par un commerce lucratif avec Salé, ne put jamais se résoudre à organiser une expédition concertée contre cette ville. Chaque puissance cherchait à accaparer la place et voyait avec plaisir les corsaires s'attaquer aux puissances rivales.

§ 184. — Dès le début du XVII[e] siècle, les Andalous installés à Salé se rendirent indépendants non seulement des Sultans mais encore des marabouts qui prétendaient exercer une autorité dans certaines régions.

Les sultans avaient songé un moment à organiser les Maures venus d'Espagne en milices qu'ils auraient employées contre les dissidents (2). Ceux de Salé furent dirigés ainsi en expédition dans le Draa. Mais ils ne tardèrent pas à se révolter et à déserter; lorsque, plus tard, le sultan Zidan voulut les envoyer de nouveau en campagne, ils s'insurgèrent. Un autre motif de leur rébellion était la prétention des sultans de percevoir le dizième des prises. Les Salétins, qui ne se soumirent à cette dernière condition qu'en 1627, profitèrent des embarras du sultan pour s'emparer par suprise de la casbah de la ville, c'est-à-dire Rabat, et ils s'organisèrent en république aristocratique.

Avant de parler de l'organisation de cette république, il est nécessaire de dissiper toutes les équivoques auxquelles a donné naissance la confusion entre Rabat et Salé.

Il semble bien établi qu'au début du XVII[e] siècle Rabat et Salé

(1) Il y aurait tout une étude à faire sur la politique extérieure des Salétins du XVII[e] au XIX[e] siècle. Cf. à ce sujet *Le Maroc* de A. Bernard p. 273 sqq. : les Européens au Maroc avant 1830. Cf. également, *Sources inédites de l'histoire du Maroc*, t. III Fonds de France, de Castries et les ouvrages de Rouard de Card.

(2) Cf. *Narch el Mathani*, p. 219, t. I.

étaient en décadence. Salé, saccagee en 1260 par les Espagnols, ne s'était pas relevée entièrement, et Rabat, lors de la lutte entre les Almohades et le Beni-Merine, (1240-1270) avait perdu beaucoup de son importance et était tombé plus ou moins en ruines (1). Lorsque les Andalous vinrent s'installer à l'embouchure du Bou-Regreg, c'est à Rabat qu'ils résidèrent et non à Salé. Les Hornacheros « non proscrits, mais fuyant d'eux-mêmes, arrivèrent au Maroc avec l'or qu'ils apportaient d'Espagne. Ils s'empressèrent d'armer des navires et de brigander sur la mer (2) ». Ces Hornacheros formaient la majeure partie des émigrants revenus d'Espagne, mais il y avait parmi eux des Moriscos de San Lucar, de Cadix et de Llerena (3); Moriscos proscrits et Hornacheros reconstruisirent Rabat : les Hornacheros s'installèrent dans la Casbah, dominant et gouvernant les Moriscos.

C'est donc à Rabat qu'étaient, les corsaires. Salé était toujours en décadence; un mémoire de 1621 (4) donne les détails suivants : « la quatrième ville de l'obéissance du Roy est Salé le Vieil qui est ceincte de murailles mais la plupart ruinées. Il y peut avoir quelques quatre cents hommes entre lesquels il y a quelques marchands fort riches à cause du commerce du Nouveau Salé qui est un port de mer occupé par les Maurisques chassés d'Espagne ».

Ce furent semble-t-il les raisons relevant de la géographie physique qui provoquèrent la suprématie de Rabat sur Salé. Le promontoire appelé aujourd'hui Pointe des Oudayas était l'emplacement d'une casbah, d'une vraie citadelle. D'autre part, l'oued longe la ville de Rabat, baigne le pied des dernières maisons, tandis qu'il est séparé de Salé par une plage de sable de deux kilomètres. Enfin, la rive de Rabat est profonde et rocheuse tandis que celle de Salé est plate. Il était donc inévitable que Rabat appelât à lui toute l'activité maritime des nouveaux immigrés, tandis que Salé, de plus en plus isolé par le sable s'endormait dans un fanatisme boudeur.

L'habitude était prise d'appeler Rabat, Salé-le-Neuf = *Sla jdid*, s'opposant à Salé-le-Vieux = *Sla lqdîm* ou *Sla lbâli*. On appela

(1) *Sources inédites*, t. III, p. 188, *op. cit.*

(2) Dan, p. 175.

(3) *Sources inédites*, t. III, p. 190 note 2.

(4) *Sources inédites*, t. III, Fonds de France, *op. cit.*

« Salétins » les corsaires de Rabat sans mentionner s'ils étaient de Salé-le-Neuf ou de Salé-le-Vieux. De là naquit la confusion qui fit croire longtemps que les pirates étaient de Salé et non de Rabat. M. de Castries fait remarquer justement que le mot « Rabat » fut altéré par les Espagnols en « Arbale » (1) qui ressemble à « Arrabale » = « faubourg » ce qui laisse à croire que Rabat n'était qu'un faubourg de Salé, nouvelle cause de confusion (2). Il est donc établi que les fameux salétins étaient à Rabat et que les Hornachéros étaient les maîtres du pays.

Il formèrent un divan composé uniquement de chefs andalous et qui présidait aux destinées des deux villes; deux caïds, l'un pour Rabat, l'autre pour Salé, étaient désignés chaque année : ils exerçaient le pouvoir exécutif. Quant à la justice, elle était rendue par deux cadis venus d'Espagne (3). Les revenus de la douane et la décime des prises, qui auraient dû normalement revenir au Sultan, alimentaient les finances de la ville. E. de la Primaudaie prétend que le marabout Sidi Mohammed el Ayachi était le chef des Andalous et qu'il lutta contre les contingents du Sultan envoyés pour rétablir l'autorité royale. El Oufrani, l'auteur de la Nohzet Elhadi, donne des renseignements contraires; dans son admiration pour le marabout il va jusqu'à accuser les salétins d'avoir fait cause commune avec les chrétiens installés à Larache et Méhédia (4); il rapporte que Sidi Mohammed el Ayachi demanda aux docteurs s'il pouvait attaquer les Andalous traîtres à l'Islam. On ne peut *a priori* soutenir que les salétins ne cherchèrent pas une aide chez les chrétiens installés au Maroc; l'Espagne musulmane a donné plus d'un exemple pareil : chaque fois qu'un prince arabe eut des difficultés avec un autre de ses coréligionnaires, il n'hésita pas à solliciter l'alliance des Castillans. D'ailleurs, ainsi que le fait remarquer M. de Castries, les témoignages sont nombreux qui établissent que parmi les Moriscos réfugiés à Rabat il y avait un très grand nombre de chrétiens (5). Beaucoup d'autres, à la suite d'apostasies plus ou moins fréquentes, étaient d'une foi incertaine. Un fait certain est que

(1) Cf. également Marmol II, p. 142.

(2) *Sources inédites*, t. III, p. 192 note 4.

(3) Cf. de la Primaudaie. *Villes maritimes du Maroc*, § V.

(4) *Nozhet el Hadi*, p. 270.

(5) *Sources inédites*, t. III, p. 97.

la langue des Moriscos était l'espagnol et qu'ils durent apprendre l'arabe (1). Les Hornachéros eux, bien que musulmans, étaient tout prêts à entrer en relations avec les chrétiens s'ils pouvaient par ce moyen maintenir leur liberté et leur suprématie. En tout cas on peut conclure de ce que rapporte El Oufrani que les Andalous se considéraient comme indépendants et ne voulaient pas se soumettre aux marabouts si vénérés qu'ils fussent; le mouvement maraboutique avait pour objet la guerre sainte, la défense de la religion; il faut croire que les Andalous considéraient la lutte contre les chrétiens comme une revanche et que, pour eux, le regret de la patrie perdue l'emportait sur les préoccupations d'ordre religieux; ils n'étaient donc pas en communion d'idées avec Sidi Mohammed el Ayachi et quand ils prononçaient le mot « jihad », ils pensaient à tout autre chose qu'à la guerre sainte. Les maures d'Espagne de cette époque devaient avoir plus que leurs descendants actuels de Fès, Rabat et Salé cette absence presque totale de fanatisme qui frappe encore aujourd'hui l'observateur attentif. Aussi pensons-nous que les marabouts et les Andalous luttant contre les chrétiens obéissaient à des mobiles différents et que la divergence de leurs objectifs créait leur inimitié.

En résumé, dès le début du XVIIe siècle, les Andalous de Rabat étaient en république, affranchis de toute tutelle: c'est à peine s'ils consentaient à donner chaque année quelques esclaves au Sultan en signe de vassalité. Ils dominaient Rabat et Salé (2).

§ 185. — Les corsaires de Salé se mirent en relations avec ceux d'Alger; la similitude de leur industrie devait forcément les rapprocher. « Les pirates d'Alger couraient sus aux navires d'à peu près toutes les nations; ils ne connaissaient ni amis ni ennemis. Lorsqu'un traité les obligeait à respecter une nationalité quelconque, si le contrôle de consuls les empêchait de vendre leurs prises aux Bezestan d'Alger, ils allaient les vendre à Salé.

(1) Cf. *Revue Africaine*, t. VIII, p. 309 « Captif et patronne à Alger ». — et Mouëtte, préface : « Les Maures en s'y retirant (au Maroc), y portèrent la langue espagnole qui y est encore aussi commune aujourd'hui que l'arabe. »

(2) M. de Castries fait remarquer très justement : « C'est une loi de l'histoire que toutes les grandes cités maritimes et marchandes sur la Méditerranée comme sur les autres mers ont toujours aspiré à l'autonomie. (*Les Corsaires de Salé*).

De leur côté les Salétins venaient vendre à Alger ce que la surveillance des Sultans du Maroc les empêchait de vendre chez eux. On cite des raïs de Salé qui firent des descentes sur les côtes d'Angleterre en compagnie de ceux d'Alger (1). » Les pirates d'Alger et ceux de Salé échangeaient leurs couleurs (2). Cependant ils ne tardèrent pas à se brouiller, surtout après la reprise de Tétouan sur les Espagnols. Les corsaires de Tétouan pouvaient mieux servir ceux d'Alger que les Andalous de Salé.

Les renégats ne tardèrent pas à jouer leur rôle dans la course. En 1700 le pacha de la ville de Salé fut un renégat français du nom de Pillet. Beaucoup d'Espagnols fait prisonniers abjurèrent leur foi. Leurs descendants s'appellent de nos jours Palomino, Crespo, Carrasco. On trouva des renégats comme raïs de navires. Dans tout le Maroc des monuments ont été élevés par ces renégats, entre autres les bastions de Rabat. A la bataille d'Isly c'étaient encore eux qui servaient les canons.

Il ne faudrait pas croire que Rabat-Salé devint uniquement un repaire de pirates. Ce port retrouva au XVII[e] siècle son ancienne splendeur commerciale. En principe, les Espagnols et les Portugais étaient considérés seuls comme ennemis et on ne poursuivait que leurs navires; par contre les Hollandais, les Anglais, les Français pouvaient commercer comme par le passé. Salé était avec Tétouan le principal port de commerce avec la France. Un consul y représentait nos intérêts. Les Anglais et les Hollandais ne se faisaient pas faute de s'attirer la bienveillance des Andalous en leur fournissant des agrès, des munitions et même des vaisseaux. Les autres pays, soumis aux censures ecclésiatiques, ne pouvaient se livrer à ce genre de commerce en toute liberté. Peu à peu les corsaires, alléchés par les riches prises qu'ils faisaient, se permirent d'attaquer les vaissaux des nations amies quitte à aller vendre leur butin à Alger. Les représailles des Européens ne se firent pas attendre : en 1629, le Chevallier de Razilly, commandant une escadre de sept navires, bombarda Salé qui dut signer la paix; or, à cette époque, Salé était la seule ville du Maroc qui armât encore des cor-

(1) *Établissement des dynasties des chérifs au Maroc*, p. 163, *op. cit.*
(2) *Relation du sieur Mouëtte*, p. 7.

saires (1). En 1635, ce fut au tour des Anglais de ramener les Salétins à la raison. En 1680, une nouvelle expédition française dirigée par Chateau-Renaud bombarda Salé encore une fois. Il s'ensuivit une embassade marocaine à Versailles et un nouveau traité d'alliance (2).

M. de Castries (3) explique comment le commerce et le brigandage pouvaient coexister, laissant voir ce spectacle étrange de négociants chrétiens vaquant librement à leurs affaires à côté d'autres chrétiens esclaves.

§ 186. — La République de Rabat-Salé avait comme ennemis les Sultans et les marabouts. Malgré ses richesses et son commerce, considérables pour le pays et pour l'époque, elle ne put se défendre des tentatives de ses ennemis. Le fameux marabout El Ayachi avait combattu les salétins sans résultats; il fut tué en 1641 dans un combat avec les Dilaïtes alliés aux Salétins. Ces Dilaïtes, devenus très puissants, maîtres du nord du Maroc et de Fès, réduisirent les Salétins à l'état de vassaux. Sidi Mohamed el Hadj Eddilaï laissa dès 1641 une force armée importante à Salé sous prétexte de harceler les Espagnols de Mamoura; en fait, cette armée servit surtout à contenir les Andalous qui n'osèrent plus bouger : Salé perdit son indépendance et son autonomie. En 1643, 1644 et 1651, les accords passés entre la République de Salé et les États-généraux des Provinces-Unies furent signés par Mohammed el Hadj Eddilaï (4). La République de Salé, si fameuse dans l'histoire, ne fut donc vraiment indépendante que pendant une trentaine d'années à peine. Cependant, quoique vassale ou soumise, elle eut constamment des mouvements de révolte; l'autorité des princes ne fut pas très respectée jusqu'en 1757.

Nous n'avons pas trouvé chez les auteurs arabes de renseignements relatifs à Salé pour la période qui s'écoula de 1651 à 1757. Moulay Rachid en 1666 ruina la zaouia de Dila. Il est probable qu'il substitua son autorité sur Rabat-Salé à celle des Dilaïtes. D'après la citation que nous donnons ci-dessous, on

(1) « *Le Maroc* » p. 292. Cf. aussi les intéressants rapports de De Razilly in « *Sources inédites* » t. III, p. 129 *op. cit.*

(2) *Au cœur du Maroc* », p. 79, par Botte.

(3) « *Les Corsaires de Salé* », *op. cit.*

(4) *Sources inédites*, t. III, p. 198.

voit que Moulay Ismaïl avait placé à Salé (le Neuf) dans la Casbah (la casbah actuelle des Oudaya) une garnison d'Abid sous l'autorité d'un vice-roi. Or ce n'est que vers 1700 que la milice nègre de Moulay Ismaïl fut créée. Le silence des auteurs arabes laisse croire que Salé était soumise aux Sultans alaouites depuis qu'ils avaient succédé aux marabouts de Dila et que l'installation de garnison nègre se fit sans difficulté.

En 1757 eut lieu le dernier sursaut d'indépendance de Rabat-Salé. Ezzaiani, l'auteur de l'*Histoire du Maroc de 1631 à 1812* (1) rapporte ce qui suit, contredisant E. de la Primaudaie. « Les gens de Rabat et Salé assiégèrent la casbah où se trouvaient le vice-roi et les abid qui tenaient garnison dans cette place depuis l'époque de Moulay Ismaël. Ils bloquèrent étroitement la place, lui coupant les vivres et l'eau et obligèrent les assiégés à demander l'aman. Moulay Ahmed sortit de la casbah et se rendit à Asfi auprès de son frère Sidi-Mohammed. Quand aux abid, les gens de Rabat les dispersèrent dans les diverses parties de la ville afin d'anihiler ainsi leur influence... ayant reconquis son autorité dans le Sud du Maroc, Moulay Mohammed, (qui n'était qu'héritier présomptif) gagna Salé et vint camper devant Rabat. Les habitants de cette dernière ville lui apportèrent des présents; mais Abd el Haqq Fennich, commandant de Salé, fit fermer les portes de cette ville. Sidi Mohammed franchit alors la rivière à gué, et, laissant de côté Salé, il partit pour Elqasar... après avoir passé devant Ceuta, il revint successivement à Larache, à Salé et enfin à Marrakech (2). » Ceci se passait en l'année 1757, époque à laquelle Sidi Mohammed monta sur le trône. L'auteur ne dit pas si à son retour à Salé, le vice-roi fut mieux accueilli que la première fois. Il faut le supposer, car, plus loin (3) il est dit comment Abd el Haqq Fennich fut tué par ordre du Sultan.

En résumé, la période d'indépendance plus ou moins déguisée de la République de Salé qui dura un siècle et demi environ se termina avec celle qu'on a appelé l'interrègne c'est-à-dire à l'avènement de Sidi Mohammed en 1757.

§ 187. — La course ne fut guère productive qu'au début de

(1) Traduction Houdas, p. 124 et 126.
(2) *Le Maroc de 1631 à 1812*, pp. 125, 126, 127.
(3) P. 137.

cette période (1610-1757). « Le 18 avril 1610, Vaucelas signalait à Henri IV les actes de piraterie des gens de Salé. En 1613, le capitaine anglais Mainwaring négociait avec eux le rachat de tous les esclaves chrétiens (1) ». Or il ne faut pas oublier que la rançon des esclaves était une source de revenus très importante pour ne pas dire la plus importante de la République ». Le huit août 1617. le capitaine Hollandais Abbé Willemz écrivait à l'amirauté de Rotterdam : « Il y a un an, les Maures de Salé n'avaient pas de vaisseaux et maintenant ils en ont quatre en mer; ils deviendront très puissants si l'on n'y prend garde (2) ». De Razilly s'accorde avec le capitaine hollandais pour signaler la menace des corsaires; le 26 Novembre 1626, il écrit à Richelieu : « Ceux du royaulme de Maroque, Sallé et Toutouan ont commencé d'armer par mer depuys huit ans (c'est-à-dire en 1618) et ont pris plus de six mil chrestiens et quinze millions de livres, dont la France en a souffert les deux parts de la perte; et bien qu'ils n'aient commencé que par une tartane armée en guerre, ils ont à présent plus de soixante vaisseaux (3) lesquels néanmoins ne sont encore bien armés ni leur genre praticques à la mer... mais peu à peu ils s'aguerrisent et si l'on n'y met promptement remedde, ils se rendront invincibles (4) ».

Les auteurs de mémoires de l'époque signalent que de 1620 à 1630 les Salétins prirent et pillèrent « plus de mil vaisseaux chrestiens de toutes nations (5) ».

Le P. Mathias de S. Francisco affirme par serment avoir vu le chiffre de vingt sept millions de ducats inscrits sur les registres de la douane pendant la période décennale de 1629 à 1639 (6).

Les Hornachéros venus d'Espagne avec leurs richesses étaient devenus des armateurs pour vaisseaux de course en même temps que des commerçants honorables. Des renégats de toute provenance, des gredins de tous les pays, formèrent avec les esclaves les équipages des navires. Comme nous l'avons dit plus haut, le commerce des esclaves s'était organisé et procurait des revenus considérables. Les corsaires d'ailleurs respectaient les

(1) *Sources inédites*, t. III, p. 190, *op. cit.*
(2) *Id.*, t. III, p. 115.
(3) Entre Salé et Tétouan.
(4) *Sources inédites*, t. III, p. 116, *op. cit.*
(5) *Id.*, t. III, p. 364.
(6) *Sources inédites*, t. III, p. 193, note 2.

navires portant des missionnaires chargés du rachat des captifs pour ne pas troubler un négoce lucratif (1). Les nations européennes traitèrent honteusement avec Salé, plus tard avec le Sultan et s'abaissèrent jusqu'à payer un tribut pour avoir la liberté du commerce et pour racheter fort cher leurs prisonniers. Il est juste d'ajouter que ces mêmes nations européennes ne se faisaient pas faute de prendre des barbaresques et de faire elles-mêmes le commerce des esclaves. Les pirates de Salé, hardis et entreprenants, devinrent la terreur des mers du ponant. Les vaisseaux de commerce, que la marine royale dédaignait toujours de convoyer, étaient la proie certaine des corsaires. Ceux-ci allèrent commettre leurs exploits jusqu'à Terre-Neuve. « Les pêcheurs de Terre-Neuve étaient particulièrement éprouvés par les pirates de Salé qui venaient chaque année dans les eaux anglaises et françaises guetter leur départ et leur retour (1626) (2) ».

Les marchandises prises, le butin, *γ^u^nîma* dans le langage actuel, auraient dû être partagées entre les Moujahidin après que le sultan eût prélevé le quint, selon les prescriptions du chraa (3) ; mais les sultans se contentèrent d'abord du dixième, puis, Rabat s'étant révolté, de quelques esclaves. Plus tard, quand leur autorité se fut raffermie et que les corsaires furent à leur solde, ils prélevèrent sur le butin tout ce qu'ils voulurent, plus particulièrement des esclaves.

Les prises devenaient l'objet d'un commerce lucratif même pour les Européens : ceux-ci rachetaient à vil prix ce que les indigènes ne pouvaient utiliser et allaient le revendre dans les ports méditerranéens.

§ 188. — Cependant, la course ne tarda pas à devenir de moins en moins productive et à tomber rapidement en pleine décadence. Le nombre des navires armés en guerre devint insignifiant, du moins si nous en croyons Ezzaiani moins haineux et moins partial que l'auteur du Kitab el Istiqça. « Le Sultan Sidi Mohammed, en 1757, donna l'ordre de construire deux vaisseaux : l'un pour Salé l'autre pour Rabat. Jusqu'alors ces deux villes n'avaient possédé qu'un

(1) Cf. Agents et voyageurs français au Maroc in *Sources inédites*, III, p. 155.

(2) Cf. *Sources inédites*, t. III, p. 147, note 1 et *Les corsaires de Salé*, *op. cit.*

(3) Cf Coran, chap. VIII, verset 42 : « Souvenez-vous que vous devez la cinquième part du butin à Dieu, au Prophète, à ses parents... »

seul navire qui avait été construit à frais communs pendant l'époque de l'interrègne. Les négociants chrétiens d'Asfi furent invités à fournir tous les agrès de ces navires (1) ».

L'imprécision du vocabulaire maritime arabe pourrait ici nous induire en erreur : il est probable que Ezzaiani parle de grands navires capables de lutter contre les frégates des Européens. En effet, 27 ans plus tôt, en 1730, le capitaine Pallot compta 37 corsaires à Salé (2). Il est possible aussi que de 1730 à 1757 les Salétins laissèrent tomber leur flotte à néant.

A partir de cette époque, les deux villes de Rabat et Salé durent agir chacune pour son compte et la sourde rivalité qui existait entre elles depuis que les Hornachéros de Rabat avaient accaparé le commerce augmenta ehaque jour : les Sultans surent en profiter.

E. de la Primaudaie dit qu'avec la liberté, les Salétins perdirent leur opulence : « La ville des pirates déclina rapidement; le beau temps d'ailleurs pour les corsaires était passé ; les puissances européennes ne laissaient plus comme autrefois piller impunément leurs navires de commerce (3) ».

Nous pensons que la chute progressive de Salé tint beaucoup à la perte de son activité commerciale qui diminua en raison de l'intensité de la piraterie et aussi à ce fait que le négoce européen, de plus en plus sollicité vers des contrées nouvelles, abandonnait les anciennes voies. Les Salétins, libres, faisaient beaucoup de commerce; sous la domination des princes de Fès, ils ne firent plus guère que la course. Alors cette industrie ne fut plus considérée comme une revanche, lucrative sans doute, mais simplement comme un moyen d'enrichir les princes; pour ceux qui l'encourageaient, c'était une des formes de la guerre sainte : on s'attaquait à tous les navires et le commerce par conséquent devenait impossible. Par surcroît, les frégates européennes venaient assez régulièremeut bombarder Rabat et Salé. La course ne rapportait plus autant que le négoce et Salé et Rabat perdirent au XVIII[e] siècle l'opulence qu'on leur connut un moment au XVII[e] siècle.

Le sultan Sidi Mohammed ben Abd-Allah organisa la course à Rabat-Salé pour le compte de l'empire. Nous avons vu qu'il

(1) *Le Maroc de 1631 à 1812*, p. 151.

(2) *Sources inédites*, t. III, p. 290-307-308, *op. cit.*

(3) Villes maritimes du Maroc, § IX.

avait ordonné la construction de deux navires en 1757. Cependant, en 1766, la flotte de course dispersée dans les différents ports du Maroc ne comprenait que dix vaisseaux (1). Salé n'en avait certainement qu'une partie. Larache et Mogador se partageaient le reste, car Mogador venait d'être crée. Voici ce que dit Ennaciri Esslaoui, l'auteur du Kitab el Istiqça : « Le motif de la fondation de Souira fut le suivant : le Sultan Sidi Mohammed ben Abd-Allah était passionné pour la guerre sainte. Dans cette pensée il avait fait construire des corsaires de guerre qui le plus souvent étaient ancrés dans le port des Deux-Rives (Rabat-Salé) (2) et dans celui d'Elaraïch. Pendant deux mois de l'année, au moment de la saison des pluies, ces navires ne pouvaient prendre la mer parce que ces ports ne faisaient qu'un avec la rivière. Dans les autres saisons, il y avait trop peu d'eau et le sable obstruait l'embouchure des rivières de telle sorte que les bateaux ne pouvaient les franchir. Le sultan, après avoir réfléchi au moyen susceptible d'assurer le voyage des corsaires à n'importe quel moment de l'année, s'appliqua à construire Souira, dont le port ne présentait pas de pareils inconvénients. (3) » La fondation de Mogador porta une rude atteinte au commerce de Salé.

Ces renseignements donnés par Ennaciri lui-même viennent tempérer ses exagérations de la page 361 (Texte, t. IV, p. 121, l. 28 sqq) relatives au nombre des navires de guerre : « Sous son règne (celui de Sidi Mohammed) il y eut vingt grands vaissaux d'escadre et trente frégates et galiotes. Les raïs étaient au nombre de soixante ayant tous leurs bateaux et leurs marins. Comme marins il y avait deux mille orientaux et trois mille maghrébins ; on comptait en outre deux mille artilleurs ». Höst nous dit ce qu'il faut penser de ces chiffres.

Il semble bien cependant que Sidi Mohammed essaya d'être le promoteur de la course et qu'il prodigua ses efforts pour armer les corsaires. En 1763, il envoya le raïs Elhadj Ettahami Mdowar

(1) Höst : *Nachrichten von Marakos*, p. 186.

(2) Cf. *Relation du sieur Mouëtte*, p. 13 « Au pied de la tour Hassan on fait les navires et on les y mène hiverner ».

(3) *Istiqça* p. 293-294 de la Traduc. t. IV, p. 99 du texte. De Razilly avait proposé à Richelieu de créer Mogador. — Mogador tire son nom de Sidi-Megdoul. Elle fut tracée par un renégat français. Cf. Aubin : *Le Maroc d'aujourd'hui*.

Errbati comme embassadeur en Suède pour lui rapporter des agrès de navires et de la poudre. Il fit partir également quelques temps plus tard comme ambassadeur en Angleterre le raïs Abou Abd Allah Mohammed Larbi el Mestiri er Rbati pour réparer ses corsaires et les gréer à neuf. Ce personnage partit, répara ses eorsaires et revint avant la fin de l'année rapportant des agrès pour deux vaissaux, des canons, du bronze, etc. (1)...

« Sidi Mohammed envoya un présent au Sultan ottoman qui lui expédia en échange un bateau chargé de tous les appareils de guerre, canons, mortiers, poudre et d'une grande quantité de tous les agrès nécessaires aux navires de guerre (2) ».

Les indigènes, incapables de confectionner leurs agrès, ne pouvaient non plus construire leurs navires (3). L'auteur de l'Istiqça est bien obligé d'en convenir : « En 1767, le Sultan ottoman envoya à Sidi-Mohammed des maîtres très experts dans la fonte des canons et des mortiers, bombes et boulets et dans la construction des navires. Parmi eux se trouvait un maître des plus expérimentés dans le tir au mortier. Ils se rendirent auprès du sultan Sidi Mohammed ben Abd-Allah. Il s'entretinrent avec eux des travaux à effectuer, car il avait l'intention de rétablir l'arsenal de construction de navires de guerre sainte qui avait existé à Salé au temps des Almohades et des Beni Merin... Le Sultan se rendit compte qu'il fallait vingt ans au moins pour terminer ces travaux et que de très fortes sommes seraient à peine suffisantes. Il abandonna son projet... Il expédia les maîtres constructeurs à Salé où ils établirent trois escadrilles. Quant au maître artilleur, il fut envoyé à Ribat el Fath et fut chargé de l'instruction des canonniers de Salé et de Rabat. Il y forma de très bons élèves. Les gens des Deux-Rives se transmirent la connaissance de ce métier pendant longtemps, mais aujourd'hui il ne leur en reste plus que le nom (4) ».

Ainsi malgré les efforts du Sultan, la course se trouvait en décadence ; les Andalous avaient perdu leur prépondérance,

(1) *Istiqça*, p. 292-293, t. I de la traduct. t. IV p 98, l. 34 sqq.

(2) *Ibidem.*

(3) Les navires de l'époque devenaient de plus en plus grands : l'arsenal de Rabat-Salé, qui avait pu construire au temps des Almohades et des Mérinides quelques navires légers n'était plus aménagé pour la construction de vaissaux de haut bord.

(4) *Istiqça*, p. 309-310 de la trad., t. IV, p. 104 du texte.

leurs traditions s'effaçaient peu à peu : ils ne savaient pas construire de grands vaisseaux, ils ne savaient pas non plus les conduire. Leur port, hâvre de barre, excellent pour abriter les navires légers ayant un faible tirant d'eau, ne convenait pas aux vaisseaux de haut bord. Or l'Europe avait des frégates de plus en plus grandes contre lesquelles les pinques et les fustes barbaresques ne pouvaient rien. Les Salétins se trouvaient donc en état d'infériorité. Il suffit d'autre part de consulter la liste des raïs donnée par Höst pour s'apercevoir que les renégats étaient devenus les maîtres de la marine de Salé : ils pouvaient arriver jusqu'au commandement des navires ; deux tripolitains avaient aussi un commandement.

Enfin les puissances européennes, lasses de traiter avec des pirates usaient de représailles chaque fois que les corsaires s'attaquaient à leur navires. « En 1765, la France organisa une expédition navale : Salé et Larache furent bombardées, et un traité conclu par le comte de Breugnon, nous donna une situation privilégiée (1) ». Les auteurs arabes racontent l'événement d'une façon différente. « Au mois de Doulqaada de 1178 (1765) les Français bombardèrent Salé pendant trois jours. L'année suivante leurs chaloupes allèrent incendier les bateaux marocains dans le port de Larache. Cette expédition, commandée par Du Chaffaut finit mal : les chaloupes ne purent franchir la barre au retour et les marins furent massacrés ou faits prisonniers (2) ». « Le Sultan envoya en France le raïs Abbou-lHassen Ali Martil er-Rbâti pour rédiger la paix avec les Français, se faire payer la rançon des prisonniers de Larache et acheter des agrès. Les Français se soumirent à donner l'argent et les agrès (3) ».

La force offensive des corsaires diminuait cependant visiblement ; en outre, ils étaient obligés de s'organiser défensivement pour se protéger contre les expéditions menées par les étrangers et pour répondre aux bombardements dont Salé et Rabat devenaient fréquemment l'objet : le rôle des artilleurs devint au XVIIIe siècle presque prépondérant. Nous avons vu plus haut que l'auteur de l'Istiqça évalue à deux mille le nombre des artilleurs de Rabat-Salé au temps de Sidi Mohammed. Il faut laisser une

(1) *Le Maroc*, p. 296 par Augustin Bernard.
(2) *Le Maroc de 1631 à 1812*, pp. 141 et 142, par Zzayani ou Ezzaiani.
(3) *Istiqça*, p. 300, t. I de la traduct. — T. IV, p. 101, l. 16 du texte.

large part à l'exagération habituelle de cet historien car lui-même nous apprend que ces artilleurs furent formés par un maître pointeur venu de Turquie à cette époque : il eut été difficile à un Turc d'apprendre à deux mille indigènes le métier d'artilleur en quelques années. Le peuple porté lui aussi à l'exagération, dit que Rabat avait eu jusqu'à trois cents artilleurs.

En résumé Sidi Mohammed ben Abd-Allah essaya sans beaucoup de résultats de galvaniser la course. Il voulut mettre en honneur la profession de marin, nomma caïd des raïs, tels que Larbi El Mestiri en 1758, en envoya d'autres comme embassadeurs ; il ne réussit semble-t-il qu'à supprimer le commerce du port et à attirer sur Salé les représailles des nations européennes.

§ 189. — Les successeurs de Sidi Mohammed durent abandonner la course. L'auteur de l'*Istiqça*, qu'on ne peut révoquer, en doute quand il relate un événement défavorable aux musulmans, est obligé d'en convenir : « En 1233 (1818), le sultan Moulay-Sliman renonça définitivement à la guerre sainte sur mer et défendit aux capitaines de ses navires de faire la course contre les nations européennes. Un certain nombre de ses corsaires furent donnés aux pays voisins comme Alger et Tripoli, les autres désarmés de leurs canons et de leurs autres engins de guerre. Il renonça complètement à sa marine qui cependant au témoignage de Manuel était composée de navires plus nombreux et plus beaux que ceux du possesseur d'Alger et de celui de Tunis » (1).

Cette dernière assertion est certainement exagérée ; nous avons vu plus haut dans quel état se trouvait la marine au moment où un prince s'en occupait spécialement.

Une dizaine d'années plus tard, Moulay Abd-er-Rahman essaya de relever la marine marocaine. En 1829 le Sultan avait fait une tournée dans les places avancées et dans les ports du Maghreb dans le but de faire revivre la tradition de la guerre sainte sur mer que Moulay-Sliman avait fait cesser. Moulay Abd-er-Rahman avait donné l'ordre de construire des flottes qui devaient être réunies à celles qui existaient encore provenant de son aïeul Sidi Mohammed ben Abd-Allah et avait autorisé les capitaines de bateaux des deux rives de Rabat et de Salé de croiser

(1) *Istiqça*, p. 50, t. II de la traduct. t. IV, p. 151, l. 26 sqq. du texte.

avec les corsaires de guerre sur les côtes du Maghreb et les rivages voisins ». La prise d'un navire autrichien et la répression qui s'en suivit, la puissance grandissante des nations européennes, les lois maritimes qu'elles imposent, la prise d'Alger déterminèrent le Sultan à renoncer à la course (1).

C'était la dernière convulsion de la marine de guerre marocaine. Quand on étudie d'assez près l'histoire des pirates salétins on est étonné de la terreur qu'ils inspiraient et de la réputation qu'on leur a faite. Leurs navires étaient petits et peu nombreux; ils sortaient rarement. Le seul moment où ils furent réellement dangereux fut le début du XVIIe siècle, alors que leurs vaisseaux pouvaient encore lutter contre ceux d'Europe, que la haine emplissait le cœur des marins et que les armateurs étaient enrichis par le commerce. Mais cette période dura peu; dès que les Sultans prirent pour leur compte l'industrie de la course, celle-ci tomba en décadence (2).

§ 190. Rabat et Salé au XIXe siècle. — Au XIXe siècle, les villes de Rabat et de Salé n'ont plus qu'une population très restreinte; il ne leur reste plus que le souvenir de leur ancienne splendeur; le commerce maritime est quasiment mort; rares sont les navires qui viennent jeter l'ancre dans la rade; quatre grandes mahonnes suffisent à assurer le service de l'aconage; la corporation des barcassiers trouve à peine de quoi vivre. Il ne reste de l'esprit des anciens corsaires que la haine de l'étranger.

Rabat et Salé, aigries par leur déchéance, sont devenues ennemies mortelles. Rabat est cependant plus active que Salé : elle a des industries, elle a la douane; tout le trafic se fait au bénéfice de cette ville. La situation privilégiée de Rabat dure d'ailleurs depuis l'arrivée des Hornacheros qui grâce à leurs richesses avaient accaparé tout le commerce. Salé, au contraire est de plus en plus séparée de la mer par une plage qui s'augmente sans cesse; elle s'endort dans un fanatisme boudeur.

Les deux villes se détestent cordialement, à tel point que le peuple traduit عدوتان par « les deux ennemies » au lieu de « les Deux-Rives ». Le proverbe suivant devient célèbre :

(1) *Id.*, p. 129, t. II de la trad. t. IV, p. 183 du texte.

(2) Dans le Rif, la course faite librement par les Boqqoya, dura jusqu'à c s temps derniers. Cf. *Maroc inconnu*, t. II, p. 186, Mouliéras.

ụáḫḫa iṛžaɜ lụâd ḥlîb, ụuṛmél zbîb
ɜámmâr slâụi lakan lṛbâṭi ḥbîb

Quand bien même l'oued serait du lait et le sable, des raisins secs,
Jamais un Salétin ne sera l'ami d'un Rbâti.

On raconte qu'une fois, peu avant l'Aid-Kebir, un Rbâti fut pris à Salé et mis en prison; les Salétins avaient juré de l'égorger comme un mouton le jour de la fête. Les Rbâtis réussirent à tromper la surveillance des gardiens et à remaner le prisonnier. Une autre fois, les Rbâtis s'oublièrent jusqu'à tuer un Salétin; le prix du sang fixé à cinquante mitsquals fut payé par le produit de la vente du son; les Rbâtis ne manquèrent pas d'en informer leurs rivaux : le son a si peu de valeur que ce n'est pas se priver que d'en abandonner le produit de la vente: c'était donc une injure pour les Salétins, qui signifiait : un Salétin ne vaut pas plus que notre son. Les Rbâtis affirment sans rire qu'au moment de l'âcer les Sélatins sont fous. Les gens de Rabat aussi bien que ceux de Salé ne tarissent pas d'anecdotes semblables qui les mettent en fort belle humeur. Leur inimitié se manifeste encore dans les récits historiques populaires comme celui que nous donnons plus loin (1). Les successeurs des corsaires trouvent au XIXe siècle dans ces discordes un aliment suffisant à leurs instincts belliqueux. Leurs bateaux n'existent plus et c'est à peine s'ils peuvent se défendre contre les bombardements.

En 1851, un vaisseau français ayant été pillé dans le port, une escadre vient bombarder Salé sans éprouver de résistance de la part de la ville (2). Après cet événement Moulay Abd-er Rahman ordonna de construire un bastion à l'extrémité du rempart de la nouvelle citadelle (3). L'on n'entendit plus depuis parler de Rabat ni de Salé que nous trouvâmes en 1912 dépeuplées et inertes, particulièrement Salé.

§ 191. CONCLUSION SUR LHISTOIRE DE RABAT-SALÉ. — De l'histoire brièvement esquissée qui précède, une conclusion s'impose : le port n'a eu d'activité que du fait des étrangers : Phéniciens,

(1) Cette inimitié était déjà signalée en 1630 dans une relation dite de Jean Arman Mustapha, « *Sources inédites* », p. 336, t. III.

(2) Nous donnons *infra* le récit populaire de cet événement, § 366.

(3) Cf. in *Istiqça*, t. II, p. 184 de la traduct. t. IV, p. 201 dernière ligne du texte, le récit du bombardement de 1851.

Romains, Méditerranéens, Andalous, renégats. Les corsaires qui ont rempli l'histoire de la navigation de leurs exploits ont disparu vingt ans avant ceux d'Alger sans laisser aucune trace. Les indigènes, lorsqu'ils furent réduits à leurs propres moyens, lorsque les Andalous furent incorporés et fondus dans leur masse, ne surent pas exploiter les quelques avantages du port naturel de Rabat-Salé. C'est d'ailleurs une conclusion qui s'impose chaque fois qu'on étudie de près les manifestations de la civilisation marocaine : de belles choses ou de grandes choses ont été faites, puis on les a abandonnées complètement; un élément destructeur, niveleur, persiste inconscient dans l'esprit des populations maghrébines; il ramène tout à l'état de nature et ne laisse subsister que des ruines.

TROISIÈME PARTIE

Les Poissons. — La Pêche.

CHAPITRE I

LES POISSONS

§ 192. — Les indigènes de Rabat et Salé, peu portés à franchir une barre difficile et capricieuse, ont toujours limité à la côte le domaine de l'industrie de la pêche. Ils ne se sont pas aventurés sur des barques pour aller à la recherche des hauts fonds poissonneux. Ils n'ont jamais voulu quitter le sol ferme, les rochers qui bordent la côte (1). Les engins dont ils se servent encore ne leur ont permis de retirer de la mer qu'un nombre assez restreint d'espèces de poissons. Ils nous disent qu'ils n'avaient jamais vu toute une variété de poissons qui se vendent maintenant au marché et que les pêcheurs italiens et espagnols vont prendre au large. Il ne faut donc pas s'étonner si le vocabulaire relatif aux poissons est pauvre et quelquefois imprécis. Nous suivrons une classification scientifique pour indiquer les espèces connues des indigènes (2). Il va sans dire que les pêcheurs de Rabat-Salé, pas plus que ceux des autres pays, n'ont songé à une classification quelle qu'elle soit.

§ 193. Description des poissons. — L'indigène appelle *ḥûṭ, ḥûṭa* tout ce qui est poisson ou qui, vivant dans l'eau, ressemble à un poisson, la baleine et le marsouin par exemple. Il applique spécialement aux poissons dont le corps est bien rond, comme le maquereau, l'adjectif de *mkérkeb,* rarement *mlûlˇb.*

(1) V. Description de la côte §§ 99-100-101.
(2) *Atlas des poissons de mer*, p. 78.

Extérieurement il distingue les écailles *qušár*, les nageoires *riâš*, sing. *rîša*, dont les pectorales sont les *riâš d˘rrâṣ* « les nageoires de tête » et les abdominales *riâš d˘lm˘ṣrân* « nageoires de l'intestin », les ouies ou opercules branchiaux *nγânĕγ* (nous avons entendu aussi *šnâdnĕγ et šnânĕγ*), la tête *˘rrâṣ*, avec la bouche *fúmm*, les joues *ḥnâk*, le ventre *kẹrš*, avec l'anus *ṣọrra* « nombril», la queue *qŏẓẓîba* ou encore *ẓ˘nṭîṭ*.

L'agilité du poisson et la difficulté qu'on éprouve à le saisir ont donné naissance, à la comparaison suivante : « *flân ḥûṭa m˘ṭliia b˘ṣṣâbun u msiiba fbḥár mn ˘ẓẓâuaq* = Un tel est un poisson enduit de savon et jeté dans une mer de mercure », autrement dit « c'est un malin qui ne se fait jamais prendre ».

L'indigène ne désigne spécialement de l'anatomie interne du poisson que la colonne vertébrale *s˘nsûl*, et les arêtes *šûk*.. La vessie natatoire et son rôle lui son totalement inconnus; il prend cet organe, qu'il voit sortir de la bouche de certains poissons quand on les retire de l'eau, pour un boyau. Il sait que le poisson pond; il appelle les œufs *bîḍ d˘lḥûṭ*.

Si le poisson est frais, l'indigène dit qu'il est *frẹšk* ou *ṭrẹ* ou que « le sang se voit sur ses joues = *d˘mmo ꜥala ḥáddo* ». S'il n'est pas frais, on dit *iḥnéẓ* = « il pue », *fih ˘rrîḥa* = « il a de l'odeur ». On dit en proverbe « *ḥûta ḥânẓa kaṭḥ˘nneẓ˘ššuâri* = un poisson pourri suffit à faire pourrir tout le chouari (de poisson) »,

§ 194. Usages du poisson. — Tous les poissons ne plaisent pas également au palais de l'indigène ; il en est qui lui répugnent sans qu'il les ait goûtés (1) (voir ces particularités à l'énumération des espèces connues). Ceux qu'il mange constituent à son avis une nourriture de choix. Le plus estimé est l'alose.

Le poisson est généralement consommé frais. On l'écaille *lḥûṭ iṭ˘bšer*, on lui ouvre le ventre *išŏqq lha kẹršha* et on le vide, *ifẹ́rdga*, on lui coupe la tête, quand elle n'a pas beaucoup de chair, la queue et les nageoires. Si le poisson est trop grand pour le récipient dans lequel on le prépare, on le coupe en morceaux; on le fait frire, *qlá*, ou on le fait griller, *šua*. On place les joues au fond du plat pour empêcher le poisson d'adhérer. L'alose est coupée en morceaux, *ṭaigărrĕdha grâḍi grâḍi*, qu'on

(1) Il n'y a pas de totem marin. Il semble bien d'ailleurs qu'il n'y ait pas de totémisme dans toute l'Afrique du Nord.

embroche à une bagnette de bois et qu'on présente à la braise. C'est la recette préférée des indigènes pour la préparation de l'alose (1).

On ne met pas de poisson dans la saumure et on ne sale *m°llaḥ* guère que l'anguille et l'alose.

Le poisson sert aussi de remède dans le cas suivant : quand un individu qui à la fièvre n'arrive pas à « suer la sueur froide *lᵊarâq ˘lbârẹd* » qui le délivrera du mal, on le soigne à la vapeur de poisson. On prépare sous ses yeux un plat de poisson, puis ou couvre ce plat et on le met sur le feu en conservant la vapeur dans le plat. Quand le poisson est cuit, on place le plat tel quel entre la peau et les vêtements du malade et on enlève alors le couvercle. La vapeur se répand sur le corps du malade qu'on recouvre d'ailleurs le plus possible pour que cette vapeur reste longtemps en contact avec la peau. Le malade sue et guérit s'il plaît à Dieu.

Dans les livres de médecine arabe, le poisson est cité comme ayant des vertus génésiques. L'abus de cette nourriture est cependant pernicieux. Ainsi l'alose, au dire des indigènes, prise en grande quantité est un poison. Idriss I, d'après quelques-uns (2), serait mort empoisonné après avoir mangé de l'alose. On dit aussi qu'il serait mort après avoir maugé des anguilles, ce qui aurait amené pendant son agonie un relâchement des parties génitales (3).

§ 195. LÉGENDES ET CROYANCES CONCERNANT LES POISSONS. — Contrairement aux données de l'observation, les indigènes pensent que les poissons s'accouplent en se mettant ventre contre ventre.

Le poisson peut, croit-on, être ensorcelé, renfermer un démon *ḥûṭa m˘ẓnûna*; on ne pêche le poisson ensorcelé que la nuit, on le met dans la corbeille et il se sauve sans qu'on le voie. On le reconnaît à sa couleur invraisemblable, à ses yeux hors de tête.

(1) A Mostaganem, les pêcheurs qui opèrent le long du Cheliff font cuire leur poisson de la façon suivante : ils emplissent un trou avec de la braise, disposent quelques bâtonnets dessus et le poisson sur les bâtonnets. Ils recouvrent ensuite le tout de terre en formant une sorte de four *imdèrnu lḥût*. Nous n'avons pas vu appliquer cette recette culinaire à Rabat.

(2) *Qirtas*, Ibn Abi Zra, p. 10, l. 14.

(3) *Ibid.*

Le pêcheur qui s'en aperçoit se hâte de rejeter ce poison à la mer de peur d'être lui aussi possédé du démon.

Il est même des démons qui prennent l'aspect de poisson.

Pourquoi le poisson est muet? C'est ce qui a attiré l'attention de nombreuses populations maritimes. Pour les indigènes de Rabat-Salé, il parle. On prétend, en effet, que lorsque le poisson ouvre et ferme la bouche en respirant, il récite un hizb. Quand il voit l'appât, il oublie son hizb c'est pourquoi il se laisse prendre.

Les poissons, lorsqu'il pleut, remontent à la surface et ouvrent la bouche pour recevoir l'eau douce. Il arrive qu'une goutte d'eau de pluie se condense dans le corps d'un poisson : c'est l'origine d'une perle.

L'eau de pluie est également l'origine de la nacre dans les coquillages.

Enfin le poisson est un porte-bonheur : rêver de poisson est signe de richesse. On voit sur certains plats de cuivre des représentations de poisson gravées en signe de bon augure C'est peut-être un reste du culte sacrificiel du poisson dont parle S. Reinach, in *Cultes, Mythes et Religions* (p. 46 sqq.) (1). Il aussi existe des poissons sacrés (2).

Classification des espèces d'animaux marins connus à Rabat.

A. — ORDRE DES CHONDROPTÉRYGIENS.

§ 196. *Famille des scylliidés.* — Dans cette famille les indigènes ne connaissent que les petits squales qu'ils appellent du nom générique de *kẹlb ˇlma* = « chien de mer ». L'aiguillat (acanthias vulgaris, *Pêche Moderne*, p. 341, fig. 38) aux yeux verts, muni de deux épines s'appelle *rrᵃ̄ʿəád* = « le tonnerre ». La grande roussette (scyllium canicula, *Atlas* p. 1) se dénomme *ẓúẓγa*; sa peau est vendue aux fabricants de crosses de fusils qui s'en servent pour polir.

(1) Nous avons vu *supra*, § 34, le rôle du poisson dans la cosmogonie des indigènes.

(2) Il y a des poissons sacrés à Sidi-Ferej à Fès, et dans le bassin de Aïn Tiçouat (*Archives marocaines*, VI, p. 367). Cf. sur les poissons sacrés, *Cultes, Mythes et Religions*, III, p. 44 et p. 515.

En général les indigènes ne consomment par la chair des squales.

§ 197. *Famille des squatinés.* — Nous rangeons dans cette famille, peut-être à tort, un rhinobate, la *s'kka* = « soc de charrue », animal moitié raie, moitié squale, analogue à l'ange, (squatina angelus, *Atlas*, p. 2), dont le museau est triangulaire et plat comme le soc des charrues arabes : c'est, croyons-nous, le même poisson que les pêcheurs d'Oran appellent « guitare » ou « mandoline » ; la *s'kka* n'est pas consommée par les indigènes.

§ 198. *Famille des torpédidés.* — Les indigènes connaissent la torpille (torpedo marmorata, *Atlas*, p. 3) qu'ils appellent *ṛ˘qqâd* = « dormeur » parce qu'elle se pose sur les fonds sablonneux. Les propriétés électriques de ce poisson leur sont connues. D'aucuns le considérent comme le mâle de la raie. On ne le consomme pas.

§ 199. *Famille des raiidés.* — La raie bouclée (raia clavata, *Atlas*, p. 4) se dénomme *siụân*. On prétend qu'elle a une épine venimeuse à la queue. Le pêcheur qui en est piqué reste malade au moins un an. Les raies ne sont consommées qu'avec répugnance par la population indigène pauvre.

Il paraît qu'avant l'arrivée des pêcheurs européens aucun poisson de l'ordre des chondroptérygiens ne paraissait sur le marché.

B. — ORDRE DES TÉLÉOSTÉENS

A. — Sous-ordre des acanthoptérygiens.

§ 200. *Famille des Lophiidés.* — La baudroie commune ou crapaud de mer (lophius piscatorius, *Atlas* p. 11) très répandue sur la côte est le *šâppo* ou *sâppo* (espag. crapaud) des indigènes. On l'appelait autrefois *gụâl*, nom d'un instrument de musique, sans doute à cause de sa gueule largement ouverte, peut-être aussi parce que la baudroie, au dire des indigènes, fait entendre un bruissement singulier quand on la retire de l'eau. Ce poisson est peu estimé pour sa chair ; il passe cependant pour avoir la propriété de faire disparaître les courbatures et les douleurs rhumatismales.

§ 201. *Famille des Gobiidés.* — Le gobius abondant à l'embouchure du Bou-Regreg est appelé *báɣbaɣ*. A Safi, ce mot désignerait le rouget (1). Voir *Atlas* p. 12 et *Pêche moderne*, p. 361.

§ 202. *Famille des Mullidés.* — Les rougets, qui ne se pêchent pas sur la côte, mais au large, n'étaient guère connus avant notre arrivée. Ils étaient d'ailleurs peu appréciés et ne figuraient pas sur les tarifs du mohatasib. On les appelait *bẹnẹṭo* (2).

§ 203. *Famille des Triglidés.* — Les différentes espèces de trigles sont dénommées uniformément *ṛûbịo* (Esp. rouge). La scorpène truie (scorpœna scrofa, *Atlas* p. 21) est dite *šqâṛqọṛ*. La scorpène brune ou rascasse (scorpœna porcus, *Atlas* p. 22) est appelée *buẓamoṛ* « qui a une boule de cuivre » (3).

§ 204. *Famille des percidés.* — Dans cette famille, nous n'avons à citer que le bar commun ou loup (labrax lupus, *Atlas* p. 23), le *dˇṛəi*, et le serran écriture (serranus scriba, *Atlas* p. 25) appelé *bu ẓˇmṛá* = « celui qui a un morceau de braise » à cause de la coloration particulièrement rouge des joues.

§ 205. *Famille des scienidés.* — Les indigènes de Rabat-Salé connaissent sous le nom de *qóṛb* le maigre (sciœna aquila, *Pêche moderne* p. 278, fig. 75), poisson qui atteint souvent deux mètres de long, et qu'on vend au détail. Quand le maigre est de petite taille, on l'appelle *dĕbdûb*; les tout jeunes maigres sont désignés sous le nom de *kldfˇṭ*. Au nord de Rabat, on appellerait le maigre *nˇḇḇâṛ*. Ce mot est connu mais non usité à Rabat. L'ombrine (Umbrina cirrosa, *Atlas* p. 27) est appelée *máʒẓa* = « chèvre ».

§ 206. *Famille des scombridés.* — Le maquereau (scomber scomber *Atlas*, p. 21, *Pêche moderne*, p. 327), connu, mais pêché surtout

(1) A Mostaganem le gobius noir est appelé *ẓenkûr*; il est peu estimé. On dit en proverbe *ida qbóḍt ẓenkûr ˇrféd qṣóbtek u ḍóṛ* = « si tu attrapes des gobius prends ton roseau et fais demi-tour (car tu ne prendras plus rien). »

(2) A Mostaganem, on les appelle *lḥût laḥmár* = « le poisson rouge ». C'est le rouget de roche. Également *mlân*, *muržân baluq*; c'est le plus estimé de tous les poissons en Algérie.

(3) Le *žamoṛ* est une boule de cuivre que l'on place au sommet des grands piquets de tente, des minarets de certaines mosquées. Le sultan à deux boules de cuivre superposées à sa tente. On appelle aussi par dérision « *bu ẓamoṛ* » celui qui a une vaste coiffure.

par les Espagnols aussi bien à Rabat qu'à Casablanca et Safi est appelé *kabála, kabáila, kabáia* de l'espagnol vulgaire « cavalla ». La bonite est dénommée *bonîto* ou *sargân* = *sargâl*. Enfin, on pêche quelques thons *ṭûn* qui sont vendus au détail au marché.

§ 207. *Famille des sparidés.* — Cette famille a de nombreuses espèces pêchées sur la côte.

La daurade vulgaire (chrysophrys aurata, *Atlas*, p. 32) est la *ẓ^{u}rîqa* = « la grisette » des indigènes. Une daurade à peau très épaisse ayant deux dents saillantes à la mâchoire supérieure est dite *dîbˇ lbḥár* = « chacal de mer » ou *ḥăllûfˇ lbḥár* = « porc ou sanglier de mer ».

La *bûqa* n'est autre que le bogue (box vulgaris, *Atlas*, p. 33). On donne aussi ce nom à un petit barbeau de rivière sans barbillon. Les deux espèces sont très différentes.

La saupe (box salpa, *Atlas*, p. 34) a, dit-on chez les indigènes comme chez les européens, la particularité de procurer des rêves à ceux qui en mangent, d'où son nom de *ḥăllâma*; c'est le poisson préféré des juifs sur toute la côte du Maghreb à tel point que les européens l'ont appelé en Algérie « poisson juif » et qu'ils insultent les Israëlites en les traitant de « salpa ». D'ailleurs ce poisson est peu estimé : seul les pauvres gens le consomment c'est peut-être aussi pour cette raison qu'on l'appelle « poisson juif ». A Rabat, prétendent les indigènes, on disait « *dûẓ ᵊalîha uṭᵊáma* = passe près de la saupe mais fais semblant d'être aveugle, de ne pas la voir ». Mais depuis que les Français ont rendu la vie chère, on dit « *šûfha u ṭrâma* = vois-la et saute dessus ». On qualifie la saupe de *ḫaṛṛâia* = « chieuse » car elle fait ses excréments quand on la prend.

La saupe est l'objet d'une pêche spéciale (1).

Le *spíppi* est l'oblade (Oblada melanura, *Atlas*, p. 35).

Le *paγaγ* est le pagel ou pageau (pagellus erythrinus, *Atlas*, p. 37). On appelle aussi *paγâγ* le rousseau (pagellus controdontus, *Atlas*, p. 38).

Le sargue *šérγo* est très estimé ; on le qualifie de *ṣolṭâl lḥûṭ* = « le sultan des poissons ». On désigne sous le nom de *šérγo*, non-seulement le sargus rondeletii (*Atlas*, p. 39), mais encore la plupart des poissons à teinte grise à corps plat et ovalaire de petites dimensions.

(1) Voir *infra*, § 235.

Il nous semble que c'est le canthère gris (cantharus griseus, *Atlas*, p. 40) qui porte le nom de *bu berdᵊa* = « qui a un bât » à cause de la forme bombée de la partie supérieure du corps.

Le *ḥăddâd* = « le forgeron » est un sargue ne présentant pas de raies transversales.

§ 208. *Famille des labridés.* — Le labre vieille ou vieille commune (labrus bergylta, *Atlas*, p. 42) est appelé à cause de sa couleur *ḥăẓlˇtˇlbḥár* = perdrix de mer.

La girelle (Julis vulgaris, *Atlas*, p. 45) est appelée *ḥûtˇlmsâkˇn* = « le poisson des pauvres » car sa chair, de médiocre qualité, est peu recherchée. On lui donne aussi le nom de *ẓébbˇlqâḍi* = « le pénis du Cadi » à cause de sa forme et de la consistance de sa chair (?), disent les Rbâtis.

§ 209. *Famille des mugilidés.* — Les mulets (mugil) *bûri* sont nombreux et variés à l'embouchure du Bou-Regreg. Ils remontent les fleuves très loin à l'intérieur des terres. On en pêche dans Sebou près de Fès.

Les pêcheurs distinguent le mugil capito = *lbûri lbáḥri* « le mulet marin » le mugil chelo = *lbûri bu šˇffá* ou *bu lˇggâɣ*, « celui qui a une grosse lèvre », recherché des juifs ; il a dit-on au sommet du crâne, *qălqôla dˇṛṛâṣ*, un liquide amer qu'il faut savoir enlever sans quoi le poisson est immangeable, enfin le mugil auratus, *lbûri ˇṣṣfâṛi* « le mulet cuivré » (*Pêche moderne*, p. 331 et *Atlas*, p. 50).

§ 210. *Famille des athérinés.* — Le *luîẓi* = « qui brille comme un louis d'or » est croyons-nous, l'athérine prêtre (atherina presbyter) ou l'abusseau. Ce petit poisson correspond exactement à la description donnée par l'Atlas des poissons de mer, p. 49. Les pêcheurs espagnols l'appellent « Pes del rey », le poisson roi.

B. — Sous-ordre des Malacopterygiens.

§ 211. *Famille des gadidés.* — La morue n'est connue à Rabat que salée et ouverte. On lui donne deux noms, l'un assez rare *baẓîẓ*, employé dans toute l'Afrique du Nord, l'autre plus répandu, d'origine espagnole, *baqláo*. Elle n'est pas consommée par la population indigène.

Un caplan (gadus minutus, *Atlas*, p. 54) tout argenté s'appelle *bẓûq*.

Quant au merlan, il était inconnu à Rabat avant notre arrivée. On l'amène de Fedhala où les pêcheurs espagnols le prennent en abondance.

§ 212. *Famille des pleuronectidés.* — Tous les individus de cette famille sont appelés *ḥûṭ mûsa* = « le poisson de Moïse ». Il doit cette dénomination à une légende, que nous avons trouvée à Mostaganem, mais qui n'est pas connue à Rabat. On raconte que la sole était un poisson semblable aux autres. Un jour, Moïse en mangeait une ; il avait consommé la moitié du poisson quand Sidna el Khadir (1), qui vient dès qu'on pense à lui, passa. Il ressuscita la sole qui ne fut plus qu'une moitié de poisson ; ses deux yeux furent forcément sur le même côté ; la face blanche correspond au côté que Moïse avait mangé. Cette légende se rattache au verset 62 de la sourate de la caverne où il est dit فلما بلغا مجمع بينهما نسيا حوتهما فاتخذ سبيله في البحر سربا « lorsqu'ils arrivèrent au confluent des deux fleuves, ils oublièrent leur poisson qui reprit son chemin vers la mer par un conduit souterrain. » Pour les Riffains, la sole est un poisson maudit par Moïse.

La plie microcéphale (platessa microcephalus, *Atlas*, p. 59) est désignée particulièrement par *ḥûṭ mûsa d˘rrâga* « la sole qui se cache », ou encore *qọbaᶻ* = « l'alouette ».

Quant à la sole elle-même (solea vulgaris, *Atlas*, p. 63), on l'appelle encore en argot *m´lḫa* = « semelle de cuir cru ».

§ 213. *Famille des clupeidés.* — La sardine (alosa sardina, *Atlas*, p. 68) n'est pêchée et consommée que par les Européens. Les indigènes l'appellent *sẹrdîna*, mot dont ils ont tiré le collectif *sẹrdîn* ; l'anchois n'est pas connu à Rabat.

L'alose *šâbĕl* plur. *šụâbĕl* est très abondante et très estimée chez les indigènes. On n'en mange d'ailleurs que dans les grandes circonstances. Les gens de Rabat prétendent qu'on ne peut se rassasier de l'alose tant elle est agréable au palais (2). Nous avons consacré un chapitre spécial à ce poisson.

La petite alose est dite *šbọqa*, on donne ce nom à Mostaganem,

(1) El Khadir ou Khidr, désigné dans le Coran, ch. XVIII par l'Inconnu, est un personnage mystérieux. Les musulmans croient qu'il avait découvert la fontaine de vie. Ayant bu de l'eau de cette fontaine, il devint immortel. Il est regardé comme un prophète.

(2) V. *supra*, Usages du poisson, § 194.

à toute alose, le mot *šâbĕl* n'étant pas employé. Les toutes petites aloses sont appelées *ˇrrîm*.

§ 214. *Familles des exocétidés.* — L'orphie vulgaire (belone vulgaris) est appelée *bumḫîṭ* « celui qui a une grande aiguille » (*Atlas*, p. 70). L'exocet n'est pas connu à Rabat.

§ 215. *Famille des anguillidés.* — Le congre (conger vulgaris, *Atlas*, p. 71) est le *fârḫ* des indigènes. Il est assez estimé.

L'anguille (anguilla vulgaris) est appelée *nûna*. Celle du Bou-Regreg est vendue vivante, *mlûlˇb* ronde, non ouverte ; celle qui est pêchée dans le Sebou et chez les Beni-Hassen est partagée en deux dans le sens de la longueur *mšárraḫ* et salée afin de supporter le voyage. L'anguille est estimée à Rabat. On la pêche avec de très petits hameçons amorcés avec des vers de vase *dûd damalus*, ou bien encore au palangre. Dans le Gharb on emploie la nasse *sˤlla*.

On raconte à Rabat qu'il y a six ou sept ans encore une énorme anguille, longue d'une brasse et demie et grosse en proportion, vivait dans la source de Chella. Elle portait des boucles d'oreille aux opercules branchiaux (1). On lui donnait à manger des miettes de pain, des morceaux de viande. Personne ne la chassait. Un beau jour elle disparut et on ne l'a plus revue depuis. Une grosse anguille de mer assez rare, porte le nom berbère de *ẓlém*.

§ 216. *Famille des murénidés.* — Cette famille ne comprend que la murène hélène (murœna helena, *Atlas*, p. 72) *mrîna*.

La murène est très appréciée des indigènes. Voir *infra* la pêche à la murène. Ce poisson à cause des dessins de sa peau est l'objet de la charade suivante :

ḫaẓîṭˇk ˤala ṭansṭâni
mˇkṭûba bˇlˤoṛbâni
ma iqṛâha la mˇslem u la nˇṣṛâni
mˇn ɣir ˇṛṛóbbˇlfoqâni

Devine qui est tanstani (mot sans aucun sens) écrite en hiéroglyphes (2) que ni musulman ni chrétien ne peut lire, sauf Dieu le maître élevé.

(1) On entretenait dans le temple d'Hiérapolis des poissons sacrés qui portaient des ornements en or, comme les anguilles de Zeus à Labranda en Carie (*Cultes, Mythes et Religions*, III, p. 43, de S. Reinach).

(2) Au sens figuré : signes incompréhensibles.

§ 217. *Famille des cyprinoïdes.* — Elle comprend à Rabat des poissons d'eau douce qui nous semblent tous des variétés de barbeaux (barbus fluvatilis, *Pêche moderne*, p. 257). Citons la *bûlqa*, le *bu šlâγˇm* = « celui qui a des moustaches » et la *bûqa* petit barbeau sans barbillon. (Cf. *supra* famille des sparidés § 207).

C. — ANIMAUX MARINS AUTRES QUE LES POISSONS

§ 218 CÉTACÉS. — Pour l'indigène qui, règle générale, ignore tout de l'histoire naturelle, les cétacés sont des poissons. On l'étonne beaucoup quand on lui explique que ces animaux respirent hors de l'eau et allaitent leurs petits. Dans certains cas, celui du veau marin par exemple, l'indigène croit à un être extraordinaire, surnaturel ou même imaginaire (1).

La baleine *bĕḷḷîna* a fait l'émerveillement des indigèues marocains quand un individu de l'espèce s'échoua entre Salé et Larache. Ils ne furent pas longs cependant à en tirer de l'huile, mais la décomposition des chairs devint tellement nauséabonde que les douars durent s'éloigner de la côte. Les indigènes, confondant sous le même vocable la baleine et le cachalot, croient qu'on retire l'ambre des excréments de la baleine.

Le marsouin (phocœna communis) est confondu avec le dauphin sous le nom de *dˇnfîl*. Ses ébats (*ṭaiṭróg* = il fait des bonds pour couvrir la femelle) ont étonné les indigènes. La légende veut que les marsouins rejettent à la côte les corps des noyés. D'après une légende riffaine, au contraire, ils conservent le noyé quarante jours dans la mer ou tout au moins hors de la vue des humains. Les indigènes prétendent que le marsouin marche toujours contre le vent.

Le veau-marin *qṛáə bˇn némri* est considéré comme légendaire à Rabat; on le confond avec les sirènes. Les Rbâtis qui sont allés à Casablanca lors de l'exposition n'ont point reconnus dans les phoques du cirque leur *qṛáə bˇnnémri*. A Mostaganem, le veau-marin a sa légende : il était tisserand; s'étant disputé avec son patron, il se jeta à la mer. A Tlemcem et Nedroma, la même légende existe. A Tétouan, le phoque est aussi un tisserand méramorphosé pour avoir abusé de sa fille (*Archives*

(1) V. *supra*, § 31.

marocaines T. XV fasc. II p. 236). Les riffains connaissent le phoque sous le nom de *bǧmri* et savent, parait-il, en tirer de l'huile (1).

§ 219. CRUSTACÉS. — On connaît à Rabat la crevette désignée sous le nom de *qamṛûn*; la petite espèce presque transparente sert d'amorce; la grosse espèce *qamûn ẓṛâḍi* est vendue au marché aux Européens; les Arabes n'en mangent pas.

qamṛûna désigne la langouste à Rabat concuremment avec *bu mqîiṣ* et *bu mqôṣa* = « celui qui a des ciseaux, des pinces », ces derniers mots s'appliquant plutôt au homard.

A Safi, on désigne le homard par *aẓeffân* et la langouste par *taγušt*. Ces crustacés sont abondants dans la région. A Rabat, le mot *zᵉffân* s'applique à un chanteur, un danseur public.

Le crabe *ḥánna ɜöqṛâiša* sert d'appât mais non d'amorce. On dit de celui qui a le doigt attrapé par un crabe : « *ma tṭᶜlqo ši γîlla haṛnᵉṭ lḥmâr fᵉlbḥár* = il ne le lâchera que si l'âne braît dans la mer ».

§ 220 MOLLUSQUES. — Le poulpe ou pieuvre est appelé *ṛoṭâla*. Il sert beaucoup comme amorce (voir *infra* Pêche). On en mange quelquefois mais comme remède sudorifique, calorique ou diurétique. A cet effet, on l'épluche en le frottant sur le sable puis on le bat avec des roseaux fendus, la section tranchante du roseau étant paraît-il, ce qui convient le mieux pour rompre les fibres de la chair. On en fait ainsi un hachis de la consistance du beurre que l'on fait cuire ensuite.

La tête du poulpe est appelé *qóbb* = « capuchon », les tentacules = *iṣâbaɜ* = « doigts », et ses ventouses *tnâfᵉs*.

La légende d'une pieuvre gigantesque n'est pas inconnue à Rabat; on raconte qu'un marin, assis un jour sur le bastingage d'un navire, fut saisi par une tentacule d'un énorme poulpe et entraîné dans la mer.

La seiche et le calmar sont confondus sous la dénomination commune de *šîbịa*. L'os de seiche est appelé *lsâl lbḥár* = langue de mer. Les bijoutiers juifs s'en servent comme brunissoir.

Les mollusques à coquille en spirale sont dénommés d'une façon générale *γŭlâl lbḥár* = « escargot de mer. »

(1) Cf. Biarnay, *Étude sur les dialectes berbères du Rif*, pp. 190-191. Cf. également sur l'origine du veau marin, *En Tribu*, p. 7, Doutté.

Les lamellibranches sont désignés d'une façon générale par le mot *măḫrâr*;

La moule *buzrûg* est le lamellibranche le plus répandu. L'intérieur s'appelle *srúmbâq* aussi bien pour la moule que pour l'huître. Dans l'argot le même mot sert à désigner les parties génitales de la femme. La moule est consommée par les indigènes et sert d'amorce. L'huître est inconnu.

Le mot *muihâṣ* désigne une clovisse à coquille lisse, la telline, qui vit dans le sable.

L'indigène pense que les perles sont produites par des moules dans lesquelles une goutte d'eau de pluie s'est condensée. La nacre également est produite par l'eau douce, pensent-ils.

L'arapède ou patelle *maḫrâr d˘lḥăẓár* = « coquillage de rocher » est désigné encore par *b˘dlâna* et *bu šégg*.

C'est probablement l'haliotide qu'on dénomme *ṣŭḍâj* = « nacre ».

Citons encore un mollusque de la forme du doigt qui s'enfonce dans la vase et qui sert d'amorce, le *ḷóng*; c'est le couteau; on le prend à l'aide d'un petit trident appelé *lanṣêṭa* ou *lanćêṭa*.

Les coquillages ne sont considérés comme porte-bonheur que par les nègres *gnâṷa* qui en mettrent par exemple à leur ceinture, particulièrement des cauris. Les coquillages servent à tirer l'horoscope (1).

§ 221. Echinodermes. — L'oursin est désigné par l'expression « hérisson de mer » = *g˘nfûḍ˘lbḥár*, tout comme en espanol. On ne le consomme guère; en tout cas on ne le vendait pas autrefois au marché.

L'étoile de mer ou astérie n'est pas connue à Rabat.

§ 222. Coelentérés. — La méduse, très abondante dans le Bou-Regreg, est appelée *b˘llâɜ lbîḍ* = l'avaleur de testicules, on ne sait trop pourquoi.

L'éponge n'est connue que telle que la vendent les droguistes, sous le nom de *ẓ˘ffâfa*.

Le corail *mŭrẓân* est connu mais non pêché.

§ 223. Vers. — L'arénicole des pêcheurs, *dûd˘lbḥár* = ver marin, sert d'amorce.

(1) Voir *supra*, §§ 28 et 29.

§ 224. — **Autres animaux marins.**

La tortue de mer ou carret est appelée *fkrûl lbḥár*. Les indigènes savent qu'il en est de très grosses. Ils supposent même que dans certains pays ont fait des embarcations avec des carapaces de tortue et que la navigation y est toujours très heureuse.

La légende suivante que nous avons relevée à Mostaganem et qui conserne tous les genres de tortues, n'est pas connue à Rabat. La tortue autrefois était un homme qui exerçait la profession de tailleur. Il volait à ses clients des morceaux d'étoffe. Les gens s'en aperçurent et lui firent des reproches. Le tailleur jura qu'il n'avait jamais rien volé. Dieu pour le punir, le métamorphosa en tortue et ce sont les retailles volées que l'on voit imbriquées sur le dos de l'animal.

Les mouettes et les goëlands ne sont pas connus à Rabat. A Mostaganem, on les appelle *ṭîṛ lbḥár* = « oiseaux de mer ». Les pêcheurs ont remarqué que deux mouettes nageant de concert, souvent l'une plonge alors que l'autre reste à la surface. On leur attribue les paroles suivantes : « Puisque la mort doit arriver à jour fixe, dit celle qui plonge, pourquoi la craindre ? Cherchons notre bien.

Puisque la fortune est fixée d'avance, dit l'autre, pourquoi se donner de la peine ? »

D. — PLANTES MARINES.

§ 225. — Les algues sont appelées *ṛbîᵊ dˇ lbḥár* = herbes de la mer. Le fucus porte le nom espagnol de *lịîrba*; il sert à la pêche des saupes. C'est aussi un remède d'usage externe contre la fièvre. Enfin la mousse est appelée *ḥázẓ* qu'elle soit marine ou non; elle sert égalemenf contre la fièvre.

§ 226. Conclusion. — Nous venons de donner tout le vocabulaire des indigènes relatif aux poissons et aux autres animaux marins. On peut remarquer que ce vocabulaire est relativement restreint, qu'il a fait des emprunts nombreux aux langues romanes, et que les mots arabes qu'il renferme ne sont pas des termes spéciaux, car ils servent à désigner d'autres objets qui n'ont aucun rapport avec la mer. Si l'on examinait les vocables berbères concernant les poissons, on constaterait une indigence

encore plus grande. A part *aslem* $\sqrt{\overline{SLM}}$ « poisson » on ne trouve aucune racine berbère. Le riffain prend les mots arabes ou espagnols tels quels ou les traduits exactement. Safi seul offre une collection assez variée et purement berbère de mots désignant des poissons (1).

La conclusion s'impose donc que les indigènes de Rabat-Salé sont de médiocres pêcheurs, comme la majeure partie des populations maghrébines du littoral. L'étude de l'industrie de la pêche, dans le chapitre suivant, corrobore cette opinion.

CHAPITRE II

LA PÊCHE

§ 227. — **Généralités.** — La pêche *ṣiâḍa* était et est encore une industrie indigène relativement importante à Rabat-Salé. Outre les pêcheurs de profession, les gens de mer, à leurs moments de loisirs, et quelques artisans se livrent à la pêche, non pas pour se distraire, mais pour gagner leur nourriture. Ils se conforment ainsi au précepte du Coran احل لكم صيد البحر و طعامه متاعا لكم و للسيارة « Il vous est permis de vous livrer à la pêche pour vous nourrir et pour nourrir les voyageurs (2).

La pêche à Rabat et Salé se fait dans l'oued ou sur les rochers qui bordent la côte, jamais au large avec des canots; les bancs de poissons *férg d˘ lḥût* = *lḥûṭ mrîiiš* qui rendent « rouge » la mer ne tentent pas les indigènes. On se sert de la canne de roseau, de la ligne de fond, du palangre et de différents filets. La pêche aux aloses se fait d'une façon toute particulière ; elle sera l'objet d'un chapitre spécial.

§ 228. — Le pêcheur doit être circoncis et en état de pureré, faute de quoi il n'aura pas de chance. il faut remarquer d'ailleurs que cet état est requis pour tout travail. On ne pêche pas le vendredi à moins d'être un pauvre gueux ayant besoin d'argent.

(1) Voir *Notes lexicologiques sur le vocabulaire maritime de Rabat-Salé*, L. Brunot, *passim*.

(2) Chapitre V, verset 97.

Le pêcheur *ḥouụâṭ* = *ṣẹịâḍ*, quittant son domicile, dit à sa femme : « *dɘi mɘâịa iẓîb aḷḷâh ši réẓq* = prie Dieu pour moi afin qu'il nous donne quelque bien ». Les amis qu'il trouve dans la rue lui disent : « *aḷḷah isẹ̆hhẹl* = Dieu t'aide ». Si le pêcheur voit dans la rue un nègre, un vilain visage ou entend des paroles de mauvais augure comme *m˘šdûd* = fermé, *qbîḥ* = méchant, laid, *ṣbâḥ m˘ngôṣ* (1) = matin impur, *ṣbâḥ m˘ṭɘôš* = matin de soif, *ẓôγbi* (2) = guignard, *kẹlb khḥâl* = chien noir, ou bien s'il assiste à une dispute, à une rixe, il s'écrie : « *ṣ˘bḥân aḷḷa ụunn˘bi* = Gloire à Dieu et au Prophète », et ajoute « *ma ṭ́ mma ṣbaḥ hâda* = ce n'est pas un bon matin que celui-là », ou bien : « *ạh! lmélqa hâda!* = en voilà une rencontre » ! ou bien : « *ḥna bâqîn fl˘ mdîna ɘassâk ila ḥreẓna lbéṛṛa* = nous sommes encore en ville, que sera-ce quand nous serons dehors ». Si on lui dit exprès des paroles de mauvais augure, il répond : « *fâl˘k m˘flûl uẓŭkk˘k mâḥlûl* = que ton augure soit ébréché et ton cul ouvert » ou encore : « *fâlu frâṣo* = que son augure retombe sur sa tête ».

Ce qu'il peut entendre de pire c'est ce dicton que les enfants espiègles ne manquent pas de crier sur son passage : « *mulạị ɘabd˘lqâder fṣ˘nnâṛa, lḥûṭ ma iṭlaɘši ụunhâr imši ḥṣâṛa* = Moulay Abd-el-Kader est à l'hameçon ; le poisson ne montera pas et le jour s'en ira en pure perte ». Le pêcheur est sûr alors de ne rien prendre et il renonce à la pêche ce jour-là. Il est également de mauvais augure de revenir sur ses pas pendant qu'on se rend au lieu de pêche *ma iṭfâl ši b˘ṛṛẓôɘ*.

Si, au contraire, il entend des paroles de bon augure, il s'en réjouit et son compagnon, celui qui le rencontre à ce moment lui dit : « *qboṭ fâla* (*fạlha*) *ila kunṭi ɘâṛbi* = prends l'augure de cette parole si tu es bien arabe ». Bon augure aussi de voir un chérif, un bel homme (3).

On augmente sa chance en suspendant une amulette *ḥẓâb* soit à son cou, soit au bout de la canne, soit au bas du filet. Le *ḥẓâb* contient toujours un verset du Coran (4).

(1) Pour منجوس.

(2) Cf. Dozy, *Supplément aux dictionnaires*, sub زغب.

(3) Sur le fal, cf. *Magie et Religion*, pp. 361 sqq.

(4) Cf. Doutté, *Magie et Religion*, p. 262. Soyouti recommande d'écrire le talisman sur du plomb. A Rabat, on n'écrit la formule que sur du papier que l'on recouvre ensuite de plomb afin que le talisman ne s'efface pas sous l'action de l'eau et ne perde toute efficacité. C'est pour cette raison aussi

Au cours de la pêche, si le pêcheur prend le premier poisson qui mord et ne le laisse pas échapper, il en tire bon augure mais s'il manque le poisson, c'est un indice de guigne.

S'il revient bredouille, il attribue sa malchance à tel ou tel événement de mauvais augure. Ses amis et sa famille ne se moquent pas de lui, ils disent : *ma ḫréẓ ši ṣbâḥo mẓiân* = son matin n'a pas été bon, — *ma ẓâb ši llâ* = Dieu n'a rien apporté, — *ḫṭa llâ iddo* = Dieu a égaré sa main ». Cette dernière phrase se dit quand le poisson à mordu mais que le pêcheur maladroit n'a pas su l'amener.

Le pêcheur, comme tous ces coréligionnaires, vit dans la crainte continuelle des démons. Il ne sait pas si parmi ses compagnons qui pêchent près de lui, il n'en est pas qui soient des djinns déguisés. Aussi s'abstient-on généralement de pêcher la nuit. On peut également prendre des poissons ensorcelés qui réservent de désagréables surprises (1).

Un autre danger pour le pêcheur réside dans les poissons venimeux « *m˘smûmin* = empoisonnés ». Si une blessure occasionnée par un de ces poissons n'est pas immédiatement soignée, elle absorbe l'eau de mer, dont on est toujours plus ou moins mouillé, ce qui produit une enflure. On soigne les piqûres et les morsures des poissons avec un mélange d'huile, de goudron et de graisse fondue.

§ 229. — Le poisson pris était jadis conservé par les pêcheurs ou vendu dans la rue Derb el Hout, près de la rue des Consuls, dans une boutique réservée spécialement pour cet usage. Elle était habous et mise en location aux enchères tous les ans. Chaque espèce de poisson était vendue à un prix différent fixé par le mohatasib. La vente avait lieu au poids sauf pour les saupes qu'on vendait par *šérṭa,* groupe de deux ou trois enfilées par les ouïes à l'aide d'un brin de palmier-nain. Le pêcheur payait un droit de balance *ḥaqq˘ lmiẓân* proportionnel à la quantité de poisson vendue. Quand aux aloses pêchées au filet, on les ven-

qu'on suspend l'amulette au bout de la canne à pêche et non au bout du fil. — Les formules magiques et la poudre khanqatirique sont considérées comme indignes d'un musulman. Le *ḥžáb* au contraire est recommandé car il opère par le nom et la parole de Dieu.

(1) Voir §§ 18 et sqq., et Histoire du pêcheur et du morceau de viande, § 361.

dait aux enchères (1). Celles, au contraire, qui étaient pêchées à la ligne étaient mises en vente à Derb el Hout. Quand les gens de Méhédia apportaient du poisson sur la place, particulièrement des aloses, ils payaient un droit de un quart de réal (2) par chouari et vendaient eux-mêmes leur poisson près de la boutique en question. Actuellement, le poisson est mis en vente au marché à des prix presque uniformes arrêtés par la municipalité ; ce sont surtout des marchands de poissons et non des pêcheurs qui le vendent.

§ 230. — L'installation à Rabat de pêcheurs napolitains et espagnols, munis de barques et d'engins perfectionnés, ne porte guère préjudice aux pêcheurs indigènes. Ceux-ci en effet n'ont jamais pêché en canot hors de l'oued; ils sont toujours restés sur la côte et n'ont employé leurs filets que dans la rivière. Chaque catégorie de pêcheurs a ainsi un champ d'action bien déterminé.

Si l'on veut bien convenir que Rabat n'était qu'une petite ville, on comprendra que la pêche à la ligne sur une côte très poissonneuse ait été bien suffisante pour les besoins de la population et que, par conséquent, la nécessité d'aller au large chercher une grande quantité de poisson ne se soit pas fait sentir. Ainsi s'explique, en y ajoutant une certaine crainte de l'indigène pour la mer, le manque de variété dans les engins et les méthodes de pêche des gens de Rabat-Salé.

La pêche à la ligne.

§ 231. — La pêche à la ligne se fait avec deux sortes de cannes : la grande, pour les gros poissons, la petite pour les petits poissons. Chacune d'elles se monte différemment.

Toutes deux sont de simples roseaux appelés *qăṣba* ; on ne connaît ni la canne de bambou ni la canne démontable. L'extrémité la plus fine est dite « *ṛâṣ˘sbûla* = tête de l'épi, » l'autre « *qâbṭa* = poignée ». La ligne proprement dite ou *ḫîṭ* ou encore *ᵊŏmâṛa d˘lqăṣba* est composée d'une ficelle *qânn˘ba* munie de crins de Milan *šăᵊár d˘lḫărîr* ou de crins de cheval *šăᵊáṛ* ou *sbîb*, faute de mieux.

Lorsqu'un crin est resté longtemps enroulé sans servir, il est cassant *šḫăṭ*. On l'enroule sur un doigt et on le trempe dans

(1) Voir *infra*, la pêche des aloses, § 265.
(2) Le réal vaut environ cinq francs.

l'eau tiède pour le détendre. Cette opération est dite *sqụá*, trempe. Le crin est relativement court : on le met en faisceaux ou margotins = *bnîqa*, plur. *bnâiq* de trois brins immédiatement après la corde, puis en faisceaux de deux brins, puis par fils isolés dont les derniers portent les hameçons. Chaque groupe de faisceaux identiques réunis bout à bout est une *mˇbdá*. La ligne est ainsi bien équilibrée et on ne risque pas trop de la rompre. Les faisceaux sont réunis entre eux par des nœux ordinaires *ᵊóqda*; les premiers en partant de la canne, *lmˊbda dṛâṣˇlḥịṭ*, étant à trois brins sont appelés *ṭˇllâṭi* : ils sont au nombre de treize bout à bout; les suivants à deux brins sont dits *ẓụâẓi* : il y en a six. Les fils isolés sont appelés *fˇrrâdi* : on en compte trois. D'ailleurs ces trois crins sont en Y; les deux branches qui s'écartent, les piles, portent chacune un hameçon; la troisième est chargée de quelques morceaux de plomb *ṭĕṛṣịṣ* ou *bḷộn* (*dịạl lḥfîf*). Les crins de chaque faisceau ne sont pas trop fortement enroulés l'un sur l'autre : *lfṭîl ikûn ḥló, mˇsbûk, ma ši mahṛộq* = le tressage en est doux, lâche, non serré.

La petite ligne a quatre margotins à trois brins, trois à deux brins et deux à un seul.

L'hameçon *ṣˇnnâṛa* présente une partie courbe dite « *lqáụṣ* = l'arc, » et une extrémité pointue sur laquelle s'enferre le poison c'est la tête *ˇṛṛâṣ* avec le crochet *ˇlḥălq*. Selon sa grandeur, l'hameçon est dit *mˇrfûda* = *qållâᵊịịa* = *qoṛṛabîịa*, quand il est très gros, long de sept centimètres environ, — « *d šérγo* = pour les sargues » s'il est moyen, — « *ḥallâmiịa* — pour les saupes », ou *nˇbbụáiṛịịa* ou *ḥlûa* doux », quand il est petit; le plus petit hameçon est appelé « *ṣˇnnâṛa dḥámsmịa* = hameçon de 500 (1) ».

Pour monter la ligne, le pêcheur fixe généralement l'hameçon à la poignée de la canne dans la cavité qu'offre naturellement un roseau coupé entre deux nœuds, puis il déroule la ligne jusqu'à ce quelle atteigne le sommet de la canne. Il l'y fixe au moyen d'un nœud simple *mędịo bộḷṭa*. On dégage alors l'hameçon et on a une ligne égale en longueur à la canne à pêche. Le surplus de la ligne *ˇẓẓáida* est enroulé autour de la canne en spirales puis attaché près de la poignée.

§ 232. — La ligne ainsi montée, il faut amorcer *ṭáᵊᵊam*.

(1) Traduction littérale d'une terminologie européenne.

L'amorce *ṭóᵊm* ordinaire est une petite crevette ou un morceau de poulpe dont on a enlevé la peau. On dit : « *iẓélleg lqamṛûna áu ˘ṛṛóṭala fš˘nnâṛa* = il fait glisser la crevette ou le morceau de poulpe sur l'hameçon ». On amorce aussi avec l'arénicole, les moules ou le *lóng* (1), selon le poisson que l'on pêche, car chaque espèce a sa préférence *γiụân*.

Pour appâter, on jette dans l'eau des moules qu'on a pilées dans un creux de rocher. Si, malgré tout, le poisson ne mord pas, on amorce avec une moule coupée en deux ou la chair de deux ou trois petits oursins.

§ 233. — Le pêcheur, ayant tout préparé, prononce la formule « *b˘sm˘lla uṭak˘nna ᵊál ḷa* = au nom de Dieu c'est en lui que nous nous confions », et il lance *išáḥḥâṭ* sa ligne. Il a choisi son emplacement *mṣiéḍ*. Il préfère l'eau claire. S'il fait doux, l'eau est tiède, le poisson est à fleur d'eau, c'est une occasion propice. Chaque pêcheur s'éloigne le plus possible de son voisin afin que les lignes ne s'emmêlent pas *ma iṭḥébb˘l lḥîṭ mᵊa lḥîṭ*.

Le pêcheur remue la ligne pour agiter l'amorce : *ifiiiq, lḥîṭ*. Il la sent frémir dans la main *ṭaismáᵊ lqåṣba ṭ˘tráᵊad* ; c'est que le poisson mord et tire : *ṭainṭoṛ lọ lḥût*. Il s'écrie alors « *ṣla ᵊán n˘bi* = Béni soit le Prophète ».

Il retire sa ligne *inṭoṛ* de façon que l'hameçon s'engage dans la gorge *˘ṣṣ˘nnâṛa uḥlạṭ f˘lḥalqọma*. Le poisson est pris *ḥáṣl˘ṭ˘lḥûṭa*. Cependant le pêcheur maintient le poisson à fleur d'eau et il le fatigue, il le fait nager *iᵊdụumo ᵊála uẓáḥ˘lma* jusqu'à ce que l'animal, n'en pouvant plus, remonte à la surface. Si le poisson est petit, le pêcheur l'enlève directement en redressant la ligne qui se courbe *lqåṣba mqáuṣa*. Le poisson se débat *ir˘f r˘f*. Si sa prise est trop grosse pour que la ligne puisse l'enlever *ma ṭ˘qdar ši ṭḥáẓẓọ*, le pêcheur la travaille le long du rivage et l'amène sur un banc de rochers à fleur d'eau *iḥárreṭa mᵊa˘tt˘šfîṛ*. Quand il prend un poisson il s'écrie : « *ṭbârk-aḷḷa* = Béni soit Dieu », à quoi le voisin répond par la même formule en ajoutant : « *hạda rázq ᵊaṭák aḷḷa* = C'est un bien que Dieu t'a donné ». Si le poisson est trop fort et qu'on ne peut l'avoir, on prie un compagnon de prendre le harpon ou gaffe, = *γánẓo*, et d'en frapper le poisson. Le harpon est composé d'une longue tige de bois munie d'un crochet pointu en acier.

(1) V. *supra*, § 220.

L'épuisette ou salabre n'est pas employée par le pêcheur. Le poisson une fois pris, on dégage l'hameçon *if'kk lo ˇṣṣ ˇnâṛa*, puis on le met dans une corbeille *sᵘlla*. On examine enfin la ligne du côté de l'hameçon pour se rendre compte que le crin n'est pas entamé *ifâgˇd ṛâṣ ˇṣṣˇnnâṛa*.

Telle est la façon générale de pêcher à la ligne. Certains poissons exigent une pêche spéciale dont nous donnons ci-dessous la description.

§ 234. La pêche du maigre (*qôṛb*). — Le maigre, très estimé des indigènes, est un poisson très fort qui peut atteindre de grandes dimensions, un mètre ou un mètre cinquante, quelquefois plus. Il est remarquable que les pêcheurs puissent capturer de si belles pièces en se servant simplement de la ligne.

Cette pêche ne se fait que la nuit et nécessite le concours d'un aide. Pendant la journée qui précède, on la prépare : on prend des poulpes au harpon — *ġânẓo dˇṛṛoṭâla*, bâton d'une brasse et demie terminé par un fer recourbé, — au nombre d'une vingtaine. On les nettoie, on les écorche en les frottant dans le sable jusqu'à ce que les tentacules deviennent blanches. Puis on les coupe en petits morceaux que l'on taillade avec des roseaux fendus. Le roseau en éclat est, comme on le sait, très coupant : on arrive ainsi à constituer une masse de la consistance du beurre : c'est la *mṛâġa* qui servira à appâter. On en remplit un couffin et, le soir venu, on se rend au lieu choisi pour la pêche. On jette de l'appât jusqu'à ce que la marée ait monté *ḥˇṭṭa ṭṭîb lmâriịa*. A ce moment on prend la ligne qu'on appelle *s'lk* (fil de métal) car les crins sont remplacés ici par des fils de laiton. On l'étire *ṭaiẓˇbbdo bạš iṭṭlôq mᵊnˇṭṭâ=arqîb* pour qu'il perde sa disposition en hélice. On fixe cette ligne à une canne double très solide dite *ẓouụaẓịịa*. Les deux roseaux sont attachés parallèlement au moyen d'une ficelle poissée. La ligne est montée de la façon suivante : on laisse libres six brasses à partir de l'hameçon ; c'est la partie travaillante de la ligne. On la fixe à l'extrémité de la canne ; le reste est enroulé en une large hélice autour des roseaux et l'extrémité *ṭå̆lq*, longue de douze brasses, est enroulée à terre sur elle-même (1). L'hameçon unique est garni de morceaux de poulpe bien blanchis.

(1) Les pêcheurs méditerranéens ont un dispositif plus perfectionné : la ligne court le long de la canne et l'excédent est enroulé à la poignée sur une bobine qui sert de moulinet.

Le pêcheur lance sa ligne après avoir eu soin de placer près de lui la gaffe à maigre *γánẓo qoṛṛáli*. Son aide jette de l'appât sans discontinuer jusqu'à ce que le poisson l'ait flairé *iš˘mm dák˘ṛṛššán*. Le pêcheur espère que Dieu sera compatissant pour lui *ṭairẓa ḥánn˘lla*. Un maigre mord et s'enferre; le pêcheur donne un coup à sa ligne, pour que le poisson s'enferre davantage « *iṛódd ᵊalíba*, et il prononce la formule » *ṣla ᵊánn˘bi* = Béni soit le Prophète ». En même temps, il fait signe à son aide de prendre la gaffe *ṭainógg ᵊala ṣáḥbo*. Le maigre sent l'effet de l'hameçon, » *iẓrí mᵊáḥ s˘mm˘ṣṣnnâṛa* = le poison de l'hameçon se répand en lui » ; l'hameçon n'est pas empoisonné, mais l'indigène se figure qu'il l'est de par sa forme. Le maigre se débat et finalement il est plus fort que l'homme. Celui-ci lâche alors sa canne qui va flotter sur l'eau et prend le reste de la ligne *˘ṭṭålq* ; il laisse le poisson s'éloigner et lui rend de la corde, puis il le ramène jusqu'à ce qu'il soit épuisé, essouflé *iṭf˘šš*, fatigué et nage à la surface de l'eau. Il le travaille encore le long du rivage. L'aide se sert alors de la gaffe *iḍṛob ᵊalíba b˘lγánẓo*; on retire le poisson et on le déferre.

§ 235. LA PÊCHE DE LA SAUPE. — Cette pêche n'a de particulier que l'amorçage; on laisse l'hameçon nu, mais on le masque en attachant un peu au-dessus des morceaux de varech vésiculeux que les indigènes appellent *liṭrba*. La touche de la saupe est légère : il faut relever la ligne rapidement.

La pêche à la ligne de fond.

§ 236. — La ligne de fond *ṭábaᵊ* est composée d'une simple corde munie d'un hameçon unique et lestée d'un peu de plomb. On termine quelquefois la ligne par un fil de laiton. On ne pêche à la ligne de fond que la nuit et dans l'oued. Le pêcheur monte en barque, lance successivement une, deux ou trois lignes qu'il attache au banc de sa barque. Puis il se laisse aller au courant de la rivière; quand un poisson mord, il fait osciller légèrement la barque. Le pêcheur retire alors sa ligne. Il est préférable qu'il s'échoue sur la rive et qu'il travaille le poisson, car, s'il reste dans la barque. il est obligé de tirer la ligne toujours dans le même sens et le poisson peut, en se débattant, se déchirer la joue et s'enfuir : *lḥûṭa ṭ˘mši tšṛóm*.

§ 237. La pêche de la murène. — Cette pêche se fait à l'aide d'une ligne de fond spéciale. L'engin est composé d'une corde ordinaire ayant environ six brasses de longueur. L'hameçon est fixé dans une véritable tresse à huit brins *ᶜăqḍd˘ lflâsa,* longue de dix à douze centimètres et terminée par un nœud. On fait un nœud coulant *serrîfa* à la corde, on y passe le bout de l'épisure de l'hameçon et on serre au-dessous du nœud. On fixe une pierre *ṭ˘qqâla* près du nœud à l'aide d'un brin de palmier-nain. On amorce avec un long morceau de poulpe qui dépasse l'hameçon.

Quelquefois la ligne s'accroche dans les rochers *ṭaiû̮žĕl lḥăbĕl*; elle est perdue ou à peu près. Quand la murène mord, elle coupe souvent la ligne *ṭaṭ˘nṭ˘f*; le pêcheur hâle la corde lentement *isqị lḥăbĕl.* La murène se défend vigoureusement; une fois tirée à terre, elle essaie de mordre, et sa morsure est dangereuse; mais le pêcheur a près de lui une petite massue de bois appelée *q˘ṭṭâl*; il en frappe la murène de trois ou quatre coups « au nombril » disent les indigènes, c'est-à-dire à l'anus. Ce n'est qu'alors qu'on dégage l'hameçon. Si, au lieu d'une murène, on a capturé un congre, on lui coupe la nuque avec un couteau

La pêche au palangre.

§ 238. — On ne pêche au palangre que dans l'oued. L'appareil est appelé *mzéllo* ou *m˘nzéllo.* Il se compose d'une longue corde *mádda* à laquelle sont suspendus des fils *flâsa* munis d'hameçons. La distance qui sépare deux lignes secondaires est d'environ trois-quarts de brasse *qâma llạrĕb* (1), c'est-à-dire la distance qui sépare l'extrémité d'un bras tendu à la naissance de l'autre. En somme le palangre indigène ne diffère nullement du palangre méditerranéen.

On attache à chaque extrémité une corde ordinaire, longue de six brasses environ. Aux points d'attache, on fixe une grosse pierre qui sert à caler le palangre. Aux extrémités libres, se trouvent des flotteurs en liège qui indiquent l'emplacement de l'engin.

On dispose le palangre au fond et en travers de l'oued pour que les lignes secondaires soient toujours parallèles : si on le plaçait dans le sens du courant, elles s'embrouilleraient. On

(1) Cf. *Textes de Tanger*, sub ذرع.

part d'une rive pour aller vers l'autre en déroulant le palangre *irḫi lmádda*; on le cale avec des pierres. Le palangre se place quand la marée descend. A marée haute, le maître pêcheur lève le palangre *ifṭiiq*. Il retire une pierre de calage, amène le palangre peu à peu et retire le poisson au fur et à mesure.

Un petit palangre qui sert pour la pêche des soles est appelé *ḫîṭ buẓéllo*.

La pêche à la fouine.

§ 239. — Cette pêche se fait par une nuit très noire, dans l'oued. Le pêcheur suspend à la proue de sa barque une caissette de bois renfermant un *qândîl*, sorte de veilleuse en terre cuite qui rappelle les lampes antiques. Il y met quatre onces d'huile et une mèche. Son harpon ou plutôt sa fouine, la *fiẓga*, est un long bâton de trois brasses muni de cinq ou sept dents en fer.

Les poissons, attirés par la lumière, se rassemblent autour de la barque : on les harponne facilement. Cette pêche n'est nullement interdite.

La pêche aux filets.

§ 240. — Les indigènes de Rabat et Salé n'apportent aucune originalité dans la confection et la nature de leurs filets. Ils connaissent la senne ou filet ordinaire, *šˇbká*, le tramail *ṭṛéṣ* et l'épervier *ṭärrâḥ*. Ils ont aussi le crevettier *mˇndîl*.

Les filets de toute espèce sont fabriqués par les femmes de Salé, arabes ou juives. Les hommes savent aussi les confectionner, mais ils se contentent de les remailler. La ficelle employée de préférence est le *ḫîṭ sûsi*, semblable à la nôtre, qu'on achète à l'étranger, ou, à son défaut, le *ḫîṭ ˇṭṭˇnbîl* plus fin, de provenance généralement indigène. Les outils sont un moule *qâlˇb*, fait d'un morceau de bois rond ou d'un bout de roseau, et une navette *rˇšqa* constituée par un bout de roseau entaillé aux deux extrémités. Faire du filet se dit *ˁáqöd* = nouer ou *nsˇẓ* = tisser ; selon que les mailles sont plus ou moins grandes, le filet est dit *rᵘbâˁi*, *ḫᵘmâsi*, *sᵘdási*.

Les filets ne sont pas tannés. Quand ils sont vieux et inutilisables pour la pêche, on les vend aux coiffeurs qui les suspendent à leurs portes pour se garantir des mouches.

§ 241. La senne (*šˇbká*). — La senne arabe est en tout sem-

blable à la nôtre. Elle sert uniquement à la pêche à l'alose (voir *infrà* § 264) (1).

§ 242. LE TRAMAIL (*ṭṛẹṣ*). — Il est formé par trois nappes superposées : les deux nappes extérieures sont à grandes mailles, ce sont les *ḍauịịdṭ*, ou aunées ; la flue intérieure est dite *š˘bkà*.

On n'emploie le tramail que sur les rochers plats de la côte. A marée basse, alors que la plate-forme rocheuse est à sec, on étend le filet et on cale sa partie inférieure avec de grosses pierres *iṭâqqloh b˘lḥăẓạr* ; puis on le replie sur lui-même et on maintient sa partie supérieure avec deux pierres seulement. Quand la marée est haute, un plongeur enlève les deux pierres susdites, et le filet, grâce à ses flotteurs s'élève comme une muraille retenant les poissons sur le banc rocheux. La mer se retirant, les poissons restent à sec ; on n'a plus qu'à les saisir à la main. Cette pêche, pour laquelle on choisit l'époque des grandes marées est généralement productive. Tendre le filet se dit *ṭẹịịaḥ* (2).

§ 243. LE CREVETTIER (*m˘ndîl*). — Il est composé de deux roseaux d'un mètre environ réunis par une toile de sac *ḫîš* (3) ou par un tissu de laine qui forme une poche *qŏbb* en arrière. C'est en somme le crevettier breton dont les bâtons ne se rejoignent pas. Pour s'en servir, on saisit l'appareil par la partie postérieure du côté de la poche et on râcle le fond de l'eau avec la partie antérieure ; on soulève l'appareil de temps en temps et les crevettes restent dans l'engin, l'eau s'écoulant à travers l'étoffe.

§ 244. L'ÉPERVIER. — L'épervier (*ṭăṛṛâḥ*) qu'emploient les indigènes est l'épervier à bague dont on se sert en France pour

(1) A l'embouchure du Cheliff, près de Mostaganem, on pêche beaucoup à l'aide de la senne. Le pêcheur jette dans l'eau, près de la rive, un poisson mort ou tout autre appât, et attache l'extrémité de la senne à un pieu enfoncé sur la rive. Puis il monte sur un canot et s'éloigne vers le milieu du fleuve en déployant le filet : il revient ensuite vers la rive en amont en laissant ainsi l'appât au centre du demi-cercle qu'il a tracé. On place aussi des filets en zigzag dans le fleuve.

(2) Le chalut et son analogue méditerranéen le bœuf ou ganguy ou bolitch ne conviennent pas à la côte rocheuse de Rabat. On ne les y emploie pas et on ne les y connaît pas.

(3) Sur ce mot, cf. Dozy, *Supplément aux Dictionnaires*.

la pêche dans les canaux. Il est généralement petit. On l'utilise pour pêcher dans la rivière les poissons de surface.

Il est composé d'une nappe parfaitement circulaire de filet dont les mailles sont toutes semblables *qâlˇb ụâḥăd*. La bordure est garnie d'une corde assez grosse *ṭ́kka* à laquelle sont fixés bout à bout des morceaux de plomb de six à sept centimètres. Le centre est constitué par un anneau de cuivre *nbậla* = bague ou *fumm l'kîs*, qui laisse passage à une longue corde. De cette corde, partent, à l'intérieur du filet, huit cordelettes, des mères, qui se dédoublent en seize, lesquelles se fixent aux plombs de la circonférence extérieure : ce sont les *mṣậṛˇn* = boyaux. Cet épervier est fabriqué à Rabat et à Salé par ceux mêmes, assez rares, qui s'en servent. Il est si identiquement pareil au nôtre qu'on ne peut douter qu'il n'en soit l'imitation.

Pour pêcher, l'opérateur prend l'épervier verticalement et par conséquent replié sur lui-même ; il met dans sa bouche un point de la bordure extérieure, puis il enroule sur son bras sans la serrer *idûšer* la corde, dont l'extrémité est attachée au poignet : il prend enfin de la main droite un autre point de la bordure : c'est la position d'attente. Lorsqu'il voit un banc de poissons qui nage en surface, il s'approche doucement, lance l'épervier *iṭâlqo*, l'étend en nappe au-dessus des poissons, *inˤššer* ; les plombs ramènent le filet sur les poissons et les empêchent de sortir. Alors le pêcheur tire sur la corde et referme l'épervier *iẓmaˤ* qu'il retire de l'eau. Il n'a plus ensuite qu'à l'ouvrir *iṣâffi* à terre ou dans la barque pour retirer sa prise.

Le pêcheur opère uniquement dans l'oued, soit dans une barque, soit sans embarcation, sur les plages. A marée haute, il s'engage dans les canaux de la merja, la *ṣâqịa dḥâsạn* (1) surtout, et poursuit les bancs de poissons qui y pénètrent avec la marée. De temps à autre, il descend sur la rive et se cache dans les joncs pour surprendre les poissons qui s'approchent du bord.

L'épervier à bague est employé pour la pêche en rivière dans l'intérieur du Maroc. On s'en sert notamment à Fès pour pêcher dans l'oued Fès et dans l'oued Sebou.

(1) V. *supra*, § 124.

La pêche à la « bechkira ».

§ 245. — Cette façon de pêcher qui n'est pas pratiquée à Rabat n'est cependant pas inconnue aux indigènes.

Sur un fond plat, rocheux ou non, on bâtit un mur en pierres sèches que la marée haute recouvre entièrement et qui va en s'incurvant vers la mer, d'un rocher de la côte à un autre. A marée haute, les poissons s'avancent vers la terre au delà du mur; quand la mer descend, l'eau s'écoule entre les pierres, et les poissons restent pris, souvent à sec, entre le mur et le rivage : on n'a plus qu'à les recueillir. Mazagan a de nombreuses installations de ce genre.

La pêche à la nasse.

§ 246. — La nasse n'est pas employée à Rabat. Dans le Gharb on se sert d'une nasse, *sülla* = panier, pour pêcher l'anguille.

§ 247. Autre moyen de pêche. — On pêche encore en enivrant le poisson avec une plante, qu'on laisse tremper dans l'oued. Le poisson incommodé remonte à la surface et on n'a plus qu'à le prendre. Le poisson pêché de cette façon est dit *ḥûṭ msˊkker*, c'est-à-dire énivré. Il se vend à bon marché car on ne le mange qu'avec répugnance.

§ 248. Industries dérivées de la pêche. — Les indigènes de Rabat-Salé n'ont et n'ont eu aucune industrie dérivée de la pêche. La côte et l'oued très poissonneux, réputés même pour cet avantage depuis très longtemps (1), alimentaient largement les deux villes de poissons frais : le besoin de préparer des conserves ou des salaisons ne se fit jamais sentir.

Cependant des industries dérivées de la pêche se créèrent au Maroc : Léon l'Africain (2) dit qu'à Badis on salait les sardines pour les vendre. Larache, Méhédiya également savaient saler le poisson. Les aloses du Sebou et de l'Oum Rebia sont actuellement salées et transportées très loin dans l'intérieur du pays. Il en est de même des anguilles du Gharb. Azemmour s'éclairait avec de

(1) Cf. *Istibçar*, p. 53, et *Villes maritimes du Maroc*, § 3 « Au Moyen-Age le poisson qu'on pêchait à Salé était apporté en si grande quantité qu'il ne trouvait pas d'acheteur ».

(2) P. 274. Massignon, p. 291.

l'huile de poisson (1) : c'est le seul cas qu'on puisse citer au Maroc d'une industrie secondaire dérivée de la pêche.

§ 249. Conclusion. — Les procédés et les engins de pêche de Rabat-Salé n'ont rien d'original : ils sont copiés plus ou moins bien sur les procédés et les engins européens. Le vocabulaire de la pêche est toujours emprunté aux langues romanes ou au vocabulaire arabe terrien : peu de mots tels que *ṣ˘nnâṛa* = hameçon sont techniques. Là encore nous devons constater que les indigènes n'ont pas la vocation de la mer, que, par crainte ou par indolence, ils n'ont pas su retirer tous les profits que leur offrait une côte poissonneuse. Ils se sont bornés à pourvoir les faibles marchés de Rabat et Salé. Et pourtant les exemples ne leur manquaient pas; car les marins espagnols et bretons venaient dans leurs barques jusqu'en vue de Mogador faire sous les yeux des indigènes des pêches fructueuses (2).

Poésie populaire sur la pêche

§ 250. — Le morceau suivant n'est pas, à proprement parler, de la poésie. C'est plutôt une pièce de prose rimée. Elle est assez récente, mais tout le monde à Rabat la connaît cependant. Son auteur, Sidi Ahmed Fellous, qui vit encore, est un pêcheur de profession.

هاذي شحال وانا نتسارى (3) في البحر ونقول كل يوم نجيب
صيدة * والبحر علينا فيضة * والموج عليه غليضة * بغير رضا *
و احنا عليه عيضا (4) * نمشيوا كل يوم نشقّوا موجاته * وعلينا ينفخ
* رايد (5) عشاتي غير الفرخ * جُد علينا يا البحر رُف علينا *

(1) Massignon, p. 295.

(2) Sabin Berthelot, *Étude sur les pêches maritimes*, passim.

(3) Le verbe تسارى, de سرى classique « Faire un voyage », signifie dans le dialecte de Rabat « se promener ». Cf. Dozy, *Supplément aux Dictionnaires*, سُرًّى = circulation Le vocable algérien *ḫauṷos* signifie au Maroc « marauder, circuler dans l'intention de faire des rapines ».

(4) Locution dialectale : « qui revient souvent et sans cesse ».

(5) Participe actif d'un verbe rarement usité راد futur *i* provenant du classique اراد. Le verbe dialectal *fâq* futur *i* « s'éveiller » a été formé d'une façon analogue de افاق.

قلبي كايبغيك * الكريم علينا يهديك * والروطال عنّه نفتّش في
كل غار * بالغنجو نجبده من غير شكاك * به نصطاد على الاسماك
* طُعم للصنانر من غير سلاك * دون الشبك * ليس يصيب
فكاك * والوحش شنّقوه (1) في ساعة واجبانه * يا من هو حوّات
* كُن عايق وفايق بثبات * اذا يروق عنّا يتفاجى الاغيار *
راحنا بالقصب لعندك جينا * والخّيوط الي في يدّينا * برضاك
تروق علينا بشي مرينة * نبغيوها سمينة * ونقول منها قلبي راد
عشاه * مقلية في الزّيت والتشر ميلة كيف بغيت * غرضي في
حوت موسى والمعزات الاكبار * بوقة وسرقان مع بوزمور * سيبيي
والدرعي مذكور * والسرنقة والنخّار حضور * في غمق البحور
* وجميع حوت القشور والشابل العجيب ياتي في اوقاته * منّه
شي قرصات * طايب او مقلي ياسادات * رجليّ عياوا بتقعيدات
على الحجر * ونجي كُل يوم لعندك نرغب * والحوت عليّ يهرب
* عرفني عنه كا نصب * بغيت شي قرب * هذا الشي نطلب
* مهما نطلّعه نقسم قرعانه (2) * على الحجر نستيه (3) * كل واحد
بقسمته فيه * واذا نجي نصيّد نتحزّم للقحار (4) من ساعتي نقبّض

(1) « Étrangler, retirer avec effort, par exemple un seau d'un puits ». On dit en proverbe en parlant de quelqu'un qui a des ennuis continuels : « *Keibbot mᵊállâq uiṭlàᵊ mšᶜnnâq* = il descend suspendu et remonte étranglé (comme le seau du puits), il descend trop vite et remonte péniblement. »

(2) قرعة = lot qui échoit au tirage au sort. Le maigre étant un énorme poisson, il est acheté par plusieurs personnes en commun. Un *qaṣṣám* débite l'animal et en fait des lots contenant chacun différentes parties du poisson. On tire ensuite des lots au sort. Le *qaṣṣám* reçoit comme salaire la tête du poisson.

(3) » Poser, étendre. » D'un emploi rare.

(4) Se prononce *ghâr* : lutte, combat, assaut.

نبدا نجري ونتحزّم كيف البحري * كل مصيد فيه نبرّي (1) دون
قدري * وقبضت غير بوري * ما عرفت واش نقليه اولا نشويه *
في الطويجن طاب بنسماته * وبه تغدّيت * غير كَلْت ثاني
ولّيت * واحد اليوم جيت متحزّم في النهار لكنّي اقدامي بيَ زلغوا
والمواج عليّ فرغوا * وحوايجي من ماه اند بغوا (2) * طار الرشوق
بزغه (3) * وبغيت غير شرغو * ركّبت للقصب خيط وصنّارة
وبديت نصيّد * شابو طلّعت معقّد *

TRADUCTION

§ 251. — Voici longtemps que je me promène au bord de la mer, et je me dis chaque jour que j'apporterai une prise. Mais la mer est démontée : les vagues y sont énormes sans que nous l'ayons désiré. Et cependant nous y retournons sans cesse. Nous allons tous les jours fendre les vagues ; elles s'enflent (et déferlent) sur nous. Je ne désire pour mon dîner qu'un congre. Sois généreuse pour nous, ô mer, et sois compatissante. Mon cœur te veut (t'aime). Que le Généreux te conduise vers nous (te rende clémente pour nous). Le poulpe, je le cherche dans tous les trous de rocher. Avec le harpon, je le retirerai sans nul doute. Je pêche les poissons en me servant (de la chair) du poulpe. C'est une amorce pour les hameçons auxquels le poisson ne peut échapper, mais non pour les filets. Le poisson ne pourra se dégager. L'animal, retirez-le au moment opportun. Eh ! le pêcheur sois attentif, éveillé et de sang-froid ! Si la mer est généreuse pour nous, l'ennui cessera. Nous voici venus vers toi (la mer) avec nos roseaux et les lignes qui sont entre nos mains. S'il te plaît tu nous gratifieras d'une murène ; nous la voulons grasse. Je dis que

(1) برّى = gravir. Cf. Dozy, *Supplément aux Dictionnaires*. Dans le dialecte également « chercher ».

(2) La VII[e] forme est peu employée dans le dialecte. — *ṭ¨dbeγ* = être adonné à une chose au point de ne plus éprouver de joie ou de peine. — *dbeγ* = faire une tache indélébile.

(3) On dit *flân b¨zγo li* = un tel me l'a fait partir (la joie, le plaisir). On attribue à cette locution une origine de Marrakech.

mon cœur veut en faire son dîner, frite dans l'huile avec la marinade que tu voudras. Ce que je désire, ce sont des soles, de grandes ombrines, des bogues, des bonites avec des rascasses, des oblades et des bars connus, des sarrans et des maigres qui sont dans la profondeur des mers, tous les poissons à écailles et l'alose merveilleuse qui vient à son époque. Quelques morceaux d'alose cuits ou frits, ô Messieurs ! Mes pieds sont fatigués car je reste accroupi sur la pierre. Je viens chaque jour (ô mer) chez toi pour te demander (quelque chose). Le poisson se sauve de moi ; il sait que je lui tends des pièges. Je voudrais un maigre, c'est tout ce que je désire. Dès que je le retirerais, je le dépècerais en lots ; sur la pierre, je le poserais et chacun en aurait sa part. Lorsque je viens pêcher je m'apprête à la lutte ; sur le champ, je retrousse mes vêtements et je me mets à courir ; je m'équipe comme un matelot. Chaque lieu de pêche, je le gravis sans y prendre garde. Je n'ai capturé qu'un mulet. Je n'ai su si je devais le faire frire ou le faire griller. Dans la casserole, il a cuit en répandant son odeur. J'en ai fait mon repas. Dès que j'ai mangé, je suis retourné (à la pêche) Une fois je suis venu tout équipé pendant le jour, mais mes pieds ont glissé. Les vagues ont déferlé sur moi et mes habits ont été imprégnés par l'eau. La joie s'en est allée, je me suis fâché. Je ne voulais qu'un sarg ; j'ai monté la ligne et l'hameçon au bout du roseau et je me suis mis à pêcher. Mais je n'ai retiré qu'un crapaud de mer renfrogné.

CHAPITRE III

LES ALOSES DU BOU-REGREG

A. — Les aloses bien habous et le droit musulman.

§ 252. — Les aloses du Bou-Regreg sont habousées (1) en faveur des deux grandes mosquées de Rabat et de Salé. C'est là un cas unique au Maroc, intéressant au point de vue historique comme au point de vue juridique.

Le droit musulman est immuable puisqu'il est de source

(1) Nous nous permettons l'emploi de ce néologisme qui convient plus exactement à la traduction du verbe arabe. Il est couramment employé, au moins oralement, dans l'administration du protectorat.

divine : mais la coutume ne perd ses droits dans un aucun pays d'Islam, surtout chez les races berbères; cette coutume ne tarde pas à devenir plus forte que le droit, et les efforts des jurisconsultes tendent constamment, on pourrait dire même uniquement, à mettre d'accord le droit et la jurisprudence (ou la coutume). Dans le domaine des habous au Maroc on rencontre à chaque pas l'illustration de ce principe et le cas particulier des aloses est des plus curieux à ce point de vue.

La première question qu'on se pose en apprenant que les aloses sont habous est celle-ci : « Qui a habousé ces poissons et en vertu de quel droit? ». En effet, on ne peut consacrer à des fondations pieuses que ce que l'on possède; or, personne ne possède à lui seul toutes les aloses du Bou-Regreg. Le Sultan cependant peut déclarer bien maghzen toute une catégorie d'objets; l'on est amené ainsi à penser que les aloses, déclarées d'abord bien maghzen, ont été ensuite constituées en habous.

C'est ce qui a dû se passer effectivement, comme nous le verrons plus bas. Le peuple, qui ne connaît ni le droit ni l'histoire, a forgé une légende pour expliquer le cas des aloses : une jeune fille de Rabat, fort belle et très vertueuse, fut demandée en mariage par un prince; elle mit comme condition à son union que les aloses seraient constituées en bien habous en faveur des marins, des bateliers, des pêcheurs et des artilleurs de Rabat.

Laissons de côté cette légende et revenons à la position juridique du sujet. Une double question se pose :

1° Le droit musulman autorise-t-il le Sultan à déclarer bien domanial un bien public?

2° Dans le cas de l'affirmative le Sultan peut-il en droit strict, habouser un bien domanial?

§ 253. — A la première question, répond la fetwa que nous donnons *infra* (1) prise dans la « coutume de Fès » : « Si l'eau n'est la possession de personne, comme l'eau des fleuves, en principe elle est publique et nul plus qu'un autre n'a le droit exclusif d'y pêcher ». Le Sultan lui-même par conséquent, en principe, n'a aucun droit particulier sur les poissons des fleuves. « Cependant, dit le jurisconsulte, le Sultan peut être amené à monopoliser le fleuve et à y interdire la pêche pour tout le monde dans un but d'utilité publique, de crainte par exemple

(1) Annexe I.

que les tribus riveraines ne se battent au sujet des revenus d'un barrage établi pour la pêche ». Alors le Sultan, agissant dans un but d'utilité publique, peut déclarer bien domanial, et non propriété privée, les poissons pris dans les barrages; de ce nombre sont les aloses.

§ 254. — A la deuxième question, savoir si un bien maghzen peut être habousé, Sidi Khalil répond nettement par la négative : il est permis au Sultan d'immobiliser ses biens particuliers, ceux dont il hérite ou ceux qu'il peut donner en héritage, non les biens d'Etat; ceux-ci sont la propriété de la collectivité musulmane : le Sultan les gère pour le profit de tous; il peut même les vendre, mais il ne les possède pas lui-même. Il ne peut donc pas les habouser. En effet « pour faire une donation valable il faut : 1° être propriétaire de la chose (Sidi Khalil) » « Mohamed et Abou Yousef ont été d'accord sur ce point que la validité du waqf dépend de certaines conditions : 1° que l'objet du waqf doit appartenir au constituant » (Bourhan Eddin el Taraboulsi) (1). Nous devons donc tirer les conclusions suivantes :

1° Le monopole de la pêche dans les fleuves n'est installé par le Maghzen que d'une façon très précaire en droit. On sent bien que le jurisconsulte de Fès n'a fait que légitimer un acte du pouvoir.

2° La constitution des poissons en bien habous est contraire au droit malékite.

§ 255. — Cependant l'intention pieuse du waqf a fermé la bouche à tous les docteurs, et lorsque, plus tard, la question de droit leur a été posée au sujet de ce habous, ils ont déclaré avec raison et texte en main : « C'est la possession d'une chose à titre de habous pendant une longue durée (2) qui détermine son caractère habous en dehors même des actes établis à ce sujet (3) ». La pêche de l'alose est donc bel et bien habous mais ne doit actuellement ce caractère qu'à la « longue durée » d'un état de fait contraire à la loi malékite.

Un autre point de détail est à élucider. Le habous des aloses

(1) *Projet de codification du droit musulman*, t. IV, p. 212.

(2) *Ibid.*, p. 236 et 472, note I.

(3) Dahir du 15 djoumada 1er-1334 = 20 mars 1916. V *infra*, annexe V du chapitre.

fut constitué en faveur de la grande mosquée de Salé (1) ; or les habous de Rabat touchent la moitié des produits de la pêche sans qu'aucun titre officiel établisse le droit de Rabat à une participation quelconque. Cependant, depuis l'année 1223 de l'hégire (2) au moins, et sans que les ordres chérifiens modifiant les dispositions primitives (immobilisation des revenus de la pêche en faveur de la mosquée de Salé) aient pu être retrouvés, les habous de Rabat partagent avec ceux de Salé les revenus de la pêche dans l'oued Bou-Regreg, ainsi qu'il ressort de l'examen du registre des recettes des habous kobra de la ville de Rabat (3). Là encore c'est la « longue durée », la prescription qui vient confirmer un état de fait contraire à la volonté du constituant : Rabat continue à partager avec Salé le revenu de la pêche dans le Bou-Regreg sans qu'aucune objection puisse être valable actuellement.

B. — Histoire du habous des aloses.

§ 256. — Si le point de vue juridique de la question des aloses est ainsi facilement résolu grâce à la prescription, on ne voit pas aussi aisément l'histoire des habous. En effet le manque absolu ou presque d'archives au Maroc rend pénible toute recherche historique. Chaque fonctionnaire marocain tenait des registres, mais ceux-ci étaient sa propriété personnelle. En quittant sa place pour une raison ou pour une autre, il emportait ses registres et son successeur en constituait de nouveaux.

L'État marocain n'avait pas plus d'archives que ses fonctionnaires. On retrouve avec beaucoup de peine quelques-uns des registres des administrateurs défunts chez leurs héritiers ; les différents services administratifs du Protectorat les utilisent pour la recherche des biens habous ou maghzen que les particuliers se sont appropriés indûment. Tous les efforts faits dans ce sens font constater au Maroc une décevante pénurie d'archives.

§ 257. — Pour constituer l'histoire du habous des aloses, nous n'avons que fort peu de documents (4). Un dahir de Moulay Ismaël, daté du 1er Djoumada Eloouel 1113 environ 1702,

(1) Voir *infra*, annexes II et III.
(2) *Id.*, annexe XIII.
(3) Dahir du 15 djoumada 1er-1334. Annexe V.
(4) Ces documents nous ont été communiqués par M. Biarnay, chef du service des habous.

constitue habous, pour l'entretien d'une conduite d'eau desservant la mosquée de Salé, les trois derniers quarts des revenus de l'oued Bou-Regreg, le premier quart ayant été affecté antérieurement au même usage (1). A cette époque, les revenus du Bou-Regreg étaient donc déjà un bien Maghzen et le quart de ces revenus était habousé. On ignore à quelle époque la pêche fut monopolisée dans le Bou-Regreg et à quelle date le habous du premier quart fut constitué. Il ne serait pas étonnant que ce soit Moulay Ismaël lui-même monté sur le trône en 1673 c'est-à-dire vingt-neuf ans avant de prendre le dahir ci-dessus, qui ait monopolisé les aloses du Bou-Regreg (2).

Cependant, il ne faut pas croire que le monopole de la pêche dans les fleuves en faveur du Maghzen ait été établi d'une façon générale pour tous les oueds, sous le règne de Moulay Ismaël par exemple comme le laisserait supposer la fetwa que nous donnons ci-dessous. D'après V. F. Alema, l'établissement de la ferme des aloses dans l'Oum Rebia date du 3 juillet 1486 (3). Nous n'avons donc aucun élément pour déterminer l'époque à laquelle les aloses furent monopolisées puis habousées dans le Bou-Regreg.

A ce sujet, des hypothèses d'ordre ethnographique, sont permises. Les aloses, aux migrations régulières, dont la chair est si délicate, n'ont pas été sans étonner les hommes et leur inspirer, par conséquent, un sentiment de vénération. Le poisson, en général, acquiert facilement un caractère sacré, à plus forte raison, le poisson migrateur. Il se peut ainsi que les aloses du Bou-Regreg aient été considérées comme divines (4). Le don des prémices aux alaouites, au cherifs vénérés et puissants, participant du caractère divin que le peuple prête au Prophète, est équivalent à un don fait jadis aux dieux, aux divinités anciennes. Ce don avait pour but sans doute de « désécrer » la pêche, de sacrifier une partie du poisson magique pour le tout et de le rendre comestible. Ainsi s'expliquerait la légende, les prémices et les anomalies du cas particulier des aloses. En un mot, les aloses

(1) Voir annexes II et III.

(2) Cf. ci-dessous la fetwa de Sidi Abd-el-Qader-el-Fassi. Annexe I.

(3) Cf. Massignon, *Le Maroc dans les premières années du XVI*ᵉ *siècle*, p. 162.

(4) « Nous savons par Xénophon que les poissons de la rivière Chalus près d'Alep étaient considérés comme divins » (*Cultes, Mythes et Religions*, III, p. 44 de S. Reinach).

auraient été habous, sacrées, de tout temps et le dahir de Moulay Ismaël n'aurait fait qu'enregistrer un état de fait très ancien.

§ 258. — On ignore également à quelle époque Rabat et Salé commencèrent à se partager les revenus de la pêche dans le Bou-Regreg. En consultant divers registres, on a pu établir qu'en 1223 de l'hégire, c'est-à-dire 1808 de l'ère chrétienne, les habous de Rabat touchaient des revenus (1).

On peut former à ce sujet l'hypothèse suivante : Le habous a d'abord changé d'objet. On est sûr de ce point puisque les revenus de la pêche depuis longtemps figurent aux habous kobra de Salé et ne sont plus uniquement affectés à l'entretien d'une conduite d'eau pour la grande mosquée.

Il faut croire que les revenus de la pêche dans l'oued dépassaient de beaucoup les frais d'entretien de la conduite et que ce habous fut en conséquence absorbé dans l'ensemble des habous de la mosquée, en perdant sa destination particulière. Sans doute, à l'époque à laquelle cette transformation fût accomplie, Rabat et Salé ne formaient qu'un tout au point de vue administratif (2). Rabat pendant longtemps ne fut considérée que comme une annexe de Salé : on l'appelait Salé-le-Neuf.

Le Maghzen de Moulay-Ismaël, comme celui de nos jours encore, appelait le groupe de Rabat-Salé d'un seul nom العدوتان = les Deux-Rives. On ne saurait en déduire que les habous kobra des deux grandes mosquées aient été confondus; néanmoins c'est dans la confusion administrative des deux villes qu'il faut chercher l'établissement des droits de Rabat sur le poisson pêché dans le Bou-Regreg.

§ 259. — Par le dahir de 1113, H., Moulay Ismaël ne spécifiait pas que l'alose seule était habousée. Il ne parlait que de « la totalité des revenus des gués de l'oued du port de Salé, séparant les Deux-Rives, gués aménagés pour la pêche du poisson, dans tous les endroits connus (3) ». Ce texte traduit ainsi mot à mot serait incompréhensible si l'on ne savait que l'alose se pêche en installant sur les gués, ou aux endroits les plus

(1) Cf. annexe XIII. Revenus de la pêche affectés à Rabat depuis 1223 de l'hégire.

(2) Cf. *supra*. Histoire du port de Rabat-Salé.

(3) V. annexe II.

resserrés du cours du fleuve, des barrages qui arrêtent le poisson dans sa migration.

Dans son dahir, Moulay Ismaël n'a donc en vue que le poisson pêché au moyen de barrages, c'est-à-dire l'alose. D'ailleurs la fetwa de Sidi Abd-el-Qader el Fassi, laisse supposer que les revenus des barrages seuls peuvent être monopolisés. D'autre part, le dahir de 1124 que nous donnons en annexe (1) spécifie clairement que le habous de 1113 ne concernait que les aloses.

§ 260. — Un autre document, un dahir de Moulay Hassen, daté de 1293 H. = 1876 G., nous permet de constater une nouvelle réglementation. Le Sultan décida que la pêche des mulets dans les cours d'eau des Shoul, en amont du Bou-Regreg, serait grevée d'un droit de 25 o/o en faveur des habous (2), conformément aux règles en cours pour les aloses (3). Ce dahir explique la règlementation encore en vigueur concernant la vente des aloses. En principe, les poissons pris dans les barrages revenaient aux habous, et les particuliers, les riverains, avaient le droit de pêcher à la ligne. Cependant, de crainte sans doute que les aloses et les mulets pris par ces particuliers ne fissent par leur nombre baisser le cours de la vente, on percevait au marché, en faveur des habous, un droit de un quart sur toutes les aloses et sur tous les mulets provenant soit de la pêche à la ligne dans le Bou-Regreg, soit d'autres fleuves, du Sebou par exemple. C'était donc un droit protecteur qui servait à maintenir ou à augmenter les revenus des habous. On renonça rapidement à imposer pour les mulets la taxe dont il est question.

§ 261. — Sous le règne d'Abd-el-Aziz, des concessions abusives (*tenfida*) (4) devenues très nombreuses apportèrent un nouvel élément à l'évolution des habous. Le Sultan octroya à des chérifs puis à des personnages officiels, cadis, pachas, etc., puis à des personnages de moindre envergure, étudiants, imams, lecteurs

(1) Annexe III.

(2) Le mulet abonde dans les fleuves marocains. Il remonte le Sebou jusqu'à Fès.

(3) Voir *infra*, distribution des aloses, § 265.

(4) Voir annexe XII. Les premières tenfidas remontent à 1305 H. = 1888 G. sous le règne de Moulay Hassen. Mais c'est sous le règne de son fils Abd-el-Aziz que l'on fit abus d'une institution assez discutable en droit pour qu'on l'ait supprimée.

du Coran, la concession journalière d'un ou deux poissons durant le temps de la pêche. Les revenus des habous en furent singulièrement diminués comme l'attestent des lettres du nadir de Rabat. On arrivait d'ailleurs, pour ce habous des aloses comme pour tout le reste, au stade de l'évolution qui précède immédiatement la disparition. Le dahir du 10 Ramadhan 1331 édicté par Moulay Youssef supprima à temps ces abus et sauva, en même temps que tous les autres, le habous des aloses sur le point de retomber dans le domaine privé.

L'histoire du habous des aloses a donc été la suivante : avant Moulay Ismaël ou au début de son règne, un quart du produit de la pêche revenait à la grande mosquée de Salé avec une destination spéciale. Ce sultan y ajouta les trois derniers quarts. Le habous fut absorbé par les habous kobra de Salé et perdit son caractère propre, c'est-à-dire sa destination : puis il fut partagé entre Salé et Rabat. Il fut sous Moulay Abd-el-Aziz grevé de nombreuses concessions à des particuliers et faillit perdre ainsi totalement le caractère de bien habous qui est la destination à une œuvre de piété ou d'utilité publique. Actuellement il est constitué d'une façon très ferme et très légale grâce au dahir du 12 Djoumada 1334 = 20 Mars 1916.

Le cas des habous des aloses, si curieux qu'il soit, n'est pas unique dans son genre : il n'est qu'une illustration typique du principe que nous énoncions au début de cette étude : le droit musulman bien qu'immuable est obligé de compter avec la coutume.

C. — La pêche aux aloses (1).

§ 262. — Les aloses du Bou-Regreg étant bien habous, nul n'a le droit de les pêcher, sauf les équipes de pêcheurs de la grande mosquée de Rabat et de celle de Salé. Cependant, comme nous l'avons vu plus haut, les habous permettent aux particuliers de pêcher les aloses moyennant le paiement d'un droit d'un quart du produit de la vente de leur poisson.

On commence cette pêche en octobre, dans les endroits où les berges sont rapprochées, à l'épervier, chaque ville pêchant pour son compte en toute liberté. Mais c'est au printemps,

(1) V. in *Archives Marocaines*, VI, p. 315 « La pêche de l'alose dans le Loukkos ».

quand les aloses remontent en nombre la rivière pour aller frayer en eau douce, que la pêche est la plus fructueuse. On installe alors un barrage fixe *s´dd,* très loin en amont de l'oued, qui retient les poissons.

§ 263. — L'administration des habous fournit un filet pour le barrage et un autre pour la pêche : elle loue quatre embarcations du genre *ᵊašarîịa,* deux pour Rabat, deux pour Sâlé et en outre un *baṭệl* ou canot qui sert au transport du poisson. Elle fournit aussi les cordes nécessaires et pourvoit à la construction d'une hutte sur le lieu de pêche. Les habous paient encore au personnel de pêche sa nourriture ou une indemnité totale de quatre pesetas hassani par jour. Rabat et Salé, également intéressées à cette pêche, fournissent chacune un patron pêcheur, six pêcheurs et un convoyeur *nˇqqâl* qui amène chaque jour le poisson recueilli au lieu de vente. Le patron pêcheur de Rabat et celui de Salé alternent chaque semaine dans le commandement de l'équipe, et pour savoir celui qui commencera on tire au sort *iḍâṛbo lᵊûd* : chacun d'eux confectionne un petit bout de bois : on réunit ces deux petits bouts de bois et on les jette ensemble dans la même direction ; le premier passant venu est prié de ramasser l'un des deux : celui qui l'a confectionné est chargé de commencer la pêche aux aloses pendant la première semaine. Il faut noter que la charge de patron pêcheur des aloses est en fait héréditaire, mais c'est néanmoins le Sultan qui fait la nomination sur la proposition du Nadir des habous (voir *infra.* annexes VII, VIII, IX, X). Le patron pêcheur de chaque ville doit recruter lui-même ses auxiliaires. Ceux-ci se relaient de la façon suivante : chaque jour un pêcheur de Rabat et un autre de Salé redescendent en ville et sont remplacés ; au bout de six jours ils remontent. Ils ont donc alternativement six jours de pêche et six jours de repos. Ce système est nécessaire car la pêche aux aloses dure assez longtemps et elle offre ceci de particulièrement pénible qu'on doit la faire par tous les temps. Enfin, l'administration paie à raison de deux pesetas par jour des *kŏssâi* (1) c'est-à-dire des gens des tribus voisines qui s'engagent

(1) Sing. *kâsi,* de كسا = vêtement. Les différentes étymologies que l'on donne de ce mot ne sont pas suffisamment démontrées pour qu'on les accepte. Une institution analogue existait en Écosse : les Highlanders percevaient sur les Lowlanders un droit de black mail pour respecter leurs récoltes et leurs troupeaux.

à protéger le barrage contre les tentatives malveillantes toujours possibles de leurs contribules.

§ 264. — La pêche ainsi organisée commence. L'équipe remonte l'oued jusqu'à l'endroit où l'eau est douce, c'est-à-dire où la marée ne se fait plus sentir. On passe devant *lkāf* où l'eau est encore saumâtre, puis devant les deux gros rochers qui se font face et dans lesquelles l'imagination populaire a voulu voir deux figures humaines : la fiancée et le turc *laᵓṛọṣa ụuṭṭúrki*; on ne s'arrête qu'un peu plus loin; on va même parfois jusqu'à *mšṛâᵓ sidi bu šaḥam* dans la tribu des Shouls. En cas de rupture du filet, on prolonge l'étendue du bief de pêche jusqu'au *ˇmgṛán* c'est-à-dire au confluent des deux oueds qui forment le Bou-Regreg (1). On installe le barrage : on tend une corde solide d'une rive à l'autre et on l'attache à des arbres. Le filet part de cette corde pour descendre verticalement jusqu'au fond de la rivière où on le cale avec des pierres *ˇssᵒd ṭạiṭṭ qqâl bˇ lḥăẓâr fqăᵓ lụâd.*

Le moment de la pêche proprement dite n'est pas encore venu : il faut laisser le poisson se grouper près du barrage. L'équipe revient en ville et laisse s'écouler une douzaine de jours, abandonnant aux seules *kŏssậi* la garde du barrage. Il arrive quelquefois qu'une crue inopinée enlève toute l'installation. Il faut alors se dépêcher de réparer les dégâts pour ne laisser échapper que le moins possible de poissons.

Quand l'équipe revient au barrage, elle apporte avec elle une senne, filet rectangulaire commun muni de plombs à la partie inférieure et de flotteurs en liège à la partie supérieure. Le patron pêcheur connaît les endroits où se groupent les poissons ainsi que les points de la rivière propres à la manœuvre du filet.

Voici comment l'on donne un coups de filet. On fixe à chaque extrémité supérieure de la senne une corde assez longue, une bandingue = *γẹịịál.* La senne est placée ensuite dans la barque qui s'éloigne du rivage perpendiculairement en lâchant le filet progressivement. Des hommes restés sur la rive tiennent une extrémité du filet par la corde. Pendant ce temps, deux hommes placés sur une autre barque *ᵓăšarịịa d ṭaḥẓâr*, jettent des pierres dans l'eau pour rabattre le poisson dans le filet. La première barque déploie la senne de façon à envelopper tout le banc de

(1) Cf. description de l'oued, § 133.

poissons et vient retoucher le rivage un peu en aval de son point de départ. Des hommes mettent pied à terre pour saisir la deuxième bandingue. On tire sur les deux cordes pour ramener le filet avec le poisson vers le rivage. Si dans le fond de l'oued se trouvent des rochers qui accrochent la senne, le patron pècheur s'écrie : « *hda! lgárro qâbṭ˘nna ˘šš˘bká* = halte! le rocher nous a accroché le filet ». Il soulève alors la senne pour la ramener en avant de l'obstacle et l'on continue à traîner le filet qui touche toujours le fond : *˘šš˘bka ṭămma mâẓa* (1) *ṭkárrâṭ qâ³ lụâd.*

Il arrive un moment où on ne peut plus tirer le filet tant le banc de poissons est dense. Les hommes entrent alors dans l'eau qui ne leur monte pas au-dessus des genoux : ils empoignent les poissons et les jettent dans la barque. Telle est la façon de pêcher les aloses.

D. — Distribution des aloses.

§ 265. — Comme nous l'avons dit plus haut, d'après le dahir de Moulay Ismaël, le revenu du produit de la pêche dans le Bou-Regreg devait être consacré uniquement et entièrement à l'entretien d'une conduite d'eau pour la grande mosquée. La question d'attribution ou de répartition des revenus de cette pêche ne se posait donc pas au moment de la constitution du habous.

Plus tard, quand Rabat eut sa part des revenus de la pêche, et surtout lorsque les tenfidas (2) de une ou deux aloses furent accordées quotidiennement aux chérifs alaouites, aux fonctionnaires et autres personnages plus ou moins importants, il fallut se préoccuper de réglementer la distribution du poisson entre tous les ayant-droit, y compris les habous dont les revenus diminuaient chaque année.

Nous donnons en annexe un réglement de distribution daté de 1314 H. = 1897 G. (3). Il faut croire que d'autres façons de procéder avaient été préconisées antérieurement ; il faut croire aussi que les réglements ne furent pas intégralement appliqués.

(1) Le verbe *ṭĕmm* suivi du participe actif d'un verbe indiquant un mouvement marque la continuité dans le mouvement.

(2) Concession gracieuse. Sur ce mot cf. *Textes de Tanger*, p. 479, et *Arch. Maroc.*, t. I, p. 33.

(3) V. Annexe IV.

Voici comment le partage se faisait au moment où le Protectorat fut établi.

Le premier coup de filet revenait aux chérifs alaouites de Rabat et Salé. Le peuple voyait dans ce don des prémices une œuvre propiciatoire « les chérifs béniront les pêcheurs = *ṭaidəʿo məʿâhum*, disait-on, *iẓi lʿâm mẓiân* = l'année sera bonne (1) ». Cette coutume, d'ailleurs, était devenue obligatoire (2) ; quant au Sultan on lui envoyait les deux premières aloses pour sa cuisine impériale (3).

Les aloses qui se prenaient dans le filet du barrage appartenaient aux pêcheurs qui les retiraient. Enfin le raïs de la pêche avait droit, à chaque marée, à une couple de grosses aloses : c'était la *ˇẓẓûẓa dˇṛṛâiṣ*.

Le reste du poisson était trié : les belles pièces étaient mises en paquet de quatre enfilées par les ouies *išérrku ˇṛṛŏbâʿi* ; les autres pièces *ḥût ṣâba* étaient réunies par cinq. Le tout était envoyé à Rabat, débarqué et vendu aux enchères au rocher de *ṛâṣ* près de la porte de la marine. Le secrétaire du nadir des habous aidé du karakji (4) des marins et en présence des adoul procédait à la vente. Le poisson se vendait généralement à Rabat et non à Salé. Il y eut cependant des années où il fut partagé entre les deux villes, les deux-tiers allant au marché de Rabat, plus important, l'autre tiers, à celui de Salé. A la fin de chaque semaine, le produit de la vente, quel que fût l'endroit où elle avait été faite, allait alternativement aux habous de Rabat et à ceux de Salé.

Avant l'installation des barrages, les habous prélevaient la moitié des revenus de la vente laissant l'autre moitié aux pêcheurs, les frais étant soldés par moitié également. Lorsque les barrages étaient installés, les habous, qui avaient fourni les engins, prélevaient les deux tiers du produit de la vente, laissant l'autre tiers aux pêcheurs. Cependant, si une crue avait détruit le barrage, les habous abandonnaient la moitié aux pêcheurs : le raïs avait droit à deux parts et chacun de ses aides à une part ; les pêcheurs pouvaient réclamer leur salaire en nature.

(1) Cette coutume existe également à Fès : les premières aloses prises dans le Sebou sont données aux chérifs alaouites.

(2) Voir annexe IV. Dahir réglementant la distribution des aloses.

(3) Voir annexe VI.

(4) Intendant de la corporation des mariniers. V. *supra*, § 149.

Le réglement de répartition que nous donnons ci-dessous (1) indique comment les nadirs (2) des habous devaient s'arranger avec les deux tiers qui leur revenaient pour satisfaire tous les détenteurs de concessions particulières en réservant néanmoins quelques revenus aux habous.

Les pêcheurs recevaient toujours leur dû. Mais les habous, une fois qu'ils avaient payé leurs frais et les tenfidas, ne touchaient qu'une part dérisoire.

Les revenus de la pêche étaient variables. Nous donnons en annexe le montant du produit de la pêche revenant aux habous de Rabat depuis 1223 H. Les chiffres expriment des mitsqals. Il est à remarquer que tous les huit ou dix ans la pêche des aloses est très réduite, parfois nulle.

E. — **Conclusion.**

§ 266. — Le cas particulier des aloses sur lequel nous nous sommes étendu mérite cette étude spéciale : il fait voir comment l'ancienne administration marocaine, dépourvue de grands principes directeurs, réussissait ingénieusement à satisfaire les appétits des sultans, à tourner le dos au droit musulman et à consacrer au nom des textes les moins discutés les abus les plus contraires à l'esprit du chrâa. On a souvent dit que le Maroc était dans l'anarchie, c'est le contraire, oserait-on dire, qui est vrai, car tout dans ce pays était réglé, se faisait suivant la « qaida » même les excès les plus flagrants. Il faut ajouter que les résultats obtenus étaient identiques à ceux de l'anarchie, car chacun faisait ce qu'il voulait, ou ce que les autres lui laissaient faire, sans songer au bien public. Il est remarquable cependant que cette administration foncièrement corrompue ait tenu toujours à sauver les apparences, à se donner des excuses, à éviter le scandale, en invoquant dans les cas les moins honorables les auteurs les plus légitimement écoutés.

(1) Voir annexe IV.

(2) Nom spécial donné aux administrateurs des biens habous.

F. — Pièces annexées à l'étude sur la pêche des aloses.

ANNEXE I

§ 267. — Fetwa du Commentateur de Sidi Abd-er-Rahmman Elfassi.

Nous trouvons dans le livre de droit العمل الفاسي (1) « la coutume de Fès » (p. 247, t. 1, de l'édition de Fès) le vers suivant avec le commentaire instructif du Rbâti (2).

كذا كرا الردود للصيادة * للحوت كالآلة المعتادة

اشار الناظم رحمه الله بهذا البيت الى مانقله في الشرح من شيخ شيوخه سيدي عبد الرحمان الفاسي ونصّه وامّا الردود التي تكون لصيادة الشابل فقد جوّزوا كراء ذلك لانّه كراء التصرّف في ذلك الموضع بالإذن فيه من ربّه ورفع الحجر عنه وذلك للامام او من اقامه مقامه كمايجوز كراء معادن الملح ..... قلت الكرا من حيث هو انّما يتصوّر من مالك المنافع او قائم مقامه ثمّ الما ان كان مملوكًا ففي اختصاص مالكه بمنفعة الاصطياد فيه خلاف ياتي وان كان غير مملوك كما في الاودية فالاصل انه مباح لايختصّ بمنفعة الاصطياد فيه احد دون احد فاين يكون الكراء إذًا اللهم الّا ان يرى السلطان في تحجير الوادي والمنع من الصيد فيه لعامّة الناس مصلحة كخوف التنازع والتدافع فحينئذ يكون الكراء فية لرفع الحجر وقد اخبرني من وثقت به ان العمل فيما أدرك من خلافة السلطان الافخم المرحوم بكرم الله المنعم الشريف المنيف مولانا اسماعيل بن مولانا الشريف قدّس الله روحه كان على كراء المشارع

(1) Ce livre est un traité de droit en vers dû à Sidi Abd-er-Rahman elfassi fils du saint Abd-el-Qader elfassi. L'auteur vivait au XI[e] ou au XII[e] siècle de l'hégire. Un autre de ses ouvrages très réputé est الاقنوم qui traite de toutes les sciences.

(2) Ce commentaire est le plus connu.

والمضارب لصيادة الشابل الطالع مع وادي سبو وغيره فان كان هذا العمل قديمًا في زمان الناظم وقبله فلا يبعد ان يكون ذلك مراد الامامين المذكورين سيدي عبد الرحمان والونشريسي لذكرهما معًا نوع الشابل بالخصوص اذ غيره من انواع الحوت كالحوت الصغير لا تجر فيه *

TRADUCTION DE LA FETWA.

§ 268. — « Il est également permis de donner en location les barrages établis en vue de la pêche, ainsi que les carrières de sel exploitées. »

Commentaire : L'auteur (1), que Dieu lui fasse miséricorde, fait allusion dans ce vers à ce qu'il a rapporté dans son commentaire d'un maître de ses maîtres, Sidi-Abd-er-Rahman el Fassi (2). Voici le texte de ce commentaire :

« Quant aux barrages établis en vus de la pêche aux aloses, les docteurs en ont permis la location, car elle est celle de la jouissance de l'endroit (du barrage) avec l'autorisation du propriétaire et abandon du monopole. Or c'est à l'imam ou à son représentant qu'appartient la jouissance des barrages. De même les docteurs ont permis la location des carrières de sel... »

Je dis (3) « la location » pure et simple. Cependant la location d'une chose laisse supposer forcément un usufrutier, ou son représentant. Si l'eau est la possession de quelqu'un, le produit de la pêche est-il au nombre des avantages exclusifs du propriétaire ? Les docteurs ne sont pas d'accord à ce sujet, comme nous le verrons. Si l'eau n'est la possession de personne, comme l'eau des fleuves, en principe, elle est publique et nul n'a plutôt qu'un autre le droit exclusif d'y pêcher. Alors comment une location peut-elle se produire ? Cependant si le Sultan voit dans le monopole du fleuve et dans l'interdiction d'y pêcher pour tout le monde un but d'utilité publique, s'il craint par exemple que les tribus riveraines ne se disputent ou ne se combattent au sujet des revenus des barrages, la location peut avoir lieu par abandon de

(1) C'est-à-dire l'auteur du vers qui précède, Sidi Abd-er-Rahman elfassi.
(2) Un de ses oncles, jurisconsulte célèbre.
(3) C'est le commentateur Rbâti qui parle.

monopole. Quelqu'un en qui j'ai confiance m'a informé que la coutume, devenue une tradition depuis le khalifat du Sultan très glorieux, mort avec la grâce de Dieu, le Bienfaiteur, le Noble, l'Eminent Moulay Ismaël (1) (petit-fils) de Moulay Chérif, que Dieu sanctifie son âme, concernait la location des gués (2) et des lieux de pêche de l'alose remontant le Sebou et autres fleuves.

Si cette coutume était déjà ancienne du temps de l'auteur, et même auparavant, il est très probable que c'est à elle que font allusion les deux imams précités, Sidi Abd-er-Rahman et el Ouan charissi (3), car tous deux mentionnent l'alose exclusivement ; les autres poissons, notamment les petits, ne sont pas l'objet d'un monopole.

ANNEXE II

§ 269. — DAHIR DE MOULAY ISMAEL CONSTITUANT EN HABOUS TOUS LES REVENUS DE LA PÊCHE DANS LE BOU-REGREG EN FAVEUR DE LA GRANDE MOSQUÉE DE SALÉ.

الحمد لله * نسخة ظهير شريف اسماعيلي منيف

يتعرّف من يقف على مسطورنا هذا المحفوف باليمن و الاقبال *
الطالع في سماء معالي التعظيم و مراقي الاجلال من القضاة و النظّار
و اهل المعرفة بالاحباس و مصاريفها و مرافقها اننا لمّاثبت عندنا ان
من المرافق الكبيرة و المصالح الخطيرة بمحروسة سلا كلاها الله و صانها
جلب الماء الخارج عن سورها من العين الّتي هنالك الى مسجدها
الاكبر الذي باعلاها بفادوس يخصّه وانّ ذلك يتوقف على التعاهد
بالبناء والعلاج و الاتقان اقتضى نظرنا السديد ان صرفنا على ذلك كله
جميع مستفاد المشارع الذي بوادي مرسى سلا الفاصل بين عدوتيها
المعدّة لاصطياد الحوت في جميع الاماكن المعروفة هنالك بالوادي

(1) Monté sur le trône en 1672.

(2) On établit les barrages de préférence sur les gués. Les passages des rivières sont aussi loués par le Maghzen.

(3) Auteur contemporain de Sidi Abd-er-Rahman elfassi (XIe ou XIIe siècle de l'hégire). Le livre qui consacra sa réputation, intitulé المعيار, est un traité de droit.

المذكور على ان يكون جميع ذلك فبالة الماء المذكور للمسجد المذكور
والربع الذي كان فبل هذا الاصلاح السافية التي هنالك يضاف للثلاثة
ارباع البافية للماء المذكور ويصرف الجميع في الماء المذكور خاصة في
ايصاله و اصلاحه و تعاهده بالبنا و غيره من جملة اوفاف المسجد المذكور
يحترم باحترامها حبسا مؤبدا و وففا مخلدا لا يبدل عن حاله و لا يغير
عن سبيله و من بدل او غير فالله حسيبه و سائله و ولي الانتفام منه
و ما كان من اصلاح السافية من ربع المشارع المذكورة يصير الآن من
اوفاف المسجد المذكور حيث اضفناه للاربع البافية وجعلنا ها مصرفا
واحدا و بسطنا لناظر الاحباس العامة و الخاصة بسائر ايالتنا السعيدة
الامين العارف الففيه السيد محمد الكاتب الاندلسي يد الحوز
والتصرف فيها كذا حبسناه يصرف خراجه فيما عيناه بسطا كليا من
غير منازع ولا معارض و حسب الوافف عليه من القضاة والعدول
وامضاوه والاشهاد بما فيه و تدارك تسطيره بديوان الاحباس و حياطته
بتلافيه و السلام في فاتح جمدى الاولى من عام ثلاثة عشر و مائة
و الف

TRADUCTION

§ 270. — Louange à Dieu Seul. Copie d'un dahir éminent édicté par le Chérif Moulay Ismaël.

Ceux qui prendront connaissance des présentes entourées de grâce et de succès, s'élevant dans le ciel des hauteurs de la considération et les régions supérieures de la majesté, Cadis, Nadhirs, gens experts en matière de biens habous, dans la gestion de ces biens et dans tout ce qui s'y rapporte, seront avertis de ce qui suit :

Attendu qu'il est avéré pour nous :

D'une part, qu'il est d'une grande utilité et même d'une nécessité indiscutable pour la bien gardée (de Dieu) ville de Salé — que Dieu la considère avec attention et la protège — qu'elle reçoive l'eau de la source située hors de ses remparts à la grande mosquée bâtie sur la hauteur, au moyen d'une canalisation spéciale

D'autre part, que cette adduction exige continuellement des constructions, des réparations et des améliorations.

Décidons :

Que la conduite d'eau de Salé se verra affecter la totalité des revenus des gués de l'oued du port de Salé séparant les Deux-Rives, gués aménagés pour la pêche du poisson dans tous les endroits connus de l'oued en question.

Que les revenus des gués seront uniquement affectés à la mosquée susdite.

Que le quart des revenus qui jadis était seul affecté à l'entretien de la conduite d'eau sera joint aux trois autres quarts dans le même but.

Que la totalité des revenus des gués sera destinée exclusivement à l'adduction de l'eau, à l'entretien de la conduite, aux réparations répétées qu'elle demandera, etc.

Que ce habous fera partie de l'ensemble des fondations pieuses de la mosquée susdite et sera respecté comme tel ; il est perpétuel ; son état ne devra pas être altéré ni sa destination modifiée. Quiconque apportera un changement à cette fondation rendra des comptes à Dieu qui l'interrogera et estimera la peine à lui infliger.

Que l'entretien de la conduite d'eau au moyen du quart des produits des gués susdits sera assuré dorénavant par les fondations de la mosquée puisque nous joignons ce quart aux trois autres en leur donnant une affectation unique.

Donnons délégation au nadhir des habous généraux et particuliers de notre gouvernement fortuné, l'intègre, l'expérimenté, le docte Sid Mohammed El Andalousi secrétaire, pour prendre possession du habous que nous fondons ainsi et pour le gérer : il fera les dépenses nécessaires dans le sens que nous avons indiqué.

Cette délégation est complète, nul ne peut la discuter ou s'y opposer. Il appartient au Nadhir d'informer de la teneur des présentes les cadis et les notaires et de requérir témoignage au sujet de leurs prescriptions, de poursuivre en outre l'enregistrement des présentes à la direction des habous et de s'assurer contre leur perte. Salut.

1er djoumada I 1113.

ANNEXE III

§ 271. — DAHIR DE MOULAY ISMAEL NOMMANT UN NADHIR CHARGÉ DE L'ADMINISTRATION DU HABOUS DES ALOSES QU'IL A FONDÉ.

نسخة من ظهير علوي اسماعيلي منيف

حبسنا بحول الله و قوّته وشامل يمنه و بركته جميع الوادي المشرع المعهود لصيد الحوت الشابل بعدوة سلا حرسها الله على الماء الّذي تفضّل الله علينا باجرائه الى المسجد الجامع من الحضرة المذكورة ليصرف مايستفاد من الواد المذكور في اصلاح مجاري الماء المذكور و قنواته بعدّ ما فضل من المستفاد المذكور لمصالحه و منافعه و قدّمنا للنظر في امر هذا الوادي و قبض ما يجب قبضه منه و صرف ما يصرف في مصارفه المذكورة خديمنا الانجد الارشد السيّد الحاج محمّد معنينو لثقته و امانته عندنا و بسطناله اليد عليه و فوّضناله فيه دون معارض له و لا منازع و عليه في ذلك بتقوي الله العظيم وأداء الامانة فيما اسندناه اليه تحبيسا مؤبّدا و وقفا مخلّدا لايبدّل عن حاله الى ان يرث الله الارض و هو خير الوارثين قصدنا بذلك نفع المسلمين و الله لايضيع اجر المحسنين بفضله و كرمه و الواقف عليه يعمل به و لايحيد عن جميل مذهبه و السلام و كتب في اوّل من صفر الخير عام اربعة و عشرين و مائة والف

TRADUCTION

§ 272. — Copie d'un dahir de Moulay Ismaël.

Avec l'aide de Dieu, de sa puissance, de toute sa grâce et sa bénédiction, nous transformons en habous la totalité des revenus du gué aménagé pour la pêche des aloses dans l'oued de Salé — la bien gardée de Dieu — pour la conduite qui amène l'eau, dont Dieu nous a gratifiés, à la grande mosquée. Ces revenus seront employés à réparer les conduites et les canalisations de cette eau. L'excédent des revenus sera employé à l'amélioration de la conduite. Nous désignons pour s'occuper de cette fondation, perce-

voir tout ce qui doit être perçu et dépenser tout ce qui doit être dépensé au sujet des travaux spécifiés notre serviteur, l'intègre, le juste, El Hadj Mohammed Mâninou, en qui nous avons pleine confiance et dont nous connaissons l'honnêteté. Nous lui donnons pleins pouvoirs pour exécuter tout ce qu'il jugera convenable sans que personne ne puisse contester ses actes ou leur faire opposition. Qu'il assume cette gestion en craignant Dieu le Magnanime et qu'il rende ce que nous lui confions tel qu'il l'aura reçu. Ce habous est perpétuel et inaltérable jusqu'à ce que Dieu hérite du monde entier (et c'est le meilleur des héritiers). Nous avons en vue le bien général des musulmans. Dieu, dans sa grâce et sa bonté, ne laisse pas sans récompense ceux qui font de bonnes actions. Quiconque lira ces lignes devra se conformer strictement à nos ordres et n'en rien modifier (ne pas s'écarter de la bonne voie que nous avons tracée).

Le 1er safar el khir 1124.

ANNEXE IV

§ 273. — Dahir de Moulay Abd-el-Aziz réglementant la distribution des aloses.

الحمد لله

خدّامنا الأرضين نظار احباس العدوتين حرسهما الله السلام عليكم
و رحمة الله وبعد وصل كتابكم مخبرين بان السمك الطالع من الوادي
لايحصل منه نفع لجناب الاحباس إذا لم يكن كثيراً و ربّما كان
الدرك على الاحباس في صائره فصرتم تقدمون ماخرج من الصائر
اوّلا بمقتضى امرنا الشريف والباقي كلّه لأهل التنافيذ بل قد لا يفي
بهم فيكثر عليكم الكلام في ذلك طالبين تعيين قدر مخصوص كثلث
اوربع لجانب الاحباس ليحصل لها شيء في الجملة والباقي ان كان
قليلا يجعل لكم ضابط بين اهل التنافيذ وصار بالبال فالضابط الّذي
تتمشّون عليه هو انكم اوّلاً لاتدفعون حوتة واحدة حتّى تستوفوا ثمن
الشباك و صائرها ثمّ بعد هذا ما يطلع كلّ يوم بعد اسقاط صائره اليومي من
خبز و غيره تأخذ الاحباس الربع و تفرق الثلاثة ارباع على نحو ما

سيذكر امّا دار عمّ مولانا المقدس مولاي الرشيد فليدفعوا لها تنفيذتها
اليومية لانه كذلك في ظهيرنا الشريف و لو تطلع الّا هي واما ولاة
العدوتين كالقاضيين و شبههما فان كانت الثلاثة ارباع توفي
بالتنافيذ فهم من جملتهم في مياومتها و ان لم توف بالجميع فلتعطوهم
مرّتين او ثلاثة في الجمعة ثمّ خذوا سدس الثلاثة ارباع لائمّة
المساجد و المؤذنين بها و العلماء و الشرفاء ان لم يكون لاحد منهم
تنفيذ و الّا فيدرج مع ذوي التنافيذ و يفرق ذلك السدس على من
ذكر بعد تقييد عددهم عند الناظر و ابتداوه لهم من اوّل التفييدا الى
اخر عددهم فيه و لو تعدّدت الايام و الباقي من الثلاثة ارباع يفرق
على ارباب التنافيذ متتابعين كذلك من اوّل عددهم الى اخره
ولو تعدّدت الايام ايضاً ثمّ يرجع لاوّلهم في تفريق هذا القدر المعيّن
لهم الى ان ياتي عليهم و هاكذا العمل فيهم في خمسة اسداسهم
وفي ارباب السدس المذكور في الايام التي لايطلع فيها ما يوفي
بالجميع فلتمضوا عليه حذوًا بحذو وفيه لايكون التفضيل لأحد ولا يبقى
لكم نزاع مع احد فط والسلام في 12 شعبان عا 1314 (1)

TRADUCTION

§ 274. — Louange à Dieu. A nos serviteurs intègres les Administrateurs des biens habous de Rabat et Salé (que Dieu protège ces deux villes). Que le salut soit sur vous ainsi que la miséricorde divine.

Ensuite votre lettre nous est parvenue dans laquelle vous nous informez que le poisson retiré du fleuve ne procure aucun bénéfice aux biens habous, lorsqu'il est peu abondant, et que la pêche occasionne même un surcroît de dépenses, pour votre administration.

Vous commencez par prélever sur le revenu de la pêche les frais qu'elle a occasionnés conformément à notre ordre chérifien,

(1) Les Marocains emploient les mêmes chiffres que nous. Ils ne connaissent qu'à peine les chiffres orientaux.

puis vous distribuez le reste aux bénéficiaires de tenfida : ce reste n'est pas toujours suffisant et de ce fait surviennent des réclamations nombreuses. Vous demandez qu'on affecte une part déterminée des revenus de la pêche aux biens habous, un tiers ou un quart par exemple, afin qu'ils retirent quelques avantages et que, si le restant est peu considérable, on applique un règlement d'attribution aux titulaires de tenfida.

Nous avons pris votre demande en considération. Le règlement que vous devrez appliquer est le suivant : En premier lieu, vous ne donnerez aucun poisson avant d'avoir récupéré le prix des filets et les dépenses y afférentes. Puis, du produit de la pêche journalière, diminué au préalable des dépenses du jour tel que pain et autres, les habous prendront le quart et distribueront les trois autres quarts comme il suit. La famille de l'oncle de notre seigneur sanctifié Moulay Rachid recevra sa tenfida quotidienne car il en a été ainsi décrété dans notre dahir chérifien, quand bien même il ne serait pêché que cette seule tenfida.

Les magistrats de Rabat-Salé, tels que les deux cadis et autres fonctionnaires semblables, seront compris, lorsque les trois quarts susdits suffiront, au nombre des bénéficiaires de tenfidas dans le partage journalier. Mais si ces trois quarts ne suffisent pas, vous leur donnerez leur dû deux ou trois fois par semaine (1).

Réservez alors le sixième des trois-quarts en question aux imams de mosquées, aux muezzins, aux docteurs et aux chérifs si toutefois aucun d'eux n'est (par ailleurs) bénéficiaire d'une tenfida. Dans ce cas il compterait au nombre des bénéficiaires ordinaires de tenfidas. Ce sixième sera partagé entre les personnages susdits après leur recensement par le nadhir : vous commencerez par les premiers de la liste et vous continuerez jusqu'à la fin, et ce quand bien même il y aurait du poisson tous les jours. Le reste des trois quarts sera partagé entre les titulaires de tenfidas en suivant aussi l'ordre d'une liste du commencement à la fin et également quand bien même il y aurait du poisson tous les jours.

On reviendra au premier de chaque catégorie dans l'attribution de ce qui lui revient spécialement après épuisement de la liste.

C'est ainsi qu'il faudra opérer pour les cinq-sixièmes et pour le

(1) Dès notre arrivée au Maroc les fonctionnaires cessèrent de toucher des poissons. (Lettre du commandant chef des services municipaux de Rabat au chef du service des Habous à la date du 30 juin 1913).

sixième susdit les jours où la pêche ne rapportera pas de quoi satisfaire tout le monde.

Suivez ce règlement point par point, nul ne sera favorisé au détriment d'un autre et vous n'aurez de contestation avec personne. Salut.

Le 12 chaaban 1314 (1).

ANNEXE V

§ 275. — Dahir chérifien portant confirmation aux Habous du droit de pêche dans le Bou-Regreg.

الحمد لله وحده

يعلم من كتابنا هذا اعزّ الله امره وخلّد في صالحات ذكره اننا بحول
من له الحول والعزة والطول لمّا اطلع علمنا الشريف بما في حوالة (2)
الاحباس السلاوية من النسخة العدلية المسجّلة بظهير شريف
لجدّنا الاكبر مولانا اسماعيل نوّر الله ضريحه مؤرّخا بفاتح جمدى الاول
عام احدى عشرة مائة وثلاثة عشر الذي من جملة ما تضمنه ان الربع
من مستفاد الحوت الذي يصطاد بعدوة سلا وكان قبل التاريخ تصلح
به الساقية التي يجري منها الماء الى مسجدها الاكبر اضاف اليه رحمه
الله الثلاثة ارباع الباقية من مستفاد الحوت المذكور وجعل الجميع من
اوقاف المسجد المذكور يصرف على جلب الماء الكائن خارج سور سلا
من العين التي هنالك حبسًا مؤبّدا يحترم باحترامها ثم اصدر
قدّس الله سرّه ظهيرًا شريفًا أخر بفاتح صفر الخير عام اربعة و عشرين
و مائة والف باقرار الحبس المذكور الشامل للحوت لشابل على
ماكان عليه

(1) Malgré ce règlement, les tenfidas d'aloses constituèrent un tel abus qu'elles furent englobées dans la mesure de suppression générale des tenfidas exprimée dans le dahir du 10 rahmadan 1331 = 13 août 1913 complété par une lettre circulaire du chef du service des Habous. Actuellement le revenu intégral de la pêche des aloses, sauf les tenfidas des chérifs alaouites, est consacré aux biens habous ce qui correspond pleinement à l'intention de Moulay Ismaël.

(2) Registre sommier.

كما اطلع علمنا الشريف على ما تبيّن من تصفيح ما وجد من كنانيش (1) الاحباس الرباطية من تاريخ عام 1223 ثلاثة و عشرين و ماتين والف الى الآن ان مستفاد حوت وادي العدوتين تستغلّه احباسهما على الشياع بينهما وما صدر بعده امر مولوي يخالف ذالك

ونظرًا لما ذكر ولكتاب سيّدنا الوالد (2) المقدس بالله المؤرّخ بتاسع ذي الحجة عام ثلاثة و تسعين و مائتين والف الصادر لناظري العدوتين بتنفيذه لاحباس هاتين المدينتين الدفع من مستفاد الحوت البوري الذي يصطاده الملّاحون * ونظرًا لكون الملّاحين من القبائل المجاورة لوادي العدوتين يسلّمون للاحباس ربع الحوت الذي يصطادونه منه

و نظرًا لاتفاق العلماء على كون الحيازة و التصرّف بوجه الحبس مدّة طويلة تثبّت التحبيس بدون اثبات للرسوم المجعولة فيه

و نظرًا لما صار من تنفيذ الانتفاع لمستفاده في هذه المدّة الاخيرة نحو ثلاثين سنة * و لكتابنا الشريف المؤرخ بالعاشر من رمضان عام 1331 الصادر باسقاط جميع التنافيذ المترتب عليه كتاب خديمنا الانجد وزير الاوقاف الطالب احمد الجاعي لناظري العدوتين في 22 محرّم عام واحد وثلاثين وثلاثمائة والف بأنّ الحكم في كتابنا يعمّ تنافيذ الحوت

ورغبة في ضبط امر اصطياد الحوت بوادي العدوتين و بما ينصبّ فيه من الاودية تحسينًا لمدخولات احباسهما

اصدرنا امرنا الشريف بما ياتي

— الفصل الاوّل — اقررنا بحول الله و قوّته احباس الرباط و سلا على ما لهما من الحقّ في اصطياد الحوت بوادي العدوتين و بالاودية

(1) Registre.
(2) Moulay Hassan.

الّتي تنصبّ فيه من غير مشاركة احد لهم في ذالك و لجانب الاحباس المذكورة الحقّ في ذالك من حاجز الوادي بالبحر و علىَ قسم الحوت المذكور انصافًا بين احباس مدينتي الرباط و سلا كما كان عليه العمل من قبل

— الفصل الثاني — لناظري احباس العدوتين ان يباشرا معًا عمل اصطياد الحوت الشابل بالوادي المذكور على عملهما السابق ولهما ان يدفعاه بالسمسرة لمن يقوم بما ذكر ان رايا في ذلك مصلحة لجانب الاحباس

— الفصل الثالث — يسوغ للقبائل المجاورة لوادي العدوتين و الاودية المنصبّة فيه ان يصطادوا انواع الحوت الّتي هي غير الشابل و يسلّمون للاحباس ربع الحوت الّذي يصطادونه

— الفصل الرابع — سيصدر قرار وزيريّ بضبط صيادة المُوَلّعين بذالك و الملّاحين المحترفين بصيدة الحوت بالوادي المذكور و ماينصبّ من الاودية مع بيان مايجري على من يخالف الاوامر الصادرة في ذالك من العقوبات

فنامر نظري العدوتين و عامليهما و قوّاد القبائل المجاورة للوادي المذكور ان يعلموا و يعملوا بمقتضاه صدر به امرنا المعتبر بالله في 15 جمدى الاولى عام 1334 قد سجّل هذا الظهير الشريف بالوزارة الكبرى بتاريخ 16 جمدى الاولى عام 1334

صُحِحَ به

محمّد الجبّاص وفقه الله

TRADUCTION (1).

§ 276. — Louange au Dieu unique. Que l'on sache par les présentes — que Dieu Très-Haut en illustre la teneur :

Qu'il ressort d'un Dahir de notre glorieux ancêtre le Sultan Moulay-Ismaël, en date du 1er Djoumada I, 1113 dont copie authentique est inscrite dans le registre sommier des Habous de Salé, qu'antérieurement à cette date le quart du produit des mostafadat provenant de la vente du poisson pêché dans le Bou-Regreg était constitué habous en vue de l'entretien de la conduite alimentant en eau pure la grande mosquée de Salé. La même décision illustre constituait habous définitif au profit de ladite mosquée les autres trois quarts dudit produit de la pêche dans le Bou-Regreg pour être affectés à l'adduction de l'eau provenant d'une source en dehors de Salé.

Qu'un second Dahir de Moulay-Ismaël en date du Ier Safar 1124 a confirmé la constitution ci-dessus en l'étendant à la pêche des aloses.

Que depuis l'an 1223 au moins, et sans que des ordres chérifiens modifiant les dispositions ci-dessus aient pu être retrouvés, les habous de Rabat partagent avec les habous de Salé les revenus de la pêche dans le Bou-Regreg, ainsi qu'il ressort de l'examen du registre des recettes des Habous Kobra de la ville de Rabat.

Vu le Dahir de notre auguste père El-Hassan notifié aux Nadhirs de Salé et de Rabat en date du 9 Dou Elhidja 1293 et, attribuant aux habous de ces deux villes le quart du poisson appelé bouri (mulet) pris par les pêcheurs.

Attendu qu'il est de coutume que les pêcheurs des tribus riveraines de l'Oued Bou-Regreg, remettent aux Habous le quart du produit de la pêche réservé à la vente.

Attendu que les juristes sont d'accord pour affirmer que c'est la possession d'une chose à titre de Habous pendant une longue durée, qui détermine son caractère habous en dehors même des actes établis à ce sujet.

Attendu que pendant les trente dernières années écoulées les produits de la pêche étaient concédés par Dahirs chérifiens à titre de jouissance.

(1) Il est utile de faire remarquer que c'est ce texte officiel rançais qui a servi à la rédaction du texte arabe.

Vu notre Dahir en date du 10 Ramadhan 1331 portant suppression des concessions et dont les dispositions ont été étendues au produit de la pêche par lettre de notre Vizir Si Ahmed el Djai en date du 2 Moharrem 1331, adressée aux Nadhirs de Rabat et Salé.

Considérant qu'il convient de réglementer la pêche sous toutes formes dans le Bou-Regreg et ses affluents, en vue de l'exploitation rationnelle de cette source de revenus pour les Habous :

Avons édicté le présent Dahir pour la mise en vigueur des dispositions ci-après :

Art. I. — Nous confirmons aux Habous Kobra de Rabat et de Salé le droit exclusif de pêche sous toutes ses formes, dans le cours de l'oued Bou-Regreg et de ses affluents. Les droits des Habous partent de l'embouchure du fleuve limitée en l'espèce par la barre de Rabat-Salé. Les produits de l'exploitation de la pêche seront comme par le passé partagés par moitié entre les Habous de Rabat et ceux de Salé.

Art. II. — Les Nadhirs des Habous Kobra de Rabat et de Salé pourront exploiter de concert la pêche de l'alose dans l'oued Bou-Regreg en régie comme par le passé ou mettre cette exploitation en adjudication, s'ils y voient un avantage pour les fondations pieuses.

Art III. — Les tribus riveraines de l'oued Bou-Regreg et de ses affluents continueront comme par le passé à pêcher librement dans ces cours d'eau des poissons autres que l'alose, sous réserve du versement aux habous du quart du produit de la vente de leur pêche.

Art. IV. — La pêche d'amateur et de professionnel pour les poissons autres que l'alose, sera réglementée par un arrêté de notre grand vizir portant indication des peines à appliquer aux contrevenants.

Art. V. — Nous ordonnons à nos servitudes, les nadhirs et âmels de Rabat et Salé et les caids des tribus riveraines de prendre connaissance du présent Dahir et de s'y conformer.

15 Djoumada I 1334 = 20 mars 1916.

ANNEXE VI

§ 277. — Lettre du nadhir de Rabat rendant compte de la remise des premières aloses pêchées a la cuisine du Sultan.

نسخة كتاب وجه لبنيقة (1) ادارة عموم الاوقاف

نصه الحمد لله و صلى الله على سيدنا محمد وآله — محبنا الاعز الامجد
وزير ادارة عموم الاوقاف الفقيه الانجد السيد الحاج احمد الجاعي امنك
الله و سلام عليك و رحمة الله عن خير مولانا المؤيد بالله و بعد فيوم
تاريخه قدم الينا رئيس الحوت الشابل بحوتتين اثنتين اصطادهما من
وادي الاحباس و ساعته وجهناهما لكشينة سيدنا السعيدة باكورة العام
على العادة و اعلمنا بذلك سيادتك و على المحبة و السلام في 16 حجة
الحرام متم عام 1332

بنعيسى ابن مسعود وفقه الله

Traduction.

§ 278. — *Copie d'une lettre du Nadhir de Rabat adressée à la direction des Habous.*

Louange à Dieu. Qu'il répande ses bénédictions sur notre Seigneur Mohammed et sa famille.

A notre plus cher ami, le très illustre ministre des Habous, le jurisconsulte très magnanime, Sid el Hadj Mohammed el Djâi. Dieu vous préserve. Que le salut soit sur vous avec la miséricorde de Dieu par la grâce de notre Maître assisté de Dieu.

Ensuite le patron de la pêche de l'alose nous a apporté aujourd'hui deux poissons pêchés dans l'oued des Habous. Incontinent nous les avons envoyés à la cuisine impériale et fortunée comme prémices de l'année, suivant ainsi la coutume. C'est ce dont nous voulions vous informer.

Bien amicalement à vous. Salut.

Le 16 Dou Elhidja qui termine l'année 1332.

Benaïssa ben Massaoud que Dieu le guide.

(1) Bureau du ministère.

ANNEXE VII

§ 279. — Avis de nomination d'un patron de pêche.

الحمد لله وحده و صلى الله على سيّدنا محمّد وآله و سلّم
خديمنا الارضى القائد عبد الله بن سعيد السلاوي وفقك الله
و سلام عليك و رحمة الله و بعد وصل كتابك معلماً بان احد المكلّفين
باصطياد الحوت بوادي العدوتين ابن المحجوب السلاوي سار الى عفو
الله و انّك عيّنت مكانه محمّد بن بنّاصر السلاوي لاهليته لذلك
و طلبت المساعدة على اقراره عليه وصار بالبال فقد ساعدناك على جعله
مكانه و اقررناه على ذلك فلتستعمله فيه والسلام في 7 رجب عام 1321

Traduction.

§ 280. — Louange à Dieu. Que Dieu répande ses bénédictions sur notre Seigneur Mohammed et sa famille et le salue.

A notre serviteur intègre, le Caïd Abd-Allah ben Saïd Slaoui. Que Dieu vous garde et que le salut soit sur vous avec la miséricorde de Dieu.

Votre lettre m'est parvenue m'informant qu'un des deux préposés à la pêche dans la rivière des Deux-Rives, Ibn el-Mahjoub Slaoui, est décédé, et que vous proposez à sa place Mohammed ben Bennaceur Slaoui en raison de ses aptitudes à remplir cette fonction. Vous nous demandez d'agréer cette proposition.

Votre demande a été prise en considération ; nous vous accordons ce que vous désirez : le remplacement du patron décédé par votre candidat; nous nommons ce dernier dans les fonctions précitées. Employez-le. Salut.

7 Redjeb 1321.

ANNEXE VIII

§ 281. — Nomination d'un patron de pêche.

الحمد لله وحده وصلى الله على سيدنا ومولانا محمد وآله
افررنا بحول الله وقوته وشامل يمنه ومنته ماسكه محمد بن بناصر
السلاوي علىما هو مكلف به من اصطياد الحوت بوادي العدوتين ما
دامت فيه الاهلية لذالك ونامر من له النظر في ذلك ان يعلمه
ويعمل بمقتضاه والسلام في 22 محرم عام 1328

Traduction.

§ 282. — Louange à Dieu seul. Qu'Il répande ses bénédictions sur notre Seigneur et maître Mohammed et sur sa famille.

Nous nommons avec la puissance de Dieu, toute son aide et toute sa grâce, le détenteur des présentes Mohammed ben Bennaceur Slaoui au poste auquel il est préposé : la pêche dans la rivière des Deux-Rives. Il conservera cet emploi tant qu'il montrera des aptitudes à le remplir. Nous ordonnons à tous ceux que concerne cet ordre d'en prendre connaissance et de se conformer à sa teneur. Salut.

22 Moharram 1328.

ANNEXE IX

§ 283. — Nomination d'un patron de pêche.

الحمد لله وحده وصلى الله على سيدنا ومولانا محمد وآله
افررنا بحول الله وقوته ويمنه ومنته ماسكه السيد الحاج محمد
العلمي على رياسة اصطياد الحوت الشابل بمجاز العدوتين كما افررناه
على قبض ما هو معين في راتبها الشهري افرارا تاما نامر امناء المرسى
المذكورة ان يجروه على مقتضاه والسلام في 22 شعبان الابرك عام 1326

TRADUCTION.

§ 284. — Louange à Dieu. Qu'Il répande ses bénédictions sur notre seigneur et maître Mohammed et sur sa famille.

Par la puissance de Dieu, sa force, sa grâce et sa bonté nous nommons le sieur El Hadj Mohammed el Âlami, détenteur des présentes, à la direction de la pêche des aloses dans le barrage de la rivière de Rabat-Salé. Il touchera intégralement la rétribution mensuelle afférente à cette fonction. Nous ordonnons aux gestionnaires de la Douane de Rabat-Salé de se conformer aux présentes prescriptions.

Salut, 22 Chaabane béni 1326.

ANNEXE X

§ 285. — AVIS AUX OUMANA DE LA DÉSIGNATION D'UN PATRON DE PÊCHE.

الحمد لله و صلّى الله على سيدنا محمّد وآله

خدّامنا الارضين أمناء مرسى العدوتين حرسها الله وفقكم الله و سلام عليكم و بعد فقد اقررنا الحاج محمّد العلمي على الرياسة بقارب الحوت بمجاز العدوتين و كلّفناه بشؤونها لاهليته لذلك و استحقاقه لتلك الخدمة فنامركم ان تسلكوا معه الضابط المقرّر فيها والسلام في فاتح ربيع النبوي الانور عام 1323

TRADUCTION.

§ 286. — Louange à Dieu seul. Qu'Il répande ses bénédictions sur notre seigneur Mohammed et sur sa famille.

A nos serviteurs intègres, les Oumana du port des Deux-Rives (Protégé de Dieu). Que Dieu vous guide. Salut à vous. Nous nommons El Hadj Mohammed el Àlami comme patron de la barque de pêche dans la rivière des Deux-Rives. Nous le désignons pour ces fonctions en raison de ses aptitudes et de ses droits pour les remplir. Nous vous ordonnons de lui appliquer le réglement édicté au sujet de la pêche dans l'oued. Salut.

Premier Rebii nebaoui 1223.

ANNEXE XI

§ 287. — Maintien d'un patron de pêche dans ses fonctions.

الحمد لله وحده وصلى الله على سيّدنا ومولانا محمّد وآله
جددنا بحول الله و فوته وشامل يمنه و منته لماسكه الطالب محمّد
العلمي حكم ما تضمنه الظهير الذي بيده برياسته على اصطياد الحوت
الشابل بمجاز العدوتين المحروستين و على حيازة الراتب الشهري
المعين له وبي ذلك من مرسى العدوتين و افررناه على ذلك
تجديدا و افرارًا تامّين فنامر امناء المرسى حاطها الله ان يجروه على
مفتضاه و السلام صدر به امرنا المعتبر بالله وبي 7 حجة الحرام عام 1330

Traduction.

§ 288. — Louange à Dieu seul. Que Dieu répande ses bénédictions sur notre seigneur et maître Mohammed et sur sa famille.

Par la puissance et la force de Dieu ainsi que toute sa grâce et sa faveur, nous renouvelons au sujet du détenteur des présentes Taleb Mohammed El Âlami. la décision contenue dans le dahir qu'il possède le nommant à la direction de la pêche de l'alose dans la rivière des Deux-Rives. Il recevra la rétribution mensuelle afférente à sa fonction de la Douane des Deux-Rives.

Nous le confirmons dans cet emploi que nous lui renouvelons d'une façon complète et ordonnons aux oumana du port d'exécuter les prescriptions des présentes.

Salut. Notre ordre, que Dieu le prenne en considération, est édicté à la date du 7 de Dou Elhidja sacré 1330

ANNEXE XII

§ 289. — Titre de Tenfida.

الحمد لله وحده

نامر ناظري احباس العدوتين المحروستين ان ينفذوا لمسكه خديمنا
القائد احمد السويسي الزوجة من الحوت الشابل التي كانت منفذة
لاخيه القائد محمّد ويكونا يدفعانها له مياومة عند اصطياده من وادي
العدوتين كماكان يحوزها اخوه المذكور ويردّ له كتابنا هذا يتمسك به
والسلام في 22 من رمضان عام 1325

Traduction

§ 290. — Louange à Dieu seul.

Nous ordonnons aux deux nadhirs des Deux-Rives de concéder à titre gracieux à notre serviteur le caïd Ahmed Essouissi la couple d'aloses qui était concédée à son frère le caïd Mohammed. Nous leur prescrivons de la lui remettre chaque jour, quand on pêche l'alose dans la rivière des Deux-Rives, ainsi que l'on faisait pour son frère. Les nadhirs, après avoir pris connaissance du présent titre le rendront au détenteur pour qu'il le conserve par devers lui. Salut.

22 Ramadhan 1325.

ANNEXE XIII

§ 291. — État des recettes des habous de Rabat concernant l'alose depuis 1223 de l'hégire.

Nom du Nadhir.	Années.	Recettes.
Inconnu.	1223	883
	1224	260
	1225	890

Nom du Nadhir.	Années.	Recettes.
الحاج محمّد برج	1227 (1)	6235 ·.·/ (2)
	1228	6454 ·.·/
	1229	0984 ·/
	1230	1065 ·/
	1231	1876 .·./
	1232	3210 :/
	1233	8082 :/
	1234	5143 ·/
	1235	3048
	1236	3148 :/
السيد محمد بن الحاج الجلاني فريون الرباطي	1238 (1)	1317 ·/
	1239	1477 ·.·/
الحاج محمّد بن عبد الله السويسي	1240	3639
	1244 (1)	2378
	1245	3726 :/
	1246	16
	1247	1388 ·/
	1248	3173 ·.·/
السيد محمّد بن الحاج محمّد السويسي	1249	2482 :/
الحاج محمّد بن الحاج محمّد و الزهراء	1250	2470 :/
	1251	1418
	1252	1970
	1253	0749 ·.·/
	1254	1325
	1255	1710
	1256	1100
	1257	1890
	1258	2382 :/
	1259	214 ·/
	1263	356 ·/
	1264	1655

(1) On n'a pu retrouver pour toutes les années le montant des recettes.

(2) Les points indiquent le nombre d'oujouh ou centimes (V. *Textes de Tanger*, p. 490). Quatre oujouh font un dirhem Le dernier chiffre à droite indique les dirhems. Le dirhem est la dixième partie du mitsqal. Il faut donc lire 6235 : comme il suit : 623 mitsqals, 5 dirhems et 3 oujouhs.

Nom du Nadhir.	Années.	Recettes.
	1265	6559
	1266	4125
	1267	1805 :/
	1268	2045 :/
	1269	465 ∴/
	1270	1973 :/
	1271	777
	1272	49 ·/
	1273	5297 :/
الحاج احمد غنام	1274	6213 :/
	1275	4566 ∴/
	1276	7287
	1277	22863
	1278	10193 ∴/
	1279	29884
	1280	22787
	1281	00000
	1282	15150 :/
	1283	5979
	1284	29988
	1285	04527
	1286	178229 ∴/
	1287	02145
	1288	0000
	1289	25934
	1290	91382
	1291	99171
	1292	132076
	1293	29043 :/
السيد محمد غنام	1294	3147
	1295	8993
	1297	20174
	1298	14300
	1299	9809
	1300	60000
	1301	28967
	1302	2659 ∴/
	1303	16510

Nom du Nadhir.	Années.	Recettes.
الحاج عبد القادر المعموري	1304	235177
	1305	87828
	1306	85156
	1307	124841
	1308	126463
	1309	176992 .·/
	1310	143871 :/
	1311	141090
	1312	13100 :/
	1313	23151 :/
	1314	2200 ·/
	1315	00000
	1316	924 :
الحاج محمد الازرق	1327	000
	1328	21538 ·/
الحاج عبد الخالق ورج	1329	00000
	1330	630367 ·/
السيد بنعيسى ابن مسعود	1331	7008
	1332	8304

QUATRIÈME PARTIE

La Navigation.

CHAPITRE Ier

DES APTITUDES NAUTIQUES DES INDIGÈNES DE RABAT-SALÉ (1)

§ 292. — Nous avons pu constater dans les chapitres précédents que les indigènes de Rabat-Salé n'ont donné aucun développement à leur civilisation maritime : leur port n'a jamais été bien aménagé ni bien exploité ; le commerce a toujours été le fait des étrangers ; la course elle-même n'a été intensifiée que par les Andalous non indigènes et des rénégats ; la pêche également est fort peu développée. On peut prévoir déjà que les gens de Rabat-Salé ne sont que de médiocres navigateurs (2). En effet nous trouvons à Rabat une marine arrivée au dernier degré de la décadence, près de disparaître complètement : les embarcations (car il n'est plus question de navires), à la traîne des remorqueurs, deviennent de plus en plus des chalands sans caractère ; les matelots ne seront bientôt que des arrimeurs ou des débardeurs ; quand le port sera aménagé et que les bateaux à vapeur

(1) M. Joly in *Archives marocaines*, t. XVIII, p. 230 a donné une étude des métiers et des industries de la mer à Tétouan. Le caractère hâtif de cette étude est regrettable pour nous : trop de vocables maritimes ne sont même pas traduits. Nous aurions été heureux de pouvoir comparer la marine rifaine à la marine salétine.

(2) Sur l'inaptitude des Maures à la navigation, cf. *Les corsaires de Salé* in *Revue des Deux-Mondes*, 15 fév. 1903, p. 835, de Castries.

entreront plus souvent en rivière, la marine et les marins de Rabat-Salé auront cessé d'exister.

On se demande les raisons de cet état de choses. L'Océan souvent déchaîné, la barre difficultueuse ne peuvent expliquer à eux seuls la décadence et la mort de la marine indigène : les mers dangereuses ont formé les meilleurs marins. Les pêcheurs italiens et les espagnols installés à Rabat n'hésitent pas à aller au large ; des navires européens ont fréquenté de tout temps le port des Deux-Rives ; mais les indigènes n'ont jamais voulu imiter seulement les Européens. C'est donc dans la mentalité des Rbatis et des Slaouis qu'il faut chercher la véritable cause de leur médiocrité en fait de navigation.

§ 293. — La masse de la population, comme nous l'avons indiqué dans notre premier chapitre, craint la mer. Le fond berbère de cette population montre, à Rabat-Salé comme ailleurs, une peur instinctive et insurmontable de l'eau. M. Augustin Bernard a signalé plusieurs fois cette attitude des indigènes du Moghreb en l'attribuant aux conditions géographiques déplorables qui s'offrent à la civilisation maritime dans l'Afrique du Nord : « Les berbères ont toujours été de piètres navigateurs. L'eau n'est pas leur élément ils en ont peur, ils ne savent pour la plupart ni construire ni diriger convenablement une embarcation commerciale. Leur méthodes de pêche sont des plus grossières » (1). Le commandant Dyé pense que « c'est l'ignorance des Marocains en matière nautique et leur horreur de l'eau qui les empêchent d'utiliser le Sebou (2) ».

Sans doute, il faut admettre des exceptions à cette règle générale. Ainsi, les Ganches de l'île Madère n'ont pas craint de traverser sur des canots l'espace qui sépare le continent de l'île. Il n'en reste pas moins que les Berbères ne se sont jamais adonnés à la navigation hauturière et que, dans la navigation côtière, ils ont toujours montré une maladresse remarquable. Ibn Khaldoun, leur historien, dit textuellement : « Les marins n'osent pas s'engager dans l'Océan attendu que s'ils perdaient de vue les rivages, ils ne sauraient guère comment se diriger vers le point qu'ils viennent de quitter (3) ». Le proverbe suivant, connu dans

(1) *Les capitales de la Berbérie* in *Recueil de Mémoires*, p. 121.

(2) Augustin Bernard, *Le Maroc*, p. 42.

(3) *Prolégomènes*, p. 95.

toute la Berbérie confirme en l'accentuant l'opinion de Ibn Khaldoun *l'bḥár dâḫlọ mfqọd, uḫârẓọ mulûd* : la mer, celui qui y entre (qui part en voyage) doit se considérer comme perdu, celui qui en sort (qui arrive au port) naît une deuxième fois (1) ».

§ 294. — Les Arabes qui vinrent dans le Maghreb n'étaient pas plus hardis marins que les Berbères. Le proverbe actuel le laisse supposer : « Plutôt (entendre) les flatuosités du chameau que les prières des poissons. Le plus fatigant voyage par terre est préférable à la navigation la plus plaisante (2). » Ibn Khaldoun souligne la terreur que la mer inspira aux Arabes du premier siècle de l'hégire : « Lorsque les armées musulmanes se furent emparées de l'Egypte le Calif Omar ben El Khattab écrivit à son général Amr Ibn El Aci pour savoir ce que c'était que la mer. Amr lui répondit par écrit et en ces termes : « C'est un être immense qui porte sur son dos des êtres bien faibles, des vers entassés sur des morceaux de bois. » Frappé de cette description, Omar défendit aux musulmans de se hasarder sur cet élément. La prohibition dura jusqu'à l'avènement de Moaouiya. Ce Calif autorisa les musulmans à faire la guerre sainte sur mer (3) ».

Il ne faudrait pas supposer cependant que les Arabes n'aient pas été navigateurs : « Les habitants de l'Yémen, connus autrefois sous le nom de Sabéens, étaient tout à la fois robustes guerriers et hardis marins : ce peuple navigateur servit, dès les premiers âges, d'intermédiaire au commerce maritime entre l'Asie et l'Europe (4). » Les marins arabes du Moyen-Age étaient également célèbres ; mais ils dirigèrent toute leur activité vers l'Océan Indien et non vers la Méditerranée. Il est à peu près établi en effet que les flottes arabes qui s'emparèrent de la Sicile et des Baléares étaient conduites par des renégats et même par des chrétiens et ne servirent guère qu'à transporter des troupes. Quant aux barbaresques qui firent du commerce maritime, ils ne furent, comme les Andalous de Rabat, que des armateurs,

(1) Les Grecs avaient l'adage suivant qui ne s'appliquait qu'à un point de la côte : « Qui double le cap Malée doit oublier sa patrie. » Strabon, l. VIII, ch. IV, § 20.

(2) Burchkardt : cité par Sébillot, *Légendes de la Mer*, t. II, p. 61.

(3) *Prolégomènes*, p. 39, t. II.

(4) Jurien de la Gravière.

jamais des capitaines. En tout cas les populations arabes qui se livrèrent à la navigation constituent une exception La grande masse des Arabes venus en Afrique était composée de pasteurs et n'apporta aucune contribution à la civilisation maritime des Berbères.

En résumé la population du Maghreb en général, et celle de Rabat-Salé en particulier, n'est pas portée vers la navigation. « Quant à la piraterie, ce sont surtout des étrangers : Turcs renégats, Andalous qui l'ont pratiquée, rarement des Africains (1) ». Lorsque la course cessa le fond Berbère de la population reprit le dessus, et les choses de la mer furent de plus en plus délaissées.

De nos jours, les mariniers du port sont, semble-t-il, d'origine rurale : ils préfixent les verbes avec « ta » tandis que les citadins les préfixent avec « ka », le son « g » est fréquent dans leurs chansons au lieu de « q ». Ce ne sont plus ni les fils des Andalous du XVIIe siècle ni des renégats qui s'occupent de la marine.

§ 295. — Cependant ces mariniers de Rabat ne manquent pas d'aptitudes nautiques acquises plutôt que naturelles. Tous ceux qui les ont pratiqués reconnaissent qu'ils exercent habilement un dur métier, qu'ils aiment leur profession. Ils n'ignorent pas la passion de la mer : « *l˘bḥár ṭaisˊlleb*, la mer attire ; disent-ils, on ne peut plus s'en passer, on est associé à elle = *mšrûk mɜạ lbḥár*, on est pris par ses charmes. *˘ẓẓnûn dịal l˘bḥár ṭaim˘lkûna* = les génies marins nous possèdent ». Les marins de Rabat qui connaissent mieux que leurs compatriotes les revenus dont la mer est une source, disent en proverbe : « *llī ṣâbbaḥ ɜal l˘bḥár ˘ṛbaɜin ịûm iγnih ụilla iddíh* = celui qui va à la mer quarante jours de suite, celle-ci l'enrichit ou l'emporte » — « Sois voisin du Roi ou de la mer (pour acquérir des richesses) » dit le proverbe arabe (2). Le Coran d'ailleurs reconnaît que le commerce maritime ne manque pas d'être rémunérateur : « ربّكم الّذي يزجي

(1) *Capitales de la Berbérie* in *Recueil de Mémoires*, p. 121. Cf également Devoulx : *La marine de la Régence d'Alger*, p. 393 : « La plupart des capitaines d'Alger étaient des chrétiens renégats qui possédaient dans la science de la navigation des connaissances auxquelles ne pouvaient prétendre les raïs indigènes. C'est ce qui explique la longueur des voyages entrepris par les croiseurs algériens. »

(2) Freytag. Cité par Sébillot, *Légendes de la Mer*, t. I, p. 63.

لكم الفلك في البحر لتبتغوا من فضله انه كان بكم رحيما. » « C'est votre Seigneur qui a fait voguer pour vous les vaisseaux à travers les mers afin que vous cherchiez les dons de sa générosité. Il est miséricordieux pour vous » (1).

D'autre part les marins de Rabat n'ont pas hésité à s'enrôler dans des équipages européens. Plus d'un est allé en Espagne, en Angleterre, voire en Amérique.

§ 296. — Mais les aptitudes nautiques des indigènes s'arrêtent aux fonctions inférieures de la navigation; ils sont matelots, ils ne peuvent être capitaines. Très adroits pour mener une barcasse sur la barre, pour suivre un chenal sinueux, pour accomplir tous les travaux de détail, ils ne peuvent cependant concevoir la manœuvre délicate d'un grand navire. Tous les marins européens qui ont vu les corsaires s'accordent à dire que seuls les renégats savaient conduire les navires. Les raïs indigènes étaient obligés d'amener toujours avec eux des esclaves, marins de profession (2). (Cette inaptitude au commandement se retrouve dans les armées indigènes : elles n'ont jamais eu un capitaine digne de ce nom.) Aussi trouve-t-on régulièrement un renégat ou même un chrétien à bord des navires qui firent un voyage au large des côtes. Les indigènes ne connaissent et n'ont connu ni l'usage de la boussole *bûṣla* (3) ni celui de la carte *lkârṭa* (4) encore moins celui du sextant. Ils ont peut-être eu des stadiasmos mais il y a si longtemps qu'ils ne naviguent plus qu'ils ignorent actuellement ce que c'est. Mauvais astronomes, ils n'ont pas su se guider sur les étoiles. Leurs connaissances géographiques sont des plus confuses. Sans doute, un esprit supérieur comme Ibn Khaldoun sut très bien définir et nommer les diverses contrées du monde connu à son époque et plus particulièrement la Méditerranée (5); il avait des notions exactes des longitudes et des latitudes, de l'équateur... (6) choses qui furent tout à fait étrangères au meil-

(1) Sourate XVII, verset 68.

(2) Cf. *Les corsaires de Salé*, de de Castries

(3) Il est curieux de noter que la propriété de l'aiguille aimantée a été transportée en Europe par les Arabes qui n'ont jamais su s'en servir.

(4) L'usage des cartes marines ne commença qu'au XIIe siècle (J. de la Gravière, *Marins des XVe et XVIe siècles* t. I, p. 8).

(5) Cf. dans Reinaud, *Introduction à la traduction de la géographie de Aboulfeda*, l'exposition des doctrines géographiques des Arabes.

(6) *Prolégomènes*, t. I, p. 102.

leur raïs de Rabat et Salé. Les capitaines indigènes ne connaissaient rien à la géographie et ce n'est que conduits par des Andalous, des chrétiens, des Turcs (instruits eux-mêmes par des renégats) qu'ils purent aller écumer la mer jusqu'en Grande-Bretagne. C'était tout aussi vrai des marins arabes : « Au commencement de l'Islamisme les Arabes étaient encore trop imbus des habitudes de la vie nomade pour devenir des marins aussi entreprenants que les Grecs et les Francs... Voyant alors que chacun des vaincus qui savait un art cherchait à s'en faire un mérite auprès d'eux, ils prirent à leur service un grand nombre de matelots pour les besoins de la marine. Ayant alors affronté la mer à plusieurs reprises et s'étant habitués à lutter contre elle ils changèrent d'opinion à l'égard de cet élément. Souhaitant avec ardeur d'y porter la guerre sainte ils construisirent des navires, des galères. (1) »

§ 297. — Pour en revenir aux indigènes de Rabat, remarquons encore qu'ils n'ont su ni améliorer leur port ni placer des phares (2), des bouées, qui auraient facilité la navigation : ils ne songeaient donc pas à faire de celle-ci une branche de leur activité sociale.

D'ailleurs si l'on pénètre l'intention des marins de Rabat depuis qu'ils ont laissé leur nom dans l'histoire, on s'aperçoit que ces gens n'ont jamais cherché à naviguer au sens propre du mot. Ils ont fait la course sur mer, mais ils n'ont point voyagé pour faire du commerce ou faire des explorations maritimes; la navigation n'a jamais été pour eux qu'un moyen de combattre et d'opérer des rapines fructueuses. Ibn Khaldoun quand il parle de la marine des Arabes en Méditerranée, ne fait jamais mention que de la marine de guerre comme si aucun navire de commerce n'avait existé (3). Les Phéniciens, les Grecs, tous les peuples de la Méditerranée ont eu d'abord des flottes de commerce ; leur but en voyageant était le négoce. C'est sans doute à cette flotte que

(1) *Id.*, t. II, p. 39.

(2) Cependant Sidi Mohammed ben Abd-el-Rahman, un des derniers sultans alaouites, fit élever la tour du phare qui est au bord de la mer à Acheqqar près de Tanger (*Istiqça*, t. II p. 277 de la trad., t. IV, p. 234, l. 33 du texte).

(3) V. *Prolégomènes*, t. II, p. 37 sqq. où l'auteur donne une longue description de l'organisation de la marine de guerre du Maghreb.

pense Mahomet dans le verset que nous avons cité plus haut : « C'est votre Seigneur qui a fait voguer pour vous les vaisseaux à travers les mers afin que vous cherchiez les dons de sa générosité. »

Pour nous résumer, disons que les Rbatis, peu portés naturellement vers la mer n'ont pas éprouvé le besoin de naviguer soit qu'ils aient trouvé chez eux ce qu'ils désiraient, soit qu'ils aient su limiter leurs désirs aux ressources naturelles du pays en bons musulmans résignés. Si nous examinons les causes qui ont poussé les peuples navigateurs à se lancer sur les flots, nous constatons régulièrement qu'elles sont étrangères à la nature des hommes, car le métier de matelot est trop pénible et trop dangereux pour qu'il attire par lui-même. Les Grecs ne pouvaient trouver dans leur pays de quoi vivre; la navigation côtière au contraire leur était facile à cause des îles nombreuses et du dessin des côtes; ils n'eurent pour ainsi dire pas le choix, ils furent navigateurs par nécessité. Les Romains le devinrent pour combattre les Carthaginois : se lancer à la mer était à leurs yeux, au moment des guerres puniques, le seul moyen d'abattre un rival redoutable et de sauver leur indépendance. Les Scandinaves dans un pays de culture médiocre, en face d'une mer poissonneuse ont été obligés de se faire marins. Les Bretons n'ont jamais pu tirer de leur sol granitique des aliments suffisants, force leur a été de naviguer. Les Anglais eux-mêmes ne sont devenus les premiers navigateurs du monde que le jour où Cromwell les « jeta à la mer ». Les populations du Maghreb et surtout celles du Maroc occidental vivaient dans de riches plaines qui suffisaient très amplement à leurs besoins. D'autre part les côtes du Maroc particulièrement même celles de l'Algérie, sont très ingrates et très dangereuses. Aussi les Rbatis n'avaient-ils nulle envie de naviguer. Seuls, la haine, le désir de vengeance, les ont poussés quelque temps à s'aventurer sur la mer; dès que les enfants des proscrits d'Espagne, eurent oublié les griefs de leurs aïeux, la navigation ne recruta pour ainsi dire plus d'équipage dans le port de Salé; par contre les Européens, naviguant pour faire du commerce absorbèrent de tout temps et intégralement le négoce maritime de Rabat-Salé. Pour eux, l'Océan, la Méditerranée étaient des traits d'union entre les différents pays : pour les Salétins, l'Océan fut une défense, une barrière.

§ 298. — Une des conséquences, qui sert aussi de preuve, de la médiocrité des indigènes en fait de navigation est la pauvreté de leur vocabulaire nautique. Dans les chapitres qui vont suivre nous trouverons les termes que connaissent les Rbatis. Il serait tout aussi intéressant de noter les termes et les choses qu'ils ignorent en fait de navigation, mais les donner en détail serait trop long.

Le mot « naviguer » n'a pas de traduction exacte dans le dialecte : on dit *ṣâfeṛ* « voyager », *rkẹ̄b˘lbḥár* « prendre la mer ». S'embarquer, débarquer se disent *rkẹ̄b*, *nẓél*, comme « monter à cheval » ou « descendre de monture ». Les termes géographiques n'existent pas en dehors de ceux qui servent à décrire l'embouchure de l'oued ; les points cardinaux bien connus sont l'Est, *ššârq* et l'Ouest, *lɣâṛb*. Le Nord, *qáᵊl bḥár*, c'est le fond de la mer, « fond » étant pris dans le sens d'extrémité, le Sud se dit *qâbla*, face à La Mekke. Des directions intermédiaires entre les quatre points cardinaux, on ne s'est jamais occupé, sauf cependant pour les vents (V. § 55). Les termes de la navigation à voile sont totalement oubliés. Les Grecs, avec une marine à peine plus développée, avaient un vocabulaire plus varié et plus important. Aussi les termes nautiques ne sont-ils pas d'un emploi familier et quotidien chez les indigènes bien qu'ils puissent donner par leur concision expressive et hardie des sujets de comparaisons et d'images, figures si chères à la langue arabe.

§ 299. Conclusion. — La navigation indigène à Rabat-Salé est presque inexistante ; elle est sur le point de disparaître. Elle a cependant eu son moment de célébrité sur la côte du Maroc. Notre désir aurait été de montrer la décadence progressive de la marine de Rabat-Salé depuis le XVIIᵉ siècle jusqu'à nos jours. Les documents malheureusement font entièrement défaut et ce n'est qu'avec les rares et médiocres renseignements que donnent par hasard certains historiens que l'on peut se faire une idée de l'importance ancienne de la marine marocaine.

CHAPITRE II

CROYANCES POPULAIRES RELATIVES A LA NAVIGATION

Ces croyances sont très peu nombreuses puisque les indigènes ne voyagent guère sur mer.

Celui qui monte en bateau se recommande à Dieu et récite le verset 12 de la sourate 43, Sourate de la parure : سبحان الذي سخر لنا هذا و ما كنّا مقرنين = Louange à Dieu qui a fait servir cela (les vaisseaux et les quadrupèdes) à nos besoins. Nous n'aurions pu nous procurer ces avantages » (1).

Au moment de s'embarquer, on fait attention aux augures : si l'on entend des paroles sinistres, si l'on assiste à une dispute, si quelqu'un dit de vous « *â hâdak* = c'est celui-là », on s'en retourne chez soi et on renonce à son voyage.

En cours de route, on récite le *ḥizb ˘lbḥâr ˘šâdili*, les litanies de la mer de Chadili. (2) Si le navire est en danger de se perdre on s'écrie : « بسم الله مجراها و مرسا ها انّ ربّي لغفور رحيم = (Montez dans l'arche), au nom de Dieu qui la fera voguer et s'arrêter parce qu'il est indulgent et miséricordieux (3) ». On récite aussi le verset suivant « انّ اية ملكه ان ياتيكم التابوت فيه سكينة من ربّكم = La marque de sa royauté (dit Samuel) sera la venue de l'arche (de l'alliance). Alors vous aurez la sécurité que donne votre Maître (4) ».

En débarquant, on soupire de soulagement en s'écriant : « *˘lḥamdûlla ʿal˘sslâma* = Louange à Dieu pour le salut qu'il nous a accordé ! ».

Nous avons donné plus haut (5) quelques croyances singulières

(1) Baidhawi, t. II, p. 404 Le verset précédent est : « C'est Lui qui nous a donné les vaisseaux et les quadrupèdes pour nous porter. »

(2) Voir ces litanies dans Ibn Batoutah, t. I, p. 41.

(3) Vers. 41 de la sourate de Houd. Baidhawi, t. I, p. 562 Cf. *Magie et Religion*, p. 245. On récite le même verset quand on se lance dans l'eau à la baignade. Cf. § 78.

(4) Verset 249 Sourate El Baqra. Baïdhawi, t I, p. 171.

(5) V. §§ 9-16 17.

et contradictoires, entre autres celle qui veut que le nom d'Allah ne doit pas être prononcé à bord. Les substances illicites à la consommation, les cadavres, n'assurent que des désagréments aux navires qui les transportent. Il en est de même des maris trompés qui dans d'autres pays au contraire portent bonheur. A Rabat-Salé on estime que le cocu attire la malchance ; on évite de l'embarquer. Si cependant on ne peut moins faire que le prendre à bord, chacun dit en lui-même : « *Allâh iḫârr˘ẓ hâd˘nnhâr˘ʿala ḫîr* = Que Dieu termine cette journée en bien ! ». S'il arrive quelque incident au cours du voyage, on ne manque pas d'en attribuer la cause au malheureux : « *m˘n ẓârraṭ hâd ˘ṭṭaḥḥân ˘lli mâʿna* = (cet incident provient) du sillage de ce cocu qui est avec nous ».

Une autre superstition, que rapporte M. Doutté (1). Rêver d'un navire signifie le salut parce qu'il est dit dans le Coran : Nous avons sauvé Noé et ceux qui étaient avec lui sur le navire أنجيناه وأصحاب السفينة (2).

Les croyances et superstitions des indigènes de Rabat-Salé sont loin de présenter l'intérêt de celles des populations vraiment maritimes. On y perçoit, comme partout ailleurs, que la crainte de la mer est le sentiment dominant.

CHAPITRE III

DESCRIPTION DES BATEAUX

A. Nomenclature des bateaux connus des indigènes ou employés par eux.

Bien que les gens de Rabat-Salé aient été jadis réputés pour de fameux corsaires, ils n'ont jamais connu et connaissent maintenant encore moins cette riche variété de navires et d'embarcations des populations maritimes européennes. Rabat n'arrive pas à donner deux douzaines de vocables destinés à distinguer les différentes sortes de bateaux : encore faut-il noter que dans ce pauvre vocabulaire, quatre ou cinq mots tout au plus ne trahissent pas une origine étrangère toute fraîche.

(1) *Magie et Religion*, p. 403.
(2) Sourate 29, verset 14 Baidhawi, t. II. p. 229.

§ 302. — Pour les indigènes, le premier bateau construit a été l'arche de Noé *ˇssfîna dsîdna Nọḥ*. Noé n'avait construit qu'une coque sans agrès, sans voile, sans gouvernail, en imitant les formes de la poule (non pas celles du canard, très peu connu des indigènes). Le géant *ᶟáịroḍ* (1) était chargé de conduire le vaisseau en le remorquant. Fatigué, il voulut noyer Noé et ses commensaux en faisant chavirer le navire. Il construisit les mâts, il fixa des voiles, inventa le gouvernail, les avirons ; mais il se trouva précisément que, contre sa volonté, ces nouveautés, loin de nuire à la flottabilité de l'arche, ne firent que l'augmenter.

A Mostaganem, on raconte que c'est Satan qui, voyant Noé construire son arche, lui suscita l'idée de gréer son embarcation dans l'espoir que le vent ferait chavirer le navire en soufflant dans les voiles. Lui aussi eut la déception de constater que ses mauvais desseins servirent Noé au lieu de lui être funestes.

303. — Le terme généralement employé dans les pays de langue arabe pour désigner un navire quel qu'il soit est *mérkĕb* « ce dans quoi on monte ». Rabat a en outre un terme spécial pour les embarcations « *maᶟûn* = vase, récipient, vaisseau ». On se sert aussi du mot *ẓ̌f'n* dans un sens tout à fait général. Les embarcations employées à Rabat-Salé sont :

1° Le *qâṛˇb* ou grande mahonne à rames, particulière au Maroc, dont le nom est connu comme marocain en Algérie sous la forme *gâṛˇb*. Il est actionné par quatorze rameurs. Il sort en haute mer. On a donné en français au *qâṛˇb* le nom de « barcasse » ; c'est un tort car le mot *bĕṛkâsa* désigne chez les indigènes une grande chaloupe, voire une mahonne remorquée. C'est en somme un chaland dépourvu de banc et d'aviron.

2° La *ẓ̌ˇmmalịịa* grande chaloupe qui peut porter des chameaux d'où son nom. C'est une réduction de la mahonne avec une poupe carrée.

3° La *ᶟăšarịịa* plus petite que la précédente, qui peut transporter des chevaux des ânes, des colis.

4° La *flûka*, barque ordinaire servant au transport des voyageurs seulement. Le mot *flûka* est employé dans tout le bassin occidental de la Méditerranée.

(1) Un autre géant du folklore de Rabat est *ᶟaiụâž ben ᶟáinâq*. Il entre dans la mer, l'eau lui atteint à peine les genoux ; il saisit un poisson, et le fait cuire en l'approchant du soleil. On en dit autant de *ᶟáịroḍ*.

5° La *ḥăṛamîịa*, qui participe de la nature de la *ᵊăšarîịa* et de celle de la *flûka* Les embarcations de ce genre sont peu nombreuses.

6° La *ḥauụaṭîịa*, petite barque qui sert à pêcher dans l'oued.

7° e Le canot impérial ou *aškîf*.

Autrefois les indigènes avaient des navires à voile armés pour la course qu'on appelait *qoṛṣân* = corsaire.

Enfin, pour traverser les rivières dans l'intérieur du pays; on construit des radeaux appelés *mᵊăddịa* (1).

§ 304. — La venue ancienne ou récente des Européens a fait connaître des navires ou embarcations que les indigènes ne construisent pas ou ne manœuvrent pas.

Le *baṭẹl* canot espagnol.

La *čâṭa* ou *bĕṛkâsa* chaland en forme de mahonne toujours remorquée.

La *mgṛûna*, ensemble de deux barques supportant un plancher commun. La *mgṛûna* fut inventée et construite par l'autorité militaire française pour le transport des animaux; elle n'est plus employée depuis que le bac à vapeur est installé.

Le *bábor* ou *bábol bḥár* = « vapeur de mer », pour le distinguer du chemin de fer *bábolbẹrr* = vapeur de continent.

Le *ṛmộk* remorqueur. Il y en avait deux avant notre arrivée.

La bac à vapeur reçoit des noms variés : *bánk, pák, bák*.

Le *moṭor* barcasse à moteur, importée par les Allemands et réservé à leur usage avant la guerre.

Le *falóči* ou balancelle n'ayant qu'un mât et qu'une voile triangulaire.

La *bu krᵊ* goëlette ou plutôt chebec, avec deux mâts et deux grandes voiles triangulaires; également « tartane ».

Le *trẹs pọ́ṛṭ* grand trois-mâts.

La *fˇṛgâta* frégate, vaisseau de guerre.

Le *qâbaq* « le trapu », vaisseau cuirassé.

Enfin la *ḥˇmmâla* ou drague qui fonctionne continuellement dans le port.

B. — Description des parties essentielles communes à tous les bateaux.

§ 305. — Le vocabulaire que nous donnons ici s'applique surtout aux embarcations indigènes, mais il est étendu à tous les navires.

(1) V. *infra*, passage des rivières, § 333.

Les mariniers de Rabat-Salé distinguent logiquement dans la coque de tous les bateaux les œuvres vives *lqâᵊ*. et les œuvres mortes *ṭaᵊlâq* séparées par la ligne de flottaison *sîf ˇlma* = « le sabre de l'eau ».

Extérieurement, ils distinguent la quille *qrîna* ou *sᵊîda* avec l'étrave *ᵊánq* terminée par la *t ˇngûra* = tête d'étrave. L'étambot n'est pas désigné par un terme spécial; on l'appelle aussi *ᵊánq*. On ne connaît à Ràbat ni la fausse-quille ni la semelle de dérive qu'employaient les Grecs. Le revêtement extérieur ou bordé s'appelle *ḫaṣîra* = la natte, dans les bois inférieurs ou œuvres vives, et *dẓlâd*, dans les bois supérieurs ou œuvres mortes. Le mot *ẓónb* = « flanc » désigne tout le côté du navire à l'intérieur comme à l'extérieur.

La proue porte le nom espagnol de *próa* dans tous les bateaux, mais la poupe est appelée dans les navires et les mahonnes *qâč* et, dans les petites embarcations, où elle est carrée, *mrḍia*, ce dernier terme désignant également tout l'intérieur de la poupe.

Dans le bordé, on distingue les bordages *luâḫ*, dont quelques-uns *luâḫ dséll* offrent une courbure à la poupe et à la proue. Les bordages sont réunis à franc bord ce qui fait que le bateau présente une surface externe lisse semblable aux navires grecs et romains On semble ignorer à Rabat-Salé le bordage à clin qui consiste à faire recouvrir par chaque virure *ṣóff* la virure inférieure à la façon des tuiles sur un toit. Cette disposition de bordage à clin augmente la résistance que subit l'embarcation et n'est pas pratique pour franchir la barre. Comme d'autre part elle laisse supposer chez le constructeur une certaine habileté, nous pensons que la gravure de Höst (1) n'est pas conforme à la réalité, à moins que la barcasse qu'elle représente ait été capturée à des marins européens.

L'ornementation des barques de Rabat est nulle. Tout le bâtiment est recouvert d'une couche uniforme de goudron. Seule une main également au goudron, se dessine à l'arrière de la barque, à peine perceptible : elle protège du mauvais œil (2). Les Grecs et les Romains, comme les Européens de toutes les époques, peuples vraiment navigateurs, aimaient à orner leurs navires : l'indigène considère sa barque comme un instrument

(1) *Nachrichten von Marokos und Fes*, p. 188.

(2) Cf. Sébillot *Le Paganisme contemporain chez les peuples celto-latins*, p. 220

anonyme auquel il ne s'attache pas plus qu'un charretier à sa charrette.

§ 306. — A l'intérieur, perpendiculairement à la quille, et fixées sur elle, sont les membrures ou couples *ḍḷọ̀ǝ* « côtes », composées d'une varangue *qaṛbọ̀ṣ*, partie horizontale clouée sur la quille et de deux allonges *n˘ḥṭîl* ou parties latérales qui sont fixées à la varangue sans assemblage (v. figure) avec quelques grosses pointes.

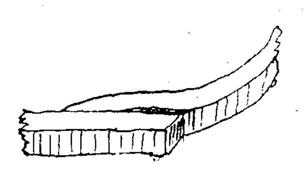


Fig. 28. — Assemblage de l'allonge et de la varangue.

La quille se double à l'intérieur d'une carlingue *kónṭṛa-qṛịna*, et l'assemblage de la quille et des deux étraves est renforcé par un genou ou contre étrave *bṭâna*

Le revêtement intérieur *ṭ˘bṭịn*, en planches, qui masque la quille et les membrures, comprend : dans le fond, le plancher *fréš* formé de panneaux indépendants *ṭụâb˘l* en pin *ṣnûbăṛ* et,

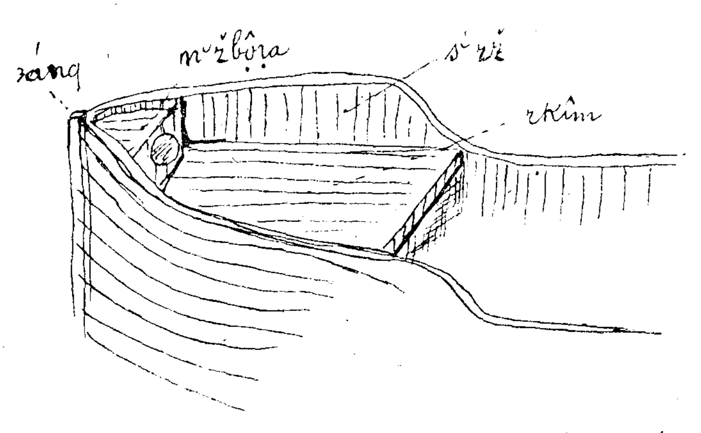


Fig. 29. — Tille arrière de la mahonne.

sur les flancs, le vaigrage *murâda* cloué sur les couples. Dans les mahonnes, le vaigrage offre à mi-hauteur une solution de continuité large d'un empan et trois doigts sur toute la longueur de l'embarcation, laissant apercevoir les membrures. Cet emplacement vide *bil-lḥẓûm* = entre liaisons, est garnie d'une petite liaison *ḥẓâm˘lbgér* à laquelle on attache les bœufs quand on les embarque. Cette particularité n'existe pas dans toutes les

mahonnes. Le plancher offre à l'avant et à l'arrière entre les tilles et les bancs deux espaces vides *s˘nṭịna*. C'est là que se rassemble l'eau embarquée. Elle coule vers ces sentines par les trous *ᵊăṳînạṭ* qu'offre chaque varangue de part et d'autre de la carlingue.

Les revêtements intérieur et extérieur sont réunis en haut par le plat-bord *pâṭo* ou *bâṭo*.

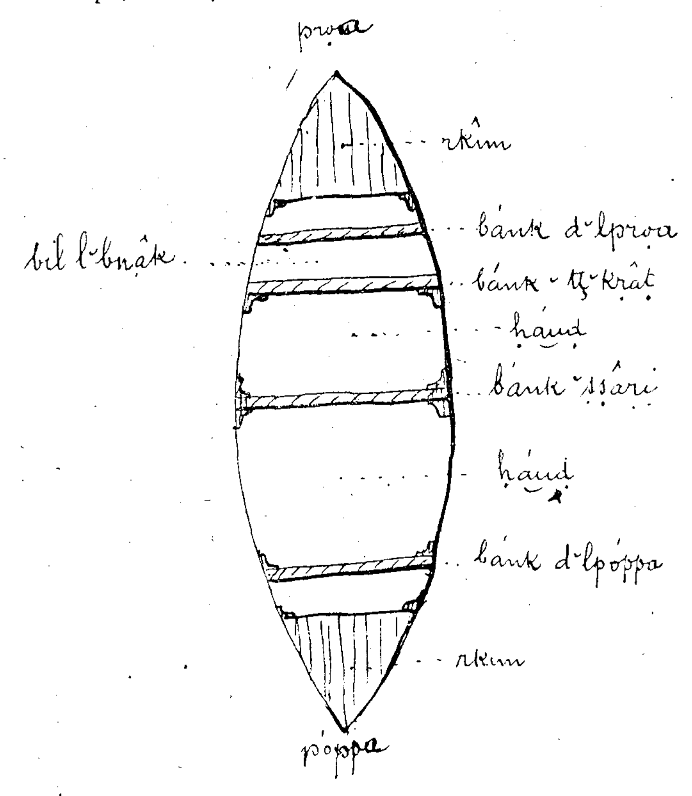
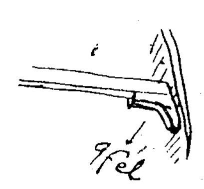


Fig. 30. — Schéma d'une mahonne.

§ 307. — L'intérieur des embarcations est divisé en plusieurs parties par les bancs et les tilles. La mahonne a deux tilles *rkîm*, l'une à l'avant, l'autre à l'arrière, recouvrant une sorte de chambre *batafórma*. Toutes les autres embarcations n'en ont qu'une à l'avant. Les indigènes n'ont pas d'embarcation complètement pontée (1).

(1) Les navires des anciens Grecs n'étaient également pontés qu'à l'avant et à l'arrière comme la mahonne.

Le nombre des bancs varie avec la nature de l'embarcation : la mahonne et la *ẓ˘mmalîịa* ont un banc fixe médial *bánk ˘ ṣṣâṛi* = « le banc du mât » — qui d'ailleurs n'offre rien de propice à l'érection d'un mât —, deux bancs en avant, le premier *bánk d˘ lpṛǫa*, le deuxième *bánk ˘ṭṭ˘ kṛâṭ* et un banc en arrière *bánk d˘ lpóppa*. Les bancs fixes sont garnis à leurs extrémités de pièces de bois qui les renforcent *qfél*. Il y a en outre des bancs mobiles en nombre variable.



L'espace vide laissé entre les bancs de l'avant s'appelle *bîl l˘bnâk* (pour *bîn*) = « l'entre-bancs ». Les deux autres espaces en avant et en arrière du banc médial sont les *ḥuâḍ* = « carrés, planches », le *ḥáuḍ d˘lpṛóa* ou carré de proue, et le *ḥáuḍ d˘ lqâč* carré de poupe.

Le *ẓ˘mmalîịa* offre la même disposition que la mahonne sauf qu'elle n'a ni tille arrière ni banc mobile.

La *ɜăšarîịa* et la *flûka* n'ont pas de banc médial et n'offrent par conséquent qu'un seul espace vide *ḥáuḍ*.

Jemmaliya, âchariya et flouka, avec leur poupe carrée ne sont autre chose que des caïcs (voir gravure, p. 178, dans *Les derniers jours de la marine à rames*).

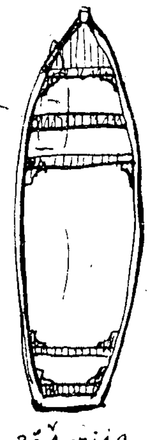


Fig. 31. Schéma d'une barque.

Quelquefois, quand on va en partie de plaisir par exemple, on place sur l'embarcation une tente horizontale *ṭinda*, plus particulièrement sur les petites barques. La tente est maintenue par deux montants verticaux *rkîẓa* ou *uqqâf*, l'un en proue, l'autre en poupe, et deux tiges de bois transversale *ṣâṛi*.

C. — Description des particularités de la mahonne.

§ 308. — Nous avons indiqué plus haut, en plusieurs occasions, les différences qui existent entre la mahonne et les autres embarcations. La mahonne de Rabat, très caractéristique et particulière à ce port, se distingue de celle des autres ports.

Dans les œuvres vives signalons que les *ḍṛoblâṭ*, n'existent pas

à Rabat, alors qu'on les trouve à Casablanca. Ce sont deux fausses quilles (1) doublant la quille centrale à droite et à gauche. Cette disposition est inutile à Rabat où les mahonnes s'échouent sur le sable, mais elle est nécessaire à Casablanca où la côte est rocheuse.

Dans les œuvres mortes, la mahonne se distingue par deux longues poutres qui la garnissent extérieurement presque à la hauteur du plat-bord et la protègent contre les accostages brusques ; ce sont les *ụảṛda-bọ̇ṛdo* faisant office de ballons ou colliers de défense.

La tille d'arrière, siège du raïs qui tient la barre, est garnie d'un rebord élevé, un pavois *sᵉrẓ* = selle, ce qui n'existe pas dans les barcasses de Casablanca. A l'angle de ce pavois, une petite tille appelée *mᵉẓbọ̇ṛa* sert d'armoire au raïs. En outre, la mahonne est garnie de quatre poupées d'amarrage, bittes ou taquets, deux à l'arrière *lᵊăṛdịṣ*, et deux à l'avant *ᵉlkrâᵊin*.

La mahonne de Casablanca et celle de Mazagan sont moins hautes que celles de Rabat. Celle de Safi, également plus basse, offre une proue relevée qui lui permet d'atterrir sur la plage. Celle de Larache est grande et lourde dans le genre de la mahonne de Rabat. La barque rifaine *γarrábu* est assez singulière : elle est étroite ; les allonges dépassent le bordé de cinquante centimètres environ et servent à la fois de tolets et de moyens de défense. Le vaigrage n'existe pas.

D. — Description des petites embarcations.

§ 309. — En décrivant les embarcations en général, nous avons donné une idée complète des jemmaliya, âcharia et flouka.

Le canot impérial *aškîf* est de construction européenne et n'offre de ce fait aucun intérêt spécial. Le kiosque de l'arrière dans lequel se tient le Sultan s'appelle *qŭbba* = coupole. Ce canot est plus souvent sous son hangar que sur l'eau. Comme tout ce qui rappelle le Sultan, le hangar était un asile inviolable : ceux qui s'y réfugiaient étaient sous la protection particulière du Sultan qui devait alors s'occuper de leur cas (2).

(1) Ces fausses quilles existent dans les plus grands bateaux à vapeur mais elles servent alors à la stabilité du navire.

(2) Cf. ce que nous avons dit plus haut du mât-signal, § 148. Malgré le régime du bon plaisir qui sévissait au Maroc jusqu'à nos jours, des coutumes

E. — Description des grands navires à vapeur ou à voiles.

§ 310. — Les mariniers de Rabat-Salé connaissent les navires pour les avoir souvent déchargés, rarement pour y avoir exercé la profession de matelot. Aussi leur vocabulaire concernant ces navires est-il des plus restreints et presque intégralement emprunté aux langues romanes.

La cale s'appelle *ᵋánbâṛ*; son ouverture *lfúmm* = « la bouche », est traversée par une galiote ou poutre de fer *gäḷiôta* sur laquelle viennent s'appuyer les panneaux de fermeture *ṭábla*. Cette fermeture est recouverte d'une bâche *ṣẹṛṛâḍo* maintenue par une bande métallique; les coins qui fixent cette barre contre la bâche portent le nom de *kabîḷia*. La soute aux vivres est appelée *probóẓio*; une cale de voilier porte le nom spécial de *budîga*. Le carré des matelots est désigné par les mots *pertûẓ* dans les voiliers et *ṛánčo* dans les vapeurs. Le pont, c'est la *köbẹ́rta* = la couverte, et la batterie des navires de guerre, la *batarîịa*.

Sur le pont on distingue les bastingages *pâṭo*, les porte-manteaux, c'est-à-dire les bossoirs ou pistolets d'embarcation *bˇškánṭẹ*, la chambre du capitaine *lˇlqâmṛa* surmontée de la passerelle *bṛìč* avec la chambre de timonerie *bîṭˇddmán* La roue du gouvernail s'appelle *naᵋôṛa*. La cambuse, c'est la *köẓîna* et l'ensemble des cabines *ˇlqámṛa*. Les écoutilles portent le nom de *škuṭẹḷịâṭ*; à l'arrière, on hisse le pavillon *iᵋállqo lbĕndîra*, à la hampe *ṣâṛi dˇlbĕndîra*; la cheminée porte le nom de *ẓáᵋba dˇnnâr*, et les manches à air celui de *ṭimînịa dlᵃhụá*.

Sur le flanc des navires, on remarque les hublots *ṭâqa* = « lucarne », l'escalier des passagers *skẹḷḷẹ́ra*, les écubiers *mnâḫâṛ* = « les narines » (en grec, les yeux ὀφθαλμόν), et le bossoir de capon qui sert à suspendre les ancres *férka* ou *bˇškánṭẹ dˇlmŏḫṭâf*.

Nous donnons au chapitre suivant le vocabulaire qui sert à désigner les machines et la voilure.

universellement suivies mettaient les puissants dans l'obligation de protéger les faibles contre d'autres puissants. On se mettait sous la protection du cheval, par exemple, ou des enfants, ou des parents de celui dont on implorait le secours.

F. — Organes de propulsion et de manœuvre.

§ 311. — Dans ce chapitre nous étudierons l'aviron, la voilure, la machine, le gouvernail, l'ancre, les chaînes et cordages, les treuils et cabestans Les indigènes n'emploient que la rame, le gouvernail et l'ancre, mais ils connaissent plus ou moins le reste.

L'aviron *mˇqdâf* est en bois de hêtre *šûk*. Il est très long pour les mahonnes, plus court pour les barques. On fabrique les petits avirons avec les grands quand ceux-ci se rompent.

La rame des indigènes, importée d'Europe, est très simple : elle se compose d'une partie cylindrique amincie vers l'extrémité et d'une partie plate, rectangulaire, le tout d'une seule pièce, chaque partie comprenant la moitié de la longueur de la rame. On n'y voit pas, comme dans l'aviron des Européens, le souci d'équilibrer l'instrument pour diminuer l'effort du rameur. L'extrémité plate, la pelle qui appuie sur l'eau est la *pâla* ; l'extrémité amincie est le *gĭịûl* = la poignée ; la partie cylindrique, le manche, qui réunit la poignée à la pelle est le *ḥárẓ* ; c'est d'après le manche et la position de l'estroppe qu'on reconnaît l'aviron de babord de celui de tribord. Une rame brisée se raccommode, elle est dite alors *pâla u giịûl* = « pelle et poignée ». L'aviron de la barcasse à un nom spécial pour sa pelle : *rîša*. On évalue l'équipage de la mahonne par aviron et non par rameur. On dit par exemple qu'il faudra mettre douze rames *ṭnâšˇrrîša*

L'aviron prend son point d'appui sur un tolet *škáṛmo* en olivier sauvage *ẓˇbbûẓ* (1) enfoncé dans un coussinet de bois de hêtre, l'auterelle *mḥádda dˇškáṛmo* renforçant le plat-bord à cet endroit. Ce coussinet est percé. Le trou qui sert de logement au tolet est appelé « *ḍâṛ* = maison ».

Le lien qui fixe l'aviron au tolet est l'estrope *štréb* ; il est maintenu à l'aviron à l'aide d'une cordelette *lẓâm* = « bride ». L'estrope est faite de corde indigène que l'on poisse. La bride d'estrope s'impose à cause de la forme de la rame qui n'offre aucun renflement entre la pelle et la poignée. Le renflement qui existe dans l'aviron méditerranéen suffit pour maintenir l'estrope

(1) Sur ce mot, cf. Fischer, *Hieb und Stichwaffen Mittheilungen*, 1889. pp. 224 et 225.

et l'aviron fixés au tolet. On peut ainsi après la nage laisser les avirons pendre au flanc du bateau au lieu de les rentrer.

Il n'y a qu'un tolet par aviron comme chez les Grecs et dans la Méditerranée. La dame est inconnue. Les petites embarcations n'ont que deux tolets de chaque côté : la mahonne en a jusqu'à onze. Dans celle-ci le mousse est chargé en cours de route d'enfoncer les tolets qui sortent de leur logement avec une petite massue *mṭôla*.

§ 312. — La mâture et la voilure n'offrent pas à Rabat la richesse de termes techniques des marines européennes. Les indigènes, actuellement, n'arment pas de navires à voile, ils n'ont même pas de canot à voile. Nous n'avons vu qu'une toute petite barque que l'on grée rarement.

Les màts *ṣâṛi, ṣuâṛi* sont désignés par leur position. S'il n'y en a qu'un on l'appelle « *ṣṣâṛi* = le mât » ; s'il y en a deux, on distingue « *ṣṣâṛi dˇlpròa* = le mât de proue ou misaine » et « *ˇṣṣâṛi dˇlqâč* = le mât de poupe ou mât d'artimon » ; s'il y en a trois, le grand mât central est appelé « *ṣṣâṛi dˇluosṭ* = le mât de milieu » ou grand mât. Aucun vocable ne désigne les différentes sections du même mât.

Le sommet du mât se termine par un disque appelé *ṭûma* = tête d'ail », ou par une girouette *ᶻalîm ˇṛṛîḥ*.

Certains mâts ont une poulie fixe ou clan qui se trouve vers le sommet. On appelle cette poulie *ṭâḷia* comme tout autre poulie du gréement. La partie renflée où se trouve le clan est le *ḥânk* = « la joue » terme analogue à celui qu'on emploie en français.

On fixe le mât dans une emplanture *bˇnẓîra* ou *ğˇẓdûra* pratiquée dans la carlingue. Les mâts des petites embarcations sont maintenus dans une échancrure demi-circulaire pratiquée sur le bord du banc. Une armature en fer, également demi-circulaire, maintient le mât contre le banc.

Les vergues horizontales des grands navires sont les *γâbḭa, γuâbi*. Le bôme ou gui sur lequel se borde la brigantine est appelée *gùiẓ* et la corne d'artimon *gîẓ*. L'antenne des voiles triangulaires en usage dans la Méditerranée porte le nom espagnol de *lanṭẹ̄na*. Le beaupré et le bout-dehors sont confondus sous le terme également espagnol de *ṣabadẹ̄ra*.

Les mâts sont maintenus à l'aide de cordages. L'indigène, qui n'a pas la pratique du gréement d'un navire, confond tous les

agrès, étais, galhaubans, haubans sous le nom de cordes *ḥbâl* ou *qnân˘b*. Les haubans cependant sont distingués parfois par le terme peu caractéristique de *s˘llûm* = « échelle ». La hune devient *râṣ ˘sskẹḷḷẹra* = « le bout de l'escalier ».

Dans le canot à voile, le mât présente au-dessous du clan un anneau de fer *ḥálqa* auquel sont attachées quatre cordes *ṣárṣịa*

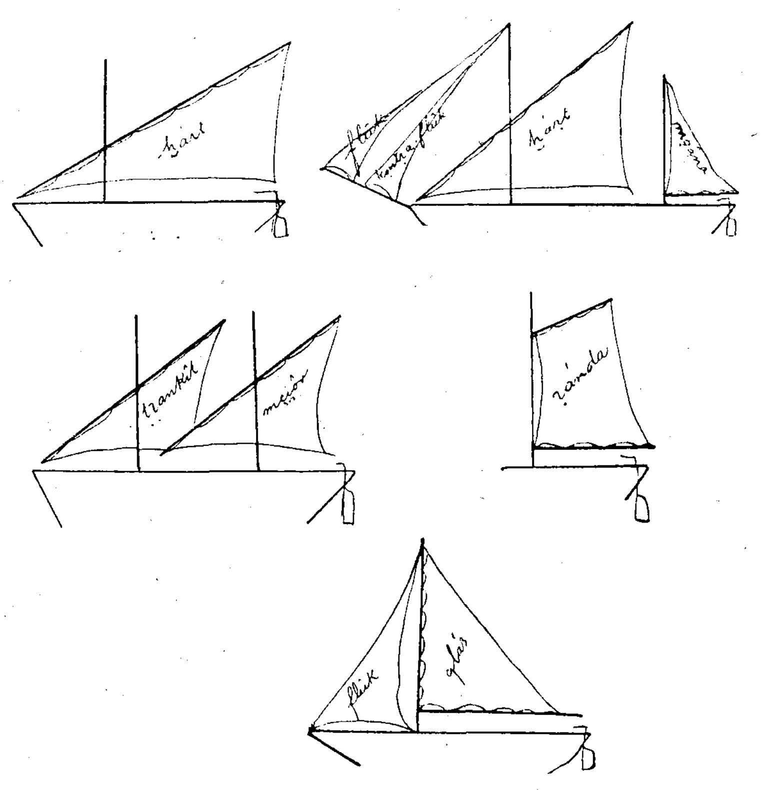


Fig. 32. — Types de voilures connues à Rabat.

qu'on fixe d'autre part sur les flancs-intérieurs du canot à droite et à gauche, à des anneaux *ḥóṛṣa* ou simplement au banc.

La voilure « *l˘bsá* ou *k˘sụá* = vêtement » d'un grand navire n'est qu'imparfaitement connue des mariniers de Rabat. Rappelons qu'il n'y a pas d'équipages indigènes et que les Rbatis n'exercent sur les voiliers de passage que le métier de débardeur, jamais celui de matelot. Par contre la voilure très simple du canot leur est familière.

La voile au sens général du mot est dite *qlá‘* comme dans tous

les pays de langue arabe. Elle est fabriquée de toile spéciale, la *kîriịa*.

Dans les navires à voile on distingue le foc *flûk*, le clin foc *kọnṭra-flûk*, la brigantine *rånda*, la voile d'artimon *mizẓåna*, la grande voile d'étai *ṛụån* et la petite voile d'étai ou bonnette *ṭrankît*. Dans les navires qui ont deux voiles triangulaires, c'est-à-dire les chebecs, la première est dite *ṭrankît*, la deuxième *mẹịọr*. Si le navire n'a qu'une voile latine principale, elle porte le nom de *ḅårṭ*. Quant aux voiles carrées, elles n'ont pas de nom spécifique.

La voilure du canot est partagée en deux parties par le mât. En avant se trouve le foc *flûk*, attaché à l'extrémité du mât seulement par le point de drisse; aux deux angles du bas de la voile, c'est-à dire au point d'écoute et au point d'amure se trouvent des cordellettes *ṣårṣịa*, terme qui désigne à la fois les amures et les écoutes; on attache l'extrémité de la voile à la tête d'étrave à l'aide de l'amure de proue *ṣårṣịa dˇlprọa*. A l'angle postéro-intérieur du foc, c'est-à-dire au point d'écoute, existent deux écoutes *ṣṛâṣị dˇlflûk* avec lesquelles on maintient le foc à babord ou à tribord selon les besoins de la manœuvre. En arrière du mât, se trouve la voile *lqlå*ᵋ, triangulaire également, le côté vertical maintenu fixé tout le long du mât à l'aide d'anneaux de fil de fer *ḥọlḥål*. A l'extrémité supérieure, est une drisse que l'on fait passer dans la poulie « *idůụọẓ lḥäbél fˇṭṭâlịa* »; on hisse la voile *hîṣa lqlå*ᵋ. Parfois la corde sort du réa *ẓˇṛṛâṭa* de la poulie et reste engagée entre ce réa et la joue; on dit alors : « *lqånnˇba ṡọṛbˇṭ* ». On place ensuite le baume ou gui *irˊkkeb ˇlgåiẓ* à l'aide d'un crochet qu'on introduit à la partie inférieure du mât. Enfin on borde la voile au bôme avec des cordelettes, des garcettes, *ṛbîṭ*. Pour manœuvrer la voile, on fait passer l'écoute *škọta* dans une petite poulie tout à fait à l'arrière. En relâchant plus ou moins l'écoute, on maintient la voile plus ou moins dans l'axe du navire. S'il y a trop de vent, on diminue la voilure en prenant un ris *rîẓo*.

On remarquera combien les termes techniques sont rares et combien ceux qui existent sont généraux : le mot *ṣaṛṣîa* signifie drisse, amure, écoute; le mot *qånnˇba* signifie drisse, ralingue, corde, etc.

§ 313. — De la machine à vapeur, les indigènes ne connaissent

à peu près rien. Ils l'appellent *makîna*. L'hélice est dite *lˇrriâš* comme les rames ; on emploie aussi quelquefois le mot spécial de *rˇffâs, rfâfˇs*. L'arbre de couche, connu de quelques-uns seulement, est désigné sous le nom de *méγzel* = « fuseau », terme qui sert à désigner beaucoup d'objets très différents. Tout appareil réglant l'entrée de la vapeur dans la sirène ou le treuil par exemple, est appelé *stîm* ; on a ainsi *stîm dˇzzuâg, stîm dˇluîns*. Le robinet porte un nom spécial dans la machine : *ṭorņéio*, mais c'est un mot espagnol. La cheminée, c'est le « tuyau de feu » = *ẓaᵓba dˇnnâr* ou encore la *timînia*. La sirène, c'est le « beuglement » = *zuâg*.

§ 314. — Le gouvernail *dmân* comprend, dans la barque, un axe ou mèche *ṣâṛi* = « mât », qui s'étend du haut en bas de l'appareil ; il porte deux aiguillots *dkâṛ*. Une partie plate en arrière, le safran, s'appelle chez les indigènes *dérra* = « chiffon » ; le safran est renforcé de chaque côté par une pièce de bois longue et mince *fˇṭqîa*. Le gouvernail s'articule à l'embarcation à l'aide de deux femelots *ûnṭa* fixés à l'étambot.

Le gouvernail de la mahonne se distingue du précédent par ses dimensions qui sont plus grandes et par le mode d'articulation. Sur la mèche du gouvernail et sur l'étambot se trouvent des anneaux qui se correspondent par paire : une longue tige de fer *qṭîb* les traverse tous.

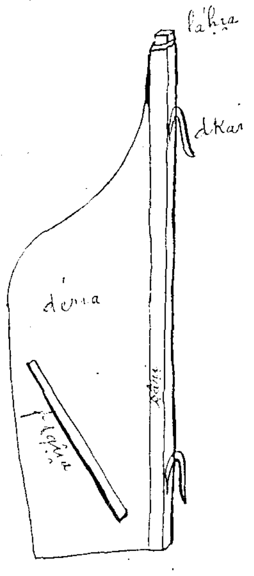


Fig 33 — Le gouvernail des barques.

La barre *mˇnuêla* est une tige de bois très simple s'emmanchant sur la mèche à l'aide d'une mortaise. Le tenon de la mèche porte le nom de *lâḥia* c'est-à-dire menton.

Pour gouverner on se sert aussi d'un aviron de queue appelé *mˇssâk*, surtout dans les bacs composés d'un plancher reposant sur deux barques.

§ 315. — Le terme *mŏḫṭâf* = « crochet » désigne toutes les ancres et tous les grappins : les bras portent le nom déjà connu de

de *l'rriâš*, la tige, celui de *ɜămûd* ou *ṣâri*, le joal, celui de *sippo*, l'organeau ou cigale, celui de *ḫọrṣa* ou *ɜaïn*.

Les barques grandes et petites n'ont pas d'ancre : on les amarre à l'aide d'une pierre-amarre *ḥăẓraṭ 'lbẹrr* = « pierre de terre ferme ». Cette pierre, qui pèse une dizaine de kilogrammes est percée au milieu pour laisser passage à un orin *sîlga* long de deux mètres. Cette corde réunit la pierre à la proue de la barque. Arrivé sur la plage, le batelier la jette à l'eau sur le sable (1).

Le corps-mort s'appelle *ṭamadôṛa* ; il se compose d'une lourde pierre placée au fond de l'eau, d'un orin ou cordage double, un peu plus haut que la profondeur de l'eau à marée haute, relié à un flotteur de liège, une amarque *guribîia*.

Les mahonnes s'amarrent à des *mṛâb'ṭ* ou points d'amarrage spéciaux munis de chaînes et de corps-morts et dont voici la description.

Une ancre est calée au fond de l'oued ; une chaîne *qṭẹna* réunit cette ancre à un rocher de la rive. L'extrémité de la chaîne *čîma* qui est fixée au rocher est appelée du nom spécial de *palamar d' lbẹrr*. La chaîne est très lâche et plonge tout entière dans l'eau. On la retire à l'aide d'une corde *šrék* munie d'une amarque qui y est attachée. On n'a alors qu'à bitter la chaîne, c'est-à-dire lui faire faire un tour sur une bitte et la barcasse se trouve amarrée. On peut ainsi amarrer plusieurs mahonnes avec la même chaîne.

§ 316. — Nous avons étudié plus haut les cordages du gréement. Outre ceux-là, les indigènes connaissent les haussières ou câbles *gûmna ;* le mot *čîma* qui, en Tunisie ou en Algérie, désigne le câble lui-même sert à Rabat à dénommer l'extrémité du câble. Les autres cordages sont appelés *ḥăbél* ou *ṣâṛṣia* : ex. *ṣâṛṣia d' lbĕndîra* = drisse de pavillon.

Les poulies et palans servant au jeu des cordes sont dites *ṭâlia*.

Enfin les chaînes, en terme maritime, sont appelées *qṭâin*

§ 317. — Le cabestan *spîia* n'est plus employé que sur quelques voiliers. Nos indigènes en connaissent à peine la manœuvre. Nous verrons, à propos du lancement des bateaux et du procédé ancien employé pour faire sortir les navires du port (2), que les mariniers préfèrent se mettre en grand nombre

(1) Dans les temps les plus reculés on employait en guise d'ancre de ourdes pierres εὐναί. *Art nautique*, p. 130.

(2) V. § 330.

à un cordage et le tirer à même plutôt que d'employer un instrument qui diminue l'effort.

Ils appellent *qălqâl* un cabestan à axe horizontal, un guindeau, muni de barres de bois *ıidd* et d'une roue dentée, un rochet, avec son cliquet *kabîlia*. Quelques barcasses de particuliers sont munies d'un petit treuil *uînš* à manivelle *manibęra*.

Le treuil à vapeur est également appelé *uînš*; le tambour est dit *rhá* = « moulin » comme dans les autres treuils, la commande d'entrée de la vapeur, c'est la clef *sarûṭ*. Le mât de charge s'appelle *férka* ou *gâiz*. La banne de bois dont on se sert quelquefois est appelée *qalášta*.

Le vocabulaire de la grue *buzi* est identique à celui du treuil.

Terminons en donnant les appellations de deux objets très utiles dans la barcasse que les lames couvrent d'eau quelquefois : l'écope *lmęiiah* et le seau de bois en usage chez les matelots *lbĕtiûn*.

§ 318 — Conclusion : Les embarcations de Rabat-Salé n'ont rien de particulièrement original. Elles sont d'une construction très simple, comme à peu près tout ce qui sort des mains des indigènes. Les organes de propulsion et de manœuvre sont réduits au strict minimum. Enfin le vocabulaire employé pour désigner les navires et les embarcations avec leurs éléments essentiels est ou étranger au dialecte ou sans caractère spécialement maritime.

Néanmoins il faut reconnaître que ces lourdes embarcations — car la lourdeur est leur trait commun en même temps que le plus apparent — conviennent bien à l'usage que les indigènes en font. La mahonne particulièrement est taillée pour franchir la barre et reste aux yeux des marins européens une embarcation nécessaire au port de Rabat-Salé.

CHAPITRE IV

MANŒUVRE DES BATEAUX

§ 319. — Les mariniers de Rabat-Salé ne connaissent bien évidemment que la manœuvre de leurs embarcations propres : la mahonne, les chaloupes et les barques. Ce qu'ils connaissent de la navigation à voile ou de la navigation à vapeur est à peu

près insignifiant, et l'on peut affirmer qu'un indigène quelconque de Rabat en sait presque autant que les mariniers à ce sujet. Le récit que nous donnons *infra*, § 329, d'un voyage en haute mer n'est que la relation d'un passager averti des choses de la mer et non celle d'un marin qui a participé à la manœuvre.

Aussi, là encore, le vocabulaire maritime indigène est-il assez pauvre. On ne trouve dans le dialecte des marins aucune de ces expressions techniques et précises du lexique maritime européen qui déconcertent l'auditeur non averti.

La manœuvre d'une galère du xve siècle donna lieu à un vocabulaire plus complet et plus important que celui de la manœuvre de toutes les embarcations et navires indigènes (1).

Navires, manœuvre, langage maritime, tout est inachevé, imprécis, sans règle, sans tradition. Si la langue arabe, même dans ses dialectes, peut à juste titre se vanter d'une certaine richesse, ce n'est pas dans le vocabulaire nautique qu'il faut la chercher.

§ 320. — LA MANŒUVRE DES BARQUES ET DES CHALOUPES. — Nous avons indiqué plus haut, § 160, comment est organisé le passage de la rivière. Les barques sont amarrées en ordre à l'aide d'une pierre amarre.

Les passagers arrivent : *ṭ˘qṭáᵊ ldạk ˘ddîẓa* = Vas-tu à l'autre rive, disent-ils ? — Oui, répond le batelier — *˘ddîna déẓia* (2) = Amène-nous tout de suite ! » Mais il faut attendre que la barque ait ses douze personnes si possible. On part ; le batelier relève sa pierre amarre *ṭạiẓbed lḥáẓra d˘lbẹ́rr*, il rame *ṭạiqådd˘f*, soit debout *ụâq˘f*, soit assis *gạl˘s*, en ayant soin de corriger par une marche oblique la dérivation du courant de jusant ou de flot : *ṭạimši ṭṛâbẹs*. Il profite pour cela des contre-courants qui suivent la rive. S'il allait lui-même contre le courant *qâim ᵊá'l lm˘lịa* ou *qâim ᵊal lᵃḥṣåṛ*, ses efforts seraient presque inutiles. Le temps n'est pas beau, le batelier craint de se laisser emporter à la dérive par le courant *γâdi iṭịḥ laṭṛâs* ; l'oued est agité *lụåď fîh ttṣållịq*, une forte houle agite la barque qui « danse » *lflûka ṭatṭịš*. Le batelier fait force de rames *kạinṭór u iᵊáud* ; il enfonce les avirons dans l'eau pour avoir plus de prise *iš˘bbåṛ f˘lmá*. Il n'a point besoin de se servir de gouvernail : il

(1) Cf. *Derniers jours de la marine à rames*, J. de la Gravière.
(2) Sur ces deux mots, cf. *Textes de Tanger*, pp. 298 et 303.

appuie davantage sur un aviron ou bien nage d'un côté et cule de l'autre : c'est ainsi qu'il supplée facilement au gouvernail qui exigerait la présence d'un autre batelier. Il arrive près de l'autre rive : il jette la pierre amarre *isiịib* (1) *lḥâẓra dˇ lbẹrr*. Cependant le rivage est si plat que l'embarcation est séparée du sol sec par un ou deux mètres d'eau. Le batelier lâche les avirons qui pendent sur le flanc de la barque retenus par l'ersieu; puis il prend les passagers dans ses bras *ṭaiᵊdbbeẓ ˙ lbnạdˇm* et les dépose sur la grève.

La manœuvre à la perche *γánẓo* n'est guère employée que pour côtoyer la rive très en amont du port. Pousser la barque avec une perche se dit : *kénned*.

La manœuvre à la godille *ẓᵒngaṛ* est également rare. Par contre on emploie régulièrement un aviron de queue *mˇssạk* comme gouvernail dans la *mˇgṛûna* (radeau. Voir § 304) pour corriger l'effet du courant.

§ 321. — LA MANŒUVRE DE LA MAHONNE. — Le raïs el-marsa donne l'ordre au patron de la mahonne de rassembler son équipage : « *ˇẓmdᵊ ˇlᵊömâṛa dˇ lqâṛˇb* ! » Le patron embarque alors treize matelots et un mousse Si la mer est belle, douze rames seulement fonctionneront, si elle est difficile, on en ajoutera une, si elle est mauvaise on en ajoutera deux. Les matelots ne parlent pas de cas ou l'on mette trente deux rames (2).

Le patron est prêt : « J'ai mon équipe, dit-il, *ᵊándi lᵊömâṛa diạli* » ou encore « la barque est parée = *ˇlqâṛˇb missεr* » ou encore « l'équipage est paré ! *ˇlᵊömâṛa muẓûda*. » Le raïs el-marsa donne alors le signal du départ : « *láṛga lˇ lbábbor* ! = Larguez vers le vapeur ! — *ila* (3) *bábbor* ? = Quel vapeur ? dit le patron. — *mul ˇṭṭóṛno loulạni* ! = Celui qui a le premier tour », c'est-à-dire celui qui a jeté l'ancre le premier (4).

La manœuvre commence. Comme elle comporte dans un même voyage du port au navire à décharger et retour des alternatives semblables, nous éviterons les répétitions en n'expliquant qu'une fois chaque partie de la manœuvre.

La mahonne s'éloigne facilement des quais, se dirigeant vers la

(1) Sur ce mot, cf. *Textes de Tanger*, p. 339.
(2) Cf. Mercier, in *Archives marocaines*.
(3) Pour *ina*.
(4) Voir *supra*, § 150. L'organisation de l'aconage.

haute mer où le navire a jeté l'ancre. L'un des rameurs se met à chanter une poésie amoureuse que les camarades reprennent par couplets (1). Les couplets s'ajoutent sans lien apparent d'idée selon l'inspiration du chanteur. Si la mer est mauvaise et la barre dangereuse, il n'est pas question de chanter mais plutôt d'invoquer les saints. Le raïs tient la barre du gouvernail et observe les mouvements des lames : il tient compte surtout de l'intervalle de temps que laissent entre elles deux vagues successives. Il s'agit de les franchir successivement sans perdre la direction de la mahonne, de tâcher de se ressaisir après le premier choc avant que ne survienne le second.

§ 322. — On arrive à l'embouchure du Boug-Regreg. Les vagues déferlent avec rage et se brisent sur le haut-fond de sable qui obstrue la passe. La première vague arrive : « *laurrîm* ! = Ne ramez plus ! clame le patron », puis il s'écrie encore *kárga ʿál lgiịûl* = Haut les rames ! » Les mariniers appuient énergiquement sur la poignée des avirons qui s'élèvent presque verticalement au-dessus de l'eau. Ainsi on n'a pas à crainde que la vague plus forte que les matelots, frappant violemment sur la pelle des avirons, ne projette la poignée dans la poitrine des marins et ne les renverse pêle-mêle dans le fond de la barcasse.

On a pu franchir une première lame et on se trouve sur une partie plane *ụâṭịa* ; encore quelques coups d'aviron vigoureux et on aura franchi le haut fond : « *Aiịa sịâdi qâddʿf* ! *hréb mnʿ ddâla* ! = Allons mes seigneurs ! Ramez ferme ! sortez de la barre ! » Les rames s'abaissent et leur travail recommence. Mais la mer est mauvaise, le vent pousse vers la terre *kaidekkʿn lʿlbẹrr* ; une deuxième lame arrive et soulève la mahonne. Le raïs s'écrie : « *ia mûl ʿʿlmáṛṣa* ! (2) *kárga ʿal lgiịûl* ! = Oh ! Saint patron du port ! Haut les rames ! » Il est trop tard ; la moitié de l'équipage roule sous les bancs, la mahonne a embarqué de l'eau. Les différentes parties du plancher surnagent et s'entre-choquent. Néanmoins la barre est franchie grâce au raïs qui a tenu ferme le timon et qui a veillé à ce que la lame ne le prenne pas de flanc *la iḍṛób ʿlbḥár ʿal lkṭâf*. La mahonne s'est maintenue toujours perpendiculaire à la vague.

(1) Cf. *infra*, §§ 335 et suivants, Chansons de marins.
(2) Sidi el Hadj Abd-Allah el Yabouri, v. §§ 15 et 84.

On est maintenant en eau profonde, *ˇlfǫndo,* dans une région à peu près plane, où les vagues ne déferlent pas ; on reprend les rames et quelques hommes épuisent l'eau de mer dans la barcasse avec une écope *imîịho bˇ lmẹịịâḥ.* L'eau, recueillie dans des seaux de bois *bĕlịûn,* est rejetée au dehors.

§ 323. — La mahonne arrive près du navire à décharger. Le raïs commande : « *qâllaᵌ ṣqâla* ! = relever les avirons à babord ! *qâllaᵌ škaṛmoịâṭ* ! = enlevez les tolets ! » Il faut craindre en effet que les tolets ne se brisent contre les flancs du navire. « *ṣámmâṭ ˇlqâṛˇb mᵌalbábbor* = placez la mahonne parallèlement au vapeur ! *ṭṛâka* ! accoste ! *qbóṭ ˇlḥăbel dˇ lbábbor* = prends le câble du bord ! *lóuụi ᵌəl lbánk* ! = amarre au banc ! » On amarre en poupe et en proue à une haussière qui s'étend le long du navire *ḥăbel dˇ lkóšta* pour que la mahonne se tienne constamment accostée au vapeur *bạš ikọštâl* (*ikọštâṛ*) *lqâṛˇb mᵌa lbábbor* ; au dernier commandement : « *qâllaᵌ ˇlbnâk* ! = enlevez les bancs ! » la barcasse est prête au chargement. Huit matelots montent à bord pour aider l'équipage du navire au transbordement de la marchandise sous la direction du maître d'équipage.

On apporte les élingues, cordes doubles sur le milieu desquelles on place les marchandises, *bṛâga* ; on met par exemple douze sacs de sucre ; on ramène les extrémités de la corde, en ménageant un nœud coulant *béṛṛeg ˇlbṛâga,* puis on l'accroche *ɣanẓâṛ* au mousqueton *ɣánẓo* de la chaîne de la grue. Si la corde est trop longue, on la raccourcit en faisant un nœud *ḍṛób gâṣṣa.* La charge ainsi constituée ou palanquée s'appelle *iṣâda.* A l'aide du treuil, on enlève la charge et avec les palans on la dirige vers la barcasse : « *ḥọ́d ˇlpalánko* ! = tire sur le palan ! ; *ṛḫí lpalánko* ! = lâche le palan ! ; *ḥăṣṣar* ! = stop ! (treuil) ; *ḥáll lbṛâga* ! = défaites la charge ! » On complète ordinairement le chargement de la barcasse avec une douzaine de ces palanquées : *dâro lᵌammaṛịa,* si la mer est belle, on en ajoute six ou sept. Le patron de la mahonne demande deux attestations au capitaine du bord, l'une concernant la coopération des barcassiers au déchargement, l'autre, concernant la marchandise, qui met le raïs à l'abri de toute réclamation touchant à la nature et à la quantité des colis embarqués sur sa mahonne (1).

(1) Voir *supra,* § 150, Organisation de l'aconage.

§ 324. — Il s'agit maintenant de retourner à Rabat. Le raïs commande : « *bănnåk* ! = replacez les bancs ! » Les bancs sont remis en place *ṭbănnåk ˇlqâṛˇb*. Le raïs continue « *rékkeb ˇšškaṛmoịáṭ* ! = mettez les tolets ! ; *ṭḷåq ṣẹṛṛâḍo* ! = étendez la bâche ! ; *ṭḷåq ˇlmˇqdáf* ! = reprenez les rames (à tribord) ! ; *ṭḷåq ˇlḥăbél* ! = larguez l'amarre ! ; *láṛga mˇlbábbor* ! = éloignons-nous du vapeur ! » Ce dernier commandement a ceux qui suivent comme corollaires : « *ṙféd ˇlγánẓo* ! = prenez la gaffe ! ; *kénned fˇlbábbor* ! = éloignez la mahonne en prenant le navire comme point d'appui de la gaffe ! ; *rékkeb ṣqâla* ! = placez la première rame de proue à babord ! = *rékkeb skóndo* ! = mettez la deuxième ! ; *rékkeb ˇtṭụâlˇṭ* ! = mettez les troisièmes (à babord et tribord) ! ; *ˇṛṛụâbaɛ* ! = les quatrièmes ! ; *lḫụâmˇs* ! les cinquièmes ! ; *ˇssụádˇs* ! = les sixièmes ! ; *ˇssụâbaɛ* = les septièmes (au besoin) ! ; *síịa a ṣănẓåq, qådd ˇf a ṣqâla* ! = cule à tribord ! nage à babord ! ; *rékkeb kûl ši* ! = placez toutes les rames ! ; *qåddˇf kûl ši, abăntẹ* ! = nage toute ! en avant ! » La mahonne se met lourdement en mouvement, obéissant au gouvernail *ismdɛ ˇddˇmân* aussi bien qu'aux avirons. Le raïs s'écrie : « *ɛala mán ṭakˊnna* ? (1). = A

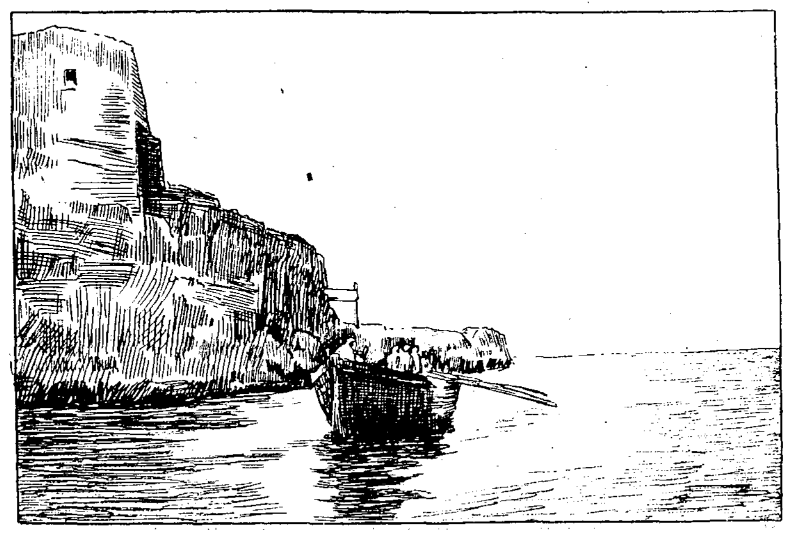


Fig 34. — Mahonne doublant la pointe des Oudaya (d'après un cliché Schmitt).

(1) Pour اتكلنا, de اتكل, VIII° forme de وكل, mettre sa confiance en quelqu'un.

qui remettons-nous notre sort ? — *ɛâla ṛâbbi* ! = A Dieu ! répondent les matelots ! »

§ 325. — Sur la barre, la mahonne a une tendance à prêter le flanc à la lame ce qui est particulièrement dangereux. Dès que la mahonne vire un peu à babord par exemple, le patron commande : « *gèlles ɛala ṣqâla* ! = redresse à babord ! *sîịa ɛala ṣánẓâq* ! = culez à tribord ! » On aide ainsi le gouvernail en ramant plus fort à babord et en sciant à tribord.

Arrivée dans l'oued, la mahonne ne rentre dans la petite

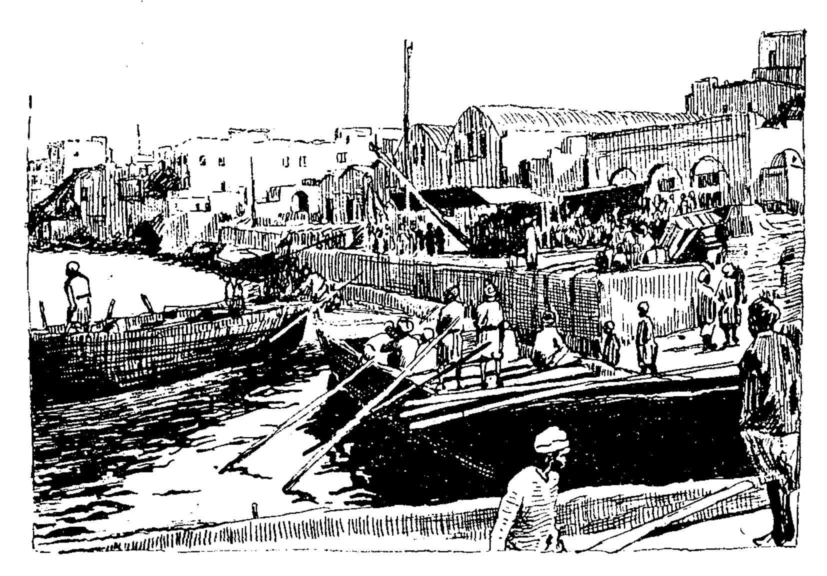


Fig. 35. — Arrivée d'une barcasse à quai (d'après un cliché Schmitt).

darse de la douane qu'à marée haute ; à marée basse, elle va s'amarrer dans la rivière, non loin de l'embouchure, à la *mḍóuṛa* (1) à l'aide d'un anneau scellé dans le quai et qu'on appelle *nanîlịo*. Quand la marée monte, la mahonne va s'accoster près du quai en pente de la douane. Le raïs donne de nouveau ses ordres : « *aṛa lḥăbél dˇ lpóppa u dˇlpróa* ! = prenez la haussière de poupe et celle de proue ! ; *ṛbóṭ fˇ lmˇ dfâɛ* ! = amarrez au canon (2) ; *ṣệịẹṭ ˇlmqâdˇ f ɛâllˇ kṭˇ f* ! = placez les avirons à

(1) Voir *supra*, § 117, Description de l'Oued.

(2) On utilisait aussi à Rabat les vieux canons pour l'amarrage.

plat le long des flancs, l'extrémité appuyée sur le plat-bord de proue ! ; *qâllaə škarmoịâṭ* ! = enlevez les tolets ! ; *ṭụị ˘ṣṣẹṛrâḍo* ! = pliez la bâche ! ; *qâlláə ˘lbnạk* ! = enlevez les bancs ! ; *aṛa ṛbáə d˘nnạs iḍâṛbo ṭṭâbla* ! = quatre hommes pour mettre la marchandise à quai (1) ! » Les quatre hommes se mettent sur deux rangs face-à-face et passent les marchandises à deux autres marins placés sur le quai. Lorsque le déchargement est achevé

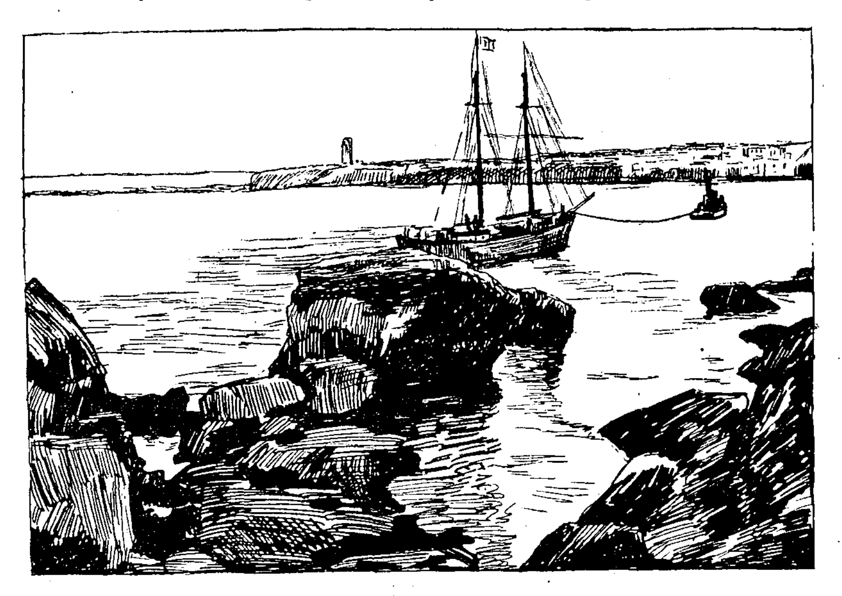


Fig. 36. — Remorquage d'un voilier (d'après un cliché Schmitt).

ṭfráγ ˘lqâṛ˘b, on dit que le premier voyage *bịâḫi* est fait, et on se prépare pour le deuxième. Le mot *bịâḫi* a fini par désigner la charge elle-même de la barcasse. Quand le travail cesse, le raïs conduit la mahonne à l'un des points d'amarrage *mṛâb˘ṭ* (2) où il amarre *ṛbóṭ* son embarcation, à Sidi-Makhlouf par exemple. S'il arrive le premier, il s'amarre directement à la chaîne. Les embarcations qui viennent ensuite, si elles ne peuvent utiliser la chaîne, se placent côte à côte avec la première et un câble les réunit toutes en passant d'un banc de l'une à un banc de l'autre.

(1) Exactement « faire la table », parce qu'on place des bancs mobiles en travers des bancs fixes pour former ainsi un degré intermédiaire entre le fond de la barcasse et le quai.

(2) Voir *supra*, § 121.

§ 326. — LA MANŒUVRE A L'AIDE DU REMORQUEUR. — Depuis l'arrivée des Européens, la manœuvre de la mahonne telle que nous l'avons donnée ci-dessus se pratique de moins en moins. Elle est cependant la seule que l'on puisse employer les jours de gros temps. Le remorquage remplace avantageusement la navigation à la rame. Il permet, si le temps n'est pas trop mauvais, de franchir la barre presque à coup sûr et surtout de

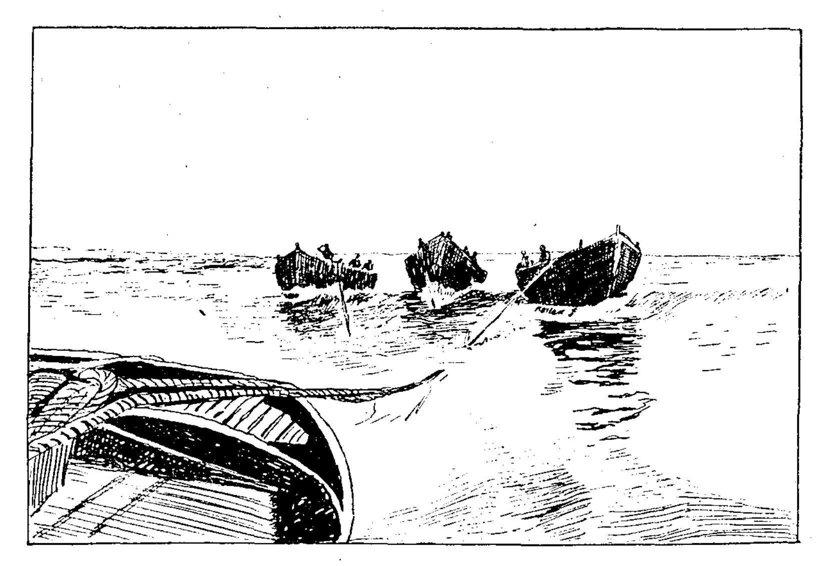


Fig. 37. — Remorquage de barcasses sur la barre (d'après un cliché Schmitt).

procéder très rapidement au chargement et au déchargement des marchandises. Les vieux barcassiers voient avec tristesse l'inutilité grandissante de leur profession et déclarent avec mépris qu'il n'est plus besoin d'être maintenant un marin pour travailler sur les mahonnes. Celles-ci sont reléguées de plus en plus au rang inférieur de chalands *čâṭa*.

La manœuvre du remorquage est simple. Une amarre est jetée entre le remorqueur *ṛmọk* et la mahonne ; à l'extrémité de l'amarre qui se fixe au remorqueur, on fait une ganse arrêtée par un nœud qui la maintient toujours ouverte *ˇlgåṣṣa ma ṭmût ši*. On pourra ainsi l'enlever rapidement du crochet d'amarrage *γánẓo* fixé au milieu du remorqueur. La mahonne est attachée par le banc de proue. Le remorqueur tire : *iẓåṛṛ*.

C'est au passage de la barre que la manœuvre devient délicate,

car il faut éviter la rupture de l'amarre. Le patron tient la barre du gouvernail. L'indigène, voyant que le remorqueur n'avance pas au moment où il franchit la lame, est persuadé que le patron commande de stopper pour laisser passer la vague : *láurrîm ṭa (ḥâṭṭa) idûẓ ḥád˘ lbḥár*! Comme pour la mahonne, le patron du remorqueur doit toujours présenter le bateau perpendiculairement à la lame. S'il manque son coup, le petit vapeur est pris de flanc *iqâbṭo ṭrâbẹs*, renversé *iqåll˘bo* et jeté à la côte. Dès qu'il a franchi une lame, le patron commande : en avant ! = *abănte* ! », de peur que le câble de remorque ne soit plus suffisamment tendu et ne s'embrouille avec l'hélice : *ila dâl lḥăbél bándo mn murâḥ itlóuụa* ᶟ*al* ˘*rrfâf*˘*s* ; le remorqueur serait alors désemparé. Arrivé à destination on largue la remorque.

§ 327. — La navigation a vapeur. — La navigation à vapeur indigène n'existe pas. Sur les navires européens, les marocains ne sont que des manœuvres, des matelots de pont tout au plus (mais aussi des passagers *pasaẓirâṭ* qui paient leur place *ikrîo*) ; le vocabulaire relatif à la manœuvre des bateaux à vapeur est extrêmement réduit et ne concerne que l'arrivée et le départ, l'ancrage et le dérapage auxquels coopèrent les mariniers.

Le navire arrive à l'ancrage ˘*lbábbor mâẓi l*˘*ṭṭérṣia*. Il jette l'ancre, *irḥi lmŏḥṭâf* ; l'ancre s'accroche à quelque rocher *m*˘*qbọṭ* (*ụâγel*) *fši ṭbọl* ; le bateau fait alors machine en arrière *ísîa llọr* pour que l'ancre se fixe définitivement, puis il stoppe au commandement de *láurrîm*, met le cap au vent *γâdi iûq*˘*f* ᶟ*al lahụá* pour ne pas rouler sur ses ancres *iṭmérreγ*. Lorsqu'il a fait les appels nécessaires, *dẓọụog* pour avoir des barcasses, il lâche sa vapeur *ṭaibérred* ˘*sstîm*. Si le temps est beau, il procède ensuite au débarquement des passagers et de leurs bagages *ṣnâd*˘*q* = malles, *maleṭâṭ* = valises, *kụâfer* (1) = caissettes, colis (2).

Pour déraper, c'est-à-dire pour lever l'ancre, on commande *qâlla*ᶟ ! = arrache ! puis on s'éloigne du continent *iússa*ᶟ ᶟ*ál lbẹrr* ; on fixe sa route ˘*lḥúṭṭa* et le bateau vogue en pleine mer et disparaît à l'horizon *iγâmmoq f*˘*ššfâq*.

(1) Plur. de *kúfri*, de « coffret ».

(2) Les bagages et provisions des pèlerins portent le nom spécial de *s*˘*ḥḥâra* plur *sḥâḥar*.

§ 328. — Si les indigènes connaissent mal la manœuvre du navire à vapeur, ils sont par contre assez bien renseignés sur la composition des équipages. Ils sont en effet en contact avec ceux-ci au moment du chargement et du déchargement de la marchandise. Ils savent à qui il faut s'adresser pour obtenir ce dont ils ont besoin dans leur travail. Le restaurateur lui-même n'est pas celui auquel on s'adresse le moins : il récompense en effet une rude besogne par une bonne rasade de vin ou par un coup de tafia.

Pour les indigènes, il y a à bord trois catégories de personnes, les marins, les mécaniciens et les domestiques. Parmi les marins ils distinguent :

˘*ṛṛâiṣ* = le capitaine commandant,
˘*lḫlîfa* = le capitaine en second,
˘*lḫlîfa d˘ lḫlîfa* = l'officier,
˘*lkbîr d˘ lbaḥărîịa* ou ˘*lkọnṭra mẹšṭro* = le maître d'équipage,
˘*ddmậnži* = le timonier,
˘*lbaḥărîịa* = les matelots,
˘*lqalafâṭ* = le calfat,
˘*nn˘žžâr* = le charpentier,
˘*lmṭaᶟáll˘min* = les mousses.

Parmi les mécaniciens, on a :

˘*lmẹ́šṭro d˘ lmakîna* = le chef mécanicien,
˘*ssekọ́ndo* = le sous-chef mécanicien,
˘*ššọfọr* = le mécanicien ou le chauffeur.

Parmi le personnel du service des passagers, on distingue :

˘*ssṭṛâṭor* ou ˘*sstịôr* = le maître d'hôtel ou restaurateur,
˘*sserbạịạṭ d˘ lqámṛa* = les garçons de cabine ou du salon,
˘*lkozinẹ́ro* = le cuisinier.

La composition compliquée des équipages des navires à voile, à peu près oubliée d'ailleurs dans la marine européenne actuelle, est tout à fait inconnue, comme bien on pense, dans les milieux de Rabat.

§ 329. — Manœuvre des navires a voile. — Un naufrage en pleine mer. — Depuis longtemps les musulmans de Rabat et Salé n'ont plus de navires à voile. Aucun matelot de nos jours n'a monté d'autres navires que ceux des Européens. Nous avons vu cependant que jadis Rabat et Salé construisaient des navires et que leurs marins partaient en pleine mer pour faire

la course *ṭaiqârṣ˘no*. Nous avons fait remarquer aussi que c'étaient surtout des renégats qui les conduisaient (1). On garde encore le souvenir des jours où des équipages hardis allaient exercer en haute mer cette piraterie *ẓihâd* qui les a rendus célèbres. Mais on ignore maintenant ce qu'était un abordage ; les matelots d'aujourd'hui ne se le figurent même pas. Ils nous font des récits les plus fantaisistes et les plus différents sur la façon de faire la course, ce qui ne s'explique que par le caractère essentiellement pacifique que la navigation a revêtu depuis longtemps au Maroc.

Bien que faisant partie d'équipages européens, les matelots originaires de Rabat ont un vocabulaire arabe ou arabisé relatif à la manœuvre du navire. Ce vocabulaire est d'ailleurs assez pauvre et peu précis. Nous le donnons dans son cadre en reproduisant la relation d'un voyage mouvementé qui nous fut faite par un vieux raïs.

« Nous étions à Casablanca. Nous y fîmes d'abord notre lest *ṣọbérna* (*ṣabôṛa* = lest), pour que le gouvernail eût prise sur l'eau *bạš iqṭáɜ lọ f˘lma ;* puis nous fîmes notre chargement *dérna lụôṣqa*. Parmi les passagers que nous prîmes à notre bord se trouvait un taleb que nous devions mettre à terre à Rabat. On leva l'ancre *qâllaɜnâ*, puis on largua les voiles *ṭlâqna lqlọ́ɜ* ; ensuite on prit le vent *qṣâmna lhụá* car il ne soufflait pas en poupe *˘lhụa mạ ši d˘lpóppa* mais de côté *lahụá d˘lkṭéf*. Le vent était doux, ni trop fort ni trop faible *mạši mẓéhda, mạ ši qlîla*, c'était le bon vent *˘rrîḥ msâɜad*, qui fait marcher le navire *kaṭkûn hạdik m˘ššạịa d˘lqláɜ*. Les voiles qu'on maintenait sous le vent *ibqá f˘rrîḥ* s'enflaient *lqlóɜ mẓémm˘ṛịn* et le capitaine tout joyeux buvait et fumait avec l'équipage.

« Le navire roulait très peu. Un marin est habitué *msạnsi* (2) au mouvement du navire, mais notre taleb sentait venir le mal de mer *hậf la idộḫ* ; on lui fit respirer l'odeur du goudron et on lui conseilla de sucer un citron. Rien n'y fit : il dut vomir : « *lạbạ̀s ɜalîk* ! = ce ne sera rien, lui dit-on ; *sịịbṭi ˘ḍḍaṛaṛ mn kệrš˘k* = tu as rejeté le mal de ton ventre ; *dạba* (3) *ṭṭûɜa*

(1) Cf. §§ 182 sqq. *Les Corsaires de Salé.*

(2) Forme dialectale de مستأنس.

(3) V. *Textes de Tanger*, sub داب

maintenant tu vas reprendre tes sens ». Voilà notre homme qui invoque les saints de son pays et se met à réciter une sourate du Koran pour que Dieu favorise son voyage. Je lui en fis le reproche : « On ne doit jamais prier Dieu sur mer tant que celle-ci n'est pas démontée; *lasˇm dˇrâbbi taiẓi ɜâr ɜal lˇḥbâr* = le nom de Dieu devient un *ɜâr*, une honte pour la mer. Tu verras qu'à cause de toi nous ferons naufrage. Tu ferais mieux de prendre du citron ou du thim voire même de t'enivrer légèrement *γiiib ˇlbęrr* pour oublier la terre. »

« On filait toujours rapidement, du moins à ce que disait le capitaine qui à l'aide du loch *fˇrgęṭa* qu'il lançait dans le sillage *ṣâqia* mesurait combien de milles faisait le navire à l'heure *šḥâl kaiqṭâɜ mˇl mîl.*

« Le lendemain, en arrivant en vue de Rabat, dans la rade, nous nous aperçumes que la marée ne montait pas encore. Il était impossible de franchir la passe sous peine d'aller s'échouer à la côte *iglés frâṣˇddârs* et de voir le bateau s'ouvrir. Nous attendions donc que le flux montât, quand tout à coup nous vîmes au loin un grain qui arrivait *ˇlbénṭbol húua mâẓi*. Nous fûmes pris par la bourrasque. Le capitaine fit mettre quelques voiles et les focs *imánda ɜál lflûk* pour s'éloigner de la côte, mais l'une d'elles ne tarda pas à se déchirer *ṭférgaɜ lqlâɜ*. Nous craignîmes un moment qu'un mât ne s'abattît sur le pont et que les drisses ne fussent rompues. Quant au gouvernail il n'obéissait plus *kân ṭaiš* ; on attacha la barre avec une corde à babord et à tribord *kâñ mẓˊbbed*. « Prenez les ris ! dit le capitaine, *rbóṭ riẓo* ! ouvrez les écoutilles ! faites descendre les passagers dans le faux-pont ! » Bien qu'on eût cargué les dernières voiles *rbóṭnɜ lqlóɜ*, le vent ne tarda pas à nous emporter *lᵃhuá γâdî bîna*. Nous n'eûmes un peu d'accalmie qu'en vue de Larache *ma fẓa ɜalîna ḥăṭta ṣˊbna râṣna flaɜᵃrâiš*. Tout est affaire de chance avec la mer *lˇbḥâr húua hâda ṣuęrtę* ! (1)

« Nous continuâmes notre voyage en mettant le cap sur Tanger *buuóẓna lṭăñẓa*, après avoir passé devant Larache sans nous y arrêter *šęięṭna ɜal laɜrâiš*; mais nous avions le vent debout *lhuá konṭrâdo* = *mɜâkˇs*; il soufflait en proue *ˇnnˇsmá fˇlprọa, laqiâna;* aussi mîmes-nous trois jours pour arriver à Tanger. Nous débarquâmes notre taleb de malheur et, après avoir com-

(1) Espagnol « suerte » hasard, chance.

plété notre cargaison, nous remîmes à la voile nous dirigeant sur Malaga.

« Dans le détroit de Gibraltar nous fîmes naufrage *γṛóqna*. Il faisait une nuit épaisse. Nous avions allumé nos fanaux *dérna ˘ḍḍóu* mais un navire anglais qui, lui, n'avait pas de fanal *fnâṛ*, s'avança par notre travers sans que la vigie *ụâṛdịa* l'ait aperçu. Nous entrâmes en collision avec lui *˘lbábbor gédd˘m merkĕbna = tsâṭḥo lmrâk˘b*. Il nous fit une large ouverture *ġäᶟárna*. Nous coulâmes à pic *ụlla kûlši fóndo* : l'équipage fut jeté à l'eau avant d'avoir pu mettre un canot à la mer. Celui qui devait survivre à ce naufrage surnagea : celui dont la vie devait être courte se noya. *˘lli ᶟâmṛo ṭụîl iṭláᶟ, ụélli qṣâr ᶟâmṛo ṭaîmûṭ*. Je pus m'accrocher ainsi que deux camarades à un espars, une vergue qui flottait, et je remis ma destinée dans les mains de Dieu. Le lendemain un navire français nous recueillit. Louange à Dieu. »

§ 330. — Sortie des bateaux de l'oued avant l'arrivée des Français. — On faisait sortir les bateaux de l'oued à l'aide d'un immense câble de trois ou quatre cents mètres appelé *mádda* ; *kâl lmérkĕb iḥréẓ b˘ lmádda*. Ce câble était formé, comme bien on pense, de plusieurs haussières ajoutées bout à bout *ḥbâl mẓonṭarin baᶟḍịịâṭum*. A l'extrémité du câble se trouvait une ancre.

On enroulait à plat, on lovait ce câble au fond d'une grande barcasse *˘lgúmna ddûšer fqáᶟ lqâṛ˘b* et l'on se dirigeait vers la haute mer jusqu'au-delà de la barre, jusqu'à ce qu'on eût trouvé du fond. Alors on jetait l'ancre, on tâchait de l'accrocher à quelque roche, puis on revenait vers le navire à l'intérieur de la rivière, en déroulant le câble *irḥío lmádda*. Arrivée près du navire, la grande barque y était accolée côte-à-côte. Alors, une vingtaine de marins montés sur le navire empoignaient l'extrémité de la madda et tiraient dessus en marquant le pas. Ils entraînaient ainsi le navire vers la haute mer. C'était en somme un système de touage. Le câble relevé était passé au fur et à mesure à la barcasse dans laquelle on l'enroulait de nouveau. Arrivée au large, cette barcasse relevait l'ancre de la madda et rentrait au port. Le navire mettait à la voile et s'éloignait. Les mariniers rythmaient leurs efforts en chantant. On leur douchait les pieds pendant le travail afin qu'ils ne s'échauffassent pas. Nous donnons à la fin du chapitre quelques-unes des chansons qui accompagnaient le touage.

§ 331. — ENTRÉE DES BATEAUX DANS LE PORT DE RABAT. — Le navire arrivant en vue de Rabat, croisait au large devant la ville *kân ibọ́rdiar* = *iqṭáᵌ lbọ́rdo,* en attendant un vent favorable et une marée suffisante. Puis il demandait par signal à entrer dans le port. L'employé du service de santé, généralement un chrétien, se rendait à bord d'une barcasse pour aller visiter le navire. Il examinait les papiers, déclarait le navire en règle et revenait au port en emportant ces papiers dans un coffret. Alors, le capitaine du port se rendait à l'embouchure même de l'oued sur une barcasse munie d'un drapeau rouge *šeniâr*; avec ce drapeau il indiquait par des inclinaisons à droite ou à gauche la direction que devait prendre le bateau pour entrer dans le chenal et s'y maintenir. Il avait eu soin auparavant de sonder le chenal avec une perche graduée et de demander au capitaine son tirant d'eau *šḥâl iẓọ́ṛṛ mn qdém* pour se rendre compte si le navire pouvait passer (1). Le service du pilotage n'existait donc pas et le navire devait entrer en rivière par ses propres moyens. On comprend que peu de bateaux aient osé autrefois s'aventurer à franchir la barre. Mais depuis que les Français ont installé un service de pilotage, le nombre des navires qui jettent l'ancre en rivière augmente tous les jours.

§ 332. — ECHOUEMENT ET RENFLOUAGE D'UN NAVIRE. — La rade de Rabat-Salé est trop ouverte pour donner aux navires un asile sûr. Dès que la mer devient un peu forte les bateaux doivent appareiller pour être prêts à prendre le large, sans quoi ils risquent d'être jetés à la côte.

Le bateau à l'ancre en effet ne tarde pas à voir ses chaînes se rompre quand la houle se lève; « *lˇbḥár kainṭâl lˇqṭẹ́na dˇlmŏḥṭáf* = la mer tire sur la chaîne » et finit par la casser. Elle emporte le navire *bda lbḥár γâdi bˇlmérkeb* et le jette *iṭẹ́išo* invariablement sur la côte. Si l'échouement *ṭaḥṛâṭ* se fait sur les rochers, le navire est infailliblement perdu *mpẹ́rdi* : les vagues le battent avec furie et ne tardent pas à le démolir complètement. *iméṛmdọh ụikâṛfsọh.* Si au contraire l'échouement se fait sur le sable du côté de Salé, cas très fréquent même par houle moyenne quand un navire manque la passe, on peut espérer le renflouer *iᵌdụumọh.*

Quand la mer s'est calmée, elle se retire et laisse à sec le bateau *ihărébˇlṃa ᵌál lmérkeb* qui se met sur le flanc *iṭˊkki, iᵌamel*

(1) Voir *supra*, Description de l'Oued, § 116.

labánda ou mieux *iglés* *ᵋâla ẓọnbọ*. Le capitaine du port se charge de renflouer le navire. A marée basse, il fait creuser le sable sous la quille. Cette seule opération suffit quelquefois pour qu'à marée haute le bateau flotte *ibqa ᵋâim*. Alors on le remorque facilement à l'aide de cordes et de palans pour le ramener vers le chenal. Ce travail doit se répéter plusieurs fois de suite en profitant de chaque marée. On opère aussi à l'aide de rondins *derrâẓ* que l'on place sous la quille; c'est alors un véritable lancement que l'on fait (1).

Quand tous les efforts sont restés vains, on égorge un bouc noir près du navire pour se rendre favorables les démons de l'eau qui retiennent le bateau. Si on ne réussit pas dans la tentative de renflouage, on fait une visite pieuse à Moulay Mekki (ben Abd el Qader dit *ᵋáuuâm ˘ssfûn* = qui fait voguer les vaisseaux) (2). On fait des aumônes et on se remet à l'ouvrage comme précédemment. Si alors on ne réussit pas, c'est que Dieu a décidé que le bateau ne doit plus voyager et on l'abandonne aux vagues.

§ 333. — PASSAGE DES RIVIÈRES. — Le passage des rivières dans l'intérieur du pays se fait rarement à l'aide de barques. On emploie plus communément des radeaux appelés *mᵋáddia*.

Le radeau est constitué par des faisceaux d'une plante aquatique très longue le *b˘rụâg* (3); les flotteurs sont des outres gonflées d'air; deux cordes partent du radeau vers chaque rive. Deux préposés se trouvent de chaque côté de l'oued, près d'un pieu fiché dans la berge; ils sont chargés de tirer sur la corde qui amène vers eux le radeau, puis de l'enrouler autour du pieu afin que la *mᵋáddia* ne reste pas au milieu du courant. Quand le radeau est appelé d'un côté le préposé du côté opposé déroule la corde.

La *mᵋáddia* ne transporte que les hommes et les marchandises; les bêtes de somme traversent la rivière à la nage, tenues en laisse par leur conducteur qui se trouve sur le radeau.

Ce mode de passage des rivières, qui a parait-il existé autre-

(1) Voir *infra*, § 354, le lancement de la mahonne.

(2) Voir *infra* à propos du lancement de la mahonne la légende et le rôle de Moulay Mekki, § 356.

(3) En Algérie *b˘rụág* = asphodèle.

fois de temps à autre sur le Bou-Regreg, n'est plus employé aujourd'hui.

§ 334. Conclusion sur l'art nautique chez les indigènes. — D'après ce qui précède, on s'aperçoit que l'art nautique chez les indigènes se réduit actuellement à la manœuvre de la barcasse. Les habitants de Rabat-Salé, comme ceux du Maghreb en général, ont toujours été de mauvais navigateurs. A l'époque où ils faisaient la course, leurs pilotes étaient invariablement des rénégats quelquefois même des esclaves chrétiens. Les pirates d'Alger n'étaient pas meilleurs; leurs bons capitaines furent des rénégats et non des Turcs (1).

Les quelques notions de navigation que les chrétiens avaient pu inculquer aux indigènes sont oubliées depuis longtemps. Actuellement il ne reste rien chez eux des éléments de la navigation hauturière. Nous n'en voulons pour preuve que le fait suivant.

Pensant que les fameux corsaires salétins avaient laissé par écrit pour leurs descendants les traditions techniques de leur industrie, nous avions demandé s'il existait un traité indigène de navigation (2). Après bien des réticences, un ami musulman voulut bien m'indiquer un ouvrage dû à un nommé Ibrahim ben Mohammed Ettadili (3) mort récemment (4). Il fallut l'intercession d'un haut fonctionnaire pour obtenir une copie du manuscrit. Ce traité, qui nous devenait d'autant plus précieux que nous avions eu plus de peine à l'avoir, ne nous procura qu'une grande déception. Après avoir rempli dix-neuf pages de fantaisies et d'extravagances, l'auteur termine son traité par cette phrase : « Sache que ces termes appartiennent tous à la langue romane. Nous les avons recueillis de la bouche de certains raïs qui ont voyagé à l'étranger et y ont longtemps travaillé ». Cette conclusion d'un traité indigène de navigation nous indique clairement ce que nous devons penser des aptitudes et des connaissances nautiques des gens de Rabat-Salé.

(1) Cf. à ce sujet, *Les Corsaires de Salé* de de Castries et *La marine de la Régence d'Alger*, de Devoulx.

(2) علم الملاحة.

(3) Les chérifs originaires du Tadla sont appelés *ṭadîli*, les gens du commun portent le nom de *ṭadlâui*.

(4) Le manuscrit est daté de 1305 de l'hégire.

CHAPITRE V

CHANSONS DE MARINS

(*mlâliạṭ d˘ lbḥár*).

§ 335. — Les marins au travail rythment leurs efforts à l'aide de chansons. Les plus caractéristiques, quand au rythme, sont celles qui accompagnent le touage (1). Dès que l'ouvrage devient pénible, un matelot crie au patron de la mahonne : « Chante pour les marins ! = *lâli* (2) *b˘ lbaḥrïia* ! ». Le raïs entame alors une chanson dont chaque vers appelle un refrain que les barcassiers entonnent en chœur.

On remarquera que ces chansons ne révèlent pas toutes une inspiration maritime. Quelques-unes semblent n'être que des débris de romances anciennes. La plupart des mots qui nous sont incompréhensibles, comme d'ailleurs aux matelots indigènes eux-mêmes, proviennent très probablement de l'espagnol; comme nous n'avons pas de documents qui rapportent les vieilles chansons de la rade et du port, c'est une assertion toute gratuite que nous faisons là, en nous basant uniquement sur le caractère étranger de ces mots dans le dialecte.

§ 336. I. — Chanson de rameurs

ṷâḷḷáh ma nákŭlk ịạ lḥăẓla
ṷa lu ṭ˘rᵊa f˘ ẓnâni
ᵊáinik ᵊáin ᵊábla
ṷurẓlîk mḥ˘bṭa (3) *b˘ lḥnâni*



iᵊaẓ˘ bni noṷâṛ ˘dd˘fla
f˘ lṷâd iᵊám˘l ḍlâiḷ
la iγúṛṛ˘k ẓîn ˘ṭṭŏfla
ḥătṭa dẓéṛṛeb ṷuṭqâlleb l˘ fᵊâịil

(1) V. *infra*, chansons VI et VII.
(2) Littéralement : Chanter en faisant « la la la ».
(3) Pour مخضبة = teint en rouge. Dans le dialecte de Rabat, *mḥ˘ṭba* = dessin au henné, *mḥ˘bṭa* = teinture des mains au henné sans dessin. Cp. *nqîš* = teinture de la mariée au henné.

***

maḥbôbi ṭâḥ f˘ lbîr
uṣ³áb ³aliịa ṭlô³ọ
férfer ma ṣâb ẓ˘ nḥîn
ubká usâlọ dmộ³ọ

Par Dieu! je ne te mangerai pas, ô perdrix (1)
Quand bien même tu viendrais paître dans mon jardin.
Tes yeux sont comme ceux de Aabla (1)
Et tes pieds sont teints de henné.

***

Les fleurs du laurier-rose me plaisent;
Dans le ravin, elles mettent de l'ombre.
Que la beauté de la jeune fille ne te trompe pas;
(Attends) d'avoir expérimenté et examine les actes.

***

Mon ami est tombé dans le puits.
Il m'a été difficile de le retirer;
Il a cherché à prendre son vol, mais en vain;
Il a pleuré et ses larmes ont coulé.

§ 337. II. — CHANSON DE RAMEURS.

la ḥâl ³âla busálama
Aḷḷáh ịa busálama
lu ma klémṭu la ẓîna
Aḷḷáh ịa bnsálama
íddi ˘nna ma íddi ˘nna
Aḷḷáh ịa busálama
íddi ˘nna mîịin riịâl
Aḷḷáh ịa busálama
uṭḷá³na lblâd ššâm
Aḷḷáh ịa busálama
ṛâịsna busálama
qâṛ˘ bna busálama

(1) Allusion à une jeune fille.
(2) Nom propre de femme. Aabla est une héroïne du roman d'Antar,

baḥrĭi̯a busálama
mqâḍ˘fna busálama (1)

Il n'y a pas de danger (2) avec Bou-Salama (3).
Dieu, ô Bou-Salama.
Sans sa parole, nous ne serions pas venus.
Dieu, ô Bou-Salama.
Il nous apportera ce qu'il nous apportera.
Dieu, ô Bou-Salama.
Il nous apportera deux cents réaux (4).
Dieu, ô Bou-Salama.
Nous sommes remontés vers la Syrie.
Dieu, ô Bou-Salama.
Notre patron, Bou-Salama.
Notre mahonne, Bou-Salama.
Marins, Bou-Salama.
Nos avirons, Bou-Salama.

§ 338. III. — Chanson de rameurs.

i̯a bḥár iᴲaṭîk ˘nn´šfa
hăṭṭa n˘γṛọṣ fîk ˘ddu̯ậli
fregṭîni ᴲála umm^u̯i ubạ́ba
uṭbáᴲṭ lạ́lla umậli (5).

(1) On prolonge la chanson en désignant successivement chaque membre de l'équipage, chaque partie de l'embarcation.

(2) *ḥál* désigne tout ce qui est de mauvaise augure, tout ce qu'on redoute. Cp. ce que dit Desparmet du synonyme *ẓmân* in *Revue africaine*, n° 294, pp. 26-27.

(3) Il semble que Bou-Salama désigne ici la mer. On l'appellerait ainsi (qui apporte la paix, le salut, le bonheur) pour attirer sa bienveillance. Les marins prétendent qu'il faut ajouter « Bou-Salama » après le nom de toutes les personnes et de toutes les choses qui se trouvent dans la barque afin que la mer soit satisfaite et que l'embarcation rentre au port saine et sauve.

(4) C'est ainsi que les marins comprennent le sens de ce vers, bien que *˘ddá* signifie d'habitude « emporter » et non « apporter ».

(5) Dans les chansons d'amour, on entend souvent dès le premier vers *lálla umâli* = ma maîtresse, qu'ai-je dans le cœur? D'autre part, il n'y a pas de débauche sans chansons d'amour : de là l'expression « suivre lalla umali ».

***

rîṭ ˇlbḥôr rîṭ ˇlmụâẓ
rîṭ ˇssfûn fôq ménno
rîṭ ˇlbnâṭ qådd ˇlbṛâẓ
γîr itsˇḥṛọ ulạ iṣômọ

***

ḥrẽẓṭ bˇllîl ụáḥdi
ṣâfṛeṭ bîịa ˇssfîna
ˇẓẓåṛḥ ma bγá ibṛa
ụulγâlˇb ma bγá ihannîna

O Mer! que Dieu te déssèche!
Puissé-je planter des vignobles (dans ton lit)!
Tu m'as séparé de ma mère et de mon père
Et je me suis livré à la débauche.

***

J'ai vu les mers, j'ai vu les vagues,
J'ai vu les navires qui voguent dessus.
J'ai vu des filles grandes comme des tours;
Pendant le jeûne, elles font le dernier repas de la nuit,
[mais ne jeûnent pas le jour (1).

***

Je suis sorti la nuit seul,
J'ai voyagé sur le navire.
La blessure (2) n'a pas voulu guérir,
Celle qui m'a pris n'a pas voulu me laisser en paix.

§ 339. IV. — CHANSON DE RAMEURS.

lålla ma ili ṣˇbṛa
ḥîṭi ma ili ṣˇbṛa
qålbi mẓṛôḥ blạ ḥdîd
ma ẓâl ma bγá ibṛa

(1) C'est l'habitude des enfants de faire avec leurs parents le repas qui précède l'aurore pendant le jeûne, ce qui ne les empêche pas de manger pendant le jour. Le poète veut dire que les filles dont il parle sont très jeunes.

(2) L'amour.

***

qâuolṭînī blˇmẓi
fârḥo lîk nâsi uḥli
fârḥo lîk ˇẓẓirân
ịum (1) *kúnna ịa luḥịịa mˇ ṭədšrin*
bˇlfârḥ ụussrôr dâim kul ˇnnhâr

***

lálla ma ili šˇbṛa
ḥîṭi ma ili ṣˇbṛa
qâlbi mẓrôḥ bla ḥdîd
ma ẓâl ma bγa ibṛa

***

ụdš ˇddáni nˇšri ḥăẓâm
bdəṭ ˇlkbâil bdəṭ ˇlḥăẓâm
ubqîṭ bˇlụandîịa
râna (2) *beṛṛâni γrîb*
la mˇn isâl əalîịa

Maîtresse, je ne puis patienter,
Sœurette, je ne puis patienter,
Mon cœur est blessé sans qu'un fer l'ait touché
Et il n'a pas encore voulu guérir.

***

Tu m'as promis de venir;
Ma familles, mes gens se sont réjouis à ton sujet;
Mes voisins aussi ont été contents à cause de toi.
Longtemps, ô sœurette, nous vécûmes ensemble,
Dans la joie et le bonheur passant tous nos jours.

***

Maîtresse, je ne puis patienter,
Sœurette, je ne puis patienter.
Mon cœur est blessé sans qu'un fer l'ait touché
Et il n'a pas encore voulu guérir.

(1) *ịúm* employé adverbialement, peut désigner un temps long.
(2) Dans le dialecte de Rabat, on ajoute à *ra* les pronoms sujets pour exprimer le verbe substantif.

***

Qu'est-ce qui me pousserait à acheter une ceinture !
J'en ai vendu les ornements (1), j'ai vendu la ceinture elle-[même
Et je reste avec une vieille blouse de laine (2).
Je suis un étranger (puisque tu m'abandonnes)
Et personne ne s'inquiète de moi.

§ 340. V. — CHANSON DE RAMEURS.

bˇsm ˇlkrîm bâš nˇbda
Allâhu dâima
bîha ibda-kul bâdi
Allâhu dâima
uusslât ᵊâla hîr ˇlhda
Allâhu dâima
mulâi Mohammâdi
Allâhu dâima
uiâṣa uᵊâl lmûn ia lmûn iâṣa

***

znâni ia znâni
Allâhu dâima
uila ṣâfert mn igîmˇk
Allâhu dâima
iûm idˇhlo lîk laᵊda
Allâhu dâima
uikˇssro fîk ˇllqâh
Allâhu dâima
uiâṣa ᵊal lmûn ia lmûn iâṣa

***

kúnna zuîzat ubîiat
Allâhu dâima
ula γâb hádd mˇnna
Allâhu dâima

(1) *kbâil*. Ce sont les pompons et les franges dont on orne les ceintures de femmes.

(2) La *uandîia* est une blouse de laine grossière à raies de couleur; elle n'a ni manche ni capuchon. Le poète veut dire qu'après avoir été très riche, il a dû tout vendre et se trouve maintenant dans la misère.

ḥăṭṭa dḇǻl ˘lṭạ̊l˘ṭ mṭẹl·˘ššịṭân
Aḷḷâhu dâ͜ima
fṛǻqna uš˘ṭṭeṭ ˘nna šm´nna (1)
Aḷḷâhu dâ͜ima
uịâṣa ɘál lmûn ịa lmûn ịâṣa

Au nom du Généreux! Ainsi je commence,
Dieu est éternel.
Car c'est par cette formule que chacun doit commencer.
Dieu est éternel.
Que la bénédiction de Dieu soit sur la meilleure voie,
Dieu est éternel.
Sur notre maître Mohammed.
Dieu est éternel.
Et hisse! sur le quai! ô le quai! ô hisse!

⁂

Mon jardin! ô mon jardin! (2)
Dieu est éternel.
Si je partais en voyage, qui te soignerais?
Dieu est éternel.
Un jour les ennemis entreraient chez toi.
Dieu est éternel.
Et ils briseraient tes bourgeons.
Dieu est éternel.
Et hisse! sur le quai! ô le quai! ô hisse!



Nous étions un couple, des frères.
Dieu est éternel.
Aucun de nous ne s'était absenté.
Dieu est éternel.
Un troisième arriva, comme Satan;
Dieu est éternel.
Il nous sépara et dispersa notre réunion.
Dieu est éternel.
Et hisse! sur le quai! ô le quai! ô hisse!

(1) Pour شملنا par assimilation de liquides.
(2) Allusion à une femme.

§ 341. IV. — CHANSON DE TOUAGE.

hîli uịa lmûni la ḥâl(a) ᵓála lmûn (1)
ᵓal lmûn lmûni.

***

la ḥâl(a) ᵓála lmûni — dẓ̌áẓ̌a ukậs dˇ ṛṛộm
hîli uịa lmûni la ḥâl(a) ᵓála lmûn
ᵓal lmûn lmûn lmûni.
la tṭîq bˇ lli dḥák lˇk ubịịin lˇk ᵓála snậnọ
hîli, etc.
šˇ bka mˇ llᵉbla nṣób lˇk uessᵘmm ịiqṭâṛ ᵓala lsậnọ
hîli, etc.
ịa nậgˇ š lárḍ bˇ lᵓûd iẓẓậk (2) *ma tnéggiha*
hîli, etc.
ᵓdinik uḥuâẓ̌bˇ k sûd usậlfˇ k ṭâịḥ imîna
hîli, etc.
ˇṭṭộl ma hi ṭuîla uulqṣóṛ ma ḥân(h)aši
hîli, etc.
fˇẓẓîn ma rîṭ métlˇ k bˇ šši ula blạ́ ši
hîli, etc.

O hisse! O le môle! il n'y a pas de danger (3) sur le môle.
Le môle, le môle, le môle!

***

Il n'y a pas de danger sur le môle. Une poule donc et un verre de rhum.
O hisse! etc...
Défie-toi de celui qui te sourit et te montre ses dents.
O hisse! etc...
C'est un filet de malheur qu'il te tend; le poison dégoutte de sa langue.
O hisse! etc...
O toi qui penses en grattant la terre avec un morceau de bois, cesse, tu ne la sarcleras pas.
O hisse! etc...

(1) Il est des barcassiers qui chantent *lmûni, lmûn.*
(2) *iẓẓa* = assez! peut recevoir des affixes.
(3) Sur le sens de *ḥal*, v. chanson II, vers I.

Tes yeux et tes sourcils sont noirs, tes tresses pendent sur la droite.

O hisse! etc...

En hauteur, elle n'est pas démesurée, et la petitesse ne la dépare pas (1).

O hisse! etc...

En fait de beauté, je n'ai vu ta pareille, que tu te sois donnée à moi ou non.

O hisse! etc... (2)

§ 342. VII. — CHANSON DE TOUAGE.

B˘llaṷâni ṭállâq l˘mṛa
hîli hîli, B˘llaṷâni Aḷḷáh ịa B˘llaṷâni
B˘llaṷâni ḥâẓ ˘ṣṣâbi.
hîli hîli, B˘llaṷâni Aḷḷáh ịa B˘llaṷâni
B˘llaṷâni šrób lqáhṷa
hîli hîli, etc.
B˘llaṷâni ṛâẓ˘l γndóṛ
hîli hîli, etc.
B˘llaṷâni isṷa m˘lịûn
hîli hîli, etc.
B˘llaṷâni isṷa š˘bbân
hîli hîli, etc.
B˘llaṷâni ịa ᵓainịịa
hîli hîli etc...
B˘llaṷâni šḥâd˘lḥâla
hîli hili, etc.
B˘llaṷâni ḥálṭ báḥri
hîli hîli, etc.
B˘llaṷâni ḍôṛọ̀ biịa
hîli hîli, etc.
B˘llaṷâni ḍóṛt ˘ṣṣâri
hîli hîli, etc.

(1) *ḫân* n'est pas employé dans le dialecte avec le sens de « voler ». On dit *flân ḫn lᵓahẹd* = un tel n'a pas tenu sa promesse. Ici, *ḫân* signifie « déparer » comme *ᵓâb.*

(2) Cette poésie paraît très décousue. Ce qui importe le plus pour les marins, c'est le refrain très bien rythmé : les vers, que l'on interpole avec la plus absolue désinvolture, ne servent qu'à appeler le refrain.

Bˇ llauâni ia mul ˇ ẓẓûd
hîli hîli etc...
Bˇ llauâni ẓûdˇk ia Allâh
hîli hîli etc...

Bellaouani (1) a répudié sa femme.
O hisse! O hisse! Bellaouani! Dieu! Bellaouani!
Bellaouani a pris l'enfant.
O hisse! O hisse! etc...
Bellaouani a bu du café.
O hisse!...
Bellaouani est un gaillard (2).
O hisse!...
Bellaouani vaut un million.
O hisse!...
Bellaouani vaut plusieurs jeunes hommes.
O hisse!...
Bellaouani, ô mes yeux!
O hisse!...
Bellaouani, quel est cet état?
O hisse!...
Bellaouani, c'est l'état de marin.
O hisse!...
Bellaouani, tournez autour de moi!
O hisse!...
Bellaouani, comme autour du mât.
O hisse!...
Bellaouani, ô maître de la générosité!
O hisse!...
Bellaouani, ta générosité, ò Dieu!
O hisse!... (3)

(1) On entend aussi *Bˇ llauâli* et *Bˇ lhauâni.*

(2) V. définition complète du γ ˇ*ndôṛ* in *Supplément aux dictionnaires arabes*, II, p. 229, sub غندر

(3) Comme dans la chanson précédente, les vers sont d'importance secondaire; l'essentiel, c'est le refrain.

CHAPITRE VI

CONSTRUCTIONS NAVALES

A. — Aperçu historique.

§ 343. *Aperçu général.* — L'art des constructions navales au Maroc a été importé d'Espagne. Là comme ailleurs, les indigènes se sont montrés des élèves médiocres, des imitateurs maladroits et imparfaits. Ils n'ont pas su développer les connaissances empruntées, imprimer la trace de leur génie dans une évolution originale.

Ce que nous voyons aujourd'hui en fait de constructions navales n'est que l'aboutissant d'une longue décadence; il ne faudrait pas juger de ce que furent les constructeurs andalous par ce que sont les charpentiers d'aujourd'hui. Malheureusement aucun document précis ne nous permet de faire une histoire complète, nous ne disons pas détaillée, de l'évolution de l'art naval à Rabat.

§ 344. — Il n'y a aucun musée au Maroc et encore moins de musée de la marine. D'autre part, les auteurs arabes n'ont pas donné de descriptions même vagues des navires, appelés le plus souvent مركب ou سفينة.

Lorsqu'il leur arrive d'employer des termes plus précis, plus techniques, comme غرب on n'est guère mieux renseigné, les explications faisant toujours défaut. L'historien maghrébin lettré, montre une ignorance singulière parfois dédaigneuse, pour toutes les choses maritimes; il semble que les termes techniques sonnent dans sa langue comme des mots étrangers, des expressions dialectales qui ne méritent pas d'explication, sur lesquelles il passe rapidement.

On ne trouve guère de vocabulaire maritime un peu détaillé que dans les auteurs orientaux de deuxième ordre, ceux qui n'ont aucun souci littéraire, ou même qui s'expriment dans leur dialecte, tel l'auteur des *Merveilles de l'Inde*.

Si nous interrogeons les auteurs européens nous ne sommes pas plus renseignés car les mêmes bateaux sont appelés dans leurs ouvrages de noms différents selon que l'auteur est un

marin, un diplomate ou un simple voyageur. D'ailleurs aucune description n'est donnée par ces auteurs qui se contentent de désigner les navires salétins sans indiquer les différences qui pouvaient exister entre les types indigènes et les types correspondants européens (1). En un mot aucun Européen ni aucun Arabe n'a donné, du moins à notre connaissance, une étude de la marine salétine ancienne. Dans le livre de Savine (2) les gravures n'apportent aucun élément sérieux d'investigation, Celles du livre de Höst (3) au contraire offrent des ressources plus précieuses. On y voit une frégate, deux chebecs ou deux galiotes (4) et une chaloupe. Ces dessins ont éte fait par un homme du métier et au Maroc (5); ils ont donc *a priori* une certaine valeur documentaire. Cependant ils ne nous renseignent que sur le XVIII[e] siècle et rien n'indique que les navires de cette époque aient été tous construits à Rabat-Salé. En effet l'étude de Höst s'étend sur toute la marine du Maroc non sur celle de Rabat exclusivement. D'autre part la chaloupe du tableau XXIV, page 188, ne ressemble pas à la mahonne de Rabat. La belle frégate du même tableau entrerait difficilement dans le Bou-Regreg actuellement. En résumé, malgré les ressources que nous donne Höst, nous ne pouvons guère parvenir à réaliser avec lui notre but : faire une esquisse rapide de l'histoire de la navigation et des constructions navales de Rabat-Salé.

§ 345. — Voici cependant quelques renseignements fournis par les auteurs arabes.

En 1162 Abd-el-Moumen donna ordre de se préparer à faire la guerre aux chrétiens par terre et par mer : il fit mettre quatre cents navires sur les chantiers : cent vingt au port de la Mamoura, cent à Tanger, Ceuta, Badis et autres ports du Riff, cent en Ifriquiya, à Oran et au port de Hoenin (Nemours), quatre-vingts en Andalousie (6). Salé n'est pas mentionné, ce qui laisse supposer que ses chantiers n'existaient pas encore.

(1) La même remarque est à faire en ce qui concerne la marine algérienne. Cf. *La marine de la Régence d'Alger*, de Devoulx.

(2) Dans les fers du Maroc.

(3) *Nachrichten von Marokos und Fes.*

(4) Tableaux XXIV-XXV-XXVI, p. 188.

(5) *Nachrichten*, p. 188 note.

(6) *Qirtas*, p. 141, avant-dernière ligne.

En effet, le souverain fit construire des navires dans tous les ports de son empire. Salé n'était pas si éloigné de Manoura pour qu'on ne lui eût pas confié aussi la construction de quelques bateaux si des chantiers avaient pu prendre la commande.

En 1260 les Espagnols avaient pillé Salé. Mais Yacoub ben Abd el Haqq reprit la ville, la fortifia; les premiers travaux qu'il fit exécuter furent ceux de l'arsenal دار الصناع donnant sur la mer (1). On peut conclure sur ces données que c'est du XIIIe siècle que date l'existence des chantiers de construction navale à Rabat-Salé.

En 1279 Abou Yaqoub le Mérinide fit équiper des navires dans les ports de Ceuta, Tanger, Badis et Salé (2). La flotte marocaine ne comptait guère alors que soixante-dix navires.

En 1285, Ribat-el-Feth contribue à la formation d'une flotte de trente-six navires avec les autres ports du Maroc et de l'Espagne (3).

En 1310, 1311 Abou Saïd le Merinide venu à Rabat y fit construire des navires pour courir sus aux ennemis (4). En 1340 la flotte des deux maghrebs comprend cent navires (5). A cette époque, la marine d'Espagne et celle du Maghreb étaient confondues. Nous pouvons constater que les navires, construits d'abord en Andalousie uniquement, sont ensuite construits dans les ports du Riff, puis à la Mamora puis à Salé, ce qui nous démontre que l'art naval sous toutes ses formes fut importé d'Espagne. Ibn Khaldoun le dit d'ailleurs très catégoriquement dans ses *Prolégomènes* (6). « Au Maroc l'influence de la vie nomade étant encore très forte fit oublier (sous les Mérinides) les usages de la civilisation plus avancée que l'on avait apprise en Espagne et enleva aux populations l'habitude des affaires maritimes. Les musulmans étaient devenus étrangers à la vie de la mer, à l'exception d'un petit nombre qui habitaient les côtes et continuaient à naviguer. »

D'autre part, l'importance de Salé, au point de vue commercial comme au point de vue de la course, augmentait au fur et

(1) *Qirtas*, p. 216, l. 20.
(2) *Qirtas*, p. 240, l. 5 sqq.
(3) *Qirtas*, p. 292, l. 3.
(4) *Histoire des Berbères*, t. IV, p. 114.
(5) *Histoire des Berbères*, t. IV, p. 231.
(6) *Prolégomènes*, t. II, p. 45.

à mesure que les Espagnols et les Portugais refoulaient les Maures vers le sud de la péninsule ibérique.

§ 346. — Les navires que construisait l'arsenal de Rabat n'étaient certainement que des navires d'un usage courant dans la Méditerranée. Nous supposons, en nous basant sur la mentalité indigène, qu'ils n'étaient qu'une copie plus ou moins exacte des navires espagnols. Ce devait être très probablement au début des fustes, nom qui revient souvent chez les auteurs chrétiens, c'est-

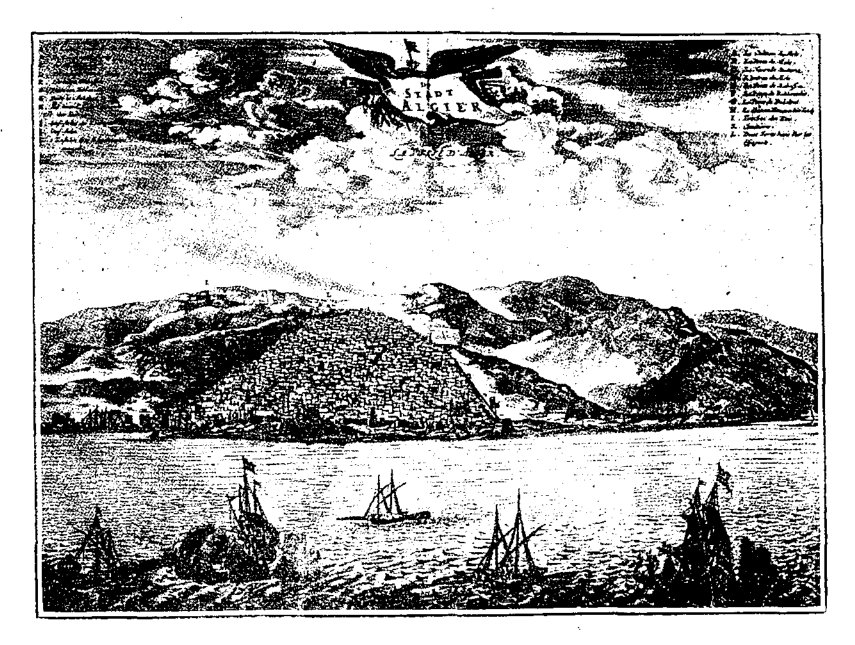


Fig. 38. — Frégates attaquées par les corsaires en vue d'Alger (gravure tirée de la *Description de l'Afrique*, par O. Dapper. Amsterdam, 1686, gr. in-4. Publiée par *France-Maroc*, n° 9).

à-dire des bâtiments plutôt longs à bords bas marchant à la fois à la rame et à la voile.

C'est le type des navires de l'époque qui convenait le mieux à la course et au port de Salé. Or, comme les indigènes ne faisaient point d'autre usage de leurs bâtiments que de courir sur l'ennemi, on peut supposer sans crainte d'erreur qu'ils construisaient les navires les plus propres à leur industrie (1).

(1) Une gravure ancienne dont nous donnons ci-contre la reproduction montre une frégate attaquée par des corsaires en vue d'Alger. On remarquera que les corsaires sont des chebecs manœuvrant à l'aviron au moment du combat.

Après l'arrivée des Moriscos et des Hornacheros, au début du XVIIe siècle, la marine salétine s'enrichit de nouvelles unités achetées à l'étranger ou construites à Rabat sur des modèles étrangers. Le chantier de constructions navales, jadis à Salé, fut installé à Rabat quand cette dernière ville prit la prépondérance. Le sieur Mouëtte mentionne que c'est au pied de la Tour Hassan que l'on construit les vaisseaux. Nous avons vu, en étudiant l'histoire maritime de Rabat-Salé, que, malgré tous les efforts de la république et des princes, la flotte fut toujours moins importante que sa réputation pouvait le laisser croire. Les Salétins étaient à peine capables de construire la coque de leurs navires. Les armements, agrès et canons étaient achetés à l'étranger en Angleterre et surtout en Hollande (1) quand ils n'étaient pas pris aux navires capturés (2).

Ce seul fait suffit pour laisser supposer que l'arsenal de Salé ne pouvait construire que de médiocres imitations de navires européens et, en tous cas, qu'il ne pouvait satisfaire les exigences assez réduites de la course marocaine. Cet arsenal, fameux au temps des Mérinides et des Almohades, n'avait fait au XVIIe siècle aucun progrès : il se trouvait incapable de faire mieux que plusieurs siècles auparavant, il était même en décadence.

Sans doute, on construisait alors des frégates (3), toujours pour imiter l'Europe. mais ces lourds bâtiments avaient de la peine à sortir de la rivière et trop souvent pourrissaient dans l'oued sans avoir jamais rien capturé (4). Le véritable vaisseau de course salétin était bas avec un faible tirant d'eau. Sa voilure était presque disproportionnée. Il avait des rames manœuvrées par des chiourmes d'esclaves ce qui lui permettait de manœuvrer de près (5).

Au XVIIIe siècle, la marine marocaine se trouvait dans une

(1) Sur l'attitude de la Hollande envers les pirates de Salé, cf. dans *Les corsaires de Salé*, l'incident du navire « Le prophète Daniel » de Lubeck en 1658.

(2) Cf. notamment *Istiqça*, t. I, pp. 293-309-310 de la trad., t. IV, pp. 98 et 104 du texte. Les marins algériens également achetaient leurs agrès en Europe. Cf. *La marine de la Régence d'Alger*, p. 387, par Devoulx.

(3) Cf. Höst, *Nachrichten von Marokos und Fes*, p. 186-187.

(4) Cf. *Nachrichten* et *infra*, Légende de Moulay Mekki, § 356.

(5) Cf. *Les corsaires de Salé*, op. cit.

situation plutôt précaire, Höst et le Slaoui, l'auteur de l'*Istiqça*, s'accordent pour le dire. Le sultan Sidi-Mohammed ben Abd-Allah, en 1767, avait reçu des maîtres charpentiers de marine envoyés par le sultan de Turquie. « Il s'entretint avec eux des travaux à effectuer, car il avait l'intention de rétablir l'arsenal de constructions de navires de guerre sainte qui avait existé à Salé au temps des Almohades et des Beni Merine... Le sultan se rendit compte qu'il fallait vingt ans au moins pour terminer ces travaux et que de très fortes sommes seraient à peine suffisantes. Il abandonna donc son projet (1). » A en juger d'après le Slaoui, qui pourtant ne manque jamais une occasion de glorifier les musulmans, l'arsenal de Salé en 1767 était inférieur à ce qu'il était au temps des mérinides.

§ 347. — Voyons maintenant les renseignements que nous donnent les auteurs européens.

Les rapports de de Razilly laissent entendre que les Salétins naviguaient à la voile et à la rame, ce qui leur permettait d'échapper aux gros navires européens dont les évolutions étaient forcément amples et lentes. De Razilly recommande d'adjoindre aux frégates chargées de pourchasser les corsaires barbaresques des navires plus petits pouvant aller à l'aviron (2).

Höst classe les corsaires du XVIIIe siècle en frégates, chebecs et galiotes. La frégate est une copie de la frégate européenne. Les chebecs sont des navires méditerranéens : bâtiments à deux ou trois mâts, à voiles latines, à formes fines et pouvant naviguer à la rame. Quant aux galiotes, on ne peut s'en faire une idée parce que Höst ne dit pas si ses gravures représentent des galiotes ou des chebecs, et que le mot galiote, d'autre part, a servi à désigner des bâtiments très différents. Tout ce qu'on pourrait déduire de l'étude de Höst c'est que les galiotes dont il parle sont de petits chebecs. Remarquons d'ailleurs que le chebec et la galiote sont du même genre que les fustes, qu'ils peuvent aller à la rame en même temps qu'à la voile, qu'ils ont un tirant d'eau assez faible et conviennent donc mieux que la frégate au port de Rabat-Salé.

(1) *Istiqça*, t I, p. 310 de la trad., t. IV, p. 104 l., 29 sqq. du texte.

(2) Il semble également que la marine algérienne ait eu jusqu'à ses derniers jours des navires mus à la fois par des avirons et des voiles, cf. *La marine de la Régence d'Alger* et *supra*, § 342.

Il existe encore une source de documents peu probants : ce sont les grafitti que l'on trouve à Chella et dans les tours qui flanquent la grande porte du Mellah de Salé. Tous ces dessins représentent des bâtiments longs, bas sur l'eau, possédant une ou plusieurs voiles et très souvent des avirons. Un de ceux que nous avons vus à Salé est assez curieux : il représente une grande galère avec un château surélevé à l'arrière et, à l'avant, un tillac séparé du corps du bâtiment. On ne peut malheureusement déterminer ni la date de l'exécution du dessin, ni la nationalité du navire reproduit, ni celle de l'auteur. Quand on pense que de pareils grafitti se trouvent à Taza (1) on se demande si leurs auteurs ne sont pas des captifs dessinant les navires de leurs pays d'origine. En tous cas ces documents sont pour nous d'un faible secours.

§ 348. — La conclusion qui se dégage de cette rapide esquisse est que les Salétins n'eurent que des bateaux rapides et légers, copiés sur les bâtiments méditerranéens, construits par des ouvriers venus d'Espagne, souvent par des rénégats. La frégate n'a été qu'une exception chez eux. D'une étude analogue que nous avons faite à Mostaganem, il ressort également que le chebec semble être le plus grand navire qu'aient connu les barbaresques.

Au XVIIIe siècle, époque à laquelle Höst voyagea au Maroc, la marine de ce pays était déjà en pleine décadence. Elle ne comprenait qu'une douzaine de navires. En 1818, Moulay Sliman renonça complètement à sa marine. Dix ans plus tard Moulay Abd er-Rahman donna ordre de se remettre à la construction des navires ; mais il dut renoncer à la fois à la course et à la construction des bateaux. L'arsenal de Salé se résigna à fabriquer des barcasses pour l'aconage. A cette époque, on ne construisait plus de vaisseaux à Rabat.

Il y a donc plus d'un siècle que Salé ne construit plus de navires. Ses charpentiers sont d'ailleurs peu nombreux et ils exécutent surtout des travaux de réparation.

Nous n'avons pas trouvé de livres arabes relatifs au charpentage naval. Il doit en exister cependant car nous avons vu à Fès un ancien traité de la charpente des maisons, dans lequel les connaissances géométriques nécessaires sont mises à contribu-

(1) Communication de M. Henri Basset.

tion. D'autre part, Ibn-Kahldoun — qui croit possible que Noé ait été le premier charpentier — reconnaît que l'art des constructions navales a besoin de la géométrie dans toutes ses branches (1). Nous sommes donc tentés d'en déduire que la géométrie était appliquée au charpentage et de supposer qu'Ibn Khaldoun n'a fait qu'énoncer un fait de pratique journalière.

Actuellement les charpentiers de Rabat, comme ceux de Casablanca et sans doute ceux de tous les ports du Maroc, n'ont aucune notion précise de géométrie. Ils trouvent par des formules, ou pour mieux dire par des procédés empiriques, la courbe qu'il faut donner aux bois ; ils ont des gabarits de dimensions invariables, qui réduisent à rien l'effort intelligent de l'ouvrier. L'art des constructions navales à Rabat est arrivé comme toutes les manifestations de civilisation maritime dans ce port au degré de décadence qui fait prévoir sa disparition prochaine.

B. — Le chantier des constructions navales.

§ 349. 1° SITUATION. DISPOSITION. — Il n'existe aujourd'hui de chantiers indigènes de constructions navales *mănẓra* qu'à Salé (2). Celui de Rabat, autrefois très important, est pour ainsi dire un petit chantier européen dans lequel on construit et on répare des canots.

Le chantier de Salé garde encore une physionomie particulière. Les traditions anciennes ne sont pas toutes oubliées si elles ne sont pas toutes pratiquées.

Les modifications de la rive dues aux apports de glaise du fleuve ou aux apports de sable de la mer ont contraint les charpentiers de changer plusieurs fois d'emplacement. Les vieux bateliers de Salé ont vu les ateliers en dehors des remparts de Salé, au sud, près de la courbe que fait le chemin de fer avant de se diriger vers l'est. Un grand canal se dessine encore assez mal allant du fleuve à cet emplacement. Au moment où le Protectorat fut installé, le chantier fut transporté un peu plus en aval du fleuve là où il est actuellement. Il sera sans doute déplacé encore car il se trouve dans le voisinage

(1) *Prolégomènes*, t. II, p. 378.

(2) Au XVIIe siècle, époque où Mouëtte résida à Rabat, l'atelier de construction se trouvait au pied de la Tour Hassan (v. p. 13).

immédiat d'une gare qui prend chaque jour plus d'importance. Déjà les barques se construisent en aval.

Aucune installation spéciale n'existe : le sable de la plage et une mauvaise cabane qui abrite les outils suffisent (1). Les embarcations que l'on construit et celles que l'on répare sont installées sur le sable au point qu'atteint la plus haute marée généralement sans étais; il n'y a pas d'ouvrages de maçonnerie.

§ 350. 2° Charpentiers. — Les charpentiers de la marine *n˘ẓẓârin* ou *bḷaḷṭẹịa* (spécialisés dans le travail du chêne) comme les ouvriers de toutes les corporations comprenaient des maîtres *mɘáll˘min*, des ouvriers *ṣọnnâɘ*, des apprentis *m˘ṭɘáll˘min*. L'un des maîtres était chargé de la direction du travail, c'était *lạmîn dịàl ˘lmãnẓra*. Il estimait les quantités de bois à acheter, le temps pendant lequel on devait le laisser tremper. Les adoul de la douane vérifiaient ses comptes, car, ainsi que nous l'avons dit plus haut, c'était le Maghzen qui subvenait aux frais de l'acconage. La *mãnẓra* devait construire et réparer les barcasses, les affûts de canon *kaṛṛẹṭâṭ dịạl l˘mdâfaɘ*, les portes de la ville.

§ 351. 3° Les matières premières. — Le bois employé pour la construction des barcasses est de deux espèces : le chêne *beḷḷûṭ* qui sert pour les œuvres vives, le sapin *snûbâṛ* pour les œuvres mortes,

Le sapin était acheté en Europe, le chêne provenait de la forêt de la Mamora. Le gouverneur de Salé donnait ordre aux bûcherons *mẓibrîịa* des Amer et des Beni-Hassen d'apporter des troncs de chêne *fṛọ̀ḍa*. Les troncs grossièrement débités, étaient mis dans la vase *kẹiṛóqqdọbum fạmạlûs* soit à Rabat soit à Salé, pour qu'ils devinssent solides, imputrescibles *itṣân*; on appelle tannerie *md˘bγa* l'endroit où l'on met les bois à tremper dans la vase. Celui de Salé se trouve en face de Sidi-Makhlouf, celui de Rabat, au pied de la falaise du Mellah. On n'ajoutait aucune substance chimique au bois et on le laissait séjourner simplement dans la vase de six mois à un an, quelquefois plus. Lorsqu'on avait besoin de chêne, on retirait les planches les plus anciennement placées dans la *md˘bγa*. Les scieurs de long *n˘ššârin* de Rabat ou de Salé, sous les ordres d'un maalem, débitaient ces

(1) On a construit depuis des ateliers, un pour le fer, l'autre pour le bois, qui abritent un outillage plus perfectionné.

troncs en planches. Ils étaient payés par trait *ḫiṭ* = fil, c'est-à-dire par planches. Le débitage d'un tronc revenait, paraît-il, à deux ou trois bilionus (1).

Les clous *msâmâṛ* étaient fabriqués par un forgeron *ḥăddâd* de la ville suivant les dimensions données.

Le goudron appelé par euphémisme *ˇlbịăḍ* = « le banc » (2) et non *ˇlqâṭṛân*, mot d'ailleurs connu, est extrait du génevrier *ᵊaṛᵊâṛ*. On l'apporte de la forêt de la Mamora. On l'emploie pour enduire les embarcations *ibẹ̄ido bîh*; mèlé à la résine il sert à calfater. Le goudron qu'on utilisse pour les navires est dit « épais », *γlẹ̄ḍ*; celui qu'on emploie pour guérir la gale des animaux ou pour enduire l'intérieur des outres est dit « mince », *rqîq*. Le goudron porte bonheur, il est également employé en médecine et en magie (3).

La résine ou brai *ṛẓîna* est importée d'Europe.

La poix *pîga* ou *ẓˇfṭ* vient également d'Europe. On la fait fondre dans un chaudron *bọ́ṛma* avec un peu de suif *šăḥma*; c'est avec ce mélange qu'on enduit les interstices que laissent entre elles les planches du bateau *išăḥḥmo lkˇšṭộṛa*.

L'étoupe *šṭọ́bba* ou *šṭọ́ppa* qui sert au calfatage est importée d'Europe.

En somme les matières premières employées dans la construction navale sont exactement les mêmes que celles qu'on emploie en Europe; d'ailleurs elles sont presque toutes de provenance européenne.

§ 352. 4° Les outils. — Nous pourrons en dire tout autant des outils qui sont :

La hache *šaqôṛ* pour le debitage des grosses pièces.

L'herminette *gadûm* qui remplit l'office de rabot. Les menuisiers et les charpentiers indigènes l'emploient tous.

Le rabot *mˇlsá*.

La scie *mˇnšâr*. Ce mot dèsignent toutes les sortes de scies y compris l'égohine. On emploie beaucoup au Maroc la scie à chantourner importée par des ouvriers espagnols.

La vrille *bernîma dˇlfˇtla*, ou avant clou, sert à préparer le

(1) Sur le mot bilioun, cf. le *Dialecte de Tanger*, p. 237.

(2) Pouvoir magique du contraire : le mot *qâṭṛân* éveille l'idée de noir qui est de mauvais augure.

(3) Voir *supra*, §§ 23 sqq.

logement des clous. La *beṛrîma dˇẓẓaᶟba* est un villebrequin.

Le ciseau à bois *mˇṛbôᶟ*.

Le ciseau à froid *mˇgdi*.

Le tranchant *padḙla*, fer terminé par une palette triangulaire et qui sert à ouvrir les coutures.

Le fer travaillant *ẓouụâẓi*. Il est semblable au tranchant, mais le fer porte une rainure. On l'emploie pour enfoncer l'étouppe sans la couper.

Le marteau *lˇmṭâṛqa*.

Le maillet *ˇlmîẓeb*.

La masse *ˇlmâṭna*.

Le chasse-pointe *ṭbbậᶟ* est un marteau dont la masse comprend une partie centrale cubique, une partie postérieure cylindrique sur laquelle on frappe, une partie allongée antérieure tronconique qui appuie sur le clou. A l'aide de cet instrument on enfonce les clous à l'intérieur de la planche. On bouche le trou ainsi formé avec du brai et du goudron et le clou ne se rouille pas.

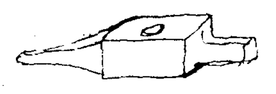


Fig. 39. — Chaase-pointe.

La presse *ẓẹịịâr*.

La pince *rẓél lḥällûf* = « le pied de cochon ». Cette pince est munie d'une bride métallique. Elle sert à arracher les clous. Les clous sont en effet trop longs pour qu'on puisse se servir de tenailles sans fatigue.

La raclette *ṛâšba* ou *ṛâšpa* sert à gratter la coque avant de la flamber (1). C'est un fer triangulaire de 12 centimètres de haut. muni d'un manche en bois de 60 centimètres environ.

Fig. 40. — Raclette.

L'écouvillon *lanâda* est un morceau de bois cylindrique long de 75 centimètres environ, fendu à une extrémité. La fente retient un morceau de peau de mouton avec sa laine; cette peau de mouton est fixée par ailleurs sur le bois à l'aide d'une ficelle. Cet écouvillon sert à enduire de brai les œuvres vives. (Les œuvres mortes sont simplement goudronnées).

Le balai *škôba*, un vrai balai européen, sert à laver la barque au moment du carénage.

Le tisonnier ou fourgon *fˇgṭṭa* est une fourche à deux branches

(1) Voir *infra*, carénage, § 357.

en fer fixée sur un manche de bois. On l'emploi pour attiser le feu lorsqu'on flambe la coque.

L'équerre *šáᵊăba* est un rectangle de bois quelconque dont on abat un angle. Nous verrons au chapitre de la construction comment on se sert de cet instrument. L'ouvrier le confectionne au moment où il en a besoin avec un morceau de planche quelconque, une chute.

La règle *f˘ṭqîịa* ou *m˘sṭṛa*, est une longue règle de trois mètres très flexible à cause de sa longueur. L'usage en sera donné infra au chapitre de la construction.

Le levier *˘lqâṛ˘ṣ* est une pince en fer, ou un madrier qu'on emploie comme levier.

Le cric *˘lkṛîk*.

Les rondins *dĕṛṛâẓ̌*, *dṛâṛ˘ẓ̌* servent à faire avancer l'embarcation sur le sable.

Ces outils, sauf évidemment l'écouvillon, l'équerre et la règle, qui sont très faciles à fabriquer, proviennent d'Europe. D'ailleurs la majeure partie des outils marocains sont importés, principalement d'Angleterre et d'Allemagne (1).

C. — Construction de la mahonne.

§ 353. — Lorsqu'on met une mahonne en chantier, les charpentiers disposent sur le sable une série de groupes de pièces de bois équarries c'est-à-dire des tins qui doivent supporter horizontalement la quille. C'est ce qu'on appelle la *ṣqâla*, ou chantier. Puis on fixe *ẓ̌ọ́nṭar* = *ẓ̌˘nnåṭ* la quille, l'étambot et l'étrave à l'aide d'un assemblage oblique *ẓ̌ọ́nṭa*, véritable paume en sifflet désabouté, et des clous; on renforce le tout à l'aide de deux genoux ou contre-étraves.

Fig. 41. — Assemblage de la quille et de l'étrave.

Ce travail accompli, on offrait jadis aux charpentiers un déjeuner copieux, payé sur les revenus de la douane. Ce repas rituel ne comportait aucun sacrifice ni aucune cérémonie spéciale.

Ensuite on construit la carcasse *inšîu* (*ᵊaụậd d˘nn˘šọ́* = bois de la carcasse). Les varangues et les allonges de la mahonne sont grossièrement assemblées sur le côté avec des clous. Les mem-

(1) A ce sujet, cf. Fischer, *Hieb und Stichwaffen-Mittheilungen*, 1899. p. 236

brures ainsi faites sont posées sur la quille et clouées. Seules les varangues des extrémités, reposant sur les genoux, sont légèrement entaillées pour s'assembler avec les genoux. Les varangues, horizontales et droites au centre de la mahonne, sont courbes et courtes aux extrémités. On les appelle alors *tụâbaɜ*. A la poupe et à la proue, les membrures ne sont plus composées que des allonges qui se rejoignent sur les genoux on les appelle *t˘γmîqa*. On pose ensuite la carlingue entaillée à l'emplacement des varangues.

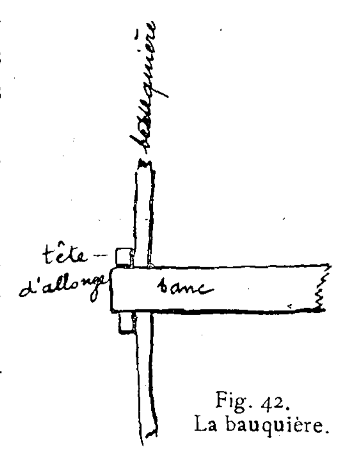


Fig. 42. La bauquière.

Quand le bâtiment est ainsi monté en bois tors, on pose les liaisons ou ceintures, une première liaison extérieure du haut *laḥẓàm ˘lfôqi lberrâni* puis la liaison intérieure sur laquelle s'appuient les bancs c'est-à-dire la bauquière *laḥẓàm d˘lbnàk* ainsi que les tilles.

On coupe ensuite au niveau de la liaison supérieure les extrémités des allonges *iḥàss˘no* = on rase puis on met les autres

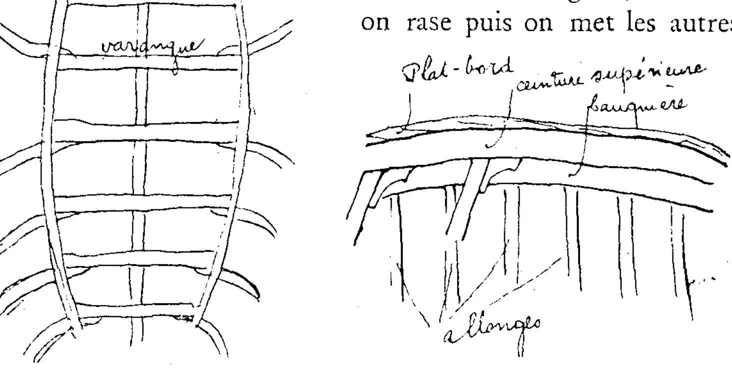


Fig. 43. — Partie centrale de la carcasse d'une mahonne.

Fig. 44. — Détail de la partie supérieure de la carcasse d'une mahonne.

liaisons *iṭḥàẓẓ˘m ˘lqâṛ˘b*, la liaison supérieure intérieure ou dormant *ṭurîb*, le plat-bord *pâṭo*, avec ses vingt-deux autorelles, et les ceintures de renforcement qui se placent immédia-

tement en dessous des liaisons ; ce sont des bordages un peu plus forts que les autres : puis on place les bancs fixes et les tilles. Une fois qu'on a cloué la ceinture qui renforce les assemblages des varangues et des allonges *ḥăẓâm ˘lᵊóqda* la carcasse est achevée.

Pour maintenir la carcasse pendant qu'on la construit on se sert d'étais ou accores, *punṭâl*. Pour clouer les bordages, on se contente de mettre la mahonne sur le flanc en relevant la quille à l'aide de petites poutres fixées les unes sur les autres *sárịa*.

On commence le bordé extérieur *d˘ẓlâd* par le haut. Les

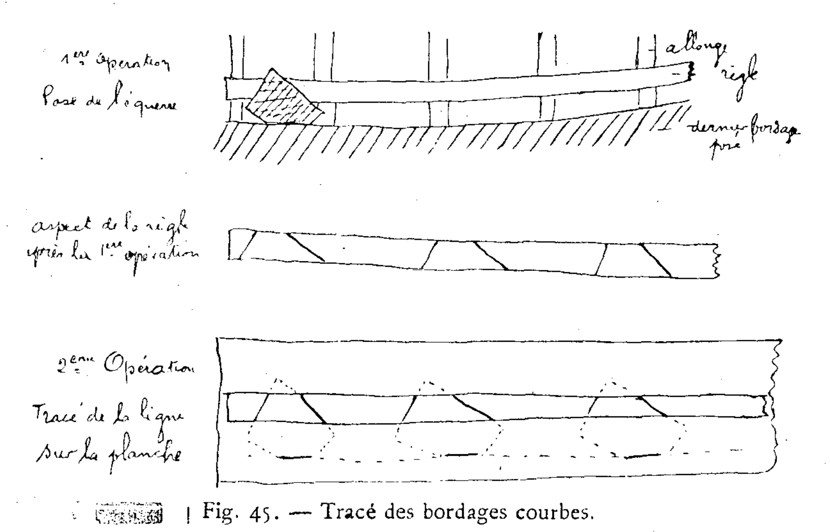
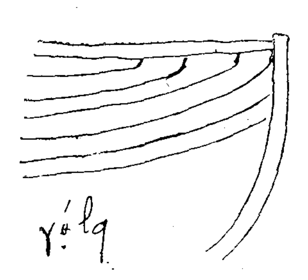


Fig. 45. — Tracé des bordages courbes.

planches des œuvres mortes n'ont pas besoin d'être coupées d'une façon spéciale. On les appelle *lụáḥ d˘ṭṭâlq*. On les fixe à l'étambot et à l'étrave dans une rainure *ṭγ˘rγîr* ménagée exprès, à l'aide de clous. C'est aussi avec des clous qu'on fixe les planches aux allonges. Les virures des œuvres vives sont plus délicates à placer parce que plusieurs d'entre elles *lụáḥ dséll* doivent avoir une certaine courbe à la proue et à la poupe. On connaît sous le nom de *séll* la partie courbe des extrémités de la mahonne. La première planche est fixée contre la quille sans assemblage. La carène n'a pas de rablure ou rainure qui reçoive le *can* des bordages inférieurs ou gabord. Les autres suivent, de bas en haut, pour aller rejoindre le bordage extérieur des œuvres mortes déjà fixé. La première planche qui offre une courbure se place facilement. Ce sont les suivantes

qui doivent être coupées suivant une courbe déterminée pour s'assembler exactement bord à bord. On se sert alors de la *šáǝăba* = « équerre », et de la règle, *fˇṭqîịa*.

Nous avons donné plus haut (1) la description de ces instruments primitifs. Voici comment on s'en sert. On cloue la règle sur les membrures par ses deux bouts, à la place qu'occupera l'axe de la planche : puis, partant d'une extrémité pour aller vers l'autre, on fait glisser l'équerre le long de la règle, le talon appliqué contre le bord supérieur du dernier bordage posé. De temps à autre on trace deux traits au crayon de chaque côté de l'équerre sur la règle. Cette première opération faite, on décloue la règle qui présente alors une série de traits (voir figure). On la pose alors sur la planche que l'on va couper et on l'y maintient avec des clous. Puis on place l'équerre entre les traits de façon quelle se trouve de nouveau sur la règle comme lorsqu'on les a tracés. Il suffit alors de tracer un trait sur la planche en suivant le talon de l'équerre puis de joindre ces tracés par une seule ligne, et l'on a la courbe selon laquelle le bordage doit être taillé. Ce système très ingénieux et très simple permet d'avoir très exactement le gabarit de chaque bordage.


Fig. 46. — Fausses virures.

Il arrive assez souvent à un charpentier adroit de calculer la coupe de ces planches pour que chaque virure aille de la poupe à la proue. Quelquefois la chose n'est pas possible. On joint *iγólqọ* alors les bordages inférieurs aux bordages supérieurs au niveau de la ligne de flottaison par une série de fausses virures *lγọlq* qui ont la disposition de la figure ci-contre.

On termine le bordé extérieur par un calfatage minutieux des œuvres vives. A l'aide du tranchant et du fer travaillant, on introduit l'étoupe dans les coutures, puis on l'imbibe avec de la poix fondue et du suif. Il ne reste plus qu'à passer sur tout le bordé une forte couche de goudron. Le goudron ne sert pas seulement à garantir les planches, il préserve encore le bateau du

(1) § 352.

mauvais œil. Pour éloigner ce mauvais œil, on suspend encore un fer d'âne à la proue (1), ou bien on y applique une main enduite de goudron (le dessin de la main s'aperçoit à peine (2).

Le bordé intérieur se fait après le bordé extérieur mais avant le goudronnage final.

La construction des chaloupes et des barques se fait suivant les mêmes principes et de la même façon.

D. — Lancement de la mahonne.

§ 354. — Le lancement *ṭa*ᵓ*ụâm* d'une mahonne neuve donnait lieu à une cérémonie rituelle qui avait pour but de protéger l'embarcation du mauvais œil.

La mahonne étant encore posée sur le chantier, on égorgeait un mouton à l'avant. A Casablanca, on répandait le sang sur la proue. Ce sacrifice était fait par l'amin des bouchers en présence des charpentiers qui avaient construit le bateau, desmariniers et des fonctionnaires de la douane. A Rabat, on se contentait de jeter de l'eau de mer sur la coque. Oubliant le caractère magique de cet acte analogue à l'aspersion d'eau bénite des navires en Europe, les marins de Rabat prétendent que l'eau agit mécaniquement sur la barcasse : elle fait gonfler les planches et met la mahonne dans une ambiance analogue à celle qu'elle aura une fois lancée.

L'égorgement rituel du mouton se rattache à une variété de cérémonies de lancement que nous trouvons dans tous les pays (3). Toutes ont le caractère d'un sacrifice. Au début, on égorgeait un être humain ; dans des pays d'Europe on a brisé une bouteille de vin dont la couleur rappelle le sang. Le but est de rendre les démons favorables *iḍâṛbọ* ᵓ*alih l*ᵓ*âṛ*, le ᵓ*âr* s'adressant au Djinns. Faute d'avoir été l'objet d'une cérémonie rituelle, la mahonne était destinée à se briser à la première tempête.

On trouve d'ailleurs ce rite à propos de toutes les construc-

(1) Dans certains pays, le fer à cheval protège le navire contre la foudre (*Légendes de la mer*, II, p. 69).

(2) Höst, *Nachrichten*, p. 188, dit que les bateaux étaient garantis du mauvais œil par le dessin des pantoufles du Prophète à l'arrière, sur la poupe.

(3) Cf. *Le paganisme contemporain chez les peuples celto-latins*, p, 217. Les corsaires algériens égorgaient aussi un ou plusieurs moutons. Cf. Haedo in *Revue Africaine*, n° 85, p. 42.

tions notamment celle des maisons : « Le sacrifice accompli, la maison se trouve habitée par un génie protecteur (1). » L'égorgement se fait alors sur le seuil.

Le mouton égorgé, les charpentiers procédaient à des réjouissances payées par la douane. On mangeait la victime et on buvait du thé en abondance, toujours au son des orchestres bruyants. Ensuite les charpentiers et les assistants se mettant en ligne, joignaient les paumes de leurs mains tournées vers le ciel et récitaient la fatiha pour le sultan et pour les parents des gens présents. C'était un chérif ou un vieillard qui récitait la prière et prononçait les vœux.

On procédait ensuite au lancement sous la direction du capitaine du port qui se tenait à la poupe, assisté du maître charpentier. Ce dernier observait comment son bateau se comportait. On amenait la mahonne jusqu'au rivage en tirant sur une haussière attachée à la tête d'étrave, pendant que des gens soutenaient l'embarcation par les flancs pour la maintenir droite. Puis on plaçait un câble très long à la poupe, les deux extrémités ramenées vers l'avant. Des hommes au nombre de 250 ou 300 tiraient sur le câble. Pour faciliter la besogne, on se servait quelquefois de palans. Il arrivait parfois que la mahonne restait couchée sur le côté pendant qu'on la traînait sur le sable sans que personne la soutînt.

En tirant les hommes rythmaient le travail par ce chant :

kâṣa ! ɜáḷḷah !
kâṣa ! i̯a uḷạd ˘ṛṛẓạl !
kâṣa ! ɜála mûl ˘lmáṛṣa !
kâsa ! ɜáll i̯abûri !
kâsa ! ɜála ṛåbbi !

Oh ! hisse ! Pour Dieu !
Oh ! hisse ! Fils des hommes ! (enfants spirituels des saints).
Oh ! hisse ! pour le saint patron du port !
Oh ! hisse ! pour el Yabouri !
Oh ! hisse ! pour le Maître ! (Dieu).

Pour aider au glissement de la mahonne, on manœuvrait des leviers sous la carène : *iqóṛṣo b˘lqâṛ˘ṣ*. On y plaçait aussi des rondins, *dṛâṛ˘ẓ*, un à la proue, un au milieu, deux à la poupe :

(1) *Magie et Religions*, p. 488.

dès qu'un rondin était dégagé à l'arrière, le maître de manœuvre commandait « *dṛa ma ḫálla* ! = apporte le rouleau libre ! » et l'on replaçait ce rouleau à l'avant. On avait soin de savonner la carène au préalable ou d'écraser sur elle des raquettes de cactus.

On arrivait ainsi à amener la mahonne dans l'oued de préférence à marée haute. Dès qu'elle flottait, on s'écriait : « *ˇmbârˇk, msăɜûd ɜála ɜibậd Aḷḷah ubssˇlậma* ! = Béni et heureux pour les adorateurs de Dieu et avec le salut » formule qui concernait la mahonne.

La cérémonie du lancement procurait un « régalo » de cinquante pesetas au capitaine du port, à l'amin du chantier et au maître charpentier. Ce don était devenu rituel. Les marins de Rabat sont persuadés que s'il avait fait défaut la mahonne n'aurait pas duré.

§ 355. — Pour le lancement d'une barque on opérait de la même façon mais avec moins de pompe. D'habitude, le propriétaire de la nouvelle barque paie encore des réjouissances aux charpentiers.

§ 356. — C'est au sujet du lancement du navire que le fameux Moulay Mekki a acquis sa réputation. On lui donne le titre de *mulậi mˇkki bn ắɜbd ˇlqâdĕṛ ɜauụậm ˇssfûn* = notre Seigneur le Mekkois fils d'Abd-el-Kader, qui fait voguer les navires. Un navire avait été, dit la légende, mis en chantier au temps de ce saint. Une fois construit, il fut impossible de le mettre à l'eau. Moulay Mekki frappa le bateau de sa baguette en disant : « *sîr ạ sfîna* ! *biạdˇ ḷ ḷah* (باذن الله) *ɜáûmi ma tsâfri* ! = Va, ô navire, sur l'ordre de Dieu, flotte et tu ne navigueras pas. » Effectivement, le navire put être mis à flot mais ne sortit jamais de l'oued ; on l'y laissa pourrir. Il s'agissait sans doute d'une frégate pour laquelle la barre était impraticable.

Cette légende initiale a donné naissance à la suivante. Un bateau échoué ne pouvait être renfloué; Moulay Mekki le frappa de sa baguette et le bateau flotta (1).

Le saint est l'objet de la vénération particulière des matelots qui ne manquent aucune occasion de faire une visite pieuse à son tombeau.

(1) Voir § 332, Renflouage d'un navire.

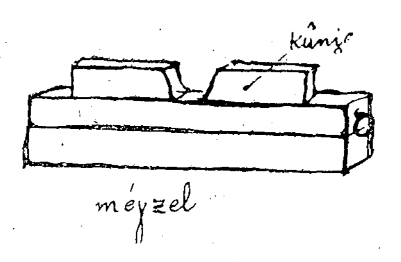
E. — Carénage des barques et des mahonnes.

§ 357. — Les embarcations de tous genres ont besoin d'être mises à sec et d'être nettoyées de temps à autre : faute de nettoyage complet, elles sont envahies par la mousse et les tarets (1) *˘lqâ˘ṛb ila ma iṭă³állâq ši idîl lḫázẓ ulbṛûma*; *iṭbéṛṛ˘m*; les planches pourrissent *iṭpárda* et l'embarcation fait eau *kẹidîl lma*. Le besoin de caréner les barques se fait sentir surtout en été car le taret n'est actif qu'à cette saison.

Le nettoyage des barques et barcasses se fait en quelques heures.

A marée haute, on dirige la barque le plus près possible du rivage, puis on la cale sur le fond au moyen de grosses pierres placées sous la quille *i³áll˘qọ lflûka* de façon que la marée en descendant laisse la barque à sec. L'eau baigne encore la barque, que l'on commence à racler ses flancs avec une raclette *ikáṛṛ˘ṭọ b˘ṛṛâšpa*. On enlève la mousse à l'aide de vieilles cardes à laine achetées à bon compte; on a enlevé la partie plate en bois de la carde et on se sert du cuir garni de clous que l'on prend à pleine main comme une éponge.

Pour chasser le taret on flambe le bateau en mettant le feu à des feullles de palmier nain : on a ainsi des flammes très hautes qui suffisent même pour une mahonne. Quand on procède à cette opération, la mer est déjà loin du rivage. On s'empresse de passer ensuite la barque au goudron *ibénṭṛọ b˘lbịâḍ*. Quand la marée remonte, elle soulève l'embarcation nettoyée qui peut nager *ibqa ³âim*. Cette barque qui était lourde *ṭqîla* est devenue plus rapide *ḫfîfa*.



Si l'on doit procéder au nettoyage d'une mahonne, on fixe à sa quille, à l'avant et à l'arrière, pendant qu'elle flotte encore, un sabot ou coussinet *méẏẓel* qui laisse une place

(1) Le taret est un mollusque acéphale. Les anciens protégeaient leurs navires de ses atteintes en clouant des plaques métalliques sur les œuvres vives. Les indigènes ne connaissent pas ce procédé. La galère méditerranéenne non plus n'était pas garnie de cuivre dans ses œuvres vives (cf. *Derniers jours de la marine à rames*, p. 217).

à la quille entre deux coins *kûnia*; deux anneaux sont placés aux extrémités du sabot; on y fixe une corde qui va s'attacher d'autre part à un tolet ou à un banc. Ainsi équipée, la mahonne est dirigée à marée haute sur un haut-fond. Dès que la marée descend, le bateau se trouve calé à sec sur ses sabots et on procède vivement au carénage; plusieurs ouvriers s'y mettent à la fois. Le maître calfat *mᵊállᵕm qalafâṭ* procède à l'inspection de la mahonne, une fois qu'elle est bien raclée. Puis il calfate les trous et les fentes à l'aide d'étoupe et de brai fondu avec de la résine. Il applique toujours l'étoupe avec le tranchant et le fer travaillant. On ajoute généralement du suif *ṣáḥma* au brai ce qui fait employer le verbe *šăḥḥam* = suiffer pour « calfater ».

F. — Radoub des mahonnes et des barques.

§ 358. — Quand une barque a besoin de réparations plus sérieuses, on la tire à terre complètement. Les hommes s'attellent à cette barque en l'empoignant par les tolets et la font glisser sur des planches. Les bateliers s'entraident pour cela « *tséllᵕfni uậna nséllᵕfᵕk* = Tu me prêtes, je te prète ». On nettoie ensuite l'embarcation et on la répare comme une mahonne.

La mahonne à réparer, celle par exemple dont les planches des œuvres vives sont pourries *muši ṣâin* ou bien qui a une voie d'eau *măḥlûl*, *ṭbáᵊaẓ*, est d'abord mise à sec près de la rive de la manière que nous avons indiquée plus haut. On passe ensuite un câble à la poupe, les extrémités étant ramenées vers l'avant. Des hommes tirent sur les câbles de chaque côté en cadence pendant que d'autres poussent en arrière sur la poupe elle-même (voir ci-dessus lancement de la mahonne). On se sert aussi de léviers faits de grosses poutres dont le point d'appui est une pierre pour dégager la mahonne de ses sabots et la faire glisser sur les rondins.

Quand la mahonne est arrivée au point voulu, on la cale à l'aide d'étais. Il arrive plus souvent qu'on la laisse sur le flanc *gạlᵕs ᵊála ẓónbọ* en ayant soin de relever la quille à l'aide de petites poutres placées les unes sur les autres, des tins = *sâria*.

Les ouvriers enlèvent les planches pourries et les remplacent par des neuves en opérant comme pour la construction de la mahonne.

Après quoi on lance la mahonne ou la barque à la mer. Il n'y a pas de rite de lancement pour une barcasse réparée.

Il n'y a pas de bassin de radoub à Rabat. Les grands navires qui ont besoin d'un carénage sont inclinés sur un bord puis sur l'autre, tout en flottant *noṣ ṭaʿlîqa*. Des hommes, montés sur un radeau, grattent les bordages et la quille et font les réparations nécessaires.

§ 359. Conclusion sur le charpentage naval. — Nous ne pouvons terminer ce chapitre sans conclure à la disparition prochaine d'un art en pleine décadence. Les ouvriers ne savent plus construire que des mahonnes et des barques. Leur atelier, sous la surveillance de contremaîtres français, s'est perfectionné en perdant le peu d'originalité que lui donnaient seuls un pittoresque désordre et une installation rudimentaire. Ces ouvriers sont d'ailleurs peu nombreux et ils suffisent cependant largement aux besoins du port. Quelques perfectionnements nouveaux faciles à prévoir, et l'arrivée inévitables d'ouvriers européens de plus en plus nombreux en raison même de ces perfectionnements, achèveront de mettre les charpentiers indigènes au second plan ; on ne leur confiera plus que des besognes inférieures car ils seront forcément ignorants des procédés européens.

Ainsi voit-on les Italiens monopoliser dans les ports algériens les travaux de charpentage naval, tandis que les indigènes s'éloignent radicalement des arts maritimes.

CONCLUSION GÉNÉRALE

§ 360. — Dans les chapitres qui précèdent, nous avons essayé de donner une idée aussi exacte et complète que possible de la civilisation maritime des indigènes de Rabat. Il nous est arrivé à maintes reprises de terminer une description par ce jugement : dans cette branche, les indigènes sont parvenus au degré de décadence qui fait prévoir la disparition prochaine d'une industrie.

C'est encore en parlant de décadence et de disparition prochaine que nous devons conclure. Jetons un coup d'œil d'ensemble sur la population de Rabat-Salé considérée au point de vue des professions maritimes. Nous voyons deux populations ; une, importante, citadine, qui ignore à peu près tout de la mer, qui s'en détourne naturellement par atavisme ; l'autre, infime, composée de quelques mariniers et de quelques pêcheurs, gênés de plus en plus par notre présence et nos règlements, qui se recrute, non plus dans l'élément citadin, mais dans les épaves de la société qu'attirent les grandes villes.

Les rites marins peu nombreux, beaucoup moins nombreux que les rites agraires, sont, ainsi que les croyances, dominés par le culte général de l'eau qui a donné dans l'antiquité une foule de superstitions. De plus en plus le culte de l'eau douce se mêle à celui de l'eau salée, les génies des sources se confondent avec les génies marins, et la magie nègre envahit uniformément la magie indigène.

La pêche n'est plus, sauf celle des aloses, qu'un sport d'amateur.

Toute l'organisation des services du port est française.

La navigation indigène à la rame disparaît devant les remorqueurs, et les constructions sont dirigées par nous.

L'indigène devient un agent subalterne pour n'avoir pas su être un chef, un organisateur original ou puissant.

L'histoire, éclairée par la lexicographie, de la civilisation maritime des indigènes de Rabat-Salé est celle d'une décadence

qui dura trois siècles. Les industries de la mer furent importées d'Espagne au début du XVIIe siècle et des rénégats les entretinrent sans les développer : c'est ce qui explique la présence dans le vocabulaire de vieux emprunts, tous techniques, à la langue espagnole pour ce qui concerne la navigation et les constructions navales ; les indigènes n'apportèrent au lexique maritime que des mots arabes à signification générale ou des noms de poissons pris au vocabulaire des noms d'animaux terrestres. Dès que les éléments extérieurs, rénégats ou ennemis européens, eurent disparu, la civilisation maritime de Rabat, comme celle des autres États barbaresques, tomba dans une irrémédiable décadence : elle se trouve à la veille de disparaître totalement. Elle a été un accident passager provoqué par des étrangers.

APPENDICE

§ 361. — Histoire du pêcheur et du morceau de viande.

Une nuit, un pêcheur se rendit sur un des rochers de la côte et lança sa ligne. Il entendit tout à coup près de lui une voix qui disait : « Emporte-moi, je t'enrichirai. » Il se mit à chercher partout et finit par trouver, dans un creux de rocher, un morceau de viande qui lui parla et lui dit : « Mets-moi dans ta corbeille ». Le pêcheur obéit et se dirigea vers sa maison. Il raconta à sa femme ce qui lui était arrivé. La femme prit le morceau de viande, l'entoura de laine et de coton pour le réchauffer. Alors la viande dit : « Creusez sous la porte de la chambre ». On creusa et on trouva un coffret plein d'or. Le pêcheur et sa femme se confondirent en remerciements.

Une nuit que la tempête faisait rage, le morceau de viande dit au pêcheur : « Remets-moi à la place où tu m'as trouvé. — Mais il fait nuit, dit-il, et la tempête sévit ». Le morceau de viande insista tant que le pêcheur l'emporta ; mais il ne reconnut pas l'endroit où il l'avait rencontré la première fois, il alla de ci de là ; le matin il se trouva auprès d'une ville qu'il ne connaissait pas. Le morceau de viande était un éfrit de la côte qui avait égaré le malheureux pêcheur. Ce dernier lui en fit le reproche : « Qu'as-tu fait de moi ? Tu m'as séparé de ma famille, tu m'as éloigné de mon pays. — Je te donnerai ce que tu voudras dit l'éfrit. — J'ai faim, dit le pêcheur — Retourne-toi. » Il se retourna et trouva de l'argent avec lequel il acheta de quoi manger. Sur les conseils de l'éfrit, il parcourut la ville, loua une boutique s'installa avec l'argent que lui fournit son démon et devint un riche commerçant. Les autres commerçants l'invitèrent à une fête, il demanda à prendre conseil. Quand il revint chez lui, l'éfrit lui dit : « On t'a invité à dîner. — Comment le sais-tu s'écria-t-il ? — J'étais à côté de toi ; tu peux accepter. » Le pêcheur alla donc à la fête. On voulut ensuite le marier avec la fille du Sultan. Sur les conseil de l'éfrit il y consentit. Mais il

lui manquait de quoi payer la dot. L'éfrit lui commanda successivement : « Ferme les yeux ! Ouvre-les ! » et l'argent nécessaire se trouva devant lui. « Voilà la dot, lui dit le morceau de viande, mais insiste pour que le Sultan te donne la vieille masure qui se trouve auprès de son palais. » Le pêcheur demanda cette masure; le roi la refusa d'abord car elle était hantée par les génies; enfin il céda. Son futur gendre la fit rebâtir.

Le jour du mariage arriva. Il y eut une grande fête. Le pêcheur alla trouver son éfrit, qui conservait toujours l'aspect d'un morceau de viande, pour prendre congé de lui : « Emporte-moi, lui dit le démon. — Comment t'emporterai-je ? Que diront les gens de me voir avec de la viande sur moi ? Mets-moi dans un petit mezoued et emporte-moi sous ton bras, personne n'y verra rien. » Le pêcheur obéit et se rendit dans la chambre nuptiale. Il déposa le petit mezoued dans un coin, puis il s'approcha de sa femme. Mais au moment où ils commençaient à s'abandonner l'un à l'autre, l'éfrit cria : « Que faites-vous là ? N'avez-vous point honte ? » Le pêcheur en colère prit le mezoued et le lança violemment contre la muraille. Aussitôt la maison s'écroula et le démon emmena la jeune fille.

Le roi, en apprenant le lendemain ce qui était arrivé, condamna son malheureux gendre, qui paraissait tout idiot, à rester en prison jusqu'à ce que sa fille fut retrouvée. Or, ce jour là, la première femme du pêcheur arriva dans la ville. Elle retrouva son mari qui lui raconta toutes ses mésaventures; elle alla trouver le Sultan et lui demanda de remettre son mari en liberté; elle se donnait elle-même en caution. Le Sultan accepta et le pêcheur fut relaxé. Il se mit à errer dans la campagne en pleurant sur ses malheurs. Il rencontra un vieillard qui lui demanda la cause de son chagrin. Le pêcheur lui ayant raconté son histoire, il lui dit : « Va demain au marché, achète un taureau noir, va à telle source et égorge-le (1). Tu verras alors ce que tu dois faire. » Le pêcheur fit ce que le vieillard lui avait recommandé. Au moment où le taureau fut égorgé, un éfrit sortit du sol, il appela le pêcheur, le prit par la main et l'entraîna sous terre; il

(1) Nous sommes en présence d'un génie de l'eau. Les indigènes n'ont pas de démons spécialement marins. A Rabat, comme à Fès, les porteurs d'eau consacrent à leur saint patron (Sidi Yahya à Rabat et Moulay Yadoub à Fès), un taureau noir.

l'emmena en présence du Sultan des Djinns. Ce dernier, ayant apprit les méfaits de l'éfrit-morceau de viande, le fit appeler; il lui ordonna de rendre la fille du roi à sa famille et donna congé au pêcheur. Quand celui-ci arriva dans la ville, la fille du Sultan était rentrée au palais. Le Sultan rendit au pêcheur sa première femme.

§ 362. — UNE MERVEILLE DE LA MER.

Il y avait jadis dans un certain endroit de l'Océan mal connu, un golfe étroit et profond, un fjord, entouré de rochers élevés. Un courant violent y entraînait les navires. Les marins ne voyaient pas comment ils entraient dans ce cirque marin ; une fois engagés, ils n'apercevaient jamais d'issue. Ils restaient alors dans une mer calme, sans ressources, et mouraient de faim.

Un jour, un navire se trouva dans ce cas. Lorsqu'il fut dans le cirque, le capitaine aperçut de nombreux bateaux. Il les héla, mais personne ne répondit. Il se rendit à bord de ces navires; partout il ne vit que des ossements ou des cadavres en décomposition. Il se dit : « Mourir de faim est certainement le sort qui attend mon équipage ». Et il se mit à pleurer.

Au bout de quelques jours une idée lui vint à l'esprit : « Cet endroit, pensa-t-il, n'est pas sans animaux et nous pourrons bien trouver en eux l'aide que Dieu offre toujours à sa créature. » Il ordonna au cambusier de conserver toutes les ordures et de les presser dans un sac. Quand deux semaines se furent écoulées, il amarra solidement le sac d'ordures à la chaîne d'ancre, et la jeta à la mer non sans l'avoir bien ficelée préalablement : « Notre espoir et le vôtre est en Dieu, dit-il à son équipage ». Puis il choisit les six plus beaux navires qui se trouvaient là, les amarra en remorque au sien à la queue leu-leu et attendit.

Or ce cirque était la retraite de baleines et de monstres marins semblables. Ils y dormaient trois mois puis de là sortaient à la recherche de leur nourriture. Un jour que l'équipage s'ennuyait en attendant la fin incertaine de son malheur, il sentit le navire s'ébranler. C'était un monstre marin qui, sentant le sac d'ordure, l'avait avalé avec le bout de la chaîne et partait, entraînant avec lui les sept navires. Quand on fut hors du cirque, le capitaine sectionna la chaîne d'ancre et, mettant à la voile, arriva à Tanger. Il débarqua, mit en vente les sept bateaux

et, entré ainsi en possession d'une certaine fortune, il jura bien de ne plus reprendre la mer.

§ 363. — Voyage extraordinaire du raïs Mohammed ould Aïcha.

Au temps où Rabat n'était qu'une petite ville et que le sultan comptait à peine cent hommes dans son armée, vivait un fameux capitaine, le raïs Mohammed ould Aïcha, un des prédécesseurs du non moins fameux El-Maaté. Le sultan ne pouvait se passer de le voir chaque jour et en avait fait un de ses familiers. Le raïs venait une heure le matin et une heure le soir distraire le sultan en lui narrant ses voyages et en lui décrivant les choses merveilleuses qu'il avait vues ou dont il avait entendu parler. Il raconta un jour l'histoire suivante :

« Je voyageais en mer quand un matin, je vis à l'horizon deux points blancs qui me semblèrent être deux villes. Je mis le cap dans cette direction et une fois rendu à proximité, je descendis à terre avec un canot. Je m'aperçus alors que les deux points blancs en question n'étaient pas des villes mais deux œufs monstrueux. Gloire à Dieu! m'écriai-je, émerveillé et inquiet à la fois, et je m'en revins au plus vite vers mon navire ». Le vizir, qui était présent à cet entretien comme aux autres d'ailleurs, sourit en entendant ce récit et prétendit que le raïs Mohammed ould Aïcha racontait des histoires fantaisistes. Le raïs se mordit les lèvres et dissimula sa colère, mais il se promit bien de se venger du vizir.

Il affecta dès ce jour une amitié plus vive pour son contradicteur et, quand des relations très cordiales furent établies entre eux, il invita le vizir à faire une promenade en mer : « Que ne viens-tu, lui dit-il, faire un petit tour en mer? Le samedi, le sultan consacre son temps aux audiences, tu pourrais profiter de ce jour-là pour venir sur mon bateau. Tu verras la pleine mer, les animaux et les poissons qui peuplent les eaux, etc. ». Le vizir accepta et, le jour dit, il monta sur le navires du raïs. Tout était prêt pour le recevoir, on avait étendu des tapis sur le tillac, le navire était paré comme pour un jour de fête; on leva l'ancre, on largua les voiles et on se mit en route sous la protection de Dieu.

Le soir arriva et on était loin de Rabat. Le vizir parlait de

rentrer et reprochait au raïs de l'avoir éloigné de la résidence impériale. Mais le raïs qui tenait son homme lui répondit : « Je ne connais ni Sultan ni Satan ». Le lendemain matin, le vizir aperçut au loin deux points blancs; il crut que c'étaient deux villes et voulut les visiter. Le raïs descendit avec lui dans un canot, lui fit mettre pied à terre puis, sautant dans l'embarcation, il donna l'ordre à ses matelots de rejoindre le bord; il abandonnait ainsi le vizir malgré ses cris de désespoir. Il retourna à Rabat et continua à aller rendre visite régulièrement au sultan. Ce dernier, ne voyant pas revenir son ministre, se doutait bien de ce qui s'était passé, mais n'osait en parler au raïs.

Quant au vizir, il s'était dirigé vers un des points blancs et s'était trouvé en présence de deux œufs énormes tels que les avait décrits le raïs. Il vit bientôt arriver deux oiseaux extraordinairement grands qui, en volant, masquaient le soleil : c'étaient deux *róḫḫ*; chacun d'eux se posa sur un œuf. Le vizir effrayé n'osait bouger. L'un des deux oiseaux s'étant arraché une plume il resta dans sa peau une cavité semblable à une grotte. Le malheureux s'y blottit, se cramponna à deux plumes voisines et se confia à Dieu. Quand, le lendemain, les oiseaux prirent leur vol, ils l'emportèrent avec eux. Il fut précipité à terre dans le pays des éléphants où les oiseaux cherchaient leur pâture. Il resta trois jours complètement étourdi. Peu à peu il revint à lui et trouva sa nourriture dans les herbes et les racines de la steppe (1).

Le vizir erra longtemps jusqu'au jour où il arriva au Maroc. Il voulut se présenter au sultan; ses ongles et ses cheveux longs, la poussière qui recouvrait ses haillons le rendaient méconnaissable, et le sultan, en effet, ne put reconnaître en lui son ancien ministre. Le vizir alla au bain et reprit son aspect ordinaire. Il se présenta de nouveau chez le sultan juste au moment où le raïs arrivait. Le voyageur malgré lui raconta tout ce qui lui était arrivé et assura le sultan de la véracité des dires du raïs.

(1) Les épisodes importants de ce conte sont visiblement empruntés aux voyages de Sindbad le marin dans *Les Mille et une Nuits*.

§ 364. — LEGENDE SUR LA FIN DE CHELLA.

Chella était la résidence d'un roi. Un jour, un soussi très fort en sorcellerie (et les soussis sont réputés pour leur savoir en magie) offrit au roi de Chella de se mettre à son service : « Que peux-tu faire pour moi ! lui demanda le prince. — Je peux faire jaillir l'eau de n'importe quel sol, dit le soussi ; quand tu iras en expédition avec tes troupes tu n'auras jamais à redouter la soif. — Sais-tu transmuer la matière en or ? — Je le sais. — Alors, apprends-moi ton secret, dit le roi, c'est tout ce que je te demande. — Non ! répondit le soussi je ne te l'apprendrai pas dussé-je avoir la tête tranchée. » Le roi, irrité de ce refus, fit jeter le soussi en prison. Cependant, il se repentit bientôt d'avoir agi si brutalement et, décidé à connaître le secret de la transmutation de la matière, il usa de la ruse suivante. Il se déguisa en pauvre hère et sortit de son palais ; il chercha querelle à un passant, causa du scandale sur la voie publique et se fit écrouer par le caïd. Il retrouva le soussi en prison ; c'était ce qu'il désirait.

Les prisonniers devaient, comme de juste, subvenir à leurs besoins. Le soussi transmuait en or tout ce qui lui tombait sous la main en prononçant quelques paroles magiques. Le roi, qui s'était mis à son service, finit par saisir la formule secrète ; lorsqu'il put lui aussi transmuer la matière en or, il se fit relaxer sans difficulté. Arrivé dans son palais, le roi de Chella fit comparaître le soussi et lui demanda de dévoiler son secret. Le soussi s'y étant encore refusé, le roi lui dit : « Je n'ai pas besoin que tu m'enseignes une chose que je sais déjà ». Et joignant l'exemple à la parole, il transforma en or plusieurs objets. Le soussi reconnut alors son camarade de prison et s'aperçut qu'il avait été joué.

Furieux, il se retira et se mit à divulger son secret à tous les habitants de Chella. On délaissa le travail puisqu'on avait la richesse. Le grain manqua, la famine se fit sentir, les gens moururent en grand nombre et la peste acheva d'anéantir la malheureuse population de Chella. On mura les portes de la ville qui peu à peu tomba en ruines.

L'or enfoui sous les décombres est gardé par des génies. De temps à autre, des tolba du Sous viennent à Chella ; ils récitent

des incantations magiques et le sol s'ouvre devant eux : ils trouvent alors des coffres et des urnes pleines d'or qu'ils emportent.

A la source de Sidi Yahya, à l'intérieur de Chella, on lavait le linge sur une dalle qu'on croyait être une pierre et qui cependant était un beau lingot d'argent. Un soussi qui s'en aperçut l'enleva la nuit et écrivit sur le mur à côté : « Bœufs fils de bœufs (1) qui lavent sur de l'argent en croyant que c'est de la pierre, = *bgár bni bgár ˘lli iṣåbben foq ˘nnóqra uiḥăséb lo ḥăẓár* ». C'est ainsi que les indigènes prouvent, par d'autres légendes, celle qui concerne la fin de Chella, cité jadis opulente qui périt par l'excès même de ses richesses.

§ 365. — Histoire populaire du raïs el Maaté. (المعطي).

Les raïs du port eurent par moment une grande influence et jouèrent même un rôle important dans l'histoire de la cité. Si, aujourd'hui, ils sont de simples personnages, leurs devanciers ont laissé un souvenir durable de leurs exploits. L'un des plus célèbres est le raïs El Mâaté qui vivait à une époque tout à fait indéterminée. Voici ce que les marins et les gens de la ville racontent de ce personnage probablement légendaire.

Le sultan étant mort à Marrakach, le pays se souleva. El Mâaté en profita pour s'emparer du gouvernement de Rabat. Il fit fermer les portes de la ville et ne laissa entrer personne. Il s'arrogea les prérogatives du caïd et celles du cadi et commanda en maître avec l'aide des marins, exerçant une dictature terrible dont les gens de mer seuls, qui en profitaient, gardèrent un bon souvenir.

Une fois maître du pays, le raïs El Mâaté se mit à faire du négoce : il envoyait régulièrement à Fès des mulets chargés de cuir jaune *ẓiuâni*; on vendait ce cuir et on rapportait de la cochenille; le bénéfice de ces opérations commerciales était distribué entre les marins. La réputation du raïs était telle que nul, même les Zemmours Chleuh, n'osait toucher à la caravane qui portait les marchandises. Cependant, un jour, ces Zemmours pillèrent les agents du raïs et les renvoyèrent complètement nus. El Mâaté dissimula sa colère; il manda un marin, lui fit revêtir une

(1) Chez les Berbères, c'est le bœuf et non l'âne qui symbolise la stupidité.

djellaba toute rapiécée, lui mit en main une gourde et un bâton et l'ayant ainsi transformé en *h̆ddâui* (1), il l'envoya dans les marchés des Zemmours avec la consigne d'y propager la nouvelle que le tan, manquant à Rabat, s'y vendait trois réaux le quintal, au lieu de trois ou quatre pesetas. Les Zemmours, méfiants, n'envoyèrent qu'une demi-douzaine d'ânes chargés de tan pour savoir si réellement le tan s'y payait si cher. Les courtiers du raïs achetèrent ce tan au prix indiqué. Alléchés par ces prix si rémunérateurs, les Zemmours se rendirent en grand nombre au marché suivant. El Mâaté les fit arrêter et emprisonner ; il les garda trente ou quarante jours sans que leurs contribules fissent une seule démarche pour les faire revenir chez eux. Alors le raïs leur enleva l'eau douce et les mit au régime de l'eau de mer. Ils ne pouvaient boire d'autre eau et ne pouvaient laver leur linge qu'à l'eau de mer. Ils firent savoir à leur tribu qu'ils allaient mourir. Les Zemmours envoyèrent alors une délégation au raïs, demandèrent pardon et réparèrent les dommages commis. Après quoi El Mâaté continua son commerce entre Fès et Rabat.

Or un jour, Moulay-Abder-Rahman (2), à la mort de son père survenue à Marrakech, se rendit à Fès pour se faire reconnaître sultan et passa par Rabat. Il trouva la ville fermée. Irrité, il ne voulut pas s'abaisser à demander qu'on lui ouvrît les portes : il fit une brèche dans le rempart. El Mâaté, à la tête de ses partisans, vint à sa rencontre et, ayant défait la faible escorte du futur sultan, il lui ordonna de rebâtir le mur. La rage au cœur, Moulay Abd-er-Rahman fit reconstruire le mur. Puis il s'éloigna jurant formellement que s'il devenait jamais sultan il ferait détruire Rabat. Il alla à Salé et de là à Fès où il fut reconnu sultan. Alors, à la tête d'une forte armée, il s'avança vers Rabat pour l'anéantir. El Mâaté lui envoya une délégation de notables qui démontrèrent au sultan que la destruction d'une ville où se trouvent des malheureux et des orphelins est un crime. Cepen-

(1) Membre de la confrérie de *Sidi h̆ddi* le Saint Labre du Maroc, voir *supra*, hagiographie, Sidi Abd-Allah el Yabouri, § 88.

(2) Aucun historien ne cite l'événement qui suit. C'est sans doute Moulay Mohammed que la légende veut nommer car, alors qu'il était héritier présomptif, il campa devant Rabat en 1757. La ville reconnut son autorité, mais Salé lui ferma ses portes. Cf. *supra*, Histoire du port de Rabat, Les corsaires, § 186.

dant le sultan avait un serment dont il ne pouvait se délier. Les fqihs de Rabat s'assemblèrent et décidèrent par fetwa que le sultan serait délié de son serment en détruisant simplement le seuil des maisons et les auvents des boutiques. Abd-er-Rahman se conforma à cette fetwa, se fit reconnaître sultan à Rabat et partit à Marrakech; mais il ne pouvait pardonner au raïs de l'avoir tenu en échec. Il soudoya un nègre (1) auquel il remit un pistolet chargé avec des balles d'argent (2). Au détour d'une rue, le nègre tua El-Mâaté.

D'autres disent que les habitants de Rabat, excédés par la tyrannie du raïs, chargèrent un canon avec du verre et tirèrent sur El Mâaté à bout portant. Enfin les gens qui veulent paraître le mieux informés prétendent qu'El Mâaté fut étranglé et traîné dans la rue El-Gza par des gens dont il avait deshonoré les femmes et les filles.

Cette légende renferme évidemment des épisodes empruntés à divers événements historiques ou non. On y voit le souvenir du passage de Moulay-Mohammed en 1757 et de la vengeance qu'il exerça contre Abd-el-Haqq Fennich qui commandait Salé et non Rabat. D'autre part, elle est un indice de l'esprit d'indépendance qui anima les marins d'autrefois.

§ 366. — Récit populaire du bombardement de Salé par les Français (26 octobre 1851).

La population de Rabat et de Salé se souvient du bombardement de 1851; plusieurs vieux mariniers prétendent avoir assisté à cet événement. Voici comment ils le relatent.

Un navire français chargé de grain s'était échoué sur la plage de Salé. Les Salétins (et ce n'est pas étonnant de leur part, ajoutent dédaigneusement les gens de Rabat) pillèrent le navire. Le consul de France fit une réclamation qui resta sans réponse; l'ambassadeur exigea une indemnité du Maghzen; le Maghzen ne se dépêchant pas de payer, une frégate vint bombarder Salé.

Le bombardement eut lieu en réalité un dimanche, mais la tradition populaire veut, ainsi que Ben El Hassen, l'auteur d'une

(1) Ce sont toujours des nègres qui, dans l'histoire des princes du Maroc, sont les exécuteurs des vengeances royales.

(2) Contre le plomb on peut faire usage du *ṭ'brîd*, qui rend invulnérable; mais contre l'argent il n'existe pas de talisman.

pièce de vers donnée par Sonneck (1) qu'il ait eu lieu un mercredi (2). Salé fut copieusement arrosée de mitraille, et ses artilleurs qui répondaient au feu de la frégate *itšârro mᵊa lfergâṭa* ne purent atteindre l'ennemi.

Rabat, qui n'avait pas pris part au pillage, fut respectée. Les gens de Salé, pleins de rage en voyant les canons de Rabat muets, disaient : « Les gens de Rabat sont des chrétiens ». D'ailleurs le chef des artilleurs de Rabat *lbâš,* qui s'appelait *Brîṭâl* avait promis de faire couper la main au premier qui tirerait un coup de canon. Il voulait ainsi préserver la ville. Mais un des artilleurs *ṭóbẓi,* El Hadj Mahjoub Bouirek, le soir, pointa sa pièce et fit feu. Le coup de canon toucha évidemment la frégate car le feu de celle-ci se ralentit puis cessa. Le lendemain, elle avait disparu et à sa place on voyait flotter des plaques de liège contenant de la poix enflammée. La frégate avait été certainement coulée par l'artilleur de Rabat, qui fut considéré dès lors comme un héros.

Les uns disent que le chef artilleur fut emprisonné par ordre du Maghzen pour n'avoir pas laissé tirer le canon.

D'autres disent qu'il avait été soudoyé par les chrétiens pour empêcher les canons de Rabat de tirer. Il aurait prétendu qu'il avait reçu un ordre du Sultan. Quand, la frégate partie, on lui demanda de produire cet ordre il fut dans l'impossibilité de le faire. On l'emprisonna dans une djellaba de bois garnie de pointes intérieurement et on l'y laissa mourir.

Voilà ce que croient les gens du peuple et aussi les lettrés les plus avisés au sujet du bombardement de Salé : un seul coup de canon, parti de Rabat, a fait couler la frégate.

On ne lira pas sans intérêt la pièce de vers dont nous parlons plus haut, œuvre d'un salétin Mohammed Ben el Hassen : le poète chante une victoire.

L'auteur du *Kitab el Istiqça* relate l'évènement avec moins de fantaisie (3).

(1) *Chants arabes du Maghreb*, p. 248.

(2) Le dimanche est un jour faste, c'est certainement la raison pour laquelle la tradition populaire contredit l'histoire. Le mercredi, au contraire, est néfaste.

(3) Cf. Un récit du bombardement de Salé en 1852 in *Archives Marocaines*, t VIII, p. 396. Cf. également, Légende du bombardement de Mogador in *En Tribu*, p. 354 de Doutté.

§ 367. — POÉSIE EN MELHUN EN L'HONNEUR DES CORSAIRES.

1 فُرْصني علّم فوق يمّ المال وامعلّمُ اسّطَ
مَفْروغ امْنَ الاوريف بالجُمّان والتفتْ
2 مصمور امقوّم ليه تلت اصْواري فالجو سبط
سطّاس من الاقلوع باسرايطها تنسات
3 وادمان امحكّم والزويد عشرين عليه حنيط
ربع اسويع للزهوا بكمال الفرجات
4 والرّيس نجم حفظ الرّملي بضلا وكرط
وقع القمر امليّد يدري لوقات
5 ويل يتنغّم القبين بحري له قسّط
والحصر لكبير فاري اوحقّ لمريات
6 فُرْصني ايغنم جاب علجات افونس حوز مانط
مزلوا عاتفات سلمُ كن يافوتات
7 بحكم الحكم امن الطّرق قلّع والقوم سهط
وارقب من ازدارها والقلوع اترست
8 والدّاج امغيّم كبّلت امدفعها للمسحط
واحتلن للقتال البحري الادهات
9 والكور اتكلّم زعزع امداينها فاجبال اولوط
واخرب دوان منط بالقهر انوطات
10 واصطعت الاعجم جبت اهدي من لبنت حنط
وارضوا الغلب سلهو او اغنمنا الابنات

11 حَزْنَ الاعْوَرَم كُلْ وَحْدَ دَرْجَتْ تَمْشي امْعَرْبَطَ
أَحْبَبي مْرَدوا أَوْ لامتي بَوْصُول الخَوْدَاتْ
12 مَنْ بَلْدْ الدِّلَمَ وَالعِرَقْ وَصْبَنيا واعْرَبْ وَسْطَ
أَوْغَرْب أَوْحُوز مَبالمْرَاسي لَخْبَارْ أَكْبَاتْ
13 وأَرْجَعْ مَتْهِلَمْ رَيَسْ اوْ بَحْرِيَ جَمْعْ نَسْطَ
عَنْ خُزِرَت سَنَّح افْلوُع لَيس ايْبَاتْ
14 مبالمُوجْ ايْكَشَّمْ سَعْدُ رَيَحْ مْسَعَدْ لَيْسَ مابْطَ
اعلى اجْبَلْ الطَرّ وَجَّبْ أَمْدَمَعْ له اذْوَاتْ
15 كرَعَدْ ايْزَ كُلَمْ دايز امْجَالُ للمرْسَى الباسْطَ
رِبَاط الفَتْح هكْذا رشْخوه مبالسَّكَّاتْ
16 مباجْنَاحْ السَّلَم كَانَتْ اهْل المَرْسَى مبالجهو غبْطَ
ندهَاتْ امْدَمَعْ اسّلَمَ لغَنِمَ جاتْ
17 والكُمْنَ تَحْكَمْ. والسُنْبَلْ كَمَّنْ مِسَنْ مَبْطَ
رصّا مُرْصَنِ جَوْلوُ تجّار السلعَتْ
18 زينات المبْسَمْ اضحتْ هَذَ الخوْدَات بمروض نَشْطَ
والسَّكَنْ من الاكْرايحي سمّيتْ العَلْجَاتْ
19 سبّقتْ ابْمَرْيَمْ مَطَنَ وَاخْديجَ بَمْسُوكْ مَشْطَ
وارْجَعْتْ انْبرَّقْ السّلُوع على كل نعاتْ
20 العلدم والتبر والعسجد والزين مَخْطَ
والدمْفَش او الفُماش هنْدِ ثُب الحلْيَاتْ

21 والوسق انتزم سلمت لاخودات اكساوي امرهط
وازهيت مع الابنات على الحلل او الخننات

22 والزين يعاقم ولدي محني تنبق امحيط
رب سمح ما يحابي عبد بالسيات

23 بأسلم انسلم على الاشياخ او لاجحود ابقت سبط
سلم تسلم ياك تعلى ليك الدرجات

24 اوجل اوختم الاغنى ايكمل صنك صاحب العطا
يغبرلك لكريم بالبافي وماوبات

25 والله الرحيم كبق لمك واسع الرحم الباسط
وارو الابيات كيف فومان اخرين اروات

26 ملّيك تركم مركمت فرصن بغير فلط
سفسي عنى في وطان البهج الاذهات

27 واسم مترسم عد ممين أوح والدال وبالغط
البف والرا او زيد كالحا يفهم الابيات

28 تمثيل الختم درت حل بزوهرها املقط
وطوبحا يعيرو فوم أهل الدعوت

§ 368. — Traduction.

1. — Mon corsaire apparaît sur la pleine mer : c'est un fameux capitaine (qui le commande). Il est recouvert de plaques d'argent garnies de grains de même métal et qui s'ajustent.

2. — Il est paré et bien équipé. Il a trois mâts qui dans l'air

s'élèvent, seize voiles munies de leurs agrès de corde. (Elles ont été faites avec leurs cordages).

3. — Le gouvernail est ferme; les voiles, au nombre de vingt, enveloppent le navire. Ce sont quatre heures de plaisir et de réjouissances parfaites.

4. — Le capitaine est expert dans l'emploi du sablier, de la boussole et de la carte. Assis au fond de sa cabine, il connaît les moments.

5. — S'il parle, deux mille marins se dirigent vers lui (et répondent à son appel). C'est un grand chef qui connaît à fond l'usage des lunettes (marines et astronomiques).

6. — Mon corsaire fit du butin; il apporta les belles chrétiennes du territoire de Malte, encore vierges et pures comme des diamants.

7. — Sur l'ordre de Dieu, de Tarifa il mit à la voile alors que les gens dormaient. Il aperçut les vieilles murailles de Malte : ses voiles furent carguées.

8. — La nuit était sombre et le ciel couvert. L'équipage pointa les canons pour la lutte. Nous préparâmes pour le combat les marins valeureux.

9. — Les boulets parlèrent (*sic*); ils ébranlèrent les villages de Malte dans les montagnes et dans les plaines. Ils démolirent le palais du gouvernement, et Malte, sous la violence des coups, fut mise à ras du sol.

10. — Les chrétiens se soumirent; ils apportèrent un présent composé de filles nombreuses. Ils reconnurent leur défaite; ils se rendirent et nous capturâmes les belles filles.

11. — Nous prîmes les princesses; chacune d'elles avançait en balançant les hanches. Mes amis se réjouirent et aussi mes pareils de la venue des jolies femmes.

12. — Les nouvelles arrivées de la Caspienne, de l'Irak et de l'Espagne, de l'Algérie, du Gharb et du Houz suffirent pour nous apprendre le courage des marins. (Point n'est besoin que nous ayons assisté au combat ou que nous voyions leur butin pour connaître leur valeur).

13. — Le corsaire revint emportant son butin, capitaine et matelots tous en liesse. A Khoriza (Algésiras), il mit toute sa voilure pour ne pas passer la nuit (en mer).

14. — Il fendit les flots. Le vent favorable le poussa. Le vaisseau ne s'attarda pas. Il arriva en vue de Gibraltar et pointa ses canons qui parlèrent.

15. — Rapides comme le tonnerre qui gronde. Il se dirigea tout droit vers le grand port, Ribat el Fath. Ainsi l'a-t-on établi dans les livres. (C'est ce dont les livres font foi.)

16. — Sous les ailes de la paix, les gens du port dans la joie étaient plongés. Les canons du salut proclamèrent que le butin était arrivé.

17. — La haussière saisit (amarra le corsaire) et les chaînes retinrent combien d'ancres. Le corsaire fut ancré et les négociants vinrent à lui.

18. — Les jolies femmes au beau sourire se réjouirent à la vue des ballots (d'étoffes précieuses). Ma passion fut si forte que je nommai les belles étrangères.

19. — Je commençai par Meriem puis j'appelai Fathma et Khadidja peignée au musc. Je me mis à distribuer les marchandises de toute espèce.

20. — Le métal précieux, l'or natif, les joyaux — alors que la belle se dandinait — les étoffes de soie et les étoffes brochées de l'Inde, étoffes pour les robes d'apparat.

21. — On inventoria la cargaison : j'abandonnai aux jolies femmes des vêtements de toute espèce. Je pris mon plaisir avec elles d'une façon licite ou illicite.

22. — La belle fille rend fou : celle qui est laide reste délaissée. Dieu qui pardonne tout n'abandonnera pas son serviteur qui a des péchés (sur la conscience).

23. — Je salue les poètes; que les envieux restent de côté. Reconnais la supériorité (du génie) et tu seras à l'abri; ta situation s'élèvera, n'est-ce pas?

24. — Laisse errer ta pensée puis réfléchis, et Celui qui donne comblera peut-être tes désirs; le Généreux te pardonnera pour ta vie à venir et pour ta vie passée.

25. — Car Dieu est le plus miséricordieux. Retiens tes reproches et demande la grande clémence de Dieu. Rapporte les poésies (des chikhs) comme l'ont fait tes devanciers.

26. — Depuis que tu écris des vers, tu n'as pas composé de poésie sans faire de fautes. Demande des renseignements sur moi dans le pays de Marrakech, aux poètes fameux.

27. — Mon nom écrit compte deux م, un ح et un د pour cou-

verture (terminaison) (c'est-à-dire محمّد). Au و et au ر, ajoute un ح et les vers se comprendront (محمد فرح).

28. — Comparaison finale : j'ai composé un poème semblable à un collier formé de joyaux réunis : ses plaques de métal ornées font honte aux vaniteux.

§ 369. — Notes et commentaires.

La poésie que nous venons de donner est très connue : on la récite dans les marchés. A ce titre, purement documentaire, elle mérite qu'on lui porte un certain intérêt.

Il est évident qu'elle n'est pas un modèle parfait de poésie en melhoun. On s'aperçoit aisément que le rapsode, qui est de Marrakech (cf. vers 26), ne comprend pas certains mots qu'il a déformés, que la pièce est tronquée, qu'on y a ajouté des vers ou des hémistiches qui ne cadrent pas toujours avec le reste.

Ces remarques nous font supposer que cette pièce de vers est relativement ancienne, ce que prouvent son altération et certains noms de pays (cf. vers 12) qu'elle renferme, tout à fait inconnus des indigènes.

Elle provient sans doute d'une poésie qui vantait les exploits des corsaires andalous partant de Tarifa (cf. vers 7) et opérant dans la Méditerannée. Un désir d'adaptation a fait mentionner Rabat (cf. vers 15); mais on sent bien qu'on aurait pu aussi facilement désigner tout autre port. Il est permis aussi de supposer une inspiration algérienne ou turque à cause des noms de Malte et de Caspienne qui sont mentionnés.

La fin de la pièce, au moins dans son genre, est commune à toutes les poésies qu'on récite au marché. Elle est assez curieuse par le souci du rapsode d'y donner son nom et de répondre à l'avance aux critiques peu charitables.

Il existe d'autres poésies semblables à celle-ci sur les corsaires. Elles sont également en melhoun.

Nous avons respecté l'orthographe de la copie qui nous a été remise par un chanteur dans le répertoire duquel figure la poésie.

Vers 1. — علّم = apparaître. Ce sens n'est donné ni par Beaussier ni par Dozy.

يمّ المال. — Le terme يمّ = mer, océan, n'est pas employé

dans le dialecte. Il est emprunté ici à la langue classique. L'observation des règles générales de la grammaire aurait voulu que l'on dit اليّم المالي ; cependant il faut remarquer que les dialectes marocains, surtout dans les noms de lieu, donnent parfois le qualificatif d'un nom comme son complément déterminatif ; on dit partout *ẓ̌âmaɜ ˘lkbîr*, *bâb ˘ẓ̌ẓ̌dîd* (cf. *Textes de Tanger*, p. 252, sub خمع).

سطا. — Le mot *ṣṭá* que l'on ajoute guère qu'à *mɜállem* ou à un nom de profession, signifie « expert, très adroit ». Il fait au pluriel *ṣṭauâṭ* et sonne ainsi dans le dialecte comme un terme étranger. Il provient en effet du turc. Cf. Beaussier, sub سطا = maître, indiquant la supériorité et Dozy, *Supplément aux dictionnaires*, sub سطو, سطوة = exploit, vaillantise.

مفروغ. — La langue marocaine emploie فرغ dans le sens de « sertir une pierre précieuse ». مفروغ peut signifier aussi « être coulé » en parlant d'un métal fondu (cf. Dozy). Le dialecte connaît l'expression suivante *frâɣ ɜalîh ksuá* = le sultan lui a donné une robe d'honneur.

اوريق. — Cf. Dozy ورقة « feuille de métal » : généralement وريق désigne des plaques d'argent.

جُمان = petit joyau en argent imitant une perle.

On ne voit pas bien quelles parties du navire cet argent en plaques ou en joyaux peut désigner. Il ne faut voir ici que le souci du poète de vanter le corsaire.

والْتفات. — Le fait que le ل est djezmé et se prononce nous oblige à ne pas considérer le mot suivant comme un substantif. الْتفات est sans doute la troisième personne féminin du parfait de الْتفى = se rejoindre. Dans ce cas la conjonction est de trop ; dans le cas contraire, c'est-à-dire si le و doit être maintenu, الْتفات est un substantif que nous ne pouvons traduire.

Vers 2. — مصمور mis sans doute pour مشمور = retroussé, apprêté. مشمّر conviendrait mieux. Le passage du *š* au *s* et celui du *s* au *ṣ* sont très fréquents dans le dialecte (nombreux exemples dans la poésie qui nous occupe).

سَبْطَة, *sâbṭa* dans le dialecte signifie « mèche de cheveux longs pendant sur le côté ». Cf. classique سبط = touffu (arbre).

سطاس pour *s˘ṭṭâš* = seize. Sur les noms de nombre, cf. Sprichworter, p. 126, de Fischer.

سرايط pour *šrâiṭ* = cordes, sing. *šrîṭ* : sur ce mot, cf. « *Le travail de la laine à Tlemcen*, p. 316, de Ricard et Bel.

تنسات. — La substitution du *s* au *š* est tellement ancienne dans ce mot que les lettrés eux-mêmes s'aperçoivent difficilement que sa racine est نشأ. Dans le dialecte de Rabat, il a le sens de « être nouveau, récent » de « faire survenir. » *dâr m˘nsîia* = maison neuve — *qrîb bâš t˘nsâṭ* = elle a été bâtie récemment; *uuqṭâš nsîṭiu hâd dâᶟua* = quand avez-vous fait surgir cette affaire ? Cf. *nša, inši* = construire la barque en bois tors, § 353.

Vers 3. — زَوَيَدْ. Ce mot, pour les marins, signifie « voiles ». L'adjectif حَيَطْ = qui entoure, ne convient donc pas. Peut-être le rapsode a-t-il donné à زَوَيَدْ le sens de « rames ». Nous nous trouvons sans doute ici en face d'une altération du vers due à la prononciation dialectale défectueuse.

Le deuxième hémistiche ne semble pas être à sa place.

Vers 4. — نَجَمْ pour *nâž˘m* a dans le dialecte le sens de « averti de tout, expert, intelligent, dégourdi ». Cf. Beaussier « capable, qui a du talent ».

ملّيد ne signifie pas dans le dialecte « caché, abrité, embusqué, à l'affût, mais plutôt « assis sans rien faire » avec un sens parfois préjoratif : *tlîida* = farniente √ليد.

اوقات = moments au sens astronomique du mot : heures des marées, du lever et du coucher des astres.

Vers 5. — نَنغّم a ordinairement le sens de « fredonner ».

فَسْطَة pour فاصدة. — C'est du moins ce que prétendent

chanteur et auditeurs. La rime aurait été la cause de cette transformation de *qâṣda* en *qâṣṭa*, ce qui est normal ($d > ḍ > ṭ$), puis en *qâsṭa* qui s'explique moins.

Le poète veut dire que le raïs avait à sa disposition un équipage considérable.

حصر. — Personne n'a pu nous renseigner exactement sur la signification de ce mot dans la poésie qui nous occupe. Il faut croire qu'une altération s'est produite ici. Il semble que حصر soit mis pour « raïs ». Cf. Dozy حاصر = maréchal des logis.

Vers 6. — افونس plur. de *qânṣa* = belle fille (qui penche la tête). Également plur. de *qọnsọ* = consul en attribuant ici à ce mot le sens « homme d'un rang social élevé. » Les termes *ṭâẓer* = négociant, *bạsạẓîr* = passager, *qọnsọ* = consul, *bạšạdôr* = ambassadeur, *muhendîẓ* = ingénieur servent à désigner la situation d'un individu même indigène.

مانطا = Malte ; les indigènes de Rabat connaissent l'origine arabe des Maltais. On dit : *mănṭi la huụa m˘slém la huụa n˘ṣṛâni*, = Maltais, ni musulman ni chrétien.

سلم reste énigmatique.

كن s'emploie fréquement pour كال = كت « comme » suivi de l'article.

Vers 7. — سبهطا pour *šâbṭa* = qui dort ; *m˘šbọṭ* = somnolent par suite de fatigue ou de maladie ; le mot a pris un sens légèrement péjoratif et s'emploie pour désigner le sommeil des gens qui dorment n'importe où.

رقب = apercevoir du haut d'une ˘*rgûba* (hauteur de laquelle on domine le tombeau d'un saint).

ازدار pour اجدار = vieilles murailles.

ترسات forme réfléchie de *ṛ˚ṣṣa*. Dans le dialecte *ṛ´ṣṣa* est employé pour « s'arrêter ». Il faut remarquer que le poète écrit avec un س alors que dans le dialecte tous les mots de la racine رسى se prononcent avec un *ṣ*.

Vers 8. — كَبلت. La copie qui nous a été remise transcrit le son *g* tantôt avec ڨ, tantôt avec ڭ.

مُشَدحتَ pour *mšdḥṭa* = combat, lutte. Ce vocable, très employé à Rabat, ne figure pas dans les dictionnaires Beaussier, Dozy et Kazimirski.

ادهات. — Dans le langage courant, *dâhia* signifie « courageux ». On dit : « *flân dâhia, râẓel mṭâ͑ ssgâ͑* (√سجع) = un tel est valeureux, c'est un homme de courage ». Dans le vers 26, le mot ادهات prend le sens de « habile, fameux ».

Vers 9. — دوان. Le conteur qui récite cette poésie veut que ce mot signifie « douane » ; il prononce *diuâna* et non *diuân*. La douane étant dans un port l'édifice maghzen par excellence, démolir la douane c'est, dans l'esprit d'un indigène, porter une atteinte directe au gouvernement d'un pays. Il est cependant préférable de traduire ce mot par « lieu de rassemblement, palais du gouvernement » ce qui est mieux en rapport avec le contexte. Une malédiction courante est la suivante *ˇllâh iḫli diuânkum* = « que Dieu rende désert votre lieu de rassemblement ».

Vers 10. — اصطعت pour استطاعت. Dans le dialecte, *ṣṭâ͑* est devenu un verbe trilitère primitif qui signifie « se soumettre » : *uâš ṣṭâ͑ṭi lḥâqq* = « t'inclineras-tu devant le droit ? »

حَنطَ = plein de, en grand nombre : *sˇẓrâ ḥânta bˇllîmun* = un oranger chargé de fruits ; *mdrâsa ḥânṭa bˇṭṭalamîd* = une école pleine d'élèves ; *qṣâr ḥânˇṭ bˇnnâs* = un palais regorgeant de monde. En classique حانط = qui abonde en froment, qui a des fruits (arbre). A rapprocher de *ḥânṭa* = corporation. V. *Textes de Tanger*, sub حنط

Vers 11. — اعورم plur. de عارم = femelle du faucon de race supérieure ; en poésie, « femme noble et belle ». Syn. dans le dialecte *͑äuuânˇs, quânˇs* (V. note du vers 6). Cf. *Textes de Tanger*, sub عرم.

درجت ; *dréz* = marcher ; on dit *iallâh ndérzu rézli rézl ̆k* = marchons ensemble. Peut-être faut-il voir dans ce verbe le sens que donne Dozy : « quitter la maison où l'on a été élevé (en parlant d'une jeune fille). »

معربط ; *ᵓárbât*, dans le dialecte, signifie « tituber comme un homme ivre ». Il est fait ici allusion au déhanchement dans la démarche qui est considéré comme une grâce.

Le classique connaît عربد = être pétulant.

لامتي = mes compagnons, mes égaux ; de لُمات plur. de لُمة, même sens.

خودات = jolies femmes. Beaussier donne cette expression comme particulière au sud algérien ; du classique خَوْد = jeune femme.

Vers 12. — غَرْب = le Gharb, plaine du Sebou.

خوز spécialement, région de Marrakech. V. plus haut : حوز مالْطَ région de Malte, v. 6.

Vers 13. — متهلم participe de la 8ᵉ forme dialectale mise pour اهتلم = emporter.

نشْطَ pour *nâšṭa*, *nâš ̆ṭ* = content.

خزرت *ḫuzîra*. Il est curieux de remarquer que ce mot représente la prononciation espagnole du mot arabe جزيرة. Ce nom propre est donc entré dans le dialecte en passant par une langue étrangère.

سنّح pour سلّح = armer, parer. Dans les dialectes marocains, on dit toujours *s ́nnaḥ*.

ليس est devenu dans le melhoun et dans le parler prétentieux des tolba une véritable particule négative.

Vers 14. — ايكشم, dans les parlers ruraux « fendre » ; sans doute du classique قسم = partager. Il faut noter que les poètes et les conteurs en melhoun sont tous des bédouins.

L'expression suivante est connue à Rabat pour être d'origine rurale : *igˢššˇm fˇṭṭriq* (syn. *iṭṭúi ṭṭriq*) = il se dépêche.

En classique دشم signifie « passage pour l'eau dans un jardin ».

ليس مَبَطّ pour ليس مابطا avec un pléonasme de termes négatifs.

جبل الطّر. — Les Marocains appellent ainsi Gibraltar. Ils ignorent la dénomination *ẓbél ṭariq*. Il est probable qu'ils ont emprunté la dénomination actuelle aux langues européennes sans savoir que celles-ci l'ont emprunté elles-mêmes à l'arabe. V. un cas analogue, vers 13 à propos de *ḫuẓîra*.

وجّب *úẓẓeb* ; dans le dialecte : « arriver en face ». A rapprocher de Beaussier « faire quelques pas au-devant d'une personne pour lui faire honneur. »

Vers 15. — امجال *mẓâlo* = tout droit. Cette expression est inusitée dans le dialecte citadin.

سكّات. — Nous traduisons ce mot par « livres » par conjecture. Il est sans doute l'équivalent du classique صكّة = acte, pièce authentique. Le mot reste énigmatique pour le conteur lui-même.

Vers 16. — غبَط de *γbâṭ* = faire quelque chose avec zèle, au point d'oublier tout le reste ; désirer vivement. Cf. Beaussier.

ندهات. Cf. Beaussier et Dozy, sub دهى : « héler, appeler ».

Vers 17. — كمّن pour كم من = combien de.

Vers 18. — اضحكت verbe inchoatif dialectal.

السّكن ; *sâkˇn* signifie « la passion, l'essence de la passion ».

ڴرايح plur. de *garîḥa* = amour exclusif d'une chose, forte inclination. Cf. Dozy « génie, talent ».

علجات = esclaves blanches, et par extension « belles femmes ». Sur le masc. علج cf. Dozy.

Vers 19. — وْطَن. Les ruraux disent invariablement *fâṭna* au lieu de *fâṭma*.

Vers 20. — علدم reste énigmatique.

مُخَطْ. — On est embarrassé au sujet de ce mot. S'il est mis pour ماخطى = ne manque pas, زين désigne un objet analogue à l'or natif, aux joyaux. Si, au contraire, زين désigne l'aimée, la belle, comme dans le vers 22, مخط doit signifier ainsi que le prétend le chanteur, « qui se dandine » (de مخض = agiter, par le passage de ض à ط fréquent dans le dialecte).

Vers 21. — مرهّطا *mrâhhṭa* = de toute espèce. Cf. Beaussier رهط = espèce, genre ; du classique رهّط = rassembler. Dans le dialecte. *râhṭ*. Plur. *'rhòṭ* signifie « homme fourbe ».

خنات = commerce illicite avec une femme. Cf. Dozy, sub خنى.

Vers 23. — وباقم = faire perdre la tête (terme rural).

ولدي pour والّذي (avec un solécisme) ; à Fès, le pronom relatif invariable est *di* et non *'lli*.

محنى *mahnîia* dans le dialecte signifie « laide et honteuse de sa laideur, ignoble ».

مْحَيْطَ *mhdița* = délaissée ; syn. *mčénn'ka*. — *ṭhîita* = partie de cartes, carte de peu de valeur au jeu (syn. *čénka* qui signifie aussi « vieille savate ») — *háiiiṭ* = perdre au jeu. Ces différents sens ne sont signalés ni par Beaussier ni par Dozy.

حاوى = reprocher ; cf. Beaussier, « en vouloir à quelqu'un ».

Vers 23. — A partir de ce vers, nous nous trouvons en face d'une composition du rapsode.

جحود = gens méprisables, envieux qui ne reconnaissent pas la supériorité des autres ; cf. Beaussier « qui dissimule » et Dozy « ingrat ».

شِيطَ pour *šâiṭa* = à l'écart, en excès. On dit : *ụâš šâṭ ši ɜălik m˘n dik˘šši* = As-tu trop de cela ? *šịâṭa* = excès, reste : *iakul ˘ššịâta d˘nnâs* = Il mange les restes des gens. Cf. Beaussier شاط = être de reste.

ياك particule interrogative : « hein ? n'est-ce pas ? »

Vers 24. — جَل ; *iẓûl* signifie « laisser errer sa pensée dans le vague, la laisser suivre ses rêves ». Il s'oppose à *iḫémmem* = réfléchir.

لاغني = certainement : *˘lli lâ bedd m˘nnọ lâγna ɜânnọ* = la chose nécessaire, il faut l'avoir absolument. Cf. Beaussier غنى = état qui fait qu'on peut se passer de quelque chose. Cf. également Dozy. — Dans la poésie qui nous occupe *lâγna* prend un sens dubitatif.

Vers 26. — ملّيلك = depuis que. Il ne faut pas voir dans cette locution le substantif *lîl* = nuit, mais plutôt la préposition *m˘n* + le pronom relatif *˘lli* + la préposition *l* + l'affixe ou le démonstratif *k*.

رگم de رقم signifie « écrire, composer, broder une poésie sur un thème donné ».

فَلْطَة = faute, erreur, est très usité dans le dialecte ; de l'espagnol « falta ».

البَهْجَة *˘lbâhẓa* = « la splendide », épithète donnée communément à Marrakech. — Les rapsodes et les poètes populaires les plus renommés sont actuellement ceux de Marrakech.

اهدات. — Voir *supra* note du vers 8.

Vers 27. — La coutume des rapsodes est de donner leur nom à la fin des chansons qu'ils débitent.

Vers 28. — زوّهر pour جواهر.

طوّبحّا pour طوابعها. Dans les dialectes maghrébins, le ع suivi d'un ه se contracte avec cette dernière consonne en un ح (ici en deux ح).

Le mot *ṭâbaɜ* signifie-t-il ici « poinçon de vérification » ou « plaque de métal argentée ? » Ces deux significations sont très courantes dans le dialecte. Le verbe *ɜâiier* qui suit ne nous donne guère d'indications : il signifie « vérifier un métal » ou « injurier, faire honte ». Si nous choisisons le premier sens, il faut traduire en supposant l'affixe هم ou ها après le verbe « la valeur des joyeux peut être vérifier par les envieux. » S'il nous est interdit d'ajouter au texte donné un affixe convenable, il faut nous en tenir à la traduction que nous avons donnée.

اهل الدعوَت. — On appelle ainsi ceux qui se prétendent toujours mieux pourvus que les autres de biens matériels et de qualités intellectuelles.

§ 370. — TRADUCTION DU CHAPITRE VI DU "*Nachrichten von Marokkos und Fes*" Relation d'un voyage accompli au Maroc de 1760 à 1768 par le Danois G. Höst).

De la piraterie.

I

La flotte de course est rarement supérieure à douze vaisseaux. grands et petits; en l'année 1766, elle ne se composait que des dix bâtiments suivants : (ces navires, selon la coutume portent le nom de leurs capitaines).

Raïs Sallem Trabelsi : frégate, 45 canons, 330 hommes.

Raïs El Hadj ben Hassoun Houet Slaoui : frégate, 24 canons, 150 hommes.

Raïs Pères : frégate, 20 canons, 150 hommes.

Raïs Larbi Mistéri : frégate, 16 canons, 130 hommes.

Raïs Mohammed Salhi : chébec, 16 canons, 125 hommes.

Raïs Omar el'euldj (renégat) : chébec, 16 canons, 124 hommes.

Raïs Youssef Trabelsi el 'euldj : chébec, 12 canons, 120 hommes.

Raïs Chérif : galiote, 8 canons, 30 rames, 120 hommes.

Raïs Earadj : galiote, 6 canons, 30 rames, 100 hommes.

Raïs Chib Eino : galiote, 2 canons, 2 pierriers, 24 rames, 80 hommes.

Ils ont aussi parfois des brigantins et des voiliers ordinaires.

D'après une liste de M. le Conseiller commercial et ancien consul Koustrup, la flotte se composait, en 1771, de onze bâtiments auxquels, l'année suivante, vinrent s'ajouter neuf nouveaux corsaires, la plupart des galiotes ayant 2 canons, 24 rames et 50 hommes. C'était certainement la plus forte flotte qu'on eût jamais vue; elle n'a sans doute pas ramené au port tous ses vaisseaux. En effet, lorsqu'ils sont menacés soit par la tempête soit par l'ennemi, les corsaires courent droit vers la terre et n'ont qu'une préoccupation : sauver les hommes. D'autre part un bateau aussi mal construit que le sont les navires salétins résiste rarement plus de deux ans.

La frégate du raïs Trabelsi, qui a 45 canons, fut construite près de Bordj el Hassan, près de Salé (1), mais elle s'enfonçait si profondément dans la vase qu'on fut obligé de la tirer du chantier sans canons et sans mâts et de la mettre à flot en rade. Elle en fut chassée par la tempête dans l'état où elle se trouvait et alla s'échouer sur la côte espagnole. On put cependant la renflouer et la reconduire à Salé. Les dépenses que cet accident occasionna furent perdues car les Maures ne purent jamais conduire cette frégate en mer, même lorsqu'elle fut suffisamment équipée et gréée, pour faire la course. On ne la trouve plus sur la liste mentionnée ci-dessus (1771).

II

Voici quelques particularités du langage des corsaires : le bateau s'appelle *sfina* سفينة ou *merkeb* مركب et un vaisseau de guerre *kersan* قرصان, un mât *soëra* صوارة, une voile *kala* قلع

(1) La tour Hassan est près de Rabat, sur la rive gauche du Bou-Regreg, et non pas à Salé. (Note du traducteur).

une flamme *alem* علام, un pavillon qui est rouge jaune ou blanc *sinsghiak* سنجق, un canon *medfa* مدفع ; jeter l'ancre se dit *ersa el mochtaf* رسي الخطاف lever l'ancre *erfa* رفع, un câble d'ancre *gumna* كومنة. Pour le reste, ils emploient dans leurs manœuvres et commandements, les expressions marines espagnoles. Le capitaine s'appelle *reis* ريس, le pilote *bilot* بيلط ou *sotte-reis*, les autres membres de l'équipage sont nommés *bochari* بحاري. Le flot et le jusant sont appelés *amuasgh el behar* امواج البحار ou portent le nom turc de *dolfa* دلفة. Les phases de la marée sur la côte du Maroc sont de six heures. Une capture, un bateau s'appelle *rganima* غنيمة : une barcasse se dit *garb* قارب qui correspond au français « barque » (1).

III

Les bateaux des corsaires sont construits à Salé et à Tétouan par des renégats ou des constructeurs algériens. Ils fabriquent leurs mauvaises carcasses avec une espèce de bois de chêne appelé « belut » provenant des environs de Fès, ou avec du bois d'argan provenant des environs de Marrakech. Ce bois leur est très difficile à travailler et à courber. Ils reçoivent les planches et d'autre bois de construction de l'Europe. Les mâts, les voiles, les câbles, le goudron et le fer sont également pour la plus grande part, d'origine européenne; une partie de ces objets provient des bateaux pris. Quelques petits mâts de cèdre arrivent des montagnes de Tétouan où l'on distille également un peu de goudron. Les Maures possèdent beaucoup d'emplacements favorables aux constructions navales; toutefois le travail de construction leur est très difficile par suite de manque de grues et d'autres ustensiles indispensables. On voit l'aspect de leurs frégates et de leurs chébecs sur les fig. XXIV, XXV, XXVI (2). Les deux signes de l'arrière représentent les pantoufles de Mohammed qui, sur les bateaux, ont le même rôle que la main de Fathma ou les cinq doigts sur les maisons; ils préservent contre le mauvais œil. Le meilleur port pour les corsaires doit

(1) Les renseignements donnés ci-dessus sont de médiocre valeur (Note du trad.).

(2) Pour ces dessins, je dois remercier notre aimable capitaine de vaisseau, André von Stibolt qui les a faits lui-même au Maroc.

être Larache où ils hivernent presque tous, bien qu'il présente aussi ses inconvénients (1). Il leur est très difficile d'entrer à Salé ou d'en sortir; il en est de même pour Tétouan et Méhédiya. A Salé, quand ils sont en rivière, ils restent ancrés tout l'hiver à peu près en sécurité; mais à Souéra et autres ports, ils ne peuvent désappareiller sans danger.

IV

Le roi seul fait construire des vaisseaux ou permet la construction. En ce qui concerne les munitions pour les canons, les boulets, la poudre, le fer, les mâts, les cordages, etc..., il s'approvisionne en Europe, soit par des dons de puissances étrangères soit par des achats directs. Dans le choix des capitaines, il obéit à des mobiles divers : les uns sont élus pour leur adresse et leur courage, ils reçoivent un cadeau ou une solde convenable; on en prend d'autres parce qu'ils sont dans l'aisance pour leur faire honneur; par contre d'autres sont nommés capitaines par punition, ils doivent payer une grande part des dépenses de leur bord; ils ne peuvent s'y refuser, au contraire ils doivent manifester qu'ils veulent bien par ce moyen regagner la grâce du roi; sinon, ils paient de leur vie leur désobéissance. Dans ces deux derniers cas, le roi fait adjoindre au capitaine des pilotes habiles. Dans les autres cas, le capitaine choisit lui-même son équipage parmi des volontaires qui se contentent d'une somme de quatre ou cinq ducats, d'une blouse et d'une paire de pantalons, avec l'espoir d'une bonne capture dont ils auront leur part. Mais comme le roi a fait la paix avec presque toutes les nations et qu'en conséquence la piraterie tend à disparaître, les marins eux-mêmes deviennent rares et il nécessaire de recourir à d'autres moyens de recrutement quand les bateaux doivent être équipés (2).

(1) M. le conseiller Koustrup rapporte qu'en 1770, le 18 septembre, une jolie frégate construite en Espagne s'est échouée sur les bancs de sable en sortant de Larache et n'a jamais pu être renflouée.

(2) Ceci doit être fait, car M. Koustrup dit que le roi a organisé une sorte de milice maritime recrutée parmi les jeunes citadins. A cet effet, les villes suivantes doivent fournir le nombre de matelots indiqué ci-après : Rabat, 400 ; Salé, 200 ; Azemmour, 400 ; Tétouan, 4 ou 500.

V

Le raïs ne peut, à son bord, condamner à la peine capitale, cette prérogative n'appartenant qu'au roi, mais tous les autres châtiments lui sont permis. Le quart de garde se fait en deux parties qui alternent toutes les six heures. Le matin on distribue aux hommes du pain et des olives, à midi du chale (1) c'est-à-dire de la viande coupée en longs morceaux, séchée au soleil et cuite ensuite à l'huile (on la conserve dans des cruches jusqu'à ce qu'on la mange). Le soir, on donne des « garavansus » (2) et du couscous préparé à terre, séché au soleil et recuit à bord. Les marins ne doivent boire que de l'eau ; mais on aussure qu'en mer ils aiment bien le vin et l'eau-de-vie.

VI

Quand un raïs doit prendre la mer, il reçoit un passeport de chaque consul qui lui délivre aussi, contre preuve et reçu un « notarii publici » ; le consul ajoute un cadeau pour que le raïs ne malmène pas les navires de sa nation. Les corsaires croisent le plus souvent sur la route de Gibraltar : ils dépassent rarement Alger et seulement lorsqu'ils y sont contraints par le mauvais temps ou par la crainte de l'ennemi. Ils vont plus souvent aux îles Canaries ou même au cap Finistère, rarement plus loin. Cependant, en 1766, un corsaire maure est arrivé à Londres, ayant à bord le gouverneur de Rabat, Raïs Larbi, envoyé comme ambassadeur. Il est vrai que s'il est arrivé sans accident, c'est grâce à un pilote anglais ; les Maures eux-mêmes sont, en effet, de mauvais marins comprenant à peine l'usage de la boussole et des cartes marines qu'ils possèdent pourtant : ils n'ont aucune notion de l'inclinaison de l'aiguille aimantée ni de l'indication des pôles. Quand le temps est mauvais, ils sont à moitié morts de peur : jadis pour calmer l'orage, ils faisaient des sacrifices d'animaux ; à présent, cette coutume n'est pratiquée qu'à l'occasion du lancement d'un bateau : on égorge alors un mouton à l'arrière pendant que la musique fait rage.

(1) Pour خليع (Note du traducteur).
(2) Mot espagnol : *Garbanzos* = pois chiches (Note du traducteur).

VII

Il est évident que les pirates n'ont pas tous les ans la même chance dans leurs captures. Ainsi, ils ont pris en 1761 sept vaisseaux espagnols et huit portugais, mais les quatre années suivantes, ils n'ont pris que deux bateaux, après quoi, en 1766, ils ont pu capturer sept navires français. D'ailleurs, les pirates ne capturent pas beaucoup de vaisseaux tant qu'ils respectent l'état de paix avec leurs « amis ». Ceux-ci cependant, malgré la paix, ne sont pas tout à fait en sécurité, car les corsaires excusent leurs exploits par une « méprise regrettable » ou bien changent leurs couleurs. C'est de cette manière qu'ils capturèrent en 1764 un bateau anglais allant à Asfi : ils déchirèrent les papiers du bord, les jetèrent à l'eau et accusèrent le capitaine d'être Espagnol simplement parce qu'il avait du tabac espagnol dans sa tabatière : comme il ne voulait pas le reconnaître, les pirates le rouèrent de coups de bâton à tel point qu'il en mourut quelques jours après son arrivée à Asfi. Il est vrai que le bateau fut rendu par les Maures; mais les Anglais, au lieu de se venger, envoyèrent à Mogador le secrétaire du gouvernement de Gibraltar avec de magnifiques cadeaux. La même année, les corsaires prirent un vaisseau danois, conduit par le capitaine Hesselberg, qui allait de Saint-Michel à Brija (Mazagan) avec un chargement de blé. Cette capture avait cependant quelque raison d'être puisque la forteresse portugaise était bloquée par les Maures : ce fut tout juste si les voyageurs portugais qui se trouvaient à bord s'en tirèrent sains et saufs. Lorsque les corsaires ont fait une bonne capture, le roi qui fait construire les vaisseaux, prend la cinquième partie du butin qui, d'après le Koran (ch. 8) revient à Dieu, au Prophète, à sa famille, aux orphelins, aux pauvres et aux pèlerins. Mais Malek a déclaré à ce sujet que le prince garde cette cinquième partie pour lui et en fait ce qu'il veut. La secte hanéfite va jusqu'à soutenir que depuis la mort de Mohammed sa famille n'a plus aucun droit au partage du butin. Des quatre cinquièmes restant, le roi prend la moitié et garde tous les esclaves pour lui; il ajoute au reste une somme de cinquante piastres par tête d'esclave et le tout est partagé entre les brigands. Le capitaine corsaire prend pour lui les vêtements des capitaines européens, les marchandises mises à part. et les marins dévalisent l'équipage chrétien autant qu'ils le peuvent, ce qui s'appelle قرباتة « Karabata ».

VIII

Depuis la paix presque universelle avec l'Europe, les corsaires n'ont rien ou presque rien à faire : on dirait que le roi reconnaît combien honteux est le métier de pirate. Il lui sera pourtant difficile de résister aux sollicitations des compagnons corsaires : ceux-ci font ressortir l'avantage des riches prises qu'ils pourraient faire si l'on voulait rompre avec telle ou telle nation. D'ailleurs, leurs aïeux, à terre, n'avaient d'autre profession que de se voler et se piller entre eux comme ils le faisaient pour les étrangers : cet instinct s'est profondément enraciné chez eux. Quand ils sont à court d'arguments, ils en tirent de leur fanatique religion : ils allèguent par exemple la récompense suprême qui leur sera donnée dans l'autre monde (1), et l'honneur qu'ils peuvent tirer, en ce bas monde, de la piraterie s'ils gagnent le titre de « moudjahid fi sabil rebb eïaalamin » (celui qui fait la guerre aux infidèles pour l'amour du Maître de l'Univers). Ce n'est pas le moindre ornement du titre royal. On peut penser qu'on devrait exterminer tous ces brigands, les vaincre, les mettre sous le joug. Ce serait à peu près impossible et le résultat

(1) Il est promis à ceux qui s'acharnent contre les infidèles une réception particulière au Paradis (Koran 4, ch. 47 et autres pages). Le vulgaire, chez les Maures, est convaincu qu'il est indifférent de savoir de quelle façon on tue un chrétien pourvu qu'on le tue. C'est ainsi que les Berbères tiraient sur les commerçants européens qui se rendaient à Brija (Mazagan) par Asfi. L'anecdote suivante démontre qu'ils ne doivent pas toujours comprendre ainsi la guerre sainte. Ali Pegelini, amiral des galères à Alger, fit une fois une riche capture. Voilà qu'un vieux coquin de Maure arrive et tient le langage que voici : « Seigneur, tu es heureux, car chaque jour te donne l'occasion de tuer des chrétiens ; cela te vaudra au ciel des honneurs égaux à ceux qu'on y rend au Prophète. Combien je suis loin d'un tel bonheur ! moi qui n'ai jamais pu égorger un seul chrétien. Sois la cause de mon éternelle félicité et donne-moi un de ces mécréants que tu as sous la main. » Ali sourit et accorda au coquin ce qu'il lui demandait en disant : « Va dans la forêt, on t'enverra cet espagnol, ce chien de mécréant. » Le Maure, tout joyeux, courut à la forêt. Ali fit donner à l'espagnol une carabine, un sabre et un bâton, lui ordonna d'aller trouver le Maure et de défendre sa vie si l'autre voulait l'attaquer. Quand le Maure vit de loin le chrétien, il détala au plus vite et alla se plaindre à Ali : « Vieil imbécile, répondit celui-ci, tue des chrétiens qui peuvent se défendre comme je le fais ainsi que mes gens : c'est à cela qu'il y a du mérite. »

n'en vaudrait pas la peine. Abolir la puissance maritime des Salétins est une chose qu'aucune nation ne voudrait accomplir même si son commerce devait courir des risques, surtout si d'autres nations pouvaient en tirer des avantages. Cependant cela pourrait se faire si plusieurs nations, y compris celles qui offrent aux brigands des cadeaux annuels, mettaient leurs efforts en commun. Il suffirait d'amener quelques frégates qui croiseraient sans cesse sur la côte et qui disposeraient de petits bâtiments bien armés susceptibles d'affronter les tempêtes si fréquentes sur le littoral marocain. Par ce moyen on ferait passer l'envie aux pirates de sortir de leurs ports et la sécurité des bateaux de commerce ne serait plus menacée. Il n'arriverait plus à ces bateaux, en pleine paix, de passer une fois et de se laisser voler le reste du temps sans obtenir d'autre dédommagement que celui qui fut donné aux Anglais par le Dey d'Alger en pareille occasion : « Les Algériens, dit le Dey au Consul, sont une bande de coquins et je suis leur patron. »

TABLE DES MATIÈRES

Ire PARTIE. — LA MER

CHAPITRE I

A. — La crainte de la mer.

B. — Le culte de la mer.

C. — Les saints du littoral.

D. — L'Islam et la mer.

E. — Démonologie maritime.

E. — Météorologie maritime.

F. — Astronomie maritime.

G. — Conclusion du chapitre II.

CHAPITRE III

BAIGNADE. — NOYADE.

A. — Les bains de mer et la natation.

B. — Noyade. Soins donnés au noyé.

CHAPITRE IV

HAGIOGRAPHIE MARITIME

IIe PARTIE

LA COTE, L'OUED BOU-REGREG, LE PORT

CHAPITRE I

LA COTE

CHAPITRE II

L'OUED BOU REGREG DANS SA PARTIE MARITIME

Les salines de Rabat et de Salé.

CHAPITRE III

L'OUED BOU-REGREG DANS SA PARTIE FLUVIALE

CHAPITRE IV

LE PORT DE RABAT-SALÉ

A. — Le port.

B. — Exploitation du port.

C. — Conditions géographiques du développement du port de Rabat-Salé.

D. — Aperçu historique du port de Rabat-Salé.

IIIe PARTIE. — LES POISSONS. LA PÊCHE

CHAPITRE I

LES POISSONS

Classification des espèces d'animaux marins connus à Rabat.

A. — ORDRE DES CHONDROPTÉRYGIENS.

B. — ORDRE DES TÉLÉOSTÉENS.

a) Sous-ordre des acanthoptérygiens.

CHAPITRE II

LA PÊCHE

CHAPITRE III

LES ALOSES DU BOU-REGREG

A. — Les aloses bien habous et le droit musulman.

B. — Histoire du habous des aloses.

D. — Distribution des aloses.

F. — Pièces annexées à l'étude sur la pêche des aloses.

IVe PARTIE. — LA NAVIGATION.

CHAPITRE I

DES APTITUDES NAUTIQUES DES INDIGÈNES DE RABAT-SALÉ.

CHAPITRE II

CHAPITRE III

DESCRIPTION DES BATEAUX

A. — Nomenclature.

B. — Description des parties essentielles communes à tous les bateaux.

F. — Organes de propulsion et de manœuvre.

CHAPITRE IV

MANŒUVRE DES BATEAUX

CHAPITRE V

CHANSONS DE MARINS

CHAPITRE VI

CONSTRUCTIONS NAVALES

A. — Aperçu historique.

B. — Chantier de constructions navales.

CONCLUSION GÉNÉRALE

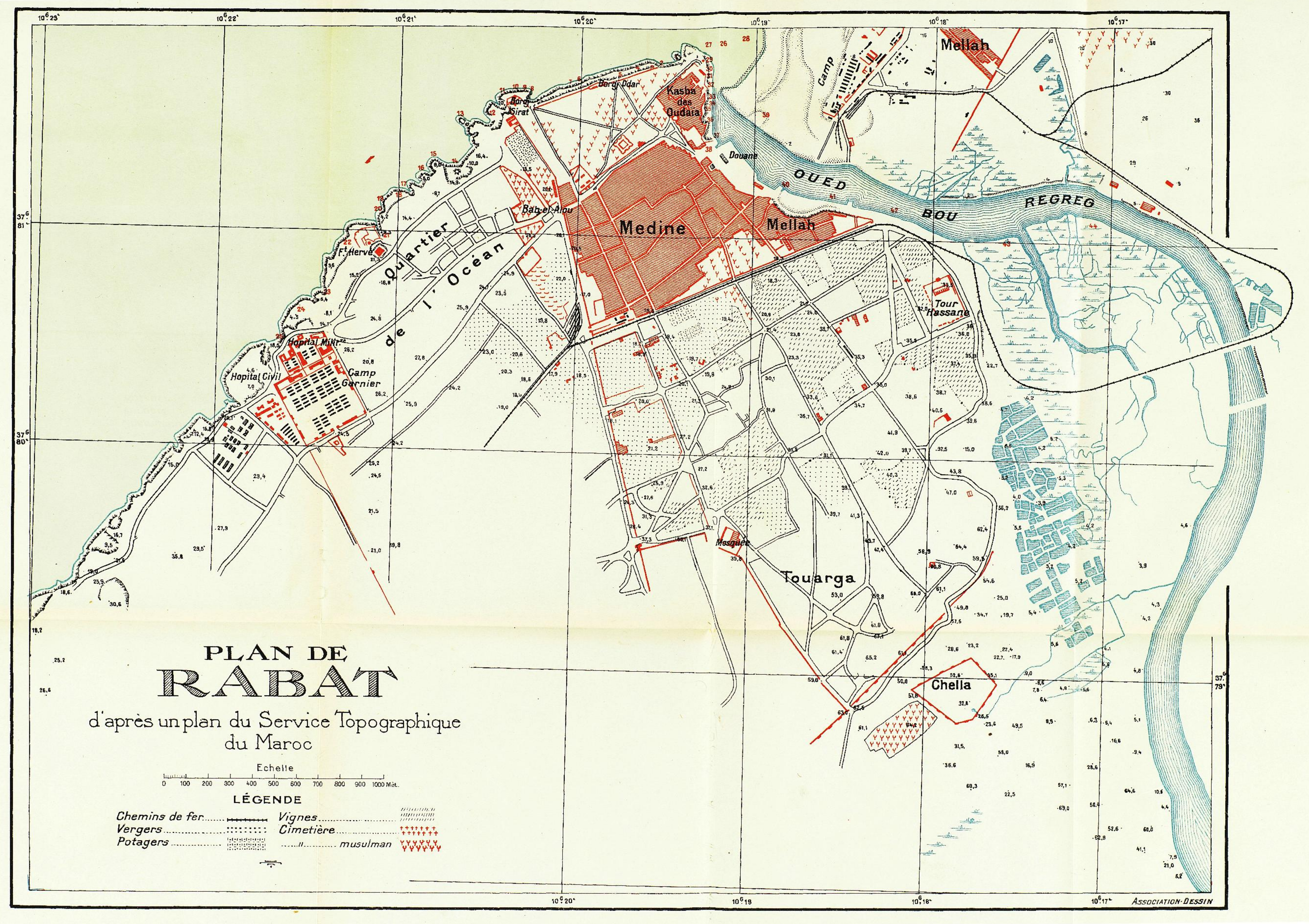
APPENDICE

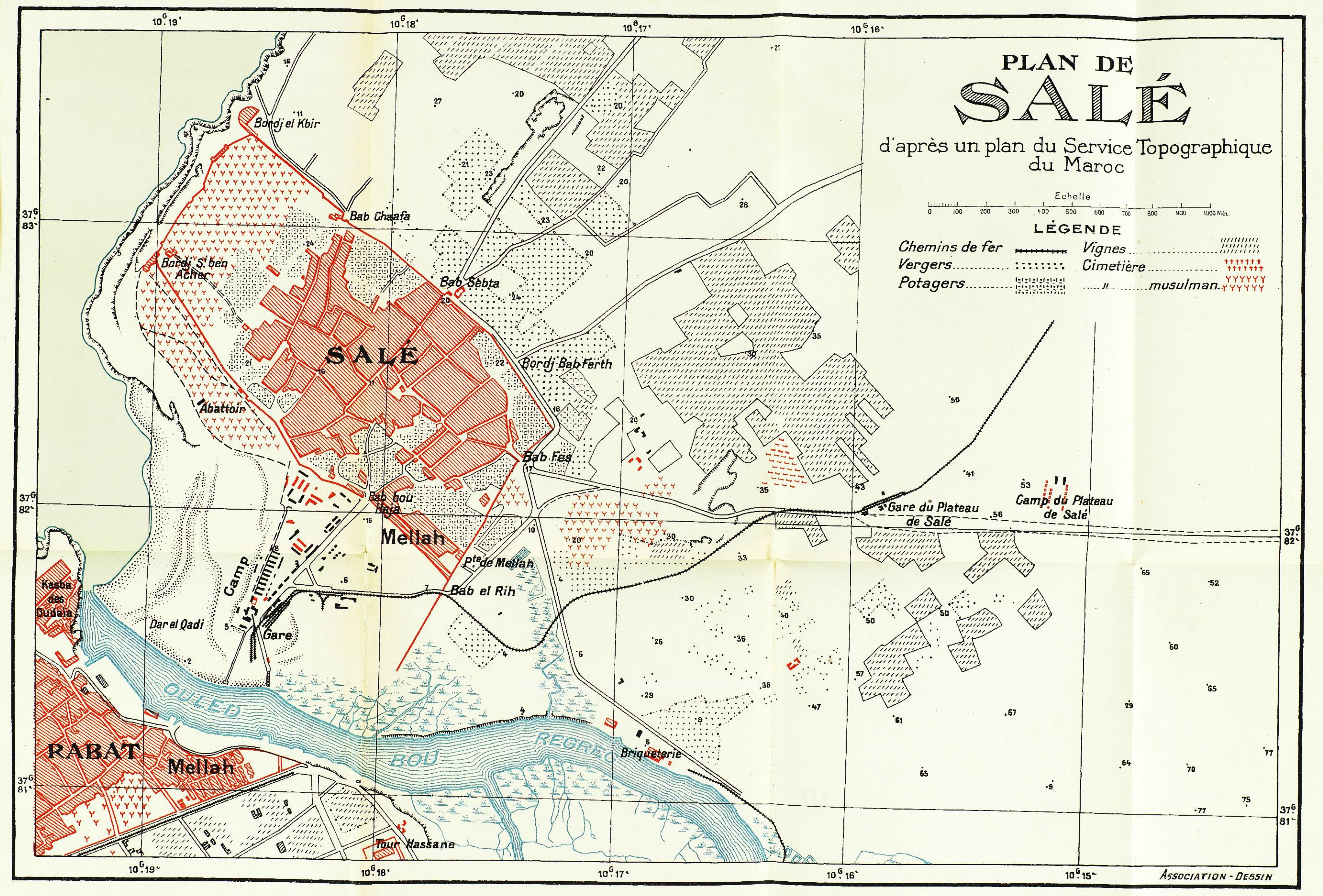
TABLE DES GRAVURES ET DES CARTES

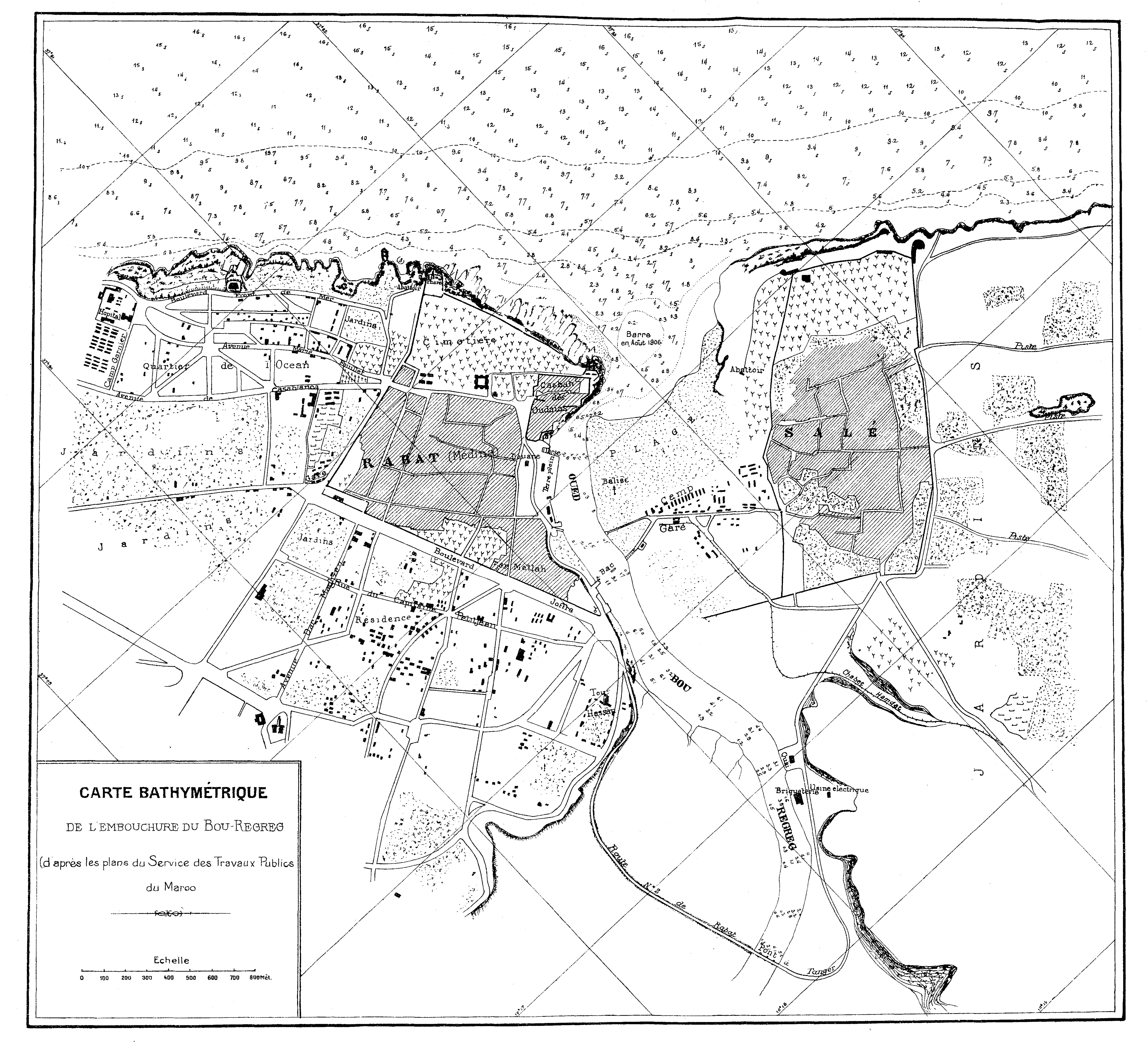
Vu :
LE DOYEN,
BASSET RENÉ,
Alger, 3 janvier 1919

Vu et permis d'imprimer :
Alger, le 6 janvier 1919.
LE RECTEUR,
ARDAILLON.

ANGERS. — IMPRIMERIE ORIENTALE F. GAULTIER ET A. THÉBERT.


PLAN DE
RABAT
d'après un plan du Service Topographique
du Maroc
Echelle
0 100 200 300 400 500 600 700 800 900 1000 Mèt.
LÉGENDE
Chemins de fer
Vignes
Vergers
Cimetière
Potagers
musulman
Medine
Mellah
Kasba des Oudaïa
Bordj Sirat
Bab-el-Alou
Quartier de l'Océan
Ft Hervé
Hopital Milit.re
Hopital Civil
Camp Garnier
Tour Hassane
Mosquée
Touarga
Chella
Douane
OUED BOU REGREG
Camp
ASSOCIATION DESSIN


PLAN DE
SALÉ
d'après un plan du Service Topographique du Maroc
Echelle
LÉGENDE
Chemins de fer
Vergers
Potagers
Vignes
Cimetière
musulman
SALÉ
Bordj el Kbir
Bab Chaafa
Bordj S. ben Acher
Bab Sebta
Bordj Bab Ferth
Abattoir
Bab Fes
Bab bou Haja
Mellah
Pte de Mellah
Bab el Rih
Camp
Gare
Dar el Qadi
Kasba des Oudaia
Gare du Plateau de Salé
Camp du Plateau de Salé
OULED
BOU
REGREG
Briqueterie
RABAT
Mellah
Tour Hassane
Association - Dessin


CARTE BATHYMÉTRIQUE
DE L'EMBOUCHURE DU BOU-REGREG
(d'après les plans du Service des Travaux Publics du Maroc
Echelle
0 100 200 300 400 500 600 700 800 Mèt.
Hopital
Camp Garnier
Boulevard Front de Mer
Jardins
Cimetière
Avenue Marie Feuillet
Quartier de l'Ocean
Avenue de Casablanca
Casbah des Oudaïas
Barre en Août 1906
Abattoir
Phare
RABAT (Medina)
Douane
Jardins
SALÉ
PLAGE
Balise
Camp
Gare
OUED
Bac
Boulevard Joffre
Mellah
Résidence
Avenue Dar el Makhzen
Rue du Capitaine Petitjean
Tour Hassan
BOU
REGREG
Quai
Briqueterie
Usine électrique
Route N° 2 de Rabat à Tanger
Pont
Chabet Hamdat
Piste
JARDINS

Croquis du cours inférieur de l'Oued Bou Regreg

Echelle

0 100m 500m 1Km

OCÉAN ATLANTIQUE

Ville de Salé

Falaise rouge

N

Oued Bou Regreg

suîrž

Ville de Rabat

Tour Hassan

PLAINE MARÉCAGEUSE

Salines

Suisiia

Chellali

AAA
3 Marabouts

ǯžmél
3ańk

Sidi Tahar

nâd Ismir

8Km

Merselia

diûr dbâdᵘb
(ruines romaines)

9 km

žbél lbiâda

Oued Bou Regreg

COLLINE BROUSSAILLEUSE

6km

7km

Ismir

mᵘšrâ3
el Barar

Ruines romaines

žbelkbîr

ĕlqăntra

Regreg

10 km

mᵘšrá3
Sidi Ma3šo

Sidi Ma3šo

11 km

Oued Bou

mᵘšrá3 muržân

12 km

mᵘšrá3 lkbîr

Oued Bou Regreg

13km

Croquis du cours inférieur de l'Oued Bou Regreg

Echelle

100m 500m 1Km

N

OCÉAN ATLANTIQUE

Ville de Salé

Falaise rouge

suîrz

Oued Bou Regreg

Ville de Rabat

Tour Hassan

PLAINE MARÉCAGEUSE

Salines

Suisiia

Chellali

AAA

3 Marabouts

žbél lbiâda

COLLINE BROUSSAILLEUSE

Oued Bou Regreg

6km

7km

Ismir

ĕlqăntra

nâd Ismir

8km

Merselia

diûr dbâdᵘb (ruinés romaines)

mᵘšrâ3 el Barar

9 km

žžmél 3ank

Sidi Tahar

Ruines romaines

žbélkbir

Oued Bou Regreg

10km

mᵘšrâ3 Sidi Ma3šo

Sidi Ma3šo

11 km

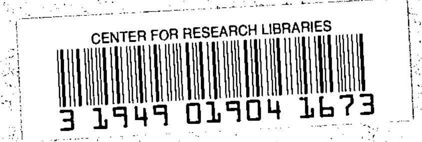
mᵘšrâ3 muržân

12 km

mᵘšrâ3 lkbir

Oued Bou Regreg

13km



ANGERS. — IMPRIMERIE F. GAULTIER ET A. THÉBERT.